

COLLECTION
DES
INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790 ,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION
DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

ISÈRE.

INVENTAIRE-SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790.

COMMENCÉ PAR M. PILOT-DETHOREY, ET CONTINUÉ

PAR M. A. PRUDHOMME, ARCHIVISTE.

ISÈRE.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE B (SUITE)

TOME DEUXIÈME.



GRENOBLE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE F. ALLIER PÈRE ET FILS,
Grand'Rue, 8, cour de Chaulnes.

1884

CONSEIL DELPHINAL

ET

PARLEMENT DE GRENOBLE.

Additions à la liste des Présidents uniques ,

Soit du Conseil Delphinal, soit du Parlement de Grenoble et des Premiers présidents de cette dernière Cour ; liste insérée à la fin du premier volume de l'*Inventaire-sommaire des Archives départementales de l'Isère* antérieures à 1790.

Cette liste exacte et complète, à partir de l'année 1539, présente néanmoins plusieurs lacunes et des différences de noms, pour la période antérieure à cette année, surtout si l'on compare la même liste avec celle de Chorier, de Guy Allard et d'autres auteurs qui ont écrit sur cette matière, se copiant, les uns les autres, sans aucune critique. Les archives du Parlement de Grenoble et celles du Conseil delphinal qui l'a précédé ont eu à souffrir du temps et des bouleversements de la main de l'homme ; il y manque de nombreux documents, principalement pour l'époque ancienne ; cependant tout n'est pas détruit, et c'est d'après les pièces qui subsistent que nous avons pu rédiger notre liste des premiers présidents, depuis 1539 jusqu'en 1790. Ayant aussi reconnu que beaucoup d'erreurs s'étaient glissées ou du moins avaient été adoptées par nos écrivains, dans la nomenclature des présidents uniques et premiers présidents de notre ancienne Cour souveraine, de 1340 à 1539, nous avons complété, pour ces magistrats, les recherches que nous avons faites à partir de cette dernière époque ; de sorte que nos indications sont entièrement fondées sur les titres et non point sur de simples manuscrits et autres ouvrages dus à la plume plus ou moins consciencieuse des auteurs. Il en est de même des nomenclatures qui vont suivre des présidents, conseillers, avocats généraux, procureurs, etc.

Nous ajoutons ici à notre liste des présidents uniques

des annotations qui sont le résultat d'un dépouillement définitif des ordonnances et autres titres du fonds du Parlement de Grenoble, fait depuis la publication du premier volume de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Isère*.

Présidents uniques du Conseil Delphinal.

Le Conseil delphinal, dans les premiers temps, n'eut pas de président désigné ou en titre ; un des conseillers avait la présidence. On trouve comme ayant présidé ce conseil : Nicolas Constant, en 1340 ; Guillaume Dumas (*de Manso*), en 1343, 1345 et 1348 ; Guigues Fallavel, Étienne de Roux (*de Ruffo*) et Hugues Bernard, en 1346 (1).

(1) Guy Allard, dans son ouvrage sur les présidents uniques et premiers présidents du Conseil delphinal ou Parlement du Dauphiné, et Chorier, dans son *État politique*, ne mentionnent, le premier, que trois présidents : Guillaume Dumas, Étienne de Roux et Raymond Fallavel, dans tout l'espace de temps de 1340 à 1377, et le second, un seul président, Guillaume Dumas, dans le même espace de temps. Dumas et les deux autres magistrats ici nommés n'ont point été présidents fixes et en titre comme semblent l'indiquer ces auteurs, mais bien des présidents temporaires ; fonctions qu'ils ont partagées tour à tour avec les autres conseillers. C'est donc à tort que ces deux auteurs donnent à Dumas, à Étienne de Roux et à Raymond Fallavel, à l'exclusion de tous autres, le titre de présidents uniques.

François Frédulphe, dit de Parme parce qu'il était de cette ville, ou François de Parme, chevalier et chancelier, seigneur d'Aspremont, a présidé en 1344, 1347, 1348 et 1352;

Amblard, seigneur de Beaumont, en 1352 et 1354;

Raymond Fallavel, en 1355 et 1359;

Nicolas des Tours (*de Turribus*), en 1362;

Guigues Fallavel, en 1365;

Nicolas de Rance (*de Rancia*), en 1376 (1);

Gobert, ou Robert Carlaire (*Carlarii*), est mentionné comme président dans un arrêt du 16 octobre 1376 (2). Le même cahier de procédure qui relate cet arrêt donne la teneur d'une ordonnance du gouverneur Charles de Boville, rendue en Conseil delphinal, sous la date du 26 août 1377, et où sont désignés, dans cet ordre, Robert Cordelier (*Gordigerii*) dont il sera parlé ci-après, Reymond de Theys et Bergadan appelé ailleurs Bergadan des Muricles (3). Le nom de *Carlarii* est écrit d'une manière claire et distincte, sans aucun signe abrégatif qui puisse laisser supposer qu'on doive lire *Cardelarii* ou *Cordelarii*, c'est-à-dire Cordelier. Ce dernier nom est au surplus écrit en latin *Cordigerii*, soit dans la procédure même dont il s'agit, soit dans les actes où il en est question.

Robert Cordelier est nommé sans la désignation de président, en tête des conseillers assistant le gouverneur, dans l'ordonnance précitée du 26 août 1377 et dans deux autres des 25 juin et 27 juillet 1378; mais, dans une ordonnance aussi du même jour, 25 juin, il est cité, en seconde ligne, après Reymond de Theys; il y est dit qu'il était licencié en lois et garde du sceau. Il est qualifié de président dans une comparution faite, le troisième jour juridique après la fête de Saint-Hilaire 1379, en l'auditoire du Conseil, à Grenoble, par les procureurs ou mandataires de Catherine et d'Amédée de Miribel qui se disputaient le

château de ce nom, situé près des Échelles (1); d'où il semble qu'on doit faire dater sa présidence de peu de temps avant 1379 (2). On suit cette présidence de Robert Cordelier jusqu'en 1390; il est aussi qualifié au bas d'une ordonnance du gouverneur, du 19 juillet de cette année, de conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel (3); charge qu'il aurait remplie de 1387 à 1391, d'après l'auteur des Tablettes de Thémis (4); cependant, deux titres existant aux archives de la préfecture de l'Isère, des 12 mars 1394 et 11 décembre 1397, continuent à citer Robert Cordelier au nombre des conseillers du Roi (5).

Jean Serpe, ou Sarpe (6), fut-il président du Conseil delphinal, comme le rapportent Chorier et Guy Allard, ou plutôt en remplit-il seulement les fonctions par intérim, depuis le moment où Cordelier paraît avoir été appelé à Paris en 1390 jusqu'en 1406, époque à laquelle Jacques Gelu est qualifié de président de ce conseil? Nos recherches, nous l'avouons, n'offrent rien de précis à cet égard. Dans tous les arrêts et dans toutes les mentions d'arrêts que nous avons pu consulter, de 1391 à 1404, nous avons constamment rencontré le nom de Jean Serpe, sans indication de président, mais toujours inscrit en tête des noms des autres membres du Conseil. Il figure égale-

(1) *Coram dicto venerabili Concilio dalphinali, locum tenente prefati domini Gubernatoris, quo erant supra nominati domini, Robertus Cordigerii, presidens; Johannes de Buenco; Reymundus de Theysio, et Amedeus de Mota.*

(2) Guy Allard et Chorier sont dès lors dans l'erreur, quand ils disent que Robert Cordelier a été fait président en 1385. (*Les présidents uniques et premiers présidents du Conseil delphinal ou Parlement de Dauphiné*, par Guy Allard. Grenoble; Frémon, 1695. — Chorier. *État politique de la province de Dauphiné*; tom. III, p. 58.)

(3) *Per dominum Gubernatorem, in consilio quo erant domini Robertus Cordigerii, consiliarius regius et magister requestarum hospicii regis.* (Fonds de la Chambre des Comptes).

(4) Tablettes de Thémis; chapitre V; *Des Maîtres des requêtes.* Robert Cordelier, seigneur de Chenevières, 1387 et 1391.

(5) *Par le Roy à la relation du Grand Conseil, vous, le patriarche d'Alexandrie, l'évesque de Noyon, maistre Odoart de Molins, messire Almaury d'Orgemont, maistre Robert Cordelier et Jehannet d'Estouteville, présents* (Ordonnance du roi Charles VI, datée de Paris, du 12 mars 1394).

Par le Roy Dauphin, en son Conseil ouquel, vous, l'amiral, maistre Robert Cordelier et autres estiez (Ordonnance du même Roi, datée de Paris, du 12 mars 1397).

(1) Le nom de Seppe qu'on lui donne assez généralement n'est point correct; car si on croit voir dans les manuscrits Seppe ou Sepe, c'est toujours avec le signe abrégatif *er*; de manière qu'il faut lire Serpe. On trouve aussi écrit en toutes lettres Serpe et quelquefois Sarpe.

(2) Fonds du Parlement et fonds de la Chambre des Comptes (*Passim*). — D'autres conseillers ont dû évidemment être appelés à présider le Conseil delphinal, soit à cause de leur âge ou de leur expérience acquise dans les affaires, soit pour d'autres considérations particulières.

(3) *Per dominum Gubernatorem, ad relationem consilii, quo erant domini Gobertus Carlarii, presidens; A. de Mota et R. de Theysio. J. N.* (Procès entre Pierre d'Ambel et Bernard de Granoliers, prieur de Saint-Michel-de-Connexe et prieur et seigneur de Saint-Firmin. (B. 3).

(4) *Per dominum Gubernatorem, in consilio quo erant domini Robertus Cordigerii, R. de Theysio et Bergadanus. I. N. (Ibid. B. 3).*

(5) *Reymundus de Theysio, miles ac doctor legum; Robertus Cordigerii, licenciatus in legibus, sigillifer regiminis.*

ment de la même manière, c'est à-dire simplement en tête des membres du Conseil delphinal et sans aucune qualification, dans les relations insérées au bas d'ordonnances des gouverneurs Jacques de Montmaur et Geoffroy Le Mengre, dit Boucicaut, aux dates des 17 juillet 1392, 10 décembre 1393, 14 avril 1396, 22 avril 1399, 20 mars 1400, 10 avril 1402 (1) et 30 janvier 1404 (2).

A partir de cette dernière année jusqu'en 1407, le nom de Jean Serpe est ordinairement remplacé par celui de Guillaume Gélion, inscrit, à son tour, en tête des membres du Conseil delphinal, sans aucune désignation de président; ce qui semble indiquer une prolongation d'intérim continué jusqu'au moment où le jeune dauphin Louis I^{er}, devenu majeur, ayant pris possession du Dauphiné, nomma lui-même un nouveau gouverneur et un président spécial. De là vient sans doute l'erreur de Guy Allard, qui place après Jean Serpe un président du nom de Guillaume Gélou, au lieu de Guillaume Gélion. Il est à remarquer, en outre, si l'on se reporte à l'année 1390, époque où Jean Serpe commence à figurer dans les arrêts et autres actes comme doyen ou président intérimaire du Conseil delphinal, que Guillaume Gélion, alors déjà membre de cette Cour, est lui-même qualifié de conseiller présidant ce Conseil le 12 janvier de cette année, dans un cahier matricule du greffe (3). Ce cahier mentionne aussi André de Montfleurs, autre conseiller, sous la désignation de président du Conseil, à une séance du 7 octobre suivant (4). En sorte que ces deux indications qu'on pourrait de prime abord prendre pour deux preuves de l'existence de divers présidents se bornent à établir simplement que Guillaume Gélion et André de Montfleurs ont présidé le Conseil delphinal, le premier, le 12 janvier, et, le second, le 7 octobre 1390, comme tant d'autres conseillers

ont dû le faire à leur tour et en l'absence du président, soit titulaire, soit intérimaire.

Jacques Gélou est cité en tête des membres du même conseil, dans une lettre de commission, datée du 11 octobre 1407, adressée par le gouverneur Guillaume de l'Aire au château de Montbonnot, à l'effet d'informer sur une plainte des bouchers de ce lieu (1). Il est formellement qualifié de président dans deux autres titres qui sont : le premier, un arrêt du Conseil delphinal, rendu le 15 novembre de cette année, condamnant Boniface de Seyssuel à rendre hommage au Dauphin pour les biens qu'il avait dans le mandement de Vaulx (2), et, le second, l'arrêt de vérification faite par la même Cour, le 12 août 1409, des lettres patentes du roi Charles VI, du 12 juillet précédent, confirmatives des statuts et ordonnances du gouverneur Guillaume de l'Aire (3). Jacques Gélou devint ensuite archevêque de Tours et passa de ce siège à celui d'Embrun (4).

(1) *Per dominum Gubernatorem, ad relationem consilii, quo erant domini : Ja. Gelu; Ja. de Sancto-Germano, advocato, et A. Garini, dalphinalium comput. auditor.* (Fonds du Parlement B. 12.)

(2) *Hinc est quod anno nativitatis domini millesimo quatercentesimo septimo et die decima quinta mensis novembris, apud Gratianopolim in dicta curia coram venerabili Consilio dalphinali locumtenenti et vicegerenti prefati domini Gubernatoris, quo erant : honorabiles circumpecti viri domini : Jacobus, presidens; Johannes Generis, etc., etc.* (Fonds du Parlement. B. 10.)

(3) *Anno quo retro (1409) et die lune XII mensis Augusti, apud Gratianopolim in auditorio superioris Consistorii dalphinalis et in presentia venerabilis Consilii dalph. ad jura redendum pro tribunali sedentis, quo erant venerabiles et magne autoritatis viri Jacobus Gelu, in utroque jure, consiliarius regius, presidens in Consilio dalphinali, Guillelmus Gelinon, Johannes Generis, etc., etc.* (Fonds de l'ancienne Chambre des Comptes.)

(4) Guy Allard paraît avoir confondu Guillaume Gélion avec Jacques Gélou, son prédécesseur, et il crée un président du nom de Guillaume Gélou, qui n'a jamais existé. D'après lui, ce Guillaume Gélou aurait signé, sous la date du 26 septembre 1408, le traité de pariage par lequel Théodat de Lestang, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, communiqua sa temporalité au roi-dauphin Charles VI. C'est une grave erreur. Le président du Conseil delphinal, qui, en cette qualité et avec les autres membres de cette Cour, assista à la cession de souveraineté faite dans la salle du Consistoire, à Grenoble, par Pierre Delphin, licencié en lois, procureur fondé de l'Évêque, est appelé dans l'acte Jacques Gélou et non point Guillaume. Voici, au surplus, les noms et prénoms des membres du Conseil delphinal présents au traité en question, daté du 25 septembre 1408 et non point du 26 : *Egregiis et magnarum autoritatum viris, dominis, Jacobo Gelu, licenciato in utroque jure, consiliario regio, presidenti in Consilio dalphinali; Guillo. Gelinon, Johan. Generis, in legibus licenciatis; Jacobo de Sancto-Germano, advocato fiscali et procuratore generali dalphinatus* (Copie plurium instrumentorum domanium dalphinalis in judicaturis baroniarum tangent. ac

(1) Archives de l'Isère (Fonds du Parlement. B.).

(2) *Datum Gratianopoli, die penultima januarii, anno domini M.CCCC. quarto a nativitate sumpto; per dominum Gubernatorem, ad relationem consilii quo erant domini : Jo. Serpe; G. Gelinon; Ja. de Sancto Germano, advocato fiscali, etc.* (Decimus copiarum Graisivodani III, cahier VIII^{xxix}.)

(3) *Anno domini millesimo tercentesimo nonagesimo et die XII mensis januarii, apud Gratianopolim, in consistorio superiori Dalphinatus, ad postulationem Johannis de Salice, per dominum Guillelmum Gelinon, dalphinalem consiliarium, presidentem in dicto consilio.* (Liber copiarum Graisivodani secundus; cahier ou fol. XLI, verso.)

(4) *Anno quo supra (1390) et die VII mensis octobris, apud Gratianopolim, in aula superiori curie dalphin. fuit inhibitum per dominum Andream de Monteflorum, presidentem in consilio, Bertono de Valerio, ne in persona domini Jacquemoni Laurini, capellani, a liqualiter per se vel par alium offendere presumat.* (Ibid.; cahier ou folio LII, verso.)

Guillaume Gélion était depuis longtemps membre du Conseil delphinal lorsqu'il fut élevé à la présidence de cette Cour ; on trouve son nom relaté dès l'année 1382 ; il est mentionné, comme président, dans une ordonnance du dauphin Louis I^{er}, fils du Roi Charles VI, par laquelle, investi par son père de l'autorité souveraine pour l'administration du Dauphiné, il charge de la direction de ce pays l'évêque de Valence, Reynier Pot, nommé depuis peu gouverneur, Girard de Thury, et Guillaume Gélion, qualifié de président de son Conseil. Cette ordonnance est datée, de Paris, du 26 février 1409, c'est-à-dire 1410, l'année commençant alors, en France, à Pâques (1). C'est donc dans l'intervalle du mois d'août 1409 au mois de février suivant que Guillaume Gélion a été nommé président du Conseil delphinal de Grenoble ; cette même ordonnance du Dauphin laisse, au surplus, entrevoir par les termes dont elle se sert, que Gélion, ainsi que Reynier Pot, venaient d'être appelés depuis peu de temps à leurs hautes fonctions. Le nouveau président resta en charge une dizaine d'années. Son nom se lit encore à la date du 26 octobre 1419 (2). Gélion était en même temps prieur de Cavaillon (3) ; il eut pour successeur Jean Girard.

etiam judicature Brianconensis Ebredunensis et Vapincensis ac Tricestrinensis; fol. ix^{xxi}. D'autres erreurs de Guy Allard, non moins graves et qu'on ne saurait point comprendre, sont d'avoir interverti l'ordre des présidents Jacques Gélou, Jean Girard et Pierre de Tholon, et d'avoir ainsi confondu les noms et les dates (*Les présidents uniques et premier présidents, etc., par Guy Allard. Grenoble, Frémon. 1695*). Guy Allard classe de cette manière ses présidents : Guillaume Gélou, Guillaume Gélion, Pierre de Tholon, Jacques Gélou, Jean Girard et Adam de Cambray ; tandis que leur ordre vrai et appuyé sur les titres est celui-ci : Jacques Gélou, Guillaume Gélion, Jean Girard, Pierre de Tholon et Adam de Cambray.

(1) *Savoir faisons que nous confians a plain des grans sens, loyaultés, proudommies et bonnes diligences de nos amés et feaulx conseillers : l'évesque de Valence; messire Reynier Pot, lequel avons par nos autres lettres ordonné gouverneur de nostre Dauphiné; messire Girart de Thury, nos chevaliers et chambellans, et maistre Guillaume Gélion, président en nostre conseil, ordonné audit pays, etc. (Ibid.)*

(2) *Ex deliberatione venerabilis Consilii dalph. quo erant : magnificus vir dominus Humbertus de Grolea, miles, baillivus Masticon., et senescallus Lugdun.; Guillel. Gelinon, presidens; Joh. de Barra, thesaurarius, etc. (Fonds de la Chambre des Comptes. B.)*

(3) Les qualifications de prieur de Cavaillon et de président du Conseil delphinal sont formellement données à Guillaume Gélion dans l'entérinement fait le 14 avril 1410 des lettres du dauphin Louis I^{er}, précitées, du 26 février. *Venerabili et circumspecto viro domino Guillermo Gelinon, licen. in legibus, preposito Cavallacen., in Consilio dalphinali presiden. (Fonds de la Chambre des Comptes. B.)*

Jean Girard, docteur en lois, conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel (1), est qualifié comme président du Conseil delphinal, dans un arrêt de cette Cour, daté de Grenoble, du 29 novembre 1421, et qui adjuge au Dauphin les biens d'André Amblard, décédé, en son vivant forgeron à Izeaux, qui avait institué pour héritier Guillaume Prat, sous la condition de remettre sa succession à son bâtard Amblard (2). Jean Girard a la même qualification dans une ordonnance du gouverneur Randon de Joyeuse, du 17 janvier 1422, par laquelle il commet Laurent Marchand, notaire, secrétaire delphinal, à l'effet d'informer sur la vérité des faits contenus dans une requête présentée par Antoine Colonel, du lieu de Saint-Nazaire, en Royans (3). Il n'était plus président trois mois après, à la date du 29 avril de cette année, époque où son successeur, Pierre de Tholon, est déjà nommé (4). Il devint archevêque d'Embrun et fut successivement nommé à l'archevêché de Vienne, étant également lieutenant général au gouvernement du Dauphiné, sous les gouverneurs Mathieu de Foix et Raoul de Gaucourt.

Pierre de Tholon succéda, comme on vient de le voir, à Jean Girard, du 17 janvier au 29 avril 1422 ; il fut nommé chancelier du duc de Bourbon et remplacé alors par Adam de Cambray (5).

Adam de Cambray, reçu président du Conseil delphinal en 1428, appelé ensuite à la première présidence du Parlement de Paris.

Étienne Guillon, docteur en lois, chevalier, seigneur

(1) Procès au sujet du four delphinal de Moirans. (Fonds du Parlement. B. 13.) Dans cette pièce, datée du 17 août 1417, on lit ces mots : *Quo erant viri honorabiles domini Johannes Girardi, magister requestarum domini Daphini, Guillelmus Gelinon, etc.*, citation que nous rapportons pour indiquer que Girard était déjà maître des requêtes du Dauphin dès l'année 1417. Les Tablettes de Thémis l'indiquent comme ayant rempli cette charge près du roi Charles VII, de 1422 à 1428.

(2) *Quo erant venerabiles et egregii viri domini: Johannes Girardi, legum doctor, presidens in dicto consilio; Siffrerus Tholoni, licenciatus in legibus, etc. (Fonds du Parlement B. 8.)*

(3) *Actum Gratianopoli die xvii mensis januarii anno domini m.cccc.xxii. a nativitate sumpto. Per dominum Gubernatorem, ad relationem consilii quo erant domini: Jo. Girardi, presid., Ja. advocatus; Jo. Cavacie, et N. de Grant Rue (Fonds du Parlement. B. 14.)*

(4) *Datum Romanis, die penultima mensis aprilis anno domini millesimo quadringentesimo vicesimo secundo. Per dominum Gubernatorem; domino P. de Tholonio, presiden. dalph.; Jo. de Marolio et Ludewico Porterii, comp. auditoribus presentib. F. Joffredi (Ibid.)*

(5) On peut juger combien se trompe Guy Allard, lorsqu'il rapporte que Pierre de Tholon a été pourvu de la présidence en 1414 et reçu dans cette charge en 1417.

de Saint-Maurice en Trièves, reçu le 16 novembre 1429, déposé par sentence du Conseil delphinal, du 30 avril 1442, pour cause de malversation et de prévarication.

Guillaume Cousinot, ou Cusinot, seigneur de Montreuil, président au Parlement de Paris, conseiller du dauphin Louis et maître des requêtes de son hôtel; reçu en 1442; devenu ensuite conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel; fonctions qu'il remplit de 1445 à 1468.

Étienne Guillon, réhabilité et gracié par le Dauphin Louis, suivant lettres datées de Montauban, du 16 janvier 1442 (style de France et en Dauphiné, 1443); rétabli par lettres de provisions de ce prince, datées d'Alby, du 2 janvier 1443 (style de France et en Dauphiné, 1444); vérifiées en Conseil delphinal, le 4 février suivant; déposé de nouveau cette année et de nouveau presque aussitôt rétabli (1). On le trouve encore président sous la date du 15 décembre 1450.

Antoine Bovier, vice-président, indiqué dans un arrêt du 27 mai 1451, l'est aussi dans quelques autres, des 4 avril et 17 novembre 1452, et 24 janvier et 17 mai de l'année suivante. A ce fonctionnaire, doivent également se

référer deux ordonnances, des 23 et 28 juin 1451, au bas desquelles il est fait mention d'un vice-président (1); d'où il résulte que Bovier a exercé au moins pendant trois ans la vice-présidence du Conseil delphinal, c'est-à-dire pendant les trois dernières années qui ont précédé la transformation de ce conseil en parlement. Nous ne serions pas éloigné de croire qu'Antoine Bovier, ou Bouvier, a simplement, sous le titre de vice-président, rempli un intérim, depuis la cessation des fonctions d'Étienne Guillon, ayant dû avoir eu lieu en 1451, jusqu'au moment de l'installation de François Portier.

Le Conseil delphinal reçoit du dauphin Louis, en 1453, le titre de Parlement.

Présidents uniques du Parlement.

François Portier, président de la Chambre des Comptes du Dauphiné, est nommé président unique du Parlement de Grenoble par des lettres de provisions du dauphin Louis, du 30 juillet 1453, et par lesquelles l'office de chancelier de cette Cour est uni à celui de président (2). Portier, déjà en fonctions le 21 août suivant (3), siégeait encore au mois de novembre 1455 (4).

Jean Baile, docteur dans l'un et l'autre droit, seigneur de Pellafol, de Saint-Julien, de Chaillot et de Ferrassière, conseiller au Parlement de Grenoble, est qualifié, dès le

(1) L'ordre dans lequel sont indiqués les quatre présidents dont les noms précèdent est positif et réel; il est suffisamment justifié par plusieurs arrêts du Conseil delphinal, par les mémoires de plaintes portées dans le temps contre Guillon et par les lettres du Dauphin Louis, du 16 janvier 1442 (1443) et du 2 janvier 1443 (1444); il est dit dans ces mémoires et ces lettres qu'Adam de Cambray avait remplacé Pierre de Tholon, qu'Étienne Guillon fut le successeur de Cambray; qu'il fut lui-même président, du 16 novembre 1429 au 30 avril 1442, et que lorsqu'il fut démis de ses fonctions, sur des inculpations graves, on nomma à sa place Guillaume Cousinot (*Domini Stephani Guillionis; secundus liber copiarum Gratianopolis; cahiers LVI et LXVIII*).

Les lettres du Dauphin Louis, signées, les unes à Montauban et les autres dans la ville d'Alby, portent, les premières, la date du 16 janvier 1442, et les autres, celle du 2 janvier 1443. Il convient de dire à ce sujet, et afin de mettre ces deux ordonnances d'accord avec les autres documents y relatifs et datés suivant la manière de compter en Dauphiné où l'année commençait à Noël, qu'on doit lire 16 janvier 1443 et 2 janvier 1444. En effet, dans les premières lettres, il est rapporté qu'Étienne Guillon avait rempli les fonctions de président, du 16 avril 1429 au 30 avril 1442, jour de sa révocation, et, d'un autre côté, des lettres de commission, du 28 janvier 1443, données par Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, au trésorier général, afin d'informer sur la manière de travailler dans les hôtels de monnaies de Romans et de Montélimar, mentionnent formellement Guillaume Cousinot comme étant alors président en exercice. *Per dominum Gubernatorem, ad relationem consilii, quo erant domini G. Cousinot, presidens; Ay. de Bleteriis; Ste. Durandi; M. Thomassini, advocatus; judex appellationum et procurator generalis delphinatus. Botuti.* (Fonds de la Chambre des Comptes. B.).

(1) *Par Monseigneur le Daulphin, à la relation du Grant Conseil ouquel, vous, l'arcevesque d'Embrun, le vice-président du Daulphiné; messires Jehan Baielle, Guy Pappe, docteurs en loys; maîtres Pierre Gruel et Ferrand, conseillers et maîtres des requestes; l'official de Romans et plusieurs autres estoient M. Heron* (Archives départementales, fonds de la Chambre des Comptes B.).

(2) Fonds du Parlement. B-2320. — D'après Chorier, François Portier aurait été pourvu de l'office de président le 19 juillet 1453, et, suivant les Tablettes de Thémis, le 29 juillet 1452; cette dernière date, quant à l'année, est une faute typographique. Guy Allard se borne à indiquer l'année 1453. A cette époque et au même mois, le Conseil delphinal venait d'être érigé en Parlement par des lettres du dauphin Louis, datées de Vienne, perdues depuis fort longtemps et qu'on ne retrouvait déjà plus au seizième siècle, ainsi que l'atteste une note officielle inscrite sur un ancien registre de la Chambre des Comptes. (*Liber secundus copiarum Gratianopolis, f. 116.*)

(3) *Tertius liber copiarum Graisivodani, f. 116.*

(4) *Datum Gratianopoli die decima quarta mensis novembris anno domini M.CCC. quinquagesimo quinto. Per Gubernatorem ad relationem Dalphinalis Parlamenti, quo erant domini: R. dominus Montis Eynardi, locumtenens; F. Porterii, presid.; Ma. Thomassini, miles; Jo. de Ciserino, et Ja. de Sancto-Germano, advocato, legum doctores. (Quartus liber copiar. Graisivodani; f. 116.)*

29 janvier 1456, de président de cette Cour (1); emploi dont il fut démis par le roi Louis XI, lorsqu'ayant succédé à son père, en 1461, il sévit avec rigueur contre plusieurs magistrats et autres personnes dont il avait eu à se plaindre dans le temps de sa rébellion (2).

Guillaume de Corbie (3), nommé par lettres de provisions du roi Louis XI, du 13 septembre 1461, devenu ensuite président au Parlement de Paris (4).

Pierre Gruel, président de la Chambre des Comptes du Dauphiné, nommé président du Parlement la même année 1461.

Jean Palmier, docteur en droit, chevalier; de 1483 à 1500 (5).

Géoffroy Carles, conseiller au Parlement, docteur

dans les deux droits, chevalier; de 1500 à 1516 (1).

Falques d'Aurillac, chevalier; de 1516 à 1533 (2).

Bonaventure de Saint-Barthélemy; de 1533 à 1536 (3).

Jean Sainxon, Sanxon ou Samxon ainsi qu'il signait, docteur en droit, chevalier, en 1536 (4). De son temps, en 1539, a été créé un second président.

(1) *Datum Gratianopoli die vicesima nona mensis januarii anno domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo sexto a nativitate sumpto. Per dominum Gubernatorem, ad relationem curie quo erant: Raymondus Enardi, dominus Monti Einardi, locumtenens; Jo. Baiuli, presidens; Matheus Thomassini, miles; Guido Pape; Jo. de Sancto-Germano, advocatus; Nicolaus Erlandi, thesaurarius. (Quartus liber copiarum Graisivodani, f. xxxiii).*

(2) Jean Baile siégeait encore comme président à la date du 3 mai 1461. *Datum Gratianopoli, die vicesima tertia mensis maii, anno domini millesimo quatercentesimo sexagesimo primo. Per dominum Gubernatorem, ad relationem parlamenti, quo erant domini: Jo. Baiuli, presidens; juris utriusque, et Gui. Pape, legum doctores. Joffredi (octavus liber copiarum Graisivodani ccc.; cahier lmm).*

(3) Fonds du Parlement B.-2320.

(4) Les Tablettes de Thémis mentionnent Guillaume de Corbie comme ayant été reçu président le 13 septembre 1444, et ne donnent point les noms, soit de Jean Baile, soit de Pierre Gruel: ce sont autant d'erreurs. Guillaume de Corbie fut nommé président à la place de Jean Baile par le roi Louis XI dès son avènement au trône, en 1461; Pierre Gruel succéda, la même année, à Guillaume de Corbie.

(5) Les Tablettes de Thémis contiennent, pour ce président, l'indication suivante: *Jean Palmier, 23 mars 1483*, date qui serait celle de sa réception; tandis que Guy Allard et Chorier le font président, l'un en 1480 et l'autre en 1489; mais il est évident qu'il y a là deux erreurs, et qu'il faut lire 1483 au lieu de 1480 et 1489. La date 23 mars n'est point exacte non plus. Il résulte, en effet, de nos recherches que Pierre Gruel était encore président le 6 mai 1483, et que Jean Palmier, son successeur, l'était lui-même le 19 mai de l'année suivante. *Datum Gratianopoli, die sexta mensis maii, anno domini millesimo cccc. octuagesimo tertio. Per dominum Gubernatorem, in Parlamento quo erant domini: P. Gruelli, presid.; Gau. de Ecclesia; Jo. de Ventes, etc. (Secundus Generalia; cahier xxx).* *Datum Gratianopoli, die decima nona mensis maii, anno domini millesimo cccc. octuagesimo quarto. Per dominum Gubernatorem, ad relationem curie qua erant domini: Jo. Rataudi, locumtenens; Jo. Palmerii; Gau. de Ecclesia; Jo. de Ventes, etc. (Ibid., cahier xxviii).* *Datum Gratianopoli die quarta mensis maii, anno domini millesimo cccc.lxxxv. Per dictam curiam quo erant domini: Jo. Palmerii, presidens; Gau. de Ecclesia; Jo. de Ventes, etc. (Chambre des Comptes. B.)*

(1) Son nom est écrit en latin *Joffredus Caroli*; on trouve souvent aussi *Jaffredus*; ce qui pourrait faire croire qu'il s'appelait plutôt Chaffrey; mais sa signature en français, Géoffroy Charles, qu'on lit au bas de quelques lettres que nous avons vues de ce président lève sur ce point toute incertitude.

L'auteur des Tablettes de Thémis, ouvrage rédigé en 1755 sur des notes conservées au Parlement, Guy Allard et Chorier fixent la présidence de Géoffroy Carles, savoir: le premier, au 28 novembre 1500; le second, en 1503, et le troisième, en 1510. D'après les recherches que nous avons faites, Géoffroy Carles assistait à Grenoble, comme conseiller au Parlement, à une ordonnance du gouverneur du Dauphiné, Jean, comte de Foix et d'Étampes, du 12 mars 1499; il était à Milan, le dimanche 15 avril 1500, date que porte une lettre qu'il écrit du château de cette ville à son cousin Antoine Mulet, aussi conseiller au Parlement du Dauphiné, et où il rend compte de la défaite et de la prise de Ludovic Sforse, dit le More. Le nouveau président siégeait à Grenoble, en cette qualité, le 18 juillet 1503; on le trouve, depuis, constamment dans cette ville, du moins toutes les années jusqu'au 26 novembre 1515, époque où nous le voyons exercer encore les fonctions de président (*Quartus Generalia, f° ou cahier lmmxxviii*). Bien plus, son nom est inscrit sur un état des fonctionnaires, dressé en vertu d'une ordonnance du roi dauphin François I^{er}, datée de Lyon, du 24 mars 1516, reçue à Grenoble le 2 avril, à neuf heures du matin, comme le constate une annotation sur le dos de l'ordonnance même. Cet état relate en termes formels: Messire Joffrey Carles, président de la Cour de Parlement (*Ibid., cahier lmmxxxi*).

(2) Son nom est mal écrit dans les Tablettes de Thémis, et dans l'État politique de Chorier, on lit dans le premier ouvrage: *Falos d'Arvilarde, 20 décembre 1516*, au lieu de Falques, Falcoz ou Falco d'Aurillac, et dans le second: *Jacques d'Aurillac, en 1514*, au lieu de Falques. Ce sont là deux fautes typographiques faciles à comprendre et auxquelles est jointe une fausse date, celle qui est donnée par Chorier. On a vu que Géoffroy Carles était toujours président le 6 novembre 1515 et même en 1516 au mois d'avril; de sorte que son successeur n'a pu être pourvu ni nommé en 1514, c'est-à-dire deux ans auparavant. Le président Falques d'Aurillac siégeait encore le 29 avril 1533 (Ancien registre vert du Parlement, aux archives du greffe de la Cour).

(3) Le nom de ce président figure sur un rôle ou état dressé le 5 décembre 1533, pour la distribution du sel à faire aux membres du Parlement et de la Chambre des Comptes du Dauphiné (*Sextus generalia; cahier xxxv*). On retrouve le même nom sur un pareil état de la distribution du sel, sous la date du 16 février 1536 (*Septimus generalia; cahier xlii*).

(4) Il était en fonctions à la date du 10 avril 1537, comme l'atteste l'annotation suivante: *Datum Gratianopoli, die decima tertia mensis aprilis, anno domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo; per dominum Gubernatorem ad relationem curie, qua erant domini: Johannes Sanxon, preses; Geor. de Sancto Marcello; Hono. de Herbesio, etc. (Septimus Generalia; cahier xli).*

Premiers Présidents du Parlement.

Jean Samxon, en 1539.

Claude Bellièvre, licencié en lois, procureur général du Roi en la Cour, nommé premier président par lettres, de Châtellerault, du 24 mai 1541 ; — en remplacement de Jean Samxon, décédé ; — reçu le 3 juin suivant (1).

Jean Truchon, second président au Parlement de Savoie, nommé premier président, par lettres, de Marchais, du 27

juin 1544 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude Bellièvre ; — reçu le 4 mars 1555 (1).

Nous renvoyons, pour la suite des premiers présidents du Parlement de Grenoble, à la liste insérée à la fin du premier volume de *l'Inventaire-sommaire des Archives départementales de l'Isère, antérieures à 1790*. Cette liste, ainsi que nous l'avons déjà dit, a été dressée sur les seuls documents authentiques, conservés encore aux archives de notre ancienne Cour du Parlement.

Liste des Présidents au Parlement de Grenoble, à partir de 1539, époque où a été créé un second président de cette Cour.

Michel de Gyves, second président, nommé en 1539 ; — décédé à Grenoble, au mois d'octobre 1558 (2).

Guillaume de Portes, second président du Parlement de Savoie, conseiller en la Cour ; — lettres, de Blois, du 7 novembre 1559 ; — en remplacement de Michel de Gyves, décédé ; — reçu le 14 décembre suivant.

Jean Bellièvre, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 22 avril 1571 (office créé de troisième président) ; — reçu le 27 juillet suivant ; — nommé, en 1578, premier président.

Jean de Buffevant, docteur en droit, vi-bailli de Vienne ; — lettres, de Lyon, du 24 septembre 1574 ; — en remplacement et sur la résignation de Guillaume de Portes ; — reçu le 10 novembre suivant ; — décédé en 1595.

Gaspard Fléard, seigneur de Pressins, conseiller en la Cour ; — lettres, de Lyon, du mois d'octobre 1574 (office créé de quatrième président) ; — reçu le 10 novembre suivant.

François Vachon, procureur général en la Chambre des Comptes du Dauphiné ; — lettres, de Paris, du 6 décembre 1578 ; — en remplacement de Jean Bellièvre, pourvu de l'office de premier président ; — reçu le 29 juin 1581 ; — décédé en 1585.

Innocent Gentillet, jurisconsulte ; — lettres, du 20 janvier 1579, et autres lettres, du 21 juillet 1582 (office créé pour le service de la Chambre de l'Édit) ; — reçu le 13 novembre 1582 (2) ; — décédé en 1591.

François Ruzé, avocat général en la Cour ; — lettres, de Paris, du 7 août 1578 (office créé de cinquième président) ; — reçu le 23 juin 1584 ; — décédé en 1585.

Arthus Prunier, seigneur d'Agnières et de Saint-André, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 8

(1) *Fonds du Parlement B ; enregistrement ; registre B, 1540-1549 ; f° 82.* — Le même premier président fut nommé président honoraire, par des lettres du Roi datées de Marchais, du 27 juin 1544, vérifiées en la Cour le 5 mars de l'année suivante. (*Ibid.*)

(2) Magistrat intègre, il mourut pauvre et fut enterré aux frais de la Cour. Une délibération prise par elle, sous la date du 13 octobre 1558, porte qu'une somme de 37 livres 11 sous 6 deniers à laquelle s'élevaient l'enterrement et autres dépenses funéraires de M^e Michel de Gyves, en son vivant second président, serait prise sur le crédit des menus frais du Parlement, tels que couteaux, canifs et ciseaux, alloués chaque année, et cela sans tirer à conséquence et pour la raison que le corps dudit sieur président se trouvait délaissé, au point qu'il n'y avait personne qui s'occupât de son enterrement, attendu aussi que le défunt ne laissait aucun bien pour ce faire (*livre vert, f° 46*).

(1) *Fonds de la Chambre des Comptes B.* Cette pièce, qui est une copie de la procédure faite à la Chambre des Comptes du Dauphiné, pour la réception, en cette Chambre, du premier président Jean Truchon, remplit la lacune qui existait dans les nominations de premiers présidents du Parlement, aux archives de cette Cour, à partir de Claude Bellièvre ; elle témoigne dans quelle erreur sont tombés Guy Allard et Chorier, quand ils affirment que Jean Truchon a été nommé premier président en 1549. L'auteur des Tablettes de Thémis se trompe également lorsqu'il dit en 1556.

(2) C'était un ardent partisan du parti réformé ; aussi sa réception comme président au Parlement éprouva-t-elle de nombreuses difficultés ; la Cour déclara même, par un arrêt du 18 mai 1582, qu'ayant examiné Gentillet, *tant sur la loi que sur la pratique* comme on était d'usage de le faire, elle ne le trouvait *point suffisant pour exercer la charge et estat de président* ; c'est pourquoi elle avait résolu d'en avertir le Roi, afin qu'il y pourvût selon son bon plaisir. Il fallut que ce prince insistât sur la réception de Gentillet par des lettres de jussion.

octobre 1585; — en remplacement de François Vachon, décédé; — reçu le 29 novembre suivant.

Octavien Émé, sieur de Saint-Julien, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 31 décembre 1585; — en remplacement de François Ruzé, décédé; — reçu le 28 février 1586.

Soffrey Calignon, conseiller en la Cour; — lettres, du camp devant Dxreu, du 3 mars 1591; — en remplacement d'Innocent Gentillet, décédé; — reçu le 22 du même mois; — décédé à Paris le 9 septembre 1606, peu de mois après avoir résigné son office de président en faveur de Claude de Bullion, sous la date du 14 mai de cette année (1).

François Fustier, sieur de La Rochette, conseiller en la Cour; — lettres du 23 mai 1591; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard Fléard; — reçu le 15 mars 1596.

Louis Du Vache, sieur d'Estables, conseiller en la Cour; — lettres, de Blois, du 6 août 1599 (office créé pour le service de la Chambre mi-partie ou nouvelle Chambre de l'Édit); — reçu le 30 septembre suivant.

Antoine de Dorne, conseiller en la Cour; — lettres, de Lyon, du 30 septembre 1595; — en remplacement de Jean de Buffevant, décédé; — reçu le 4 mai 1602; — décédé en 1616, après avoir résigné son office de président en faveur de Claude Expilly, le 7 avril de cette année.

Barthélemi Marquet, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 février 1603; — en remplacement et sur la résignation de Louis Du Vache; — reçu le 3 juin suivant; — décédé en 1609.

Jean de La Croix de Chevières, deuxième avocat général en la Cour; — lettres du 31 décembre 1603; — en remplacement et sur la résignation d'Arthus Prunier, seigneur de Saint-André, pourvu de l'office de premier président; — reçu le 29 janvier 1604; — nommé en 1607 évêque de Grenoble.

Jean-Claude Audeyer, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 juillet 1606; — en remplacement et sur la résignation de François Fustier; — reçu le 4 novembre

suivant; — décédé en 1616, à Grenoble, peu de temps après avoir résigné son office en faveur de Laurent Prunier.

Claude de Bulion, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel et garde des sceaux en la Cour du Parlement de Grenoble; — lettres, de Paris, du 22 décembre 1606; — en remplacement et sur la résignation de Soffrey Calignon; — reçu le 3 juillet 1607 (1); devenu ensuite surintendant des finances, président à mortier au Parlement de Paris et surintendant de l'ordre du Saint-Esprit.

François de Sautereau, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 24 novembre 1607; — en remplacement et sur la résignation de Jean de La Croix de Chevières, nommé évêque de Grenoble; — reçu le 5 décembre suivant; — décédé en 1617, quelques mois après avoir résigné son office en faveur de Gaspard Béatrix-Robert.

Charles Du Cros, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 18 mars 1609; — en remplacement de Barthélemi Marquet, décédé; — reçu le 23 mai suivant; — mort assassiné à Montpellier, le 22 février 1622, par une troupe de fanatiques, ses co-religionnaires, animés contre lui et qui le regardaient comme trop modéré, parce que, député dans cette ville par Lesdiguières auprès du duc de Rohan, il cherchait à lui conseiller de se soumettre aux ordres du Roi, sous l'assurance du maintien des édits de pacification (2).

François Du Faure, procureur général en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 mars 1609, en remplacement et sur la résignation de Claude de Bulion; — reçu le 6 mars 1610.

Laurent Prunier, seigneur de Saint-André, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 juillet 1616; — en remplacement de Jean-Claude Audeyer, décédé; — reçu le 12 août suivant; — décédé le 29 octobre 1650.

Claude Expilly, avocat général en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 octobre 1616; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Dorne; — reçu le 15 novembre suivant.

(1) Cet acte de résignation, reçu par un notaire du châtelet, fut passé en l'hôtel qu'habitait Calignon, dans la rue Saint-Honoré près de Saint-Germain-l'Auxerrois, en présence de messires Jacques-Auguste de Thou, conseiller du Roi en son conseil d'État, président en la Cour de Parlement de Paris; Louis Servin, aussi conseiller du Roi en son conseil et son avocat général, et Jules de Maupeou, également conseiller du Roi en son conseil d'État, intendant de ses finances. Dans cet acte, Soffrey Calignon est lui-même qualifié de conseiller du Roi en son conseil d'État, président en la Cour de Parlement de Grenoble et chancelier de Navarre; il y est dit que ce dernier déclara ne pouvoir signer pour indisposition de sa personne (Enregistrement, 1606-1610, fol. 204, verso).

(1) Il fut dispensé à la fois, par des lettres datées de Fontainebleau, du 25 octobre 1607, du service et de la résidence pour l'exercice des deux fonctions qu'il avait à Grenoble, savoir comme président en la Cour et comme garde des sceaux; mais ces mêmes lettres lui conservaient en entier le paiement des gages et droits des deux offices y attachés, ainsi que les honneurs et les prérogatives.

(2) Pierre Du Cros, son fils, héritier de l'office de président de son père, le résigna en faveur de Samson de Périssol, suivant acte du 3 juin 1622, reçu par Rage, notaire.

Gaspard Béatrix-Robert, seigneur de Bouquéron, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 21 novembre 1617 ; — en remplacement de François de Sautereau, décédé ; — reçu le 12 décembre suivant.

Louis Du Faure, sieur de Colombinière, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 10 mars 1621 ; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard Béatrix-Robert ; — reçu le 4 mai suivant.

Jean Audeyer, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 15 mars 1622 ; — en remplacement et sur la résignation d'Octavien Émé, seigneur de Saint-Julien ; — reçu le 14 avril suivant ; — décédé en 1650.

Samson de Périssol, conseiller en la Cour ; — lettres, de Béziers, du 22 juillet 1622 ; — en remplacement de Charles Du Cros, décédé ; — reçu le 9 août suivant.

Claude de Dorne, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 19 janvier 1627 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude Expilly ; — reçu le 19 février suivant.

Claude de Simiane, seigneur de La Coste, conseiller en la Cour ; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 17 juillet 1628 ; — en remplacement et sur la résignation de François Du Faure ; — reçu le 3 novembre suivant.

Claude de Fasson, seigneur de Brion, avocat général en la Cour ; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 30 septembre 1628 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Dorne ; — reçu le 3 novembre suivant ; — décédé le 29 novembre 1630.

Sébastien Pourroy, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 31 janvier 1629 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis Du Faure ; — reçu le 24 février suivant.

Pierre de Gratet, seigneur du Bouchage, conseiller en la Cour ; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé) ; — reçu et mis en possession le 30 janvier 1632 ; — décédé au mois d'avril 1650.

Claude de Lescost, conseiller en la Cour ; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628, avec dispenses d'âge et de temps de services (1) (office créé) ; — reçu et mis en possession le 30 janvier 1632 ; — décédé le 27 février 1670.

Jean de Micha, sieur de Burcin, conseiller du Roi, vi-bailli du Graisivaudan ; — lettres, de Paris, du 6 février 1631 ; — en remplacement de Claude de Fasson, décédé ; — reçu le 4 février 1632 ; — décédé au mois de juin 1649.

(1) Il n'avait que deux ans et deux mois de services comme conseiller et n'avait point encore les quarante ans d'âge exigés pour être président.

Antoine Du Faure, seigneur de La Rivière, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 21 août 1649 ; — en remplacement de Jean de Micha, décédé ; — reçu le 27 du même mois ; — décédé le 8 novembre 1657.

Jean de La Croix, seigneur de Chevrières, conseiller du Roi en ses Conseils, président au Parlement de Bourgogne ; — lettres, de Paris, du 13 juin 1650 ; — en remplacement de Pierre de Gratet du Bouchage, décédé ; — reçu le 25 du même mois.

Nicolas Prunier de Saint-André, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 17 novembre 1650, avec dispenses d'âge et de temps de services (1) ; — en remplacement de Laurent Prunier de Saint-André, son père, décédé ; — reçu le 26 du même mois ; — nommé ensuite premier président.

Louis de La Poype de Saint-Julien de Granet, premier président au siège Présidial de Bourg ; — lettres, de Paris, du 30 octobre 1650 ; — en remplacement de Jean Audeyer, décédé ; — reçu le 3 décembre suivant.

Laurent de Périssol-Alleman, seigneur d'Allières, avocat en la Cour ; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 13 mai 1652 ; — en remplacement et sur la résignation de Samson de Périssol, son père ; avec permission donnée à ce dernier d'exercer encore sa charge pendant dix années à dater de la réception de son fils ; — reçu le 24 du même mois.

François de Simiane de La Coste, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 28 février 1655 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Simiane, écuyer, sieur de La Coste, son père ; — reçu le 13 mai suivant ; — décédé en 1683.

Aymar Pourroy, sieur de Vaulserre, juge royal, vi-sénéchal, lieutenant général civil et criminel en la Sénéchaussée et au Siège de Crest ; — lettres, de Paris, du 19 novembre 1655 ; — en remplacement et sur la résignation de Sébastien Pourroy, son père ; avec autorisation accordée à ce dernier de continuer ses fonctions pendant dix ans à dater de la nomination de son fils ; — reçu le 18 décembre suivant ; — décédé le 29 décembre 1683.

Gabriel Prunier de Saint-André, baron de Beauchêne, conseiller en la Cour ; — lettres, de Paris, du 1^{er} août 1658, avec dispense de services (2) ; — en remplacement d'Antoine Du Faure, décédé ; — reçu le 12 du même mois ; — décédé le 15 mars 1696.

(1) Il n'avait que vingt-trois ans, et il comptait à peine cinq années de services en qualité de conseiller en la Cour.

(2) Il n'avait que huit ans de services en qualité de conseiller au Parlement.

Jacques Coste, comte de Charmes, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 février 1659 (office créé); — reçu le 1^{er} mars suivant; — décédé le 26 mars 1676.

Gabriel de La Croix de Pisançon, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 juin 1670; — en remplacement de Claude de Lescot, décédé; — reçu le 18 juillet suivant.

Jean-François de Lescot, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 12 avril 1674; — en remplacement et sur la résignation de Jean de La Croix de Chevreires; — reçu le 24 du même mois; — décédé le 16 juin 1696.

Gaspard de Ponnat, baron de Gresse et de Beaumont, conseiller en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 11 février 1677, avec dispense d'alliance (1); — en remplacement de Jacques Coste, comte de Charmes, décédé; — reçu le 23 du même mois; — décédé le 15 juillet 1696.

François de La Croix de Chevreires de Sayve, marquis d'Ornacieux, conseiller en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 5 août 1679, avec dispenses d'âge, de temps de services et d'alliance (2); — en remplacement et sur la résignation de Nicolas Prunier de Saint-André; — reçu le 23 du même mois; — décédé le 22 janvier 1695.

Arthus-Joseph de La Poype de Saint-Julin de Granet, conseiller au Parlement de Metz; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 16 février 1682, avec dispenses d'âge, de services et de parenté (3); — en survivance à Louis de La Poype de Saint-Julin de Granet, son père; — reçu le 30 mars suivant.

François de Gratet, seigneur du Bouchage, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 9 mars 1684; — en remplacement de François de Simiane de La Coste, décédé; — reçu le 18 du même mois.

Antoine de Guérin, seigneur de Tencin, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 9 mars 1684, avec dispense d'alliance (4); — en remplacement d'Aymar Pourroy, décédé; — reçu le 18 du même mois; — nommé ensuite premier président du Sénat de Chambéry.

Jean Bernard de La Croix de Chevreires de Pisançon,

(1) Il était beau-frère de Jean-Baptiste de Mistral et de François de Pina, conseillers en la Cour, qui avaient épousé ses deux sœurs.

(2) Il n'était âgé que de vingt-six ans six mois; il n'avait que six ans de services, et Gabriel Prunier, baron de Beauchêne, président en la Cour, était son beau-frère.

(3) Il n'avait point encore les quarante ans d'âge ni les dix ans de services voulus, et il était président en même temps que son père.

(4) Il était beau-frère de François de Barral, conseiller en la Cour.

conseiller au Parlement de Metz; — lettres, de Versailles, du 30 novembre 1685, avec dispenses d'âge et de services (1); — en remplacement et sur la résignation de Gabriel de La Croix de Chevreires de Pisançon, son père; — reçu le 18 décembre suivant.

François-Alexandre de Périssol-Alleman, sieur de Saint-Ange, avocat en la Cour; — lettres du 20 mai 1686; — avec dispenses d'âge et de services (2); — en remplacement et sur la résignation de Laurent de Périssol, son père, avec autorisation accordée à celui-ci de continuer ses fonctions, pendant lequel temps le nouveau titulaire aurait entrée et séance en la Cour après le dernier conseiller; — reçu le 12 mars 1687; — décédé le 28 janvier 1709.

Ennemond de Chaponay, seigneur de Marennes, de Charette et d'autres places, ancien président et garde des sceaux au Conseil souverain de Pignerol, — lettres, de Paris, du 2 juillet 1694, avec dispenses d'âge et de parenté (3); — en remplacement et sur la résignation de Jean Bernard de La Croix de Pisançon; — reçu le 12 du même mois; — décédé le 4 mars 1715.

Jacques d'Yse de Saléon, seigneur de Châteauneuf de Mazenc, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 17 mai 1696, avec dispense de parenté (4); — en remplacement de François de La Croix de Chevreires de Sayve, décédé; — reçu le 25 du même mois.

Claude Allois, seigneur d'Herculais et d'autres places, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 10 mai 1696, avec dispense de services (5); — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Guérin; — reçu le 25 du même mois; — décédé le 29 juin 1698.

Pierre-François de Gratet du Bouchage, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 août 1696, avec dispenses d'âge et de services (6); — en remplacement et sur la résignation de François de Gratet, comte du Bouchage et de Brangues, son père; — reçu le 23 du même mois.

Jean-Baptiste-Félicien de Boffin, seigneur d'Argenson

(1) Il n'avait que trente ans, et il comptait seulement trois années de services au Parlement de Metz.

(2) Il ne comptait point d'années de services et n'avait pas les quarante ans d'âge exigés pour être président.

(3) Il avait seulement trente ans d'âge et trois ans de services.

(4) Son fils, François d'Yse de Saléon, était en même temps conseiller en la Cour.

(5) Il n'était conseiller au Parlement que depuis huit ans et onze mois; de sorte qu'il n'avait point encore les dix ans de services exigés.

(6) Né le 13 janvier 1666, il n'avait que trente ans et six mois, et il ne comptait que trois ans et huit mois de services dans sa charge de conseiller au Parlement.

et de La Sône, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 août 1696; — en remplacement de Gaspard de Ponnat, décédé; — reçu le 23 du même mois.

Antoine de Murat de Lestang, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 23 août 1696, avec dispenses d'âge et de services (1); — en remplacement de Gabriel de Prunier de Saint-André, décédé; — reçu le 30 du même mois.

Jean-François de Bazemont, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 novembre 1696, avec dispenses d'âge, de services et de parenté (2); — en remplacement de Jean-François de Lescot, décédé; — reçu le 10 décembre suivant.

François de Guerin, seigneur de Tencin, sénateur au Sénat de Chambéry; — lettres, de Paris, du 23 avril 1699, avec dispenses d'âge et de services (3); — en remplacement de Claude Allois, décédé; — reçu le 5 mai suivant.

François d'Yse de Châteauneuf, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 12 mars 1701, avec dispenses d'âge et de services (4); — en remplacement et sur la résignation de Jacques d'Yse de Saléon, son père; — reçu le 22 avril suivant.

Joseph de Barral, conseiller en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 15 juillet 1708, avec dispenses d'âge, de services et de parenté (5); — en remplacement et sur la résignation de François de Guerin de Tencin; — reçu le 23 du même mois.

Jean-François de Ponnat, premier président de la Chambre des Comptes de Chambéry, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 16 septembre 1708, avec dispenses d'âge et d'incompatibilité d'offices (6); —

en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste-Félicien de Boffin de La Sône; — reçu le 15 novembre suivant; — décédé le 27 juin 1744.

Jean-Dominique de La Croix de Chevières de Sayve, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 4 août 1709, avec dispenses d'âge, de services et de parenté (1); — en remplacement de François-Alexandre de Périssol-Allemand, décédé; — reçu le 12 du même mois.

Denis-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 31 mai 1715, avec dispenses d'âge et d'alliance (2); — en remplacement d'Ennemond de Chaponay, décédé; — reçu le 17 juin suivant; — décédé à Grenoble le 25 mai 1722.

Réné-Alexandre de Bardonnenche, vicomte de Trièves, seigneur de Thoranne, de Trezane, de Saint-Martin-de-Cielles et de Vassieu, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 3 juillet 1722, avec dispense d'âge (3); — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Murat, marquis de Lestang, son beau-père; — reçu le 14 du même mois.

Nicolas de Chaponay, avocat, seigneur de Chaponay, de Feyzin, de Charette, de Marrieu, de Verney et d'autres lieux; — lettres, de Paris, du 3 juillet 1722, avec dispenses d'âge et de services (4); — en remplacement de Denis-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, décédé; — reçu le 15 du même mois; — décédé le 10 avril 1765.

Honoré-Jean-Baptiste-Jacques-Alexandre de Piolenc de Thoury, conseiller du Roi, assesseur au siège Général et à la Sénéchaussée d'Aix, en Provence; — lettres, de Fontainebleau, du 19 avril 1730, avec dispenses d'âge et de services (5); — en survivance à François d'Yse de Châteauneuf de Mazenc, son oncle maternel, et avec autorisation de continuer ses fonctions d'assesseur pendant tout le temps que sondit oncle resterait encore président; — reçu le 7 juin suivant; — décédé le 1^{er} mars 1774.

(1) Il n'avait encore que trente-deux ans, étant né le 9 octobre 1664, et n'était conseiller en la Cour que depuis six ans et demi.

(2) Il avait seulement quatre années et trois mois de services et vingt-six ans d'âge, étant né le 17 février 1671; il était beau-frère de Joachim de Mistral de Montmiral, conseiller en la Cour.

(3) Né le 16 février 1676, il n'avait que vingt-trois ans et un mois et il comptait à peine six années de services dans la charge de sénateur au Sénat de Chambéry, depuis le 9 juin 1693.

(4) Il n'était conseiller en la Cour que depuis le 21 juillet 1692, et n'avait pas même encore trente ans accomplis, étant né au mois d'octobre 1662.

(5) Né le 16 juin 1677, il n'avait que trente-un ans d'âge; il lui manquait huit mois de services pour avoir le temps voulu de dix ans, et il était beau-frère de Charles-Gabriel Du Mottet, conseiller en la Cour.

(6) Né le 8 août 1670, il lui manquait deux ans pour avoir les quarante ans d'âge exigés. Il y avait, d'un autre côté, incompatibilité entre les fonctions de président de la Cour et celles de premier président de la Chambre des Comptes de Chambéry.

(1) Il avait seulement vingt-sept ans et neuf mois, étant né le 7 novembre 1681; il ne comptait que quatre années de services comme conseiller, et Gaspard Vidaud de La Tour, son oncle maternel, était procureur général en la Cour.

(2) Né le 2 avril 1682, il lui manquait six ans et onze mois pour avoir quarante ans d'âge; il était beau-frère de Nicolas de Briançon de Varces, conseiller en la Cour.

(3) Il était seulement dans ses trente-six ans, étant né le 6 janvier 1688.

(4) Né le 28 septembre 1697, il n'était encore que dans sa vingt-cinquième année, et n'avait point de services.

(5) Né dans la ville d'Aix, en Provence, où son père était président au Parlement, le 29 novembre 1707, il entra seulement dans sa vingt-troisième année, et ne comptait point de services dans une Cour supérieure, tels que l'exigeaient les ordonnances.

Jacques d'Yse, seigneur de Rozans, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 7 juin 1730, avec dispenses d'âge et de services (1); — en remplacement et sur la résignation de Pierre-François de Gratet du Bouchage; — reçu le 17 du même mois.

François de Vault de Planieu, sieur de Roche, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 juin 1730, avec dispense d'âge (2); — en remplacement et sur la résignation d'Arthus-Joseph de La Poype de Saint-Julin de Gramont, nommé lui-même premier président; — reçu le 3 août 1730.

Claude de Murat, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 23 juin 1734; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Dominique de La Croix de Sayve; — reçu le 6 juillet suivant.

Marc-Joseph de Pourroy de Quinsonas, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 9 mars 1736; — en remplacement et sur la résignation de Jean-François de Bazemont; — reçu le 24 du même mois; — nommé premier président du Parlement de Besançon, en 1750; — Il ne fut pourvu à son remplacement comme président au Parlement de Grenoble qu'après son décès, arrivé le 1^{er} avril 1757.

Joseph-Arthus de La Croix de Sayve, marquis d'Ornacieux, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 21 août 1739, avec dispenses d'âge, de services et de parenté (3); — en remplacement et sur la résignation de René-Alexandre de Bardonnenche; — reçu le 7 septembre suivant.

François-Jean-Baptiste de Barral de Montferrat, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 juin 1741, avec dispenses d'âge, d'alliance et de parenté (4); — en survivance à Joseph de Barral, son père; — reçu le 12 juillet suivant.

(1) Il avait seulement six ans et onze mois de services comme conseiller en la Cour et trente-deux ans et sept mois d'âge, étant né le 6 octobre 1697.

(2) Il lui manquait un an et neuf mois d'âge, pour avoir les quarante ans voulus, étant né le 15 mars 1692.

(3) Né le 1^{er} mai 1713 et conseiller en la Cour depuis le 24 novembre 1733, il n'avait point encore les quarante ans d'âge ni les dix ans de services exigés; il était, d'un autre côté, petit-fils d'Arthus-Joseph de La Poype et neveu de Louis-Joseph de La Poype Saint-Julin de Gramont, l'un premier président du Parlement et l'autre conseiller en cette Cour.

(4) Il n'avait point encore les quarante ans d'âge exigés, étant né le 3 novembre 1709; il était frère de Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard et de Claude-Mathias de Barral de La Bâtie et beau-frère de Jean-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, tous les trois conseillers au Parlement.

Arthus-Joseph de La Poype Saint-Julin de Gramont, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 20 mars 1745, avec dispenses d'âge, de services et de parenté (1); — en remplacement de Jean-François de Ponnat, décédé; — reçu le 29 du même mois.

Ennemond-François de La Coste de Saint-Nizier, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 12 juin 1750, avec dispense d'alliance (2); — en remplacement et sur la résignation d'Arthus-Joseph de La Poype Saint-Julin de Gramont, nommé premier président; — reçu le 19 du même mois.

Victor de Murat de Lestang, conseiller en la Cour; — lettres de Versailles, du 11 mai 1754, avec dispenses d'âge, de services et d'alliance (3); — en remplacement et sur la résignation de Claude de Murat de Lestang, son père; — reçu le 18 du même mois.

Joseph-Gabriel de Pourroy de L'Auberivière de Quinsonas, avocat en la Cour; — lettres de Compiègne, du 16 juillet 1757, avec dispenses d'âge et de services (4); — en remplacement de Marc-Joseph Pourroy de L'Auberivière, son père, décédé, et dont l'office était resté vacant depuis 1750; — reçu le 8 août suivant; — décédé le 8 juillet 1786.

Pierre-Marie de Vault, conseiller en la Cour; — lettres, de Compiègne, du 29 juillet 1757, avec dispenses d'âge et de temps de services (5); — en survivance à François de Vault de Planieu, son père; — reçu le 7 septembre suivant.

Joseph-Marie de Barral de Montferrat, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 avril 1764, avec dispenses d'âge, de services et de parenté (6); — en rem-

(1) Il n'avait pas même encore vingt-cinq ans, étant né le 16 avril 1720; il ne comptait que quatre années de services, et son père, Louis-Joseph de La Poype Saint-Julin, était chevalier d'honneur en la Cour.

(2) Il était beau-frère de Pierre du Sozey de Barbières, conseiller en la Cour.

(3) Il avait vingt-six ans et quatre mois seulement, étant né le 6 décembre 1727; il n'était conseiller que depuis le 4 mai 1748, et il était beau-frère de Jean-François de Roux de Gaubert de Laric, conseiller en la Cour, qui avait épousé sa sœur.

(4) Il était à peine dans sa vingt-unième année, étant né le 28 juin 1738, et il n'avait encore servi dans aucune Cour supérieure.

(5) Il était né le 7 février 1732; de sorte qu'il n'avait que vingt-cinq ans et demi environ, et il ne comptait que trois ans de services.

(6) Né le 21 mars 1742 et reçu conseiller en la Cour le 30 avril 1762, il n'avait encore que vingt-deux ans d'âge et deux ans de services; Charles-Gabriel-Justin de Barral, son père, et François-Jean-Baptiste de Barral, son oncle, étaient, le premier, conseiller, et le second, président en la Cour.

placement et sur la démission de Jacques d'Yse de Rozans ;
— reçu le 8 mai suivant.

Quatre présidents du Parlement de Grenoble sont nommés d'après un édit du Roi, du mois d'octobre 1771, qui constitue cette Cour sur de nouvelles bases, savoir :

Ennemond-François de La Coste, ancien président ;
François-Joseph-Joachim de Vaulx, Sébastien-François de Pina et Pierre-Jacques Du Frenet, sieur de Beaumont, anciens conseillers.

François de Galien de Chabons, conseiller en la Cour ;
— lettres, de Versailles, du 30 décembre 1771, avec dispense d'alliance (1) ; — en remplacement de Sébastien-François de Pina, démissionnaire par refus de prestation de serment ; — reçu le 4 février 1772.

Une ordonnance du Roi, du 10 avril 1775, rétablit le Parlement de Grenoble tel qu'il était avant l'édit du mois d'octobre 1771.

Sont réintégrés les présidents :

François de Vaulx de Planieu, sieur de Roche ;
Joseph-Arthus de La Croix de Sayve d'Ornacieux ;
François-Jean-Baptiste de Barral de Montferrat ; —
décédé le 14 août 1785.

Ennemond-François de La Coste de Saint-Nizier ; —
décédé le 27 juin 1786.

Victor de Murat de Lestang ;
Joseph-Gabriel de Pourroy de Lauberivière, marquis de
Quinsonnas, décédé le 8 juillet 1786 ;
Pierre-Marie de Vaulx,
Et Joseph-Marie de Barral de Montferrat.

Pierre-François-Laurent de La Coste, conseiller en la
Cour ; — lettres, de Versailles, du 23 juillet 1777, avec
dispenses d'âge, d'alliance et de parenté (2) ; — en rem-
placement et sur la démission d'Ennemond-François de
La Coste de Saint-Nizier, son père ; — reçu le 5 septembre
suivant.

Barthélemi-Arthus de La Croix de Sayve, avocat général

(1) Il était beau-frère de Jean-Jacques de Vidaud, premier président.

(2) Il n'avait encore que trente-quatre ans, étant né le 20 juin 1743, à Grenoble ; il était beau-frère de Laurent-César de Chaléon de Chambrier et neveu de Pierre de Michel du Sozey de Barbrières, tous les deux conseillers en la Cour.

du Roi en la Cour ; — lettres, de Paris, du 26 août 1779, avec dispenses d'âge et de parenté (1) ; — en remplacement d'Honoré-Jean-Baptiste-Jacques-Alexandre de Piolenc de Thoury, décédé ; — reçu le 31 du même mois et mis en possession le 5 septembre suivant.

Marie-Anne-Joseph-Gabriel-Laurent de Bressac, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 9 avril 1783, avec dispenses d'âge, de services et de parenté (2) ; — en remplacement de Nicolas de Chaponay, décédé ; — reçu le 24 mai suivant.

Claude-Ignace de Trivio, conseiller en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 22 août 1787 ; — en remplacement de Joseph-Gabriel de Pourroy de Lauberivière, marquis de Quinsonnas, décédé ; — reçu le 30 août 1787.

En 1790, époque de la suppression du Parlement de Grenoble, il y avait en cette Cour sept présidents et une place de président vacante. Ces présidents étaient, suivant l'ordre de réception :

Joseph-Arthus de La Croix de Sayve d'Ornacieux (3) ;
Pierre-Marie de Vaulx (4) ;
Joseph-Marie de Barral (5) ;
Pierre-François-Laurent de La Coste (6) ;
Barthélemi-Arthus de La Croix de Sayve d'Ornacieux,
fils (7) ;

Marie-Anne-Joseph-Gabriel-Laurent de Bressac,
Et Claude-Ignace de Trivio.

(1) Né le 30 avril 1746, il n'avait que trente-un ans et trois mois, et son père, Joseph-Arthus de La Croix de Sayve d'Ornacieux, était président en la Cour.

(2) Né à Valence, le 16 janvier 1756, il était âgé seulement de vingt-sept ans et n'avait encore exercé aucune fonction judiciaire ; il comptait en même temps, au nombre des conseillers en la Cour, Laurent Aymon-de-Franquières, son oncle maternel.

(3) Il est mort dans l'émigration, à Véronne, le 2 mai 1800.

(4) Il émigra et revint à Grenoble où il mourut sans postérité, et le dernier de sa race, le 10 novembre 1807.

(5) Ayant embrassé avec ardeur les idées de la révolution, il a été successivement maire de Grenoble, président du tribunal du district de cette ville, juge au tribunal de cassation, juré de la haute-cour de justice, président du tribunal d'appel de l'Isère et fut nommé premier président de la cour impériale de Grenoble, fonctions dont il a été dépouillé à la rentrée des Bourbons, en 1814 ; il est mort dans cette ville le 14 juin 1828, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

(6) Il émigra ; il est mort sans postérité, à Venise, le 25 avril 1816.

(7) Il émigra ; il est décédé, à Paris, le 1er février 1821, à l'âge de soixante-quinze ans.

Conseillers à la Cour Souveraine dite le Conseil delphinal, de 1340 à 1453, et Conseillers au Parlement de Grenoble, de 1453 à 1790.

Conseillers à la Cour souveraine dite le Conseil Delphinal.

Avant que le dauphin Humbert II, en 1340, instituât le Conseil delphinal tel qu'il a depuis existé, il avait déjà formé à Saint-Marcellin, sous la même dénomination et par une ordonnance datée de cette ville, du 22 février 1337, un conseil chargé d'examiner certaines affaires en dernier ressort, mais qui suivait le prince et devait être considéré plutôt comme un conseil d'État qu'une cour de justice. Les membres dont se composa ce premier Conseil delphinal furent :

Guillaume Mitte, abbé de Saint-Antoine, en Viennois ;
Humbert de La Balme, commandeur de Saint-Paul ;
Nicolas Constant, chevalier, docteur en lois ;
Bertrand Eustache, chevalier, docteur en lois ;
Jacques Têtegrosse, docteur en lois ;
Pierre d'Herbeys, chevalier,
Et Jean de Saint-Vallier, docteur en lois.

Le Dauphin, résolu de donner une toute autre forme à son Conseil delphinal, en changea, le 6 avril 1340, les officiers du nombre desquels il ne conserva qu'un seul des anciens, et leur fit connaître, par une ordonnance spéciale du 1^{er} août suivant, le but et le règlement de la nouvelle institution ; il voulut surtout que ce Conseil ne put jamais être distrait de Grenoble.

Les conseillers nommés le 6 avril 1340 ont été :

Nicolas Constant, chevalier, docteur en lois, chargé de la garde du sceau du Conseil ;
Roux ou Raoul de Comiers, chevalier ;
Jacques Brunier, docteur en lois ;
Roux de Chevières, docteur en lois ;
Reymond Fallavel, chevalier, jurisconsulte,
Et Michel Du Clerc de Césane, dit également Michel de Césane, jurisconsulte.

Le garde du sceau présidait le Conseil.

Diverses modifications ne tardèrent pas à être apportées à ce personnel ; il fut bientôt réduit. D'autres conseillers furent changés, remplacés et réintégrés de nouveau, sans conserver leur ancien rang, ce qui semble causer de prime abord une sorte de confusion, lorsqu'on veut comparer

les noms des conseillers désignés dans un arrêt d'une année avec ceux d'une autre année et souvent de l'année même. Des membres adjoints, tels que le juge des appellations, le bailli, le juge mage et le procureur du Graisivaudan, le trésorier, les auditeurs et d'autres fonctionnaires et autres personnes de mérite ou haut placées, étaient appelés, suivant le cas, à siéger avec le Conseil delphinal, et ils étaient tous indistinctement désignés sous le nom de conseillers delphinaux. On comprend qu'il ne s'agit point ici de donner une nomenclature de tous ces conseillers ; notre but est de mentionner seulement ceux d'entre eux qui, par leurs fonctions spéciales, ont dû former uniquement la Cour de justice :

Nicolas Constant, en 1340 et 1345.

Jacques Brunier, en 1340 et 1348.

Roux de Chevières, en 1340 et 1344.

Roux de Comiers, en 1340 et 1353.

Michel Du Clerc de Césane, dit Michel de Césane, en 1340 et 1347.

Amblard, seigneur de Beaumont, chevalier, docteur en droit, ancien professeur en droit et ancien protonotaire du Dauphin ; en 1342 et 1349.

Guillaume Dumas, docteur en lois ; en 1343 et 1349 ; il fut en même temps garde du sceau du Conseil en 1346 ; nommé ensuite procureur fiscal près du Conseil delphinal, fonctions qu'il remplissait en 1352.

Reymond Fallavel, chevalier, jurisconsulte, en 1343 et 1346 ; nommé, cette dernière année, par le Dauphin, son juge en la Cour commune de Grenoble et son chancelier particulier ou garde du sceau privé du Dauphin.

François de Frédulphe (*de Fredulfs*), dit de Parme, parce qu'il était de cette ville, chevalier, seigneur d'Aspremont, docteur dans les deux droits, professeur à l'Université de Grenoble ; en 1343 et 1356 ; il a été aussi juge majeur ou juge mage des appellations et des nullités de tout le Dauphiné et chancelier du Dauphiné (1).

(1) Ces dernières fonctions de chancelier du Dauphiné n'avaient aucun rapport avec celles de chancelier ou garde du sceau du Conseil delphinal : fonctions totalement distinctes. Jean de Cors, évêque de Tinià et ensuite de Tivoli, était chancelier du Dauphiné en 1339, 1340 et 1341. Jacques Brunier lui succéda, et à sa mort arrivée en 1348, Frédulphe fut nommé à sa place.

Guigues Fallavel, chevalier, docteur en lois, ancien juge mage du Graisivaudan; en 1343 et 1347.

Hugues Bernard, chevalier, docteur dans les deux droits, professeur à l'Université de Grenoble; en 1343 et 1347.

Girin d'Imola, docteur en lois; en 1343 et 1348; il fut aussi avocat fiscal près du Conseil delphinal en 1345.

Étienne de Roux, chevalier, docteur en lois, ancien juge mage de l'Hôtel du Dauphin et de tout le Dauphiné; en 1343 et 1348; nommé ensuite juge majeur ou juge mage du Graisivaudan.

Jean de Hauteville (*de Attavilla*), chevalier, docteur en lois; en 1344 et 1346; nommé, cette dernière année, bailli de l'Embrunais (1).

Jean de Savignac, ou de Salvagnac (*de Salvanhaco*), docteur en décrétales; en 1345 et 1348 (2).

Une ordonnance du dauphin Humbert II, datée d'une île près de Marseille, du 2 septembre 1345, alors que ce prince était sur le point de mettre à la voile pour la guerre contre les Turcs, réorganisa le Conseil delphinal, en réduisant le nombre de ses membres de six à cinq et qui furent :

Guillaume Dumas, docteur en lois, garde du sceau du Conseil delphinal et professeur à l'Université de Grenoble;

Hugues Bernard, docteur dans les deux droits, chevalier, professeur aussi à l'Université de Grenoble et lieutenant du juge mage des appellations et des nullités de tout le Dauphiné;

Girin d'Imola, docteur en lois, avocat fiscal;

Reymond Fallavel, chevalier, jurisconsulte,

Et Michel Du Clerc de Césane, jurisconsulte, juge mage du Graisivaudan.

L'ordonnance du Dauphin, précitée, voulait également que le juge mage du Graisivaudan qui succéderait à Michel de Césane, le juge de la Cour commune de Grenoble et le procureur du Graisivaudan fussent adjoints au Conseil delphinal.

Une autre ordonnance du même prince, datée de Grenoble, du 23 mars 1346, ne maintient également que cinq

conseillers, y compris le chancelier du Conseil; lesquels cinq conseillers sont dénommés dans cet ordre :

Hugues Fallavel, chevalier;

Hugues Bernard, chevalier;

Guillaume Dumas, docteur en lois, chancelier du Conseil;

Girin d'Imola, docteur en lois,

Et Reymond Fallavel, jurisconsulte.

Ce sont les conseillers de l'année précédente, à l'exception de Michel Du Clerc de Césane, remplacé par Hugues Fallavel (1).

Jacques de Roux, chevalier, docteur en lois, nommé conseiller delphinal, par lettres d'Henri de Villars, gouverneur du Dauphiné, datées de Moirans, du 28 septembre 1346 (2).

Charles, ou Carlin de Crémone, jurisconsulte; en 1348,

François de Caigne, ou de Cagni (*de Cagnio, de Caygno*), seigneur de Montléans, professeur dans les deux droits, ancien juge mage du Viennois; en 1348 (3).

Jean Dubois, licencié en lois; en 1349; — il fut ensuite juge mage du Graisivaudan, de 1361 à 1365.

Guillaume de Montsaléon, ou de Montsaviou (*de Montsaleone*), jurisconsulte; en 1349 et 1350.

Guillaume Fournier, ou Fournier, licencié dans les deux droits, ancien procureur fiscal près du même Conseil delphinal; en 1352 et 1354; ayant été employé par le dauphin Humbert II dans plusieurs affaires importantes près de la Cour de Rome (4).

(1) Il serait curieux de savoir s'il existe un rapport entre notre jurisconsulte Michel Du Clerc (*Clerico, de Clerico*) de Césane, ou Césène, et Michel de Césène, qui vivait dans le même temps, général des Cordeliers, partisan de l'empereur Louis de Bavière et par conséquent ennemi du pape Jean XXII, qui le traita d'insensé et d'hérétique, l'excommunia lui et ses complices et le déposa de sa charge. Michel de Césène, expatrié de l'Italie, serait-il venu à la Cour du Dauphin où se trouvaient d'autres de ses compatriotes?

(2) Il fut admis, par des lettres du dauphin Humbert II, du 27 mars 1345, au nombre des conseillers domestiques ou de la maison de ce prince; il est dit dans ces lettres qu'il était fils d'Étienne de Roux, chevalier, et il y est qualifié de bachelier en lois, chargé d'enseigner, dans l'Université de Grenoble, soit le droit civil, soit le droit canonique, suivant ce qui sera décidé par le recteur de cette Université.

(3) Nous le croyons italien. Le Dauphin avait fait venir d'Italie plusieurs jurisconsultes, comme on peut en juger par les noms et surnoms qu'ils avaient; tels que de Césane ou Césène, de Parme, d'Imola, de Crémone, etc. Étienne de Roux, ou plutôt Ruffi ou de Ruffo, était du Milanais; Bergadan de Muricles (*de Muriculis*) était de Pavie.

(4) Il était homme d'église; il a la qualité de sacristain de Genève et de procureur du Dauphin en Cour de Rome, dans un acte de 1349.

(1) Un Aymar de Hauteville, docteur en droit, était dans le même temps chanoine de Lyon. Roux de Hauteville, chevalier, figure comme témoin à un acte d'échange passé entre le dauphin Humbert II et Hugues de Genève, en 1339.

(2) Guillaume de Savignac (*de Savigniaco*), qualifié de clerc du Roi, est présent comme témoin à un acte du 11 octobre 1343, par lequel Thomas Marquis de Saluces se reconnaît, au moyen de ses procureurs fondés, homme lige du dauphin Humbert II.

Pierre Archinjaud, chevalier, ancien administrateur du comté de Vienne; nommé conseiller au Conseil delphinal, par lettres d'Aymar de Poitiers, gouverneur du Dauphiné, du 10 mars 1354, aux gages annuels de 100 florins d'or.

Reymond de Theys, chevalier, docteur dans les deux droits, en 1356 et 1378.

Denis Gillier, jurisconsulte; en 1359.

Reynaud Reymond, jurisconsulte, juge mage du Graisivaudan; en 1361 et 1362.

Nicolas des Tours (*de Turribus*), jurisconsulte; en 1362.

Guillaume Henri, jurisconsulte; en 1362.

Amédée de La Motte, chevalier, docteur en lois; en 1369 et 1378.

Jean d'Arces, prieur de Saint-Martin-de-Misére; — lettres du 20 novembre 1369.

Nicolas de Narcie (*de Narcia*), docteur en droit, prieur de Saint-Laurent de Grenoble; en 1375 et 1393.

Robert Cordelier, licencié en lois, garde du sceau du Conseil delphinal; en 1377 et 1378; nommé, cette dernière année, président unique de ce Conseil.

Jean de Boenc, avocat fiscal près du Conseil delphinal et maître des requêtes de l'hôtel du Roi; en 1378 et 1380.

Jean Serpe, docteur dans les deux droits; — nommé conseiller, aux gages annuels de 200 livres, par lettres du 19 juin 1381.

Guillaume Gélinon, licencié dans les deux droits; — lettres du 19 juin 1381; nommé ensuite président unique du Conseil delphinal par autres lettres du 27 février 1410 (1409, style de France).

Reymond de Theys, chevalier, docteur en lois; en 1386 et 1393.

Pierre Gilin, docteur en lois, prieur de Saint-Robert de Cornillon, conseiller clerc; en 1386 et 1396.

André de Montfleur (*de Monteflorum*), docteur en décrétales, official du diocèse de Grenoble et ancien chantre de l'église de Vienne; nommé conseiller au Conseil delphinal en 1386 par Engerrand Eudin, gouverneur du Dauphiné, et confirmé dans l'exercice de sa charge après la mort de ce gouverneur par des lettres du roi Charles VI, du 13 avril 1391.

Jean Vallin, auditeur des Comptes; — lettres du 9 janvier 1387 (1386, style de France); il avait été précédemment receveur général du Dauphiné, de 1375 à 1383 (1).

Jacques Baruchier (*Barucherii*), ancien juge mage du Graisivaudan; en 1387.

Bergadan des Muricles, de la ville de Pavie, docteur dans les deux droits, comte palatin, ancien juge mage des appellations et des nullités de tout le Dauphiné et ancien juge mage du Graisivaudan; en 1390 et 1393.

Jean du Drac, jurisconsulte; en 1393.

Soffrey Tholon, licencié en lois; — lettres du 26 décembre 1396; — nommé ensuite juge mage des appellations et des nullités de tout le Dauphiné.

Jean de Saints (*de Sanctis*), évêque de Gap; — lettres du 27 janvier 1405 (1404, style de France).

Jean Gendre, ou Le Gendre (*Generis*), licencié en droit, doyen de l'église collégiale de Saint-Nicolas de Montluçon, ancien juge mage du Graisivaudan; — lettres du 28 juillet 1405; — décédé en 1422.

Giron de La Cour, juge mage du Graisivaudan; en 1408.

Guillaume Gélinon, jurisconsulte; — lettres du 23 mai 1410; — en remplacement d'autre Guillaume Gélinon, pourvu de l'office de président du Conseil delphinal.

Jean Genis, jurisconsulte; — lettres du 25 mai 1410.

Jean Cavasse, ou Chavasse, docteur en lois, ancien juge mage du Graisivaudan; — nommé conseiller, par lettres du dauphin Charles, datées de Bourges, du 25 mai 1422; — en remplacement de Jean Gendre, décédé; — décédé lui-même en 1425.

Guiffrey Vallier, docteur en lois, avocat fiscal du Conseil delphinal; — nommé conseiller en cette Cour, par lettres du dauphin Charles, datées de Méhun, du 25 septembre 1422 (office créé); — reçu le 29 octobre suivant.

Etienne Guillon, docteur en lois, ancien juge mage du Graisivaudan; en 1425; — nommé président unique du Conseil delphinal en 1429.

Jean Dury, licencié en lois, prévôt du chapitre de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble, ancien juge mage du Graisivaudan; en 1425 et 1430.

Étienne Durand, licencié en lois, juge du Viennois et de la terre de la Tour, ensuite prieur de Saint-Laurent de Grenoble; — nommé conseiller, par lettres du roi-dauphin Charles VII, datées de Méhun-sur-Yèvre, du 16 octobre 1425; — en remplacement de Jean Cavasse, décédé; — reçu le 1^{er} décembre suivant.

Laurent Deyrier, prieur de Saint-Laurent de Grenoble; — lettre du 10 juin 1427.

(1) Il était malade et accablé d'infirmités. Cette nomination, toute exceptionnelle, faite en sa faveur et qui ne devait motiver après lui aucune augmentation dans le personnel des conseillers,

était fondée sur sa position qui ne lui permettait plus de se livrer à des travaux auxquels pouvaient à peine suffire les deux seuls auditeurs des Comptes qu'il y eut alors.

Mathieu Thomassin, docteur en lois, d'abord procureur général près du Conseil delphinal ; — nommé conseiller en cette Cour, par lettres du 27 septembre 1431 ; — confirmé dans cette charge par autres lettres du 17 octobre suivant ; — démis ensuite et rétabli dans l'exercice de ses fonctions par autres lettres du 15 février 1446 (1445, style de France) (1).

Aynard de Blettières, jurisconsulte ; — nommé conseiller, par lettres du 20 novembre 1432, pour prendre place immédiatement après le président ; — pourvu, en 1438, de l'office de juge mage du Graisivaudan.

Jean de Torchefelon, jurisconsulte ; — lettres du 28 mai 1434.

François Nicolet, jurisconsulte ; — lettres du 14 février 1435 (1434).

Aymon Guiffrey, jurisconsulte ; — lettres du 23 avril 1435.

Jean Baile, docteur dans les deux droits, avocat fiscal près du Conseil delphinal ; — nommé conseiller en cette Cour, par lettres du 29 novembre 1443 ; devenu ensuite président unique du Parlement.

Guy Pape, docteur en lois ; — lettres du 10 janvier 1444 (style de France, 1443) ; il siégeait encore en 1476 (2).

Humbert Rolland, docteur en décrétales, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Dauphin ; — lettres du 14 janvier 1444 (1443, style de France) ; — il fut bientôt après démis de ses fonctions de conseiller dans lesquelles il a été rétabli par autres lettres du dernier février 1448 (1447, style de France).

Romain Velhieu, jurisconsulte ; en 1445.

Jean de Ciserin, docteur en lois ; — lettres du 12 février 1448 (style de France, 1447) et autres lettres du 28 février 1452 (1451, style de France).

Antoine Bovier, ou Bouvier (*Boverii*), docteur en droit ; en 1451 et 1453 ; il fut vice-président unique du Conseil delphinal.

(1) Guy Allard distingue le procureur général près du Conseil delphinal d'avec le conseiller au Parlement de Grenoble et dont il fait deux personnages distincts. D'après les nombreux arrêts que nous avons consultés, il s'agit toujours du même Thomassin qu'on ne retrouve plus après 1470, tandis que Guy Allard suppose qu'il a été nommé conseiller en 1475.

(2) Son testament est du 27 juillet 1472. Il existe, sous la date du 10 novembre 1477, une transaction passée entre le chapitre de Saint-André de Grenoble, d'une part, et Jean et François Pape, comme héritiers de Guy Pape, leur frère, d'autre part, au sujet d'une pension de 3 florins d'or, annuelle, et d'un legs fait par ce dernier à ce chapitre, suivant son testament, pour un anniversaire qu'avait fondé sa femme, Louise Guillon, et qui était affecté sur une pièce de pré de neuf sétérées située en l'île, près de Grenoble.

Conseillers au Parlement.

Ces premiers conseillers, les mêmes qui siégeaient alors au Conseil delphinal, furent : Jean Baile, Mathieu Thomassin, Guy Pape et Jean de Ciserin qui a été aussi juge mage des appellations et des nullités de tout le Dauphiné, office qu'il obtint d'exercer sous déclaration de compatibilité avec celui de conseiller au Parlement, et dont il a été investi par lettres du dauphin Louis, du 17 mai 1455.

Claude de Châteauneuf, religieux de Saint-Antoine ; en 1456.

Guillaume Guillon, docteur en lois, nommé conseiller par lettres du dauphin Louis, du 24 mai 1456 ; il siégeait encore en 1463 (fils du président Étienne Guillon).

Jean Guillot, jurisconsulte ; — lettres du 18 septembre 1461.

Jean Marcoux, jurisconsulte ; en 1462.

Geoffroy de l'Église, docteur dans les deux droits ; — lettres du 22 février 1463 (1462) ; — décédé en 1467.

Jean de Ventes, docteur dans les deux droits, chargé d'exercer par commission l'office de conseiller au Parlement qu'avait Jean Marcoux, suivant lettres du 26 mai 1463 ; nommé conseiller par autres lettres du 27 juin suivant.

Étienne Guillot, jurisconsulte ; en 1463 et 1465.

Jean Ardisson, jurisconsulte ; — lettres du 22 mars 1464 (1463, style de France).

Antoine Coct, prieur de Saint-Laurent de Grenoble ; — lettres du 23 mars 1464 (1463) ; — en remplacement de Claude de Châteauneuf.

Jean Guillon, de Montluel, dit Jean de Montluel ; en 1464 et 1470.

Jacques Robertet, docteur en décrétales, protonotaire du Saint-Siège apostolique ; lettres du 22 août 1466 ; — il fut en même temps prévôt de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble ; — décédé en 1500.

Geoffroy de L'Église, docteur dans les deux droits ; — lettres du 2 juillet 1467 ; — en remplacement d'autre Geoffroy de l'Église, son père, décédé ; — décédé lui-même en 1496.

Antoine Armuet, prévôt de Saint-André de Grenoble ; — lettres du 4 août 1469.

Jean de Saint-Germain, docteur en droit ; — lettres du roi Louis XI, du 1^{er} juin 1471 (office créé) ; — nommé ensuite avocat fiscal ou général près du Parlement.

André Buatier, jurisconsulte ; — lettres du roi Louis XI, du 1^{er} juin 1471 (office créé).

Jean Rabot, docteur en lois, vi-sénéchal de Crest ; — lettres du roi Louis XI, du 1^{er} juin 1471 (office créé) ; — reçu le 2 juillet suivant ; — envoyé en ambassade —

Rome auprès des papes Sixte IV et Alexandre VI; employé en Italie dans plusieurs affaires délicates; nommé, en 1492, maître des requêtes ordinaire du Roi, et en 1495, chargé de l'administration des affaires civiles du royaume de Naples (1).

Guy de Monfort, docteur en droit, prieur de Saint-Laurent de Grenoble, ancien auditeur des Comptes; — lettres du 5 mai 1478, et autres lettres confirmatives du roi Charles VIII, du 3 septembre 1485.

Ponce Ponce, docteur en lois; de 1485 à 1503.

Henri Gauteron, docteur dans les deux droits; — lettres du roi Charles VIII, datées du bois de Vincennes, du 7 avril 1486 (office créé; — décédé en 1502).

Jean Fléard, licencié en lois; — lettres, datées du bois de Vincennes, du 7 avril 1486 (office créé); — nommé ensuite chancelier du royaume de Naples, après la conquête qu'en fit le roi Charles VIII; — mort le 15 novembre 1496.

Antoine Mulet, licencié dans les deux droits, vi-bailly du Viennois et Valentinois; — lettres du roi Charles VIII, datées du bois de Vincennes, du 7 avril 1486 (office créé); — pourvu de l'office de président unique du Parlement d'Aix, par lettres du roi Louis XII, datées de la Mure, du 28 janvier 1503 (1502, style de France), tout en conservant sa première charge et sans être tenu à aucune résidence; on le retrouve, en effet, au Parlement de Grenoble, où il siège comme doyen ou plus ancien conseiller, les 20 mars, 27 juin et 6 novembre 1507 et 30 octobre 1509. Il était seigneur de la maison forte de Saint-Marcel, près du Touvet, et possédait une belle maison à Grenoble, dans la rue Bournolenc, aujourd'hui rue des Vieux-Jésuites.

Antoine Putod, docteur dans les deux droits; — lettres du roi Charles VII, datées du bois de Vincennes, du 7 avril 1486 (office créé), et autres lettres confirmatives du 21 juillet 1490 (2).

Pierre de Layre, abbé de Saint-Étienne, en Viennois; — lettres du 28 juillet 1490.

Antoine Palmier, docteur en lois, doyen de la cathédrale d'Embrun et prieur de Saint-Marcel de Die; — lettres

du 21 novembre 1492 (conseiller clerc); — décédé le 28 août 1535. Son tombeau était dans l'église de Saint-Hugues, à côté de celle de la cathédrale de Grenoble.

Geoffroy Carles, docteur dans les deux droits; d'abord procureur du Roi et ensuite avocat du Roi près du Parlement de Grenoble; — lettres du 25 octobre 1492; — dispensé de la résidence par lettres du 11 novembre 1499 (il était alors employé dans le Milanais); — nommé président unique du Parlement de Grenoble, par lettres du roi Louis XII, du 28 novembre 1500.

Pierre Latier, docteur dans les deux droits, avocat du Roi près du Parlement de Grenoble; — lettres du 18 septembre 1493; — décédé en 1520.

Bertrand Rabot, docteur en droit, nommé conseiller, en survivance à Jean Rabot, son père, par lettres du Roi, du 3 août 1495; — décédé en 1536.

Jean de Ventes, docteur dans les deux droits; — en remplacement de Jean de Ventes, son père; — de 1496 à 1510.

Jacques Boche, ou Bochon, docteur en droit; — lettres du 21 juillet 1500; — en remplacement de Jacques Robertet, décédé; — décédé lui-même en 1512 (1).

François Marc, docteur en droit; — lettres du 26 avril 1501; — en remplacement et sur la démission de Geoffroy Carles, nommé président; — décédé en 1522 (2).

Martin Gallian, ou Gallien (*Galliani*), docteur en droit; — lettres du 20 avril 1502; — en remplacement d'Henri Gauteron, décédé.

Étienne Olivier, docteur en droit; — lettres du 14 novembre 1503; — en remplacement de Ponce Ponce, décédé.

Jean Cit, ou Cid, docteur en droit, ancien juge mage des appellations et des nullités de tout le Dauphiné; — lettres du 26 août 1508 (3).

Antoine Chaponnay, docteur en droit, procureur du Roi près du Parlement de Grenoble; — nommé conseiller en cette Cour en 1511.

Jean Morard, docteur en droit, avocat du Roi près du Parlement de Grenoble; — lettres du 26 mai 1511.

Philippe Dèce, ou Décus, docteur en droit, professeur

(1) Il est qualifié, dans quelques titres, de chevalier, seigneur d'Uppie; il mourut dans la ville d'Avignon, en 1509, au retour d'un voyage qu'il venait de faire à la Cour de Ferdinand I^{er}, roi d'Aragon et de Castille, où le roi Louis XII l'avait envoyé en qualité d'ambassadeur.

(2) Il fut nommé en 1486; mais il ne fut reçu que quatre ans après, sur des lettres de jussion et après une scrupuleuse enquête. On prétend qu'il avait été cordelier, et même qu'on lui reprochait de s'être mêlé d'affaires peu délicates.

(1) Lothon Boche est présent, comme témoin, à une ordonnance du dauphin Humbert II, du 29 juin 1340, sur le fait des monnaies.

(2) François Marc siégeait encore, comme conseiller, à la date 2 septembre 1522 (style du Dauphiné; Enregistrement BB, 2333). Il est consigné, d'une autre part, en un édit du roi François I^{er}, daté du 12 janvier 1521 (style de France) qu'il était naguère décédé; de sorte que sa mort a dû arriver du mois de septembre 1522 au mois de janvier suivant.

(3) Il était espagnol du royaume d'Aragon.

à l'Université de Valence; — lettres du 6 septembre 1512; — en remplacement de Jean Bochon, décédé (1).

Jean de Perricard, jurisconsulte; en 1513.

Guy Matheron, docteur en droit; — lettres du 2 août 1513; — en remplacement et sur la résignation de Jean Cid; — décédé en 1522 (2).

Jacques Gallian, ou Gallien (*Galliani*), docteur en droit; — lettres du 17 février 1515 (1514); — en remplacement et sur la résignation de Jean Perricard.

Méraud Clavel, docteur en droit; — lettres du 11 février 1517 (1516, style de France); — en remplacement et sur la résignation de Philippe Déce; — décédé en 1532.

Léonard de La Noix (*de Nuce*), jurisconsulte; — lettres du 10 février 1519 (1518, style de France).

Méraud Morel, docteur en droit, professeur à l'Université de Valence; — lettres datées de Blois, du 19 novembre 1519; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Olivier.

Antoine Carles, docteur en droit; — lettres du 1^{er} décembre 1520; — en remplacement de Pierre Latier, décédé; — décédé lui-même en 1535.

Georges de Saint-Marcel d'Avançon, docteur en droit, avocat du Roi près du Parlement de Grenoble; — lettres de François I^{er}, datées de Troyes, du 1^{er} septembre 1521 (office créé).

Aymar Rival, docteur en droit; — lettres du roi François I^{er}, datées de Troyes, du 1^{er} septembre 1521 (office créé); — décédé en 1557.

Honorat d'Herbeys, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du roi François I^{er}, datées de Troyes, du 1^{er} septembre 1521 (office créé); — décédé en 1543.

Ennemond Mulet, docteur en droit; — lettres du roi François I^{er}, datées de Troyes, du 1^{er} septembre 1521 (office créé); — décédé en 1564.

Laurent Alleman, évêque de Grenoble; — lettres du roi François I^{er}, datées de Troyes, du 1^{er} septembre 1521; — pour siéger au Parlement, sans augmentation du nombre des conseillers.

(1) Employé par le roi François I^{er} à Milan; où il était, cette dernière année, quoi qu'il fut toujours porté au nombre des conseillers du Parlement de Grenoble, et qu'il en touchât les gages. Déce était milanais; il avait enseigné le droit à Pise et à Pavie. S'étant avisé de soutenir les décisions du Concile tenu dans cette ville, au temps qu'il y professait, il fut excommunié par le pape Jules II et obligé de se réfugier en France, où il obtint du roi Louis XII une chaire à l'Université de Valence et une charge de conseiller au Parlement de Grenoble.

(2) Employé comme Philippe Déce, à Milan, tout en conservant sa charge de conseiller au Parlement de Grenoble et pour laquelle il touchait les gages.

Henri Marrel, docteur en droit; — lettres du 9 juin 1522; — en remplacement de Guy Matheron, décédé; — décédé lui-même en 1566.

Valentin Tardivon, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 4 août 1524; — en remplacement et sur la résignation de Léonard de La Noix; — décédé en 1534.

Laurent Rabot, docteur en droit; — lettres du 4 décembre 1526; — en remplacement de Bertrand Rabot, son père; — décédé en 1573.

Aynard Laurencin, du lieu de Beaurepaire, jurisconsulte; — lettres du comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, du 11 mai 1527.

Pierre Mosnier, Monier ou Monyer (*Monerii*), docteur en droit, avocat du Roi près du Parlement de Grenoble; — lettres du 11 avril 1532; — en remplacement de Méraud Clavel, décédé; — décédé lui-même en 1537.

Jean de Saint-Marcel d'Avançon, docteur en droit (1); — lettres du 11 décembre 1533; — en remplacement et sur la résignation de son père, Georges de Saint-Marcel d'Avançon; de 1533 à 1549; — nommé, cette dernière année, au Grand-Conseil du Roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel et pourvu, le 22 septembre 1551, d'un office de président à ce conseil; il fut envoyé, en 1555, en ambassade à Rome auprès du pape Paul IV, à l'effet de négocier avec lui un projet de ligue ayant pour but la conquête du royaume de Naples; il était en même temps garde des sceaux de la chancellerie du Parlement de Grenoble, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1557.

Aymar de Murinais, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 18 septembre 1534; — en remplacement de Valentin Tardivon, décédé; — décédé en 1542 (2).

Roux, Raoul ou Ruf (*Ruffus*), Plovier, docteur en droit, prêtre, official du diocèse de Grenoble (3); — lettres du 25 août 1535; — en remplacement d'Antoine Palmier, décédé; — décédé lui-même en 1552.

Hector Gauteron, juge de la Cour commune de Grenoble; — lettres du 6 décembre 1535; — en remplacement d'Antoine Carles, décédé; — décédé en 1536.

François Faysan, docteur en droit, procureur du Roi près du Parlement de Grenoble; — lettres du 10 février 1536 (1535, style de France); — en remplacement d'Hec-

(1) Il est qualifié plus tard de chevalier et de seigneur d'Avançon et de Champsaur; il signe J. Davanson.

(2) Il signe Ay. de Murinays.

(3) Il signe R. Plouvier. Il fut en même temps doyen du chapitre de la cathédrale, dignité dans laquelle il a été remplacé par François de Saint-Marcel d'Avançon, ensuite évêque de Grenoble. Son frère, Pierre Plovier, a été président à la Chambre des Comptes du Dauphiné.

tor Gauteron, décédé; — décédé lui-même en 1545 (1).

Jean Galbert, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 20 avril 1537; — en remplacement de Pierre Mosnier, décédé; — décédé lui-même en 1549.

Jean Baronnat, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, d'Angoulême, du 2 décembre 1542; — en remplacement d'Aymar de Murinais, décédé; — reçu et mis en possession le 16 février 1543; — de 1543 à 1562; — il ne fut point remplacé; — décédé en 1562.

Claude Pascal, sieur de Valentier (2), docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 10 avril 1543 (office créé); — reçu le 4 mai suivant; — employé à l'organisation de l'administration judiciaire en Savoie pendant l'occupation française, et nommé d'abord second président du Parlement de ce pays, en 1549, et ensuite premier président de cette même Cour, le 25 août 1551.

Guillaume de Portes, docteur en droit, avocat en la Cour, official du diocèse de Grenoble, professeur de droit à l'Université de cette ville (3); — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 23 avril 1543 (office créé de conseiller clerc); — reçu le 7 mai suivant; — nommé, le 27 juin 1554, second président du Parlement de Savoie.

Félix de La Croix, dit Guerre, licencié en droit, avocat en la Cour (4); — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 30 avril 1543 (office créé); — reçu le 28 mai suivant; — de 1543 à 1549, époque où il fut nommé ensuite avocat général, sans qu'on l'ait remplacé dans sa charge de conseiller.

Guillaume de La Cour, docteur en droit, avocat en la Cour (5); — lettres, de Paris, du 11 avril 1543 (office créé); — reçu le 1^{er} juin suivant; — décédé en 1568.

Guy Du Vache, licencié en droit (6); — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 27 avril 1543 (office créé de conseiller clerc); — reçu le 1^{er} juin suivant; — décédé en 1570.

François Mistral, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 30 avril 1543 (office créé); — reçu le 1^{er} juin suivant; — de 1543 à 1564; — il ne fut point remplacé.

Pierre Civat, docteur en droit, avocat en la Cour; —

lettres, de Villers-Cotteret, du 19 juin 1543; — en remplacement d'Honorat D'Herbeys, décédé; — reçu le 2 août suivant; — décédé en 1550.

François de Saint-Marcel d'Avançon, docteur en droit, prieur de Sigotier, prévôt de Saint-André de Grenoble et doyen du chapitre de la cathédrale de cette ville; — lettres du 20 août 1548; — en remplacement de François Faysan, conseiller clerc, dont l'office, resté vacant pendant près de deux ans, avait été supprimé par des lettres datées de Compiègne, du 27 décembre 1546 (6), mais qui, alors, fut rétabli; — reçu la même année 1548; — nommé garde des sceaux de la chancellerie du Dauphiné, en 1556, et cinq ans après, évêque de Grenoble.

Claude Velhieu, docteur en droit, lieutenant particulier au Bailliage de Saint-Marcellin (1); — lettres du 7 mars 1549 (1548, style de France); — en remplacement de Claude Pascal, nommé second président au Parlement de Savoie; — reçu la même année; — décédé en 1555.

Sévérin Odoard, sieur de Fiancey, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 9 mars 1550 (1549, style de France); — en remplacement de Pierre Civat, décédé; — reçu la même année.

Job de Rostaing, docteur en droit; — lettres, de Villers-Cotterets, du 24 février 1552 (conseiller clerc, avec autorisation de pouvoir se marier); — en remplacement de Roux Plovier, décédé; — reçu le 6 mai suivant; — décédé en 1563.

Alexandre Audeyer, docteur en droit, avocat en la Cour, juge ordinaire pour le Roi à la Cour commune de Grenoble; — lettres du 13 octobre 1553 (office créé); — reçu le 14 novembre suivant; — décédé en 1571.

Philippe Rival, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Lyon, du 24 septembre 1548; — en survivance à Aymar Rival, son père, et sous la condition qu'il ferait partie de la Chambre où se trouverait ce dernier, de manière que leurs deux voix, si elles étaient semblables, seraient comptées pour une; que la voix du père, en cas de désaccord, serait seule comptée, et que le fils, en l'absence du père, pourrait entrer avec voix délibérative et opinion dans celle des Chambres où celui-ci aurait été lui-même appelé; — reçu le 16 janvier 1554.

François de Dorne, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 15 novembre 1553 (office créé); — reçu le 19 janvier 1554; — de 1554 à 1564; — il ne fut point remplacé.

(1) Il signe F. Faysan. Jean Faysan, docteur en droit, a été official du diocèse de Grenoble, de 1522 à 1529.

(2) Il signe : C. Paschal. Il est l'auteur de la décision appelée de son nom *Paschaline*, publiée avec les décisions de Guy Pape.

(3) Il signe : G. Deportes. (V. l'annotation 1 ci-après.)

(4) Il signe : F. Guerre, et quelquefois aussi F. Delacroix, à partir de 1546. Il n'a que la seule qualité de licencié en droit dans ses lettres de provisions de l'office de conseiller.

(5) Il signe : G. Delacourt.

(6) Il signe : G. Duvache.

(1) Ces mêmes lettres convertissaient en office de conseiller laïc ou laïc l'office de conseiller clerc tenu par Guillaume de Portes et dont fut pourvu ensuite Jean Bellière.

(2) Il signe : C. Velheu.

Girard Servient, substitut du procureur général du Roi en la Cour; — lettres du 13 janvier 1554 (1553, style de France) (office créé); — reçu le 24 du même mois; — de 1554 à 1564; — il ne fut point remplacé.

Antoine Fabry, Fabre, ou Faure, docteur en droit, avocat en la Cour, ancien conseiller au Présidial de Nîmes (1); — lettres du 13 septembre 1553 (office créé); — reçu le 13 février 1554; — de 1554 à 1562; — il ne fut point remplacé.

Pierre Ponnat, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 4 février 1554 (1553, style de France) (office créé); — reçu le 24 du même mois; — de 1554 à 1564; — il ne fut point remplacé.

François Bovier, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 26 octobre 1553 (office créé); — reçu le 24 juillet 1554; — décédé en 1580.

Jean Bellièvre, docteur en droit; — lettres, de Marchais, du 27 juin 1554; — en remplacement et sur la résignation de Guillaume de Portes, pourvu de l'office de second président du Parlement de Savoie; — reçu le 16 mars 1555; — nommé président en 1571 et ensuite premier président.

Paul Rémy, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Villers-Cotterets, du 5 novembre 1555; — en remplacement de Claude Velhieu, décédé; — reçu le 30 janvier 1556; — décédé en 1566.

André Ponnat, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Blois, du 24 décembre 1555; — en survivance à Pierre Ponnat, son père; — reçu le 4 novembre 1556; — de 1556 à 1562, époque où il embrassa ouvertement le parti de la réforme, et reçut du baron des Adrets le commandement de Grenoble et du Graisivaudan; — il ne fut point remplacé dans sa charge de conseiller.

Gaspard Fléard, docteur en droit; — lettres, de l'Île-Adam, du 28 janvier 1557 (1556) (conseiller clerc); — en survivance à Ennemond Mulet, son oncle; — reçu le 10 mai 1557; — mis en possession le 9 novembre suivant; — nommé président à la Cour en 1574 (2).

Philibert Gaste de l'Aubespain, docteur en droit; — lettres, de Paris, du 16 janvier 1558 (1557, style de France); — en remplacement et sur la résignation de François de Saint-Marcel d'Avançon; — reçu le 6 mai

suivant; — décédé en 1559; — il ne fut point remplacé (1).

Aymar Rival, docteur en droit, official du diocèse de Grenoble (2); — lettres, d'Orléans, du 31 décembre 1560; — en remplacement et sur la résignation de Philippe Rival, son frère, seigneur de Lieudieu; — reçu le 28 mars 1561; — décédé en 1573.

François Vidal, ancien conseiller au Parlement de Turin; — lettres, de Saint-Maur-des-Fossés, du 19 mai 1566; — en remplacement d'Henri Marrel, décédé; — reçu le 4 novembre suivant.

Reymond Baudon des Troussils, avocat au Parlement de Paris; — lettres, de Saint-Maur-des-Fossés, du 26 mai 1566, et autres lettres confirmatives datées de Gaillon, du 17 septembre suivant, et de Compiègne, du 3 août 1567; — en remplacement de Paul Rémy, décédé; — reçu le 11 août 1567; — nommé ensuite au Grand-Conseil du Roi.

Pierre de Léméry, avocat au Parlement de Paris (3); — lettres, de cette ville, du 17 avril 1568; — en remplace-

(1) Van-Vaassen, auteur d'une vie d'Antoine Govéa, jointe à une édition des Œuvres complètes de ce jurisconsulte (Rotterdam, 1766), rapporte que Govéa, étant professeur de droit à l'Université de Grenoble, fut créé conseiller honoraire au Parlement de cette ville, et il donne, d'après une copie que lui aurait communiquée l'un de ses descendants, les lettres de provisions de cette création, datées de Saint-Germain-en-Laye, du 23 décembre 1558. Nous avons vainement cherché ces lettres et l'arrêt de réception de Govéa; il n'existe aucune trace de ces pièces aux archives du Parlement. Il n'est point question non plus de Govéa dans le volume d'Enregistrement, de 1555 à 1575, dans les arrêts de cette époque, ni dans une liste des officiers de la Cour du Parlement de Grenoble, dressée en 1559 et insérée dans le volume précité; de sorte que tout en admettant comme vraies ou vraisemblables les lettres de provisions ci-dessus, nous nous bornerons à dire que rien ne constate que Govéa ait été reçu conseiller en cette Cour, sans doute par suite de l'opposition qu'aura formée la Cour elle-même à la création de l'office dont il s'agissait, et peut-être, surtout, parce que Govéa, imbu des nouvelles idées religieuses, ne passait rien moins que pour un impie. Il fallait, en effet, pour être investi d'une charge quelconque, justifier, entre autres pièces exigées, d'un certificat de catholicité, qui était alors le point essentiel. Nous ne pensons pas, dans tous les cas, que le nom de Philippe Déce, défiguré dans les lettres patentes éditées par Van-Vaassen, en celui de Gilles Déce, puisse être un motif pour infirmer leur authenticité : ce nom Phill, écrit en abrégé, comme c'était assez l'usage, a pu être facilement transformé en Gill, soit par erreur de copiste, soit par une simple faute typographique.

(2) Quoique les auteurs, en parlant de son père, connu par ses productions littéraires, l'aient constamment appelé Rivail ou Du Rivail, le vrai nom patronimique de cette famille était Rival, et les trois conseillers qu'elle a fournis au Parlement de Grenoble n'ont jamais signé leur nom autrement que Rival.

(3) Il signe Deléméry.

(1) Il signe : A. Fabry. Il est nommé Faure dans plusieurs titres.

(2) Une autre charge qu'exerça Gaspard Fléard est celle de garde des sceaux du Parlement, dont il a été pourvu par lettres du Roi Charles IX, datées du château de Vincennes, du 28 avril 1574, et du roi Henri III, datées de Paris, du 29 juillet de la même année, en remplacement de François de Saint-Marcel d'Avançon, évêque de Grenoble. Il a été reçu et installé dans cet office le 6 novembre suivant, quatre jours avant qu'il fut reçu président.

ment de Guillaume de La Cour, décédé; — reçu le 10 juillet suivant; — décédé en 1602.

Jean Du Vache, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du château de Boulogne-lez-Paris, du 28 juillet 1568 (office créé); — reçu le 14 août suivant.

Guillaume Emé, docteur en droit, vi-bailli de Briançon; — lettres, de Paris, du 15 juin 1568 (office créé); — reçu le 6 novembre suivant; — décédé en 1588.

Jacques de Catinel, docteur en droit, avocat en la Cour (1); — lettres, de Paris, du 26 juin 1568 (office créé); — reçu le 6 novembre suivant; — décédé en 1574.

Georges Bally, docteur en droit, avocat en la Cour (2); — lettres, du château de Boulogne-lez-Paris, du 1^{er} août 1568 (office créé); — reçu le 8 novembre suivant; — décédé en 1595.

Pierre Gilbert, sieur de Maloc, docteur en droit; — lettres, du château de Boulogne-lez-Paris, du 11 août 1568 (office créé); — reçu le 8 novembre suivant.

Jean Vachon, seigneur de Veurey, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du château de Boulogne-lez-Paris, du 5 août 1568 (office créé); — reçu le 10 novembre suivant.

Jean Béatrix-Robert, seigneur de Bouquéron, docteur en droit, avocat en la Cour (3); — lettres, du château de Boulogne-lez-Paris, du 25 août 1568 (office créé); — reçu le 10 novembre suivant; — décédé en 1586.

Claude Bertier, docteur en droit, juge ordinaire pour le Roi à la Cour commune de Vienne; — lettres, de Melun, du 11 décembre 1568 (office créé); — reçu le 7 mars 1569.

Michel Thomé, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 novembre 1569; — en remplacement et sur la résignation de Reymond Baudon des Troussils, pourvu d'un office de conseiller au Grand-Conseil du Roi; — reçu l'année suivante; — décédé en 1586.

Ennemond Rabot, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Gaillon, des 29 juin et 6 juillet 1570, avec dispense de parenté (4); — en remplacement de Guy Du Vache, décédé; — reçu le 8 août suivant; — chargé par commission de l'office de premier président, en 1584, et nommé premier président l'année suivante.

Étienne Roybon, ancien official du diocèse de Grenoble, ancien conseiller au Parlement de Savoie, ensuite juge

général en la Justice de Calais et pays reconquis; — lettres, de Paris, du 25 juin 1568; autres lettres, du camp de Luret, près de Saint-Jean-d'Angély, du mois de novembre 1569, et lettres, de Paris, du 23 août 1570 (office créé); — reçu le 9 novembre 1570; — décédé l'année suivante.

Arthus Prunier, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 22 avril 1571; — en remplacement de Jean Bellière, pourvu de l'office de troisième président; — reçu le 30 juillet suivant; — nommé président à la Cour en 1585.

Claude Roybon, docteur en droit, avocat en la Cour, ancien lieutenant au siège de Justice de Calais; — lettres, de Paris, du 7 avril 1571, avec dispense de parenté (1); — en remplacement d'Étienne Roybon, son frère, décédé; — reçu le 31 juillet suivant; — décédé en 1590.

Aymar de Virieu, avocat en la Cour; — lettres, de Blois, du 30 octobre 1571; — en remplacement d'Alexandre Audeyer, décédé; — reçu le 15 décembre suivant.

Charles Velhieu, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, d'Amboise, du 31 décembre 1572; — en remplacement et sur la résignation de François Vidal; — reçu le 29 février 1573; — décédé en 1575.

Jacques Cujas, docteur en droit, régent et professeur en l'Université de Valence; — lettres, de Fontainebleau, du 15 mai 1573 (office créé) (2); — reçu le 24 juillet suivant.

Antoine Morard, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 19 juin 1573; — en remplace-

(1) Il était cousin germain de Guillaume de Portes, second président. Il signe Cl. de Roybons.

(2) Il est dit, dans l'exposé de ces lettres, que le Roi voulait, par cette création d'un office en faveur de Cujas, *ajouter à la célébrité et renommée d'icelui la qualité due à ses mérites*. Cet office fut d'abord simplement honoraire, c'est-à-dire sans gage ou traitement; mais, dès l'année suivante, le Roi, par d'autres lettres du 17 septembre 1574, attribua à Cujas les mêmes gages qu'avaient les autres conseillers et qui étaient alors de 375 livres, sous la clause que le nouveau titulaire serait pourvu du premier office vacant par démission, décès, ou autrement sans qu'il eut besoin de nouvelles lettres de provisions, et, presque dans le même temps, Jacques de Catinel, un des conseillers en la Cour, étant décédé, Jacques Cujas fut reçu à sa place, par arrêt du Parlement du 9 novembre 1574; ce qui n'empêcha pas le Roi Henri III de pourvoir du même office Guillaume Gilbert. Par les premières lettres, du 13 mai 1573, Cujas avait été dispensé des rapports; il fut plus tard et par d'autres lettres patentes datées de Romans, du 16 février 1575, à cause de ses leçons, dispensé également de la résidence et de tout exercice de ses fonctions de conseiller, tout en conservant les honneurs et les gages de cette charge.

(1) Il épousa Françoise Odoard, fille de Séverin Odoard, à raison duquel mariage il obtint des lettres de dispense de parenté à l'effet d'avoir entrée à la Cour avec son beau-père (Il signe Decatynel).

(2) Il signe Georges Baylli.

(3) Il signe J. Robert.

(4) Son père, Laurent Rabot, était conseiller en la Cour.

ment de Séverin Odoard; — reçu le 5 août suivant; — décédé en 1595.

Thomas Mitalier, docteur en droit, avocat au siège de Vienne; — lettres, de Montereau, du 7 octobre 1573; — en remplacement de Laurent Rabot, décédé; — reçu le 28 novembre suivant.

Jean Narcie, Nercie ou Nercié avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 5 février 1574 (office créé); — reçu le 17 mars suivant; — décédé en 1586.

Jean Vincent, docteur en droit; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 6 février 1574 (office créé); — reçu le 21 juillet suivant.

Soffrey de Boczosel, avocat en la Cour (1); — lettres, de Rennes, du 26 octobre 1573 (office créé); — reçu le 13 novembre 1574.

François Fustier, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Lyon, du 31 octobre 1574; — en remplacement de Gaspard Fléard, pourvu de l'office de quatrième président; — reçu le 11 décembre suivant; — nommé lui-même ensuite président à la Cour; — décédé le 8 janvier 1628.

François Reynaud, docteur en droit; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 11 janvier 1574; — en remplacement d'Aymar Rival, décédé; — reçu le 17 janvier 1575; — décédé en 1587.

Pierre Du Chemin, lieutenant particulier au siège de la Cour commune de Grenoble; — en remplacement de Charles Velhieu, décédé; — reçu le 19 novembre 1575; — décédé en 1599.

Guillaume Gilbert, sieur de Maloc, lieutenant particulier au Bailliage de Saint-Marcellin; — lettres, de Lyon, du 11 novembre 1574, confirmées par autres lettres du même mois, datées d'Avignon; — en remplacement de Jacques de Catinel, décédé; — reçu le 28 janvier 1576; — décédé en 1578.

Octavien Emé, sieur de Saint-Julien; — lettres, de Paris, du 1^{er} décembre 1575, et autres lettres confirmatives, datées d'Avignon, du mois de janvier 1576 (office créé); — reçu le 10 août 1576; — nommé président à la Cour en 1585; — décédé le 19 mars 1627 (2).

Henri Ferrand, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du mois de janvier 1578, et autres

lettres, de cette ville, du 20 du même mois et de la même année (conseiller clerc); — en remplacement de Job Rostaing, décédé, et dont l'office était vacant depuis 1563 (1); — reçu le 22 mai suivant; — décédé en 1602.

Jean de La Croix, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 25 juin 1578, avec dispense d'âge (2); — en remplacement de Guillaume Gilbert, décédé; — reçu le 9 août suivant.

Soffrey Calignon, docteur en droit; — lettres du 1^{er} octobre 1576, et autres lettres confirmatives et de jussion, du 20 janvier 1579 (office créé); — reçu le 21 octobre 1581; — nommé président à la Cour en 1591.

Pierre de Marcel, sieur de Savasse, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Poitiers, du 2 octobre 1577 (office créé); — reçu le 10 décembre 1581.

Aymar Du Périer, docteur en droit; — lettres, de Paris, du 12 août 1579; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Gilbert; — reçu le 8 mai 1582.

Étienne de Burle, docteur en droit; — lettres, de Paris, du 27 octobre 1581 (office créé et dont avait été pourvu Pierre de Frize, avocat au siège de Saint-Marcellin, décédé avant sa réception); — reçu le 16 mai 1582; — décédé en 1597.

Barthélemi Marquet, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 21 juillet 1582; — en remplacement et sur la résignation de Soffrey Calignon, nommé président; — reçu le 1^{er} février 1583; — nommé ensuite président à la Cour.

Antoine de Dorne, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 20 octobre 1582; — en remplacement et sur la résignation de Jacques Cujas (3); — reçu le 14 avril 1584; — nommé ensuite président à la Cour.

François de Sautereau; — lettres, de Fontainebleau, du 30 septembre 1580; — en remplacement de François Bovier, décédé; — reçu le 14 juillet 1584; — nommé président à la Cour en 1607.

Jean-Baptiste de Simiane de La Coste, docteur en droit,

(1) Il signe S. Boczosel, nom écrit plus tard et plus communément Boczosel.

(2) Il était fils de Barthélemi Emé, sieur de Saint-Julien, président au Parlement de Turin lors de la conquête du Piémont par François 1^{er} et nommé ensuite conseiller d'État; mort à Grenoble en 1579, à quatre-vingt-dix ans.

(1) Les dernières lettres, du 20 janvier 1578, contiennent, au besoin, rétablissement de l'office de conseiller clerc qu'avait exercé Job de Rostaing.

(2) Il n'avait pas encore trente ans, âge voulu alors pour être conseiller.

(3) L'acte de cette résignation fut passé, à Paris, devant Charles Perret et Rolland Hacte, notaires au Châtelet, le samedi 20 octobre 1582, en l'hôtel où logeait Cujas, rue Byèvre. Ce professeur enseignait alors à Bourges; il est ainsi qualifié dans cet acte : *fut présent en sa personne noble homme et sage, messire Jacques Cujas, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Dauphiné, maître des requestes de Monseigneur frère du Roi et premier docteur régent en l'Université de Bourges.*

avocat au Parlement de cette ville; — lettres, de Paris, du 24 novembre 1585; — en remplacement et sur la résignation d'Arthus Prunier, nommé président; — reçu le 30 du même mois; — décédé en 1618, après avoir résigné son office de conseiller en faveur de son fils, le 16 novembre de cette année.

Claude de Portes, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 8 novembre 1585; — en remplacement et sur la résignation de Jean de La Croix, nommé second avocat général en la Cour; — reçu le 31 janvier 1586.

Pierre de Fillion, docteur en droit, procureur général en la Chambre des Comptes du Dauphiné; — lettres, de Paris, du 31 mars 1586; — en remplacement et sur la résignation d'Octavien Émé, pourvu d'un office de président; — reçu le 17 mai suivant; — démis de ses fonctions pour cause de forfaiture, par arrêt du Parlement de Paris du 29 juillet 1613.

Joachim Mistral, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 mars 1586; — en remplacement de Jean Narcie, décédé; — reçu le 17 février 1587; — décédé en 1627, après avoir résigné son office à Gaspard Chapuys.

Gaspard Béatrix-Robert, sieur de Bouquéron, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 23 juillet 1586; — en remplacement de Jean Béatrix-Robert, son père, décédé; — reçu le 20 février 1587; — nommé président à la Cour en 1617.

Théodore Dalphas, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 20 novembre 1586; — en remplacement de Michel Thomé, décédé; — reçu le 26 février 1587; — décédé le 14 avril 1591.

Jean-Louis Lemaistre, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 12 janvier 1588; — en remplacement et sur la résignation d'Ennemond Rabot, nommé premier président et dont l'office de conseiller en la Cour était resté vacant; — reçu le 29 mars suivant; — décédé doyen des conseillers le 19 mars 1627.

Jean-Claude Audeyer, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 décembre 1586; — en survivance à Guillaume Émé, son beau-père; — reçu le 18 février 1587 et mis en possession le 11 juillet 1588, après la mort de Guillaume Émé; — nommé président à la Cour en 1606.

Gaspard Baro, docteur en droit, juge royal de la Cour commune de Grenoble; — lettres, de Chartres, du 5 août 1588; — en remplacement et sur la résignation de Claude Bertier; — reçu le 17 septembre 1588; — mis en possession le même jour; — décédé en 1618, peu de mois après avoir résigné son office en faveur de son fils.

Félix Basset, juge royal de la Cour commune de Grenoble; — lettres, du camp de Chany, du 15 mai 1591; — en remplacement de Théodore Dalphas, décédé; — reçu le 14 novembre suivant; — décédé le 29 novembre 1623, onze ans après avoir résigné son office en faveur d'André Basset, son fils.

Louis Du Vache, sieur d'Estables docteur en droit; — lettres, du camp devant Amiens, du dernier février 1590; — en remplacement de Claude Roybon, décédé; — reçu le 6 juillet 1593; — nommé président à la Cour en 1599.

Pierre de La Baulme, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 1^{er} juillet 1594; — en remplacement et sur la résignation de Jean Vachon, seigneur de Veurey; — reçu le 10 décembre suivant.

Pierre de Granet, sieur de Costilloles, conseiller d'État, vi-sénéchal de Saluces; — lettres, de Vernon, du 8 décembre 1593 (office créé); — reçu le 29 avril 1595 (de 1595 à 1600); — il ne fut point remplacé.

Jean Bally, avocat en la Cour; — nommé et reçu conseiller en 1595; — en remplacement de Georges Bally, son père, décédé; — décédé lui-même en 1604.

Pierre Putod, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 2 mai 1595; — en remplacement et sur la résignation de Jean Vincent; — reçu le 15 juillet suivant; — décédé le 25 avril 1623, trois mois après avoir résigné son office en faveur de Jacques Putod son fils.

Marc Vulson, avocat en la Cour; — lettres du 22 avril 1592; — en remplacement d'Antoine Morard, décédé; — mis en possession le 27 septembre 1595.

Jean-Baptiste de Ponnat, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 24 juillet 1595; — en remplacement et sur la résignation d'Aymar Du Périer; — reçu le 30 mai 1596.

Romain Thomé, docteur en droit; — lettres, de Lyon, du 7 octobre 1595; — en remplacement et sur la résignation de François Fustier, nommé président; — reçu le 17 juin 1596; — décédé en 1602.

Philippe Roux, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 17 juin 1596; — en remplacement et sur la résignation de Soffrey de Boczosel; — reçu le 17 juin 1597; — décédé le 18 février 1634.

Jean de Barry, natif de Villeneuve-lez-Avignon, en Languedoc, habitant d'Orange, docteur en droit; — lettres, de Montroux, du 10 septembre 1596; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Marcel; — reçu le 17 juillet 1597.

Jean Figuel, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 janvier 1598; — en remplacement

d'Étienne de Burle, décédé; — reçu le 20 juin suivant; — décédé dans le mois de janvier 1613.

Arthus Coste, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 31 décembre 1598; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Du Chemin; — reçu le 16 mai 1599 et mis en possession le 17 du même mois; — décédé le 1^{er} février 1637.

Pierre de Cornu, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 juillet 1597; — en remplacement et sur la résignation de Marc Vulson; — reçu le 31 juillet 1599; — décédé en 1623.

Gaspard Gillier, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Blois, du 6 août 1599 (office créé); — reçu le 1^{er} octobre suivant.

Jacques Calignon, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Blois, du 6 août 1599 (office créé); — reçu le 2 octobre suivant; — décédé en 1616.

Daniel Armand, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Blois, du 6 août 1599; — en remplacement et sur la résignation de Louis Du Vache, nommé président de la Chambre mi-partie; — reçu le 7 octobre suivant.

Marc Vulson, ancien conseiller en la Cour; — lettres, de Blois, du 6 août 1599 (office créé); — reçu le 7 octobre suivant.

Laurent Prunier de Saint-André, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 avril 1602; — en remplacement de Pierre de Léméry, décédé; — reçu le 27 du même mois; — nommé président à la Cour en 1616.

Samson Périssol, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 19 septembre 1601; — en remplacement et sur la résignation de Jean de Barry; — reçu le 30 avril 1602; — nommé président à la Cour en 1622.

Guillaume Charency, docteur en droit; — lettres, de Paris, du 28 août 1587; — en remplacement de François Reynaud, décédé; — reçu le 8 mai 1602.

Louis Du Faure, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 avril 1602; — en remplacement de Romain Thomé, décédé; — reçu le 12 décembre suivant; nommé président à la Cour en 1621.

Gaspard de Dorne, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 août 1602; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Dorne, son père, nommé président; — reçu le 13 décembre suivant; — décédé en 1613, peu de temps après avoir résigné son office en faveur de Claude de Dorne, son frère.

Aymar de Mitalier de Mauissy, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du 7 juin 1597; — en remplacement de Thomas Mitalier, son oncle, décédé; — reçu le 11 avril 1603; — décédé en 1615.

Jacques de Martinel, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 8 mars 1603; — en remplacement et sur la résignation de Barthélemy Marquet; — reçu le 10 juillet 1603; — décédé en 1615.

Octavien Ferrand, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 27 décembre 1602; — en remplacement d'Henri Ferrand, son père, décédé; — reçu le 21 février 1604; — décédé 10 décembre 1663.

Antoine Servient, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 23 août 1604; — en remplacement de Jean Bally, décédé; — reçu la même année; — nommé ensuite procureur général des États du Dauphiné.

Arthus de Lionne, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 janvier 1605; — en remplacement d'Antoine Servient; — reçu le 5 mars suivant; — il embrassa plus tard l'état ecclésiastique et devint ensuite évêque de Gap.

Ennemond Fustier, sieur de La Rochette, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 juillet 1606; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Claude Audeyer, nommé président; — reçu le 8 novembre suivant; — décédé le 8 janvier 1665.

Félix de La Croix, sieur de Chevières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 24 novembre 1607; — en remplacement et sur la résignation de François de Sautereau, nommé président; — reçu le 8 février 1608.

Reynaud de Revillasc, prieur de Saint-Laurent de Grenoble et de Saint-Pierre de Romette, au diocèse de Gap; — lettres, de Fontainebleau, du 18 novembre 1603 (conseiller clerc), (office créé en 1538 et dont avait été pourvu Pierre Béatrix-Robert, suivant des lettres datées du 22 mars de cette année, mais qui n'avait point été reçu comme ne remplissant pas les conditions voulues); — reçu le 5 mars 1608; — décédé en 1633.

Jean Jomaron, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 avril 1608; — en remplacement et sur la résignation de Jean Du Vache; — reçu le 3 décembre suivant.

Jacques de Virieu, sieur de Pointières, avocat en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 12 juin 1609; — en remplacement et sur la résignation d'Aymar de Virieu, son père; — reçu le 5 août suivant.

Michel de Giller, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 mars 1608; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard de Gillier, son père; — reçu le 4 août 1610.

Laurent de Rabot d'Aurillac, sieur de Veyssilieu, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 mars 1612; — en remplacement et sur la résignation de Félix de La Croix,

sieur de Chevières, son beau-frère; — reçu le 20 juin suivant.

André Basset, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 23 février 1612; — en remplacement et sur la résignation de Félix Basset, son père; — reçu le 14 novembre suivant; — décédé le 6 février 1642.

Ennemond Moret, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 18 janvier 1613; — en remplacement et sur la résignation de Jean Figuel; — reçu le 9 février suivant; — décédé dans le mois de septembre 1631.

Hugues de Lionne, seigneur de Leyssins, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 3 janvier 1613; — en remplacement et sur la résignation d'Arthus de Lionne, son frère; — reçu le 27 juin suivant.

Claude de Dorne, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 18 novembre 1613; — en remplacement de Gaspard de Dorne, son frère, décédé; — reçu le 9 août 1614; — nommé président à la Cour en 1627.

Jean de Lescot, maître auditeur en la Chambre des Comptes du Dauphiné; — lettres, de Paris, du 28 décembre 1614; — en remplacement de Pierre de Fillion, démis de ses fonctions; — reçu le 28 mars 1615.

Jacques de Vesc, sieur de Lalo, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Bordeaux, du 20 octobre 1615; — en remplacement de Jacques de Martinel, décédé; — reçu le 14 novembre suivant.

Charles de Velhieu, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Bordeaux, du 24 décembre 1615; — en remplacement d'Aymar Mitalier de Manissy, décédé; — reçu le 6 février 1616.

Jean Audeyer, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 juillet 1616; — en remplacement et sur la résignation de Laurent Prunier, nommé président; — reçu le 12 août suivant; — nommé lui-même président à la Cour en 1622.

Abel de Calignon, sieur de Saint-Vincent, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 28 janvier 1617; — en remplacement de Jacques Calignon, son oncle, décédé; — reçu le 8 mars suivant.

Gaspard de Virieu, sieur de Bizannes, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du dernier jour de février 1617; — en remplacement et sur la résignation de Charles de Velhieu; — reçu le 22 novembre suivant.

Guillaume de Sautereau, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 20 décembre 1617; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard Béatrix-Robert, nommé président; — reçu le 16 janvier 1618.

Réné du Pilhon, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Rouen, du 5 décembre 1617 (conseiller

clerc) (office créé); — reçu le 21 juillet 1618; — décédé le 23 avril 1651.

Gaspard Baro, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 9 juin 1618; — en remplacement de Gaspard Baro, son père, décédé; — reçu le 4 août 1618; — décédé le 6 juin 1650.

Claude de Simiane de La Coste, sieur de Montbive, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 28 décembre 1618; — en remplacement de Jean-Baptiste de Simiane, son père, décédé; — reçu le 15 février 1619; — nommé président à la Cour en 1628.

Sébastien Pourroy, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 20 mars 1621; — en remplacement et sur la résignation de Louis Du Faure, nommé président; — reçu le 5 mai suivant; — nommé président en 1629.

Pierre de Gratet, avocat en la Cour; — lettres, du 30 avril 1622; — en remplacement et sur la résignation de Guillaume de Charency; — reçu le 21 mai suivant; — nommé ensuite président.

Pierre Ducros, avocat en la Cour; — lettres, de Béziers, du 22 juillet 1622; — en remplacement et sur la résignation de Samson de Périssol, nommé président; — reçu le 12 août suivant.

Guy-Balthazard Émé de Saint-Julien, avocat en la Cour; — lettres du 11 septembre 1622; — en remplacement et sur la résignation de Jean Audeyer, nommé président; — reçu le 9 novembre suivant; — décédé le 6 novembre 1650.

Pierre Richard, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres de Poitiers, du 28 août 1620; — en remplacement et sur la résignation d'André Basset; — reçu le 10 janvier 1623.

Jacques Putod, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Lyon, du 9 décembre 1622; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Putod, son père; — reçu le 11 janvier 1623.

Pierre Francon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 22 février 1623; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Cornu; — reçu le 29 mars suivant.

Claude de Lescot, avocat en la Cour; — lettres, de

(1) A l'office de conseiller ordinaire en la Cour, d'André Basset, était joint celui de conseiller du Roi, garde des sceaux en la Chancellerie, institué d'après une nouvelle réorganisation. Les deux offices ayant été désunis, Basset résigna celui de conseiller en la Cour à Pierre Richard, et continua les fonctions de garde des sceaux, qui ne donnaient plus droit soit d'opiner, soit d'assister aux séances, et dans lequel néanmoins fut maintenu, comme auparavant, André Basset, par un arrêt de la Cour, du 20 décembre 1624, sans toutefois tirer à conséquence aucune pour ses successeurs.

Paris, du 17 mars 1626; — en remplacement et sur la résignation de Jean de Lescot, son père; — reçu le 18 mai suivant; — nommé ensuite président à la Cour.

Ennemond Vachon, sieur de Belmont et de Craponod, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 5 novembre 1626; — en remplacement et sur la résignation de Louis Vachon, son oncle; — reçu le 6 février 1627; — décédé le 23 décembre 1660.

Jacques Coste, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 24 janvier 1627; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Portes, son oncle; — reçu le 13 février suivant; — nommé président à la Cour en 1659.

Adrien Prunier, sieur de Lemps, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 24 janvier 1627; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Dorne, nommé président; — reçu le 20 février suivant.

Pierre Armand, écuyer, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 31 décembre 1626; — en remplacement et sur la résignation de Daniel Armand, son père; — reçu le 17 mars 1627.

Gaspard Chapuis, sieur de Brigaudières, ancien consul de Grenoble et ancien colonel de la garde bourgeoise de cette ville, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 12 mars 1627; — en remplacement et sur la résignation de Joachim de Mistral; — reçu le 28 avril suivant.

Charles de Perrinet, sieur de Ravel, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Fromont, du 18 août 1627; — en remplacement et sur la résignation de Marc de Vulson; — reçu le 12 août 1628; — décédé le 27 décembre 1638.

François de Ponnat, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 28 août 1628; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste de Ponnat, son père; — reçu le 23 septembre suivant; — décédé le 3 décembre 1669.

Édouard Camus ou Le Camus, docteur en droit, avocat au Parlement de Paris; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 21 juillet 1628 (office créé); — reçu le 27 septembre suivant.

Antoine Du Faure, avocat en la Cour; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628, — en remplacement et sur la résignation de Claude de Simiane; — reçu le 20 février 1629; — nommé président à la Cour en 1649.

Louis Frère, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 20 février 1629; — nommé ensuite conseiller d'État et successivement premier président du Parlement de Grenoble.

Pierre Du Faure, sieur de Colombinières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 31 janvier 1629; — en remplacement et sur la résignation de Sébastien Pourroy; — reçu le 21 février suivant.

Étienne Roux, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 23 février 1629.

Claude Mitalier de Manissy, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 27 mars 1629.

Charles Tonnard, avocat en la Cour; — lettres, de Châlon-sur-Saône, du 15 mars 1629; — en remplacement et sur la résignation de Michel de Gillier; — reçu le 27 du même mois; — décédé le 5 janvier 1670.

Hugues Rosset, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 28 mars 1629; — décédé le 26 avril 1668.

Louis de Jouffrey, ou Joffrey, docteur en droit, avocat en la Cour (1); — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 4 avril 1629; — décédé en juin 1646.

Ennemond Lemaistre, docteur en droit, avocat en la Cour (2); — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 18 mai 1629.

Antoine Bout, sieur de Fressinières, avocat en la Cour; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 18 mai 1629.

Pierre de La Baulme, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 décembre 1629; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de La Baulme, son père; — reçu le 16 mars 1630.

Henri de Castille, docteur en droit, avocat au Parlement de Paris; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 18 décembre 1630.

Laurent Mistral, avocat en la Cour; — lettres, de Lyon, du 14 janvier 1632; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard Chapuis; — reçu le 7 février suivant; — décédé en 1651.

François de Bressac, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du camp devant La Rochelle, du 23 juillet 1628 (office créé); — reçu le 11 février 1632.

Pierre Béatrix-Robert, seigneur de Saint-Germain, avocat en la Cour (3); — lettres, de Paris, du 6 février 1631; — en remplacement et sur la résignation d'Hugues de Lionne; — reçu le 15 février 1632.

(1) Il signe L. de Jouffrey.

(2) Fils de Jean-Louis Lemaistre.

(3) Il signe Robert de Saint Germain.

Paul Aymon, sieur d'Avignonnet, avocat en la Cour ; — lettres, de Rueil, du 26 mars 1632 ; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Gratet, nommé président ; — reçu le 28 avril suivant ; — décédé en 1651.

Annibal Gallien, avocat en la Cour ; — lettres, de Rueil, du 11 mars 1632 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Lescot, nommé président ; — reçu le 28 avril suivant.

Charles Hervé, avocat au Parlement de Paris ; — lettres, de Metz, du 4 février 1632 ; — en remplacement et sur la résignation d'Édouard Le Camus ; — reçu le 26 mai 1632.

Bernard de Bernard ; — lettres, de Toulouse, du 22 octobre 1632 ; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Richard ; — reçu le 15 décembre 1633.

Pierre Moret, sieur de Bourchenu, avocat en la Cour ; — lettres, de Montpellier, du 16 septembre 1632 ; — en remplacement d'Ennemond Moret, son père, décédé ; — reçu le 5 février 1633.

Nicolas Camus ou Le Camus, avocat au Parlement de Paris ; — lettres, de Paris, du 11 janvier 1633 ; — en remplacement et sur la résignation de Charles Hervé ; — reçu le 11 mars 1633.

Jean de La Croix de Chevières, docteur en droit, avocat au Parlement de Paris ; — lettres, de cette ville, du 20 juillet 1633 ; — en remplacement d'Ennemond Lemaistre, décédé ; — reçu le 9 août suivant ; — nommé ensuite président au Parlement de Bordeaux.

Louis de la Baulme, ou la Baume de Pluvinel, prêtre, avocat en la Cour ; — lettres, de Meaux, du 4 août 1633 ; — en remplacement de Jean-Louis Lemaistre, décédé (office de conseiller clerc) ; — reçu le 9 novembre suivant ; — décédé le 27 septembre 1676 (1).

Pierre de Bardonenche, prieur de Saint-Laurent, à Grenoble, avocat en la Cour (2) ; — lettres, de Césanne, du 29 octobre 1633 ; — en remplacement et sur la résignation de Reynaud de Revillasc, son oncle (office de conseiller clerc) ; — reçu le 2 décembre suivant ; — décédé le 24 mai 1667.

Honoré Du Bonet ou Du Bonnet (3), avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 27 mars 1635 ; — en remplacement de Philippe Roux, décédé ; — reçu le 25 mai suivant.

Antoine Argoud, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris,

du 24 janvier 1636 ; — en remplacement et sur la résignation de Nicolas Le Camus ; — reçu le 5 juin suivant ; — décédé le 1^{er} octobre 1638.

Humbert de Chaponay, sieur de Saint-Bonnet, ancien vi-bailly d'Embrun ; — lettres, de Paris, du 24 juillet 1636 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis Frère, nommé conseiller d'État ; — reçu le 15 novembre suivant ; — décédé le 16 décembre 1657.

François Guerin, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 31 mars 1637 ; — en remplacement d'Arthus Coste, décédé ; — reçu le 5 mai suivant.

Jean de Garibal, avocat au Parlement de Toulouse ; — lettres du 7 octobre 1635 et lettres de jussion du 6 janvier 1637 ; — en remplacement et sur la résignation d'Henri de Castille ; — reçu le 28 novembre de cette dernière année.

Louis Faure, écuyer, sieur de Brunières, avocat au Parlement de Paris ; — lettres, de cette ville, du 14 septembre 1638 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Garibald ; — reçu le 3 novembre suivant.

Michel Argoud, docteur en droit, avocat aux Cours de Vienne, — lettres, de Paris, du 31 décembre 1638 ; — en remplacement d'Antoine Argoud, son fils, décédé ; — reçu le 31 mars 1639 ; — décédé le 10 mars 1644.

Antoine Du Bonet, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du dernier février 1639 ; — en remplacement et sur la résignation d'Honoré de Bonet, son père ; — reçu le 9 novembre suivant.

Alexandre de Vesc, sieur d'Epeluche, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 31 mai 1639 ; — en remplacement et sur la résignation de Jacques de Vesc, son père, avec autorisation donnée à ce dernier de continuer ses fonctions pendant cinq ans, durant lequel temps son fils, encore jeune, pourrait acquérir une plus grande expérience dans les affaires ; — reçu le 22 novembre suivant.

Marc Perrachon, sieur de Pontaix, avocat au Parlement de Paris ayant serment en la Cour (1) ; — lettres, de cette ville, du 20 avril 1639 ; — en remplacement de Charles de Perinet, décédé ; — reçu le 29 novembre suivant.

Ennemond Baudet, docteur en droit, écuyer, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du mois de mars 1640 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis Faure, sieur de Brunières ; — reçu le 12 mai suivant.

Sébastien de Lionne, docteur en droit, avocat en la

(1) Il signe La Baulme ; il a été quelque temps prieur de Saint-Vallier.

(2) Il signe de Bardonnanche ; nom écrit aussi Bardonnenche, Bardonenche et Bardonesche.

(3) Il signe Dubonet.

(1) Il signe Pérachon. Il est dit dans la procédure d'enquête, jointe à sa réception de conseiller au Parlement, qu'il était d'une des plus honorables familles de Lyon, où son père, Marc Pérachon, avait la charge de conseiller du Roi, receveur des consignations.

Cour; — lettres, de Paris, du 20 juin 1641; — en remplacement et sur la résignation de Guy-Balthazard Emé de Saint-Julien; — reçu le 11 juillet 1641; — nommé, en 1666, gouverneur de la ville de Romans, après avoir résigné son office de conseiller en faveur de Sébastien Hugon.

François de Virieu, sieur de Pointières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 13 juillet 1641; — en remplacement et sur la résignation de Jacques de Virieu, son père; — reçu le 20 novembre suivant.

Pierre André Marnais, docteur en droit, avocat en la Cour (1); — lettres, de Paris, du 31 décembre 1641; — en remplacement de Jean Jomaron, décédé; — reçu le 1^{er} février 1642; — décédé le 29 novembre 1669.

Gaspard Galian, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 avril 1642; — en remplacement et sur la résignation d'Annibal Galian, son frère; — reçu le 23 mai suivant.

Oronce Bout, Le Bout ou Du Bout, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 1^{er} avril 1642; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Du Bout, seigneur de Fressinières, son frère; — reçu le 24 mai suivant; — décédé le 6 octobre 1659.

Éléonor-Alexandre de Chaponay, seigneur de Feyzin, docteur en droit, avocat au Parlement de Paris; — lettres, de cette ville, du 28 novembre 1642; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Du Faure; — reçu le 17 décembre suivant.

Félicien de Boffin, sieur d'Argenson, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 5 mars 1644; — en remplacement et sur la résignation de Jean de La Croix de Chevrières; — reçu le 19 avril suivant.

Jacques Giraud, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 10 juin 1644; — en remplacement de Michel Argoud, décédé; — reçu le 5 juillet suivant; — décédé le 7 août 1659.

Izaac de Chabrières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 27 janvier 1645, avec dispense d'âge (2); — en remplacement de Pierre Ducros, sieur de Ricobel, son beau-père, décédé; — reçu le 11 mars suivant; — décédé le 3 octobre 1686 (3).

Nicolas Prunier, seigneur de Virieu et de Saint-André,

(1) Il signe Marnays.

(2) Il lui fallait encore deux ans et dix mois pour avoir vingt-sept ans accomplis, âge fixé alors par les ordonnances et qui fut réduit plus tard à vingt-cinq ans.

(3) Il avait épousé Anne Ducros, fille et héritière du conseiller Ducros, assassiné à Valence dans une émeute, et petite-fille du président Ducros.

avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 9 septembre 1645, avec dispense de parenté (1); — en remplacement et sur la résignation de Jacques Putod; — reçu le 18 novembre suivant; — nommé président à la Cour en 1650 et successivement premier président.

Pierre de Rabot d'Aurillac, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 7 janvier 1647; — en remplacement de Laurent Rabot, sieur de Vertilieu, son frère; — reçu le 19 du même mois; — décédé le 24 novembre 1695.

Pierre Thomé, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 17 décembre 1646; — en remplacement de Louis de Joffrey, décédé; — reçu le 30 janvier 1647; — décédé le 15 mars 1653.

Alexandre de Bardonenche, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 12 octobre 1648; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Armand, son beau-père; — reçu le 12 janvier 1649.

François de Simiane de La Coste, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 octobre 1649; — en remplacement d'Antoine Du Faure, nommé président; — reçu le 16 novembre suivant; — nommé lui-même président à la Cour en 1655; — décédé le 29 décembre 1683.

Charles de Virieu, sieur de Pupetières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 13 mai 1650; — en remplacement d'André Basset, décédé (office de conseiller du Roi, garde des sceaux en la Chancellerie); — reçu le 21 juin suivant; — décédé le 30 avril 1683.

Gabriel de La Croix, seigneur de Pisançon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 28 juillet 1650; — en remplacement d'Adrien Prunier de Lemps, décédé; — reçu le 9 août suivant; — nommé président à la Cour en 1670.

Hector d'Agoult, sieur de Bonneval, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 novembre 1650; — en remplacement d'Abel de Calignon, décédé; — reçu le 5 mai 1651.

Jean-Baptiste de Mistral, seigneur de Gonas, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 9 janvier 1651; — en remplacement et sur la résignation de Laurent de Mistral, son père; — reçu le 12 mai suivant; — décédé le 23 octobre 1687.

Pierre de Vault, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 janvier 1651; — en remplacement de Gaspard Baro, décédé; — reçu le 13 mai suivant.

Gabriel Prunier, sieur de Beauchêne, avocat en la Cour;

(1) Laurent Prunier, seigneur de Saint-André, son père, était second président à la Cour, et Adrien Prunier, son oncle, conseiller au même siège.

— lettres, de Paris, du 15 mai 1651, avec dispenses d'âge et de parenté (1); — en remplacement et sur la résignation de Nicolas Prunier, seigneur de Saint-André et de Virieu, son frère, nommé président; — reçu le 28 juillet suivant; — nommé lui-même président en la Cour en 1658.

Abel de Sautereau, seigneur de Chasse, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 septembre 1651; — en remplacement de Paul Aymon, son beau-frère, décédé; — reçu le 17 novembre 1651.

Charles-Jacques de Bressac, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 18 septembre 1651; — en remplacement de François-Maximilien de Bressac, son frère, décédé; — reçu le 22 novembre 1651.

François d'Yse ou d'Ize (2), seigneur de Rozans, de Saléon et d'autres places, avocat en la Cour; — lettres, de Pontoise, du 20 juillet 1652; — en remplacement et sur la résignation de Marc Perrachon; — reçu le 9 août suivant.

Pierre-François de Gratet, seigneur du Bouchage, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 10 septembre 1653, avec dispense d'âge (3); — en remplacement de Pierre de Thomé, décédé; — reçu le 28 novembre suivant; — nommé président à la Cour en 1684.

Pierre-Louis de Veynes, seigneur du Prayet, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 10 novembre 1653; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard de Virieu; — reçu le 3 décembre suivant; — décédé le 30 août 1671.

Alexandre Du Pihon, prêtre, avocat en la Cour; — lettres, de Nantes, du 13 octobre 1652, avec dispense d'âge (4) (office de conseiller clerc); — en remplacement de René Du Pihon, son oncle, décédé; — reçu le 16 janvier 1654.

Jacques Aymon, sieur de Franquières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 3 septembre 1654; — en remplacement et sur la résignation de Bernard de Bernard; — reçu le 12 janvier 1655; — décédé le 19 juin 1678.

Louis de Basemont, sieur de Fiancey (5), conseiller du Roi, vi-bailli de Vienne; — lettres, de Paris, du 12

juin 1655; — en remplacement et sur la résignation de François de Simiane, sieur de Montbive, nommé président; — reçu le 7 juillet suivant.

François de Manissy de Ferrières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 13 avril 1656; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Manissy, son père; — reçu le 17 mai suivant.

Alexis-Romain de Rivolle, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 9 juillet 1658; — en remplacement d'Humbert de Chaponay, son beau-père, décédé; — reçu le 3 août 1658.

Gaspard de Ponnat, seigneur de Gresse, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 février 1659, avec dispense d'âge (1) (office créé); — reçu le 15 mars suivant; — nommé président en la Cour en 1677.

Joseph-Jean-François Vachon de Belmont, sieur de La Roche, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 février 1659, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (2) (office créé); — reçu le 15 mars suivant.

François Francon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 février 1659 (office créé); — reçu le 18 mars suivant; — décédé en 1664.

Adrien Roux, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 février 1659 (office créé); — reçu le 18 mars suivant.

Joachim de Lionne, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 février 1659 (office créé); — reçu le 21 mars suivant.

Alphonse de La Baulme, avocat en la Cour; — lettres, de Lyon, du 27 décembre 1658; — en remplacement et sur la résignation de Gabriel Prunier de Saint-André, baron de Beauchêne, nommé président; — reçu le 21 mars 1659; — décédé le 20 octobre 1681.

Jérôme Thomé, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 10 mars 1659; — en remplacement et sur la résignation de Jacques Coste, comte de Charmes, nommé président; — reçu le 13 mai suivant.

Pierre-Emmanuel Guignard, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 février 1659 (office créé); — reçu le 27 mai suivant; — décédé le 5 décembre 1702.

François de Pina, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 5 mai 1659; — en remplacement de François de Virieu, décédé; — reçu le 27 du même mois.

(1) Il n'avait point encore les vingt-sept ans d'âge voulus; Nicolas Prunier de Saint-André, son frère, et Adrien Prunier, son oncle, étaient, le premier, président, et le second, conseiller en la Cour; il signe Prunier de Bochainne.

(2) Il signe d'Ize.

(3) Il n'était encore que dans sa vingt-unième année.

(4) Il était seulement dans sa vingt-deuxième année.

(5) Il signe Bazemont.

(1) Il n'avait pas encore les vingt-sept ans d'âge alors exigés.

(2) Il n'avait pas encore les vingt-sept ans d'âge voulus; ses deux oncles, Nicolas et Gabriel Prunier, et son beau-frère, Alexandre de Chaponay, étaient, les deux premiers, présidents, et le dernier conseiller en la Cour.

François Giraud, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 1^{er} septembre 1659; — en remplacement de Jacques Giraud, son père, décédé; — reçu le 22 novembre suivant.

Aymon Du Vache, sieur de Vrtilieu, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 23 février 1660; — en remplacement d'Oronce Le Bout, seigneur de Saint-Didier, décédé; — reçu le 17 mars suivant,

François de Barral, avocat en la Cour; — lettres de Paris, du dernier février 1661; — en remplacement d'Ennemond de Vachon, seigneur de Belmont, décédé; — reçu le 21 mars suivant.

Jacques d'Yse ou d'Ize de Rozans, sieur de Saléon, vi-bailli et lieutenant général civil et criminel au Bailliage de Gap (1); — lettres, de Paris, du 10 mars 1661; — en remplacement et sur la résignation de François d'Yse, seigneur de Rozans, son père; — reçu le 5 avril suivant; — nommé président à la Cour en 1696.

Marc Courad Sarazin, ou Sarasin, sieur de la Pierre (2), avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 13 mars 1661; — en remplacement et sur la résignation d'Hector d'Agout; — reçu le 12 août suivant.

Claude André de Marnais, sieur de la Roussilière, prêtre, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 janvier 1664; — en remplacement d'Octavien Ferrand, décédé (office de conseiller clerc); — reçu le 15 mars suivant; — décédé doyen du chapitre de la cathédrale de Grenoble, le 4 décembre 1706.

Abel de Ferrus, avocat en la Cour; — lettres de Paris, du 9 novembre 1664; — en remplacement de Guillaume de Sautereau, décédé; — reçu le 2 décembre suivant.

Étienne Eyraud de Saint-Marcel, assesseur au Bailliage du Graisivaudan; — lettres, de Paris, du 31 mars 1664; — en remplacement et sur la résignation de Joachim de Lionne; — reçu le 16 décembre suivant.

Octavien Romme, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 février 1665; — en remplacement d'Ennemond Fustier, décédé; — reçu le 6 mars suivant.

Pierre Alleman, sieur de Demptezieu, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 28 mars 1665; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Francon; — reçu le 24 novembre suivant.

Sébastien Hugon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 février 1665; — en remplacement et sur la résignation de Sébastien de Lionne; — reçu le 28 novembre suivant.

Alexandre de Vesc, sieur de Lalo, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 août 1667; — en remplacement et sur la résignation d'Alexandre de Vesc, sieur d'Espeluche, son père; — reçu le 26 novembre suivant.

Laurent de Chaléon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 25 janvier 1668; — en remplacement d'Étienne Roux, décédé; — reçu le 11 février suivant; — décédé le 29 octobre 1699.

Antoine Morel, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 27 mai 1668; — en remplacement de Pierre de Bardonnenche, décédé (office de conseiller clerc); — reçu le 4 juillet suivant; — décédé le 3 janvier 1690.

Pierre Chalvet, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 27 janvier 1670; — en remplacement et sur la résignation d'Alexandre de Bardonnenche; — reçu le 1^{er} mars suivant; — décédé le 4 avril 1682.

Michel de Rosset, sieur de la Martillière, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 13 janvier 1669; — en remplacement d'Hugues de Rosset, son père, décédé; — reçu le 22 mars 1670; — décédé le 14 avril 1687.

Reynaud de Revillasc, seigneur de Darne et de Gandel, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 27 février 1670; — en remplacement de François de Ponnat, décédé; — reçu le 22 mars suivant.

Louis de Grimaud, sieur de Béesgue, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 13 avril 1670; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Béatrix-Robert de Saint-Germain; — reçu le 30 du même mois.

Alexandre Pascal, sieur du Roure, avocat en la Cour (1); — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 9 mars 1670; — en remplacement de Charles Tonnard, décédé; — reçu le 30 avril suivant; — décédé le 5 mars 1695.

Jean Didier Pourret, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 12 mai 1670; — en remplacement de Pierre André Marnais, décédé; — reçu le 28 juillet suivant; — décédé le 9 juin 1684.

Jean-François de Lescot, seigneur de Chasselay et d'autres places, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 7 juillet 1670; — en remplacement et sur la résignation de Gabriel de La Croix de Pisançon; — reçu le 28 du même mois.

François Du Gué, avocat au Parlement de Paris; — lettres, de Versailles, du 14 mars 1672; — en remplacement et sur la résignation d'Abel de Sautereau; — reçu le 9 juillet suivant.

Louis Du Bonet, avocat en la Cour; — lettres, de

(1) Il signe d'Yse de Saléon.

(2) Il signe Sarasin.

(1) Il signe Pasqual du Roure.

Saint-Germain-en-Laye, du 25 avril 1672; — en remplacement d'Antoine Du Bonet, son frère, décédé; — reçu le 13 juillet suivant; — décédé le 25 décembre 1674.

François de Galian, sieur du Percy, assesseur au Bailliage du Graisivaudan; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 25 avril 1672; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard de Galian, son père; — reçu le 13 juillet suivant; — décédé le 19 août 1706.

François de Gratet de Dolomieu d'Orgeoise, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 14 avril 1672; — en remplacement de Pierre-Louis de Veynes, décédé; — reçu le 16 juillet suivant.

Antoine Guerin, seigneur de Tencin, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 30 janvier 1674; avec dispense d'alliance (1); — en remplacement et sur la résignation de François de Guerin, son père; — reçu le 20 février suivant; — nommé président à la Cour en 1684.

Joachim de Francon, seigneur de Revel, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 15 février 1674, avec dispense de parenté (2); — en remplacement et sur la résignation de Reynaud de Revillasc; — reçu le 2 mars suivant; — décédé le 11 juin 1735.

Gaspard de Romme, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 15 mars 1674; — en remplacement et sur la résignation d'Octavien de Romme, son père; — reçu le 24 avril suivant; — décédé en 1726.

François de La Croix de Chevières de Sayve, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 31 mars 1674, avec dispenses d'âge et d'alliance (3); — en remplacement et sur la résignation de Jean-François de Lescot, nommé président; — reçu le 24 avril 1674; — nommé lui-même président à la Cour en 1679.

François Baudet, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 janvier 1671; — en remplacement d'Ennemond Baudet, son oncle, décédé; — reçu le 11 août 1674.

Antoine Copin, vi-bailli et lieutenant général civil et criminel au Baillage du Graisivaudan; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 14 mars 1675; — en remplacement de Louis Du Bonet, son oncle, décédé; — reçu le 30 du même mois.

Charles Pélisson, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 octobre 1675; — en remplacement et

sur la résignation de François Du Gué; — reçu le 18 janvier 1676; — décédé le 10 mars 1698.

Louis-François d'Estienne de Saint-Jean de Rosset, seigneur de Vaugine, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 octobre 1675; — en remplacement et sur la résignation de François de Manissy; — reçu le 18 janvier 1676; — décédé le 10 décembre 1694.

Laurent de Thomé, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 30 janvier 1676, avec dispense d'âge (1); — en remplacement de Jérôme de Thomé, son frère, décédé; — reçu le 15 février suivant; — décédé le 18 juin 1694.

Joseph de La Baume, sieur de Châteaudouble, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 mars 1677, avec dispense d'âge (2); — en remplacement et sur la résignation de Pierre de La Baume de Châteaudouble, son père; — reçu le 24 du même mois.

Jean-Pierre Moret de Bourchenu, sieur de Tréminis et de Valbonnais, plus connu dans la suite sous ce dernier nom, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 mars 1677, avec dispense d'âge (3); — en remplacement et sur la résignation de Pierre Moret de Bourchenu, son père, admis à conserver encore son office pendant trois ans; — reçu le 9 avril suivant; — nommé premier président de la Chambre des Comptes da Grenoble, en 1690.

Jean-Baptiste-Félicien de Boffin, seigneur d'Argenson, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 22 avril 1677, avec dispense d'âge (4); — en remplacement et sur la résignation de Félicien de Boffin, son père; — reçu le 18 mai suivant; — nommé président à la Cour en 1696.

Pierre de Ferrus, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 avril 1677, avec dispense d'âge (5); — en remplacement et sur la résignation d'Abel de Ferrus, son père; — reçu le 18 mai suivant; — décédé le 15 juillet 1727.

Claude Canel, prêtre, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 18 février 1677 (office de conseiller clerc); — en remplacement de Louis de La

(1) Il était beau-frère de François de Barral, conseiller en la Cour.

(2) Son frère, François de Francon, sieur de la Combe, était déjà conseiller en la Cour.

(3) Il n'avait que vingt-un ans cinq mois vingt-six jours, et il était beau-frère de Gabriel Prunier, baron de Beauchêne, président en la Cour.

(4) Il n'avait point encore les vingt-sept ans exigés, étant né le 13 août 1649; il avait acheté son office de conseiller en la Cour au prix de 36,000 livres.

(2) Il lui manquait un an et trois mois pour avoir les vingt-sept ans d'âge voulus.

(3) Il était né le 25 juin 1651, de sorte qu'il lui manquait un an et trois mois pour avoir l'âge de vingt-sept ans accomplis.

(4) Il n'avait à l'époque de sa nomination que vingt-deux ans sept mois et vingt-trois jours.

(5) Il lui manquait deux ans et quelques jours pour avoir les vingt-sept ans voulus par les ordonnances, étant né le 22 avril 1652.

Baume de Pluvinel, décédé ; — reçu le 21 mai suivant (1).

Joseph-Pierre de Garadeuil, seigneur de l'Écluse, avocat en la Cour ; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 24 février 1677, avec dispense d'âge (2) ; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard de Ponnat ; — reçu le 21 mai suivant.

Jacques Michel du Sozay, avocat en la Cour ; — lettres du 11 mars 1677 ; — en remplacement d'Adrien Roux, décédé ; — reçu la même année.

Charles-François de Roux des Alrics de Rousset, seigneur de la Baume et de Rousset, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 22 juillet 1677 ; — en remplacement et sur la résignation d'Aymon Du Vache, sieur de Vatilieu ; — reçu le 11 août suivant ; — nommé ensuite chevalier d'honneur ; — décédé le 11 décembre 1689.

Louis de Gumin d'Hautefort de Romanèche, avocat en la Cour ; — lettres de Saint-Germain-en-Laye, du 11 juin 1679 ; — en remplacement et sur la résignation de Jacques Michel Du Sozey ; reçu le 16 décembre suivant.

Gabriel Aymon de Franquières, avocat en la Cour ; — lettres, de Chaville, du 17 juillet 1680, avec dispense d'âge (3) ; — en remplacement de Jacques Aymon de Franquières, son père, décédé ; — reçu le 7 août suivant ; — décédé le 20 janvier 1717.

Georges de Chevalier, seigneur des Hoches et de Sinard, avocat en la Cour ; — lettres, de Chaville, du 17 juillet 1680 ; — en remplacement et sur la résignation de François de La Croix de Sayve, nommé président ; — reçu le 9 août suivant.

Joseph de La Baume de Pluvinel, avocat en la Cour ; — lettres, de Chaville, du 14 mai 1682, avec dispenses d'âge et d'alliance (4) ; — en remplacement d'Alphonse de La Baume, décédé ; — reçu le 8 juillet suivant ; — décédé le 29 octobre 1686.

Alexandre de Garadeuil de l'Écluse, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 17 avril 1683 ; — en remplacement de Joseph de Garadeuil de l'Écluse, son frère, décédé ; — reçu le 18 mai suivant.

Yves Morel d'Arcy, avocat en la Cour ; — lettres, de

Paris, du 14 mars 1683, avec dispense de parenté (1) ; — en remplacement de François de Francon, décédé ; — reçu le 7 juillet suivant ; — décédé le 7 mars 1708.

François de Gallien, sieur de Châbons, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 31 décembre 1683 ; — en remplacement et sur la résignation de Sébastien Hugon ; — reçu le 9 février 1684 ; — décédé le 17 novembre 1721.

Joseph-Pierre de Rabot, seigneur de Buffières, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 25 février 1684, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (2) ; — en remplacement de Pierre de Chalvet, décédé ; — reçu le 11 mars suivant.

Joachim de Mistral, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 9 mars 1684, avec dispenses d'âge et de parenté (3) ; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Guerin, nommé président ; — reçu le 22 du même mois.

Antoine de Petitchet, conseiller du Roi, vi-bailli du Graisivaudan ; — lettres, de Versailles, du 9 mars 1684 ; — en remplacement et sur la résignation de François de Gratet, seigneur du Bouchage ; — nommé président ; — reçu le 24 du même mois ; — décédé le 2 octobre 1687.

Joseph Bally, seigneur de Montcarra, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 11 mai 1684, avec dispenses d'âge et d'alliance (4) ; — en remplacement et sur la résignation d'Alexandre de Garadeuil de l'Écluse ; — reçu le 7 juin suivant ; — décédé le 14 mars 1691.

Jean-François de Bovet, conseiller du Roi, substitut de son procureur général en la Cour ; — lettres, de Paris, du 8 juin 1684 (office de conseiller garde des sceaux en la Chancellerie) ; — en remplacement de Charles de Virieu de Pupetières, décédé ; — reçu le 1^{er} juillet suivant.

Étienne de Virieu de Pupetières, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 11 janvier 1685 ; — en remplacement de Jean Didier Pourret, décédé ; — reçu le 31 du même mois.

(1) Octavien Morel, son frère, était déjà conseiller en la Cour.

(2) Il lui manquait deux ans et vingt-sept jours pour avoir vingt-cinq ans accomplis, âge fixé par les nouvelles ordonnances ; son oncle paternel, Pierre de Rabot, et son beau-frère, Pierre-Emanuel Guignard de Saint-Priest, étaient tous les deux conseillers à la Cour.

(3) Son père, Jean de Mistral, et son oncle maternel, Gaspard de Ponnat, étaient, le premier, conseiller en la Cour, et le second, président au même siège ; il lui manquait dix mois pour avoir l'âge prescrit par les ordonnances, étant né le 26 décembre 1659.

(4) Il était né le 5 juillet 1659, de sorte qu'il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge exigés, et il comptait son beau-frère au nombre des conseillers en la Cour.

(1) Il fut en même temps prieur de Vizille ; il a été, durant plusieurs années, un administrateur aussi intelligent qu'actif de l'hôpital de Grenoble, où le souvenir de son nom s'est conservé. Les moulins que possède cet établissement sur le territoire de cette ville lui doivent leur construction et leur nom.

(2) Il n'avait encore que vingt-cinq ans sept mois et vingt-trois jours.

(3) Il n'avait point encore les vingt-sept ans d'âge exigés.

(4) Il n'avait que vingt-cinq ans, et Jean-François de Lescot, président en la Cour, était son beau-frère.

Joachim Le Bout, seigneur de Saint-Didier, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 16 janvier 1686, avec dispense d'alliance (1); — en remplacement de François de Gralet; — reçu le 3 avril suivant.

François de Vaulx, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 29 juin 1686; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Vaulx, son père; — reçu le 27 juillet suivant.

Pierre Chalvet, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 5 mai 1687; — en remplacement d'Isaac de Chabrières, décédé; — reçu le 3 juin suivant; — décédé le 8 octobre 1724.

Claude Allois, conseiller du Roi, trésorier général de France et de ses Finances en la Généralité de Grenoble; — lettres, de Versailles, du 5 mai 1687; — en remplacement de Joseph de La Baume de Châteaudouble, décédé; — reçu le 3 juin suivant; — nommé président à la Cour en 1696.

Reymond Marnais de Beauvais, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 26 juin 1687; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Alleman, seigneur de Demptésien, de Saint-Savin et d'autres places; — reçu le 15 juillet suivant.

Claude Guerin, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné; — lettres, de Paris, du 3 juillet 1687; — en remplacement de Michel de Rosset, décédé; — reçu le 15 du même mois; — décédé le 20 juillet 1725, à l'âge de soixante-douze ans.

Jean-Baptiste Du Vache de La Ferrière, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 mai 1688; — en remplacement de Jean-Baptiste de Mistral, décédé; — reçu le 7 août suivant.

Claude Mathias de La Porte de l'Artaudière, sieur de la Forteresse, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 15 juillet 1688; — en remplacement d'Antoine de Petitchet, décédé; — reçu le 7 août suivant.

Ennemond Bernard de Bressac, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 27 juin 1689; — en remplacement et sur la résignation de Jacques de Bressac, son père; — reçu le 23 juillet suivant; — décédé, doyen des conseillers, à la Vache, près de Valence, le 28 juin 1737.

François de Pina, fils, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 avril 1689, avec dispenses d'âge et de parenté (2); — en survivance à François de Pina, son père, autorisé à continuer ses fonctions de conseiller pendant

cinq années; — reçu le 23 juillet 1689; — décédé le 24 février 1730.

Jean Pomponne de Prunier de Beauchêne, seigneur de la Buissière, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 25 juillet 1689, avec dispenses d'âge et de parenté (1); — en remplacement de Marc Courad de Sarrasin de la Pierre, dont l'office, supprimé par un édit du mois d'avril précédent, avait été rétabli par un autre édit du même mois en faveur d'Alexandre de Sarrasin de la Pierre, son fils, qui venait de le résigner à Jean Pomponne de Prunier; — reçu le 12 août suivant; — décédé le 6 octobre 1691.

Pierre-Jacques de Virieu de Beauvoir de Faverges, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 23 janvier 1690; — en remplacement de Pierre-Joseph de Rabot de Buffières, décédé; — reçu le 14 février suivant.

Antoine de Murat de Lestang, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 février 1690; — en remplacement de Charles-François Des Alrics de Rousset, décédé; — reçu le 7 mars suivant; — nommé président à la Cour en 1696.

Jean-Dominique de Giraud, sieur de Saint-Perrier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 mars 1690, avec dispense d'âge (2); — en remplacement et sur la résignation de François de Giraud, son père; — reçu le 15 avril suivant; — décédé le 20 novembre 1725.

François-Louis de Pourroy de la Mairie, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 avril 1690; — en remplacement et sur la résignation de Joseph-Jean-François de Vachon de la Roche; — reçu le 28 du même mois.

Jacques de Michel du Sozay, conseiller du Roi, trésorier général de France au Bureau des Finances du Dauphiné; — lettres, de Paris, du 6 avril 1690; — en remplacement et sur la résignation d'Alexis-Romain de Rivolle; — reçu le 28 du même mois.

Louis-Joseph de La Baume de Pluvinel, avocat en la Cour; — lettres du 13 avril 1690; — en remplacement de Jean-Pierre Moret de Bourchenu, nommé premier président de la Chambre des Comptes du Dauphiné; — reçu la même année.

Michel Morel d'Arcy, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, avocat en la Cour; — lettres, de Paris,

(1) Il était beau-frère de Laurent Thomé, conseiller en la Cour.

(2) Il n'avait encore que vingt-un ans accomplis, et Gaspard de Ponnat, son oncle maternel, était président en la Cour.

(1) Il n'avait que vingt-un ans et dix mois; Gabriel de Beauchêne, son père, et François de La Croix de Chevières de Sayve, son oncle, étaient présidents à la Cour.

(2) Il lui manquait six mois pour avoir vingt-cinq ans accomplis.

du 5 juin 1690; — en remplacement d'Antoine Morel, son frère, décédé (office de conseiller clerc); — reçu le 20 du même mois.

Jean-François de Basemont, avocat au Parlement de Paris; — lettres, de Versailles, du 11 août 1691, avec dispense d'âge (1); — en remplacement de Louis de Basemont, son père, décédé; — reçu le 24 novembre suivant; — nommé président à la Cour en 1696.

Claude Lovat, ancien substitut du procureur général du Roi en la Cour, conseiller du Roi, maître auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné (2); — lettres, de Versailles, du 25 janvier 1692; — en remplacement de Jean-Pomponne de Prunier de Beauchêne, décédé; — reçu le 28 mars suivant.

Ennemond Copin, sieur du Bonet, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 mai 1692, avec dispense d'âge (3); — en remplacement d'Antoine Copin, son père, décédé; — reçu le 14 juin suivant; — décédé le 17 mars 1712.

François d'Yse de Saléon, sieur de Châteauneuf, conseiller du Roi, substitut de son procureur général en la Cour; — lettres, de Paris, du 18 juin 1692; — en remplacement et sur la résignation de Jacques d'Yse de Saléon, son père; — reçu le 21 juillet suivant; — nommé président en la Cour en 1701.

Jean-Baptiste de Baronnat, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 8 juillet 1692, avec dispense de parenté (4); — en remplacement et sur la résignation d'Eléonor-Alexandre de Chaponay; — reçu le 23 du même mois.

François-Pierre de Gratet de Brangues, seigneur du Bouchage, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 septembre 1692 (office créé); — reçu le 22 novembre suivant; — nommé président à la Cour en 1696.

Gaspard Berger, sieur de Moidieu (5), avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 septembre 1692, avec dispense d'âge d'une année et d'un mois (office créé); — reçu le 26 novembre suivant.

François de Vachon, sieur de l'Hostel, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 septembre 1692 (office créé); — reçu le 26 novembre suivant; — décédé le 25 novembre 1724.

(1) Il n'avait que vingt-un ans, et Joachim de Mistral de Monmiral, son beau-frère, était conseiller au Parlement.

(2) Il signe Lovat.

(3) Il n'avait pas même encore vingt-trois ans, étant né le 14 juin 1669, à Grenoble.

(4) Son oncle maternel, François de Lescot, était président à la Cour.

(5) Il signe Moydieu.

Louis Regnault de Sollier, seigneur de Châtelard, avocat en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 13 octobre 1692, avec dispenses d'âge et de parenté (1); — en remplacement de Joseph Bally, sieur de Moncarra, décédé; — reçu le 28 novembre suivant; — nommé, en 1710, premier président du souverain Sénat de Nice pendant l'occupation française.

Réné de Bardonnenche, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 octobre 1693; — en remplacement et sur la résignation de Louis-Joseph de La Baume de Pluvinel; — reçu le 2 décembre suivant; — nommé ensuite chevalier d'honneur en la Cour.

Antoine de Pourroy, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 17 octobre 1693, avec dispense de parenté (2); — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste Du Vache, sieur de la Ferrière; — reçu le 2 décembre suivant.

Philippe Émery, sieur de La Chau, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 mai 1695; — en remplacement de Louis d'Estienne de Saint-Jean de Rosset de Vaugine, décédé; — reçu le 8 juin suivant.

Sébastien de Guillet ou Guilliet (3), avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 10 novembre 1695; — en remplacement d'Étienne de Virieu de Mont-Revel, décédé; — reçu le 3 décembre suivant; — décédé le 16 octobre 1749.

François de Reynard de Saint-Julien, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 novembre 1695; — en remplacement de Laurent de Thomé, décédé; — reçu le 15 janvier 1696; — décédé le 1^{er} octobre 1713.

Claude Du Clot, sieur de Beaulieu, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 juin 1696; — en remplacement et sur la résignation de Claude Allois, nommé président; — reçu le 4 juillet suivant; — décédé le 10 mai 1711.

Jean-François de Ponnat, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 21 août 1696, avec dispense d'alliance; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste-Félicien de Boffin, nommé président; — reçu le 7 septembre suivant; il fut en même temps premier président de la Chambre des Comptes de Chambéry, en 1707, pen-

(1) Il n'avait que vingt-un ans et deux mois, étant né le 8 juillet 1671, et il était beau-frère d'Étienne de Virieu de Montrevel, conseiller en la Cour.

(2) Laurent de Thomé, son beau-frère, et Jean Vidaud, son oncle maternel, étaient, le premier, conseiller en la Cour, et le second, procureur général du Roi au même siège.

(3) Il signe Guilliet; appelé aussi Guilliet de Mont-Saint-Clair et Guilliet de Leyssins.

dant l'occupation française de la Savoie; — nommé président à la Cour en 1708.

Louis de Rabot d'Aurillac, sieur de Buffières, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 18 septembre 1697, avec dispense d'âge (1); — en remplacement de Pierre de Rabot d'Aurillac, son père, décédé; — reçu le 19 novembre suivant (2).

Étienne Morel de Montrivier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 novembre 1697, avec dispense de parenté (3); — en remplacement et sur la résignation de François de Bazemont, nommé président; — reçu le 26 du même mois.

Charles-Gabriel Du Motet, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 25 septembre 1697; — en remplacement et sur la résignation de Pierre-François de Gratet Du Bouchage, nommé président; — reçu le 3 décembre suivant; — décédé le 17 avril 1743.

Pierre-Joseph Barrin, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité du Dauphiné; — lettres, de Paris, du 12 janvier 1698; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Murat de Lestang, nommé président; — reçu le 5 février suivant; — décédé le 26 mai 1723.

François André de Marnais, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 avril 1698, avec dispenses d'âge et de parenté (4); — en remplacement d'Alexandre Pascal, sieur Du Roure, décédé; — reçu le 31 mai suivant; — décédé dans le mois d'avril 1742.

Joseph de Barral, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 6 décembre 1698, avec dispense d'âge (5); — en remplacement et sur la résignation de François de Barral, son père, autorisé à continuer ses fonctions pendant cinq ans à dater du jour de la réception de son fils; — reçu le 21 février 1699; — nommé président à la Cour en 1708.

Philippe Dupuy de St-Vincent, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 30 mars 1699, avec dispense d'âge (6);

— en remplacement de Charles Pélisson, décédé; — reçu le 20 mai suivant.

Jacques de Gruel, baron du Saix, avocat en la Cour, gouverneur de la ville de Gap; — lettres, de Versailles, du 13 avril 1699, avec compatibilité des fonctions de gouverneur de Gap et de conseiller en la Cour; — en remplacement et sur la résignation d'Alexandre de Vesc; — reçu le 20 mai suivant.

Jean de Garnier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 août 1699, avec dispenses d'âge et de parenté (1); — en remplacement de Joachim de Francon de Revel, décédé; — reçu le 26 du même mois.

Joseph de La Colombière, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 9 mai 1700; — en remplacement de Laurent de Chaléon, décédé; — reçu le 28 du même mois.

Louis de Leusse, seigneur des Côtes, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 5 juin 1701, avec dispense d'âge (2); — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Pourroy; — reçu le 1^{er} juillet suivant.

François de Bocsozel de Montgontier, prieur et co-seigneur de Vif; — lettres, de Versailles, du 13 août 1701; — en remplacement et sur la résignation de Michel Morel (office de conseiller clerc); — reçu le 3 septembre suivant.

Joachim de Thomé de Saint-Christophe, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 11 avril 1702, avec dispenses d'âge et de parenté (3); — en remplacement de Louis de Gumin d'Hauteport, décédé; — reçu le 12 mai suivant.

Nicolas de Briançon, seigneur de Varcès, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 30 avril 1702, avec dispenses d'âge et de parenté (4); — en remplacement et sur la résignation de François d'Yse, sieur de Châteauneuf de Mazenc, nommé président; — reçu le 15 mai suivant.

Aymar-Félicien Micha de Burcin, sieur de Chapeaucornu, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 7 mai 1702; — en remplacement de Philippe Émery de

(1) François de Pina, son oncle par alliance, était conseiller en la Cour.

(2) Il fut en même temps président à la Chambre des Comptes de Chambéry pendant l'occupation française de la Savoie.

(3) Yves Morel d'Arcy, son père, et Michel Morel, son oncle, étaient conseillers au Parlement.

(4) Né le 29 janvier 1676, il n'avait encore que vingt-trois ans accomplis, et Claude de Marnais, son grand-oncle, doyen de l'église cathédrale de Grenoble, était conseiller clerc en la Cour.

(5) Il n'avait que vingt-deux ans accomplis, étant né le 17 juin 1677.

(6) Il n'avait que vingt-trois ans accomplis, étant né le 11 décembre 1676.

(1) Il lui manquait trois ans et six mois, pour avoir les vingt-cinq ans d'âge, étant né le 17 janvier 1678; d'un autre côté, Laurent de Chaléon, son oncle maternel, et François de Chosson, son beau-frère, étaient, le premier conseiller, et le second avocat général en la Cour.

(2) Né à Vienne, le 6 novembre 1677, il n'avait encore que vingt-trois ans et six mois accomplis.

(3) Il n'avait tout au plus que vingt-trois ans, étant né le 6 novembre 1679, et Joachim Le Bout de Saint-Didier, son oncle maternel, était conseiller en la Cour.

(4) Né le 25 mai 1687, il lui manquait quatre mois pour avoir vingt-cinq ans accomplis, et son oncle maternel, Jean-François de Vachon de la Roche, était conseiller honoraire en la Cour.

La Chau, décédé; — reçu le 20 du même mois; — décédé le 13 décembre 1765.

Gaspard Brenier, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 16 décembre 1702; — en remplacement et sur la résignation de René de Bardonenche, nommé chevalier d'honneur en la Cour; — reçu le 19 janvier 1703.

Denis-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 août 1704, avec dispenses d'âge et d'alliance (1); — en remplacement de Pierre-Emmanuel de Guignard, son père, décédé; — reçu le 1^{er} septembre suivant; — nommé président à la Cour, en 1715.

Jean-Dominique de La Croix de Chevières de Sayve, marquis d'Ornacieux, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 28 juin 1705, avec dispenses d'âge et de parenté (2); — en remplacement et sur la résignation de Joachim Le Bont de Saint-Didier; — reçu le 14 juillet suivant; — nommé président à la Cour, en 1709.

Jean-François de Bovet, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 22 août 1706; — en remplacement de Charles de Virieu de Pupetières, décédé (office de conseiller du Roi, garde des sceaux en la Chancellerie); — reçu le 12 avril 1707.

Pierre Michel Du Sozey de La Croix, avocat au Parlement de Paris; — lettres, de Versailles, des 9 janvier et 19 avril 1707, avec dispense de parenté (3); — en remplacement et sur la résignation de Jacques de Gruel Du Saix; — reçu le 17 mai suivant.

François de La Coste, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 2 avril 1707; — en remplacement de François de Gallian, décédé; — reçu le 17 mai suivant.

Alexis Corbet, prêtre, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 30 avril 1707; — en remplacement de Claude-André Marnais, décédé (office de conseiller clerc); — reçu le 21 mai suivant; — décédé à Grenoble, le 4 janvier 1730.

Jean-Laurent Du Pilhon, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 16 mars 1709; — en remplacement et sur la résignation de Joseph de Barral, nommé président; — reçu le 22 avril 1709.

Louis-Joseph de La Poype de Saint-Julin de Gramont, avocat en la Cour, — lettres, de Versailles, du 14 avril

1709, avec dispenses d'âge et de parenté (1); — en remplacement de François Baudet de Beauregard, décédé; — reçu le 26 du même mois.

François Du Pilhon, sieur d'Angelle, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 20 octobre 1709; — avec dispense de parenté (2); — en remplacement d'Alexandre Du Pilhon, son oncle, décédé (office de conseiller clerc); — reçu le 22 novembre suivant; — décédé le 9 septembre 1728.

François-Joachim de Veynes Du Prayet, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 10 novembre 1709, avec dispense d'âge (3); — en remplacement et sur la résignation de Jean-François de Ponnat, nommé président; — reçu le 14 décembre suivant; — décédé le 12 juillet 1716.

Jacques de Chevalier, sieur de Sinard, avocat en la Cour (4); — lettres, de Versailles, du 4 mai 1710; — en remplacement de Georges de Chevalier, seigneur Des Hoches, son père; — reçu le 4 juin suivant; — décédé le 22 janvier 1732.

Arthus Reynaud, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 26 avril 1710; — en remplacement d'Yves Morel d'Arry, décédé; — reçu le 4 juin 1710.

François-Joseph Bally, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 août 1710, avec dispense d'âge (5); — en remplacement et sur la résignation de Louis Regnault de Sollier; — reçu le 6 septembre suivant.

Réné-Alexandre de Bardonenche, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 19 mars 1712, avec dispense d'âge (6); — en remplacement de Claude Du Clot de Beaulieu, décédé; — reçu le 18 avril suivant; — nommé président à la Cour en 1722.

Nicolas de Vachon de Belmont, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 10 avril 1712, avec dispense d'âge (7); — en remplacement et sur la résignation de Jean-Dominique de La Croix de Chevières de Sayve, nommé président; — reçu le 26 du même mois.

François Copin, sieur de Comiers, avocat en la Cour;

(1) Il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né le 30 mars 1682, et Nicolas de Briançon, sieur de Varces, son beau-frère était conseiller en la Cour.

(2) Né le 7 novembre 1681, il lui manquait seize mois pour avoir vingt-cinq ans accomplis, et Mathieu Vidaud de la Tour, son oncle, était procureur général du roi en la Cour.

(3) Jacques Michel du Sozey, son père, était conseiller en la Cour; — il signe du Sozey.

(1) Il n'avait pas même encore vingt-quatre ans accomplis, étant né le 19 août 1686; et son père, Louis de La Poype Saint-Julin de Gramont, était président en la Cour.

(2) Son frère, Jean-Laurent Du Pilhon, était conseiller en la Cour.

(3) Il n'était encore que dans sa vingt-troisième année, étant né le 20 mars 1687.

(4) Il signe Chevallier de Sinard.

(5) Il n'avait pas même encore vingt ans accomplis, étant né le 21 janvier 1690.

(6) Né le 6 janvier 1688, il avait à peine vingt-quatre ans.

(7) Né le 25 mai 1687, il lui manquait deux mois pour avoir vingt-cinq ans accomplis.

— lettres, de Fontainebleau, du 21 août 1712; — en remplacement d'Ennemond Copin Du Bonet, son frère, décédé; — reçu le 6 septembre suivant (1).

Étienne de Lovat, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 14 mai 1713, avec dispense de parenté (2); — en remplacement et sur la résignation de Claude de Lovat, son père; — reçu le 20 juin suivant.

Louis de Polligny, prêtre, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 25 juin 1713; — en remplacement et sur la résignation de Claude Canel (office de conseiller clerc); — reçu le 10 juillet suivant; — décédé le 21 décembre 1725 (3).

Jean-Joseph de La Baume de Pluvinel, dit de Tertulle, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 12 novembre 1713, avec dispense d'âge (4); — en remplacement de Joseph de La Baume de Pluvinel, dit de Tertulle, son père, décédé; — reçu le 21 mars 1714.

Étienne Gumin d'Hautefort, avocat en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 17 octobre 1714, avec dispense d'âge (5); — en remplacement de François Reynard de Saint-Julien, décédé; — reçu le 20 novembre suivant.

Gaspard Bon, avocat en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 17 octobre 1714; — en remplacement d'Étienne Eyraud de Saint-Marcel, décédé; — reçu le 20 novembre suivant.

François de Vaulx de Planieu, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 30 janvier 1715, avec dispense d'âge (6); — en remplacement et sur la résignation de François de Vaulx de Planieu, son père; — reçu le 2 mars suivant; — nommé président à la Cour en 1730.

Antoine Brenier, sieur de La Cardonnière, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 22 mai 1715, avec dispense d'âge (7); — en remplacement et sur la résignation de Denis-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, nommé président; — reçu le 25 juin suivant.

(1) Il avait déjà servi pendant vingt ans comme militaire, en qualité d'enseigne, de lieutenant et de capitaine, dans le régiment d'infanterie de Bourbon, et s'était trouvé, avec ce corps, à plusieurs affaires importantes, telles que : le siège de Dixmude, le bombardement de Bruxelles, le siège du fort de Kell, où il avait été blessé d'un coup de canon, les deux batailles d'Hochstœdt, les sièges d'Ausbourg et de Nice, et la défense de la citadelle de Tournay.

(2) Mathieu de Lovat, son frère, était avocat général en la Cour.

(3) Il fut en même temps vicaire général de l'évêque de Grenoble, le cardinal Le Camus, et chanoine de Saint-André de cette ville; il signe de Polligny.

(4) Il n'avait encore que vingt-deux ans et sept mois.

(5) Il n'avait que vingt-deux ans et neuf mois.

(6) Il n'avait pas même encore vingt-trois ans.

(7) Il lui manquait sept mois et quelques jours pour avoir vingt-cinq ans accomplis.

Laurent de Caritat de Condorcet, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 mai 1716, avec dispense d'âge (1); — en remplacement et sur la résignation de Jean-Laurent Du Pilhon; — reçu le 30 juin suivant.

Izaac-Aymar Michel-Du-Sozey, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 28 décembre 1717, avec dispense de parenté (2); — en remplacement et sur la résignation de Jacques Michel-Du-Sozey, son père; — reçu le 4 février 1718.

Charles de Corbeau de Saint-Albin, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 10 mars 1718; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Joseph de La Baume de Pluvinel; — reçu le 26 du même mois; — décédé en 1731.

Louis Aymon de Franquières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 21 avril 1718; — en remplacement de Gabriel Aymon de Franquières, son père, décédé; — reçu le 7 mai suivant.

Alexandre de Roux de Gaubert, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 24 mars 1718, avec dispense d'âge (3); — en remplacement de François-Joachim de Veynes Du Prayet, décédé; — reçu le 11 mai suivant.

Jean-Baptiste de Chaléon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 mai 1718; — en remplacement et sur la résignation de Louis de Grimaud de Béesgues; — reçu le 18 juin suivant.

Louis Baudet de Beauregard, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 7 juillet 1718; — en remplacement et sur la résignation de Louis-Joseph de La Poype de Saint-Julin de Gramont, nommé chevalier d'honneur; — reçu le 23 du même mois.

André-Nicolas de Virieu de Beauvoir, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 24 novembre 1719; — en remplacement et sur la résignation de Pierre-Jacques de Virieu, marquis de Faverges, son père; — reçu le 20 février 1720.

François-André Du Colombier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 juin 1720, avec dispenses d'âge et de parenté (4); — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Lovat; — reçu le 1^{er} juillet suivant.

(1) Né le 1^{er} avril 1694, il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge exigés.

(2) Pierre Michel-Du-Sozey, sieur de la Croix, son frère, était conseiller en la Cour.

(3) Il lui manquait un an et sept mois pour avoir les vingt-cinq ans d'âge, étant né, à Gap, le 8 octobre 1694.

(4) Né le 17 juillet 1697, il n'avait que vingt-trois ans et cinq mois; d'un autre côté, Jean de Garnier, son oncle maternel, était conseiller en la Cour.

Joseph de Francon de Revel, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 21 novembre 1720 ; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Chalvet ; — reçu le 15 mars 1721.

Jean-Pierre de Bovet, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 15 mai 1721 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean-François de Bovet, son père (office de conseiller du Roi, garde des sceaux en la Chancellerie) ; — reçu le 12 juillet suivant.

Claude Murat de Lestang, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 11 décembre 1722, avec dispenses d'âge et d'alliance (1) ; — en remplacement et sur la résignation de René-Alexandre de Bardonenche, nommé président ; — reçu le 2 mars 1722 ; — nommé président à la Cour, en 1734.

Jacques d'Yse de Rozans, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 22 avril 1723 ; — en remplacement de François de Gallien de Chabons, décédé ; — reçu le 1^{er} juin suivant ; — nommé président à la Cour, en 1730.

Louis de La Croix de Pisançon, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 10 août 1723, avec dispense de parenté (2) ; en remplacement de Pierre-Joseph de Barrin, décédé ; — reçu le 4 septembre suivant.

Marie-Joseph de Pourroy de Quinsonas de l'Aubervière, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 10 août 1723, avec dispenses d'âge et d'alliance (3) ; — en remplacement et sur la résignation de François-Louis de Pourroy de la Meyerie ; — reçu le 6 septembre suivant ; — nommé président à la Cour, en 1736.

Antoine de Gumin d'Hautefort, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 7 octobre 1723, avec dispense de parenté (4) ; — en remplacement et sur la résignation de Joachim de Mistral de Montmiral ; — reçu le 22 novembre suivant.

Claude de Portes d'Amblérieu, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 9 mars 1724, avec dispense d'âge (5) ; — en remplacement et sur la résignation de Claude Guerin ; — reçu le 3 avril suivant.

(1) Il était né le 30 mars 1698 ; de sorte qu'il lui manquait encore cinq mois pour avoir vingt-cinq ans, et il était beau-frère de Pierre-Alexandre de Bardonenche, qui venait d'être nommé président à la Cour.

(2) Louis de Rabot de Buffières, son oncle maternel, était conseiller en la Cour.

(3) Il lui manquait deux ans et cinq mois pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus ; et Joseph Baily, son beau-frère, était conseiller en la Cour ; il signe Quinsonas.

(4) Son frère, Étienne de Gumin, était conseiller en la Cour.

(5) Il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né le 16 février 1702.

Ennemond de Baronnat, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 9 novembre 1724, avec dispense d'âge (1) ; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste de Baronnat, son père ; — reçu le 24 du même mois.

Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 14 décembre 1724, avec dispense d'âge (2) ; — en remplacement et sur la résignation de Joachim de Thomé de Saint-Christophe ; — reçu le 15 janvier 1725.

Philippe de Loulle, sieur d'Artémonay, Reculais et d'autres places, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 7 janvier 1726 ; — en remplacement de François de Vachon, décédé ; — reçu le 19 février suivant.

François Dalmas, sieur de la Villette, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 7 février 1726 ; — en remplacement de Jean-Dominique Giraud de Saint-Ferrier, son oncle, décédé ; — reçu le 25 du même mois ; — décédé le 19 janvier 1753.

Louis-Vincent de Ferrier de Montal, prêtre, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 2 mai 1726 ; — en remplacement de Louis de Poligny, décédé (office de conseiller clerc) ; — reçu le 18 du même mois.

Jean-Baptiste Joly de Fusetet, avocat en la Cour ; — lettres, de Fontainebleau, du 7 octobre 1728 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis de Rabot de Buffières ; — reçu le 14 décembre suivant.

Claude-Ignace de Trivio, avocat au Parlement de Paris, ayant serment en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 25 novembre 1728, avec dispense d'âge (3) ; — en remplacement de Jean-Gaspard de Romme, décédé ; — reçu le 14 décembre suivant.

Louis-Jacques-François de Vocance, prêtre, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 25 janvier 1729 ; — en remplacement de François Du Pilhon d'Angelle, décédé (office de conseiller clerc) ; — reçu le 14 mars suivant.

Jacques-Vincent Vial, sieur d'Alais, avocat en la Cour et vi-bailli du Champsaur ; — lettres, de Paris, du 16 décembre 1729 ; — en remplacement de Pierre de Ferrus, décédé ; — reçu le 14 janvier 1730 ; — décédé le 14 février 1744.

Joseph de Corbeau de Voissanc, prêtre, chanoine et chantre de l'église primatiale de Vienne, avocat en la

(1) Il était né le 28 avril 1700 ; de sorte qu'il n'avait point encore vingt-cinq ans accomplis.

(2) Il lui manquait trois mois moins quelques jours pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né le 21 février 1700.

(3) Il n'avait que vingt-deux ans et sept mois moins quelques jours, étant né, à Vienne, le 4 avril 1706.

Cour ; — lettres, de Compiègne, du 15 juillet 1730, avec dispense de parenté (1) ; — en remplacement d'Alexis Corbet, décédé (office de conseiller clerc) ; — reçu le 1^{er} septembre suivant ; — décédé le 14 septembre 1758.

Gaspard-François de Berger de Moydieu, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 17 août 1730, avec dispenses d'âge et de parenté (2) ; — en remplacement et sur la résignation de Claude-Mathias de La Porte de l'Artaudière ; — reçu le 1^{er} septembre suivant ; — nommé procureur général en la Cour, en 1750.

Isidore-Jacques Estienne des Achards de Ferrus, seigneur de Sainte-Colombe, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 7 décembre 1730, avec dispenses d'âge et d'alliance (3) ; — en remplacement et sur la résignation de Jacques d'Yse de Rozans, nommé président ; — reçu le 20 du même mois.

Antoine de Corbeau de Saint-Franc, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 26 avril 1731, avec dispense de parenté (4) ; — en remplacement de Charles de Corbeau, son frère, décédé ; — reçu le 11 mai suivant ; — décédé le 17 février 1761.

François-Jean-Baptiste de Barral de Montferrat, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 31 mai 1731, avec dispenses d'âge et de parenté (5) ; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Morel de Montrivier ; — reçu le 13 juin suivant.

Sébastien Dupuy de Saint-Vincent, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 31 mai 1731, avec dispenses d'âge et de parenté (6) ; — en remplacement et sur la résignation de Philippe Dupuy de Saint-Vincent, son père ; — reçu le 19 juin suivant.

Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 22 novembre 1731, avec dispenses d'âge et de parenté (7) ; — en remplacement

et sur la résignation de Nicolas de Vachon de Belmont ; — reçu le 18 décembre suivant.

Pierre-Joseph de Barrin, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 2 août 1732, avec dispense d'âge (1) ; — en remplacement et sur la résignation de François-Joseph de Bally ; — reçu la 27 du même mois ; — décédé le 31 mai 1788.

Sébastien-Victor de la Colombière, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 26 février 1733 ; — en remplacement de Reymond de Marnais de Beauvais, décédé ; — reçu le 14 mars suivant ; — décédé le 6 avril 1767.

Jean-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 12 mars 1733, avec dispenses d'âge et d'alliance (2) ; — en remplacement et sur la résignation de Nicolas de Briançon de Varces, son oncle ; — reçu le 28 avril suivant ; — nommé ensuite conseiller d'État, ordinaire, intendant du Languedoc.

François-Sébastien de Pina, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 4 septembre 1733, avec dispense d'âge (3) ; — en remplacement de François de Pina, son père, décédé ; — reçu le 21 novembre suivant ; — nommé président à la Cour en 1771, fonctions qu'il refusa.

Joseph-Arthus de La Croix de Seyve d'Ornacieux, avocat en la Cour ; — lettres, de Fontainebleau, du 9 novembre 1733, avec dispenses d'âge et de parenté (4) ; — en remplacement de Jacques de Chevalier de Sinard, décédé ; — reçu le 24 du même mois.

François-Félicien de Revol Du Villard, avocat en la Cour ; — lettres, de Marly, du 12 mars 1734, avec dispense d'alliance (5) ; — en remplacement et sur la rési-

(1) Il était frère de Charles de Corbeau de Vaulserre.

(2) Né le 18 octobre 1705, il lui manquait deux mois et quelques jours pour avoir vingt-cinq ans accomplis ; et son père, Gaspard de Berger de Moydieu, était conseiller à la Cour.

(3) Il lui manquait un mois pour avoir les vingt-cinq ans accomplis ; et François de Marnais, son beau-frère, était conseiller en la Cour.

(4) Son frère, Joseph de Corbeau, était conseiller clerc en la Cour.

(5) Né à Grenoble, le 2 novembre 1709, il lui manquait trois ans et cinq mois pour avoir vingt-cinq ans, et son père, Joseph de Barral, était président à la Cour.

(6) Il lui manquait un mois et quelques jours pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, et Joseph de La Colombière, son oncle, était conseiller en la Cour.

(7) Il n'avait que dix-neuf ans huit mois et quelques jours, étant

né à Grenoble le 4 mars 1712 ; son père, Joseph de Barral, et son frère, François-Jean-Baptiste de Barral de Montferrat, étaient, savoir : son père, président, et son frère, conseiller en la Cour.

(1) Il lui manquait quatre ans et cinq mois pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né à Grenoble le 1^{er} décembre 1711.

(2) Né le 20 mars 1714, à Paris, sur la paroisse de Saint-Sulpice, il n'avait que dix-huit ans onze mois et quelques jours ; il était beau-fils de Joseph de Barral, président à la Cour, et beau-frère de François-Jean-Baptiste de Barral de Montferrat et de Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, tous les deux conseillers au même siège.

(3) Il n'avait encore que vingt ans et neuf mois, étant né à Grenoble le 19 novembre 1712.

(4) Il n'avait encore que vingt-un ans et six mois, étant né à Grenoble le 1^{er} mai 1713 ; son père, Jean-Dominique de La Croix de Chevières de Sayve, son aïeul maternel, Joseph-Arthus de la Poype de Saint-Julien de Gramont et son oncle maternel, Louis de la Poype de Saint-Julien-de-Gramont, étaient, savoir : son père, président ; son aïeul maternel, premier président, et son oncle, chevalier d'honneur en la Cour.

(5) Joseph de La Colombière, son beau-père, et Sébastien-

gnation d'Étienne de Gumin d'Hautefort; — reçu le 7 avril suivant.

Ennemond-François de La Coste de Saint-Nizier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 juin 1734; — en remplacement et sur la résignation de François de La Coste, son père; — reçu le 30 du même mois; — nommé président à la Cour en 1750.

François de la Coste de Maucune, écuyer, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 5 août 1734, avec dispense d'alliance (1); — en remplacement et sur la résignation d'André-Nicolas de Virieu de Beauvoir; — reçu le 27 du même mois.

Pierre de Michel du Sozey, sieur de Barbières, avocat au Parlement de Paris, ayant serment à la Cour; — lettres, de Versailles, du 19 août 1734, avec dispenses d'âge et de parenté (2); — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Michel du Sozey de La Croix, son père; — reçu le 31 du même mois; — décédé le 10 février 1778.

Honoré-Louis de Malyvert, sieur de Pommier, de Vaugrigneuse et de La Nellière, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 19 août 1734; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Murat de Lestang, nommé président; — reçu le 6 septembre suivant; — décédé le 12 juillet 1787.

François de Gallien de Chabons, écuyer, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 décembre 1734, avec dispense d'âge (3); — en remplacement et sur la résignation de François de Vaulx de Planieu, sieur de Roche, nommé président; — reçu le 18 janvier 1735; — nommé président à la Cour en 1774, et rétabli dans son office de conseiller, en 1775.

Pierre-Jacques de Beaumont, sieur du Frenet, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné; — lettres, de Versailles, du 27 août 1735; — en remplacement de Joachim de Francon de Revel, décédé; — reçu le 28 novembre suivant; — nommé président à la Cour en 1771, et rétabli dans son

office de conseiller en 1775; — décédé le 30 septembre 1776 (1).

Claude de Rivolle, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 7 octobre 1735; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Brenier de La Cardonnière; — reçu le 2 décembre suivant.

Claude-François Gratet Du Bouchage de Brangues, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 15 février 1737, avec dispenses d'âge et d'alliance (2); — en remplacement et sur la résignation de Jean-Laurent de Caritat de Condorcet; — reçu le 13 mars suivant; — décédé le 5 mai 1760.

Louis-Jean-François de Corbet de Meyrieu, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 18 avril 1738, avec lettres de dispenses d'âge et d'alliance (3); — en remplacement et sur la résignation de Gaspard de Berger de Moydieu, doyen des conseillers, son oncle; — reçu le 23 mai suivant.

Claude-Daniel Canel de Saint-Romans, avocat en la Cour; lettres, de Paris, du 23 mai 1738, avec dispense d'âge (4); — en remplacement d'Ennemond Bernard de Bressac, doyen des conseillers, décédé; — reçu le 7 juin suivant; — décédé, doyen des conseillers, le 21 mars 1780.

Étienne-Henri de Lovat, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 7 août 1738, avec dispense de parenté (5); — en remplacement et sur la résignation d'Isaac-Aymar de Michel Du Sozey; — reçu le 30 du même mois.

Louis Morel d'Arcy, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, des 7 août 1738, avec dispenses d'âge et d'alliance (6); — en remplacement et sur la résignation de

Victor de La Colombière, son beau-frère, étaient conseillers en la Cour.

(1) Il était beau-frère de Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges, conseiller en la Cour.

(2) Il était né à Voissanc le 12 février 1712, de sorte qu'il lui manquait deux ans et six mois, moins quelques jours, pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, et Isaac-Aymar de Michel Du Sozey, son oncle, était conseiller en la Cour.

(3) Il était né à Chélieu le 29 août 1713, de sorte qu'il n'avait encore que vingt-un ans accomplis.

(4) Appelé aussi Pierre-Jacques Du Frenet, sieur de Beaumont; il est désigné dans son acte de naissance sous le nom de Pierre-Jacques, fils de Jacques de Beaumont du Frenet, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné.

(2) Il était né à Grenoble, sur la paroisse de Saint-Hugues, le 27 juin 1715, n'ayant ainsi que vingt-un ans et huit mois; d'un autre côté, il était gendre ou beau-fils de Jacques-Nicolas de Chaponay de Feyzin, président à la Cour, et beau-frère de Jacques d'Yse de Rozans, aussi président.

(3) Né à Grenoble le 25 octobre 1717, il n'avait encore que vingt ans et six mois; il était beau-frère de Gaspard-François de Berger de Moydieu, conseiller en la Cour.

(4) Il était né à Grenoble, sur la paroisse de Saint-Laurent, le 14 mai 1714; de sorte qu'il entraînait seulement dans sa vingt-quatrième année.

(5) Son père, Mathieu de Lovat de La Bâtie, était avocat général en la Cour.

(6) Il lui manquait deux ans et cinq mois pour avoir les vingt-cinq ans d'âge exigés, étant né à Grenoble le 16 janvier 1716; il était beau-frère de Sébastien Dupuy de Saint-Vincent, conseiller en la Cour.

Marc-Joseph de Pourroy de l'Anberivière, nommé président; — reçu le 30 du même mois; — décédé le 17 août 1755.

Pierre de Jomaron, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 13 août 1739, avec dispense d'âge (1); — en remplacement et sur la résignation de Louis Aymon de Franquières; — reçu le 1^{er} septembre suivant.

Claude-Mathias-Joseph de Barral de la Bâtie, prêtre, docteur en théologie, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 15 janvier 1740, avec dispenses de parenté et d'alliance (2); — en remplacement et sur la résignation de François de Bocsozel de Montgontier (office de conseiller-clerc); — reçu le 5 février suivant; — nommé ensuite à l'évêché de Troyes.

Antoine-César de Bardonnenche, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 3 mars 1740, avec dispenses d'âge et de parenté (3); — en remplacement et sur la résignation de Joseph-Arthus de La Croix de Sayve d'Ornacieux, nommé président; — reçu le 8 avril suivant.

Jean-François de Portes d'Amblérieu, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 avril 1740, avec dispense de parenté (4); — en remplacement et sur la résignation de Jean de Garnier; — reçu le 18 mai suivant; — décédé le 13 novembre 1762.

Pierre-Annet de Perouse, sieur du Vivier, prêtre, chanoine de l'église de Vienne et grand-vicaire du diocèse de cette ville, avocat en la Cour; — lettres, de Compiègne, du 29 juillet 1740; — en remplacement et sur la résignation de Louis-Jacques François de Vocance (office de conseiller-clerc); — reçu le 13 août suivant; — nommé à l'évêché de Gap en 1754.

Arthus de la Poype de Saint-Julien de Gramont, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 août 1740, avec dispenses d'âge et de parenté (5); — en remplacement et

sur la résignation de Louis de Leusse des Côtes; — reçu le 5 septembre suivant.

Louis de Sausin, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 23 juin 1741, avec dispense d'âge (1); — en remplacement et sur la résignation de François-Jean-Baptiste de Barral de Montferrat; — reçu le 12 juillet suivant; — décédé le 9 septembre 1786.

Pierre-Charles Leclet, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 1^{er} septembre 1741; — en remplacement et sur la résignation de Joseph de La Colombière; — reçu le 20 novembre suivant; — décédé le 29 octobre 1773.

André Copin de Miribel, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 juillet 1743, avec dispense d'alliance (2); — en remplacement et sur la résignation de François Copin de Comiers, son père; — reçu le 6 mars suivant.

Jean-Pierre de Bally de Bourchenu, avocat en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 25 octobre 1743, avec dispenses d'âge et de parenté (3); — en remplacement et sur la résignation de Louis de La Croix de Chevières de Pisançon; — reçu le 26 novembre suivant; — nommé ensuite premier président de la Chambre des Comptes du Dauphiné.

Jean de Plan de Sieyès, avocat en la Cour; — lettres, de Fontainebleau, du 25 octobre 1743; — en remplacement de Louis Baudet de Beauregard, démissionnaire, et dont l'office avait été réuni au corps du Parlement, avec faculté d'en disposer quand il le jugerait convenable; — reçu le 2 décembre suivant; — décédé le 24 décembre 1781.

Laurent de Garnier, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 2 mai 1744, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (4); — en remplacement et sur la résignation de Claude de Portes d'Amblérieu; — reçu le 20 du même mois.

César d'Agoult, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 juin 1744; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne-Henri de Lovat; — reçu le 19 du même mois.

(1) Il lui manquait quatre ans et trois mois environ pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né à Romans le 26 octobre 1718.

(2) Son père, Joseph de Barral, était président à la Cour et ses deux frères, François-Jean-Baptiste de Barral de Montferrat et Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, ainsi que son beau-frère Jean-Emmanuel de Guignard de Saint-Priest, étaient conseillers au même siège.

(3) Né à Grenoble, le 16 mai 1716, il lui manquait un an deux mois et quelques jours pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, et Claude de Murat, son oncle maternel, était président à la Cour.

(4) Son frère Claude de Portes, était conseiller en la Cour.

(5) Il lui manquait quatre ans et huit mois pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus; il était fils de Louis de la Poype de Saint-Julien, seigneur de Réaumont, chevalier d'honneur en la Cour.

(1) Né à Orange, le 13 janvier 1719, il lui manquait deux ans et cinq mois, moins quelques jours, pour avoir vingt-cinq ans; il était fils de Jean de Sausin, brigadier des armées du Roi de la Grande-Bretagne.

(2) Pierre-Joseph de Barrin, conseiller en la Cour, était son beau-frère.

(3) Il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né Grenoble le 6 août 1721, et Marc-Joseph de Pourroy de Quinsonas, son oncle, était président à la Cour.

(4) Né à Grenoble, le 27 février 1713, il n'avait que vingt-un ans deux mois et quelques jours; il était en même temps neveu de Jean-Baptiste de Chaleon de Chambrier et beau-frère de Claude-Daniel Canel, tous les deux conseillers en la Cour.

Jean-François de Roux de Gaubert de Laric, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 juin 1744, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (1); — en remplacement de Charles-Gabriel Du Motet, décédé; — reçu le 23 du même mois.

Jacques-Justin Dumas de Charconne, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 juin 1744; — avec dispense d'âge (2); — en remplacement de Pierre Jomaron, décédé; — reçu le 23 du même mois; — décédé le 6 avril 1784.

Jean-Baptiste de Reynaud, avocat en la Cour; — lettres du 20 juin 1744, avec dispense d'âge (3); — en remplacement et sur la résignation d'Arthus Reynaud, son père, décédé; — reçu le 7 juillet suivant; — nommé ensuite procureur général du Roi près de la Cour.

Isidore de Marnais, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 9 juillet 1744, avec dispenses d'âge et de parenté (4); — en remplacement de François de Marnais, son père, décédé; — reçu le 21 du même mois; — décédé le 7 janvier 1778 (5).

Oronce de Galbert, sieur de Rochenoire, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 28 mai 1745, avec dispense d'âge (6); — en remplacement et sur la résignation d'Arthus de La Poype de Saint-Julien de Gramont; — reçu le 28 juin suivant; — décédé le 20 juin 1776.

Jacques-François-Reynaud Merlin du Chélas, avocat en la Cour; — lettres de Versailles, du 20 janvier 1747, avec dispense d'âge (7); — en remplacement de Jean-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, dont l'office avait été réuni au corps du Parlement, par un arrêt du Conseil d'État du Roi, du 26 février 1746, avec faculté de le désuiner quand la Cour le jugerait convenable et sous l'agrément de Sa Majesté; — reçu le 11 février 1748 (8).

Jean-Antoine de Brenier, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 4 mars 1747; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard de Brenier, son père; — reçu le 21 du même mois; — décédé le 12 janvier 1781.

François Vidaud de La Tour, prêtre, abbé de Sainte-Madeleine de Châteaudun, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 juin 1747, avec dispense de parenté (1); — en remplacement et sur la résignation de Mathias-Joseph de Barral de La Bâtie; — reçu le 23 du même mois; — décédé le 19 février 1773.

Pierre-Louis de Vignon de Tarnezieu d'Artas, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 août 1747 avec dispense d'âge (2); — en remplacement et sur la résignation de Claude de Rivolle; — reçu le 1^{er} septembre suivant; — décédé le 6 octobre 1765.

Marie-Sébastien de Bally de Clérivaulx, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 1^{er} février 1748, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (3); — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges; — reçu le 4 mai suivant; — décédé le 30 janvier 1762 (4).

Victor de Murat de Lestang, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 mars 1748, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (5); — en remplacement de Jacques-Vincent Vial d'Alais, décédé; — reçu le 4 mai suivant.

Joseph de Pérouse du Vivier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 avril 1748, avec dispense de parenté (6); — en remplacement et sur la résignation de Philippe de Loulle; — reçu le 31 mai suivant.

Laurent-César de Chaléon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 avril 1750, avec dispenses d'âge et de

(1) Il lui manquait un an et deux mois pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né à Valence le 22 juillet 1720, et il était fils d'Alexandre de Roux de Gaubert, conseiller en la Cour et gendre de Claude de Murat, président au même siège.

(2) Il avait seulement vingt-quatre ans et deux mois, étant né à Chirens le 26 mars 1720.

(3) Il n'avait que vingt-un ans et six mois.

(4) Né à Grenoble, le 1^{er} janvier 1725, il avait à peine dix-neuf ans et six mois; il était neveu d'Isidore-Jacques Estienne des Achards de Ferrus de Sainte-Colombe, conseiller en la Cour.

(5) Il signe Marnays.

(6) Il lui manquait trois mois pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né à Cessieu le 22 août 1720.

(7) Né à Romans, le 22 octobre 1725, il n'avait que vingt-un ans deux mois et vingt-deux jours.

(8) Il signe Duchélas. Il a été conseiller de 1748 à 1769, époque où s'étant battu en duel, traitreusement, avec Jacques-Thomas Suel-Béguin, capitaine dans la légion de Flandre, qu'il renversa et

perça à terre de plusieurs coups d'épée, il fut poursuivi comme assassin et condamné à être rompu vif. Il n'a point été remplacé.

(1) Joseph-Gabriel Vidaud de La Tour, son frère, était procureur général en la Cour.

(2) Il entra seulement dans sa vingt-deuxième année, étant né à Vienne le 30 juillet 1726.

(3) Il n'avait que vingt-deux ans et quatre mois, étant né à Grenoble le 28 septembre 1725; il était neveu de Marc-Joseph de Pourroy de Quinsonas, président à la Cour, frère de Jean-Pierre Bally de Bourchenu et beau-frère de Claude-François de Gratet Du Bouchage de Brangues, ces deux derniers, conseillers au même siège.

(4) Il signe Clérivaulx.

(5) Il était seulement dans sa vingtième année, étant né à Grenoble le 6 décembre 1728, et d'un autre côté son père, Claude de Murat, était président à la Cour, et son beau-frère, Alexandre de Roux de Gaubert, conseiller au même siège.

(6) Il était neveu de Pierre-Annet de Pérouse, conseiller-clerc en la Cour.

parenté (1); — en remplacement de Sébastien de Guillet de Leyssins, décédé; — reçu le 18 du même mois.

Jean Jomaron, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 juillet 1750, avec dispense d'âge (2); — en remplacement et sur la résignation de Gaspard-François de Berger de Moydieu, nommé procureur général du Roi, près de la Cour; — reçu le 4 septembre suivant; — décédé le 31 octobre 1755.

Pierre-Joseph-Louis de Lemps de La Touvière, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 27 février 1751, avec dispenses d'âge et de parenté (3); — en remplacement de Gaspard Bon d'Angervillers, décédé; — reçu le 30 mars suivant.

Joseph de Revol, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 28 septembre 1753, avec dispense de parenté (4); — en remplacement et sur la résignation d'Antoine-César de Bardonenche; — reçu le 26 novembre suivant.

Pierre-Antoine Pascal de Longpra, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 12 juin 1754, avec dispense de parenté (5); — en remplacement et sur la résignation de Victor de Murat de Lestang, nommé président à la Cour; — reçu le 1^{er} juillet suivant.

David de Blosset, avocat en la Cour; — lettres, de Compiègne, du 15 juillet 1754; — en remplacement et sur la résignation d'Ennemond-François de La Coste Saint-Nizier; — reçu le 9 août suivant.

Pierre-Marie de Vaulx, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 août 1754, avec dispenses d'âge et de parenté (6); — en remplacement de François Dalmas de

Villette, décédé; — reçu le 7 septembre suivant; — nommé président à la Cour en 1757 (1).

Gaspard-Claude Berger de Moydieu, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 13 décembre 1754, avec dispenses d'âge et de parenté (2); — en remplacement et sur la résignation d'Alexandre de Roux de Gaubert; — reçu le 15 janvier 1755; — nommé procureur général du Roi, près la Cour, en 1771 (3).

Antoine de Revillasc, prêtre, chanoine de l'église cathédrale d'Embrun, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 31 décembre 1754; — en remplacement de Louis-Vincent Ferrier de Montal, décédé (office de conseiller-clerc); reçu le 19 février 1755.

Louis de Roux de Bellaiffaire, prêtre, vicaire général du diocèse de Vienne, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 31 décembre 1754; — en remplacement et sur la résignation de Pierre-Annet de Pérouse, nommé évêque de Gap; — reçu le 19 février 1755.

Jean-Philippe-Henri-Pierre-François de Ferrier de Montal; — lettres, de Versailles, du 5 mai 1755, avec dispense d'âge (4); — en remplacement et sur la résignation de François de La Coste de Maucune; — reçu le 3 juin suivant; — décédé le 31 juillet 1780.

Aymar-Isaac de Brunier de Monteil d'Adhémar de Larnage, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 février 1756; — en remplacement de Louis Morel d'Arcy, décédé; — reçu le 17 mars suivant.

Claude-Arthus d'Yse de Rozans, avocat en la Cour; — lettres du 5 mars 1756; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Gumin d'Hautefort; — reçu le 26 novembre suivant (5).

Joseph de Garcin de Châtelard, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 6 octobre 1756; — en remplacement de Jean Jomaron, décédé; — reçu le 26 novembre suivant; — décédé le 25 juillet 1785.

Louis de Leusse des Côtes, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 28 décembre 1758, avec dispenses

(1) Né à Grenoble, le 15 novembre 1729, il n'avait que vingt ans quatre mois et quelques jours, et son père, Laurent-César de Chaleon, était conseiller en la Cour.

(2) Il lui manquait deux ans six mois et quelques jours pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus, étant né à Romans le 27 décembre 1727.

(3) Né à Grenoble le 27 juillet 1727, il avait seulement vingt-trois ans et sept mois, et il était neveu de Charles Aubert de La Bâtie, avocat général en la Cour.

(4) Son père, François-Félicien de Revol; son aïeul maternel, Joseph-Félicien de La Colombière, et son oncle maternel, Sébastien-Victor de La Colombière, étaient tous les trois conseillers en la Cour.

(5) Pierre-Joseph de Barrin, son oncle, était conseiller en la Cour; il est nommé dans son acte de naissance Pierre-Antoine, fils de Pierre Pascal de Longpra, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné; il est né à Grenoble le 2 décembre 1728.

(6) Il avait vingt-deux ans et quelques jours, étant né le 7 février 1732, et son père, François de Vaulx de Planieu, était président à la Cour.

(1) Il fut du nombre des quatre présidents choisis pour faire partie du nouveau Parlement de Grenoble institué en 1771. C'est par erreur que, dans la liste des présidents de cette Cour de cette année, on a mis François-Joseph-Joachim de Vaulx; il faut lire Jean-Marie de Vaulx, ancien président.

(2) Il n'avait que vingt-trois ans et trois mois, étant né à Grenoble le 18 août 1732; Gaspard-François de Berger de Moydieu, son père, était procureur général du Roi près de la Cour.

(3) Il signe Moydieu.

(4) Il lui manquait un mois et quelques jours pour avoir les vingt-cinq ans d'âge, étant né à Avignon le 29 juin 1734.

(5) Il signe d'Yze.

d'âge et de parenté (1); — en remplacement d'Aymar-Félicien Micha de Burcin, son oncle, décédé; — reçu le 1^{er} février 1759 (2).

Henri de Beaumont des Adrets, prêtre, chanoine infirmier du chapitre de Saint-Pierre de Vienne, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 27 avril 1759; — en remplacement de Joseph de Corbeau, décédé (office de conseiller-clerc); — reçu le 30 juin suivant; — décédé le 15 juillet 1776.

César-Henri Chosson Du Colombier, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 22 juin 1759; — en remplacement de François-André Chosson Du Colombier, son père, décédé; — reçu le 12 juillet suivant.

Louis-Philippe de Gratet Du Bouchage de Brangues, avocat en la Cour; — lettres de Versailles, du 29 juillet 1760, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (3); — en remplacement de Claude-François de Gratet Du Bouchage, sieur de Brangues, son père, décédé; — reçu le 12 août suivant.

François-Antoine de Loulle d'Artémonay, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 1^{er} mai 1761; — en remplacement de Jean-Baptiste de Chaléon, décédé; — reçu le 1^{er} juillet suivant.

Joseph-Marie de Barral de Montferrat, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 31 mars 1762, avec dispenses d'âge et de parenté (4); — en remplacement d'Antoine de Corbeau, décédé; — reçu le 30 avril suivant; — nommé ensuite président.

Étienne de Ravel, prêtre, avocat en la Cour, seigneur des Crottes et de Montmiral; — lettres, de Paris, du 30 mars 1772, avec dispense d'âge (5); — en remplacement

et sur la résignation de Louis Roux de Bellaffaire (office de conseiller-clerc); — reçu le 14 mai suivant.

Philippe-Étienne Dupuy de Saint-Vincent, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 9 juin 1762, avec dispenses d'âge et de parenté (1); — en remplacement de Marie-Sébastien de Bally, sieur de Clérivaulx, décédé; — reçu le 8 juillet suivant.

Pierre-François de La Coste, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 février 1764, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (2); — en remplacement de Jean-François de Portes d'Amblérieu, décédé; — reçu le 30 mars suivant; — nommé ensuite président.

Just-Antoine de Vocance, avocat en la Cour; — lettres, de Compiègne, du 11 juillet 1764, avec dispense d'âge (3); — en remplacement et sur la résignation de Jean-Pierre Bally de Bourchenu, nommé premier président de la Chambre des Comptes du Dauphiné; — reçu le 3 août suivant.

Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges, avocat en la Cour; — lettres, de Compiègne, du 11 juillet 1764; — en remplacement et sur la résignation de Sébastien Dupuy de Saint-Vincent; — reçu le 31 août suivant.

François-Joseph de Meffray de Cézarges d'Hautefort, avocat en la Cour; — lettres, de Compiègne, du 1^{er} août 1764, avec dispense de parenté (4); — en remplacement et sur la résignation de Joseph-Marie de Barral de Montferrat, nommé président; — reçu le 31 du même mois.

Jacques-François de Chevalier Distras de Sinard, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 12 février 1766, avec dispense d'âge (5); — en remplacement et sur la résignation d'Isidore-Jacques-Estienne des Achards de Ferus de Sainte-Colombe; — reçu le 10 mars suivant.

Laurent Aymon de Franquières, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 février 1766, avec dispense

(1) Né à Vienne le 9 décembre 1737, il lui manquait quatre ans et quelques jours pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus; et François Gallien de Chabons, son oncle maternel, était conseiller à la Cour.

(2) Condamné à mort, après le siège de Lyon, par une commission révolutionnaire, le 25 nivôse an II (15 mars 1794), il fut exécuté le même jour.

(3) Il avait seulement vingt-un ans, étant né le 20 juillet 1739, et son oncle maternel, Marie-Sébastien de Bally de Clérivaulx, ainsi que son aïeul par alliance, Nicolas de Chaponay, étaient l'un conseiller et l'autre second président à la Cour.

(4) Né à Grenoble le 21 mars 1742, il n'avait encore que vingt ans; son père, Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard; son oncle paternel, François-Jean-Baptiste de Barral, et un autre oncle paternel, Claude-Mathias-Joseph de Barral, étaient : le premier, conseiller; le second, président, et le troisième, conseiller honoraire en la Cour.

(5) Il lui manquait un an et dix mois pour avoir l'âge voulu; il était né le 30 janvier 1739, à Aix, où son père, Lazare de Ravel, était conseiller au Parlement de Provence.

(1) Il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge exigés par les ordonnances, étant né à Grenoble le 26 février 1739; son père était en même temps conseiller en la Cour.

(2) Il était né à Grenoble le 20 juin 1743, de sorte qu'il n'avait que vingt-un ans; son père, Ennemond-François de La Coste Saint-Nizier; son oncle maternel, Pierre de Michel Du Sozey de Barbières, et son beau-frère, Laurent-César de Chaléon, étaient, le premier, président et les deux autres conseillers à la Cour.

(3) Il était né à Châtonnay, le 16 janvier 1744, n'ayant ainsi que vingt ans accomplis.

(4) Son oncle maternel, Pierre-Louis de Vignon de Tarnezieu, était conseiller en la Cour.

(5) Né à Grenoble, le 29 juillet 1743, il lui manquait deux ans cinq mois et quelques jours pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus.

d'âge (1); — en remplacement et sur la résignation de Paul-César-Henri Chosson Du Colombier; — reçu le 22 mars suivant.

Jean-Jacques-Gabriel de Vidaud d'Anthon de La Tour, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 juillet 1766, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (2); — en remplacement de Pierre-Louis de Vignon de Tarnezieu d'Artas, décédé; — reçu le 21 du même mois.

Joseph-André de Barrin de La Buissière, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 juillet 1766; — en remplacement et sur la résignation d'André Copin de Miribel, son oncle; — reçu le 14 août suivant.

Claude-Ignace de Trivio, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 juillet 1766, avec dispenses d'âge et de parenté (3); — en remplacement et sur la résignation de Louis de Leusse des Côtes; — reçu le 13 août suivant; — nommé président à la Cour en 1788 (4).

Gabriel-Jean-Claude de Bovier de Vourey, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 mars 1767; — en remplacement de Pierre-Joseph de Lemps de La Touvière, décédé; — reçu le 30 du même mois.

Marie-Jean-Baptiste de Baronat, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 5 mars 1769, avec dispense d'âge (5); — en remplacement et sur la résignation d'Ennemond de Baronat, son père, doyen des conseillers; — reçu le 7 septembre suivant.

Claude-Marie de Roux, des comtes de Laric, baron d'Oze, prêtre du diocèse de Grenoble, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 novembre 1769; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Revillasc, prieur et seigneur d'Aspres (office de conseiller-clerc); — reçu le 15 décembre suivant (6).

Un édit du Roi, daté de Versailles, du 11 du mois d'oc-

(1) Il n'avait point encore les vingt-cinq ans exigés, étant né à Grenoble le 20 juin 1744.

(2) Il n'avait que vingt-un ans et trois mois, étant né à Grenoble le 28 mars 1745; son frère, Jean-Jacques de Vidaud de La Tour; son oncle paternel, François de Vidaud de La Tour, et son beau-frère, François de Gallien de Chabons, étaient en même temps : le premier, procureur général, et les deux autres, conseillers en la Cour.

(3) Né à Grenoble, le 14 août 1746, il n'avait pas même encore vingt ans accomplis, et son père, Claude-Ignace de Trivio, était conseiller en la Cour.

(4) Il émigra à l'époque de la révolution; il a été membre du conseil général de l'Isère de 1816 à 1827.

(5) Né à Grenoble le 10 septembre 1747, il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge voulus; il signe Baronat.

(6) Il fut doyen du chapitre de la cathédrale de Grenoble et ensuite évêque de Saint-Flour.

tobre 1771, constitue la Cour du Parlement de Grenoble sur de nouvelles bases; d'après cet édit, cette Cour est formée d'un premier président, de quatre présidents, de deux conseillers-présidents, de trois conseillers-clers et de trente conseillers-laïques; tous pris parmi les membres de l'ancienne Cour, on y ajouta ensuite neuf autres offices de conseillers.

Conseillers-présidents :

Louis de Sausin;
Jean-Antoine Brenier.

Conseillers-clercs :

François Vidaud de La Tour;
Étienne de Ravel;
Claude-Marie de Roux.

Conseillers-laïques :

Claude-Ignace de Trivio, père;
Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard;
Jean-Joseph de Barrin, père;
Honoré-Louis de Malyvert;
François de Gallien de Chabons;
Claude-Daniel de Canel;
Laurent de Garnier;
Jean de Plan de Sieyès;
Isidore de Marnais;
César d'Agoult;
André Copin de Miribel;
Oronce de Galbert;
Louis-César de Chaleon;
Pierre-Antoine Pascal de Longpra;
David de Blosset;
Jean-Philippe-Henri-Pierre-François de Montal;
Claude-Arthus d'Yse;
Aymar-Isaac Brunier de Monteil d'Adhémar de Larnage;
François-Joseph de Meffray de Césarges;
Louis-Philippe de Gratet du Bouchage de Brangues;
François-Antoine de Loulle;
Philippe-Étienne Dupuy de Saint-Vincent;
Pierre-François-Laurent de La Coste, fils;
Laurent Aymon de Franquières;
Claude-Ignace de Trivio, fils;
Jacques-François de Chevalier Distras de Sinard;
Gabriel-Jean-Claude Bovier de Vourey;
Jean-Jacques-Gabriel de Vidaud d'Anthon;
Joseph-André de Barrin, fils;
Marie-Jean-Baptiste de Baronat.
François-Marie de Rochefort, avocat en la Cour; —

lettres, de Versailles, du 22 janvier 1772, avec dispense d'alliance (1) (office créé); — reçu le 8 février suivant.

Alexandre-Oronce-Constance de Galbert, fils, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 22 janvier 1772, avec dispense d'âge et de parenté (2) (office créé); — reçu le 8 février suivant.

Jean-Pierre Chieze, avocat consistorial en la Cour; — lettres, de Versailles, du 22 janvier 1772 (office créé); — reçu le 8 février suivant.

François Pison Du Galland, avocat consistorial en la Cour; — lettres, de Versailles, du 22 janvier 1772 (office créé); — reçu le 8 février suivant (3).

François Payan, vi-bailli de Saint-Paul-trois-Châteaux; — lettres, de Versailles, du 22 janvier 1772 (office créé); — reçu le 8 février suivant (4).

André-Philippe Du Vivier de Lentiol, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 22 janvier 1772, avec dispense d'alliance (5) (office créé); — reçu le 8 février suivant.

Pierre-Antoine de Chalvet, avocat en la Cour; — lettres du 1^{er} février 1772, avec dispense d'âge (6) (office créé); — reçu le 15 février suivant (7).

Jean-Baptiste-Joseph-Armand de Sibeut de Saint-Feréol, avocat en la Cour (office créé); — lettres du 1^{er} février 1772, avec dispense d'âge (8); — reçu le 15 du même mois.

Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges, ancien conseiller au Parlement; — lettres, de Versailles, du 6

février 1772, à l'effet de prendre rang et de continuer ses fonctions de conseiller, en vertu de ses anciennes provisions; — lesdites lettres enregistrées au Parlement le 29 du même mois.

Jean-Joseph de Guyon de Geys de Pampelonne, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Viviers, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 7 avril 1773; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne de Ravel (office de conseiller-clerc); — reçu le 3 mai suivant.

Joseph-Martin-Bruno Moreau de Veronne, avocat au Parlement de Paris, ayant serment en la Cour; — lettres, de cette ville, du 12 mai 1773; — en remplacement et sur la résignation de Louis-César de Chaléon; — reçu le 14 juin suivant.

Joseph Demarc, prêtre, avocat au Parlement de Paris, ayant serment en la Cour; — lettres, de cette ville, du 12 mai 1773, avec dispenses de services (1); — en remplacement de François Vidaud de La Tour, décédé (office de conseiller-clerc); — reçu le 2 août suivant.

Joseph-Jacques-François Dalmas de Réotier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 20 août 1773; — en remplacement et sur la résignation de François-Joseph de Meffray de Cézarges; — reçu le 6 septembre 1774.

Une ordonnance du Roi, du 10 avril 1775, rétablit l'ancienne Cour du Parlement de Grenoble telle qu'elle existait avant l'édit du mois d'octobre 1771 et réintègre dans leurs fonctions les anciens conseillers.

*Anciens conseillers du Parlement de Grenoble
réintégrés dans leurs fonctions :*

Charles-Gabriel-Justin de Barral, doyen;
Pierre-Joseph de Barrin;
Pierre de Michel Du Sozay;
François-Félicien de Revol;
Honoré-Louis de Malyvert de Pommier;
François de Gallien de Chabons;
Jacques-Pierre de Beaumont Du Frenet;
Louis Corbet de Meyrieu;
Claude-Daniel de Canel;
Louis de Sausin;
Laurent de Garnier;
Jean de Plan de Sieyès;
Jean-Baptiste de Reynaud;
Isidore de Marnais;

(1) Il fallait avoir exercé une judicature pendant cinq ans ou fréquenté le barreau durant le même espace de temps. Joseph Demarc n'était avocat que depuis le 7 septembre 1772.

(1) Amédée-Philippe Du Vivier, son petit-fils par alliance, était conseiller à la Cour.

(2) Il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge voulus, et son père, Oronce de Galbert, était conseiller en la Cour; — nommé, en 1807, maire de la commune de la Buisse, et, en 1814, conseiller à la Cour impériale de Grenoble et successivement à la Cour royale de cette ville.

(3) Son fils, Alexis-François Pison Du Galland, fut député aux États généraux en 1789, envoyé au Conseil des Cinq-Cents en 1797 et nommé juge au Tribunal d'appel de Grenoble en l'an VIII et successivement à la Cour impériale et à la Cour royale de cette ville en 1811 et 1816.

(4) Son fils aîné, Claude-François Payan, fut un des partisans les plus enthousiastes de Robespierre, avec qui il a été condamné et exécuté le 28 juillet 1794.

(5) Il était petit-fils, par alliance, de François-Marie de Rochefort, conseiller en la Cour. — Il émigra à l'époque de la révolution.

(6) Il n'avait pas les vingt-cinq ans d'âge voulus.

(7) Nommé, en 1810, conseiller de la préfecture de l'Isère, fonction qu'il remplit jusqu'en 1826.

(8) Né à Die, le 15 octobre 1750, il n'avait point encore les vingt-cinq ans d'âge voulus. — Il émigra à l'époque de la révolution; il a été membre du Conseil général de l'Isère de 1816 à 1830.

César d'Agoult;
 Jacques-Justin Dumas de Charconne;
 Jean-Antoine Brenier;
 Joseph de Pérouse Du Vivier;
 Louis-César de Chaléon de Chambrier;
 Pierre-Antoine Pascal de Longpra;
 David de Blosset;
 Jean-Philippe-Henri-Pierre-François de Ferrier de Montal;

Claude-Arthus d'Yse;
 Joseph de Garcin de Châtelard;
 Henri de Beaumont des Adrets (conseiller-clerc);
 François-Antoine de Loulle;
 Philippe-Étienne Dupuy de Saint-Vincent, fils;
 Étienne Ravel de Montmiral (conseiller-clerc);
 Pierre-François-Laurent de La Coste;
 Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges, fils;
 François-Joseph de Meffray de Cézarge;
 Just-Antoine de Voconce;
 Laurent Aymon de Franquières, fils;
 Jean-Jacques-Gabriel de Vidaud d'Anthon;
 Joseph-André de Barrin, fils;
 Claude-Ignace de Trivio;
 Jacques-François de Chevalier Distras de Sinard;
 Jean-Baptiste de Boronat;
 Claude-Marie de Roux (conseiller-clerc).

Amable-Pierre-Albert de Berulle, fils, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 14 mars 1776, avec dispenses d'âge et de parenté (1); — en remplacement de Jean-Baptiste Joly de Fussellet, décédé; — reçu le 30 du même mois; — nommé premier président de la Cour, en survivance à son père, en 1779.

Charles-Étienne Lecllet, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 23 juillet 1777, avec dispense d'âge (2); — en remplacement de Pierre-Charles Lecllet, son père, décédé; — reçu le 27 août suivant.

Pierre-Jean Bourcet de La Saigne, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 31 décembre 1777; — en remplacement d'Oronce de Galbert de Rochenoire, décédé; — reçu le 19 janvier 1778.

François-Alexandre de Vignon de Sailles, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 août 1779; — en remplacement de Pierre-Jacques de Beaumont Du Frenet, décédé; — reçu le 30 du même mois.

(1) Né à Paris, le 6 octobre 1755, il n'avait encore que vingt ans et cinq mois; il était fils d'Amable-Thomas de Berulle, premier président du Parlement de Grenoble.

(2) Né à Grenoble, le 21 juin 1754, il avait seulement vingt-trois ans accomplis.

Jean-François Anglès, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 5 avril 1780; — en remplacement et sur la résignation de Pierre-François-Laurent de La Coste, nommé président; — reçu le 19 du même mois.

Luc de Rastel de Rocheblave, prêtre, chanoine du chapitre de Saint-Chef et de Saint-André-le-Bas de Vienne, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 22 septembre 1779; — en remplacement d'Henri de Beaumont, décédé; — reçu le 26 mai 1780.

François-Joachim-Joseph de Vaulx de Crozo, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 novembre 1780; — en remplacement de Sébastien-Victor de La Colombière, décédé en 1768, et dont l'office était resté vacant; — reçu le 15 janvier 1781 (1).

Apollinaire-Louis-Elisabeth-Emmanuel de Vaulserre des Adrets, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 janvier 1781, avec dispenses d'âge et d'alliance (2); — en remplacement d'Isidore de Marnais, décédé; — reçu le 5 février suivant.

Joseph-Louis de Gassendi de Tartonne, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Die, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 24 janvier 1781; — en remplacement de François Vidaud de La Tour, décédé (office de conseiller-clerc); — reçu le 19 février 1781.

Joseph-Louis-Claude Colaud de La Salcette, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 7 février 1781, avec dispenses d'âge et de parenté (3); — en remplacement de Claude-Daniel Canel de Saint-Romans, décédé; — reçu le 5 mars suivant.

Paul-Bertrand de Besson, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 mars 1781, avec dispenses d'âge et de parenté (4); — en remplacement de Jean-Philippe-Henri-Pierre-François de Ferrier de Montal, décédé; — reçu le 30 juin suivant.

Ennemond-Jean-Baptiste-Laurent de Chaléon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 20 juin 1781, avec dispenses d'âge et de parenté (5); — en remplacement de

(1) Il était fils de Joseph de Vaulx, ancien avocat général en la Cour.

(2) Né à Grenoble, le 1^{er} septembre 1761, il n'avait encore que dix-neuf ans quatre mois et quelques jours; il était beau-frère d'Antoine Brenier, conseiller en la Cour.

(3) Né à Saint-Georges-de-Comiers, le 29 décembre 1758, il avait seulement vingt-deux ans un mois et neuf jours, et il était fils d'Antoine-François Colaud de La Salcette, avocat général en la Cour.

(4) Il était âgé seulement de vingt-trois ans quatre mois et quelques jours; David de Blosset, son oncle maternel, occupait une place de conseiller en la Cour.

(5) Il n'avait encore que dix-sept ans accomplis, étant né à Grenoble le 26 février 1765; il était fils de Laurent-César de Chaléon

Pierre de Michel Du Sozey, décédé; — reçu le 7 juillet suivant.

Abel Dantour, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 3 octobre 1781, avec dispense d'âge (1); — en remplacement de Jean-Antoine de Brenier, décédé; — reçu le 7 décembre suivant.

Gaspard-Marie Duboys, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 17 avril 1782, avec dispense d'âge (2); — en remplacement de Gaspard-Claude Berger de Moydieu, nommé procureur général en la Cour; — reçu le 8 juin suivant.

Claude Anglancier de Saint-Germain, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 20 septembre 1783, avec dispense d'âge (3); — en remplacement et sur la résignation de Joseph de Pérouse du Vivier; — reçu le 3 décembre suivant.

Charles-Joseph de Barral, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 août 1784, avec dispense de parenté (4); — en remplacement de Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, son père, décédé; — reçu le 30 du même mois.

Jacques-Pierre de Barrin de Champrond, avocat en la Cour; — lettres du 20 octobre 1784; — en remplacement et sur la résignation d'Amable-Pierre-Albert de Berulle, nommé premier président en survivance à son père; — reçu le 28 décembre suivant.

Jean-Pierre Bachasson de Montalivet, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 17 août 1785, avec dispense d'âge (5); — en remplacement de Jean de Plan de Sieyès, décédé; — reçu le 3 septembre suivant.

Joseph-Just-André de Chaboud, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 juin 1786, avec dispense d'âge (6); — en remplacement de Jacques-Justin Dumas de Charconne, décédé; — reçu le 1^{er} juillet suivant.

Gaspard-Allouis-Edouard Tournu de Ventavon, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 août 1786, avec

dispense d'âge (1); — en remplacement de Joseph de Garcin de Châtelard, décédé; — reçu le 4 septembre suivant.

Gabriel-Prosper Chieze, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 11 mars 1787; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste de Reynaud, nommé procureur général en la Cour; — reçu le 31 du même mois.

Gaspard-Nicolas-Louis-Reynauld-Stanislas-Xavier Case de La Bove, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 16 janvier 1788, avec dispense d'âge (2); — en remplacement de Louis de Sausin, décédé; — reçu le 4 février suivant.

Pierre-Marie Chabrières de La Roche de Peyrins, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 28 octobre 1788, avec dispense d'alliance (3); — en remplacement et sur la résignation de Claude-Ignace de Trivio, nommé président; — reçu le 2 décembre suivant.

César-Antoine-Louis-François-Marie de Fayon de Saint-Laurent, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 janvier 1789, avec dispense d'âge (4); — en remplacement de Honoré-Louis de Malyvert, décédé; — reçu le 10 février suivant.

Marie-Marc-Ennemond-Octavien Doudard de Lagrée, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 mars 1789; — en remplacement de Pierre-Joseph de Barrin, décédé; — reçu le 4 mai suivant (5).

Conseillers du Parlement de Grenoble en exercice en 1790, époque de la suppression de cette Cour.

François-Félicien de Revol, doyen (6);

François de Gallien de Chabons;

Louis-Jean-François Corbet de Meyrieu;

Laurent de Garnier;

César d'Agoult;

de Chambrier, baron de Châteauneuf, conseiller en la Cour et neveu d'Ennemond-François de La Coste de Saint-Nizier, président honoraire au même siège.

(1) Il n'avait encore que vingt-un ans, étant né à Saint-Marcellin dans le mois de juillet 1760.

(2) Né à Grenoble, le 20 novembre 1761, il lui manquait quatre ans et sept mois pour avoir les vingt-cinq ans d'âge voulus.

(3) Né à Bourgoin le 5 octobre 1764.

(4) Il était frère de Joseph-Marie de Barral, président à la Cour.

(5) Il n'avait encore que dix-neuf ans, étant né à Sarguemines, où son père était commandant, le 5 juillet 1766.

(6) Né à Grenoble, le 10 avril 1763, il avait seulement vingt-trois ans et deux mois.

(1) Né à Ventavon, le 4 octobre 1766, il n'avait pas même encore vingt ans accomplis.

(2) Il était né à Paris, sur la paroisse de Saint-Roch, le 13 juillet 1768, de sorte qu'il lui manquait cinq ans et six mois ou environ pour avoir le 25 ans exigés.

(3) Jean-Baptiste Jacquemet de Saint-Georges, conseiller en la Cour, était son beau-frère.

(4) Né à Valence, le 11 septembre 1765, il n'avait encore que vingt-trois ans et quatre mois, moins quelques jours.

(5) Il était fils de Marc-Octavien Doudard de Lagrée, d'abord maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné et ensuite procureur général du Roi près de cette Chambre.

(6) Il émigra.

Laurent-César de Chaléon (1);
 Pierre-Antoine Pascal de Longpra;
 David de Blosset;
 Claude-Arthus d'Yse, syndic;
 Philippe-Étienne Dupuy de Saint-Vincent (2);
 Étienne de Ravel de Montmiral, conseiller-clerc;
 Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges;
 François-Joseph de Meffray de Cézarges (3);
 Laurent Aymon de Franquières;
 Jean-Jacques-Gabriel de Vidaud d'Anthon;
 Joseph-André de Barrin (4);
 Jacques-François de Chevalier Distras de Sinard (5);
 Gabriel-Jean-Baptiste-Claude de Bovier de Vourey (6);
 Marie-Jean-Baptiste de Baronat (7);
 Charles-Étienne Leclerc (8);
 François-Alexandre de Vignon de Sailles;
 Jean-François Anglès (9);
 Luc de Rastel de Rocheblave, conseiller-clerc;
 Claude-Joseph-Louis Colaud de La Salcette (10);
 Apollinaire-Louis-Elisabeth-Emmanuel de Vaulserre
 des Adrets (11);
 Joseph-Louis de Gassendi de Tartonne, conseiller-clerc;
 Paul Bertrand de Besson (12);
 Abel Dantour;
 Gaspard-Marie Dubois (13);

(1) Nommé député de la noblesse du Dauphiné aux États généraux en 1789.

(2) Il émigra.

(3) Il émigra; son fils, Achille-Louis de Meffray a été député de l'Isère en 1819.

(4) Son fils, Joseph-Prosper-Hippolyte de Barrin, a été sous-préfet de Castres en 1814 et préfet de la Haute-Vienne en 1816.

(5) Il émigra; décédé à Grenoble le 20 octobre 1806.

(6) Il émigra.

(7) Il a été nommé député suppléant aux États généraux en 1789; il émigra en 1793.

(8) Il émigra; mort à Grenoble le 15 janvier 1824.

(9) Nommé premier président de la Cour royale de Grenoble, le 13 décembre 1815, décédé, dans cette ville, le 5 juin 1823, âgé de quatre-vingt-six ans. Il fut envoyé en 1816 par le département des Hautes-Alpes à la Chambre des Députés qu'il présida provisoirement, comme doyen d'âge, pendant les sessions de 1816 à 1822.

(10) Nommé, en l'an X, préfet de la Creuse, il a été député de ce département au Corps législatif de 1807 à 1813.

(11) Il émigra.

(12) Nommé conseiller de préfecture de l'Isère en 1811, il a été secrétaire général de cette préfecture de 1820 à 1830.

(13) Nommé conseiller à la Cour impériale de Grenoble en 1811 et président de Chambre à la Cour royale de cette ville en 1815, après la seconde Restauration; il est mort âgé de cent ans moins quelques mois, le 31 mars 1860, et le dernier des membres du Parlement de Grenoble. Il avait été maire de Villard-Bonnot et président de l'assemblée du canton de Domène en 1803. Il avait

Claude Anglancier de Saint-Germain (1);
 Charles-Joseph de Barral (2);
 Jacques-Pierre de Barrin de Champrond (3);
 Jean-Pierre Bachasson de Montalivet (4);
 Joseph-Just-André de Chaboud (5);
 Gaspard-Allouis-Edouard Tournu de Ventavon (6);
 Gabriel-Prosper de Chieze;
 Gaspard-Louis-Stanislas-Xavier-Nicolas Case de La Bove;
 Pierre-Marie Chabrières de La Roche (7);

Douze places étaient vacantes; ce qui portait le nombre des conseillers à cinquante-un et dont trois étaient conseillers-clercs.

Chevaliers d'honneur.

Un édit du roi Louis XIV, du mois de juillet 1702, créa deux chevaliers d'honneur, à titre d'office héréditaire, près du Parlement de Grenoble. Ces deux chevaliers d'honneur siégeaient tant aux audiences qu'aux Chambres du Conseil, au banc des conseillers, avant le doyen; ils étaient en habit noir, avec manteau et collet et ils portaient l'épée au côté. Ils avaient voix délibérative en toutes matières civiles; mais ils ne prenaient aucune part à la distribution des pièces et ne touchaient point d'écipes. La finance de chaque office fut de 55,000 livres.

Réné de Bardonenche d'Engilboud, vicomte de Trièves, conseiller en la Cour; — lettres, de Versailles, du 16 décembre 1702 (office créé); — reçu le 9 janvier 1703.

Jean-François des Alrics de Corniliane de Rousset, seigneur de La Baume-Corniliane, du Pégue, de Piégu, de

également fait partie de la commission administrative, provisoire, du département de l'Isère, après les cents jours (juillet 1815), et de la chambre des députés nommés aux élections du mois d'août suivant.

(1) Il émigra; il a été conseiller à la Cour royale de Lyon.

(2) Il émigra; il servit dans l'armée du prince de Condé,

(3) Nommé conseiller à la Cour impériale de Grenoble et successivement à la Cour royale de cette ville, où il est mort le 14 mai 1834. Il est auteur de diverses traductions et de nombreux opuscules poétiques, publiés sous le voile d'anonyme portant ordinairement ces indications: par un conseiller honoraire à la Cour royale de Grenoble; un ancien conseiller au Parlement.

(4) Il a été comte de l'Empire et ministre de l'intérieur sous Napoléon I^{er}; il mourut le 22 janvier 1823.

(5) Il émigra; il est décédé à Paris le 8 mai 1818.

(6) Nommé conseiller à la Cour impériale de Grenoble en 1811 et successivement conseiller à la Cour royale de cette ville, où il est mort le 6 juin 1833.

(7) Il émigra.

Saint-Pantaly, de Ventrol, de Noveysan, de Truinas, de Vinsobre et d'autres places; — lettres, de Versailles, du 16 décembre 1702, avec dispense d'âge (1) (office créé); — reçu le 15 janvier 1703.

Claude de Gratet Du Bouchage; — lettres, de Paris, du 30 janvier 1706, avec dispense de parenté (2); — en remplacement de René de Bardonenche, décédé; — reçu le 11 février suivant; — décédé le 10 novembre 1718.

Louis-Joseph de La Poype de Saint-Julien de Gramont, seigneur de Montagnieu, de Poysieu de Jaunayrias, de Maltrait, de Creyers et d'autres places, ancien conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 juillet 1719, avec dispenses de parenté et d'alliance (3); — en remplacement de Claude de Gratet Du Bouchage, décédé; — reçu le 12 août suivant; — décédé le 18 octobre 1747.

Claude-Étienne de Roux Deagent de Morges; — lettres, de Fontainebleau, du 19 juillet 1791; — en remplacement et sur la résignation de Jean-François des Alrics de Cornillane de Rousset; — reçu le 9 août suivant; — décédé le 6 avril 1756.

Louis-François de Vachon, seigneur de la maison forte de la Murette; — lettres, de Paris, du 1^{er} février 1748; — en remplacement de Louis-Joseph de La Poype de Saint-Julien de Gramont, décédé; — reçu le 12 du même mois; — il était en fonction en 1790.

François-de-Salles-Pierre de Roux Deagent, comte de Morges; — lettres, de Versailles, du 22 novembre 1751, avec dispense d'âge (4); — en remplacement de Claude-Étienne de Roux Deagent de Morges, son père, décédé; — reçu le 14 décembre suivant; — il était en fonction en 1790.

Avocats fiscaux et procureurs fiscaux près du Conseil delphinal de 1340 à 1422.

Un seul et même officier a rempli les fonctions d'avocat fiscal et de procureur fiscal depuis 1340 jusqu'en 1422;

(1) Né à Grenoble, le 23 avril 1682, il lui manquait quatre ans et cinq mois, pour avoir les vingt-cinq ans exigés.

(2) Son frère Pierre-François de Gratet, sieur du Bouchage, était président à la Cour.

(3) Arthus-Joseph de La Poype de Saint-Julien, son père, et Jean-Dominique de la Croix de Sayve, son beau-frère étaient présidents à la Cour.

(4) Né à Risset, le 7 janvier 1734, il n'avait encore que dix-sept ans neuf mois et quelques jours. Il prit une part active aux agitations politiques du Dauphiné de 1787 et 1788; il fut un des membres de l'assemblée provinciale de 1787; il présida, l'année suivante, les états de Vizille, et fut nommé député aux états généraux; mais il reentra bientôt dans la vie privée et émigra en 1792. Il est mort à Paladru, le 7 du mois d'octobre 1801.

époque où les deux offices ont été séparés. Quelques conseillers de la Cour du Conseil delphinal furent même chargés de ces doubles fonctions, soit temporairement, soit à titre d'office.

Rouillard de Reynac, docteur en lois; en 1340.

Guigues Borel, puis consulte; en 1343 (1).

Girin d'Imola, docteur en lois; en 1344 et 1345.

Arnaud de La Rivière (*Riparie*), docteur en lois; en 1346 et 1348; nommé ensuite juge mage ou juge majeur du Graisivaudan.

Reymond de Fiancey, docteur en lois; en 1350.

Guillaume Dumas, docteur en lois; en 1352

Guillaume Fornier ou Fournier (*Fornerii*), licencié dans les deux droits; en 1352; nommé ensuite conseiller.

Guillaume de La Gorge (*de Colle*), jurisconsulte; en 1353 (2).

Guillaume Dupuy (*de Puteo*), docteur en droit; en 1355.

Arnaud de La Rivière; en 1356.

Jean de Boënc, docteur en lois; en 1360; nommé ensuite conseiller.

Reynaud Reymond, docteur en lois, ancien juge mage du Graisivaudan et ancien conseiller; en 1366.

Guigues Borel, docteur en lois; en 1377.

Jacques de Royn (*de Roynis*), docteur en lois, ancien juge mage du Graisivaudan et ancien juge de la Cour commune de Grenoble; en 1378.

Jacques de Saint-Germain, docteur en lois; de 1382 à 1422, année de son décès. Pendant ce laps de temps, on trouve deux vice-avocats fiscaux, savoir: Guillaume Charmeil ou des Charmeils (*de Charmelis*), jurisconsulte dans les deux droits, en 1382, et Jean Vieux, jurisconsulte, ancien juge mage du Graisivaudan, en 1395; c'étaient, à proprement parler, deux substituts de l'avocat fiscal. Il est question aussi, durant le temps que fut en fonctions Jacques de Saint-Germain, d'André de Montfleurs, docteur en décrétales et de Louis Portier, docteur en droit, qualifiés tous les deux d'avocats et procureurs fiscaux, le premier en 1389 et le second en 1421; ils durent suppléer le titulaire et l'aider dans ses nombreux travaux qui, à sa mort, amenèrent la séparation des deux offices.

Avocats fiscaux, appelés ensuite avocats du Roi et successivement avocats généraux, de 1422 à 1790.

Guiffrey Vallier, docteur en lois; — lettres du dauphin

(1) Il fut l'un des conseillers de la ville de Grenoble, nommé en 1345.

(2) Il avait été consul de Grenoble en 1350; il fut ensuite juge de la Cour commune de cette ville.

Charles, datées de Bourges, du 28 février 1422 (style de France, 1421); — en remplacement de Jacques de Saint-Germain, décédé; — reçu le 18 avril suivant; — nommé conseiller la même année.

Antoine Du Nièvre (*de Nyebro*), docteur en lois; de 1422 à 1431.

Jean Baile, docteur dans les deux droits; de 1431 à 1443; nommé ensuite conseiller et successivement président unique; — Il fut aussi procureur fiscal, de même qu'on trouve André Dury, procureur fiscal, qualifié d'avocat fiscal, en 1439. Ces deux officiers, quoique ayant des fonctions différentes, n'étaient point encore distincts, au point que l'un ne put suppléer l'autre.

Guillaume Marcellier, docteur en lois; — lettres du 29 décembre 1443; — il était d'Embrun.

Jacques de Saint-Germain, docteur en lois; — lettres du 4 décembre 1444 et autres lettres confirmatives du 22 septembre 1447.

Jean de Saint-Germain, docteur en lois; — lettres du 28 octobre 1452, nommé en survivance à Jacques de Saint-Germain, son père.

Jean Roger ou Rougier (*Rogerii*), docteur en lois; — lettres du 18 septembre 1461.

Antoine Labise, docteur en lois; — lettres du 20 décembre 1463.

Jean de Saint-Germain, docteur en droit, conseiller; — lettres du 29 mai 1472.

Claude Lattier, docteur en lois, nommé en remplacement de Jean de Saint-Germain, en 1478.

Geoffroy Carles, docteur dans les deux droits; — lettres du 28 février 1492 (style de France, 1491), nommé la même année conseiller au Parlement et ensuite président unique de cette Cour.

Pierre Lattier, docteur dans les deux droits; — lettres du 10 décembre 1492; — nommé, l'année suivante, conseiller au Parlement.

Benoît de Varcès, docteur en droit; — lettres confirmatives du 13 juin 1498.

Jean Morard, docteur en droit; — lettres du 10 avril 1503, nommé ensuite conseiller au Parlement.

Georges de Saint-Marcel d'Avançon, docteur en droit; — lettres, du 26 mai 1511; — en remplacement de Jean Morard; — nommé ensuite conseiller au Parlement.

Jean Matheron, docteur en droit; — lettres du 1^{er} septembre 1521; — en remplacement de Georges de Saint-Marcel d'Avançon.

Pierre Mosnier, Monier ou Monyer (*Monerii*), docteur en droit; — lettres du 10 décembre 1590; — en remplacement de Jean Matheron, décédé; — nommé ensuite conseiller au Parlement.

Théode ou Théodose Mulet, docteur en droit; — lettres du 4 juin 1533; — en remplacement de Pierre Mosnier.

François Oduin, docteur en droit; — lettres du 14 décembre 1546; — en remplacement et sur la démission de Théode Mulet.

Félix de La Croix dit Guerre, conseil'er au Parlement; — lettres du 3 janvier 1549; — en remplacement de François Oduin.

Félicien Boffin, docteur en droit; — lettres du 12 juin 1554; — en survivance à Félix de La Croix dit Guerre; — reçu le 16 janvier 1555.

Création d'un deuxième avocat général en 1556.

Jean Borel, docteur en droit; — lettres, datées de l'abbaye d'Orcamp, du 17 août 1556 (office créé); — reçu le 18 janvier 1559; — décédé en 1571.

François Ruzé, sieur de Pontaut, docteur en droit; — lettres de Fontenay en Brie, du 14 juillet 1571; — en remplacement de Jean Borel, décédé; — reçu le 25 juin 1572; — nommé ensuite président au Parlement.

Félicien Boffin, docteur en droit; — lettres, de Fontainebleau, du 15 novembre 1578; — en remplacement et sur la résignation de Félicien Boffin, son père; — reçu le 28 juillet 1581; — décédé en 1631.

Jean de La Croix, sieur de Chevières, conseiller en la Cour; — lettres, de Paris, du 29 octobre 1585; — en remplacement de François Ruzé, nommé président; — reçu le 20 décembre suivant; — nommé lui-même président à la Cour en 1604, appelé ensuite à l'évêché de Grenoble.

Claude Expilly, procureur général de la Chambre des Comptes du Dauphiné; — lettres, de Paris, du 9 janvier 1604; — en remplacement de Jean de La Croix, nommé président; — reçu le 31 du même mois; — nommé lui-même président à la Cour en 1616.

Claude de Fasson, sieur de Brion, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 janvier 1617; — en remplacement de Claude Expilly, nommé président; — reçu le 12 avril suivant; — nommé lui-même président à la Cour en 1628.

Gaspard de Bouffier, avocat en la Cour; — lettres, de La Rochelle, du 8 novembre 1628; — en remplacement de Claude de Fasson, nommé président; — reçu le 3 avril 1629.

Félicien Boffin, seigneur de Revel, avocat en la Cour; — nommé et reçu en 1631; — en remplacement de Félicien Boffin, son oncle, décédé; — décédé le 22 juillet 1643.

Jean de Rabot, seigneur de Buffières et de Veyssillieu, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 janvier 1645; — en remplacement de Félicien de Boffin, décédé; — reçu le 4 mars suivant.

Pierre de Galles, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 17 mars 1653; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard de Bouffier; — reçu le 1^{er} juillet suivant.

François Guillet, avocat en la Cour, ancien conseiller correcteur en la Chambre des Comptes du Dauphiné; — lettres, de Fontainebleau, du 10 août 1664; — en remplacement de Jean de Rabot, décédé (1); — reçu le 16 novembre suivant; — décédé lui-même le 9 août 1673.

Charles de Fay de Villiers, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 19 juillet 1674; — en remplacement de François Guillet, décédé; — reçu le 8 août suivant.

Jean-Baptiste Bertrand, sieur du May, trésorier général de France au bureau des Finances du Dauphiné; — lettres, de Paris, du 15 avril 1677; — en remplacement de Charles de Fay de Villiers, décédé; — reçu le 22 mai suivant; — décédé lui-même le 6 mars 1704.

Guy Perrot, conseiller assesseur au bailliage de Graisivaudan; — lettres, de Paris, du 15 avril 1677; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Galles; — reçu le 16 mai suivant.

Création d'un troisième avocat général par édit du mois d'août 1692.

André Rolland, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 septembre 1692 (office créé); — reçu le 28 novembre suivant.

François Chosson Du Colombier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 26 avril 1693; — en remplacement de Guy Perrot, décédé; — reçu le 13 mai suivant.

Mathieu de Lovat, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 27 avril 1704, avec dispenses d'âge et de parenté (2); — en remplacement de Jean-Baptiste Bertrand Du May, décédé; — reçu le 24 mai 1704.

Charles Aubert de La Bâtie, avocat en la Cour; —

lettres, de Paris, du 8 août 1731; — en remplacement d'André Rolland; — reçu le 1^{er} juillet 1732.

Joseph de Vaux de Crozo, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 28 novembre 1733, avec dispense d'âge (1); — en remplacement et sur la résignation de François Chosson Du Colombier; — reçu le 14 mars 1739.

Jacques-Louis-Christophe Gallet de Canne, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 mars 1741, avec dispenses d'âge et d'alliance (2); — en remplacement et sur la résignation de Mathieu de Lovat; — reçu le 21 avril suivant; — nommé maître des requêtes de l'hôtel du Roi en 1744.

L'office d'avocat général dont était pourvu Jacques-Louis-Christophe Gallet de Canne, est réuni aux deux autres offices d'avocats généraux, par arrêté du Conseil du 2 septembre 1745 et lettres du Roi du 25 de ce mois; sous la clause que le même office pourra être distrait des deux autres offices le cas échéant.

Antoine-François Colaud de La Salcette, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 21 juin 1754; — en remplacement de Joseph de Vaux de Crozo; — reçu le 12 juillet suivant; — décédé le 28 août 1786.

Jean-Jacques Vidaud de La Tour, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 18 octobre 1758, avec dispenses d'âge, de parenté et d'alliance (3); — en remplacement de Jacques-Louis-Christophe Gallet de Canne, son oncle maternel, décédé, dont l'office avait été réuni aux deux autres offices d'avocats généraux et qui en fut désuni, sur le consentement donné par les deux titulaires alors en exercice, Charles Aubert de La Bâtie et Antoine-François Colaud de La Salcette; — reçu le 11 décembre suivant.

Michel-Joseph-Antoine Servan de Gerbeys, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 30 novembre 1758, avec dispense d'âge (2); — en remplacement et sur la ré-

(1) Jean de Rabot, prédécesseur de Guillet, est décédé le 28 juin 1664; il avait succédé à Félicien Boffin, troisième de ce nom, décédé lui-même vingt-et-un ans auparavant. Une erreur s'est glissée à l'article de Félicien Boffin dont il est question; cet article inséré au bas de la page précédente, 56, colonne 2^e, doit être ainsi rectifié et doit prendre place avant celui de Gaspard de Bouffier :

Félicien Boffin, seigneur de Revel, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 février 1626; — en remplacement de Félicien Boffin, son oncle, et sur la résignation de Jean Boffin fils et résignataire de ce dernier, qui ne s'était point fait recevoir.

(2) Né à Grenoble, le 21 août 1678, il avait seulement vingt-cinq ans et huit mois, tandis qu'il fallait trente ans accomplis, pour exercer les fonctions d'avocat général; et, d'un autre côté, Claude de Lovat, son père, était conseiller en la Cour.

(1) Il n'avait point encore les trente ans d'âge voulus pour être avocat général.

(2) Il avait à peine vingt-et-un ans, étant né à Ancone (Drôme), le 3 mars 1730, de sorte qu'il lui manquait neuf ans moins quelques jours, pour avoir les trente ans d'âge exigés. Il était en même temps beau-frère de Joseph-Gabriel Vidaud de La Bâtie, procureur général du Roi en la Cour.

(3) Né à Grenoble, le 27 octobre 1737, il n'avait point encore les trente ans d'âge voulus; François Vidaud de La Tour, son oncle paternel, et François Gallien de Châbons, son beau-frère, étaient tous les deux conseillers en la Cour.

(4) Servan naquit à Romans, sur la paroisse de Saint-Barnard, le 3 novembre 1737; de sorte qu'il n'avait pas même encore vingt-et-un ans, lorsqu'il fut pourvu de la charge d'avocat général. En peu d'années, il se fit remarquer autant par son éloquence que

signation de Charles Aubert de La Bâtie; — reçu le 1^{er} février 1759.

Barthélemy-Arthus de La Croix de Sayve, avocat en la Cour; — lettres, de Compiègne, du 5 août 1767, avec dispenses d'âge et de parenté (1); — en remplacement et sur la résignation de Jean-Jacques Vidaud de La Tour; — reçu le 22 du même mois.

Christophe-François Pajot de Marcheval, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 13 janvier 1773, avec dispense d'âge (2); — en remplacement et sur la résignation de Michel-Joseph-Antoine Servan; — reçu le 14 juin de la même année.

Jacques-Fortunat Savoye de Rollin, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 19 octobre 1780; — en remplacement de Christophe-François Pajot de Marcheval, résignataire de Michel-Joseph-Antoine Servan et qui n'avait point exercé; — reçu le 11 décembre suivant.

Joseph-Louis de La Boissière, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 novembre 1780; — en remplacement et sur la résignation de Barthélemy-Arthus de La Croix de Sayve; — reçu le 11 décembre suivant.

Jean-Jacques-Reymond Maurel, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 17 janvier 1789; — en remplacement d'Antoine-François Colaud de La Salcette, décédé; — reçu le 7 juillet suivant (3).

par la hardiesse avec laquelle il proclama des idées avancées devant des magistrats imbus de préjugés et d'anciennes doctrines. Rendu, depuis, à la vie privée par suite de la résignation qu'il crut devoir faire de ses fonctions, il se retira en Provence où il fut élu député aux États-Généraux, par le bailliage d'Aix; mais il refusa d'accepter ce mandat, préférant de vivre dans la tranquillité et de se livrer à la publication de nombreux ouvrages politiques et autres; de même qu'en 1802 il refusa également d'accepter le mandat de député au Corps législatif, pour le collège électoral de Tournon. Servan mourut à Saint-Rémy, près de Tarascon, le 5 novembre 1807, à l'âge de soixante-dix ans et déjà un peu oublié de ses concitoyens.

(1) Né à Grenoble, le 29 avril 1756, il lui manquait huit ans neuf mois et quelques jours pour avoir les trente ans d'âge exigés par les ordonnances. Son père Arthus-Joseph de La Croix de Chevrières de Sayve, marquis d'Ornacieux, était en même temps président à mortier au Parlement.

(2) Il avait dix-sept ans et huit mois; l'âge voulu pour exercer les fonctions d'avocat général était alors, d'après de nouvelles ordonnances, de vingt-cinq ans accomplis. Christophe-François Pajot de Marcheval était fils de Christophe Pajot, seigneur de Marcheval, intendant du Dauphiné et qui l'avait été de la Provence. Il avait reçu le jour à Paris, en la paroisse de Saint-Paul, le 4 mai 1755.

(3) Il a été, plus tard, conseiller de préfecture de l'Isère, député au Corps législatif pour ce département, conseiller et ensuite président à la Cour d'appel de Grenoble.

Avocats généraux en exercice en 1790.

Jacques-Fortunat Savoye de Rollin (1);
Joseph-Louis de La Boissière;
Une place vacante.

Procureurs fiscaux, appelés ensuite procureurs fiscaux généraux et successivement procureurs généraux, de 1422 à 1790.

Les deux offices d'avocat fiscal et de procureur fiscal ou procureur fiscal général souvent suppléés l'un par l'autre, de 1422 à 1439, ne furent définitivement distincts qu'à partir de cette dernière époque. Ainsi, pendant ce temps, Mathieu Thomassin, procureur fiscal général delphinal, remplit parfois les fonctions d'avocat fiscal général; de même qu'Antoine Du Nièvre et Jean Baile, avocats fiscaux, remplirent de leur côté, celles de procureurs fiscaux.

André Dury (*De Rivo*), bachelier dans les deux droits; — nommé procureur fiscal général delphinal, par lettres du roi-dauphin Charles VII, du 19 mars 1439.

Jean Armand ou Armon, docteur en droit; — lettres du dauphin Louis, depuis le roi Louis XI, du 28 novembre 1451 (2).

Rolland Guillot, docteur en droit, maître des requêtes de l'hôtel du dauphin Louis; — nommé son procureur général en Dauphiné, par lettres de ce prince du 15 mars 1454. (Le conseil delphinal venait de changer, depuis peu, son nom en celui de Parlement de Grenoble).

André Dury, rétabli dans la charge de procureur fiscal général, par lettres du dauphin Louis, du 14 août 1454.

Pierre Baile, docteur en droit (3); — nommé par lettres du roi-dauphin Charles VII, du 29 décembre 1458; — en remplacement d'André Dury, décédé; il exerçait encore au mois de septembre 1460.

Jean de Poitiers (*de Pictavia*), docteur en droit en 1459; Jean de Caëmont, docteur en droit en 1460 et Rolland-Guillot, en 1461, sont indiqués comme ayant rempli

(1) Après avoir passé quelques années dans la vie privée, il fut, sous le Consulat, nommé membre du Tribunat. Il a été successivement préfet de l'Eure, de la Seine-Inférieure et des deux Néthes, et député du département de l'Isère, de 1815 à 1823, époque de son décès.

(2) Guillaume Chapel (*Chapelli*) est qualifié, en 1452, de substitut et de vice-gérant du procureur fiscal général.

(3) Fils de Jean Baile, président unique du parlement de Grenoble.

les fonctions de procureur fiscal général par commission, soit pendant, soit après la magistrature de Jean Baile.

Guillaume Sabrenois, Sabrenaye ou de Sabrenais, docteur en droit; — lettres du roi-dauphin Louis XI, du 26 octobre 1461.

Etienne de Beaupont, docteur en droit; — lettres du roi-dauphin Louis XI, du 14 avril 1467, confirmées par autres lettres du roi-dauphin Charles VIII, du 26 avril 1483 (1).

Antoine de Chaponnay, docteur en droit; — nommé par lettres de provisions du roi-dauphin Charles VIII, du 3 juillet 1486; — en remplacement d'Etienne de Beaupont; — confirmé dans ses fonctions par lettres du roi-dauphin Louis XII, du 18 août 1498; il est le premier qualifié de procureur général.

Jean Matheron, docteur en droit; — lettres du 26 mai 1511; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Chaponnay; — nommé avocat général du Roi au Parlement de Grenoble, en 1521.

François Faysan, docteur en droit; — lettres, du 1^{er} septembre 1521; — en remplacement et sur la résignation de Jean Matheron; — nommé conseiller au Parlement de Grenoble, en 1536.

Claude de Bellièvre, avocat du Roi en la sénéchaussée de Lyon; — lettres, de Lyon, du 10 février 1536 (1535 style de France); — en remplacement et sur la résignation de François Faysan; — nommé président du Parlement de Grenoble, en 1541.

Jean de Lantier, licencié en lois, avocat au Parlement de Paris; — lettres, de Montréal, du 4 mai 1542; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Bellièvre; — reçu et installé le 1^{er} juillet suivant; — nommé procureur général au Parlement de Rouen, en 1553 (2).

Pierre Bucher, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 10 juin 1552; — en remplacement et sur la résignation de Jean de Lantier, nommé procureur général au Parlement de Rouen; — reçu le 15 avril 1553.

François Du Faure, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, du bois de Vincennes, du 10 avril 1574; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Bucher; — reçu le 6 octobre suivant; — décédé à l'âge de cinquante-sept ans, le 20 décembre 1584.

Jacques Pélissier, docteur en droit, visénéchal au siège de Crest; — lettres, de Paris, du 15 mai 1576; — en rem-

placement et sur la résignation de François Du Faure; — reçu le 1^{er} mars 1577.

François Du Faure, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 15 avril 1594; — en remplacement et sur la résignation de Jacques Pélissier, autorisé à continuer ses fonctions par lettres du roi Henri IV, datées de Paris, du 8 mars 1597; — reçu le 5 décembre 1598.

Melchior de Fillion, juge royal de Vienne; — lettres du 10 mars 1610; — en remplacement de François Du Faure.

Abel Servient, sieur de Biviers, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 31 août 1616; — en remplacement de Melchior de Fillion, décédé; — reçu le 22 mai suivant; — nommé conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel ordinaire, en 1624 (1).

Georges Musy, vibailli au siège de Vienne; — lettres, de Compiègne, du 19 avril 1624; — en remplacement et sur la résignation d'Abel Servient; — reçu le 24 mai suivant.

Pierre Du Faure, sieur de Colombinière, conseiller en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 18 mai 1641; — en remplacement et sur la résignation de Georges de Musy; — reçu le 27 mars 1642.

Jean-Abel Guigou de Chapolay, sieur de Ciserin; — lettres, de Paris, du 13 août 1653; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Du Faure; — reçu le 18 juin 1654.

Jean-Baptiste Gallien de Chabons; — lettres, de Paris, du 11 avril 1656; — en remplacement d'Abel Guigou de Chapolay; — reçu le 2 décembre suivant.

Jean Vidaud, sieur de La Tour, procureur du Roi en la sénéchaussée et au siège présidial de Lyon (1); — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 16 avril 1676; — en remplacement de Jean-Baptiste Gallien de Chabons, décédé; — reçu le 1^{er} juillet suivant.

Mathieu Vidaud de La Tour, substitut du procureur général du Roi au Parlement de Grenoble; — lettres, de Versailles, du 21 avril 1691; — en survivance à Jean Vidaud de La Tour, son père, autorisé à continuer pendant six ans les fonctions de procureur général; — reçu le 28 juillet 1691; — décédé en 1697.

Gaspard Vidaud de La Tour, substitut du procureur général du Roi au Parlement de Grenoble; — lettres, de

(1) On lui donne pour substitut Jean de Beaupont; de même qu'on désigne comme ayant exercé les fonctions de procureur fiscal par commission : Soffrey Carles en 1463 et François Guiffrey en 1471.

(2) Il signe J. de Lantier. C'est par erreur que, dans quelques actes et autres documents, son nom est écrit de Leantier.

(1) Il devint, depuis et successivement, intendant de la justice, police et finances de l'armée d'Italie sous les ordres du cardinal de Richelieu; président du conseil souverain établi à Pignerol, et premier président du Parlement de Bordeaux. Il allait prendre possession de son nouveau poste, lorsqu'il obtint la charge de secrétaire d'État de la guerre.

(2) Fils de Jean Vidaud, marchand, de Lyon, et qui fut échevin de cette ville.

Paris, du 29 juin 1697 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Vidaud de La Tour, son père, sous la clause que ce dernier, quoiqu'il se fût démis de son office, continuera à remplir les fonctions de procureur général encore pendant six années ; — reçu le 7 août suivant ; — décédé le 19 août 1732.

Joseph-Gabriel de Vidaud de La Bâtie, substitut du procureur général au Parlement de Grenoble ; — lettres, de Marly, du 30 août 1732, avec dispenses d'âge et de parenté ; — en remplacement de Gaspard de Vidaud, son père, décédé ; — reçu le 19 novembre suivant.

Gaspard-François Berger de Moidieu, conseiller en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 7 avril 1750, avec dispense d'alliance ; — en remplacement de Joseph Gabriel de Vidaud, décédé ; — reçu le 18 du même mois.

Jean-Jacques Vidaud de La Tour, comte de La Bâtie, avocat général du Roi au Parlement de Grenoble ; — lettres, de Versailles, du 26 janvier 1767 ; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard-François Berger de Moidieu ; — reçu le 7 mars suivant.

Gaspard-Claude Berger de Moidieu, conseiller en la Cour (1) ; — nommé par lettres de provisions du Roi-Dauphin, datées de Fontainebleau, du 11 octobre 1771, ensuite de l'édit de ce jour qui organisait la Cour du Parlement de Grenoble sur de nouvelles bases.

Jean-Baptiste de Reynaud, conseiller en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 9 janvier 1780 ; — en survivance à Gaspard-Claude Berger de Moidieu ; — reçu le 11 avril suivant.

Procureurs généraux en exercice en 1790.

Gaspard-Claude Berger de Moidieu, fils, procureur général.

Jean-Baptiste de Reynaud, procureur général, en survivance, avec exercice.

Substituts du procureur général.

Quatre offices de conseillers du Roi, substituts du procureur général près du Parlement de Grenoble, ont été créés par un édit, daté de La Rochelle, du 10 du mois de novembre 1628. La finance de chaque office fut de 6,000 livres, payées par chacun des quatre titulaires, les premiers pourvus. Auparavant, on trouve déjà près de la Cour du Parlement, des substituts du procureur général ;

(1) Fils de Gaspard-François Berger de Moidieu, ancien procureur général.

mais c'étaient, à proprement parler, de simples mandataires, agissant en vertu de pouvoirs à eux confiés par le procureur général, ou de commissions que leur donnait soit le Parlement, soit l'autorité souveraine (1). Un arrêt du Parlement de Grenoble, rendu le 26 mars 1629, sur la requête de Denis Salvaing de Boissieu, pourvu du premier de ces quatre offices de substituts nouvellement créés, défendit à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, de remplir aucune fonction de substitut du procureur général du Roi, en cette Cour, à moins d'être titulaires de semblables charges, à peine de faux et de 50 livres d'amende et autre peine arbitraire.

Deux nouveaux offices de substituts furent d'abord ajoutés aux quatre premiers en 1658, lors de la suppression de la Cour des Aydes de Vienne et de sa réunion au Parlement de Grenoble, suivant l'édit même de cette réunion daté du mois de mars de cette année. Plus tard, en 1692, on ajouta encore aux six offices, alors existant, deux autres nouveaux offices ; ce qui porta leur nombre à huit ; ordre de choses qui a subsisté jusqu'en 1790.

Denis Salvaing de Boissieu, avocat en la Cour ; — lettres, datées de La Rochelle, du 16 novembre 1628 (office créé) ; — reçu le 10 mars 1629 ; — nommé vi-bailli du Graisivaudan en 1631 et premier président de la Chambre des Comptes de Grenoble en 1632.

Pierre de Micha, sieur de Boisramier, avocat en la Cour ; — lettres, de La Rochelle, du 16 novembre 1628 (office créé) ; — reçu le 2 avril 1629.

Joseph Audeyer, avocat en la Cour ; — lettres, de La Rochelle, du 16 novembre 1628 (office créé) ; — reçu le 24 novembre 1629.

Jean-Antoine Pattin, avocat en la Cour ; — lettres, de La Rochelle, du 16 novembre 1628 (office créé) ; — reçu le 23 mars 1630.

Louis Vernet, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 8 août 1630 ; — en remplacement et sur la résignation

(1) On peut citer quelques-uns de ces substituts du procureur général du Roi, près du Parlement de Grenoble, tels que : Pierre Bûcher, en 1539 ; Girard Servient, en 1543 ; Jean Borel, en 1548 ; Antoine Dalphas, en 1554 ; Pierre Masson ou de Maçon (comme il signait), en 1578 ; Claude Basset, en 1588 ; Ennemond Gontard, en 1596, etc. Le premier, Pierre Bûcher, fut nommé procureur général en 1553. Girard Servient, père d'Abel Servient, et Jean Borel, ont été, l'un procureur des États du Dauphiné, ensuite conseiller en la Cour du Parlement de Grenoble ; l'autre avocat général en cette Cour, en 1556.

Si on remonte à une époque bien plus ancienne, au temps du conseil delphinal et aux premières années du Parlement, on trouve qu'il y avait déjà des vice-procureurs fiscaux ou substituts.

de Pierre de Micha ; — reçu le 22 novembre suivant.

Adrien Audeyer de Bazemont, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 2 décembre 1629 ; — en remplacement et sur la résignation de Denis Salvaing de Boissieu ; — reçu le 21 janvier 1649 ; — décédé le 10 septembre 1652.

Jean Cothonay, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 9 avril 1653 ; — en remplacement d'Adrien Audeyer de Bazemont ; — reçu le 28 juin suivant.

Louis de Grimaud, sieur de Béegues, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 15 février 1656 ; — en remplacement de Louis Vernet ; — reçu le 15 mai suivant.

Claude Louvat, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 10 février 1659 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Antoine Pattin ; — reçu le 10 mars suivant.

Jean Baudet, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 17 février 1659 (office créé par édit du mois de mars 1658) ; — reçu le 24 novembre suivant.

Alexandre Long-Berard, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 17 février 1659 (office créé par le même édit que ci-dessus) ; — reçu le 13 juillet 1660.

Adrien Reynaud, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 4 mai 1662 ; — en remplacement et sur la résignation de Joseph Audeyer ; — reçu le 26 du même mois.

Pierre Villeton, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 14 janvier 1663 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis de Grimaud de Béegues ; — reçu le 1^{er} février suivant.

Claude Duplessis, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 21 janvier 1663 ; — en remplacement et sur la résignation d'Alexandre Long-Berard ; — reçu le 17 avril suivant.

Claude-Laurent Prérout, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 6 avril 1667 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Baudet ; — reçu le 27 mai suivant.

Jean-Baptiste de Valernod, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 14 octobre 1676 ; — en remplacement et sur la résignation d'Adrien Reynaud ; — reçu le 30 janvier suivant.

Jean-Antoine Cothonay, avocat en la Cour ; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 18 novembre 1677 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Cothonay, son père ; — reçu le 1^{er} février 1678.

Aymar Barde, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 8 février 1678 ; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Villeton ; — reçu le 30 juin suivant ; — décédé le 29 novembre 1698.

Jean-François de Bovet, avocat en la Cour ; — lettres, de Chaville, du 25 août 1680 ; — en remplacement et sur la

résignation de Jean-Baptiste de Valernod ; — reçu le 11 décembre suivant.

Nicolas Coulaud, avocat en la Cour ; — lettres, de Chaville, du 23 octobre 1681 ; — en remplacement de Claude-Laurent Prérout, décédé ; — reçu le 29 décembre suivant.

Claude Ravier, avocat en la Cour ; — lettres, de Chaville, du 29 mai 1682 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude Louvat ; — reçu le 20 juin suivant.

Jean Bertrand, avocat en la Cour ; — lettres, de Chaville, du 20 juillet 1684 ; — en remplacement de Jean-François de Bovet, décédé ; — reçu le 21 novembre suivant.

Mathieu Vidaud, sieur de La Tour, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 29 juin 1686 ; — en remplacement et sur la résignation de Nicolas Coulaud ; — reçu le 12 août suivant.

François d'Yze de Saléon, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 13 juin 1689 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude Duplessis ; — reçu le 30 juin suivant.

Antoine Savoie, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 30 janvier 1693 ; — en remplacement et sur la résignation de François d'Yze de Saléon ; — reçu le 14 février suivant.

Gaspard Bonnetty, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 30 janvier 1693 (office créé) ; — reçu le 18 février suivant.

Pierre-Claude Carre, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 3 mai 1693 (office créé) ; — reçu le 20 du même mois ; — décédé le 25 novembre 1711.

Nicolas Disdier, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 20 novembre 1692 ; — en remplacement de Jean Bertrand ; — reçu le 16 décembre suivant ; — décédé le 5 avril 1702.

François-Abel de Sautereau, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 9 janvier 1695 ; — en remplacement de Mathieu Vidaud, décédé ; — reçu le 23 février suivant.

Gaspard Vidaud, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 26 avril 1696 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude Ravier ; — reçu le 21 mai suivant.

Jean-Baptiste Malhiet, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 24 janvier 1700 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Antoine Cothonay ; — reçu le 19 février suivant.

Dominique Belluard, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 23 mars 1701 ; — en remplacement d'Aymar Barde, décédé ; — reçu le 13 avril 1701.

Pierre Bernard de Joyon, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 7 septembre 1704 ; — en remplacement de Nicolas Disdier, décédé ; — reçu le 8 août 1705.

Mathieu Vinot, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 8 mars 1715 ; — en remplacement de Pierre-Claude Carre, décédé ; — reçu le 21 du même mois.

Denis Bouloud, procureur du Roi en l'élection de Grenoble ; — lettres, de Versailles, du 20 mars 1715 ; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Bernard de Joyon ; — reçu le 14 mai suivant.

François Rey, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 16 janvier 1723 ; — en remplacement et sur la résignation de François-Abel de Sautereau ; — reçu le 20 novembre suivant.

Hyacinthe Mansord, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 24 février 1724 ; — en remplacement de Dominique Belluard, décédé ; — reçu le 11 mars suivant.

Jean-Baptiste Toscan, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 4 mai 1724 ; — en remplacement de Jean-Baptiste Malhiet, décédé ; — reçu le 16 du même mois.

Joseph Couturier, avocat en la Cour ; — lettres de Paris, du 11 août 1724 ; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Savoye ; — reçu le 23 du même mois.

Charles-Joseph Magallon, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 23 août 1724 ; — en remplacement et sur la résignation de Denis Bouloud ; — reçu le 5 septembre suivant.

Joseph-Gabriel de Vidaud de La Bâtie, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 20 mars 1727, avec dispense d'âge ; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard Vidaud, son père ; — reçu le 11 mai suivant ; — nommé procureur général en 1732.

Hugues Durand, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 12 septembre 1731 ; — en remplacement et sur la résignation de Charles-Joseph Magallon ; — reçu le 15 décembre suivant.

Laurent Michon, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 19 août 1734 ; — en remplacement et sur la résignation de Joseph-Gabriel de Vidaud, nommé procureur général ; — reçu le 30 du même mois.

Charles Veyret, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 31 décembre 1734 ; — en remplacement d'Hugues Durand, décédé ; — reçu le 17 janvier 1735 ; — décédé le 1^{er} août 1784.

François Treillard, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 9 juillet 1735 ; — en remplacement de Gaspard Bonnety, décédé ; — reçu le 30 août suivant.

Melchior Bozonnat, avocat en la Cour ; — lettres, de

Versailles, du 10 mai 1736 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste Toscan ; — reçu le 2 juin suivant.

François Garampel, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 15 mars 1737 ; — en remplacement de Joseph Couturier, décédé ; — reçu le 30 du même mois.

Charles Gueydan, avocat en la Cour (1) ; — lettres, de Paris, du 8 janvier 1740 ; — en remplacement et sur la résignation de François Treillard ; — reçu le 26 du même mois.

Louis Julien, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 30 mars 1746 ; — en remplacement de Mathieu Vinot, décédé ; — reçu le 29 avril suivant ; — décédé le 24 janvier 1773.

Pierre Sarret, avocat en la Cour ; — lettres, de Fontainebleau, du 8 novembre 1746 ; — en remplacement d'Hyacinthe Mansord, décédé ; — reçu le 8 décembre suivant.

Gaspard Falque, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 14 avril 1747 ; — en remplacement et sur la résignation de Laurent Michon ; — reçu le 5 mai suivant.

Antoine Bouvier, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 2 juin 1747 ; — en remplacement et sur la résignation de François Rey ; — reçu le 16 du même mois.

Noël-Guigues Bonnet Du Mollard, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 6 octobre 1750 ; — en remplacement et sur la résignation de François Garampel ; — reçu le 9 décembre suivant ; — décédé le 5 décembre 1785.

Jean-Claude Chanel, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 23 août 1749 ; — en remplacement de Pierre Sarret, décédé ; — reçu le 5 septembre suivant.

Jean-Gaspard Joly, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 5 septembre 1764 ; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Bouvier ; — reçu le 12 décembre suivant.

André Courrière, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 31 décembre 1765 ; — en remplacement de Melchior Bozonnat ; — reçu le 30 avril 1766.

Jacques-Philippe Gruau, avocat en la Cour ; — lettres du 26 novembre 1766 ; — en remplacement de Charles Gueydan ; — reçu le 15 décembre suivant.

Charles Imbaud, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 20 janvier 1768 ; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard Falque ; — reçu le 7 mai suivant.

(1) Fils d'Antoine Gueydan, marchand et bourgeois de Saint-Symphorien-d'Ozon, où il est né le 3 février 1715.

Louis-Pierre Guillermoz-Rolland-Garagnol, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 16 février 1785; — en remplacement de Charles Veyret, décédé; — reçu le 7 mars suivant.

Pierre-Louis-Ennemond Julien, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 2 mars 1785, avec dispense d'âge; — en remplacement de Louis Julien, son père, décédé; — reçu le 23 avril suivant.

François-Claude-Marie Borel-Saint-Victor, avocat en la Cour (1); — lettres, de Paris, du 28 juin 1786; — en remplacement de Noël-Guigues Bonnet Du Mollard, décédé; — reçu le 16 juillet suivant.

Substituts du procureur général en exercice en 1790.

Jean-Claude Chanel;
Jean-Gaspard Joly;
André Courrière;
Jacques-Philippe Gruau;
Charles Imbaud;
Louis-Pierre Guillermoz-Rolland-Garagnol;
Pierre-Louis Julien;
François-Claude-Marie Borel-Saint-Victor;

Secrétaires au Parlement.

Le conseil delphinal, institué par le dauphin Humbert II, en 1340, et qui reçut plus tard du dauphin Louis, depuis le roi Louis XI, le nom de Parlement, n'eut d'abord qu'un notaire ou secrétaire, faisant partie des quatre notaires de la chancellerie delphinale. On attacha, dans la suite, plus particulièrement à ce conseil, pour faciliter l'expédition des affaires, un second notaire et successivement un troisième, appelé audientier. Dès ce moment ces trois notaires ou secrétaires furent chargés: le premier, des causes criminelles; le deuxième, des causes civiles, et le troisième, des audiences.

Le dauphin Louis, par une ordonnance du 4 août 1454, adjoignit, aux deux premiers notaires ou notaires anciens, quatre autres notaires. Louis XII y en ajouta deux nouveaux, ce qui porta leur nombre à huit, et ce nombre est depuis resté toujours tel jusqu'en 1790. A la vérité, des offices de nouveaux secrétaires ou greffiers furent, par des édits royaux, créés près du Parlement de Grenoble, savoir: deux en 1628, deux en 1658, et deux en 1692;

mais ces divers offices furent acquis par le corps des secrétaires et réunis aux anciens offices.

Dans l'origine, il n'y eut de payé qu'un seul secrétaire, celui qui s'occupait des affaires criminelles et qui, pour cette raison, portait le titre de secrétaire patrimonial et criminel ou premier secrétaire; il représentait le secrétaire primitif et tenait le premier rang. Ses gages n'étaient encore, en 1516, que de 50 livres, comme on le voit par un rôle des officiers du Dauphiné, dressé, cette année, d'après l'ordre du Roi et avec l'indication de leurs gages (1). A cette époque, ils avaient, tous, part au franc-salé, qui consistait dans une distribution annuelle de deux quintaux et demi de sel pour chacun d'eux (2).

Dans les anciens actes, ces notaires ou secrétaires sont qualifiés de notaires et secrétaires delphinaux; cette même qualification leur est donnée dans les lettres de provisions émanées des rois-dauphins Charles V, Charles VI, Charles VII et autres; d'où est venu le titre de conseillers du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances, qu'ils ont pris lors de la création des secrétaires des cinq collèges de France, et qui leur a été confirmé par des arrêts du conseil d'État, en date des 24 septembre 1600, 30 mars 1610 et 1^{er} juillet 1654, sans qu'ils eussent besoin, comme les secrétaires des autres parlements, d'acheter des charges particulières de secrétaires du Roi, pour les joindre aux leurs. Ce privilège tenait à ce que, dans l'origine, ces greffiers ou secrétaires étaient les vrais notaires et secrétaires du Dauphin. Outre ce titre commun aux huit secrétaires, les deux premiers, comme représentant les deux notaires delphinaux les plus anciens, prenaient la qualité: l'un de greffier patrimonial et criminel ou premier greffier, et l'autre de greffier patrimonial et civil, ou premier greffier civil.

Quant aux autres greffiers adjoints à ce dernier, ils se qualifiaient, l'un des sept greffiers civils, ainsi qu'ils sont désignés dans leurs lettres de provisions, sous le règne des Valois; ils ne tardèrent pas d'adopter tous les sept, la même qualité de greffiers civils ou greffiers patrimoniaux civils et des présentations. Dans la suite, ces mêmes greffiers, ayant acquis et réuni à leur corps, en 1587, la charge de maître-clerc au greffe civil du Parlement, ajoutèrent à leur premier titre celui de greffier en chef; ce que fit de

(1) D'après ce rôle, les gages du président du Parlement étaient de 500 livres, et ceux de chaque conseiller de 300 livres. *Generalia*, vol. IV; cahier III^{xxxiii}.

(2) Rôles du sel des années 1518, 1524, 1525, 1527, 1530, 1535, etc. Le franc-salé des présidents du Parlement était alors de six quintaux de sel, et celui de chaque conseiller de cinq quintaux.

(1) Fils de Glaude Borel, procureur au Parlement.

son côté le greffier criminel, seul titulaire au surplus de son greffe. Tous enfin prirent la qualité de secrétaires et notaires du Roi. Leur titre officiel, au siècle dernier, était pour les greffiers civils : *conseiller, secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, greffier en chef civil et des présentations en la Cour du Parlement, Aydes et Finances du Dauphiné*. Au lieu de greffier en chef civil, le greffier criminel ou premier greffier, se disait greffier en chef, criminel.

Indépendamment des secrétaires et greffiers dont il est question, le greffe du Parlement comptait plusieurs clercs, commis ou substitués de ces greffiers, admis au serment de cette Cour, après examen passé devant une commission formée de quelques conseillers. Nous donnons ici une liste de ces clercs jurés, aussi complète que possible, pendant une partie du règne de François I^{er}. Cette liste, curieuse sous un rapport, nous offre des noms de familles connues en Dauphiné et qui ont joui d'une certaine illustration. A Eynard Calignon, à Antoine Morard, à Guy Basset, à Barthélemi Rochas, à Arthaud Maniquet, à François Roux, etc., se rattachent : Soffrey Calignon, chancelier du roi Henri de Navarre (depuis le roi Henri IV); les Morard de la Bayette et Morard de Galles; les Basset de Saint-Nazaire, Jean-Guy Basset, célèbre avocat du barreau de Grenoble, et Jean-Guy Basset, son fils, premier président du bureau des Finances; Hercule de Rochas, qui suivit la fortune du comte d'Olivarès, premier ministre de Philippe IV, roi d'Espagne; Hector de Maniquet, favori du roi Charles IX; les Roux Deageant de Morges, etc.

Au greffe du Parlement s'initiaient aux affaires et se formaient des praticiens, nommés ensuite à diverses fonctions. Les clercs jurés y étaient nombreux: il y avait un office de maître-clercs. Le 22 juillet 1587, les sept greffiers ou secrétaires civils du Parlement acquirent du Domaine delphinal les émoluments de ce greffe avec la charge de maître-clerc, pour la somme de 2,000 écus, plus 300 livres pour le sol par livre, que s'obligèrent personnellement de payer lesdits greffiers civils, dénommés dans l'acte d'acquisition, savoir : François Besson, seigneur de Rives (1); Antoine Basset, Jean Arbalestier; Gabriel Fustier, Pierre Rosset ou Rousset, Pierre Symphorien Boryn, et Dominique Pascal. Cet acte fut approuvé par un arrêt du Conseil d'État du 23 juin 1595 et des lettres patentes du roi Henri IV, datées de Lyon, du 15 septembre de la même année, sur le paiement préalable

de ladite somme de 2,000 écus et 300 livres, acquittée par les greffiers susnommés, depuis le 11 février de l'année précédente. Ainsi supprimé, l'office de maître-clerc du greffe du Parlement fut réuni alors au corps des sept greffiers civils, qui, en vertu de cette adjonction, prirent le titre de greffiers en chef civils et des présentations. Le greffier criminel ou premier secrétaire se qualifia de son côté, greffier en chef criminel.

Jean Rollin, présenté par son père André Rollin; reçu le 18 juin 1518; — nommé ensuite secrétaire au Parlement, à la place de son père.

Pierre Revel (*Revelli*), présenté par Jean Béatrix; reçu le 11 septembre 1518.

Jean Hugon, de La Côte-Saint-André, présenté par Jacques Joffrey; reçu le 11 mai 1519.

Pierre Guillaumin, de Saint-Marcellin, présenté par Jean Béatrix; reçu le 21 juin 1519.

Jean Pelloux (*Pilosii*), fils de Jacques, natif du Puy en Velay, présenté par Jean Chapuys; reçu le 11 juillet 1519.

Jean Gautier (*Gauterii*), fils de Jean, du lieu de Saint-Bonnet en Forez, présenté par François Roux; reçu le 11 juillet 1519.

Gilles Thibaud, fils de Jean Thibaud, notaire à Crémieu, présenté par Denis Chapuys; reçu le 16 juillet 1519.

Claude Allier (*Alherii*), présenté par Jean Menon; reçu le 2 septembre 1519.

André Ducros (*de Croso*), présenté par Jean et André Rollin; reçu le 24 janvier 1520.

Pierre Viallet, fils de Jean Viallet, notaire à Beaupaire, présenté par Jean Chapuys; reçu le 7 mars 1520.

Jean Bourgel (*Bourgelli*), présenté par François Roux; reçu le 18 juillet 1520.

Elie Bourjat, fils d'Étienne, de Valence, présenté par Jean Chapuys; reçu le 16 octobre 1521.

Guy Barnaud, présenté par Jean Béatrix; reçu le 12 mars 1521.

Pierre Chapelain (*Chapellani*), de la ville de Grenoble, présenté par Guillaume Bachoud; reçu le 13 novembre 1521; — pourvu, en 1543, de l'office de correcteur nouvellement créé en la Chambre des Comptes de Grenoble.

Gabriel Roy (*Regis*), présenté par Jean Menon; reçu le 10 janvier 1522.

Michel Dubois (*de Bosco*), présenté par Denis Chapuys; reçu le 15 janvier 1522.

André Bonfils (*Bonifilii*), présenté par François Roux; reçu le 30 août 1522.

(1) Il avait acheté la terre de Rives en 1548.

Jean Droguet, de Crémieu, présenté par Denis Chapuys; reçu le 15 janvier 1523.

Ennemond Chaboud, de La Côte-Saint André, présenté par Jean Vernin; reçu le 12 février 1523.

Barthélemi Chapuys, présenté par François Roux; reçu le 21 mars 1523.

Jacques Mitalier (*Mitalerii*), de La Tour-du-Pin, présenté par François Roux; reçu le 23 juin 1523.

François de La Tourette (*de Turreta*), du lieu de Vernon, près de Valence, présenté par Antoine Molly; reçu le 10 mars 1524.

Antoine Vérison, présenté par François Roux; reçu le 23 mai 1524.

Dominique Musset (*Mussecii*), présenté par Denis Chapuys; reçu le 7 novembre 1524.

Louis Galaud (*Galaudi*), présenté par Jean Vernin; reçu le 22 avril 1525.

Claude de Joz, présenté par Guillaume Pérouse; reçu le 30 juin 1525.

Louis Tournon, présenté par Guichard Berthal; reçu le 20 novembre 1525.

Jean Moytton, présenté par Guillaume Garnier; reçu le 1^{er} juin 1525 (1).

Benoît Sautereau (*Sauterelli*), fils de défunt Guichard Sautereau, du lieu d'Anthon, présenté par Antoine Molly; reçu le 1^{er} février 1526.

Aymar Mathon, présenté par Guillaume Garnier; reçu le 26 mai 1526.

Pierre Drac ou Draque (*Draqui*), présenté par Jean Vernin; reçu le 14 juillet 1526.

Etienne Faure (*Fabri*), de Vienne, présenté par Guichard Berthal; reçu le 30 juin 1526.

François Bally (*Bailli*), de Grenoble, présenté par Jean Menon; reçu le 28 septembre 1526.

Louis de Vienne, dit Randon, présenté par Jean Menon; reçu le 3 juillet 1527 (2).

Balthazard Bontoux (*Bontosii*), présenté par Jean Chapuys; reçu le 4 février 1527.

Simon Rambaud, présenté par Guillaume Garnier; reçu au mois de septembre 1528.

Pierre de Banes, présenté par Guillaume Garnier; reçu le 3 novembre 1528.

Charles La Combe, de Saint-Marcellin, présenté par Antoine Molly; reçu le 29 janvier 1529 (1).

Mathieu Chaudel (*Chaudeli*), du mandement de Crémieu, présenté par Denis Chapuys; reçu le 31 mai 1529.

Eynard Calignon, de Voiron, présenté par Louis Pisard; reçu le 31 juillet 1529; ensuite châtelain de Tullins (2).

Jean Poisson (*Piscis*), fils de défunt Antoine, de la ville de Crest, présenté par Antoine Molly; reçu le 8 octobre 1529.

Nicolas Chabeuil (*Cabeoli*), présenté par Guillaume Pérouse; reçu le 20 octobre 1529.

Charles Chamoux (*Chamossii*), présenté par Denis Chapuys; reçu le 23 octobre 1529.

Jean-Aymon Allard, de Revel, près de Beaurepaire, présenté par Claude Chapuys; reçu le 6 septembre 1529.

Antoine Biard, présenté par Antoine Berthal; reçu le 9 novembre 1529.

Antoine Bernard, de Serre au bailliage de Gap, présenté par Jean Vernin; reçu le 17 décembre 1529.

Jean Cathon, du lieu de Miribel, près des Échelles, présenté par Antoine Molly; reçu le 28 juin 1530.

Claude Bovier (*Boverii*), de Grenoble, fils de noble Jean Bovier, procureur fiscal delphinal au bailliage du Graisivaudan, présenté par Guillaume Pérouse; reçu le 30 juin 1530.

Didier Limojon, fils d'Antoine Limojon, notaire à Nyons, dans les Baronnie, présenté par Claude Chapuys; reçu le 17 août 1530; — pourvu ensuite d'un office de notaire à Grenoble.

Jean Muto, fils d'égrège Pierre Muto de la ville de Gap, présenté par Jean Vernin; reçu le 9 décembre 1530.

François Bovier (*Boverii*), de Grenoble, fils de maître Jean Bovier, présenté par Claude Chapuys; reçu le 4 février 1531.

Pierre Du Bonnet (*De Boneto*), fils de défunt Claude Du Bonnet, du Pont-de-Beauvoisin, présenté par Guillaume Pérouse; reçu le 27 février 1531.

Pierre Plantier (*Planterii*), fils de Pierre Plantier, du

(1) Il était roi de la Basoche en 1553.

(2) Fils d'Hugues de Vienne, dit Randon; il fut seigneur du Mont-Saint-Martin. Un siècle auparavant vivait Claude de Vienne, dit Randon, de la même famille, barbier à Grenoble, consul de cette ville en 1432.

(1) Fils d'Humbert de La Combe, procureur fiscal delphinal au bailliage de Saint-Marcellin, et pourvu ensuite lui-même de cette charge qu'il remplissait en 1562, lorsqu'étant tombé entre les mains du baron des Adrets, qui venait d'emporter d'assaut Saint-Marcellin, sur les catholiques, il fut pendu par son ordre.

(2) De la famille des Calignon de Voiron, qui a produit Soffrey Calignon, chancelier du roi de Navarre, depuis le roi Henri IV.

mandement de Pinet, présenté par Guichard Berthal ; reçu le 3 mars 1531.

Jean de La Grange (*De Grangia*), du mandement de Chevières, présenté par Jean Menon ; reçu le 15 juin 1532.

Hugues Béraud, fils de défunt maître Hugues Béraud, de la ville de Vienne, présenté par Louis Pisard ; reçu le 18 janvier 1533.

Guillaume Fornet, présenté par Claude Chapuys ; reçu le 3 février 1533.

Aymar Pelissier, présenté par Jean Vernin ; reçu le 2 décembre 1533.

Pierre Reynelin (*Reynelini*), présenté par Guichard Berthal ; reçu le 29 janvier 1534.

Antoine Morard, de La Tour-du-Pin, présenté par Jean Menon ; reçu le 31 juillet 1534 ; — nommé ensuite secrétaire du Parlement.

Robert Jay, de Saint-Symphorien-d'Ozon, présenté par Denis Chapuys ; reçu le 18 août 1534.

Claude Garcin, présenté par Louis Pisard ; reçu le 17 septembre 1534.

Jean de La Balme (*De Balma*), présenté par Jean Vernin ; reçu le 5 juin 1535.

Claude Bertrand, présenté par Antoine Molly ; reçu le 5 juillet 1535 ; — pourvu ensuite d'un office de secrétaire au Parlement.

Pierre Achard, présenté par Guichard Berthal ; reçu le 2 août 1536.

Claude Reynaud, présenté par Jean Vernier ; reçu le 28 novembre 1536.

Joachim La Combe, présenté par Antoine Molly ; reçu le 13 décembre 1536.

Thomas Gautier, fils de Gabriel, du lieu de Saint-Bonnet en Forez, présenté par Guichard Berthal ; reçu le 16 octobre 1537.

Séverin Escoffier (*Scofferii*), fils de maître Étienne Escoffier, de Romans, présenté par Antoine Morard ; reçu le 29 janvier 1538.

Etienne Alphon (*Alphonni*), de Saint-Étienne, habitant d'Embrun, présenté par Claude Chapuys ; reçu le 11 mars 1538.

Nicolas Morard, de La Tour-du-Pin, présenté par Louis Pisard ; reçu le 30 mars 1538.

Jean Barban, présenté par Hugues Vernin ; reçu le 18 juin 1538.

Michel Mélat, présenté par Jean Menon ; reçu le 15 juillet 1538.

Guy Basset, présenté par Guillaume Pérouse ; reçu le 7 septembre 1538 ; il fut en même temps greffier de la

Cour commune de Grenoble ; — pourvu d'un office de secrétaire au Parlement en 1558 (1).

Jean Chabert, de Saint-Marcellin, présenté par Antoine Besson ; reçu le 22 septembre 1538.

Vital Réboullet (*Reboleti*), présenté par Antoine Besson ; reçu le 22 novembre 1538.

Henri Gimellet (*Gimeletti*), présenté par Claude Chapuys ; reçu le dernier février 1539.

Jean Hermentier, du lieu d'Heyrieu, présenté par Antoine Morard ; reçu le 4 juillet 1539.

Barthélemi Rochas (*Rochassii*), de Gap, présenté par Louis Pisard ; reçu le 4 mars 1540.

Nous regrettons de ne point avoir d'éléments suffisants pour continuer cette liste des clercs de la Cour du Parlement. Plus tard, nous trouvons : Arthaud Maniquet, commis par cette Cour pour gérer l'office de secrétaire pendant la minorité de François Pisard (2), et quelques années après, François Roux, bachelier en droit, présenté par le même Pisard ; reçu clerc juré et approuvé, suivant arrêt du Parlement, du 15 novembre 1563, en remplacement et sur la résignation de Dominique Pascal (3).

Liste des secrétaires, soit du Conseil delphinal, soit du Parlement de Grenoble, de 1340 à 1516.

La liste que nous donnons et qui doit évidemment présenter des lacunes, a été dressée d'après les lettres et documents qui sont aux archives départementales ; il est à regretter que du nombre de ses documents ne se trouve plus aujourd'hui le registre des officiers qui était aux archives des Comptes et qu'on doit regarder comme perdu. Sur ce registre étaient inscrites ou tout au moins relatées les lettres de provisions des gouverneurs et de leurs lieutenants, ainsi que celles des officiers du Conseil delphinal, du Parlement qui succéda à ce Conseil et de la Chambre des Comptes, jusque vers le milieu du XVII^e siècle.

(1) Il était de La Tour-du-Pin, comme le constatent les pièces d'un procès qu'il eut à soutenir contre les consuls de cette ville, au sujet des tailles, dont il se prétendait exempt à cause de l'exercice de ses fonctions.

(2) Arthaud Maniquet était en même temps châtelain de La Buisserie ; il fut père d'Hector de Maniquet, maître d'hôtel de la reine de Navarre, sœur du Roi Charles IX, qui l'employa dans quelques missions auprès des princes d'Allemagne.

(3) Ce dernier a été pourvu d'un office de secrétaire au Parlement en 1585.

Cette liste comprend tous les secrétaires delphinaux que nous avons trouvés ainsi qualifiés. Sous cette même dénomination étaient désignés non-seulement les secrétaires titulaires proprement dits, mais encore leurs substituts et les clercs jurés du greffe du Conseil delphinal ; de sorte que de prime abord il paraît assez difficile de les distinguer les uns des autres. Cependant, s'ils portaient tous un titre commun, il existait entre eux une distinction officielle, c'est-à-dire qu'il y avait des secrétaires ordinaires et des secrétaires extraordinaires ; on désignait dans le premier cas les secrétaires titulaires ou payés ; ils représentaient les deux secrétaires primitifs. Les secrétaires adjoints ou surnuméraires, autrement les secrétaires non payés, formaient la seconde catégorie. Le nombre de ces derniers pouvait être augmenté ou diminué suivant les circonstances et les besoins du service, comme l'indique en propres termes une ordonnance du gouverneur Reynier Pot, sous la date du 16 mars 1441 et ci-après mentionnée. Ce nombre était de sept alors ; il a été de six en 1445 et en 1423. Nous avons parfois joint aux noms de quelques secrétaires la qualification d'ordinaire lorsque nous avons eu des indications suffisantes.

En résumé, il n'y eut d'abord que deux secrétaires payés, appelés depuis secrétaires delphinaux ordinaires ; on leur adjoignit en 1413, à cause de la multiplicité des affaires, et sous le titre de secrétaire audienier, un troisième secrétaire ordinaire qui fut Jean Henri. Plus tard, on réduisit à deux seulement le nombre des secrétaires delphinaux extraordinaires ; bientôt après, on créa un nouvel office de secrétaire audienier ordinaire en faveur de Jean de Vourey, qui, par suite de la mise en ferme des produits du greffe du bailliage du Graisivaudan, venait d'être privé de l'office de clerc-juré près de ce greffe dont il jouissait. Dès ce moment le personnel des secrétaires fut ainsi constitué : deux secrétaires ordinaires, deux audieniers ordinaires et deux secrétaires extraordinaires ; en tout six secrétaires, dont quatre ordinaires et deux extraordinaires. Ceux-ci furent bientôt assimilés ou plutôt réunis aux quatre autres secrétaires, en vertu d'une ordonnance du dauphin Louis, ensuite le roi Louis XI, datée de 1454. Il y eut dès lors six secrétaires, tous au même titre. Le roi Louis XII créa deux nouveaux secrétaires delphinaux. Depuis, ce nombre de huit est resté toujours tel jusqu'en 1790.

Jean Marquet, 1340.

Jean Amaudin, de Grenoble, 1342 et 1347 (1).

Soffrey Folquier (*Folquerii*), 1343 et 1345.

Jean Nicolet, de Crémieu, 1343 et 1387 ; — il reçut pendant ce long espace de temps de plus d'un demi-siècle, comme secrétaire delphinal ordinaire, la déclaration de nombreux hommages prêtés au Dauphin et qui forment un protocole de quatre registres in-folio sur vélin en fort bon état et bien conservés. Il exerçait encore ses fonctions en 1399, époque à laquelle on lui substitua, à cause de son grand âge, son fils François Nicolet, qui déjà lui était adjoint depuis plusieurs années. Il mourut bientôt après, car il résulte d'un acte daté de 1410 qu'il ne vivait plus alors (1).

Pierre Anselme (*Anselmi*), 1348 et 1349.

François Bermond (*Bermundi*), de Saint-Chaffrey, au diocèse d'Embrun, 1351 et 1360. Le protocole des hommages qu'il reçut n'existe plus.

Jean Perrin, 1357.

Étienne Girard, 1359.

Guillaume Charpentier (*Carpentarii*), 1360 et 1362.

François Faure (*Fabri*), 1362 et 1365.

Jacques Boysson, de Gap, 1376 et 1385 ; — il reçut plusieurs hommages prêtés au Dauphin ; son protocole est perdu.

François Nicolet, de Crémieu, 1377 ; — adjoint d'abord à son père François Nicolet, il fut chargé, en 1399, par une ordonnance du gouverneur du Dauphiné, de recevoir à la place de son père qui était fort âgé, et avec Pierre Panet, l'autre secrétaire delphinal ordinaire, les hommages prêtés au Dauphin, de les rédiger en forme publique et de les inscrire sur un registre en parchemin. Il fut nommé clerc des Comptes en 1410. Il prenait la qualité de secrétaire du Roi et de secrétaire delphinal ; le protocole des hommages qu'il reçut est perdu.

Jean Nicolay, de Neully, connu plutôt sous le nom de Jean de Neully (*de Neulleyo*), du diocèse de Langres (2), secrétaire du Dauphin ; — nommé secrétaire delphinal ordinaire par lettres de ce prince du 2 mars 1379. On ignore ce qu'est devenu son protocole des hommages qu'il reçut en 1382 et qui était aux archives de la Chambre des Comptes.

Pierre Petit-Jean (*Parvi-Johannis*), de 1382 à 1407.

Pierre Panet, de Beaumont en Valentinois, 1385 ; — nommé d'abord deuxième secrétaire delphinal ordinaire et, en 1410, premier secrétaire delphinal ordinaire, à la place de François Nicolet pourvu d'un office de clerc des Comptes ; il fut confirmé dans sa dernière charge

(1) Jean Amaudin, Berthet Boysson, et Jacques Favier, de La Mure, notaires, sont qualifiés, en 1344 et 1345, de clercs-jurés du Dauphin.

(1) Jean Nicolet eut un autre fils, appelé Jean, comme lui, qui était notaire en 1374.

(2) Il signe J. Neulley.

par lettres du dauphin Jean, second fils du roi Charles VI, lorsque ce prince prit possession du Dauphiné, et admis à un nouveau serment qu'il prêta le 31 janvier suivant; — Les archives de l'Isère possèdent cinq registres in-folio sur vélin et un registre in-4^o sur papier, du protocole des hommages qu'il reçut comme notaire et secrétaire delphinal, de 1399 à 1432. Le premier volume de ce protocole manque; — Pierre Panet mourut en 1440, étant âgé de plus de quatre-vingt-dix-ans; il avait débuté par être clerc-juré de la Cour mage ou Graisivaudan. Une année avant sa mort, le roi-dauphin Charles VII lui avait donné en considération de ses services, par des lettres du 15 juin 1439, un substitut, avec pension et gages.

Jean Henri, de Grenoble, clerc juré de la Cour mage ou bailliage de Graisivaudan, 1386; — nommé en 1413 secrétaire delphinal audiencier (office créé).

Jean Faure (*Fabri*), de La Rochelle, du diocèse de Saintes, 1386; il était, en 1381, notaire à Die et clerc-juré de la Cour de cette ville.

Pierre Chanterel ou Chantarel (*Cantarelli*), de Saint-Robert, près de Grenoble, 1387; — nommé deuxième secrétaire delphinal ordinaire en 1411 (1).

Arthaud Armuet (*Armueti*), de Grenoble, 1387 et 1410.

Jean Pelourde, 1388; — nommé, depuis, deuxième secrétaire delphinal ordinaire et en 1411 clerc des Comptes.

Hugues Forestier (*Foresterii*), de Senneçay, au diocèse de Bourges, 1393 et 1413.

Clément de Kalabre ou Calabre, du diocèse de Troyes, 1394 (2).

Antoine Attuhyer ou Acthuyer (*Acthuerii*), 1394 et 1405.

Guiffrey Faure, 1395 et 1408.

Jean Forès, dit Coppe, 1401.

Jean Brochier, le jeune, 1401 et 1411.

Jean Belleton, 1402 et 1406.

Lentelme ou Telmon Mure, 1402 et 1418.

Durand Gautier, 1402 et 1411.

Guillaume de Bruyère (*de Bruyeria*), 1402.

Jean Chalvet, 1405 et 1410.

André Costain, 1408.

Guillaume Chalvet, 1410.

Une ordonnance du gouverneur du Dauphiné, du 16 mars 1411, relative au service du greffe du Conseil delphinal, donne, comme il suit et dans cet ordre, les noms des secrétaires de ce greffe :

Pierre Panet, secrétaire delphinal ordinaire.

Jean Pelourde, autre secrétaire delphinal ordinaire.

Jean Henri, le vieux, Pierre Chanterel, Hugues Forestier; Jean Brochier, le jeune; Telmon Mure, Durand Gautier et Guillaume Chalvet, secrétaires delphinaux extraordinaires.

Cette ordonnance veut que les secrétaires delphinaux ordinaires et extraordinaires soient tenus à une résidence obligatoire; qu'il n'y ait de payés que les deux secrétaires ordinaires et qu'ils soient choisis, au fur et à mesure des vacances, parmi les secrétaires extraordinaires, fixés au nombre de sept et ne recevant aucun traitement; elle assimile pour le rang et l'avancement le secrétaire du gouverneur et celui de son lieutenant général aux secrétaires extraordinaires (1). Elle prescrit les heures de travail au greffe du Conseil delphinal, de sept à onze heures du matin, et de deux à six heures du soir.

Arthaud Armuet, 1413 et 1421 (2).

Jean de Laveysin (*de Laveysino*), 1413.

Pierre Gomon (*Gomonis*), 1413 et 1426 (3).

Antoine Brochier, 1413.

Julien Bonjean (*Boni-Johannis*), 1413 et 1421.

Jean Paviot; — nommé en 1414 secrétaire delphinal audiencier à la place de Jean Henri, décédé, et ensuite deuxième secrétaire delphinal ordinaire en remplacement de Jean Du Plâtre; — nommé clerc des Comptes en 1440.

Antoine Richard, 1414.

Pierre Gontier, 1414.

Vincent Aujard, 1414.

Catelan, Catelein ou Catherin Chanterel, fils de Pierre Chanterel; — d'abord attaché en survivance à Pierre Panet, premier secrétaire delphinal ordinaire; nommé successivement secrétaire delphinal audiencier, en remplacement de Jean Paviot; deuxième secrétaire delphinal ordinaire en 1440, en remplacement de Jean Du Plâtre, et premier secrétaire delphinal ordinaire, en remplacement du même Jean Du Plâtre.

Jean de Ciserin, 1414 et 1423.

Antoine Atthuyer, du Pont-de-Beauvoisin (4); nommé secrétaire delphinal ordinaire, par lettres du dauphin Charles, duc de Normandie et de Berry, du 21 octobre

(1) Il signe Chanterel.

(2) Joffrey de Calabre, du diocèse de Vienne, était notaire en 1426.

(1) Antoine de La Charrière, notaire, de La Côte-Saint-André, secrétaire de Jean d'Armagnac, comte de Cominges, prend le titre de secrétaire delphinal, dans le codicille de ce gouverneur, daté du palais de La Côte-Saint-André, du 6 juin 1473.

(2) Fils d'autre Arthaud Armuet, secrétaire delphinal en 1387. — Guillaume Armuet était notaire et clerc de la Cour des appellations en 1403.

(3) Jean Gomon était notaire à Romans en 1407.

(4) Fils d'autre Antoine Atthuyer, secrétaire delphinal en 1404.

1417, en remplacement de Jean Guiffray, dit Guiguet, nommé lui-même clerc des Comptes.

Pierre Babolier (*Babolerii*); — nommé secrétaire delphinal par lettres du Dauphin, datées de Paris, du 15 mai 1417; — reçu le 2 juin suivant.

Jean Du Plastre ou Du Plâtre (*de Plastro*), 1421; — nommé d'abord secrétaire delphinal extraordinaire, successivement deuxième secrétaire ordinaire, et en 1440, premier secrétaire delphinal ordinaire, en remplacement de Pierre Panet, décédé.

Laurent Marchand, 1423.

Guillaume de Vaux, 1423.

Jean de Vourey, ancien clerc-juré du greffe de la Cour mage ou bailliage de Graisivaudan, ancien attaché à l'officialité de Grenoble et procureur en la Cour des appellations du Dauphiné; — nommé deuxième secrétaire audienier, par ordre du gouverneur en 1423 et confirmé dans les mêmes fonctions par lettres du dauphin Louis, depuis le roi Louis XI, datées du 24 mai 1443 (office créé).

Pierre Terrail, 1427; — il était en même temps procureur fiscal de l'évêché de Grenoble (1).

François Joffrey, 1427 et 1432.

Jean Faure, 1428.

Guillaume de Bans ou de Banes, de Grenoble, 1434.

Jean de Liliers, 1434 et 1443.

Jean Joffrey, 1436 et 1454.

Simon Galbert, de Saint-Marcellin, 1440 et 1448.

Jean Botut (*Botuti*), de Lyon; — nommé en 1442 secrétaire delphinal audienier, en remplacement de Catelan Chanterel.

Le personnel des secrétaires delphinaux, en 1443, comprenait deux secrétaires ordinaires : Jean Du Plâtre et Catelan Chanterel; deux secrétaires audieniers : Jean Botut et Jean de Vourey, et deux secrétaires extraordinaires seulement : Jean de Liliers et Jean Joffrey.

Pierre de Bolliac, (*de Bolliaco*), 1446 et 1457 (2).

Antoine de Molines (*de Molena*), 1446 (3); — devenu en suite premier secrétaire delphinal ordinaire ou secrétaire delphinal patrimonial et criminel.

Jean Blanc (*Albi*), d'Allevard, 1446.

Jean Chaboud, 1449.

Jean Rassat, 1449.

(1) De la famille des Terrail, seigneurs de Bayard ou Bayart, près de Pontcharra.

(2) Nicolas Rolay et Jean de Mareuil étaient secrétaires du Dauphin en 1446.

(3) Jacques de Molines (*de Molena*), était notaire et clerc des appellations en 1409, avec Guillaume Armuet, André Toscan et Antoine Du Saule; on le trouve déjà notaire en 1390.

Claude Bœuf (*Bovis*), 1454; — nommé clerc des Comptes en 1472 (1).

Pierre de Suelles, 1463.

Pierre Du Vivier, 1463.

Aynard Pradel (*Pradelli*), 1464; — nommé auditeur des Comptes en 1477.

Pierre Aynard, 1472 et 1475.

Jean Atthuyer, 1472 et 1504.

Jean Ventolet (*Ventolietti*), 1470; — devenu ensuite premier secrétaire.

Zacharie Menon (2), 1490; — confirmé dans les fonctions de sa charge par lettres du Roi-Dauphin, du 10 juin 1498; il avait été pourvu, le 13 février 1483 de l'office de procureur fiscal de la Cour mage ou bailliage de Vienne et terre de La Tour.

Claude Sernon, 1491.

Pierre Joffrey, 1493.

Guillaume Galliffet, de Saint-Laurent-du-Pont (3), 1501; — il se démit de ses fonctions avant 1516 et mourut le 9 avril 1519.

André Rollin (*Rollini*), 1503 et 1516.

Jean Chapuis (4), 1503 et 1516.

Denis Chapuis, 1503 et 1516.

Jean Menon, 1503 et 1516.

Jean Vernin, 1503 et 1516, d'abord clerc juré du Parlement, substitut d'André Rollin (5).

Jean Béatrix-Robert, 1505 et 1516 (6).

Jacques Joffrey, 1508 et 1516.

Tous les secrétaires que nous indiquons furent des notaires; ils ont tous, dans les actes et dans les procédures la double qualification de secrétaires delphinaux et de notaires publics. C'est à dater du règne de François I^{er} que la qualité de notaire ne fut plus exigée pour être secrétaire au Parlement.

*Secrétaires patrimoniaux et criminels ou premiers
secrétaires de 1340 à 1790.*

Jean Marquet, 1340 et 1344.

Jean Nicolet, 1349 et 1387.

(1) Michel Bœuf était notaire en 1390.

(2) Souche de la famille de Menon, de laquelle il n'existe plus que la branche Menon du Champsaur.

(3) Souche de la famille de Galiffet, répandue de bonne heure dans le Comtat-Venaissin et dans la Provence.

(4) Antoine Chapuys, notaire, était clerc-juré de la trésorerie du Dauphin, en 1378.

(5) Zacharie Firmand et André Porrat étaient à la même époque clercs-jurés du Parlement.

(6) Souche de la famille Béatrix-Robert, éteinte, qui a donné un président et trois conseillers au Parlement.

François Nicolet, en survivance à son père Jean Nicolet, à qui il fut substitué, 1388 et 1410.

Pierre Panet, de 1410 à 1440.

Jean Du Platre (*de Plastro*), en 1440 et 1447 (1).

Catelan Chanterel, nommé en 1454 (2).

Antoine de Molines (*de Molena*), en 1472 et 1475 (3).

Jean Ventolet, en 1495 et 1514.

François Roux (*Rodulphi*), 1514; — en remplacement de Jean Ventolet (4).

Guillaume Garnier, 1525; — en remplacement de François Roux.

Louis Pisard, 1529; — en remplacement de Guillaume Garnier.

François Pisard, 1548; — en remplacement de Louis Pisard, son père, décédé. Il n'était point encore en position de lui succéder; en attendant qu'il eût l'âge nécessaire pour exercer les fonctions de secrétaire, la Cour du Parlement commit à sa place Arthaud Maniquet, clerc-juré du greffe; ce qui est constaté par une note inscrite de la main de ce dernier sur un registre du greffe criminel de cette Cour de l'année 1548. Cette note est ainsi conçue : *Registre des Arrêtz, donnez par la court de Parlement au greffe criminel et patrimonial d'icelle; auquel greffe le regime a esté commis à M^e Arthaud Maniquet par ladict court, pour le bas eage de M^e François Pisard, greffier dudict greffe; signé Maniquet, commis, — avril 1548.* — Le premier arrêt qui suit est à la date du 18 avril 1548.

Pierre de La Pierre, de Chambéry; — pourvu de l'office de greffier patrimonial et criminel que tenait François Pisard, par lettres du Roi, datées de Cognac, du 26 août 1565.

Claude Rossignol, en 1570; en remplacement de Pierre de La Pierre.

(1) Les deux autres secrétaires ordinaires étaient avec lui : Catelan Chanterel, nommé secrétaire patrimonial et criminel, c'est-à-dire premier secrétaire en 1454, et Jean Botut, audancier. Le même Chanterel et Pierre Chanterel étaient secrétaires delphinaux en 1415.

(2) Les autres secrétaires étaient avec lui : Jean Botut; Jean de Vourey; Pierre de Bolliac; Jean Joffrey, Jouffrey ou Geoffroy, et Antoine de Molines ou Molène, devenu plus tard secrétaire patrimonial criminel. La même année sont mentionnés trois autres secrétaires ou clercs-jurés attachés au greffe du Parlement : Jean Blanc (*Albi*), Jean Chaboud et Claude Bœuf.

(3) Ces deux années, on trouve comme secrétaires delphinaux : Antoine de Molines, Aynard Pradel, nommé ensuite auditeur des Comptes, Pierre Aynard et Jean Athuyer ou Achthuyer.

(4) Il avait pour substitut, en 1519, Pierre Guichardet, clerc-juré au Parlement.

Pierre-Symphorien Boryn, greffier civil au Parlement; — lettres, de Rouen, du 10 juillet 1588; — en remplacement et sur la résignation de Claude Rossignol; — reçu le 9 septembre suivant; — nommé maître et auditeur des Comptes en 1609.

Etienne Maximy, ancien mousquetaire (1); — lettres du 2 janvier 1614; — en remplacement de Pierre-Symphorien Boryn, et sur la résignation de son beau-père Antoine Boisson (2), pourvu de l'office de Boryn, suivant lettres du Roi, datées de Paris du 5 novembre 1610 et qui n'avait point encore été admis; — reçu la même année; — décédé le 9 mai 1632.

André Satre Du Lac, commis principal au greffe patrimonial et criminel du Parlement (3); — lettres du 8 juin 1633; — en remplacement d'Etienne Maximy, décédé; — il fut en même temps greffier en l'élection de Grenoble, ayant obtenu, à cet effet, des lettres de compatibilité, en date du 4 novembre 1636.

Philippe Maximy, avocat en la Cour; — lettres, de Rueil, du 21 septembre 1648; — en remplacement et sur la résignation d'André Du Lac; — reçu le 25 février 1649; — décédé en juillet 1650.

André Maximy, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 25 juillet 1650; — en remplacement de Philippe Maximy, son frère, décédé; — reçu le 20 août suivant; — nommé ensuite conseiller maître aux Comptes.

Benoît Prost La Robinière; — lettres du 15 juillet 1668; — en remplacement d'André Maximy; — reçu le 28 mars 1670; — décédé le 21 octobre 1674.

Léonard Cuchet, greffier civil et des présentations au Parlement; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du

(1) Fils d'un procureur au Parlement.

(2) Antoine Boisson avait été garde général des vivres de l'armée envoyée en Piémont sous les ordres du maréchal de Lesdiguières; il était fils de François Boisson, notaire à Saint-Aupre et beau-frère de Soffrey Calignon, par son mariage avec Jeanne Calignon, sa sœur. Les biens qu'il possédait à Grenoble, à Voiron et à Saint-Aupre passèrent pour la plupart à son gendre Etienne Maximy et successivement à l'hôpital de Grenoble, ensuite des dispositions testamentaires de ce dernier et de sa femme, en faveur de cet établissement. Nous croyons devoir constater ici, afin de donner une idée de la valeur, à cette époque, des offices de secrétaires du Parlement que le prix de celui que céda Antoine Boisson à Maximy son gendre, fut évalué dans leurs arrangements de famille, à 36,000 livres. Antoine Boisson avait un cousin Pierre Boisson, contrôleur général des Finances en Dauphiné, marié avec Anne Calignon.

(3) Il était fils de Pierre Satre Du Lac, notaire à Saint-Laurent-du-Pont, et de Jeanne Boisson, mariés, neveu par conséquent d'Antoine Boisson dont il est parlé plus haut et cousin germain par alliance d'Etienne Maximy.

2 janvier 1676; — en remplacement de Benoît Prost La Robinière, décédé; — reçu le 27 mars suivant; — décédé le 23 mars 1679.

François Denicourt, greffier civil et des présentations au Parlement; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 11 juin 1679; — en remplacement de Léonard Cuchet, décédé; — reçu le 27 du même mois.

André Bozonnier, greffier civil et des présentations au Parlement; — lettres, de Paris, du 29 juin 1699; — en remplacement et sur la résignation de François Denicourt; — reçu le 11 juillet suivant; — décédé le 11 septembre 1705.

Paul Gondoin, greffier civil et des présentations au Parlement; — lettres, de Versailles, du 27 février 1706; — en remplacement d'André Bozonnier, décédé; — reçu le 24 avril suivant.

Cyrus Taxil ou Taxis, seigneur de Poët-Sigillat et de Clermont dans les Baronnies, ancien conseiller, secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Grenoble; — lettres, de Paris, du 16 août 1719; — en remplacement et sur la résignation de Paul Gondoin; — reçu le 28 du même mois; — décédé le 1^{er} septembre 1727 (1).

Nicolas Amé, bourgeois de Sisteron, ancien receveur au grenier à sel de cette ville, et ci-devant commissaire des vivres de l'armée d'Italie; — lettres, de Versailles, du 19 mars 1728; — en remplacement de Cyrus Taxil, décédé; — reçu le 26 mai suivant (2); — décédé le 17 juin 1733, à l'âge de soixante-douze ans.

Laurent-François Pons de Bruyère, écuyer, sieur de Saint-Michel et coseigneur du vicomté de Valernes; — lettres, de Fontainebleau, du 22 octobre 1733; — en remplacement de Nicolas Amé, décédé; — reçu le 14 janvier 1734.

Jean-François Duclaux, ancien conseiller du Roi, président en l'élection de Montélimar et châtelain de Nyons (3); — lettres, de Paris, du 29 août 1754; en remplacement et sur la résignation de Laurent-François Pons de Bruyère de Saint-Michel; — reçu le 3 décembre suivant.

Claude Dumont, avocat du Roi honoraire au bailliage

et présidial de Mâcon, demeurant à Grenoble (1); — lettres, de Paris, du 17 avril 1776; — en remplacement et sur la résignation de Jean-François Duclaux; — reçu le 2 mai suivant.

Mathieu Merle; — lettres, de Versailles, du 2 août 1782; — en remplacement de Claude Dumont, décédé; — reçu le 30 du même mois; — en exercice en 1790.

Secrétaires patrimoniaux et civils de 1516 à 1790.

Un rôle des officiers du Dauphiné de 1516, première année du règne de François I^{er}, indique les noms des sept greffiers civils du Parlement, comme il suit et dans cet ordre.

André ou Andrieu Rollin (2).

Jean Chapuis.

Denis Chapuis.

Jean Menon (3).

Jean Vernin ou Vernyn.

Jean Béatrix-Robert.

Jacques Geoffroy, Jeoffroy ou Joffrey (*Joffredi*) (4).

Nous donnons les noms de leurs successeurs :

Jean Rollin; — reçu le 22 novembre 1518; — en remplacement et sur la résignation d'André Rollin, son père.

Guillaume Bachod ou Bachoud, notaire et praticien, 1521; — en remplacement de Jacques Jeoffroy (5).

Antoine Molly, 1522; — en remplacement de Jean Rollin.

Guillaume Pérouse, 1525; — en remplacement de Jean Béatrix-Robert, décédé.

(1) Il était natif de Mâcon où il avait remplacé son père Marcelin Dumont, dans les fonctions de procureur du Roi au bailliage et au présidial de cette ville; il avait alors quarante-huit ans.

(2) Il fut d'abord notaire et clerc-juré au greffe du Parlement.

(3) Son père Zacharie Menon avait avant lui occupé l'une des places de greffier civil au Parlement.

(4) Fils de Pierre Joffrey ou Jouffrey, à qui il avait succédé dans sa charge de secrétaire au Parlement.

(5) Il a été consul de Grenoble en 1526, alors qu'il n'était plus secrétaire du Parlement et déjà il avait rempli les mêmes fonctions en 1502 et 1503, avant d'être secrétaire. Zacharie Menon, André Rollin, Denis Chapuis et Pierre Joffrey ont également été consuls de Grenoble; il était assez d'usage d'appeler des secrétaires du Parlement à gérer les affaires de la ville; ce qui parut, à la Cour suprême du Dauphiné, devoir offrir des inconvénients et motiva un arrêt qui défendit à ces secrétaires d'accepter aucune charge municipale.

(1) Dans les dernières années de sa vie il était en même temps châtelain d'Orpierre, où il est décédé à l'âge de cinquante-trois ans.

(2) Il avait à cette époque soixante-neuf ans et habitait Sisteron depuis quarante ans, il était né le 10 avril 1659, à Reims, où son oncle Nicolas Amé était alors lieutenant de la ville.

(3) Il avait remplacé son père Jean-Antoine Duclaux, dans les mêmes fonctions de président en l'élection de Montélimar.

Guichard Berthal, 1525; — en remplacement et sur la résignation de Guillaume Bachoud.

Claude Chapuis, 1529; — en remplacement de Jean Chapuis.

Jacques de Quart, 1536; — en remplacement de Denis Chapuis.

Antoine Besson, 1537; — en remplacement d'Antoine Molly.

Antoine Morard, 1537; — en remplacement de Jean de Quart.

Hugues Vernyn, 1538; — en remplacement de Jean Vernyn.

Claude Fustier, 1541; — en remplacement de Jean Menon.

Jean d'Arragon, 1543; — en remplacement de Guichard Berthal.

François Audeyer, 1549; — en remplacement de Guillaume Pérouse.

Claude Brunel, 1556; — en remplacement de Hugues Vernyn.

Jean Faure, 1558; — en remplacement de Claude Chapuis.

Guy Basset, greffier royal de la Cour commune de Grenoble; — nommé par lettres du Roi-Dauphin, datées de Montréal, du 3 juillet 1558; — en remplacement de Claude Brunel, décédé; — reçu le 8 novembre suivant.

François Besson; — lettres du 4 novembre 1552 et autres, d'Amboise, du 1^{er} mars 1559 (style de Dauphiné 1560); — en survivance à son père Antoine Besson; — reçu le 3 avril suivant.

Antoine Morard; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 30 juin 1553; — en survivance à autre Antoine Morard, son père; — reçu le 2 août suivant, et continué dans ses mêmes fonctions de secrétaire greffier en la Cour du Parlement, par lettres confirmatives du 1^{er} mars 1559 (style de Dauphiné 1560), enregistrées en cette Cour le 30 avril suivant.

Claude Bertrand, notaire; — lettres, de Loches, du 22 mai 1560; — en remplacement et sur la résignation de Jean Faure; — reçu le 4 juillet suivant.

Antoine Basset; — lettres, de Paris, du 31 janvier 1568; — en remplacement et sur la résignation de Guy Basset, son père; — reçu le 18 juin suivant.

Claude Bertrand, fils; — lettres, de Paris, du 18 octobre 1569; — en remplacement et sur la résignation d'autre Claude Bertrand, son père; — reçu le 14 mars 1571.

Georges Du Bonnet-Finé, clerc, de Grenoble; — lettres, de Paris, du 19 juin 1571; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Morard.

Jean Arbalestier, greffier royal de la Cour commune de Grenoble; — lettres, de Vitry-le-Français, du 18 novembre 1573; — en remplacement et sur la résignation de Jean d'Arragon; — reçu le 20 avril 1574.

Gabriel Fustier; — lettres, de Paris, du 15 février 1573 (style de Dauphiné 1574); — en remplacement et sur la résignation de Claude Fustier, son père; — reçu le 20 décembre suivant.

Jean Liotard, secrétaire ordinaire en la Chambre des Comptes; — lettres, de Paris, du 15 mai 1575; — en remplacement de François Audeyer, décédé; — reçu le 13 août suivant; — pourvu de l'office de second correcteur en la chambre des Comptes du Dauphiné, en 1585.

Pierre Rosset, ancien procureur en la Cour et secrétaire des Comptes, garde des petits sceaux; — lettres, de Paris, du 21 décembre 1585; — en remplacement de Georges Du Bonnet-Finé, et sur la résignation de Pierre de Fondeblein, pourvu de l'office de ce dernier et qui ne s'était point fait admettre; — reçu le 17 février 1586.

Dominique Pascal ou Pasqual, clerc-juré au greffe du Parlement; — lettres, de Paris, du 30 décembre 1585; — en remplacement et sur la résignation de Jean Liotard; — reçu le 11 mars 1586.

Pierre-Symphorien Boryn; — lettres, de Paris, du 9 décembre 1585; autres lettres, de Paris, du 18 septembre 1586, et autres lettres, de cette ville, du 16 mars 1587; — en remplacement de Claude Bertrand, démis de ses fonctions pour cause de forfaiture; — reçu en 1588; — pourvu, cette même année, de l'office de greffier patrimonial et criminel.

Jean Lovat; — lettres, de Blois, du 29 octobre 1588; — en remplacement et sur la résignation de Pierre-Symphorien Boryn; — reçu le 22 mai 1589.

Ennemond Rosset; — lettres du 1^{er} décembre 1592; — en remplacement de Pierre Rosset, son père; — reçu le 21 novembre 1594; — décédé le 18 septembre 1638 (1).

Louis Paradis; — lettres, du camp devant Chartres, du 5 mars 1591; — en remplacement de Gabriel Fustier, décédé; — reçu le 22 novembre 1595.

Michel Du Vivier; — lettres, de Folembray, du 31 décembre 1595; — en remplacement d'Antoine Basset, décédé; — reçu le 15 juin 1596.

Jean-Louis Aymon, ancien premier huissier du Parlement; — lettres, de Traverzy, du 24 avril 1596; — en remplacement et sur la résignation de Louis

(1) Son fils Hugues et son petit-fils Michel Rosset de la Martellière ont été conseillers au Parlement de Grenoble.

Paradis ; — reçu le 28 février 1597 ; — nommé en 1614, trésorier receveur général du Roi en Dauphiné, et pourvu, en 1629, d'un office de conseiller du Roi, audien-
cier et secrétaire en la chancellerie du Parlement.

Simon Le Poivre ; — lettres, de Paris, du 1^{er} mars 1597 ; — en remplacement et sur la résignation de François Besson ; — reçu le 17 mai 1597.

Noël Brémont ; — lettres, de Paris, du 25 octobre 1602 ; — en remplacement de Dominique Pascal, décédé, et sur la résignation d'Antoine Philippon, pourvu de l'office de Dominique Pascal, par lettres du Roi, datées du 22 décembre 1601 et qui ne s'était pas fait admettre ; — reçu le 10 décembre 1602 (1) ; — nommé ensuite conseiller du Roi, contrôleur pour l'extraordinaire des guerres en Dauphiné.

Claude Arbalestier ; — lettres, de Fontainebleau, du 20 octobre 1603 ; — en remplacement de Jean Arbalestier ; — reçu le 9 février 1607.

André Baudet, clerc au greffe de la Cour ; — lettres, de Paris, du 22 février 1607 ; — en remplacement et sur la résignation de Noël Brémont ; — reçu le 20 mars suivant.

Antoine Roux, ancien premier huissier du Parlement ; — lettres, de Paris, du 6 octobre 1614 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Louis Aymon ; — reçu le 7 novembre suivant.

Pierre Vulson ; — lettres, de Paris, du 19 septembre 1614 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude Arbalestier ; — reçu le 31 juillet 1615.

Durand Jacquemet ; — lettres, de Paris, du 26 mars 1620 ; — en remplacement et sur la résignation de Simon Le Poivre ; — reçu le 28 novembre suivant.

Jean Bollian ; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 23 septembre 1623 ; — en remplacement de Durand Jacquemet, décédé ; — reçu le 30 novembre suivant ; — décédé le 29 novembre 1635.

Jean-Louis Lovat ; — lettres, de Nantes, du 21 juillet 1626 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Lovat, son père ; — reçu le 16 février 1627.

Louis Baudet ; — lettres, de Corbeil, du 23 juillet 1627 ; — en remplacement et sur la résignation d'André Baudet, son père (2) ; — reçu le 12 août suivant.

Création de deux nouveaux offices de secrétaires greffiers en la Cour du Parlement de Grenoble, par édit du mois de mars 1628. Ces deux offices sont réunis et incorporés aux huit autres offices de secrétaires en cette Cour, moyennant la finance de 30,000 livres (15,000 livres pour chaque office) et en vertu de lettres patentes du Roi, datées de Valence, du mois de mai 1629.

Christophe Du Vivier ; — lettres, de Paris, du 27 octobre 1629 ; — en remplacement de Michel Du Vivier, son père, décédé ; — reçu le 16 novembre suivant.

Antoine Vincent ; — lettres, de Paris, du 27 juillet 1632 ; — en remplacement de Jean-Louis Lovat, décédé ; — reçu le 4 août suivant ; — décédé le 12 mai 1650.

Antoine Dupré, avocat en la Cour ; — lettres, de Vitry-le-Français, du 26 octobre 1635 ; — en remplacement d'Antoine Roux, décédé ; — reçu le 8 décembre suivant.

François Bollian ; — lettres, de Paris, du 27 avril 1636 ; — en remplacement de Jean Bollian, son frère, décédé ; — reçu le 13 juin suivant.

Jean Vanel ; — lettres, de Paris, du 12 avril 1639 ; — en remplacement d'Ennemond Rosset, décédé ; — reçu le 21 mai suivant.

Pierre Copin, procureur en la Cour ; — lettres, de Paris, du 31 décembre 1649 ; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Vincent ; — reçu le 24 janvier 1650.

Léonard Cuchet ; — lettres, de Paris, du 11 mars 1641 ; — en remplacement de Jean Vanel, décédé ; — reçu le 5 mai suivant ; — nommé greffier patrimonial et criminel en 1676.

François Denicourt ; — lettres, de Paris, du 10 juillet 1651 ; — en remplacement de François Bollian, décédé ; — reçu le 31 du même mois ; — nommé greffier patrimonial et criminel en 1679.

François Perrin ; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 28 mai 1652 ; — en remplacement d'Antoine Dupré, décédé ; — reçu le 18 novembre suivant.

Jacques Vulson ; — lettres, de Paris, du 4 juin 1653 ; — en remplacement de son père, Pierre Vulson, décédé ; — reçu le 30 juin suivant.

Jacob Magallon ; — lettres, de Paris, du 3 mai 1660 ; — en remplacement et sur la résignation de Jacques Vulson ; — reçu le 28 juin suivant.

Jean Du Vivier ; — lettres du 28 mars 1672 ; — en remplacement de Jean Du Vivier, décédé ; — reçu le 15 juillet suivant ; — décédé le 24 janvier 1717.

Pierre Chabert ; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 29 juin 1674 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis Baudet ; — reçu le 16 juillet suivant.

Thomas Puissant ; — lettres, de Saint-Germain-en-

(1) Il était en même temps secrétaire de Lesdiguières.

(2) Ennemond Baudet et Pierre Baudet, ses frères, furent, le premier conseiller au Parlement de Grenoble, et le second official du diocèse de cette ville et prieur de Saint-Robert.

Laye, du 12 mars 1676; — en remplacement et sur la résignation de Léonard Cuchet, nommé greffier patrimonial et criminel; — reçu le 28 du même mois.

François Glasson, avocat en la Cour; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 25 juin 1676; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Copin; — reçu le 10 juin suivant.

Pierre Gondoin; — lettres du 25 août 1679; — en remplacement et sur la résignation de François Denicourt, nommé greffier patrimonial et criminel; — reçu le 20 décembre suivant.

Charles Clet ou Le Clet, châtelain royal de Vif (1); — lettres du 10 juillet 1681; — en remplacement de Jacob Magallon, décédé; — reçu le 13 août suivant; — décédé le 2 septembre 1686.

André Bozonier, procureur en la Cour (2); — lettres du 17 avril 1688; — en remplacement de Charles Clet, décédé; — reçu le 10 mai suivant; — nommé greffier patrimonial et criminel en 1699.

François Gallin; — lettres, de Paris, du 8 novembre 1693; — en remplacement et sur la résignation de François Perrin; — reçu le 19 décembre suivant.

Paul Gondoin, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 4 novembre 1694; — en remplacement de Pierre Gondoin, son frère, décédé; — reçu le 20 novembre suivant; — nommé greffier patrimonial et criminel en 1706.

Laurent Romand; — lettres, de Paris, du 22 juin 1696; — en remplacement et sur la résignation de Thomas Puissant, son oncle; — reçu le 10 juillet suivant.

Claude Didon, conseiller, assesseur en l'Hôtel-de-Ville de Grenoble; — lettres, de Paris, du 29 juin 1699; — en remplacement et sur la résignation d'André Bozonier, nommé greffier patrimonial et criminel; — reçu le 11 juillet suivant; — décédé le 13 janvier 1731.

François Micoud; — lettres, de Versailles, du 26 mars 1700; — en remplacement et sur la résignation de François Glasson; — reçu le 28 avril suivant; — décédé le 26 octobre 1709.

Gabriel Amat, procureur en la Cour; — lettres, de

Versailles, du 5 mai 1703; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Chabert; — reçu le 9 juin suivant.

André Bozonier; — lettres, de Versailles, du 6 mars 1706; — en remplacement et sur la résignation de Paul Gondoin, nommé greffier patrimonial et criminel; — reçu le 24 avril suivant (1).

Antoine Mazière, avocat au bailliage de Vienne et conseiller du Roi, contrôleur aux revues des troupes de cette ville; — lettres, de Versailles, du 1^{er} mars 1707; — en remplacement et sur la résignation de Laurent Romand; — reçu le 2 avril suivant.

Jean-Baptiste Martin La Bichonnière, notaire à Morestel; — lettres, de Versailles, du 5 avril 1710; — en remplacement de François Micoud, décédé; — reçu le 8 mai suivant.

Antoine Anglancier, bourgeois de Bourgoin; — lettres, de Versailles, du 12 mars 1712; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Mazière; — reçu le 16 avril suivant; — décédé le 26 juin 1726.

Gaspard Gallin; — lettres, de Compiègne, du 31 juillet 1712, avec dispense d'âge; — en remplacement de François Gallin, son père, décédé; — reçu le 27 janvier 1713.

Joachim Chaumat, procureur en la Cour; — lettres, de Paris, du 17 octobre 1718; — en remplacement de Jean Du Vivier, décédé; — reçu le 16 janvier 1719.

Charles-Étienne Masserou, procureur en la Cour et, en même temps, conseiller du Roi, greffier garde-minute en la chancellerie près cette Cour; — lettres, de Paris, du 8 février 1719; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste Martin La Bichonnière; — reçu le 18 du même mois; — décédé le 27 mars 1740.

Claude Samuel (2); — lettres, de Paris, du 9 août 1719; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard Gallin; — reçu le 23 du même mois.

Antoine Chaumat, avocat, ancien procureur en la Cour; — lettres, de Paris, du 30 novembre 1724; en survivance à Joachim Chaumat, son père; — reçu le 19 décembre suivant; — décédé le 2 avril 1743.

François Amat Du Lauza, premier commis au greffe de

(1) Il continua à remplir les fonctions de châtelain de Vif jusques en 1686 : son vrai nom patronymique et celui de sa famille qui habitait cette commune était Clet qu'il changea en celui de Le Clet, lorsqu'il acquit une charge de greffier civil au Parlement. Il eut un fils, Charles-Mathieu, qui fut capitaine au régiment de Montanègre, de ce dernier est né Pierre-Charles Le Clet, conseiller en la Cour du Parlement de Grenoble, et père lui-même de Charles-Etienne Le Clet, aussi conseiller en cette Cour.

(2) Fils d'Adrien Bozonier, aussi procureur au Parlement, décédé en 1671.

(1) Fils d'autre André Bozonier, d'abord greffier patrimonial civil et ensuite greffier patrimonial et criminel. Son fils Gabriel Bozonier de Lespinace fut nommé avocat général du Roi en la Chambre des Comptes de Grenoble en 1747.

(2) Fils de Claude Samuel, notaire à Grignon, où il est né le 6 avril 1681.

la Cour (1); — lettres, de Paris, du 9 janvier 1727; — en remplacement et sur la résignation de Gabriel Amat, son oncle; — reçu le 3 avril suivant; — décédé le 14 avril 1760.

Réné Argoud, ancien secrétaire, greffier de la maréchaussée du Dauphiné (2); — lettres, de Paris, du 7 janvier 1727; — en remplacement d'Antoine Anglancier, décédé; — reçu le 4 avril suivant.

Pierre Jullien, procureur en la Cour, second consul de Grenoble (3); — lettres, de Paris, du 3 juin 1729; — en remplacement et sur la résignation d'André Bozonier; — reçu le 9 juillet suivant.

Pierre Coq La Grange, bourgeois de Coublevie (4); — lettres, de Versailles, du 31 mars 1736; — en remplacement et sur la résignation de Claude Samuel; — reçu le 19 avril suivant; — décédé le 18 février 1757.

Charles Moreau de Vérone, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 27 mai 1740; — en remplacement de Claude Didon, décédé, et comme adjudicataire de son office vendu aux enchères, pour cause de dettes; — reçu le 21 juin suivant; — décédé le 31 janvier 1752.

Charles Masseron, écuyer, ancien procureur en la Cour; — lettres, de Compiègne, du 29 juillet 1740; — en remplacement de Charles Etienne Masseron, son père, décédé; — reçu le 9 août suivant; — décédé le 31 mai 1753.

Jean-Baptiste Savoie, conseiller du Roi, greffier, garde conservateur des minutes et expéditions dans la chancellerie au Parlement de Grenoble; — lettres, de Paris, du 6 mars 1744; — en remplacement d'Antoine Chaumat, décédé; — reçu le 2 avril suivant; — décédé le 25 mars 1759.

Louis Donin de Rozière, maire et châtelain de Bourgoin; — lettres, de Paris, du 12 octobre 1747; — en remplacement de Pierre Argoud, dont l'office, mis aux enchères pour dettes, lui avait été adjugé suivant sentence du bailliage du Graisivaudan, du 28 février de la même année; — reçu le 22 novembre suivant.

Pierre Cattin de La Merlière, ancien clerc de procureur (5); — lettres, de Paris, du 29 avril 1752; — en

remplacement et sur la résignation de Pierre Jullien; — reçu le 21 mai suivant.

Gaspard Girard, bourgeois de Mérindol; (1)— lettres, de Versailles, du 19 mars 1753; — en remplacement de Charles Moreau de Vérone, décédé; — reçu le 12 avril suivant; — décédé le 30 avril 1756.

Pierre Drier de La Forte, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 24 mars 1755; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Cattin de La Merlière; — reçu le 3 juin suivant.

Jacques Pavin, avocat au Parlement de Paris, juge du lieu du Teil, en Vivarais (2); — lettres, de Versailles, du 23 août 1755; — en remplacement de Claude Masseron, décédé; — reçu le 6 septembre suivant; — décédé le 14 mars 1761.

Antoine Bernard, bourgeois de Lachau, dans les Baronnies (3); — lettres, de Versailles, du 14 juin 1757; — en remplacement de Gaspard Girard, décédé; — reçu le 5 juillet suivant; — décédé le 12 avril 1776.

François Chaumat, avocat en la Cour; — lettres, de Versailles, du 23 juillet 1759; — en remplacement de Jean-Baptiste Savoie, décédé; — reçu le 4 août suivant.

Jean-Antoine Reynier, notaire à Upaix (4); — lettres, de Versailles, du 30 janvier 1761; — en remplacement de François Amat Du Lauza, décédé; — reçu le 16 février suivant; — décédé le 2 novembre 1779.

Nicolas Dodieu, seigneur de Champbœuf, ancien conseiller en l'élection de Montbrison et habitant de cette ville (5); — lettres, de Paris, du 9 décembre 1761; — en remplacement de Pierre Coq La Grange, décédé, et sur

(1) Fils de Benoit Amat, bourgeois d'Upaix, né dans cette commune le 31 mars 1687.

(2) Fils de Jean Argoud, bourgeois de Saint-Didier-de-la-Tour, où il est né le 9 février 1674.

(3) Fils de Jacques Jullien, notaire à Gresse, où il est né le 1^{er} mai 1693.

(4) Fils d'Eustache Coq La Grange, maître chirurgien à Saint-Cassien, près de Rives.

(5) Fils de Pierre Cattin, châtelain de Roybon.

(1) Fils d'Antoine Girard, du lieu de Chauvac, où il naquit le 26 septembre 1688.

(2) Il était né au Teil, paroisse de Saint-Étienne-de-Mélas et du Teil, il avait cinquante-huit ans.

(3) Né le 31 août 1695 à Barret-le-Haut, où son père Noël Bernard était notaire.

(4) Fils de Jean Reynier, bourgeois d'Upaix, et de Marie de Calignon, mariés. Il acquit cette année des héritiers du président de Piolenc (acte du 20 février 1761, reçu Rey, notaire à Grenoble) la terre de Jarjays, près de Tallard, que son fils et donataire François-Augustin Reynier, capitaine d'infanterie, vendit, en 1787, à Jean-Antoine Tournu de Ventavon. Cet officier avait, peu d'années auparavant, épousé une fille de Jean Bourcet de La Sagne, directeur des fortifications de l'île de Corse. Aidé du crédit de son beau-père, il fut nommé en 1791 directeur adjoint au département de la guerre, avec le grade de maréchal de camp; il devint sous la Restauration, en 1815, lieutenant général et mourut en 1822, ne laissant que deux filles.

(5) Il est né à Montbrison le 24 août 1693; Pierre Dodieu, son père, avait aussi été conseiller en l'Élection de cette ville.

la résignation de Joseph Farconnet Dumas, châtelain de Saint-Laurent-du-Pont, pourvu de l'office dudit Coq La Grange, son beau-frère, et qui ne s'était point fait admettre ; — reçu le 2 avril 1762 ; — décédé le 17 mars 1766, à Chambœuf, à l'âge de soixante-quinze ans.

Jean-Antoine Boisset, bourgeois de Faramans (1) ; — lettres, de Paris, du 17 août 1763 ; — en remplacement de Jacques Pavin, décédé ; — reçu le 31 du même mois.

Claude Chavanne, sieur de Beaugrand, ancien procureur fiscal de la châtellenie de Lay, en Beaujolais, habitant de Saint-Symphorien d'Ozon (2) ; — lettres, de Paris, du 30 juillet 1766 ; — en remplacement de Nicolas Dodieu, décédé ; — reçu le 28 août suivant.

Alexis La Place, bourgeois du Pont-Saint-Esprit (3) ; — lettres, de Fontainebleau, du 26 octobre 1768 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis Donin de Rosière ; — reçu le 9 janvier suivant ; — décédé le 21 novembre 1778.

Jean-Marie Basset, avocat au Parlement de Dijon, habitant à Roanne (4) ; — lettres, de Paris, du 15 janvier 1777 ; — en remplacement d'Antoine Bernard, décédé ; — reçu le 18 avril suivant.

Jean-François Boudet, habitant de Lagnieu, en Bugy (5) ; — lettres, de Paris, du 12 mai 1779 ; — en remplacement d'Alexis La Place, décédé ; — reçu le 4 juin suivant.

Benoît Morand, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 5 avril 1780 ; — en remplacement de Jacques-Antoine Reynier, décédé ; — reçu le 14 du même mois (6).

*Secrétaires greffiers civils du Parlement de Grenoble,
en exercice en 1790.*

Pierre Drier de La Forte,
François Chaumat,

(1) Fils d'Antoine Boisset, châtelain de Faramans.

(2) Né à Saint-Jean-La-Buissière, en Beaujolais, le 25 juillet 1741 ; fils d'autre Claude Chavanne, sieur de Beaugrand.

(3) Il était né, dans cette ville, le 6 février 1702 ; de sorte qu'il avait soixante-deux ans lorsqu'il fut nommé secrétaire au Parlement.

(4) Il était né à Roanne ; son père Jacques Basset était aussi avocat au Parlement de Dijon.

(5) Natif d'Aurillac en Auvergne, et fils de Guillaume Boudet, docteur en droit et avocat au Parlement, il était âgé de cinquante-six ans.

(6) Fils de Louis Morand, marchand, de la ville de Die, où il est né le 21 juin 1726.

Jean-Antoine Boisset,
Claude Chavanne de Beaugrand,
Jean-Marie Basset,
Jean-François Boudet,
Et Benoît Morand.

Note sur les secrétaires au Parlement et additions.

La liste des secrétaires au Parlement que nous venons de donner présente une interruption de 1443 à 1516, en ce sens qu'on ne voit pas, faute de documents suffisants, comment et à quelle époque ces divers fonctionnaires se sont succédé. Le nombre des secrétaires en exercice ou secrétaires proprement dits, qui était de six en 1443 fut depuis porté à huit, y compris le secrétaire patrimonial et criminel ou premier secrétaire. Ces huit secrétaires étaient en 1492 : Noël Matheron (1), Zacharie Menon, Claude Servon (2) Jean Bonnet, Pierre Geoffroy, Jean Béatrix, Guillaume Galliffet et Antoine Attuhier. Ils sont tous nommés en suivant cet ordre dans un arrêt du Parlement de Grenoble du 4 septembre de cette année, rendu sur la réception de Jean Ventolet, pourvu d'un nouvel office de secrétaire, sous la dénomination de greffier des causes patrimoniales du seigneur Dauphin et des causes criminelles et fiscales portées devant la souveraine Cour du Dauphiné. Cette création d'un nouvel office motiva, de la part des secrétaires déjà au nombre de huit et réglé ainsi en vertu de lettres du dauphin Louis, depuis Louis XI, une opposition à l'enregistrement des provisions de Ventolet. Ces provisions ne furent pas moins enregistrées. Le nouvel office fut réuni ensuite au premier office de secrétaire ; de sorte que le nombre des greffiers ou secrétaires au Parlement se trouva ramené ainsi au nombre ancien de huit, et il n'a plus changé depuis cette époque.

On lit à la page 69 qui précède, à la première ligne de la première colonne, que Jean Guiffrey, dit Guiguet, nommé clerc des Comptes en 1417, fut remplacé dans ses fonctions de secrétaire au Parlement par Antoine Attuyer ; mais il n'est point indiqué, par oubli, à quelle époque Jean Guiffrey avait lui-même été pourvu de son office de secrétaire.

Jean Guiffrey, dit Guiguet, a été secrétaire au Conseil delphinal, en même temps que Pierre Panet, et dès avant l'année 1413, époque où il était aussi clerc juré au greffe de la cour mage du Graisivaudan ; ils furent tous les deux

(1) Il a été consul de Grenoble en 1493.

(2) Il fut consul de Grenoble en 1491.

confirmés dans leurs fonctions, d'abord par le roi-dauphin Charles VI, après la mort de son fils le dauphin Louis, duc de Guienne, en vertu de ses lettres, datées de Paris, du 27 décembre 1415, et successivement par le dauphin Jean, duc de Touraine, comte de Poitou, suivant lettres, datées de la Haye, en Hollande, du 18 janvier 1415 (style de Dauphiné 1416). Il est dit dans ces lettres que Guiffrey remplissait depuis longtemps ces fonctions, bien dûment et loyalement.

Pierre Panet et Jean Guiffrey étaient alors les deux seuls secrétaires payés, ou secrétaires ordinaires.

A la même époque, Jean Paviot, secrétaire delphinal audienier, remplissait à la fois les fonctions de secrétaire et celles d'exacteur des émoluments du sceau du gouvernement de Dauphiné. Il fut confirmé dans ce dernier emploi par le roi-dauphin Charles VI et par le dauphin Jean, duc de Touraine et de Poitou, suivant leurs lettres indiquées ci-dessus, aux dates des 27 décembre 1415 et 18 janvier suivant.

Huissiers uniques du Conseil delphinal et du Parlement de Grenoble, de 1340 à 1528, et premiers huissiers du Parlement, de 1528 à 1790.

Le Conseil delphinal, d'abord, et le Parlement de Grenoble ensuite, n'eurent qu'un seul huissier, jusques en 1528, époque où il en fut créé un second (1). Cet huissier unique était considéré comme faisant partie du corps, soit de ce Conseil, soit du Parlement; à ce titre il portait, comme les conseillers dans les cérémonies, la robe rouge et jouissait de la noblesse transmissible, réglée en Dauphiné par des lois et ordonnances particulières à ce pays; ces privilèges passèrent, depuis, et furent conservés au premier huissier; d'autres huissiers ont été successivement adjoints aux deux premiers. Leur nombre était de neuf en 1645; il s'élevait dans les derniers temps à douze.

Nous ignorons quels ont été les huissiers du Conseil delphinal jusqu'en 1385.

Guillaume Chapuis, nommé par lettres datées du 1^{er} mai 1385; — confirmé dans ses fonctions par lettres du dauphin Jean, duc de Touraine, comte de Poitiers, datées

de la Haye, en Hollande, du 18 janvier 1415 (Style de Dauphiné, 1416).

Pierre de Maison-Neuve, dit Fribourg; — nommé par lettres du même dauphin Jean, en 1417; — confirmé dans ses fonctions par autres lettres du dauphin Charles, frère et successeur de ce prince, datées de Paris du 1^{er} mai 1417; — en remplacement de Guillaume Chapuis, décédé; — reçu en 1418.

Guigues de Maison-Neuve, dit Fribourg; — lettres du dauphin Charles, datées de Villeneuve-de-Tours du 28 décembre 1418; — en remplacement de Pierre de Maison-Neuve, son père, décédé; — reçu le 19 janvier 1419.

Guillaume de Laval ou Du Val (*de Valle*); lettres de Beraud, dauphin d'Auvergne, gouverneur du Dauphiné, datées de Grenoble du 31 janvier 1426; — en remplacement et sur la résignation de Guigues de Maison-Neuve; — reçu la même année; — il exerçait encore en 1427.

Thomas Bordon, 1432 et 1435.

Jean Tranzillion; — lettres du 9 mars 1439.

Yves ou Yvon Lévy, notaire au Châtelet de Paris; — lettres du roi-dauphin Louis XI, du 28 septembre 1461 et autres confirmatives du 8 juillet 1469; — il exerçait encore en 1492.

Nicolas Bœuf, en 1516 et 1532.

Michel Faure; — en remplacement et sur la résignation de Nicolas Bœuf; — reçu le 5 avril 1532.

André Faure; — nommé par lettres du gouverneur du Dauphiné, du 28 août 1553; — en remplacement et sur la résignation de Michel Faure, son père; — reçu le 15 février 1554.

Louis Grail; — lettres du gouverneur du Dauphiné, du 16 septembre 1554; — en remplacement et sur la résignation d'André Faure; — reçu le 1^{er} février 1555.

Pierre Roux; — lettres de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur du Dauphiné, datées de Paris du 15 février 1567; — en remplacement et sur la résignation de Louis Grail; — reçu le 11 avril suivant.

Jean-Louis Aymon; — lettres de François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur du Dauphiné, datées de Champigny du 28 octobre 1586; — en remplacement de Pierre Roux, décédé; — reçu le 14 octobre 1587; — pourvu d'une charge de secrétaire au Parlement en 1596 (1).

(1) Avant la création de ce dernier office, il y avait un vice-huissier qui remplaçait l'huissier. Noël Lévy et Jean Collisieux ont été vice-huissiers du Parlement, le premier, en 1463, et le second en 1514 et 1519.

(1) Il est la souche de la famille Aymon de Franquières qui a fourni plusieurs conseillers au Parlement de Grenoble et s'est fondue dans les Bressac et Mac-Carthy aujourd'hui également éteints.

Antoine Roux ; — lettres de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince de Dombes, gouverneur du Dauphiné, datées de Paris du 1^{er} juin 1592, et autres lettres du roi-dauphin Henri IV, datées aussi de Paris, du 14 mars 1595, avec jussion de recevoir ledit Antoine Roux, nonobstant le laps de temps et la suranation de ses lettres de provisions ; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Louis Aymon ; — reçu le 4 mars 1597 ; — pourvu d'une charge de secrétaire au Parlement en 1614 (1).

Jean Eyraud, procureur au bailliage du Graisivaudan ; — lettres de François de Bourbon, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, du 30 octobre 1614, et autres lettres de ce lieutenant général, datées de Grenoble, du 3 novembre suivant ; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Roux ; — reçu le 10 du même mois de novembre 1614 (2).

François Dalmas ; — nommé premier huissier du Parlement, garde et concierge du palais (3), par lettres du roi-dauphin Louis XIV, du 31 décembre 1649 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Eyraud ; — reçu le 29 janvier 1650 ; — décédé le 25 septembre 1678 (4).

Jean Félix ou Félix Du Vivier, notaire à Saint-Martin-le-Vinoux ; — lettres du roi-dauphin Louis XIV, du 9 février 1681, et arrêt du conseil d'État du 21 du même mois ; — en remplacement de François Dalmas, décédé ; — reçu le 10 mai suivant (5).

Etienne Julien ; — lettres, de Paris, du 15 janvier 1723 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Félix Du Vivier ; — reçu le 27 du même mois (6).

(1) Il était fils de Pierre Roux, ancien premier huissier.

(2) Étienne Eyraud de Saint-Marcel, son petit-fils, a été conseiller au Parlement de Grenoble de 1664 à 1714.

(3) Le premier huissier logeait au palais de justice, dont il était le concierge et avait spécialement la garde ; il y tenait une buvette pour les officiers de la Cour ; il était également chargé de la fourniture du bois, des chandelles et des flambeaux, dépenses qui lui étaient payées par les syndics du Parlement. Jusque-là, cet huissier avait rempli les mêmes fonctions et s'était acquitté du même service, quoique ses lettres de provisions n'en fissent pas mention. A partir de cette époque ces lettres contiennent la formule expresse de premier huissier du Parlement, de garde et de concierge du palais.

(4) Son fils Esprit Dalmas et son petit-fils François Dalmas ont été, le premier, trésorier général de France en la généralité de Dauphiné et, le second, conseiller au Parlement de Grenoble.

(5) Il exerça en même temps les fonctions de notaire.

(6) Fils de Louis Julien, ancien procureur au Parlement.

François Bovier, bourgeois de Grenoble ; — lettres, de Versailles, du 4 juin 1753 ; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Julien ; — reçu le 16 juillet 1753 ; — était en exercice en 1790 (1).

Chambre des Comptes.

Ainsi qu'il a déjà été dit, l'origine de la Chambre des Comptes date d'une époque antérieure à celle du Conseil delphinal, devenu ensuite le Parlement de Grenoble. Ce Conseil fut créé par le dauphin Humbert II, en 1340, tandis que la Chambre des Comptes existait, quoique sous une autre forme, dès les premières années de ce même siècle, comme le constatent les arrêtés justificatifs des comptes des châtelains et des autres comptables. Ces arrêtés étaient rendus par des officiers spéciaux, appelés gens des Comptes ou auditeurs aux Comptes ; l'un de ces arrêtés porte la date de 1302.

Sous le dauphin Jean II, on trouve, comme auditeurs des Comptes : Humbert Claret (2), Jean d'Hières, André Czup et Pierre Benoît ; et sous le dauphin Guigues VIII, les mêmes auditeurs ainsi que Guillaume Royn, chevalier ; Béraud d'Hières, prieur de Chavanoz ; Nicolas Constant, chevalier, docteur en lois, et Jacques de Dye, dit Lappo, tous qualifiés de conseillers du Dauphin.

Le nombre des auditeurs aux Comptes, d'abord de trois ou quatre seulement, fut augmenté par Humbert II, frère et successeur de Guigues VIII. Il est vrai que, souvent, à la place de ces auditeurs, on délégua de simples commissaires chargés d'opérations provisoires ; et, comme ces officiers, avant qu'ils eussent à Grenoble un bureau particulier, étaient dans l'usage, pour la vérification des comptes, de se rendre à la résidence des comptables, on comprend qu'il dut y avoir, à la fois, plusieurs de ces commissaires investis des mêmes pouvoirs et choisis dans divers points du pays.

Le dauphin Humbert II adjoignit aux auditeurs des Comptes proprement dits des maîtres rationaux, dont les fonctions étaient moins de vérifier les pièces de recettes et de dépenses que de régler et de terminer les difficultés auxquelles pouvait donner lieu l'examen des comptes ; examen réservé aux auditeurs. Le même prince créa éga-

(1) Fils de Jean Bovier, marchand gantier, et frère de l'avocat Gaspard Bovier, chez qui logea Jean-Jacques Rousseau, lorsqu'il vint à Grenoble en 1768.

(2) Depuis, chanoine d'Embrun et de Romans.

lement, pour les officiers de sa maison et de celle de la Dauphine, un maître rationnel spécial, Nicolas d'Avelin, un de ses familiers qu'il avait amené du royaume de Naples, et qui, dans quelques procédures, figure au nombre et en première ligne des auditeurs ordinaires; ce qu'on voit par un compte de l'année 1338, où il est nommé avant Jacques de Dye, dit Luppo, et Raymond Bourgoin, chanoine de l'église de Valence, qualifiés d'auditeurs. Ce compte, daté du Pont de Sorgues, près d'Avignon, où se trouvait probablement le Dauphin, fut rendu par Jean de Molans, chevalier, lieutenant du garde de la Monnaie d'Avian.

Lorsque le même Dauphin, en 1340, institua le Conseil delphinal, il y joignit les maîtres rationaux et les auditeurs qui formèrent à partir de ce moment la Chambre des Comptes; laquelle complètement séparée du Conseil delphinal pour les affaires dont elle connaissait seule, avait ses jours de séances et son bureau distinct. Ces maîtres rationaux et auditeurs furent même bientôt confondus et désignés sous l'unique nom d'auditeurs aux Comptes.

Le Dauphin attachait toujours une grande importance au choix de ces auditeurs, pris parmi les personnes les plus instruites et qu'il admit, pour la plupart, dans ses conseils. Nous donnons les noms soit de ces officiers, soit de ceux qui en remplirent les fonctions par commissions ou autrement de 1309 à 1362, époque où le nombre des auditeurs, après avoir subi diverses modifications, fut enfin réduit à deux seulement.

Le compte le plus ancien qui nous soit parvenu est de l'année 1302, rendu par le châtelain de la terre de Montbonnot. A la vérité il n'indique pas les noms des auditeurs, mais comme il est dressé dans la même forme que les comptes de l'année 1309, où ces noms sont relatés pour la première fois, tout porte à croire que ces fonctionnaires existaient cette même année 1302, si, déjà, ils n'étaient pas institués auparavant.

Cet usage d'inscrire en tête du compte les noms des auditeurs chargés de sa vérification a depuis cessé. Les noms ne sont plus mentionnés à dater de la fin du XIV^e siècle.

Liste des auditeurs des Comptes et maîtres rationaux dont les noms nous sont connus, depuis l'année 1309; c'est-à-dire depuis l'époque, à notre connaissance, la plus ancienne, jusqu'en 1362; avec l'indication des années où ces auditeurs sont mentionnés pour la première fois (on comprend que les noms des mêmes auditeurs se retrouvent les années suivantes et souvent bien longtemps après).

- 1309. — Guy de Meylan (*de Meiolano* (1)).
Humbert Claret, chanoine d'Embrun (2).
Philippon de Clair (*de Clara*).
Roix de Futaine (*de Fustana*).
Lappache de Futaine.
- 1310. — André Czup, clerc du Dauphin, devenu ensuite l'un de ses conseillers.
- 1312. — Hugues de Commiers, chevalier (3).
Guillaume Grinde, chevalier.
Hugues Dupuy.
Barthélemi de Varey.
- 1314. — Jean de Légglise.
Jean d'Hières.
Guigues Borel, jurisconsulte (4).
Amblard Noir (*Nigri*), chevalier.
Pierre Aynard, chevalier.
- 1315. — Pierre Benoît, jurisconsulte (5).
Nicolas Constant, jurisconsulte, devenu ensuite l'un des principaux officiers du Dauphin (6).
Jacques de Malabaylle.
- 1319. — Pierre Bermond, conseiller de la ville de Grenoble en 1322.
- 1321. — Guillaume de Royn, chevalier.
- 1322. — Bertrand d'Hières, prieur de Chavanoz.
- 1324. — Pierre Faure (*Fabri*), qualifié plus tard de chanoine du chapitre de Saint-André de Grenoble.

(1) Famille ainsi appelée de la paroisse de ce nom et qui s'est fondue dans les Commiers.

(2) Aussi qualifié d'autres fois de chanoine de Romans.

(3) Un autre Hugues de Commiers était en 1345 chanoine et infirmier de la cathédrale de Grenoble.

(4) Juge de la Cour commune de Grenoble en 1329 et 1332 et avocat fiscal au conseil delphinal en 1343.

(5) Il a été consul de la ville de Grenoble en 1289, 1290, 1297, 1314, 1328, 1329, 1330.

(6) Il était en 1340 chevalier, membre du conseil delphinal et garde du sceau de ce conseil.

1327. -- Jacques de Dye, dit Lупpo, ensuite chevalier, trésorier et conseiller du Dauphin.
1328. — Etienne de Roux, docteur en droit, chevalier, juge des appellations du Faucigny, conseiller du Dauphin (1).
Pierre de Vizille, chanoine de Saint-André.
1330. — François de Theys, seigneur de Thorane.
Lentelme Aynard, chevalier, seigneur de Theys.
1331. — Marc ou Marquis de Claix, prévôt du chapitre de Saint-André de Grenoble.
1333. — Aymon Clavel.
Humbert de La Balme, commandeur de Saint-Paul.
Jean de Poncy (*de Ponciaco*), archidiacre de Capoul, trésorier du Dauphiné.
Athenoux de Montmaur, chevalier.
1334. — Guillaume Bâtard, seigneur de Furmeyer;
1337. — Thomasson Bernard (2).
1338. — Nicolas d'Avelin, maître rational.
Raymond Bourgoin, chanoine de Valence.
1340. — Jean de Roux, chevalier.
François de Revel, chevalier, conseiller du Dauphin.
Bozonnet Bernard.
Guigues Pélissier.
Jean d'Amblagnieu.
Joachim Maître ou Le Maître (*de Magistrio*).
Aymon de Claix, chanoine de la cathédrale de Grenoble, chapelain du Pape.
Pierre Durand, de Chabeuil, jurisconsulte, receveur et trésorier du Dauphiné, conseiller du Dauphin.
Pierre Carmignani, damoiseau, maître de la Monnaie d'Avisan (3).
Guillaume Pilat, consul de Grenoble en 1345 et 1365.
Conrad Vagnon ou Vagnion, de la Sône.

1340. — Guigues Toscan, qualifié plus tard de chevalier, conseiller du Dauphin; consul de Grenoble en 1338 et 1341.

1342. — Pierre Cheneveys.

1344. — François Toscani dit des Frédułphes et de Parme, l'un des officiers les plus considérés du Dauphin, qui fut son conseiller et membre du conseil delphinal.

Anthelme ou Lentelme Argoud, consul de Grenoble en 1338.

Jean de La Pierre.

L'ordonnance du dauphin Humbert II, datée du 2 septembre 1345, contenant règlement pour les officiers du Dauphiné, fixe à sept le nombre des auditeurs, savoir : Jacques de Dye, chevalier; Guigues Toscan, chevalier; Pierre Durand, jurisconsulte; Aymon de Claix; Lantelme Argoud et Guillaume Pilat; elle adjoint à ce nombre Tiset Royer (*Roverii*), le laissant libre d'assister aux réunions quand il le voudra. Cette ordonnance porte qu'il ne sera payé à chaque auditeur que trois sous de gages par jour.

1347. — Jacques Rivière ou de La Rivière (*Ripariæ*) damoiseau.

1349. — Humbert de La Rivière.

1351. — Hugues ou Hugonin de La Rivière, damoiseau.
Jacques Compagne ou Compaigne.

1352. — Bertrand de Claix, trésorier du Dauphin.

1353. — Jean de Revel (1).

1354. — Bertrand Du Clos (*de Clauso*).

Humbert Pilat, prévôt de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble, ancien clerc des Comptes.

Jean Mathieu, ancien clerc des Comptes.

1356. — Reynaud de Morges.

1359. — Denis Gilliers, vice-trésorier, fils et lieutenant de Philippe Gilliers, receveur et trésorier du Dauphiné.

(1) Qualifié de professeur en lois, de maître rational de la grande Cour du Dauphiné et d'auditeur des Comptes, en 1347.

(2) Nous le croyons ainsi que Bosonnet Bernard, nommé ci-après, de la même famille que Hugues Bernard, l'un des membres du conseil delphinal, désigné dans l'ordonnance du dauphin Humbert II, datée de l'île, près de Marseille du 2 septembre 1345 et qui est qualifié de docteur dans les deux droits, de chevalier, de professeur à l'université de Grenoble et de lieutenant du juge des appellations du Dauphiné.

(3) Il était de la ville de Prato, dans le diocèse de Pistoie.

(1) En cédant ses États à la France, le dauphin Humbert II s'était réservé les revenus de plusieurs terres et dont il faisait opérer les recettes et les dépenses par ses officiers particuliers; de même, ces officiers rendaient leurs comptes à des auditeurs spéciaux, comme le constatent les comptes des châtelains de Montbonnot, de Corps, de Vizille, de La Mure et du Beaumont, rendus par les châtelains particuliers de ce prince, en 1353, devant une commission composée de révérend homme, frère Philippe Cioni, de Florence, chapelain du Pape; Hugues de La Rivière; Pierre Carmignani et Pierre Malin, qualifiés de commissaires délégués par le révérend en Christ, père et seigneur, seigneur Humbert, patriarche de l'église d'Alexandrie.

1359. — Jean Perrin.

Humbert Pilat et Jean Mathieu, seuls auditeurs des Comptes, à partir de l'année 1362.

Jean Du Saule, de La Saulce ou de La Sauze (*de Salice*), 1367; — en remplacement de Jean Mathieu.

Humbert Granet, 1373; — en remplacement d'Humbert Pilat, décédé (1).

Audry ou André Garin, clerc des Comptes; — chargé de l'audition des Comptes, 1374; — en remplacement de Jean Du Saule.

Jean de Noms (*de Nominibus*), 1375; — en remplacement d'Audry Garin.

Jean de Mares, 1376; — en remplacement d'Humbert Granet.

Pons ou Ponson de Chevières et Jean Raffin sont commis, par lettres de Charles de Boville, gouverneur du Dauphiné, du 13 août 1381, pour gérer la charge d'auditeur des Comptes de Jean de Mares, suspendu de ses fonctions.

Jean de Chanteprime (*de Cantaprima*) et Jean de Brabant; — nommés suivant lettres du roi-dauphin Charles VI, datées de Paris, du 16 avril 1382; — en remplacement de Jean de Noms et de Jean de Mares.

Jean Vallin, trésorier général du Dauphiné, — nommé auditeur des Comptes par lettres du roi-dauphin Charles VI, du 16 septembre 1383; — en remplacement de Jean de Brabant, nommé trésorier général, à la place et sur la demande même de Jean Vallin, avancé déjà en âge et à qui un autre emploi paraissait devoir mieux convenir; — pourvu, trois ans après, d'une charge au Conseil delphinal.

Guy Roux (*Rubei et de Rubeo*), 1386; — nommé en remplacement de Jean de Chanteprime.

Jean de Mareuil et Audry Garin; — nommés par lettres du roi-dauphin Charles VI, datées de Paris, du 9 janvier 1386 (style de Dauphiné 1387), confirmées par lettres du dauphin Jean, fils de ce prince, du 18 janvier 1415 (style de Dauphiné 1416) et par autres lettres du dauphin Charles, frère et successeur de ce dernier (depuis le roi Charles VII), datées de Paris, du 1^{er} mai 1417; — en remplacement de Jean Vallin et de Guy Roux.

Antoine Tholozan, 1393 (office créé de troisième auditeur).

(1) Humbert Pilat, ancien secrétaire du dauphin Humbert II, chanoine de Nevers, protonotaire, ancien clerc des Comptes, auditeur des Comptes et prévôt de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble depuis 1363, mourut le 12 janvier 1373.

Jean Prévost ou Prévôt, 1399; — en remplacement d'Antoine Tholozan (1).

Louis Portier, docteur en droit; — nommé par lettres du dauphin Charles, depuis le roi Charles VII, du 1^{er} mars 1418 (2); — en remplacement d'Audry Garin, décédé; — reçu le 20 du même mois; — nommé ensuite président des Comptes.

Jean d'Origny (*de Origniac*), garde de la Monnaie de Romans et ancien lieutenant de Jean de La Barre, trésorier général du Dauphiné; — nommé par lettres du roi-dauphin Charles VII, datées de Vienne, du 10 avril 1433, confirmées par lettres du dauphin Louis, fils de ce prince (depuis le roi Louis XI), du 7 avril 1443; — en remplacement de Louis Portier.

Jean de Mareuil, clerc des Comptes; — adjoint d'abord comme auditeur surnuméraire à son père en 1430 et ensuite nommé en son remplacement par lettres du roi-dauphin Charles VII, du 24 avril 1438, confirmées par lettres du dauphin Louis, du 18 juin 1444 (3).

La Chambre des Comptes n'eut pas de président jusqu'en 1434, époque où fut nommé Louis Portier; elle comprenait, cette année, un président, deux auditeurs: Jean de Mareuil et Jean d'Origny, un auditeur en survivance, Jean de Mareuil le jeune et trois clercs des Comptes: François Nicolet, Jean Guiffrey, dit Guiguet, et Jean de Mareuil le jeune.

*Présidents uniques de la Chambre des Comptes,
de 1434 à 1544.*

Louis Portier, auditeur à la Chambre des Comptes, nommé président de cette Chambre par lettres du roi-dauphin Charles VII, datées de Vienne, du 10 avril 1434.

(1) Jean Prévôt a été juge de la terre de La Tour, en 1412.

(2) Ces lettres sont datées de *Sacrum Cesaris*.

(3) Son fils Jean de Mareuil a été président des Comptes de 1453 à 1458; il eut aussi une fille nommée Alix, femme de Jean Baile, président unique du Parlement de Grenoble. Le président de Mareuil avait dans l'église des dominicains de cette ville un tombeau de famille, où fut également enterré Jean Baile. Un autre Jean de Mareuil, fils du président, a été garde de la Monnaie de Romans. De Mareuil est le nom français qu'on trouve écrit dans les actes du temps, on disait en latin *de Marolio*. Cette famille, venue en Dauphiné à la suite des premiers Dauphins de France et qui, sans doute, était originaire du pays dont elle portait le nom, est éteinte depuis plusieurs siècles; elle s'est fondue dans les Baile.

François Portier, fils du précédent, président unique du Conseil delphinal, chargé de la présidence de la Chambre des Comptes, de 1450 à 1453.

Jean de Mareuil, président des Comptes, 1453; — décédé le 14 mars 1460.

Pierre Gruel, maître des requêtes de l'hôtel du Dauphin, 1460; — transféré à la présidence unique du Parlement de Grenoble en 1461.

Jean Philippe, de 1462 à 1471.

Jean d'Amboise, maître des requêtes de l'hôtel du roi-dauphin Louis XI, chargé provisoirement de la présidence de la Chambre des Comptes; — depuis, évêque de Maillezais.

François de Genas, 1476; il était en même temps général des Finances du Dauphiné.

Philippe Hébert, depuis, archevêque d'Aix.

Jourdain ou Jourdan d'Urre, en 1484; — décédé le 27 juillet 1497.

Jean de Chaponnay, de 1497 à 1519.

Jean Palmier, président unique du Parlement de Grenoble, chargé, par intérim, et à diverses fois, de la présidence de la Chambre des Comptes, du temps de Jourdain d'Urre et de Jean de Chaponnay.

Soffrey de Chaponnay; — en remplacement de Jean de Chaponnay, son père; — de 1519 à 1544.

En 1544 Soffrey de Chaponnay fut remplacé par Jean Fléard, en même temps qu'on nomma un second président, Pierre Plovier.

Premiers présidents.

Jean Fléard, auditeur; — nommé premier président, 1544.

Jean Fléard, fils du précédent, en 1554.

François Fléard, nommé premier président par lettres du roi-dauphin Charles IX, datées de Mâcon, du 14 juin 1564; — en remplacement et sur la résignation de son frère Jean Fléard; — reçu le 18 décembre suivant; — ayant embrassé quelques années après la vie ecclésiastique, il devint chanoine de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble et fut appelé à l'évêché de cette ville en 1575.

Bertrand Plovier, deuxième président, nommé premier président, 1577.

Laurent Plovier, nommé premier président en survivance à Bertrand Plovier, son père, par lettres datées de Paris, du 28 mars 1585; — reçu le mois de mai suivant.

Florent Reynard, seigneur de Saint-Julien; — nommé

premier président par lettres, de Paris, du 9 décembre 1599; — en remplacement et sur la résignation de Bertrand Plovier; — reçu le 29 avril 1600.

Guichard Deageant, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé et de ses Finances; — lettres, de Paris, du 25 avril 1619; — en remplacement et sur la résignation de Florent Reynard de Saint-Julien; — reçu le 5 mai 1620 (1).

Denis Salvaing de Boissieu, vi-bailli du Graisivaudan. — lettres du 23 septembre 1639; — en remplacement et sur la résignation de son beau-père Guichard Deageant; — reçu la même année (2).

Abel de Sautereau, seigneur de Chasse, conseiller au Parlement de Grenoble, 1674; — en remplacement et sur la résignation de Denis Salvaing de Boissieu.

Jean-Pierre Moret de Bourchenu, de Valbonnais, conseiller au Parlement de Grenoble; — nommé premier président de la Chambre des Comptes, 1690; — en remplacement d'Abel de Sautereau (3).

François-Joseph de Bally, seigneur de Montcarra, du Percy et d'autres lieux; — lettres du 15 juillet 1728; — en remplacement de Jean-Pierre Moret de Bourchenu, de Valbonnais, son oncle, décédé; — reçu le 4 juillet 1729; — décédé lui-même le 30 mai 1758 (4).

(1) Après avoir été employé par le duc de Luynes dont il sut devenir le confident, il entra dans les conseils secrets du Roi et fut chargé de diverses négociations qu'il sut assez souvent mener à bonne fin; mais ayant été, en dernier lieu, compromis dans une affaire délicate, il fut arrêté et enfermé, pendant quatre ans et quelques mois, à la Bastille, d'où il ne sortit que pour complètement renoncer à la vie politique. Il a laissé des mémoires que son petit-fils Adrien Roux Deageant de Morges a fait imprimer en 1668.

(2) Salvaing de Boissieu est connu en Dauphiné, comme magistrat et comme littérateur. Il publia, comme magistrat, l'Usage des fiefs et autres droits seigneuriaux, ouvrage qui, assez longtemps, servit de règle pour les points litigieux sur cette matière. On lui doit, comme littérateur, ses Sylves, gracieux poèmes latins, d'une diction pure et d'une élégance remarquable.

(3) Le président de Valbonnais, ainsi appelé de la terre qu'il possédait et qui a été érigée pour lui au titre de marquisat, se distingua par son amour pour les lettres et ses divers écrits dont le plus important est son Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphin, un des ouvrages les plus consciencieux sur notre contrée. Valbonnais fut nommé, en 1728, correspondant honoraire de l'Académie des inscriptions et belles lettres; faveur alors exceptionnelle et d'autant plus honorable pour le titulaire que ce témoignage de haute estime lui était donné, comme le portent les lettres de nomination, avec la réserve, sans tirer à conséquence.

(4) Il signe Bally.

Jean-Pierre de Bally de Bourchenu; — lettres du 2 septembre 1758; — en remplacement de François-Joseph de Bally, son père, décédé; — reçu le 28 novembre suivant; — en exercice en 1790.

Présidents en la Chambre des Comptes.

Pierre Plovier, maître et auditeur des Comptes, seigneur de Châteaudouble; — nommé deuxième président en 1544.

François de Vachon, ancien premier président de la Chambre des Comptes de Savoie, pendant l'occupation française, nommé troisième président de la Chambre des Comptes de Grenoble, par lettres du 4 décembre 1559 (office créé); — reçu le 20 février 1560.

Laurent de Chaponnay, sieur d'Eybens, ci-devant trésorier de France en Dauphiné et marquisat de Saluces; — lettres, de Paris, du 4 avril 1571; — en remplacement de François de Vachon, dont l'office avait été supprimé et qui fut rétabli en faveur du nouveau titulaire, sous le paiement d'une finance de 7,000 livres; — reçu le 15 novembre 1571.

Bertrand Plovier; — lettres, de Paris, du 17 mars 1571; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Plovier, son père, nommé premier président; — reçu le 1^{er} mars 1572; — nommé lui-même premier président en 1577.

Marc, Mac ou Macé de Bazemont; — lettres, de Paris, du 6 septembre 1575; — en remplacement et sur la résignation de Laurent de Chaponnay; — reçu le 20 mars 1576 (1).

André de Gratet, docteur en droit; — lettres, de Poitiers, du 7 septembre 1577; — en remplacement et sur la résignation de Bertrand Plovier, nommé premier président; — reçu le 7 octobre suivant.

Louis Revol, maître et auditeur des Comptes; — lettres, de Paris, du mois de mai 1578 (office créé de quatrième président); — reçu le 21 novembre suivant.

Jean Liotard ou Lyotart, correcteur; — lettres, de Mantes, du 26 décembre 1593; — en remplacement et sur la résignation de Louis Revol; — reçu le 7 juillet 1594 (2).

Pierre Le Blanc, sieur de Mions, conseiller du Roi, contrôleur des domaines en Dauphiné; — lettres du mois de juillet 1603 et autres lettres, de Paris, du mois de juillet

1605; — en remplacement de Jean Liotard, dont l'office avait été supprimé après son décès et qui fut rétabli en faveur de Pierre Le Blanc, par ses lettres de provisions en forme d'édit; — reçu le 20 décembre 1605.

Jean de Murat, conseiller du Roi, receveur général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère de France; — lettres des 15 mai 1609 et 17 avril 1610 (office créé de cinquième président, par édit du mois de septembre 1606); — reçu le 24 novembre 1612.

Gaspard de Perrinet, sieur de Barsac, maître et auditeur des Comptes; — lettres, de Paris, du 8 mai 1620; — en remplacement et sur la résignation de Jean de Murat; — reçu le 22 du même mois.

Adrien de Bazemont, avocat en la Cour, seigneur de Saint-Laurent-du-Pont; — lettres, de Paris, du 16 juin 1620; — en remplacement et sur la résignation de son père Macé de Bazemont; — reçu le 12 février 1621.

François Emériat, maître et auditeur des Comptes ou maître ordinaire, 1628; — en remplacement d'André de Gratet; — décédé le 7 août 1630 (1).

Pierre-Abel de Buffevant; — lettres du 22 mars 1631; — en remplacement de François Emériat, décédé; — reçu la même année.

Abel de Simiane, trésorier général au bureau des Finances du Dauphiné, 1631 (office créé d'un nouveau président) (2).

Ennemond Servient, seigneur de Cossey et de La Balme (3), garde des sceaux au conseil souverain de Pignerol; — lettres du 30 mai 1637; — en remplacement et sur la résignation d'Abel de Simiane; — reçu la même année; — décédé le 3 juin 1679, à l'âge de quatre-vingt-trois ans (4).

François de Portes, seigneur du Châtelet, d'Amblérieu et de La Balme (5); — lettres du 14 juillet 1637; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard de Perrinet; — reçu la même année; — décédé le 1^{er} avril 1663.

Abel de Buffevant; — lettres du 7 janvier 1643; —

(1) Il signe de Bazemont.

(2) Il signe Lyotart.

(1) Il signe Emériat.

(2) Il y eut dès lors un premier président et cinq présidents; état de choses qui est resté le même jusqu'en 1790.

(3) Deux hameaux de la commune de Claix (Isère).

(4) Il était frère puîné d'Abel Servient, ministre et secrétaire d'État sous Louis XIII. Il a été lui-même d'abord employé dans diverses missions et fut ambassadeur près de la Cour de Turin, pendant vingt-huit ans, de 1648 à 1676, tout en conservant sa charge de président aux Comptes. Il signait Servient.

(5) Fils de Claude de Portes, conseiller au Parlement de Grenoble.

en remplacement et sur la résignation de Pierre-Abel de Buffevant; — reçu la même année.

Jean Du Vache, seigneur de l'Albenc, maître aux Comptes; — lettres du 13 mai 1643; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Le Blanc, décédé.

Philippe Du Vivier, 1651; — en remplacement d'Adrien de Bazemont, décédé; — reçu la même année.

Jean-Pierre de Portes d'Amblérieu, 1663; — en remplacement de son père François de Portes, décédé; — reçu la même année.

Louis de Simiane, 1670; — en remplacement de Jean Du Vache, décédé; — reçu la même année; — décédé en 1674.

Joseph de La Porte, 1672; — en remplacement et sur la résignation d'Ennemond Servient, son beau-père.

François de Manissy, comte de Ferrières, conseiller au Parlement de Grenoble; — lettres, de Versailles, du 17 octobre 1675; — en remplacement d'Abel de Buffevant, décédé; — reçu le 15 novembre suivant; — décédé le 11 mars 1707.

François Pourroy, sieur de Quinsonas, maître aux Comptes ou maître ordinaire; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 10 mai 1675; — en remplacement et sur la résignation de Philippe Du Vivier; — reçu le 20 du même mois.

Jean de Ponnat, sieur de Marley; — lettres, de Versailles, du 21 octobre 1677; — en remplacement de Louis de Simiane, décédé, et sur la résignation de Guillaume de Neyret, pourvu de l'office dudit de Simiane, mais qui ne s'était point fait admettre; — reçu le 29 novembre suivant; — décédé le 6 mars 1682.

Aymar de Marnays, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1683; — en remplacement de Jean-Pierre de Portes d'Amblérieu.

François de Gratet de Dolomieu; 1684; — en remplacement de Jean de Ponnat de Marley, décédé.

Philippe Du Vivier, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1692; — en remplacement de Joseph de La Porte; — reçu la même année.

Jean-Baptiste Du Vache, seigneur de Vatillieu, 1693; — en remplacement de Philippe Du Vivier; — reçu la même année.

Claude-Joseph Pourroy de L'Auberivière, 1699; — en survivance à son père François Pourroy de Quinsonas; — reçu la même année (1).

Jean Alloys, 1704; — en remplacement de Jean-Baptiste Du Vache de Vatillieu; — reçu le 26 mai de la même année; — décédé le 21 avril 1717.

Louis-Joseph de Monteynard-Coct, 1706; — en remplacement d'Aymar de Marnays; — reçu le 6 septembre de la même année (1).

Aymar-Gabriel Dauphin de Vernas, 1708; — en remplacement de François Manissy de Ferrières; — reçu la même année (2).

Charles de Gratet de Dolomieu, 1717; — en remplacement de François de Gratet de Dolomieu; — reçu le 16 mars de la même année; — décédé le 10 octobre 1738.

François de Boissat; — lettres, de Paris, du 5 septembre 1720; — en remplacement de Jean Alloys, décédé; — reçu le 7 décembre suivant.

César-Paul Chabrières, lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Crest; — lettres, de Paris, du 19 juillet 1726; — en remplacement et sur la résignation de Louis-Joseph de Monteynard; — reçu le 12 août suivant.

Joseph de Bovier de Portes de Saint-Julien; — lettres, de Paris, du 28 juin 1732, avec dispense d'âge; — en remplacement de François de Boissat; — reçu le 13 août suivant.

Claude Sambein de Saint-Prix; — lettres, de Paris, du 10 novembre 1735, avec dispense de service; — en remplacement de Claude-Joseph Pourroy de L'Auberivière; — reçu le 7 décembre suivant.

Jean-François d'Oize, seigneur de Vinsobres, syndic perpétuel honoraire du pays de Vivarais; — lettres du 30 octobre 1741, avec dispense de service; — en remplacement de Charles de Gratet de Dolomieu, décédé; — reçu le 2 décembre suivant.

François Dauphin de Vernas, seigneur de Saint-Romain, de Vernas et d'autres places; — lettres, de Paris, du 26 mars 1745; — en remplacement d'Aymar-Gabriel Dauphin de Vernas, son père, décédé; — reçu le 7 août suivant; — décédé le 7 février 1778 (3).

Alexis-François de Gauteron; — lettres du 3 mai 1748; — en remplacement de Claude Sambein; — reçu le 28 du même mois.

François-Claude Bovier de Portes Saint-Julien; — lettres, de Versailles, du 9 octobre 1753, avec dispenses d'âge et de service; — en remplacement et sur la rési-

(1) Il signe Laubérivière.

(1) Il signe Monteynard-Cot.

(2) Il signe de Vernas.

(3) Il signe Vernas.

gnation de son père Joseph Bovier de Portes; — reçu le 21 janvier 1754.

Charles de Chabrières de La Roche de Peyrins; — lettres, de Versailles, du 2 avril 1760; — en remplacement de son père César-Paul de Chabrières de La Roche; — reçu le 24 du même mois.

Denis Dupré, maître ordinaire en la Chambre des Comptes; — lettres du 22 avril 1760, avec dispenses d'âge et de service; — en remplacement de Jean-François d'Oize; — reçu le 28 juillet suivant.

Martin-Bruno-Joseph Moreau de Vérone, ancien conseiller au Parlement de Grenoble; — lettres, de Paris, du 1^{er} juillet 1778; — en remplacement de François Dauphin de Vernas, décédé; — reçu le 16 du même mois (1).

Alexis-François de Gauteron d'Hurtières; — lettres du 1^{er} août 1781; — en remplacement d'autre Alexis-François de Gauteron, son père; — reçu le 23 mars 1782.

Joseph d'Hugues; — lettres, de Paris, du 10 octobre 1783, avec dispenses d'âge et de service; — en remplacement de François-Claude Bovier de Portes; — reçu le 28 novembre 1783.

Présidents en exercice en 1790.

Charles Chabrières de La Roche de Peyrins;

Denis Dupré;

Martin-Bruno-Joseph Moreau de Vérone;

Alexis-François de Gauteron d'Hurtières.

Joseph d'Hugues de La Garde.

Auditeurs des Comptes, appelés ensuite maîtres et auditeurs et successivement maîtres ordinaires (2).

Etienne de Montfleury, du lieu de La Grave, en Picardie, valet de la garde robe du dauphin Louis, depuis le roi

(1) Il signe Vérone. Il aime les livres et les antiquités; ayant fait exécuter des fouilles à Vaison et à Saint-Paul-trois-Châteaux, anciennes cités dans le voisinage de la contrée qu'il habitait, il y trouva de nombreux objets archéologiques, dont il forma, chez lui, un musée que les amateurs allaient visiter. Il a laissé des manuscrits sur le Dauphiné et autres sujets. Moreau de Vérone est mort le 21 décembre 1796, à Vinsobres, âgé de cinquante sept ans; il y était né le 28 janvier 1739; il était fils de Denis Moreau de Vérone, vi-bailli du Buis.

(2) Les auditeurs prirent, sous les Valois, le titre de maître et auditeur, changé en celui de conseiller maître, maître ordinaire

Louis XI, 1443; — en remplacement de Jean Prévôt; — il ne paraît pas qu'il ait rempli ses fonctions d'une manière suivie et régulière; moins encore qu'il les ait continuées après le départ du Dauphin qu'il dut suivre dans sa fuite du Dauphiné en 1458.

Jean Jaupitre, secrétaire du dauphin Louis, 1450; — pourvu d'une charge d'auditeur (office créé); — il suivit le Dauphin dans sa fuite du Dauphiné et perdit son emploi, dans lequel il ne fut point remplacé.

Antoine Armuet, prévôt de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble, 1460 (auditeur extraordinaire); — décédé le 14 décembre 1476.

Pierre Odebert; — nommé suivant lettres du roi-dauphin Louis XI, du 24 septembre 1461; — en remplacement de Jean d'Origny (auditeur ordinaire) (1).

Antoine Coct, prieur de Saint-Laurent de Grenoble, 1462 (auditeur extraordinaire).

Jean Coloman; — nommé par lettres du roi-dauphin Louis XI, du 11 janvier 1463 (style de Dauphiné 1464); —

ou maître aux Comptes, à partir du règne Louis XIII, et qu'ils ont porté jusqu'en 1790. On trouvera plus loin la liste des auditeurs de la création de 1693.

(1) Pierre ou Perrin Odebert de la même famille, était clerc juré au greffe de la Chambre des Comptes en 1405.

Ce nom Pierre Odebert est défiguré en celui de Pierre Aubert dans la liste des officiers de la Chambre des Comptes, donnée par Guy Allard (*Dictionnaire historique, chronologique, etc., du Dauphiné*, article Chambre des Comptes). Outre les nombreuses erreurs qu'elle renferme, cette liste présente des noms doubles et triples lorsqu'il n'est question que d'une seule et même personne; ainsi Jean d'Orignac, 1434; Jean d'Orignac, 1443; Jean Donguy, 1454, et Jean d'Orignac, 1463, sont Jean d'Origny, qui fut auditeur de 1433 à 1461. De même, Baudet Maurion, 1469; Baudet de Murinais, 1472, et Claude Du Menon, sans date, sont Baudoin Méurien, qui fut en fonctions de 1469 à 1488. Jean Audric, sans date; Etienne Audric, 1475, et Antoine Audric, 1483, ne sont également qu'Etienne Audry, qui a été auditeur de 1483 à 1506. Il n'y eut qu'un seul Audry Garin, de 1386 à 1418, et non point deux Audry Garin, l'un en 1410 et l'autre en 1426. Guy Allard cite, comme auditeurs, quatre Jean de Maroles, sous différentes dates, lorsqu'il n'y a eu que trois auditeurs du nom de Mareuil. Il signale enfin comme ayant été auditeurs: Mathieu Thomassin, 1439; Jean Josselle, sans date, François Gautier, 1475; Jean Meissonier, sans date; Jean Ameysin, 1473; Jean Mestadier, sans date; Antoine Mestadier, 1483; Melchior d'Auriac, et N. de Lorme, sans date. Les registres existant de la Chambre des Comptes n'indiquant pas qu'il y ait eu des auditeurs de ces noms; peut-être ne s'agit-il ici que d'officiers chargés d'une simple commission de la part de la Chambre des Comptes et non point d'auditeurs proprement dits; on connaît, au surplus, la série de ces auditeurs qui, de 1362 à 1483, furent d'abord deux membres seulement et trois ensuite.

en remplacement de Jean de Mareuil (auditeur ordinaire).

Mathieu Paviot; — lettres du roi-dauphin Louis XI, datées de Bourges, du 15 février 1466 (style de Dauphiné 1467); — en remplacement et sur la résignation d'Étienne de Montfleury.

Guy de Montfort paraît avoir succédé à Paviot; il n'aurait pas été remplacé. Il fut conseiller au Parlement de Grenoble et prieur de Saint-Laurent de cette ville.

Baudoin ou Baudet Meurin (1), secrétaire du roi Louis XI; — nommé auditeur par lettres de ce prince du 26 mai 1469 et confirmé dans ses fonctions par autres lettres du roi-dauphin Charles VIII, datées de Beaugency, du 12 novembre 1483 (2); — en remplacement de Jean Coloman; — décédé le 15 septembre 1488 (auditeur ordinaire).

Hugues Coct, 1472 (auditeur extraordinaire); — nommé plus tard auditeur ordinaire.

Aynard ou Eynard Pradel, secrétaire delphinal, 1478; — (auditeur ordinaire) (3).

Guillaume Armuet, 1477; — en remplacement d'Antoine Armuet, décédé; — décédé lui-même le 30 mai 1494; — non remplacé (auditeur extraordinaire).

Étienne Audry (*Audrici*), 1483; — en remplacement de Pierre Odebert (auditeur ordinaire).

Pierre Noir ou Le Noir (*Nigri*), notaire et clerc juré au greffe des Comptes; — nommé auditeur par lettres du roi-dauphin Charles VIII, datées de Beaugency, du 12 novembre 1483 (office créé de troisième auditeur ordinaire); — reçu le 24 décembre suivant.

François Ailloud, secrétaire delphinal et procureur fiscal à la Cour mage du Graisivaudan, 1484 (office créé de troisième auditeur extraordinaire); — non remplacé (4).

Jean Sauvage, secrétaire de Philippe de Savoie, comte de Bresse, gouverneur du Dauphiné, 1488; — en rem-

placement de Baudoin Meurin, décédé; — reçu le 21 avril 1489 (auditeur ordinaire) (1).

Un rôle des officiers du Conseil delphinal et de la Chambre des Comptes, de l'année 1493, donne les noms des auditeurs ordinaires et extraordinaires comme il suit :

Eynard Pradel,
Jean Sauvage,
Étienne Audry,
Hugues Coct,
Guillaume Armuet,
Et François Ailloud (2).

Eynard Fléard; — nommé par lettres du 23 janvier 1496 (style de Dauphiné 1497); — en remplacement d'Eynard Pradel (3).

Jacques Portier, 1506; — en remplacement d'Étienne Audry; — nommé notaire et secrétaire du Roi et de la maison de France, par lettres du roi-dauphin Louis XII, datées de Valence, du 10 juillet 1511, et, successivement, valet de chambre ordinaire de ce Roi, suivant autres lettres, datées de Blois, du 9 juin 1512 (4).

Louis Portier, 1511; — nommé auditeur ordinaire, en remplacement et sur la résignation de Jacques Portier, son frère; — décédé le 18 mars 1533 (5).

Claude Coquier; — nommé par lettres du 27 février 1515 (style de Dauphiné 1516); — en remplacement et sur la résignation de Jean Sauvage.

Un rôle des fonctionnaires du Dauphiné, de l'année 1516, indique les noms des auditeurs des Comptes ainsi qu'il suit et dans cet ordre. Il n'y avait plus alors que quatre auditeurs, tous ordinaires.

Eynard Fléard,
Louis Portier,
Claude Coquier,
Et Hugues Coct (6).

Jean Gaucher, contrôleur de la trésorerie du Dauphiné,

(1) Baudoin ou Bauduin, en latin *Baldinus*.

(2) Il y avait alors deux auditeurs ordinaires : Eynard Pradel et Baudoin Meurin, et deux auditeurs extraordinaires, c'est-à-dire en sus du nombre : Hugues Coct et Guillaume Armuet. De même, lorsque Pierre Noir, par suite d'une nouvelle création, fut nommé auditeur ordinaire, on lui adjoignit François Ailloud, comme auditeur extraordinaire. Ce nombre de six auditeurs fut ensuite maintenu et considéré comme étant le nombre ancien des auditeurs du temps de Charles VIII, dans les oppositions fréquentes formées, par les États du pays, à la création de nouveaux offices d'auditeurs, sous les règnes de François I^{er} et de ses successeurs.

(3) Il eut un fils Antoine Pradel qui lui fut adjoint et qui mourut avant lui; ce qui le détermina à se démettre de son office en faveur d'Eynard Fléard.

(4) Jean Ailloud était secrétaire épiscopal à Grenoble, en 1435.

(1) Il signe Sauvage.

(2) Vol. 2. *Generalia*; f^o IX^{xx} II verso.

(3) Il avait épousé Jeanne Odebert, fille de Pierre Odebert, auditeur des Comptes. La famille d'Eynard Fléard appartenait au commerce de Grenoble; l'une de ses branches parvint bientôt à une haute position; elle a fourni des présidents au Parlement de Grenoble, un évêque de cette ville et un président à la Chambre des Comptes.

(4) Arrière-petit-fils de Louis Portier, d'abord auditeur et ensuite président des Comptes.

(5) Il fut en même temps conseiller et secrétaire du roi François I^{er} et de la régente.

(6) Vol. 4. *Generalia*; f^o III^{xx} XIII.

1521 ; — nommé auditeur des Comptes (office créé) ; — décédé en 1548.

Jean de La Colombière, 1521 (office créé).

Soffrey Carles, 1521 (office créé).

Par ces trois créations, le nombre des auditeurs ordinaires ou auditeurs proprement dits, après avoir été d'abord de trois et ensuite de quatre, sous le règne de Louis XII, fut porté par le roi François I^{er} à sept ; il fut encore depuis augmenté.

Jean Fléard ; — nommé par lettres du roi François I^{er}, datées de Lyon, du 15 juin 1522 ; — en remplacement et sur la résignation d'Eynard Fléard, son père.

Pierre Plovier, vice-président en la Chambre des Comptes du Piémont, 1524 ; — nommé auditeur en remplacement d'Hugues Coct, décédé ; — nommé deuxième président des Comptes, en 1544.

Jean Destuart, 1533 ; — en remplacement de Claude Coquier (1).

Georges Gaucher, 1541 ; — en survivance à son père Jean Gaucher (2).

Christophe Joubert, 1537 ; — nommé en remplacement de Georges Gaucher, décédé, et en survivance à Jean Gaucher, son père, dont l'office, à la mort de ce dernier, devait être supprimé, comme étant en surplus du nombre ancien ; mais qui venait d'être maintenu et au besoin rétabli, en faveur du nouveau titulaire, par un édit du mois de janvier 1536 (style de Dauphiné 1537) (3).

Claude Rabot de Buffières ; — nommé par lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du mois de mai 1543 ; —

en remplacement et sur la résignation de Pierre Plovier, nommé président ; — reçu le mois de juin suivant ; — décédé le 14 janvier 1569.

François Ventolet ; — lettres du roi-dauphin François I^{er}, datées de Cernay-l'Abbaye, du 24 août 1544 et autres lettres, datées de Fontainebleau, du 23 décembre de la même année (office créé de quatrième auditeur, suivant édit du roi, daté de Villers-Coterets du mois d'août 1544, et moyennant une finance de 1,000 écus, laquelle fut payée par le titulaire) (1) ; — reçu le 15 janvier suivant.

Ennemond Fléard, 1544 ; — en remplacement de Jean Fléard, son père, nommé président ; — décédé le 11 juillet 1570.

Antoine Belle (2), 1545 (office créé) ; — nommé ensuite procureur du Roi au bailliage d'Embrun.

Antoine de La Colombière, 1546 ; — en remplacement de son père Jean de La Colombière.

Charles Prévost ou Prévôt, en 1551 ; — en remplacement de Soffrey Carles.

Laurent de Chaponnay, seigneur d'Eybens, 1547 ; — en remplacement d'Antoine Belle ; — pourvu en 1558 d'un office de trésorier de France en Dauphiné.

Roland Carles, 1552 ; — en remplacement de Jean Destuart.

Antoine Couthon, 1554 ; — en remplacement de Charles Prévôt.

Nicolas Mulet, licencié en droit, juge de la ville de Die ; — lettres, de Fontainebleau, du 27 mars 1557

(1) Il signe Destuart.

(2) Il mourut avant son père ; il avait épousé Claude ou Claudia Audeyer, sœur d'Alexandre Audeyer, docteur en droit, juge de la Cour commune de Grenoble.

(3) Guillaume Millet, secrétaire du Roi et de ses Finances en sa chambre, secrétaire en même temps de François de Lorraine, duc de Guise, gouverneur du Dauphiné, avait été pourvu du même office en survivance à Jean Gaucher ; mais il était décédé sans avoir obtenu sa réception à cause des difficultés que soulevait cette demande ; d'autant plus qu'un édit de l'année 1522, abolissait au fur et à mesure de leur extinction par décès ou autrement les quatre offices d'auditeurs qui se trouvaient en sus du nombre ancien, du temps du roi Louis XII. Il fallut user d'un expédient qui, depuis, fut souvent usité ; c'est-à-dire s'offrir d'exercer l'emploi sans aucun traitement. Les lettres de provisions accordées à Christophe Joubert portaient en effet qu'il n'aurait ni gages ni émoluments, qu'il jouirait seulement des honneurs et prérogatives d'auditeur, sans que cette création, sous cette forme, pût être considérée comme devant augmenter le nombre des officiers de la Chambre, et sous la clause expresse qu'à la première vacance qui se présenterait Christophe Joubert prendrait l'office du titulaire à remplacer.

(1) Par cette dénomination de quatrième auditeur, on entendait remonter au règne de Charles VIII et regarder comme devant être supprimés les quatre offices créés depuis lors, savoir : l'office d'Hugues Coct, lequel dans l'origine était effectivement un emploi surnuméraire, c'est-à-dire en sus du nombre, et les offices de Jean Gaucher, de Soffrey Carles et de Claude Rabot, de création récente. En même temps, comme ce quatrième office d'auditeur se trouvait imposé à une finance de mille écus, tout faisait pressentir que les titulaires des quatre offices frappés de suppression seraient, évidemment, en cas de maintien de ces offices, tenus au paiement d'une semblable somme ; ce qui, effectivement, eut lieu plus tard : car un édit du Roi ayant supprimé la Chambre des Comptes et cette chambre ayant été rétablie sur le pied où elle était au paravant, il fut imposé sur les offices à supprimer une taxe de finance, avec obligation aux précédents titulaires de s'acquitter du paiement de cette taxe, à peine d'être privés de leurs offices.

(2) Arrière-petit-fils du président Jean Baile. Le nom de ce dernier en latin *Baiuli*, est généralement traduit par Baile ; cependant, Jeanne, fille de ce président, dès la fin du x^v siècle, et d'autres membres de cette famille, le siècle suivant, sont appelés de préférence Belle. Antoine Belle, dont il s'agit et Jérôme Belle, son fils, mentionné ci-après ne signaient pas autrement leur nom.

(style de Dauphiné 1558) ; — en remplacement et sur la résignation de Laurent Chaponnay ; — reçu le 8 juillet 1558 ; — nommé sénéchal de Valentinois et Diois en 1572.

Jean Peccat, second président en la Chambre des Comptes de Piémont, pendant l'occupation Française ; — pourvu d'un office de maître et auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, par lettres du roi-dauphin François II, du 4 décembre 1559 (office créé) ; — reçu le 20 février suivant.

Jean Faure ou Le Faure ; — lettres du 15 juillet 1559 et autres lettres, datées de Blois, du 2 février 1559 (style de Dauphiné 1560) ; — en survivance à Christophe Joubert, dont l'office aurait dû être supprimé comme étant en surplus du nombre ancien ; mais qui venait d'être continué et au besoin créé de nouveau par un édit du mois de mai 1559 ; — reçu le 1^{er} juillet 1560 (1).

Charles de La Colombière ; — lettres, de Lyon, du 7 juillet 1564 ; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de La Colombière, son père ; — reçu la même année.

François Ferrus ; — lettres, d'Avignon, du 13 octobre 1564 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Faure ; — reçu le 11 avril 1565 ; — décédé en 1592 (2).

(1) Christophe Joubert, précédent titulaire de cet office, admis sans traitement en 1537, put obtenir d'être dans la suite rétribué comme les autres auditeurs. C'est alors que lui fut donné pour successeur, en survivance, Jean Faure, admis comme lui sans gages et sans émoluments, sous les mêmes conditions qu'avait été reçu Joubert ; de sorte que, par le fait, et sans compter l'office de ce dernier, il y eut réellement dès lors, un nouvel office de créé, en faveur de Jean Faure.

(2) Le roi François 1^{er}, gendre et successeur de Louis XII, avait porté de quatre à sept et même à huit le nombre des auditeurs, soit par la création de trois nouveaux offices soit par la survivance à l'un des titulaires de ces derniers offices, donnée à Guillaume Millet et successivement à Christophe Joubert. La Chambre des Comptes et les États du pays protestèrent chaque fois contre ces nominations d'auditeurs. A la vérité, un édit du Roi, du mois de janvier 1522, supprima les trois premiers offices qui viendraient à vaquer par mort ou autrement. Un nouvel édit du 26 décembre 1541, enregistré le 31 juillet suivant, révoqua les offices de survivance ; néanmoins, rien ne fut changé ; bien plus, un édit du même roi François 1^{er}, du mois d'août 1544, enregistré le 15 janvier de l'année suivante, créa un nouvel office d'auditeur, accordé à François Ventolet. Un autre office fut créé pour Antoine Belle ; de sorte que non-seulement les offices à supprimer et en survivance furent maintenus, mais qu'il y eut encore des créations nouvelles ; ce qui continua sous les rois Henri II et François II. A ce dernier succéda son frère Charles IX. Ce prince, après avoir supprimé la Chambre des Comptes par l'édit de Moulins (mois de février 1566), et l'avoir ensuite réorganisée en vertu d'un édit du mois de juin de cette année, avec un président, trois auditeurs, un procureur

Louis Revol ; — lettres, de Metz, du 21 mars 1569 et autres lettres, d'Amboise, du 19 août de la même année ; — en remplacement de Roland Carles, décédé ; — reçu le 15 novembre suivant ; — nommé président en 1578.

Pierre Romme ; — lettres, de Plessis-lez-Tours, du 28 septembre 1569 ; — en remplacement d'Ennemond Fléard, décédé ; — reçu en 1570.

Jean Verdoney (2) ; — lettres, de Chantelou, du 30 octobre 1568 et autres lettres, d'Amboise, du 14 décembre 1571 ; — en remplacement et sur la résignation de Nicolas Mulet ; — reçu le 26 janvier 1572.

Odile Bovier ; — lettres du 9 juillet 1572 ; — en remplacement de Christophe Joubert, décédé ; — reçu le 22 novembre suivant.

Laurent Colombat ; — en remplacement de François Ventolet ; — de 1573 à 1588.

Jean Du Poysle, sieur de Combovin ; — lettres, de Fontainebleau, du 26 avril 1573 et lettres de jussion, datées de Lyon, du 31 août 1574 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Peccat ; — reçu le 30 mai 1575.

Ennemond Manuel, sieur de Lorme ; — lettres, de Paris, du 24 septembre 1575 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis Revol, nommé président ; — reçu le 17 novembre suivant.

Jérôme Belle, seigneur de Saint-Didier, procureur du Roi au bailliage d'Embrun, 1575 (3) ; — pourvu d'un

du Roi et un greffier, ne tarda pas à la rétablir par un édit subséquent, daté de Boulogne, près de Paris, du moi d'août 1568, sur le pied de huit auditeurs, comme au temps du roi François I^{er}. La Chambre des Comptes s'émut de cette mesure ; elle présenta au Roi, le 27 octobre de cette année, une supplique en forme de remontrances où elle demanda qu'il ne fut point pourvu aux offices alors vacants par le décès de Claude Rabot, de Roland Carles et d'Ennemond Fléard. Elle rappelait dans sa requête que le roi François II avait transféré et nommé en la Chambre des Comptes de Grenoble deux présidents de la Chambre de Piémont, l'un comme président et l'autre comme auditeur. Elle concluait à ce que, tout en maintenant la création de ce nouveau président, le nombre des auditeurs fût conservé tel qu'il se trouvait dans le moment par suite du décès des trois titulaires sus-nommés. Le roi parut d'abord accéder aux désirs de la Chambre des Comptes ; mais, dès l'année suivante, il disposa de deux offices vacants, donnés à Louis Revol et à Pierre Rome. Le troisième office fut accordé ensuite à Charles Velhieu.

(2) Il signe Verdoney.

(3) Fils d'Antoine Belle, maître et auditeur des Comptes, pourvu ensuite de l'office de procureur du Roi près du même siège d'Embrun ; fonctions dans lesquelles il avait succédé à son père. Il a été remplacé lui-même dans sa charge de procureur du Roi à Embrun, par Guillaume Emé, son parent, devenu ensuite vi-bailli de Briançon et successivement conseiller au Parlement de Grenoble.

office de maître et auditeur des Comptes, créé par édit du roi Henri III, daté d'Avignon, du mois de décembre 1574; — reçu en 1576 (1).

Joachim de Rue; — lettres, de Fontainebleau, du 30 septembre 1577; — en remplacement de Pierre Romme, décédé, et sur la résignation d'Ennemond Fornet, pourvu de l'office de ce dernier, suivant lettres datées de Blois, du 12 avril de la même année; mais qui n'avait point été reçu. Ennemond Fornet était lui-même résignataire de Jacques Gordon, pourvu du même office par lettres, de Paris, du 13 mars 1575 et qui n'avait point été admis non plus, attendu l'opposition faite par les États du pays au rétablissement de l'office de Pierre Romme, supprimé par un édit du roi-dauphin Charles IX, du 6 août 1572; — reçu le 5 novembre 1577.

Antoine de Rives; — lettres, de Paris, du 22 janvier 1578; — en remplacement et sur la résignation de Charles de La Colombière; — reçu le 15 mars suivant (2).

Alexandre de Vallernod, sieur de Champ-Fagot; — lettres, de Paris, du 23 février 1583; — en remplacement et sur la résignation de Jean Du Poysle; — reçu le 19 janvier 1584.

Antoine Carles, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 10 mai 1585; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Conton, son aïeul maternel (3); — reçu en 1586.

Charles de Velhieu, docteur en droit, avocat en la Cour (4); — lettres, de Paris, du 26 juin 1587; — en remplacement de Claude Rabot, décédé; — reçu le 11 décembre suivant.

(1) Il signe Hierosme Belle.

(2) Il signe Rives.

(3) Ce dernier nom est aussi écrit dans les actes Conthon et par erreur de lettre Couton et Couthon; son orthographe vraie, comme on le voit par les signatures, est Conton.

(4) L'office de Claude Rabot devait être, à la mort de ce titulaire, supprimé comme étant en sus du nombre ancien; de sorte que son rétablissement en faveur de Velhieu, motiva une vive réclamation de la part de la Chambre des Comptes; d'autant plus que le même office, au lieu d'être comme auparavant de robe courte, était érigé en robe longue. La Chambre finit pourtant par consentir à l'enregistrement des provisions du nouveau titulaire et à sa réception, sous la clause qu'il occuperait le premier office ordinaire de conseiller du Roi, maître et auditeur de robe courte vacant par mort ou forfaiture; que jusque-là il ne participerait ni aux droits et émoluments de la Chambre ni aux épices et qu'il ne serait payé de ses gages qu'à son rang, après que les autres officiers auraient eux-mêmes été payés par les trésoriers du pays. Vingt-six ans après, et sans nulle opposition, Velhieu résignait son office à Pierre-Abel de Buffevant.

Simon Musy; — lettres, de Paris, du 23 février 1588; — en remplacement et sur la résignation de Jérôme Belle, décédé peu après; — reçu le 9 juin suivant (1).

Jean Dupin, du lieu de Tullins; — lettres, de Chartres, du 8 août 1588; — en remplacement et sur la résignation de Laurent Columbat, son beau-père; — reçu le 18 juin 1591 (2).

François Coste, de Romans; — lettres, du camp de Chartres, du 24 décembre 1592; — en remplacement de François Ferrus, décédé; — reçu le 12 août 1595.

Jean de Lescot, docteur en droit; — lettres, de Paris, du 6 novembre 1597; — en remplacement et sur la résignation d'Odile Bovier; — reçu le 14 mars 1598; — nommé ensuite conseiller au Parlement de Grenoble.

Claude Armand, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Dauphiné; — lettres, de Paris, du 29 août 1598; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Carles; — reçu le 18 novembre suivant.

Gaspard de Perrinet, sieur de Barsac; — lettres, du 25 avril 1598; — en remplacement et sur la résignation d'Ennemond Manuel; — reçu le 7 mars 1599; — nommé président en 1620 (3).

Hugues de Calignon; — lettres, de Paris, du 8 mai 1599; — en remplacement et sur la résignation de Joachim de Rue; — reçu le 24 juillet suivant.

Étienne de Verdoney, docteur en droit, avocat au Parlement; — lettres, de Paris, du 10 décembre 1598; — en remplacement et sur la résignation de son père Jean de Verdoney; — reçu le 6 juillet 1599 (4).

Pierre de Micha; — lettres, de Paris, du 25 juin 1601; — en remplacement et sur la résignation de Jean Dupin; — reçu le 10 novembre suivant.

Pierre Mitalier, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 28 mai 1603; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne de Verdoney; — reçu le 5 août suivant.

Jean Francon, conseiller du Roi, maître correcteur; — lettres, de Paris, du 21 mars 1604; — en remplacement et sur la résignation d'Alexandre de Vallernod; — reçu le 28 mai suivant.

Antoine Perrot, avocat en la Cour; — lettres du 30 décembre 1605; — en remplacement de Claude Armand,

(1) Il signe Musy.

(2) Il signe Dupin; quoique le nom de son beau-père soit écrit assez souvent Colombat, ce dernier ne signait pas moins d'une manière fort lisible Columbat.

(3) Il signe Perrinet.

(4) Il signe E. Verdoney.

décédé, et sur la résignation de Jean Lamorte, pourvu de l'office dudit Armand et qui ne s'était point fait recevoir; — reçu le 15 mai 1609.

Pierre-Symphorien Boryn, sieur de Tournin, secrétaire greffier patrimonial et criminel au Parlement de Grenoble; — lettres, de Paris, du 27 mars 1609; — en remplacement de Simon Musy, décédé, et sur la résignation de Charles Ducros, pourvu de l'office de ce dernier, mais non encore admis; — reçu le 10 décembre 1611, sous la condition expresse et l'engagement par lui souscrit que, pendant un an, c'est-à-dire, jusqu'au 31 décembre 1612, il ne prétendrait à aucun droit d'épices ou de rétribution quelconque, sauf les gages ordinaires (1).

Antoine de Chaulnes; — lettres, de Paris, du 17 septembre 1611; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Rives; — reçu le 31 janvier 1613. — nommé ensuite président au bureau des trésoriers de France en la généralité du Dauphiné.

Jean Du Vache, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 14 mai 1615; — en remplacement et sur la résignation de Jean de Lescot; — reçu le 8 juillet suivant; — décédé le 30 novembre 1630.

Étienne Empereur, sieur de La Croix; — lettres, de Paris, du 15 juillet 1615; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine de Chaulnes; — reçu le 11 août suivant; — nommé général des finances en Dauphiné, en 1621.

Charles de Genton, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, des 11 août et 29 octobre 1616; — en remplacement et sur la résignation d'Hugues de Calignon, décédé la même année; — reçu le 20 décembre suivant.

Gabriel de La Baume; — lettres, de Paris, du 4 mars 1619; — en remplacement et sur la résignation de Pierre-Symphorien Boryn, décédé quelques mois après; — reçu le 15 mai suivant (2).

François de Portes, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 11 mars 1620; — en remplacement de François Coste, décédé; — reçu le 12 mai suivant; nommé président, en 1637.

Zacharie Pascal ou Pasqual, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 19 juin 1620; — en remplacement et

sur la résignation de Gaspard de Perrinet, nommé président; — reçu le 19 décembre suivant (1).

Humbert de Lyonne, avocat en la Cour; — lettres, du Camp devant Montauban, du 25 août 1621; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Empereur; — reçu le 8 octobre suivant; — décédé le 9 octobre 1632, doyen des conseillers de la Chambre des Comptes (2).

Pierre Abel de Buffevant; — lettres du 19 juillet 1623; — en remplacement et sur la résignation de Charles de Velhieu; — nommé président en 1631.

François Emériat, docteur en droit, avocat au siège de Vienne; — lettres, de Fontainebleau, du 15 juillet 1625; — en remplacement et sur la résignation de Pierre-Abel de Buffevant; — reçu le 10 août suivant; — nommé président en 1629 (3).

Antoine Francon, écuyer, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 12 février 1627; — en remplacement et sur la résignation de son père Jean Francon; — reçu le 30 avril suivant.

Claude de Pina; — lettres du 23 janvier 1628; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Micha, son beau-père.

Etienne Du Prat; — lettres du 14 juillet 1628 (office créé par édit du mois de mars de cette année).

Étienne Le Camus; — lettres du 14 juillet 1628 (office créé par édit du mois de mars de cette année).

Paul Pourroy, secrétaire des Comptes et receveur général des États du Dauphiné; — lettres du 14 juillet 1628 (office créé par édit du mois de mars de cette année); — décédé en 1636.

Claude de Rivolle; — lettres du 14 juillet 1628 (office créé par édit du mois de mars de cette année) (4).

Jean Du Bois, avocat en la Cour, 1628 (office créé) (5).

Pierre Bailly; — lettres du 29 octobre 1629; — en remplacement et sur la résignation de François Emériat, nommé président (6).

Hugues Garnier; — lettres du 30 septembre 1633 (office créé par édit du mois d'octobre 1629).

François Bailly; — lettres du 17 janvier 1630; — en

(1) L'office de Simon Musy devait être, à la mort de ce titulaire, supprimé comme étant en sus du nombre ancien, par un arrêt du Conseil d'État du 17 mai 1606; il fut rétabli en faveur de Pierre-Symphorien Boryn, par ses lettres de provisions, du 27 mars 1609.

(2) Il signe de La Baulme.

(1) Il signe Z. Pasqual.

(2) Il signe Humb. de Lyonne. Il passa pour un homme instruit et versé dans l'histoire du Dauphiné. Il était frère d'Arthus de Lyonne, évêque de Gap et neveu d'Hugues de Lyonne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV.

(3) Il signe Emériat.

(4) Il signe Rivolle.

(5) Il signe Du Bois.

(6) Il signe Bailly.

remplacement et sur la résignation de Pierre Bailly, son père (1).

Jean Du Vache, avocat en la Cour, seigneur de Plan; — lettres, de Paris, du 31 décembre 1630; — en remplacement de Jean Du Vache, son oncle, décédé; — reçu le 11 février 1631; — nommé ensuite président (2).

Geoffroy, Pellisson; — lettres du 6 février 1631; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Du Prat, son beau-frère (3).

Antoine Perrot; — lettres du 14 mai 1631; — en remplacement et sur la résignation d'autre Antoine Perrot, son père.

Benoît Pauze; — lettres du 10 avril 1631; — en remplacement de Jean Du Boys, décédé; — reçu le 30 avril 1633; — décédé en 1670.

Pierre de La Serre; — lettres du 13 mars 1633 (office créé par édit du mois d'octobre 1629).

Jean Garnier; — lettres du 18 février 1633; — en remplacement d'Hugues Garnier, son père, décédé.

Arthus Pourroy de Guillomières; — lettres du 11 mars 1636; — en remplacement de Paul Pourroy, son père, décédé; — reçu la même année; — décédé lui même dans le mois de décembre 1679.

Philippe Sarrazin; — lettres du 15 juin 1637; — en remplacement et sur la résignation de François de Portes, nommé président.

Jacques Pourroy de Voissanc; — lettres du 21 novembre 1637; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Le Camus; — décédé en 1646.

Claude Pourroy Du Faurès; — lettres du 17 décembre 1637; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Pina; — décédé le 12 mars 1656.

Benjamin Montaigne, 1639; — en remplacement de Claude de Rivolle; — décédé le 23 janvier 1678.

Jacques Canel; — en remplacement de Pierre de La Serre; — de 1640 à 1669.

Barthélemy Buissonnyer; — lettres du 12 juillet 1640; — en remplacement et sur la résignation de Charles de Genton; — reçu le 9 août suivant; — décédé en 1676 (4).

Jean-Louis de Ponnat de Garcin, sieur des Combes;

— lettres du 4 juillet 1642; — en remplacement et sur la résignation de Philippe Sarrazin; — reçu le 17 du même mois; — décédé, étant doyen des maîtres aux Comptes, le 23 juin 1696, à l'âge de quatre-vingt-six ans (1).

Gabriel de La Baume; — lettres du 11 juillet 1642; — en remplacement et sur la résignation de Gabriel de La Baume, son père; — reçu le 31 du même mois; — décédé le 19 novembre 1679 (2).

Jean Charbonneau; — lettres du 2 avril 1642; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Mitalier; — reçu la même année; — décédé en 1671.

Jacques Trolieur; — lettres du 15 septembre 1646; — en remplacement de Zacharie Pascal, décédé (3).

Claude d'Avity; — lettres du 16 juillet 1646; — en remplacement et sur la résignation de Jacques de Pourroy de Voissanc; — reçu la même année.

François Du Pra de Chassagny; — lettres du 15 avril 1647; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Françon; — reçu le 16 mai suivant.

Antoine Mitalier; — lettres du 2 août 1649; — en remplacement de Jean Du Vache et sur la résignation de Pierre Chapot, pourvu de l'office de ce dernier; mais non admis; — reçu le 13 du même mois (4).

Jacques Trolieur, 1650; — en remplacement d'autre Jacques Trolieur, décédé.

Philippe Pourroy de L'Auberivière, avocat général du Roi en la Chambre des Comptes de Grenoble, nommé maître ordinaire en cette Chambre, 1651; — en remplacement d'Antoine Perrot; — décédé le 21 janvier 1682 (5).

Isaac de Garnier; — en remplacement de Jean Garnier, son père; 1654.

François Du Bois, 1656; — en remplacement de Claude Pourroy Du Faurès, décédé (6).

François Pourroy de Quinsonas; — en remplacement et sur la résignation d'Arthus Pourroy, son père, 1656; — nommé en 1675 président à la Chambre des Comptes (7).

André Maximy, secrétaire au Parlement, 1659; — en remplacement de Geoffroy Pellisson; — décédé le 17 février 1681.

(1) Il signe Bailly, comme son père. Joseph Bailly, son fils, seigneur de Montcarra, a été conseiller au Parlement de Grenoble.

(2) Il était fils d'Étienne Du Vache et neveu et filleul de Jean Du Vache, qui l'avait institué pour son héritier par testament du 18 septembre 1628, aux minutes de Pierre Verdecy, notaire.

(3) Il signe G. Pellisson.

(4) Il signe Buissonnyer.

(1) Il signe de Ponnat Garcin.

(2) Il signe de La Baulme.

(3) Il signe Trolieur.

(4) Il signe Mitalier.

(5) Il signe Delauberivière.

(6) Il signe Du Bois.

(7) Il est décédé le 24 octobre 1716, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Pierre de Guiffrey, 1660 ; — en remplacement de François Du Pra de Chassagny ; — mort doyen des maîtres aux Comptes, le 23 octobre 1724.

Salomon de Mérez, conseiller au présidial de Valence, 1660 ; — en remplacement de Jacques Trolieur ; — décédé le 12 février 1667.

François Sambein, 1661 ; — en remplacement d'Antoine Mitalier.

Alexandre Long-Berard, sieur d'Illins, 1663 ; — en remplacement de François Bailly.

Jean Baudet de Beauregard, nommé par lettres du 6 novembre 1667 ; — en remplacement de Salomon de Mérez, décédé ; — décédé lui-même en 1677.

Jean Duchon, 1671 ; — en remplacement de François Du Bois, décédé.

Antoine Pourroy, 1671 ; — en remplacement de Benoît Pause, décédé ; — décédé lui-même le 27 mars 1710.

Aymar Marnays, 1671 ; — en remplacement d'Alexandre Long-Berard ; — nommé président en 1683 (1).

Jacques-Henri de Revel Du Perron, 1672 ; — en remplacement de Jean Charbonneau, décédé ; — mort doyen des conseillers maîtres, en 1706.

Claude Canel, prêtre et avocat, 1672 ; — en remplacement de Jacques Canel, son père, décédé ; — nommé ensuite conseiller au Parlement de Grenoble (2).

Philippe Du Vivier, sieur de Barnave, avocat en la Cour ; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 10 mai 1675 ; — en remplacement et sur la résignation de François Pourroy de Quinsonas ; — reçu le 29 du même mois ; — nommé ensuite président.

Jean-Augustin de Loulle, avocat en la Cour ; — lettres, de Paris, du 19 mars 1676 ; — en remplacement de Barthélemy Buissonnyer, décédé ; — reçu le 29 avril suivant.

Jean-Antoine Ricol, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 4 novembre 1677 ; — en remplacement de Jean Baudet, décédé, et sur la résignation de Louis Baudet, héritier dudit Jean Baudet, son fils ; — reçu le 19 juillet 1678.

Louis Montaigne, 1678 ; — en remplacement de Benjamin Montaigne, son père, décédé ; — décédé lui-même le 7 août 1709.

Claude Martron, de Corps, sieur de La Tour, avocat au Parlement ; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 15 mai 1679 ; — en remplacement et sur la résignation de Claude Canel ; — reçu le 14 juin suivant.

Humbert de La Colombière, 1681 ; — en remplacement de Gabriel de La Baume, décédé.

Claude Guerin, 1682 ; — en remplacement d'André Maximy, décédé.

Claude Lovat, 1683 ; — en remplacement d'Aymar de Marnays, nommé président.

Sébastien de Rachais de Montferra, 1684 ; — en remplacement d'Humbert de Lyonne.

Sébastien Pourroy de Montferrier, 1685 ; — en remplacement de Philippe Pourroy de L'Auberivière.

Louis-Jean-Baptiste de Veynes Du Prayet, 1687 ; — en remplacement d'Isaac Garnier.

Pierre Duchon, 1688 ; — en remplacement de Jean Duchon.

François d'Allégret, 1688 ; — en remplacement de Claude Guérin.

Antoine Roux, 1690 ; — en remplacement de Jean-Augustin de Loulle, décédé.

Jean-Baptiste Corbet ; — nommé par lettres du 3 juillet 1690 ; — en remplacement de Sébastien de Rachais ; — reçu le 24 du même mois (1).

Louis Faure-Verdecy, 1692 ; — en remplacement et sur la résignation de Philippe Du Vivier, nommé président ; — décédé le 19 janvier 1714.

Joseph Morard de Saint-Vérant, 1692 ; — en remplacement de Claude Lovat.

Just Bodoin, correcteur, 1693 ; — nommé maître aux Comptes, en remplacement d'Antoine Roux.

Joseph de Mérez, 1694 ; — en remplacement de François Sambein ; — décédé le 25 mars 1694.

André de Mérez, 1694 ; — en remplacement de Joseph de Mérez, décédé.

Jean Alloys, 1695 ; — en remplacement de Claude d'Avity ; — nommé ensuite président.

Jacques Du Frénet de Beaumont, 1696 ; — en remplacement de Louis-Jean-Baptiste de Veynes Du Prayet ; — décédé le 28 février 1727.

Pierre Gondoin, auditeur, 1696 ; — nommé maître

(1) Il signe Marnays ; décédé le 14 février 1704, à l'âge de soixante-et-un ans.

(2) Il a été prieur de Vizille, chanoine de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble et un administrateur zélé de l'hôpital général de cette ville. Les moulins de Canel, appartenant à cette institution charitable et à l'établissement desquels il coopéra en grande partie, reçurent, comme une sorte de reconnaissance de la part de ses concitoyens, son nom qu'ils portent encore aujourd'hui.

(1) Son fils Louis-Jean-François Corbet de Meyrieu, a été conseiller au Parlement de Grenoble.

aux Comptes, en remplacement et sur la résignation d'André de Mérez.

Paul-Hilarion de Ricol, 1696; — en remplacement de Jean-Antoine de Ricol, son père, décédé.

Claude Pellissier, auditeur, 1698; — nommé maître aux Comptes, en remplacement de Jean-Louis de Ponnat, décédé (1).

David Du Frénet de Beaumont, correcteur; — nommé maître aux Comptes en remplacement de François d'Allégret.

Claude Monin de La Verne, 1701; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Gondoin.

François de Mérindol de Vaux; — en remplacement et sur la résignation de Claude Martron de La Tour; — reçu le 24 mars 1703.

Louis Novel; — en remplacement d'Humbert de La Colombière; — reçu le 30 avril 1703; — décédé le 23 décembre 1724.

François-Joseph Alloys; — en remplacement et sur la résignation de Jean Alloys, nommé président; — reçu le 26 mai 1704; — décédé le 30 novembre 1713.

Etienne Brunet; — en remplacement de Jacques-Henri de Revel Du Perron, décédé; — reçu le 19 janvier 1707.

André-Thomas de Montaigne; — lettres, de Versailles, du 28 décembre 1709; — en remplacement de Louis Montaigne, son père, décédé; — reçu le 18 janvier 1710; — décédé le 3 décembre 1745.

Claude Pourroy; — lettres, de Versailles, du 13 juillet 1710; — en remplacement d'Antoine Pourroy, son père, décédé; — reçu le 28 du même mois.

Jacques Rochette; — lettres du 26 juillet 1711; — en remplacement et sur la résignation de Sébastien Pourroy de Montferrier; — reçu le 12 août suivant.

Louis Raby, sieur de La Balme; — lettres, de Versailles, du 17 février 1714; — en remplacement de François-Joseph Alloys, décédé; — reçu le 13 mars suivant.

Flodoard-Sébastien de Bailly, sieur de Montcarra; — lettres, de Versailles, du 15 avril 1714, avec dispenses d'âge et de parenté; — en remplacement de Louis Faure-Verdecy, décédé; — reçu le 16 mai suivant; — décédé le 16 décembre 1767.

Joseph Rochette de La Morlière; — lettres, de Versailles, du 16 janvier 1715, avec dispense de parenté; —

en remplacement et sur la résignation de David Du Frénet, sieur de Beaumont; — reçu le 5 février suivant.

Laurent-Charles Bodoïn, avocat en la Cour; — lettres, de Paris, du 1^{er} juin 1717; — en remplacement et sur la résignation de Just Bodoïn son père; — reçu le 2 juillet suivant.

Just-André Chaboud; — lettres, de Paris, du 19 juillet 1719; — en remplacement et sur la résignation de Joseph Morard de Saint-Vérant; — reçu le 3 août suivant.

Jean Monier; — lettres, de Paris, du 12 septembre 1720; — en remplacement de Pierre Duchon, décédé; — reçu le 25 du même mois.

Jacques-Denis Dupré, sieur de L'Isle; — lettres, de Paris, du 1^{er} juillet 1723; — en remplacement et sur la résignation de Claude Monin de La Verne; — reçu le 14 août suivant; — décédé en 1763.

Pierre Pascal de Longpra; — lettres, de Paris, du 12 avril 1725, avec dispense de parenté; — en remplacement de Pierre de Guiffrey, décédé; — reçu le 21 du même mois; — décédé le 30 janvier 1739 (1).

Modeste Novel; — lettres, de Paris, du 26 avril 1725; — en remplacement de Louis Novel, son oncle, décédé; — reçu le 18 mai suivant.

François-Joseph de Baratier; — lettres, de Paris, du 28 novembre 1726; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Baptiste Corbet, seigneur de Meyrieu; — reçu le 9 décembre suivant.

Jacques-Pierre Du Frénet, seigneur de Beaumont, avocat en la Cour; — lettres du 3 juillet 1727, avec dispense d'âge; — en remplacement de Jacques Du Frénet de Beaumont, son père, décédé; — reçu le 19 du même mois; — nommé conseiller au Parlement de Grenoble, en 1735.

Claude-Joseph Bolian (2); — lettres du 4 février 1729, avec dispense d'âge; — en remplacement de Laurent-Charles Bodoïn; — reçu le 23 du même mois.

Gabriel-Marie d'Euvrard de Corboin, seigneur de Courtenay; — lettres, de Paris, du 8 août 1731; — en remplacement de Paul-Hilarion de Ricol, décédé; — reçu le 27 novembre suivant.

Claude-François Pellissier; — lettres, de Versailles, du 21 décembre 1731, avec dispense d'âge; — en remplace-

(1) Il signe Pellissier.

(1) Son fils Pierre-Antoine Pascal de Longpra a été conseiller au Parlement de Grenoble.

(2) Fils de Charles Bolian, ancien capitaine d'infanterie, et de Thérèse Du Frénet.

ment de Claude Pellissier, son père, décédé; — reçu le 8 janvier 1732.

Jean-Benoît Merlin de Barberon; — lettres, de Versailles, du 22 juin 1734; — en remplacement et sur la résignation de Flodoard-Sébastien de Bailly de Montcarra; — reçu le 24 juillet suivant; — décédé le 16 août 1760.

Joseph de Chalvet; — lettres, de Paris, du 10 novembre 1735; — en remplacement et sur la résignation de Jacques-Pierre Du Frénet de Beaumont; — reçu le 24 du même mois; — décédé le 9 octobre 1766.

François Patras, avocat au Parlement de Grenoble; — lettres du 10 avril 1739; — en remplacement de Pierre Pascal de Longpra, décédé; — reçu le 30 du même mois; — décédé le 19 août 1745.

Amédée-Joseph Rochette de La Morlière; — lettres du 22 juin 1740, avec dispense d'âge; — en remplacement et sur la résignation de Joseph Rochette de La Morlière, son père; — reçu le 2 août suivant.

Claude Bouloud; — lettres du 15 juillet 1740; — en remplacement de Gabriel-Marie d'Euvrard de Corboin; — reçu le 3 août suivant.

François de Mérindol de Vaux; — lettres du 21 juillet 1741; — en remplacement et sur la résignation d'autre François de Mérindol, son père; — reçu le 12 août suivant.

François Doudart de Lagrée; — lettres du 21 octobre 1745; — en remplacement de François Patras, décédé; — reçu le 26 novembre suivant; — décédé le 8 mars 1753.

Jean-François Gély de Montcla; — lettres, de Paris, du 8 juillet 1747; — en remplacement d'André-Thomas de Montaigne, décédé; — reçu le 24 du même mois.

Jean Monier; — lettres du 17 février 1748; — en remplacement d'autre Jean Monier, son père; — reçu le 29 du même mois.

Ennemond-Etienne Brunet, sieur de Vence; — lettres du 16 mars 1748; — en remplacement d'Étienne Brunet, son père, décédé; — reçu le 28 du même mois.

François Reyfard, correcteur; — nommé maître aux Comptes, par lettres du 19 avril 1749; — en remplacement de Claude Pourroy; — reçu le 7 mai suivant.

Antoine-François Colaud de La Salcette, avocat; — lettres du 25 octobre 1751; — en remplacement de François-Joseph de Baratier; — reçu le 26 novembre suivant; — nommé avocat général au Parlement de Grenoble en 1754 (1).

Ferréol Jeune; — lettres du 25 octobre 1751; — en remplacement de François Reyfard; — reçu le 26 novembre suivant.

Louis-François Arthaud; — lettres, de Compiègne, du 31 juillet 1752; — en remplacement de Modeste Novel; — reçu le 11 août suivant.

Louis Beylié; — lettres du 27 mai 1754; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine-François Colaud de La Salcette; — reçu le 12 juin suivant.

Adrien Drogat-Morard; — lettres, de Paris, du 22 avril 1754; — en remplacement de François Doudart de Lagrée, décédé, et sur la résignation de Marc-Octavien Doudart de Lagrée fils de ce dernier, présenté à la nomination du Roi; mais non encore pourvu; — reçu le 24 mai suivant.

André Chaboud; — lettres, de Compiègne, du 29 juillet 1754, avec dispense d'âge; — en remplacement de Just-André Chaboud, son père; — reçu le 12 août suivant; — décédé le 26 octobre 1767 (1).

Denis Dupré, référendaire en la chancellerie du Dauphiné; — lettres, de Fontainebleau, du 14 octobre 1754; — en remplacement et sur la résignation de Jacques-Denis Dupré de L'Isle, son père; — reçu le 19 novembre suivant.

Jean Monier de Bélibat; — lettres, de Fontainebleau, du 14 octobre 1754, avec dispenses d'âge et de parenté; — en remplacement de Jean Monier, son frère, décédé; — reçu le 21 novembre suivant; — décédé le 23 mars 1770.

Joseph-Jean-Baptiste Lovat; — lettres, de Versailles, du 13 décembre 1754; — en remplacement et sur la résignation de Claude-Joseph Bohian; — reçu le 8 janvier 1755.

Marc-Octavien Doudart de Lagrée; — lettres, de Versailles, du 8 février 1755, avec dispense d'âge; — en remplacement et sur la résignation d'Amédée-Joseph Rochette de La Morlière; — reçu le 27 du même mois; — nommé procureur général près de la Chambre des Comptes, en 1777.

Guillaume-Thomas Simon de La Rochette; — lettres

chanoine d'Embrun et de Die, député du clergé aux États généraux du Dauphiné, en 1789, et successivement député de la Drôme en 1792 et membre du conseil des cinq cents pour ce département.

Antoine-François Colaud de La Salcette eut de Marie Eymard de Lachal, deux fils : Joseph-Claude-Louis, d'abord conseiller au Parlement de Grenoble, plus tard préfet de la Creuse, mort sans postérité en 1812, et Jean-Jacques-Bernardin, lieutenant général sous l'empire et gouverneur des États de Hanovre.

(1) Son fils Joseph-Just-André de Chaboud a été conseiller au Parlement de Grenoble.

(1) Fils de Joseph Colaud, receveur général des domaines en Dauphiné. Son frère Jacques-Bernardin Colaud de La Salcette a été

du 18 juillet 1755, avec dispense d'âge ; — en remplacement de Jacques Rochette ; — reçu le 31 du même mois.

Etienne-Joseph Isoard ; — lettres du 27 avril 1759 ; — en remplacement de Louis Raby, décédé ; — reçu le 8 mai suivant (1).

Joseph-Augustin Rivière ; — lettres du 10 août 1759, avec dispense d'âge ; — en remplacement de Claude-François Pellissier ; — reçu le 7 décembre 1759.

Etienne de La Morte de Charens ; — lettres du 22 avril 1760 ; — en remplacement de Joseph-Jean-Baptiste de Lovat ; — reçu le 7 juin suivant ; — décédé le 6 janvier 1784.

Joseph-Blaise Merlin de Lovat, ancien capitaine au régiment de Monestier-cavalerie, chevalier de Saint-Louis ; — lettres du 30 janvier 1761 ; — en remplacement de Jean-Benoît Merlin de Barberon, son frère, décédé ; — reçu le 12 février suivant.

Jacques-Antoine Porchier d'Arzac Du Savel, seigneur de Monteymont, ancien gendarme de la garde du Roi ; — lettres du 29 mai 1761 ; — en remplacement de Denis Dupré ; — reçu le 13 juin suivant.

Ennemond Hélié, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 30 janvier 1771, avec dispense de parenté ; — en remplacement d'André Chaboud, décédé ; — reçu le 19 février suivant.

Pierre-Just Dalliez ; — lettres, de Paris, du 15 février 1769 ; — en remplacement de Joseph de Chalvet, décédé ; — reçu le 9 mars suivant.

Bruno-Gabriel de Loulle, prévôt de l'église de Crest ; — lettres, de Compiègne, du 5 août 1772 ; — en remplacement de Jean Monier de Béliat, décédé ; — reçu le 28 novembre suivant.

Daniel-Joseph Isoard, ancien capitaine au régiment de Lorraine, licencié en droit ; — lettres, de Versailles, du 2 août 1775, avec dispense d'alliance ; — en remplacement d'Étienne-Joseph Isoard, son frère, décédé ; — reçu le 12 du même mois.

Aymon-Maurice Martin, licencié en droit ; — lettres, de Paris, du 9 avril 1777 ; — en remplacement et sur la résignation de Marc-Octavien Doudart de Lagrée, nommé procureur général ; — reçu le 26 du même mois.

Benoît-Bruno Du Clot ; — lettres, de Paris, du 13 mai 1778 ; — en remplacement de Jean-François Gély de Montcla ; — reçu le 19 juin suivant.

Victor-François Chabert ; — lettres, de Marly, du 17 mai 1778, avec dispense d'âge ; — en remplacement de Joseph-Blaise Merlin de Lovat, décédé ; — reçu le 19 juin suivant.

Étienne-François Chabert de Fondville ; — lettres, de Paris, du 1^{er} juillet 1778, avec dispenses d'âge et de parenté ; — en remplacement de Guillaume-Thomas Simon de La Rochette ; — reçu le 16 du même mois.

Jacques Falquet de Planta, receveur général des Domaines et bois de la généralité de Grenoble ; — lettres du 29 juillet 1778 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis-François Arthaud ; — reçu le 14 août suivant.

Louis-Antoine Duplessis ; — lettres du 19 avril 1780 ; — en remplacement et sur la résignation de Joseph-Augustin de Rivière ; — reçu le 29 avril suivant.

Laurent de Montlovier ; — lettres, de Paris, du 28 février 1781 ; — en remplacement de Claude Bouloud ; — reçu le 22 mars suivant.

Joachim-Laurent Chorier ; — lettres du 12 juin 1782 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis Beylié ; — reçu le 2 août suivant.

Joseph Hugues ou d'Hugues ; — lettres du 16 janvier 1783 ; — en remplacement et sur la résignation d'Adrien Drogat ; — reçu le 8 mars suivant ; — nommé ensuite président.

Jean-Gabriel Duport-Roux ; — lettres, de Paris, du 9 février 1786 ; — en remplacement d'Étienne de La Morte de Charens, décédé ; — reçu le 4 mars suivant.

Joseph-François de Payan ; — lettres, de Versailles, du 15 novembre 1787 ; — en remplacement de Ferréol Jeune, reçu le 12 décembre suivant.

Conseillers maîtres en exercice en 1790.

François de Mérindol, doyen.

Ennemond-Étienne Brunet de Vence.

Jacques-Antoine Porchier d'Arzac Du Savel.

Pierre-Just Dalliez.

Ennemond Hélié.

L'abbé Bruno-Gabriel de Loulle.

Daniel-Joseph d'Isoard.

Benoît-Bruno Du Clot.

Victor-François Chabert.

Étienne-François Chabert de Fondville.

Jacques Falquet de Planta.

Louis-Antoine Duplessis.

Laurent de Montlovier.

(1) Fils d'Étienne-Daniel Isoard, trésorier au bureau des Finances.

Joachim-Laurent Chorier.
Jean-Gabriel Duport-Roux.
Joseph-François de Payan.
Deux places vacantes.

Conseillers correcteurs.

Il n'y eut d'abord qu'un seul office de correcteur, créé en 1543 ; à ce premier office il en fut ajouté un second, en 1574, mais dont le titulaire ne fut pourvu qu'en 1585. Deux autres offices furent institués en 1692. Depuis cette époque jusqu'en 1790, il y a eu toujours quatre correcteurs.

Pierre Chapelan ou Chapelain, bourgeois de Grenoble, ancien clerc juré au greffe du Parlement de cette ville ; — nommé correcteur à la Chambre des Comptes, par lettres du roi-dauphin François I^{er}, datées de Sainte-Menéhould, du 9 septembre 1543 (office créé) ; — reçu le 19 janvier suivant.

Louis Lobet, 1558 ; — en remplacement de Pierre Chapelain.

Jean Liotard ou Lyotard, secrétaire au Parlement de Grenoble (1) ; — nommé par lettres du roi-dauphin Henri III, du 31 décembre 1585 (office de second correcteur, créé suivant un édit du mois de février 1574) ; — reçu le 5 mars 1586 ; — nommé ensuite président à la Chambre des Comptes.

Jean Francon ; — lettres, de Chartres, du 4 février 1594 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Liotard, nommé président ; — reçu le 9 novembre suivant ; — pourvu d'un office de maître et auditeur à la Chambre des Comptes, en 1604.

Laurent Notaire, bourgeois de Grenoble ; — lettres, de Lyon, du 9 août 1595 ; — en remplacement et sur la résignation de Louis Lobet ; — reçu le 1^{er} décembre suivant (2).

Pierre Durif ; — lettres, de Paris, du 14 mars 1603 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Francon ; — reçu le 12 juillet suivant.

Jean Durand ; — lettres, de Meaux, du 25 septembre

1618 ; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Durif ; — reçu le 20 décembre suivant.

Scipion Guillet, avocat ; — lettres, de Paris, du 16 mars 1626 ; — en remplacement et sur la résignation de Laurent, notaire, son beau-père ; — admis le 10 novembre suivant (1).

Louis Garnier, 1627 ; — en remplacement de Jean Durand.

François Guillet, avocat ; — lettres du 4 janvier 1639 ; — en remplacement et sur la résignation de son père Scipion Guillet ; — reçu la même année ; — nommé ensuite avocat général au Parlement de Grenoble (2).

Pierre Didier-Porret, secrétaire en la Chambre des Comptes ; — lettres du 8 août 1641 ; — en remplacement de Louis Garnier, décédé.

Laurent Second, 1653 ; — en remplacement de François Guillet.

Pierre Portin, 1653 ; — en remplacement de Pierre Didier-Porret.

Antoine Chosson, 1674 ; — en remplacement de Pierre Portier ; — décédé le 1^{er} octobre 1692.

Michel Masse de Vaudragon, avocat en la Cour ; — lettres, de Versailles, du 29 juillet 1677 ; — en remplacement de Laurent Second ; — reçu le 13 août suivant.

Balthazard Colin ; — lettres du 6 avril 1690 ; — en remplacement de Michel Masse de Vaudragon ; — reçu le 27 mai suivant (3).

Création de deux nouveaux offices de correcteurs en la Chambre des Comptes, par édit du mois d'août 1692, et moyennant la finance de 25,000 livres chaque office.

Just Bodoin ; — lettres, de Versailles, du 4 septembre 1692 (office créé) ; — nommé ensuite maître aux Comptes.

David Du Frénet, 1692 (office créé) ; — nommé ensuite maître aux Comptes.

Louis Besson, 1693 ; — en remplacement et sur la résignation de Just Bodoin, nommé maître aux Comptes.

Antoine de Bruno, 1693 ; — en remplacement d'Antoine Chosson, décédé.

François Du Prat, 1698 ; — en remplacement et sur la résignation de David Du Frénet, nommé maître aux Comptes.

(1) Il signe Lyotart. Il avait en premier lieu travaillé au greffe de la Chambre des Comptes, en qualité de simple expéditionnaire.

(2) Il a été en même temps garde des sceaux en la chancellerie du Parlement, office dont il fut pourvu en vertu de lettres du Roi-Dauphin, datées de Lyon, du 12 décembre 1600, en remplacement et sur la résignation de François de Frize ; il ne fut reçu dans ce dernier office que le 12 juillet 1605.

(1) Il s'attacha ensuite à la reine Marguerite, dont il devint maître des requêtes. On a de lui des vers latins et deux ouvrages qui sont un éloge de François Raynaud, célèbre avocat du barreau de Grenoble et des mémoires sur la maison de Savoie.

(2) Il passa pour un bel esprit de son temps et très versé dans la connaissance des anciens poètes latins.

(3) Il eut deux fils : Jacques Colin, sieur de La Brunerie, près de Voiron, et Pierre Colin, sieur de La Roche.

Claude Monin; — lettres du 24 juillet 1701; — reçu le 8 août suivant.

Jacques Du Freynet de Beaumont; — reçu le 18 novembre 1702; — décédé le 28 février 1727.

Guigues Du Mollard; — lettres, de Paris, du 23 juin 1716; — en remplacement et sur la résignation de Louis Besson; — reçu le 17 juillet suivant.

Claude de Bruno; — lettres du 20 avril 1719; — en remplacement d'Antoine de Bruno; — reçu le 13 mai suivant.

François Reyfard; — nommé correcteur par lettres, de Paris, du 10 février 1724; — en remplacement et sur la résignation de François Du Prat; — reçu le 21 du même mois; — nommé ensuite maître ordinaire des Comptes.

Louis Berard, avocat; — lettres, de Paris, du 19 avril 1725; — en remplacement et sur la résignation de Balthazard Colin; — reçu le 11 mai suivant; — décédé le 21 novembre 1748, à l'âge de cinquante-trois ans (1).

Jacques Benoît; — lettres du 27 juillet 1748; — en remplacement et sur la résignation de François Reyfard; — reçu le 29 avril 1749.

François-Joseph Berard de Goutefrey; — lettres, de Versailles, du 25 avril 1749; — en remplacement de Louis Berard de Goutefrey, son père, décédé; — reçu le 1^{er} mai suivant.

Jean-François Duchon; — lettres du 14 mai 1753; — en remplacement de François Berard de Goutefrey; — reçu le 20 juin suivant; — décédé en 1769.

François Chaptal; — lettres du 6 juin 1764; — en remplacement et sur la résignation de Claude de Bruno; — reçu le 18 juillet suivant.

Louis-Antoine Pommier; — lettres, de Compiègne, du 1^{er} août 1764; — en remplacement de Guigues Du Mollard; — reçu le 11 du même mois.

François-Auguste-Reymond Chorot-Boisvert; — lettres, de Paris, du 25 avril 1770; — en remplacement de Jean-François Duchon, décédé; — reçu le 15 mai suivant.

Antoine Robin-Duverney de Truchy; — lettres, de Saint-Germain-en-Laye, du 31 décembre 1775; — en remplacement de Jacques Benoît, décédé; — reçu le 29 juillet 1776.

(1) Fils de Jean Berard, ancien procureur au Parlement de Grenoble, qui acheta ensuite une charge à la chancellerie de cette Cour. Louis Berard acquit lui-même, depuis, le fief de Goutefrey dans le mandement de la terre de Bressieux.

Conseillers Correcteurs en exercice en 1790.

François Chaptal;

Louis-Antoine Pommier;

François-Auguste-Reymond Chorot-Boisvert (1).

Antoine Robin-Duverney.

Conseillers auditeurs.

Six offices d'auditeurs ont été créés en la Chambre des Comptes par un édit du mois d'août 1692. Les titulaires de ces nouveaux offices, pourvus, tous les six, par lettres datées de Versailles, du 4 septembre 1692 et reçus le 19 du même mois, furent :

Pierre Gondoin, ancien receveur des tailles en l'élection de Romans; — nommé ensuite conseiller-maitre.

André Chaboud, avocat au Parlement.

François Meunier de Boulieu.

Philippe Émery, avocat au Parlement.

Philippe Pourroy de Quinsonas, décédé en 1695 (2).

Et Claude Péliissier, avocat au Parlement; — nommé ensuite conseiller-maitre ou maître aux Comptes.

Octavien Martini, contrôleur général; — nommé par lettres du 9 août 1696; — en remplacement de Philippe Pourroy de Quinsonas, décédé; — reçu au mois de décembre suivant; — décédé le 7 mai 1710.

André Perrin de Lépinay, 1696; — en remplacement de Philippe Émery; — il était en fonctions le 21 janvier 1697.

Laurent Bodoïn; — lettres du 6 janvier 1697; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Gondoin; — reçu le 7 février suivant.

Jean-Antoine Cothonay, substitut du procureur général près du Parlement de Grenoble; — lettres, de Paris, du 20 mars 1698; — en remplacement et sur la résignation de Claude Péliissier; — reçu le 16 avril suivant.

Antoine Dijon; — lettres du 4 novembre 1703; — en remplacement d'André Perrin de Lépinay; — reçu le 20 du même mois.

Georges Février; — lettres, de Paris, du 7 juin 1710; — en remplacement d'Octavien Martini, son oncle, décédé;

(1) Né le 17 avril 1745, à Veurey, où son père était notaire et châtelain; il fut nommé, en l'an vi, député au conseil des Cinq-Cents pour un an.

(2) Fils de François Pourroy, président à la Chambre des Comptes.

— reçu le 25 du même mois; — décédé le 21 octobre 1737 (1).

Louis Faure de Fombelle; — lettres, de Versailles, du 21 janvier 1714; — en remplacement d'André Chaboud, décédé; — reçu le 6 février suivant.

Jean Marc Du Serre; — lettres, de Paris, du 5 septembre 1720; — en remplacement de François Meunier de Boulieu; — reçu le 19 octobre suivant.

Claude Pison de Maupas; — lettres du 14 juillet 1723; — en remplacement et sur la résignation de Laurent Bodoïn; — reçu le 28 du même mois.

Louis Jourdan-Laforte; — lettres, de Paris, du 4 juin 1723; — en remplacement et sur la résignation de Jean-Antoine Cothonay; — reçu le 31 juillet suivant.

Antoine Gardon-Desvial; — lettres, de Paris, du 27 avril 1724; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Dijon; — reçu le 10 mai suivant.

Jacques Rigo, lieutenant général de police à Grenoble; — lettres du 1^{er} mai 1727; — en remplacement de Jean-Marc Du Serre; — reçu le 17 du même mois; — décédé le 21 juin 1747.

Gabriel Du Villard, sieur de Crusilleux; — lettres, de Paris, du 23 janvier 1728; — en remplacement de Louis Faure de Fombelle; — reçu le 13 avril suivant.

Joseph Du Serre; — lettres, de Paris, du 22 février 1732; — en remplacement de Louis Jourdan-Laforte; — reçu le 24 mars suivant.

Gaspard Jonnet; — lettres, de Paris, du 7 septembre 1736; — en remplacement de Joseph Du Serre; — reçu le 29 novembre suivant.

François-Pierre Gras Du Villard, de L'Argentière; — lettres du 21 mars 1738, avec dispense d'âge; — en remplacement de Georges Février, décédé; — reçu le 21 avril suivant.

Antoine Varnier; — lettres du 16 février 1739; — en remplacement d'Antoine-Gardon-Desvial, décédé; — reçu le 27 du même mois.

Jean Robert; — lettres, de Versailles, du 26 mars 1745; — en remplacement de Claude Pison; — reçu le 7 avril suivant.

Aimé-Raphaël-Henri de Revetton; — lettres du 6 octobre 1748; — en remplacement de Jacques Rigo décédé; — reçu le 24 novembre suivant.

Gabriel-Louis Faure de Fombelle; — lettres du 20 décembre 1751; — en remplacement de Gabriel Du Villard; — reçu le 15 janvier 1752.

(1) Il signe Febvrier.

Pierre Catin de La Merlière; — lettres, de Versailles, du 20 janvier 1757; — en remplacement et sur la résignation de Gaspard Jonnet; — reçu le 5 février suivant.

Jacques Maigre de La Motte; — lettres du 11 avril 1759; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine Varnier; — reçu le 10 mai suivant.

Alexandre Bernou, seigneur de Saint-Maurice; — lettres du 21 avril 1762; — en remplacement de François-Pierre Gras Du Villard; — reçu le 27 mai 1762.

Jacques Toscan d'Allemond; — lettres du 19 juin 1765; — en remplacement et sur la résignation de Jean Robert; — reçu le 11 juillet suivant.

Jean-François-Antoine Morand; — lettres du 1^{er} mai 1771; — en remplacement d'Aimé-Raphaël-Henri de Revetton; — reçu le 14 du même mois; — décédé le 22 décembre 1784.

Joseph Bernard, seigneur de Saint-Arcons, avocat au Parlement; — lettres, de Paris, du 17 mai 1775; — en remplacement et sur la résignation de Gabriel-Louis Faure de Fombelle; — reçu le 14 août suivant.

Louis-Joseph Berlioz; — lettres du 23 juillet 1777; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Catin de La Merlière; — reçu le 9 août suivant.

Charles-François-Claude Bernard de Saint-Arcons; — lettres du 26 mars 1783; — en remplacement de Joseph Bernard de Saint-Arcons, son père, décédé; — reçu le 24 avril suivant.

Jean-Joseph Benoît Du Périer; — lettres du 9 juin 1784; — en remplacement et sur la résignation d'Alexandre Bernon de Saint-Maurice; — reçu le 25 du même mois.

Prosper de Gros de Conflans; — lettres, de Versailles, du 18 octobre 1783; — en remplacement de Jean-François-Antoine Morand, décédé; — reçu le 29 novembre suivant.

Conseillers auditeurs en exercice en 1790.

Jacques Toscan d'Allemond;

Louis-Joseph Berlioz.

Charles-François-Claude Bernard de Saint-Arcons;

Jean-Joseph Benoît Du Périer.

Et Prosper de Gros.

Une place vacante; celle de Jacques Maigre de La Motte.

Chevaliers d'honneur.

Un édit du mois de juillet 1702 attacha à la Chambre des Comptes de Grenoble deux offices de conseillers chevaliers d'honneur, qu'un arrêt du Conseil d'État du Roi, du 18 mai 1706, réunit au corps de cette Chambre, avec permission de les désunir et vendre, conjointement ou séparément à sa volonté. Les deux offices furent acquis, en 1709, au prix, le chacun, de 34,000 livres; l'un par Abel-François de Sautereau, sieur de Dampierre, substitut du procureur général au Parlement de Grenoble, et, l'autre, par Pierre Pourroy Du Cernay de Rochechinard, fils de défunt Pierre Pourroy, trésorier de France en la généralité de Dauphiné; ce dernier n'avait point encore l'âge exigé pour être admis à remplir les fonctions de chevalier d'honneur et, d'un autre côté, il était parent de Claude-Joseph Pourroy de L'Auberivière, président à la Chambre des Comptes, et d'Antoine Pourroy, maître ordinaire en cette Chambre; de sorte qu'il demanda et obtint à la fois des lettres de dispenses d'âge et de parenté.

Les chevaliers d'honneur prenaient rang et séance après les présidents.

Abel-François de Sautereau, premier chevalier d'honneur, 1709.

Pierre Pourroy Du Cernay de Rochechinard, deuxième chevalier d'honneur, 1709; — décédé le 21 janvier 1765.

Joseph-Jean-Baptiste-Claude Planelli de La Valette; — nommé chevalier d'honneur par lettres, de Paris, du 15 janvier 1766, avec dispenses d'âge et de parenté; — en remplacement de Pierre Pourroy Du Cernay, décédé; — reçu le 29 du même mois.

Balthazard-Victor de Bovier de Portes de Saint-Julien de Salvaing; — lettres, de Paris, du 20 janvier 1768, avec dispenses d'âge et de parenté; — en remplacement d'Abel-François de Sautereau.

Chevaliers d'honneur en exercice en 1790.

Joseph-Jean-Baptiste-Claude Planelli de La Valette;
Balthazard-Victor Bovier de Portes de Saint-Julien de Salvaing.

Avocats généraux en la Chambre des Comptes.

Un office d'avocat général fut établi en la Chambre des Comptes par un édit du mois de juin 1633. Il a été acquis

dès l'année suivante par Philippe Pourroy, moyennant une finance de 22,000 livres et aux gages annuels de 1,200 livres. Avant la création de cet office, l'avocat général près du Parlement de Grenoble remplissait les mêmes fonctions près de la Chambre des Comptes. Comme au Parlement, l'avocat général à la Chambre des Comptes avait le pas sur le procureur général.

Philippe Pourroy de L'Auberivière, avocat au Parlement de Grenoble, pourvu par lettres du Roi du 30 mars 1634; — reçu seulement le 30 janvier 1637 à cause de l'opposition formée soit à la création de la nouvelle charge soit à l'enregistrement des lettres de provisions du nouveau titulaire; — nommé maître ordinaire en la Chambre des Comptes, en 1651.

Antoine Boniel de Catilhon, avocat au Parlement, 1651; — en remplacement et sur la résignation de Philippe de Pourroy; — décédé en 1679 (1).

Pierre de Saint-Michel, avocat au Parlement, 1680; — en remplacement d'Antoine Boniel de Catilhon, décédé; — reçu la même année.

Gaspard Morel d'Arcy, avocat au Parlement, 1708; — en remplacement de Pierre de Saint-Michel; — reçu le 8 juin de cette année.

Gabriel Bozonier de L'Espinace, avocat au Parlement; — nommé suivant lettres du Roi du 17 février 1747; — en remplacement de Gaspard Morel d'Arcy; — reçu le 17 mars suivant.

Michel-André-Louis-Jacques Barges de Certeau, avocat au Parlement, 1784; — en remplacement et sur la résignation de Gabriel Bozonier de L'Espinace; — reçu le 27 novembre de cette année; — était en exercice en 1790.

Procureurs du Roi-Dauphin et procureurs généraux en la Chambre des Comptes.

Avant la création d'un procureur du Roi, ou procureur général près de la Chambre des Comptes, les fonctions de cette charge étaient remplies par le procureur général près du Parlement de Grenoble, Cour à laquelle était unie la Chambre des Comptes.

François Vachon, ancien premier président de la Chambre des Comptes de Savoie et de Piémont, pendant l'occu-

(1) Avocat habile et réputé pour éloquent; il s'adonna à la versification et à l'étude de l'histoire. On a de lui une vie de Claude Expilly, son oncle, ouvrage rempli de basses flatteries et d'éloges exagérés.

pation française, et, depuis, troisième président de la Chambre des Comptes du Dauphiné; — nommé conseiller du Roi et son procureur en cette dernière Chambre, par lettres du roi Charles IX, datées de Paris, du 31 janvier 1567 et lettres de jussion de ce prince, datées de Saint-Germain-en-Laye, du 8 juillet suivant (office créé); — reçu le 31 dudit mois de juillet.

Henri Guigues, docteur en droit; — lettres, de Blois, du 6 mars 1581; — en remplacement et sur la résignation de François de Vachon; — reçu la même année.

Pierre de Fillon, docteur en droit; — lettres, de Paris, du 7 juin 1583; — en remplacement et sur la résignation d'Henri Guigues; — reçu le 29 novembre suivant.

Honoré de Girard, docteur en droit, sieur de Rotières; — lettres, de Paris, du 31 décembre 1587, et autres lettres du 25 juillet 1586; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Fillon; — reçu le 29 juillet 1588.

Claude Expilly, avocat en la Cour, — lettres, de Dijon, du 11 juillet 1595; — en remplacement d'Honoré de Girard, décédé; — reçu le 11 août suivant.

Aymar André-Marnays, docteur en droit, avocat en la Cour; — lettres du 28 avril 1604; — en remplacement et sur la résignation de Claude Expilly; — reçu le 7 juillet suivant.

Jean Flandy, avocat, de Romans, 1645; — nommé en remplacement d'Aymar André-Marnays; — décédé le 13 juillet 1653.

Jean-André Flandy, avocat, 1653; — en remplacement de Jean Flandy, son père, décédé; — décédé lui-même le 24 janvier 1714.

Jean-Claude Flandy, avocat, 1706; — en remplacement et sur la résignation de son père Jean-André Flandy; — reçu le 8 mai de cette année; — décédé le 11 janvier 1756.

François Flandy, avocat; — lettres du 5 mars 1756; — en remplacement de Jean-Claude Flandy, son père, décédé; — reçu le 20 du même mois.

Marc-Octavien Doudart de Lagrée, maître au Comptes; — lettres, de Paris, du 29 juin 1773; — en remplacement de François Flandy; — reçu le 4 août suivant; — était en exercice en 1790.

*Notaires clerks des Comptes et secrétaires des Comptes,
de 1345 à 1790.*

Hugues, Hugonon ou Gonon Motet, clerk des Comptes en 1345.

Jean Mathé, Mathey ou Mathieu (*Mathei*), clerk des Comptes, la même année 1345.

Étienne Girard et Jean Du Saule, 1356; — en remplacement d'Hugues Motet et de Jean Mathieu.

Etienne Chalveton, déjà qualifié clerk des Comptes en 1364; — en remplacement d'Étienne Girard.

Humbert Pilat, auditeur des Comptes, remplissant en même temps les fonctions de clerk des Comptes, en 1365; — en remplacement de Jean Du Saule.

Audry ou André Garin; — nommé clerk des Comptes par lettres du 4 avril 1373; — en remplacement d'Humbert Pilat, décédé; — reçu la même année; — pourvu d'une charge d'auditeur des Comptes en 1387.

Aubert ou Albert Faure (*Fabri*); — lettres du 9 janvier 1388; — en remplacement d'Audry Garin; — reçu la même année; — nommé ensuite receveur général du Dauphiné.

Guiffrey de Quenauville ou de Quenauvillier (*de Equivillari*); — lettres du 7 décembre 1395; — en remplacement d'Aubert Faure; — reçu le 15 du même mois; — décédé le 5 octobre 1408.

Pierre Chalveton; — lettres du 29 avril 1405, et autres lettres du 9 novembre 1408; — en survivance à son père Étienne Chalveton qui était fort âgé, et conjointement avec lui; — il mourut avant son père dans l'intervalle de 1408 à 1410.

Pierre d'Origny; — lettres du 14 octobre 1408; — en remplacement de Guiffrey de Quenauville, avec attribution de ses gages; — reçu la même année. Il était déjà employé au bureau des Comptes en qualité de clerk substitut et aux gages de 100 livres par an, conditions dans lesquelles il avait remplacé Pierre Surrel, précédent substitut, nommé pour aider les deux notaires ou clerks des Comptes titulaires, dans leurs travaux devenus de jour en jour plus nombreux; ce qui motiva dans la suite la création d'un troisième clerk des Comptes; — décédé le 11 octobre 1410.

François Nicolet, secrétaire au Parlement; — nommé clerk des Comptes en 1410; — en remplacement d'Étienne Chalveton, à cause de sa grande vieillesse et sous la réserve de la moitié des gages de son office de clerk au profit de ce dernier; — reçu la même année 1410; — confirmé dans ses fonctions par lettres du dauphin Jean, deuxième fils du roi Charles VI, du 27 décembre 1415; — décédé le 21 septembre 1446 (1).

(1) Il fut enterré dans l'église collégiale de Saint-André de Grenoble.

Jean Pellourde, secrétaire delphinal ordinaire au Parlement; — nommé clerc des Comptes en 1411; — en remplacement de Pierre d'Origny; — décédé la même année.

Jean Guiffrey, dit Guiguet; — nommé clerc des Comptes par lettres du dauphin Louis, fils aîné du roi Charles VI, datées de Paris, du 11 octobre 1411; — en remplacement de Jean Pellourde, décédé; — reçu la même année; — confirmé dans ses fonctions par lettres du dauphin Jean, deuxième fils du roi Charles VI, datées de Paris, du 29 décembre 1415.

Jean de Mareuil le jeune, garde de la Monnaie de Romans; — lettres du roi-dauphin Charles VII, datées de Blois du 6 mars 1427 (style de Dauphiné 1428) (office créé de troisième clerc des Comptes, à cause de la multiplicité des affaires et de la création aussi d'un troisième auditeur); — reçu le 9 septembre suivant; — nommé ensuite auditeur des Comptes.

Jean Audry, clerc juré au bureau des Comptes, sans gages; — nommé clerc des Comptes par lettres du 29 janvier 1435 (style de Dauphiné 1436); — en remplacement de Jean de Mareuil et aux mêmes gages que les autres clercs des Comptes; — reçu le 13 mars suivant; — il exerçait depuis dix-huit ans, l'orsqu'on lui adjoignit par des lettres de commission, du 17 décembre 1453, Claude Des Vignes, nommé secrétaire delphinal, pour expédier et grossoyer à sa place les comptes des châtellains; — décédé le 17 octobre 1475.

François Guiffrey; — lettres du 9 août 1436; — en remplacement de Jean Guiffrey, dit Guiguet, son père; — reçu le 28 septembre 1441; — décédé le 18 novembre 1454.

Jean Paviot, deuxième secrétaire delphinal ordinaire au Parlement; — nommé clerc des Comptes par lettres du 21 octobre 1440 (1); — en survivance à François Nicolet, dont il gérait l'office depuis six ans par procuration et à cause de son âge avancé; — reçu la même année; — décédé le 6 octobre 1457.

Reynaud Marneuf; — lettres du 14 juin 1451; — en survivance à François Guiffrey, sous la réserve des gages au profit de ce dernier titulaire; — mais à sa mort il fut supplanté dans ses droits par Jean Bourre, secrétaire et favori du dauphin Louis, depuis le roi Louis XI.

(1) Les gages sont réservés, d'après ces lettres, à François Nicolet; il est dit qu'il avait rendu de grands services au Roi-Dauphin et à la chose publique (*rei-publicæ*).

Jean Bourre, secrétaire du dauphin Louis, et secrétaire contrôleur en la chancellerie; — lettres de ce prince du 1^{er} décembre 1454; — en remplacement de François Guiffrey, décédé; — reçu le 7 décembre 1455, nonobstant l'opposition de Reynaud Marneuf, pourvu depuis longtemps de cet office et qui en remplissait les fonctions sans aucune attribution de gages; Bourre, à son tour, perdit son emploi lorsque le dauphin Louis quitta le Dauphiné et que ce pays rentra sous l'autorité du roi Charles VII; il se vit alors obligé, sur l'ordre du gouverneur Louis de Laval, de se démettre de son office de clerc des Comptes qui fut ainsi rendu à Reynaud Marneuf, en vertu de lettres de commission de ce gouverneur, du 24 juin 1458. Mis le même jour en possession de sa charge, Marneuf la conserva jusqu'à l'avènement de Louis XI au trône, en 1461, époque où elle fut restituée à Jean Bourre.

Charles Des Astars; — lettres du dauphin Louis, depuis le roi Louis XI, du 5 décembre 1457; — en remplacement de Jean Paviot, décédé. — Il était dévoué à la personne et aux intérêts du Dauphin; de sorte que ce prince ayant été obligé de fuir bientôt du Dauphiné, pour éviter la colère de son père le roi Charles VII, il perdit son emploi dans lequel il ne fut reçu que le 15 octobre 1461, c'est-à-dire après l'avènement de Louis XI au trône. Cette réception de Charles Des Astars se fit par procuration qu'il passa à son fils Antoine Des Astars, avec pouvoir de gérer son office de clerc des Comptes en son nom et d'y substituer telle autre personne qu'il jugerait convenable. Lui-même commit à sa place, le 23 mars 1463 (1), avec attribution de 50 livres tournois à prendre sur ses gages, Pierre de Suelles, secrétaire delphinal, en l'établissant son lieutenant et procureur général quant à ce, à l'effet d'exercer les fonctions de sa charge, comme s'il fût présent. Plus tard, le 5 juin 1465, il délégua pour son lieutenant ou substitut, en remplacement de ce dernier qu'il déchargea, Antoine de Molines, autre secrétaire delphinal, avec même attribution annuelle de 50 livres tournois à prendre sur ses gages.

Etienne Noir ou Le Noir; — lettres du roi-dauphin Louis XI, datées de Paris, du 15 septembre 1461; — en remplacement de Jean Bourre et sur la résignation de Jean Lagier, clerc des Comptes de la chambre de Paris, pourvu de l'office de Bourre; mais qui, pour motif d'incompatibilité de ses deux charges, n'avait point été admis; — reçu le 23 novembre suivant; — décédé le 3 mai 1477.

(1) Il prend dans cet acte la qualité de clerc des Comptes, conseiller du Roi-Dauphin, maire de Bordeaux et bailli de Viennois.

Antoine Moyne (*Monachi*) ; — lettres du 13 avril 1472 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Audry, son oncle ; — reçu le 24 du même mois ; — il remplissait déjà les fonctions de clerc des Comptes, sans gages, et en survivance à son oncle, en vertu de lettres du roi-dauphin Louis XI, du 30 septembre 1467.

Claude Bœuf ; — lettres du 1^{er} octobre 1472 ; — en remplacement et sur la résignation de Charles Des Astars ; — reçu le 21 du même mois ; — décédé le 4 août 1496.

Jean Poitiers(1) ; — nommé clerc des Comptes, 1477 ; — en remplacement d'Étienne Le Noir, décédé ; — reçu le 14 juin de la même année, avec jouissance d'une pension de 60 livres tournois ; — il travaillait au bureau des Comptes depuis vingt ans ; — il venait d'obtenir du roi-dauphin Louis XI le don du premier office de clerc des Comptes qui serait vacant ; — décédé le 15 septembre 1482.

Pierre de Mons, panetier du Roi-Dauphin, écuyer ; — lettres du 12 juin 1477 ; — en remplacement et sur la résignation de Jean Poitiers ; — reçu le 31 juillet suivant ; — confirmé dans ses fonctions par lettres du roi-dauphin Charles VIII, datées de Beaugency, du 12 novembre 1483, enregistrées le 24 décembre suivant (2).

François de Mons, valet de chambre du roi-dauphin Charles VIII (3) ; — lettres du 5 mars 1483 ; — en remplacement de son père Pierre de Mons ; — reçu le 8 du même mois.

Bernardin Ham, dit Mathon ; — lettres du 8 avril 1486 ; — en remplacement de François de Mons ; — reçu le 10 mai suivant ; — décédé le 21 janvier 1504.

Jacques Guyon ; — lettres du 12 août 1486 ; — en remplacement de Claude Bœuf ; — reçu le 21 du même mois ; — confirmé dans ses fonctions par lettres du roi-dauphin Louis XII, datées de Compiègne, du 10 juin 1498 (4).

Guygues Baudet ; — lettres du 18 février 1503 (style de Dauphiné 1504) ; — en remplacement de Bernardin Ham, dit Mathon, décédé ; — reçu le 26 du même mois.

Pierre Moyne ; — lettres du 28 août 1505 ; — en remplacement de son père Antoine Moyne ; — reçu le 12 septembre suivant.

Reymond Rabut ; — lettres du roi Louis XII, datées de Grenoble, du 1^{er} avril 1506 avant Pâques (style de Dauphiné 1507) ; — en remplacement de Jacques Guyon ; — reçu le 9 du même mois.

Pierre Bovier ; — lettres du 21 avril 1516 ; — en remplacement de Pierre Moyne ; — reçu le 8 mai suivant ; — confirmé dans les mêmes fonctions par lettres du roi-dauphin Henri II, du 8 août 1547 (1).

Yves Guyon ; — lettres du 13 février 1519 (style de Dauphiné 1520) ; — en remplacement de Reymond Rabut ; — reçu le 10 octobre suivant ; — confirmé dans ses fonctions par lettres du roi-dauphin François II, datées de Châteaudun, du 15 juin 1520 (2) ; — décédé le 16 juillet 1564.

Henri Matheron ; — lettres du 1^{er} septembre 1521 ; — en remplacement de Guigues Baudet ; — reçu le 18 décembre suivant.

Jean Ferrand ; — lettres du roi-dauphin François I^{er}, datées de Fontainebleau, du 9 janvier 1543 (style de Dauphiné 1544) ; — reçu le 10 mars suivant, — nomination faite en exécution d'un édit du même Roi, daté d'Angoulême, du 1^{er} mai 1530, portant création d'un office de quatrième clerc des Comptes.

Arthus Matheron ; — lettres du 14 août 1550 ; — en survivance à son père Henri Matheron et pour jouir conjointement avec lui de son office, aux gages y attribués, de 152 livres tournois annuellement ; — reçu le 9 octobre suivant ; — décédé avant son père.

Nicolas Sollier ; — lettres du 30 novembre 1554 ; — en remplacement de Pierre Bovier, son beau-père ; — reçu le 5 juillet 1555 ; — il exerçait en même temps les fonctions de mistral du Champsaur, en vertu d'autorisation donnée suivant une déclaration du roi-dauphin Henri II.

Jacques Guyon, secrétaire ; — lettres, de Paris, du 18 décembre 1563 ; — en remplacement et sur la résignation de son père Yves Guyon, — reçu le 31 mai 1564 (3).

Jacques Reynier ; — lettres du 20 octobre 1568 ; — en remplacement d'Henri Matheron, décédé ; — reçu le 5 août 1569.

(1) Il signe Poictier.

(2) Par ces mêmes lettres furent également confirmés dans leurs fonctions les deux autres clercs des Comptes : Claude Bœuf et Antoine Moyne.

(3) Il avait rempli le même emploi près du roi-dauphin Louis XI.

(4) Par ces mêmes lettres furent confirmés dans leurs fonctions les deux autres clercs des Comptes : Antoine Moyne et Bernardin Ham, dit Mathon.

(1) Par ces mêmes lettres furent aussi confirmés dans leurs fonctions les trois autres clercs des Comptes : Yves Guyon, Henri Matheron et Jean Ferrand.

(2) Ces dernières lettres confirmaient également dans leurs fonctions les trois autres clercs des Comptes : Henri Matheron, Jean Ferrand et Nicolas Sollier.

(3) Ce Guyon est évidemment le même que Jacques Guyon, gentilhomme servant de la Reine, qui fit don d'un vitrail à l'église de Saint-André de Grenoble en 1579 et qui prenait encore cette qualité en 1587.

Jean Firmin; — lettres du 29 juillet 1573; — en remplacement et sur la résignation de Jacques Guyon; — reçu la même année.

Pierre de La Rivière; — lettres, de Paris, du 31 décembre 1581; — en remplacement de Jean Firmin, décédé; — reçu le 22 avril 1583.

Pierre Rosset ou Rousset; — lettres du 17 avril 1583; — en remplacement de Nicolas Sollier; — reçu le 9 juillet 1584.

Scipion Bovier, 1587; — en remplacement de Jean Ferland.

Louis Bérengeron; — lettres du 28 septembre 1587; — en remplacement de Jacques Reynier; — reçu le 9 décembre suivant.

François Penon, 1591; — en remplacement de Pierre Rousset.

Geoffroy Janon; — lettres du 8 octobre 1593; — en remplacement de Pierre de La Rivière; — reçu le 13 mars 1594. — Il avait pour gages 200 livres annuellement.

Paul Pourroy; — lettres du 5 octobre 1593; — en remplacement de François Penon; — reçu le 28 juin 1594 (1); — nommé conseiller-maître aux Comptes en 1627.

Genton Rosset ou Rousset; — lettres du 27 mai 1593 et lettres de jussion de 1602; — en remplacement de Louis Bérengeron; — reçu le 3 décembre de cette dernière année.

Jean-Guy Didier; — lettres, datées de La Rochefoucault, du 31 décembre 1615; — en remplacement et sur la résignation de Geoffroy Janon; — reçu le 27 janvier 1616.

Louis Garnier; — lettres, de Tours, du 17 juin 1619; — en remplacement et sur la résignation de Jean Bertrand; — reçu le 16 juillet suivant.

Pierre Didier-Pourret; — lettres du 8 février 1627; — en remplacement et sur la résignation de Paul Pourroy, son oncle; — reçu le 26 avril suivant; — nommé correcteur en la Chambre des Comptes en 1641.

Urbain Brocherieu; — lettres, de Paris, du 15 mars 1633; — en remplacement de Scipion Bovier, décédé; — reçu la même année; — décédé le 21 juillet 1661.

Pierre Bergier ou Berger; — lettres du 16 novembre 1633; — en remplacement de Louis Garnier; — reçu le 15 décembre suivant.

André Mollard; — lettres, de Paris, du 18 septembre 1641; — en remplacement et sur la résignation de

Pierre Didier-Pourret; — reçu le 13 novembre suivant.

Charles Bergier; — lettres, de Paris, du 5 février 1651; — en remplacement de Pierre Bergier, son père, décédé; — reçu le 16 du même mois.

Jean-Urbain Brocherieu, 1661; — en remplacement d'Urbain Brocherieu, son père, décédé; — reçu la même année; — décédé le 9 octobre 1691.

Claude Barde; — lettres du 24 décembre 1664; — en remplacement de Charles Bergier; — reçu le 16 mai 1665.

Michel Dubois; — lettres du 24 décembre 1664; — en remplacement de Jean-Guy Didier; — reçu le 26 janvier 1665.

Pierre Amabert; — lettres du 28 juillet 1672; — en remplacement d'André Mollard; — reçu le 14 décembre suivant.

Etienne Amat, sieur du Poët; — lettres du 16 janvier 1686; — en remplacement de Michel Dubois; — reçu la même année; — décédé le mois d'août 1696.

Jean Vingtain; — lettres du 6 mars 1689; — en remplacement de Claude Barde; — reçu le 18 juillet suivant.

Jean-Urbain de Brocherieu, 1691; — en remplacement d'autre Jean-Urbain Brocherieu.

Jacques Gaillard; — lettres du 2 août 1696; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Amat; — reçu la même année.

Pierre Bressieux, sieur de Montrigaud, 1708; — en remplacement de Jean-Urbain de Brocherieu; — reçu la même année.

Antoine Drier; — lettres du 12 avril 1714; — en remplacement de Pierre Amabert; — reçu le 30 du même mois (1).

Michel Marjolet; — lettres, de Versailles, du 15 juillet 1728; — en remplacement et sur la résignation de Pierre Bressieux; — reçu le 28 du même mois; — décédé le 22 juillet 1742.

Michel Chabert; — lettres du 18 mai 1736; — en remplacement de Jean Vingtain; — reçu le 1^{er} juin suivant; — décédé le 14 novembre 1756.

Antoine-Jean de Caderousse; — lettres du 14 février 1738; — en remplacement d'Antoine Drier; — reçu le 21 mars suivant.

Nicolas Caire; — lettres du 22 juillet 1738; — en remplacement de Jacques Gaillard; — reçu le 9 août suivant.

(1) Il était en même temps receveur des États du Dauphiné; il avait été chargé de la recette et de la dépense des deniers destinés aux troupes sous les ordres de Lesdiguières en Piémont.

(1) D'une famille dite, depuis, Drier de La Forte, venue d'un notaire et châtelain de Theys.

Claude-Alexis-Pison de Malbourget; — lettres, de Versailles, du 16 décembre 1743; — en remplacement de Michel Marjolet, décédé; — reçu le 16 janvier 1744.

Claude Choin; — lettres du 6 mars 1744; — en remplacement de Nicolas Caire; — reçu le 21 du même mois.

Étienne Cellard Des Tours; — lettres du 4 mars 1757; — en remplacement de Claude Choin; — reçu le 23 du même mois; — décédé le 17 janvier 1776.

Étienne Trouilloud; — lettres du 20 septembre 1757; — en remplacement de Michel Chabert, décédé; — reçu le 28 novembre suivant.

Jean Raby, marchand drapier; — lettres du 28 avril 1758; — en remplacement d'Antoine-Jean de Caderousse; — reçu le 12 mai suivant; — décédé le 6 août 1769..

Jacques Chuzin; — lettres du 16 juillet 1770; — en remplacement de Jean Raby, décédé; — reçu le 30 du même mois; — décédé le 28 mars 1776.

Charles-Antoine Ribaud Des Gautiers; — lettres, de Versailles, du 31 juillet 1776; — en remplacement d'Étienne Cellard Des Tours; — reçu le 28 novembre suivant.

François-Marie Rubat Du Mérac; — lettres du 26 août 1777; — en remplacement de Jacques Chuzin, décédé; — reçu le 11 décembre suivant.

Nicolas Brossard; — lettres du 29 juillet 1778; — en remplacement de Claude-Alexis-Pison de Malbourget; — reçu le 18 août suivant.

Claude Périer, négociant; — lettres du 31 décembre 1778; — en remplacement et sur la résignation d'Étienne Trouilloud; — reçu le 21 janvier 1779 (1).

Adrien Merle de La Garde; 1785; — en remplacement de Charles-Antoine Ribaud Des Gautiers.

(1) Il était en même temps chef d'une maison de commerce des plus importantes du Dauphiné et il venait d'établir une fabrique de toiles peintes dans le château de Vizille qu'il avait acheté des héritiers de Villeroy. Il a été régent de la banque de France et fut envoyé comme député au Corps législatif par le département de l'Isère, en 1799; il mourut bientôt après, le 6 février 1701, à l'âge de cinquante-neuf ans. Cinq de ses fils ont été portés à la députation soit par le département de l'Isère, soit par d'autres départements. L'un deux, Augustin Périer a été membre de la Chambre des Pairs sous le gouvernement de Juillet; un autre, Casimir Périer, fut sous le même gouvernement ministre de l'intérieur et président du conseil.

Secrétaires des Comptes en exercice en 1790 :

François-Marie Rubat Du Mérac;

Nicolas Brossard;

Claude Périer.

Adrien Merle de La Garde.

Huissiers uniques et premier huissier de la Chambre des Comptes, de 1447 à 1790.

Il n'y eut d'abord qu'un seul huissier de la Chambre des Comptes. Un second huissier, Louis de Vienne, dit Randon, et un troisième huissier furent créés, l'un en 1536 et l'autre en 1639. On y ajouta depuis trois nouveaux huissiers; ce qui porta leur nombre à six, tel qu'il était encore en 1790.

Avant qu'il fût institué un second huissier, il y avait un vice-huissier (*vice-hostiarius*) chargé de remplacer l'huissier. François Maillet, Noël Sonnier (*Sonnerii*) et Jean Bovier sont qualifiés de vice-huissiers en 1498, 1505 et 1526.

Assimilé au premier huissier du Parlement, le premier huissier de la Chambre des Comptes était anobli comme lui par l'exercice de ses fonctions; on le trouve compris dans la liste des exempts d'impôts, à Grenoble, dès l'année 1447.

Jean Ham, dit Mathon, le vieux, huissier unique de la Chambre des Comptes, en 1447; — décédé le 25 septembre 1449.

Jean Ham, dit Mathon, le jeune, 1449; — en remplacement de Jean Ham, dit Mathon, son père, décédé; — décédé lui-même le 10 avril 1480.

Chrétien Ham, dit Mathon, 1480; — en remplacement de Jean Ham, dit Mathon, le jeune, décédé; — exerçait encore en 1506.

Hugues, Hugonin ou Gonin Fontaine; — en remplacement de Chrétien Ham, dit Mathon; — exerçait en 1516.

Claude Romestang, d'abord huissier unique et ensuite premier huissier des Comptes; — en remplacement de Gonin Fontaine; — en 1524 et 1541.

Jean Dupré ou Duprat; — pourvu par lettres du 12 avril 1551; — en remplacement de Claude Romestang; — reçu le 1^{er} juin 1552.

Benoît Faure-Verdecy; — en remplacement de Jean Dupré; — en 1590 et 1622.

Pierre Faure-Verdecy; — en remplacement de Benoît Faure-Verdecy; — en 1634 et 1650.

Les Faure Verdecy ont possédé la charge de premier huissier de la Chambre des Comptes pendant près d'un siècle. Pierre-Faure Verdecy, dont il vient d'être parlé avait remplacé son père, ensuite de lettres de provisions du 30 octobre 1614 ; il mourut en 1639 et eut pour successeur Louis-Faure Verdecy, remplacé lui-même par Jacques-Faure Verdecy, en vertu de lettres du Roi, du 16 juillet 1644.

Claude Fayolle 1673 ; — en remplacement de Jacques Faure-Verdecy ; — il prenait la qualité de premier huissier et concierge buvetier de la Chambre des Comptes.

Claude Marjollet, bourgeois de Grenoble, 1715 ; — en remplacement de Jacques Fayolle, décédé.

Antoine Bourne ; — nommé par lettres du 21 janvier 1737 ; — en remplacement de Claude Marjollet.

Etienne Bertrand ; — lettres du 12 août 1778 ; — en remplacement d'Antoine Bourne ; — reçu le 27 novembre suivant ; — décédé le 9 février 1788 ; — non remplacé ; — place vacante en 1790.

En terminant cet article des huissiers uniques et des premiers huissiers de la Chambre des Comptes, nous devons ajouter que bien avant les Ham, dit Mathon, un huissier spécial était attaché aux gens des Comptes du Dauphiné.

Par des lettres datées de Beauvoir, du 29 avril 1340, le dauphin Humbert II nomma pour huissier ou portier de ses maîtres rationnaux et des auditeurs des Comptes delphinaux, un juif converti qu'il avait tenu sur les fonts avec la dauphine Marie, et qui avait reçu au baptême le nom d'Humbert de Grenoble (1). Il est dit dans ces lettres

(1) On ignore ce qu'est devenue cette famille du nom de Grenoble, à laquelle on a cherché toutefois à rattacher Pierre de Grenoble, *Petrus Gratianopolitanus*, qui vivait dans la première moitié du XVI^e siècle, et qu'on trouve ainsi nommé en une enquête faite pour établir qu'il était de l'intérêt des habitants de Gap et de son comté de ne point être distraits de la juridiction du Parlement de Grenoble, alors que le Parlement de Provence voulait étendre sa propre juridiction sur cette partie du Dauphiné. Ce Pierre de Grenoble serait-il le même que l'auteur d'un index très détaillé de l'histoire naturelle de Plinie, imprimé à Paris, avec cette histoire, en 1526, édition de Jean Petit ? On pourrait le croire de prime abord. Cependant il reste avéré que, pour ce dernier, tout au moins, ce nom de Grenoble n'était qu'un pseudonyme qu'il avait adopté, étant réellement natif de cette ville et que son vrai nom était Pierre Baquelier. Raymond Baquelier est indiqué au nombre des habitants de Grenoble en 1460. Quant à Pierre Baquelier, il mérite à juste titre d'être compté au rang des bienfaiteurs de notre cité, par le don d'une maison et d'un jardin, situés à Paris, qu'il fit en 1532, aux jeunes gens du Dauphiné qui fréquentaient l'université de cette ville, pour leur servir de logement. Nous reviendrons sur cette question en son temps et lieu. Il nous suffit pour le moment de rectifier une erreur commise par inadvertance.

que cet Humbert jouirait des salaires, émoluments et droits dont les huissiers ses prédécesseurs auraient été gratifiés ; d'où il résulte que déjà, avant lui, il y avait eu d'autres huissiers des Comptes.

Cour des Aides et Finances de Vienne.

La Cour des Aides et Finances du Dauphiné, désunie du Parlement de Grenoble, auquel de tout temps elle était jointe, a été créée en Cour particulière et instituée à Vienne par un édit du roi Louis XIII, du mois de janvier 1638. Déjà ce prince, dix ans auparavant (1628), avait voulu détacher du Parlement les Aides et en faire un corps séparé ; mais sur les instances du Gouverneur et des États du pays, il était revenu de cette détermination. Il n'en fut point de même cette fois ; sa volonté reçut une exécution pleine et entière.

Ce n'est pas que le Parlement, qui tenait à conserver sa suprématie, n'eût agi, par tous les moyens en son pouvoir, auprès du monarque, soit pour arriver à le dissuader de son projet, soit pour empêcher ou retarder l'effet de son édit de création de cette Cour souveraine et rivale. Les États de la Province par une délibération du 17 juillet 1638, et le corps municipal de Grenoble, par un acte d'assemblée tenue à la même date, remontrèrent inutilement qu'il était autant dans l'intérêt des justiciables que dans celui du pays et de cette ville, que la juridiction du Parlement ne fût point divisée. Le procureur ordinaire du comte de Soissons, gouverneur du Dauphiné, la noblesse du pays et une partie du clergé présentèrent les mêmes observations. Le procureur général du Parlement forma, de son côté et au nom de cette Cour, opposition aux actes de l'autorité souveraine. Deux arrêts du Conseil des 31 juillet et 12 août, cassèrent et révoquèrent lesdites remontrances, observations et opposition, avec défense expresse de former aucun empêchement à l'exécution de l'édit précité, sous peine de 10,000 livres d'amende contre chacun des contrevenants en leur propre et privé nom et autre amende arbitraire.

L'installation de la nouvelle Cour se fit à Vienne par les membres préposés à son établissement, le 13 août 1638, dans une salle du couvent des Carmes, lieu désigné pour la tenue des audiences. Ces membres, députés par ordre du Roi, en date des 30 avril et 23 juin de cette année, étaient : Jean de Lauson, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la Provence, pourvu de la charge de premier président ; Jean de Bullion, aussi conseiller du Roi en ses conseils, nommé second président de la Cour des Aides nouvellement créée ; Miron de Grioux,

Roger, Rebel, Pingie et Baussan, ces cinq derniers conseillers du Roi en sa Cour des Aides de Paris. D'après les instructions qu'ils avaient reçues, ils commirent pour remplir les fonctions de procureur général, François Du Fossé, sieur de La Fosse et pour greffier, Floris Palerne, greffier au siège Présidial et Sénéchaussée de Lyon.

De la salle où ils s'étaient réunis, tous vêtus en robes rouges, se rendirent à l'église des Carmes, accompagnés des consuls, en robes violettes, ainsi que du président, du lieutenant et des Élus de la ville, en corps, et d'une quantité de personnes de qualité et de notables bourgeois.

Ils furent, à la porte de l'église, complimentés par le prieur des Carmes, assisté d'un bon nombre de religieux. La compagnie prit place dans le chœur, orné de tapisseries fleurdélisées. Le prieur chanta la messe avec diacre et sous-diacre. Après la cérémonie, les commissaires, dans le même ordre qu'auparavant, retournèrent à la salle du couvent, préparée pour le service de la Cour. Là, en présence des Consuls, des Elus et d'une foule d'assistants, le greffier commis, fit à haute voix la lecture des ordonnances et des lettres de commission accordées par le Roi. Cette lecture fut suivie d'un discours que prononça le premier président, sur la volonté du Roi exprimée dans l'édit du mois de janvier, duquel édit le greffier donna également lecture. Un second discours a été ensuite prononcé par le procureur général commis, qui le termina en requérant l'arrêt, dont suit la teneur :

« Les commissaires, députés par le Roi, pour l'établissement de sa Cour des Aides et Finances du Dauphiné, « séant à Vienne, ont ordonné et ordonnent que, sur l'édit « et lettres présentement lus sera mis par le greffier « commis, qu'ils ont été lus, publiés et registrés en « registres de ladite Cour des Aides et Finances ; oui, et « ce requérant, le procureur général du Roi ordonne que « les présentes, collationnées, seront envoyées aux Élections et greniers à sel de ladite Province de Dauphiné, « pour y être pareillement lues, publiées et enregistrées « à la diligence des substituts dudit procureur général, « auxquels est enjoint de ce faire incessamment et d'en « certifier la Cour, au mois. »

Premiers présidents.

Jean de Lauson, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de justice et police et des Finances de Provence, chargé, par lettres de Sa Majesté, datées de Saint-Germain-en-Laye, du 4 juin 1638, de remplir les fonctions de premier président près de la Cour des Aides et

Finances de Vienne, en attendant qu'il soit nommé un premier président.

Georges Musy, procureur général du Roi au Parlement de Grenoble, pourvu de l'office de premier président de la Cour des Aides et Finances de Vienne, par lettres du Roi, datées d'Amiens, du 5 juillet 1640 ; — reçu le 13 août suivant ; — décédé le 3 janvier 1657 (1).

Pierre de Musy, conseiller en la Cour des Aides de Vienne ; — lettres, de Paris, du 10 janvier 1657, avec dispenses d'âge et de services ; — en remplacement de Georges Musy, son père, décédé. Après la suppression de la Cour des Aides de Vienne il fut nommé premier président de la Cour souveraine de Bourg en Bresse, et ensuite président au Parlement de Metz ; il mourut dans ces dernières fonctions en 1699.

Présidents.

Jean de Bullion, conseiller du Roi en ses conseils, nommé second président, par lettres datées de Chaliot, du 27 mai 1638 ; — reçu le 11 octobre suivant ; — décédé en 1642.

Claude Le Roy de La Poterie ; (2) — lettres de Paris, du 5 août 1638 ; — reçu le 10 janvier 1639 ; — transféré, après la suppression de la Cour des Aides, à la Cour souveraine de Bourg en Bresse comme président et ensuite au Parlement de Metz en 1662 avec la même qualité.

Jacques Guignard, 1643 ; — en remplacement de Jean de Bullion ; — transféré aussi, comme président, en 1659, à la Cour souveraine de Bourg en Bresse et, en 1662, au Parlement de Metz.

Conseillers du Roi et généraux.

Israël Gabet ; — lettres, de Chaliot, du 27 mai 1638 ; — reçu le 23 août suivant.

François Guérin ; — lettres, de Chaliot, du 27 mai 1638 ; — reçu le 27 août suivant ; il fut pourvu, en même temps, de la charge de garde des sceaux, par autres

(1) Il était âgé de soixante-trois ans, ses obsèques furent célébrées dans l'église de Saint-André-le-Bas ; la Cour, en corps, accompagna jusqu'au dehors de la porte de Saint-Martin, le défunt qui a été transféré et inhumé en l'une de ses terres, dans l'église de Diémoz.

(2) Il était fils de Charles Le Roy, seigneur de la Poterie, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel.

lettres, du lendemain, 28 mai, datées aussi de Chaliot. Après la suppression de la Cour des Aides, en 1659, il fut nommé conseiller à la Cour souveraine de Bourg en Bresse et ensuite au Parlement de Metz.

Camille Sambein ; — lettres, de Chaliot, du 8 juin 1638 ; — reçu le 18 septembre suivant.

Antoine David ; — lettres, de Chaliot, du 8 juin 1638 ; — reçu le 6 octobre suivant.

Pierre Egarpilliat ; lettres, de Chaliot, du 8 juin 1639 ; — reçu le 11 octobre suivant.

Pierre Vellein ; — lettres, de Chaliot, du 8 juin 1638 ; — reçu le 13 octobre suivant ; — nommé conseiller à la Cour souveraine de Bourg en Bresse en 1659 et successivement au Parlement de Metz.

Claude de La Balme, écuyer, seigneur d'Optevoy ; — lettres, de Chaliot, du 27 mai 1638 ; — reçu le 23 octobre suivant. Après la suppression de la Chambre des Aides, il fut, comme Vellein, nommé conseiller à la Cour souveraine de Bourg et ensuite au Parlement de Metz.

Constant de Silvecane ; — lettres, de Chaliot, du 8 juin 1638 ; — reçu le 18 décembre suivant.

Robert Le Roy de la Poterie, prieur de Saint-Honorat ; — lettres, de Paris, du 16 septembre 1638, avec dispense de parenté (1) ; — reçu conseiller clerc, le 18 mai 1640 ; — il obtint de faire changer son office de conseiller clerc en celui de conseiller lai par autres lettres du roi, datées de Versailles, du 13 mai 1640, enregistrées en la Cour des Aides de Vienne le 21 juillet suivant.

Louis de Musino, écuyer ; — lettres, de Chaliot, du 28 mai 1638 ; — reçu le 18 mai 1640 ; — nommé, en 1659, conseiller à la Cour souveraine de Bourg en Bresse et successivement au Parlement de Metz (2).

Étienne Guerin Du Molard ; — lettres, de Chaliot, du 8 juin 1638 ; — reçu le 18 mai 1640.

Laurent de Leusse ; — lettres, de Chaliot, du 8 juin 1638 ; — reçu le 21 mai 1640.

Renaud Vaugelet ; — lettres, de Chaliot, du 8 juin 1638 ; — reçu le 21 mai 1640.

Jacques Ferriol, 1644.

Guillaume de Sève-Laval, 1646.

Louis Quinson, substitut du procureur général en la Cour des Aides, 1646 ; — transféré, en 1659, à la Cour souveraine de Bourg en Bresse et ensuite au Parlement de Metz

Sébastien de Benoist, 1647 ; — nommé, en 1659, à la Cour souveraine de Bourg en Bresse, et successivement au Parlement de Metz.

Pierre Guerin, 1647 ; — nommé, en 1659, à la cour souveraine de Bourg en Bresse, et successivement au Parlement de Metz où il eut la garde des sceaux.

Pierre Christophe-de-Piedmenu, 1647 ; — nommé, en 1659, conseiller à la Cour souveraine de Bourg en Bresse.

Louis Lorichon, 1647 ; — nommé, en 1659, conseiller à la Cour souveraine de Bourg et ensuite au Parlement de Metz (1).

François Chappoton, 1648 ; — suspendu de ses fonctions par un arrêt de la Cour des Aides, du 24 juillet 1657, il fut réintégré par un autre arrêt de cette Cour, du 1^{er} octobre de la même année.

Michel de Romanesche, 1649.

Pierre Musy, avocat à Vienne, 1652 ; — nommé, en 1657, premier président de la Cour des Aides.

Claude Froment, 1654 ; — nommé, après la suppression de la Cour des Aides, à la Cour souveraine de Bourg et ensuite au Parlement de Metz.

Jean-Baptiste Du Buysson, 1655 ; — nommé, en 1659, à la Cour souveraine de Bourg et ensuite au Parlement de Metz.

Joseph de La Porte de Theys, écuyer, seigneur d'Eydoche et d'Aiguebelle ; — lettres, de Paris, du 26 juin 1657 ; — en remplacement et sur la résignation de Pierre de Musy ; — reçu le 4 août suivant ; — nommé, en 1659, après la suppression de la Cour des Aides, conseiller à la Cour souveraine de Bourg et ensuite au Parlement de Metz, dont il devint premier président.

Claude David, sieur d'Allons, avocat à Vienne ; — lettres du 18 février 1658 ; — en remplacement et sur la résignation d'Antoine David, son père ; — reçu le 20 mars suivant ; — nommé en 1659, comme le précédent, conseiller à la Cour souveraine de Bourg en Bresse et ensuite au Parlement de Metz.

N. Blanc, 1658 ; — en remplacement de Renaud Vaugelet, décédé.

(1) Il était frère de Claude Le Roy de la Poterie, président à la même Cour.

(2) D'une famille de Vienne, où l'un de ses aïeux était notaire en 1504. Son fils, Claude de Musino lui succéda dans sa charge de conseiller au Parlement de Metz. Il était lui-même petit-fils d'Antoine Musino, sieur de La Rabastière, premier président de la Chambre des Comptes de Piémont et de la Savoie en 1556.

(1) Guy Allard le nomme Claude, il eut un fils Jean-Baptiste, conseiller au Parlement de Metz.

Avocats généraux.

Jacques Marchier; — lettres, de Chaliot, du 27 mai 1638; — reçu le 7 juin 1639.

Jérôme Bertal, 1645; — en remplacement de Jacques Marchier; — nommé, en 1659, à la Cour souveraine de Bourg en Bresse et successivement au Parlement de Metz.

Procureurs généraux.

François Du Fossé, sieur de La Fosse; — lettres, de Chaliot, du 27 mai 1638; — reçu le 11 octobre suivant.

N. Courtin, 1643; — en remplacement de François Du Fossé.

L. Du Bois, 1646; — en remplacement de N. Courtin.

Hugues Janon, 1652; — en remplacement de L. Du Bois.

Pierre de Revol, avocat au Parlement de Paris; — lettres, de cette ville, du 20 août 1658; — en remplacement et sur la résignation de Hugues Janon; — appelé, en 1659, à la Cour souveraine de Bourg et ensuite au Parlement de Metz.

Substituts du Procureur général.

Louis Quinson, avocat à Vienne; — lettres, de Chaliot, du 8 juin 1638; — reçu le 11 octobre suivant; — nommé conseiller à la même Cour des Aides, en 1646.

Jean Jas; — lettres, de Langres, du 21 août 1638; — reçu le 4 juillet 1639.

N. Borin, 1646; — en remplacement de Louis Quinson.

N. Gargat, 1654; — en remplacement de Jean Jas.

Premier Greffier.

Floris ou Fleury Palerne, 1638; — nommé par commission.

Jean Palerne, pourvu par lettres du Roi, du mois de janvier 1654; — en remplacement de Fleury Palerne, son oncle; — il prenait le titre de conseiller du Roi, secrétaire greffier civil et criminel triennal; — nommé, en 1659, greffier en chef de la Cour souveraine de Bresse.

Premier Huissier.

Pierre Fournaud, 1683.

Après une existence de vingt ans, la Cour des Aides de Vienne a été supprimée, et sa juridiction fut restituée au Parlement de Grenoble.

Bailliages et Sénéchaussées.

La dénomination de bailliage était employée, déjà en Dauphiné, sous les Dauphins de la deuxième race, pour désigner une circonscription de territoire, administrée par un fonctionnaire appelé Bailli, dont les principales attributions étaient de faire exécuter les ordres du prince, d'administrer les biens du domaine dans son ressort et d'y assembler les milices qu'il commandait en temps de guerre. On trouve mentionné à cette époque le bailliage de Vienne et d'Albon, le bailliage du Graisivaudan et celui du Briançonnais. La terre de la Tour, le Faucigny et les Baronnie de Meuillon et de Montauban ne faisaient point encore partie du Dauphiné: ces pays ne lui furent incorporés que sous les Dauphins de la troisième race; mais avant cette réunion ils étaient eux aussi organisés en bailliages. Quant aux comtés du Valentinois et de Diois, on sait qu'ils n'ont été annexés à notre contrée que bien plus tard. Leur division territoriale était en sénéchaussées; désignation qui a depuis été conservée.

Humbert II divisa, par une ordonnance de 1336, ses états en huit bailliages, qui furent: ceux du Viennois, du Gapençais, du Graisivaudan, de l'Embrunais, du Briançonnais, des Baronnie de Meuillon et de Montauban, de la terre de La Tour et du Faucigny. Il établit en même temps dans chacun de ces bailliages un conseil composé de douze personnes capables et fidèles, qu'il adjoignit au bailli, au juge et au procureur delphinal du lieu, pour les assister dans toutes affaires contentieuses et autres. Ce conseil se réunissait chaque semaine au siège de la justice. Il suffisait que quatre de ses membres y assistassent pour qu'une décision fût valable: les registres de ces bailliages et les jugements signés par les membres présents devaient être envoyés chaque mois au grand Conseil du prince.

Telle a été, sous les Dauphins de Viennois, la division des bailliages en Dauphiné et qui, à peu de choses près, continua un siècle plus tard, jusqu'au dauphin Louis, depuis le roi Louis XI, époque où ces bailliages reçurent une complète réforme.

Département de l'Isère.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(SUITE.)

Jurisprudence et Délibérations du Parlement; Police du Palais; Affaires d'intérieur, etc.

B. 2311. (Registre.) — In-folio, papier, 292 feuillets.

1526-1688. — Décisions de la Cour du Parlement de Grenoble en matière de jurisprudence : — un détenu pour dettes doit être mis en liberté si, après avoir déclaré par serment qu'il n'a pu trouver un acquéreur de ses biens, il offre et expédie de ses biens à son créancier et au choix de ce dernier, avec caution, et promesse qu'il ne sera jamais recherché quant à ce ; — un testament fait en temps de peste est valable, quoique signé par deux témoins seulement (1); — seront déclarées nulles et inadmissibles les récusations proposées contre les présidents, les conseillers et gens du Roi, à cause des alliances spirituelles pour compérage faites par leurs femmes, pères, mères, frères, sœurs et enfants ; — la légitime d'une mère sur les biens de ses enfants est la troisième partie du total de ces biens, soit que les enfants aient institué pour héritiers des étrangers, soit leurs frères et sœurs ; — les officiers, tant des compagnies souveraines que des autres, contre qui on aura fait décréter les offices auront un délai de quatre mois afin de les racheter, avant d'être forcés à

donner leurs procurations pour résigner ; — les septuagénaires sont déchargés du consulat (fonctions communales); — l'institution universelle, faite par le père ou par la mère au profit de l'un ou de plusieurs de leurs enfants, emporte la virile de l'augment et de la survie, etc. (Registre *Jurisprudence civile et criminelle*)

B. 2312. (Registre.) — In-folio, papier, 274 feuillets.

1529-1766. — Délibérations établissant : — que nul ne sera reçu procureur général, secrétaire ou avocat, sans avoir été examiné ; — que les conseillers Carles et d'Herbeys, pour s'être plusieurs fois répandus en injures l'un contre l'autre, seront suspendus de leurs fonctions pendant un an, et qu'à l'avenir, pour chaque nouvelle insulte, ils subiront une amende de 1,000 livres tournois, applicables au fisc delphinal ; — que les chevaliers du Roi, en entrant au Palais, quitteront l'épée et qu'ils se tiendront debout lorsqu'ils demanderont justice ; — que le nombre des procureurs en la Cour, de la prétendue religion réformée, sera réduit à dix ; — que lorsqu'on portera aux malades le saint-Sacrement, un conseiller de la première Chambre l'accompagnera ; — qu'il sera établi un droit de réception sur les charges pour être employé aux dettes de la compagnie ; — que la clôture de l'audience

(1) Une décision bien postérieure, du 17 juin 1667, veut, au contraire, qu'un testament fait dans les mêmes conditions ait les signatures de cinq témoins.

est fixée aux premiers jours du mois de septembre et l'ouverture au 12 novembre; — que les officiers de la Cour ne pourront accepter aucun arbitrage, excepté pour leurs parents jusqu'au quatrième degré; — que la Cour prendra fait et cause pour ses officiers recherchés au sujet des fonctions de leurs charges; — que dans le cas où seront députés deux conseillers, l'un catholique et l'autre de la religion réformée, le conseiller catholique aura la parole quoique moins ancien, etc. (*Registre Police du Palais.*)

B. 2313. (*Registre.*) — In-folio, papier, 305 feuillets.

1545-1786. — Délibérations : — autorisant les consuls et habitants de Chambéry à tirer du Dauphiné, pour leurs besoins et nécessité et pour le service de l'étape, attendu le prochain passage des troupes, trois cents setiers de blé, pourvu qu'il ne fût pas pris sur le marché de Grenoble, ni aux environs de cette ville, dans un rayon de cinq lieues, et sous la clause qu'aussitôt que le blé sera trouvé et amassé, il en sera donné avis à la Cour, afin qu'elle dépêche quelqu'un pour le garder et l'accompagner, dans la crainte qu'on ne s'oppose à son extraction; — portant que, de conformité à l'ordonnance de Blois, le gouverneur du Dauphiné ne s'entremettra plus d'affaires judiciaires, et que les arrêts et toutes lettres émanées de la Cour seront dorénavant expédiés au nom du Roi-dauphin et non point à celui du gouverneur; — statuant que, pendant l'absence de Maugiron, les présidents de la Cour ou l'un d'eux seulement, deux conseillers de cette Cour, un président et un conseiller de la Chambre des Comptes, un membre du parquet, l'évêque de Grenoble et ceux des prélats du Dauphiné qui se trouveront dans cette ville, deux commis des États du pays et le procureur des États, Laborel, gouverneur de Grenoble, et un gentilhomme formeront une commission chargée de pourvoir aux affaires de la cité, à moins qu'il ne s'agisse de choses tellement graves qu'on ne crût pas devoir s'en charger, etc. (*Registre Juridiction et commandement*, tom. 1^{er}.)

B. 2314. (*Registre.*) — In-folio, papier, 290 feuillets.

1767-1785. — Délibérations disposant qu'il sera fait de très humbles et très respectueuses remontrances au Roi, sur ses édits et déclarations qui : — prescrivent la levée d'une taxe sur les arts et métiers n'ayant point de jurande; — sont relatifs aux droits domaniaux et aux dons gratuits; — ordonnent la prorogation d'un second vingtième; — fixent le denier de la constitution à raison du denier vingt du capital; — portent de nouveaux impôts et

une nouvelle prorogation des deux deniers vingtièmes; — concernent la compétence du commissaire départi pour la régie et la perception des droits de contrôle et de petits sceaux; — créent des conservateurs des hypothèques sur les immeubles; — rétablissent les officiers municipaux; — instituent les jurés priseurs. — Lettres du Parlement de Grenoble au Roi : — pour la suppression des abus que présente l'administration municipale de cette ville; — sur la liberté du commerce des grains en Dauphiné. — Mémoire de cette Cour : — pour la délimitation du Dauphiné d'avec la Provence; — pour la demande d'un nouveau dégrèvement sur les tailles. — Lettres du président de Barral au duc de Choiseul, au chancelier, et au duc d'Orléans, sur l'établissement d'un chapitre de chanoinesses à faire en Dauphiné, etc. (*Registre Juridiction et commandement*, tom. 2.)

B. 2315. (*Registre.*) — In-folio, papier, 490 feuillets.

1764-1780. — Commandement du Dauphiné confié à M. de Berulle, premier président du Parlement de Grenoble; — honneurs militaires qui lui sont rendus; — ses rapports avec M. de Marcieu, gouverneur de cette ville, et les gouverneurs des autres places de la province; — sa correspondance avec le duc de Choiseul, ministre de la guerre; avec le contrôleur général et le duc d'Orléans; — congé donné à M. de Berulle pour se rendre à Paris et dans ses terres; le commandement en chef est laissé, pendant son absence, à M. de Chaponnay, second président du Parlement, et successivement à M. de Vaulx, aussi second président; — intérim du même commandement confié à M. le président d'Ornacieux, depuis la mort de M. de Bourcet, commandant en second du Dauphiné, jusqu'à l'arrivée de M. le comte de Blot, son successeur, etc. (*Registre Journal du commandement.*)

B. 2316. (*Registre.*) — In-folio, papier, 282 feuillets.

1602-1790. — Inventaire de l'argenterie, des ornements, des linges et autres objets nécessaires à la chapelle du Palais de la Cour du Parlement de Grenoble; l'argenterie consistait en un calice d'argent doré au-dedans et par les bords, deux chandeliers, deux burettes, une paix ayant un crucifix en relief et une clochette, le tout aux armoiries écartelées de France et de Dauphiné et pesant neuf marcs quatre onces quinze deniers; il y avait aussi deux tableaux représentant, l'un saint Charlemagne et l'autre saint Louis. — Claude Expilly, avocat général au Parlement, est député à Paris pour le maintien d'arrêts de cette Cour sur les tailles et dont la Chambre des Comptes du Dauphiné demandait l'annulation; — sont

également députés à Paris Claude de Simiane, président, Abel de Calignon, conseiller et Georges Musy, procureur général au Parlement, pour défendre aux poursuites intentées par Claude Brosse, syndic des communautés villageoises, contre la même Cour, au sujet de la réalité des tailles; il est alloué, par jour, 7 écus forts à Simiane, 5 écus forts à Calignon et autant à Musy. — Dons faits par le Parlement : — d'une somme de 200 livres au chapitre de Saint-André de Grenoble, pour l'aider dans la fonte d'une grosse cloche; — d'une somme de 4,000 livres aux jésuites de Grenoble, pour la construction de leur église; — d'une autre somme de 1,000 livres au monastère de la Visitation d'Annecy, pour contribuer aux frais de la canonisation de saint François de Sales, évêque de Genève; ce dernier don, fait sur la demande de la sœur de Changy, supérieure de ce monastère, et en souvenir de ce que le saint prélat avait prêché deux années de suite le carême à Grenoble, sans vouloir recevoir d'honoraires, sauf ses déboursés, etc. (Registre *Affaires d'intérêt de la Compagnie*.)

B. 2317. (Registre.) — In-folio, papier, 290 feuillets.

1622-1789. — Décision prise par la Cour du Parlement de Grenoble, portant que le procureur général du Roi lui présentera requête, afin que, suivant les anciennes formes, les cahiers dressés par les États généraux lui soient remis, à l'effet d'y joindre son avis au Roi, dans l'intérêt public. — Nomination de quatre syndics, un dans chaque bureau, savoir : Claude Expilly, président; Claude de Portes, Louis Vachon et Marc Vulson, conseillers, pour veiller aux affaires de la Cour. — Claude Frère, premier président; Claude Audeyer, président; Pierre de La Baume, Philippe Roux, Arthus Coste, Ennemond Rabot, Jacques de Vesc, René Du Pilhon, Guillaume de Sautereau et Pierre Béatrix-Robert, conseillers, sont députés à Paris pour y défendre devant Sa Majesté et en son conseil d'État et Privé, aux poursuites intentées par Claude Brosse contre les officiers du Parlement de Grenoble. — Commissaires pris dans le sein de la Cour, députés à Valence auprès d'Hélie Lainé, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils, chargé par Sa Majesté de terminer les différends entre les trois Ordres du Dauphiné. — Remontrances faites au Roi par le Parlement : — pour la suppression de la Cour des Aides de Vienne; — pour la suppression du Présidial de Valence. — Commissaires chargés de procéder à l'examen des constitutions et de la doctrine des Jésuites. — Arrêt du Parlement, statuant qu'il sera écrit au Roi pour le prier d'accorder, aux instantes prières de cette Cour et aux vœux des

habitants de Grenoble, le rétablissement de l'Université de cette ville, etc. (Registre *Commissaires*.)

B. 2318. (Registre.) — In-folio, papier, 292 feuillets.

1646-1787. — Délibérations portant : — qu'il sera dressé procès-verbal de ce qui s'est passé à la séance tenue en exécution des ordres du Roi portés par M. le comte de Tonnerre lors de la réintégration du Parlement; — que les provisions de M. de Moydieu, comme procureur général, lui seront rendues par le doyen de la Cour; — que des remontrances seront adressées au Roi sur les lettres de cachet remises à chacun des conseillers à l'occasion de l'affaire de M. de Moydieu; — que M. Du Sozay, conseiller, sera prié de voir M. de Clugny, contrôleur général, afin de solliciter une réponse favorable aux remontrances concernant les exemptions, les gages et la capitation du Parlement. — Remontrances faites : — pour obtenir la suppression de la commission instituée à Valence relativement à la contrebande; — au sujet des droits réservés, droits de greffe et de papier; — contre les arrêts du conseil portant atteinte aux immunités, libertés et franchises de la province; — contre les édits de deux sols par livre en sus du droit de l'établissement du troisième vingtième, etc. (Registre *Syndics*, tom. 1^{er}.)

B. 2319. (Registre.) — In-folio, papier, 292 feuillets.

1787-1789. — Arrêts du Parlement de Grenoble : — déclarant qu'il ne cessera ses très humbles et très respectueuses instances auprès du seigneur Roi, jusqu'à ce qu'il lui ait plu de rappeler son Parlement de Paris exilé à Troyes; — s'opposant à la continuation de l'impôt désigné sous le nom d'*octrois municipaux*, avec défense à toutes personnes d'en opérer le recouvrement, à peine de poursuites extraordinaires; — approuvant l'arrêté de la Chambre des Vacations, qui sursoit à l'exécution du règlement sur les administrations provinciales, avec inhibition aux communautés du Dauphiné d'obtempérer aux articles de ce règlement. — Très humbles et très respectueuses remontrances présentées au Roi par les gens tenant sa Cour du même Parlement, au sujet de l'exil du duc d'Orléans; de l'enlèvement de MM. Freteau et Sabatier, conseillers au Parlement de Paris, de l'exil du Parlement de Bordeaux à Libourne, et d'une lettre écrite à M. de Berulle, premier président du Parlement de Grenoble, par le garde des sceaux. — Communication faite au duc d'Orléans et aux ministres d'une délibération de cette dernière Cour du Parlement, portant que le Roi sera supplié de permettre la convocation des États du pays, et que l'examen des objets relatifs à la forme et à la convocation de ces

États sera en conséquence renvoyé aux commissaires ordinaires de cette compagnie, etc. (Registre *Syndics*, tom. 2.)

B. 2320. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1600-1788. — Cérémonial observé pour la réception de François de Bourbon, prince de Conti, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Dauphiné. — Délibérations portant : — qu'il ne sera fait visite ou compliment aux gouverneurs et lieutenants généraux pour le Roi, lorsqu'ils viendront à Grenoble ou qu'ils en partiront afin de visiter la province ou en sortir, que dans les formes et de la même manière qu'ont coutume de le faire les autres Cours de Parlement du royaume ; — qu'il sera député un président et sept conseillers pour aller jusqu'à Moirans au-devant du Roi qui venait à Grenoble ; — que la publication du traité de paix avec le roi d'Espagne sera faite par un secrétaire de la Cour, en robe rouge et à cheval, précédé de douze huissiers et de deux trompettes à cheval ; le premier huissier en robe rouge et bonnet d'hermine et les autres en robe noire et bonnet noir ; — que le jour où sera chanté le *Te Deum* à l'occasion de la naissance du Dauphin, les habitants seront sous les armes ; que la Cour assistera à la cérémonie, les présidents étant en robe rouge avec le manteau royal, le mortier et le bonnet, et les conseillers et les gens du Roi également en robe rouge et le bonnet ; que les boutiques seront fermées tout le jour ; que les rues par où la compagnie passera seront tapissées depuis le Palais jusqu'à l'église ; qu'il sera dressé, en signe de joie, par les consuls de la ville, un bûcher où le premier président mettra le feu en présence de la compagnie ; que la nuit, toutes les façades des maisons seront garnies de chandelles allumées, etc. (Registre *Cérémonial vis-à-vis le Roi, les princes et les gouverneurs*.)

B. 2321. (Registre.) — In-folio, papier, 288 feuillets.

1556-1787. — Délibérations statuant : — qu'il sera pris cause en main pour maintenir la préséance du Parlement sur la Cour des Comptes ; — qu'il ne sera jamais envoyé de député à aucun intendant pour quelque cause que ce soit, avec défense à tous présidents, conseillers et gens du Roi d'en faire la proposition sous peine de trois ans d'interdiction ; — que, pour empêcher à l'avenir de tirer aucune conséquence au préjudice du droit de la compagnie, à raison de ce qui s'est passé à la Chambre de justice et pour établir la préséance du Parlement de Grenoble sur celui de Bordeaux, il sera présenté requête dans le but d'assigner le procureur général de ce dernier Parlement, afin de voir régler à fond cette préséance ; — qu'il

ne sera donné que la troisième place aux conseillers des Parlements de Toulouse et de Dijon, lorsqu'ils prendront séance au Parlement de Dauphiné ; — que la compagnie assistera aux obsèques des femmes et des veuves de ses membres ; — qu'il ne saurait être fait droit à la demande des gens du Roi en la Chambre des comptes, d'être autorisés à porter sur leur robe le chaperon et le bourrelet, principalement les jours de cérémonies publiques ; — que de très humbles et très respectueuses remontrances seront faites au Roi sur l'état des Parlements de Pau et de Rennes, etc. (Registre *Cérémonial vis-à-vis les officiers de Cours supérieures étrangères et les archevêques et évêques de la province*.)

B. 2322. (Registre.) — In-folio, papier, 358 feuillets.

1568-1761. — Copie d'un arrêt du Parlement de Paris, contre un livre du cardinal Bellarmin, sur l'autorité temporelle du pape (*de potestate summi Pontificis in temporibus*). — Lettres et copies de lettres de Colbert de Croissy, secrétaire d'État ; de Louvois, de Le Peletier ; de Boucherat, garde des sceaux ; de Chamillard, contrôleur des finances ; du duc de Noailles ; de Voyer d'Argenson ; de d'Aguesseau : — touchant les religionnaires ; — sur la mort du chancelier Letellier ; — sur les augmentations de gages des officiers du Parlement ; — au sujet des lettres rogatoires entre le Parlement de Grenoble et le Sénat de Chambéry ; — sur un prêt à faire au Roi par les compagnies judiciaires, afin de soutenir la guerre ; — sur l'attribution donnée aux juges et aux consuls du royaume pour connaître des faillites et banqueroutes ; — sur le passage, en Dauphiné, de M^{lle} de Valois ; — sur les prétentions du comte de Médavy, commandant en second en Dauphiné ; — sur le choix du cardinal Dubois, nommé principal ministre. — Remontrances de la noblesse du Dauphiné au duc d'Orléans, régent du royaume, pour être maintenue dans l'exemption du logement des gens de guerre. — Mémoire sur le bon ordre dans l'administration de la justice. — Mémoire sur les soulagements accordés par le Roi à la province de Dauphiné, en diminution des nouvelles impositions, etc.

B. 2323. (Registre.) — In-folio, papier, 664 feuillets.

1700-1761. — Remontrances faites au Roi, sur un arrêt du Conseil qui casse le décret de prise de corps lancé par le Parlement contre Burllet d'Hauterive, procureur du Roi en la maîtrise de Grenoble. — Permission donnée par le garde des sceaux au Parlement de mettre une modification dans l'enregistrement des lettres patentes sur l'arrêt du Conseil, au sujet des juges gruiers. —

Plaintes du Parlement contre le sieur Pecquet, à raison d'un livre concernant la juridiction des eaux et forêts. — Remontrances contre un arrêt du Conseil qui abroge l'arrêt du Parlement rendu contre le sieur Des Jacques, officier au Présidial de Valence. — Lettres du maréchal duc de Belleville et de M. de Lamoignon, en réponse au mémoire de ces remontrances. — Autres plaintes et remontrances, soit au sujet du Parlement de Besançon, soit à cause des édits d'un troisième vingtième et d'une double capitation. — Lettres de cachet et commission donnée à M. de Marcieu, gouverneur de la ville de Grenoble et du Graisivaudan, pour faire opérer l'enregistrement des mêmes édits, etc.

B. 2324. (Registre.) — In-folio, papier, 294 feuillets.

1662-1789. — Mention que la Cour du Parlement de Grenoble avait pris, les 5 et 30 mars 1762, deux arrêtés par lesquels tous ceux qui voulaient traiter de l'achat d'une charge de conseiller ou d'avocat général près de cette Cour devaient y être autorisés par elle, après avoir justifié de quatre degrés de noblesse paternelle, à moins qu'ils ne fussent fils de maîtres, c'est-à-dire fils ou descendants de conseillers; la Cour se réservait d'user d'exemption pour ceux qu'elle jugerait dignes d'une faveur spéciale; — sont admis, comme fils de maîtres : Joseph-Marie de Barral, Philippe-Étienne Dupuy de Saint-Vincent, François-Laurent de La Coste, etc.; sont autorisés, comme ayant prouvé quatre degrés de noblesse : François-Joseph de Meffray de Cesarges, Jean-Baptiste de Jacquemet de Saint-Georges, Jacques-François de Chevalier d'Istras de Sinard, etc. — Règlement pour la présentation à faire au Roi, lors de la vacance des offices de conseillers au Parlement; — sont présentés à M. le chancelier : François-Marie de Rochefort, Alexandre-Oronce-Constance de Galbert, Victor-Amédée du Vivier-Lentol, François Payan, bailli de Saint Paul-Trois-Châteaux; Jean-Pierre Chieze et François Pison Du Galand, père, avocats, pour remplir six places vacantes de conseiller au Parlement de Grenoble; il est en même temps arrêté par cette Cour qu'elle présentera Pierre de Chalvet et Sibeud de Saint-Ferriol pour les deux premiers offices venant à vaquer. — Agrément donné par la Cour à Jacques-Barthélemi Raymond Maurel, avocat, pour traiter d'une charge d'avocat général, etc. (Registre *Réception de Messieurs du Parlement.*)

B. 2325. (Registre.) — In-folio, papier, 183 feuillets.

1763-1764. — Édit du roi Louis XV, qui ordonne le dénombrement des biens-fonds du royaume et la proro-

gation provisoire d'une partie des impositions, avec la cessation du troisième vingtième et des doubléments de la capitation. — Déclaration de ce Roi, qui rétablit le centième denier sur les immeubles fictifs. — Très humbles et très respectueuses remontrances présentées à Sa Majesté par les gens tenant sa Cour du Parlement de Dauphiné, sur les dispositions de l'édit et de la déclaration ci-dessus. — Procès-verbal de l'enregistrement du même édit et de la même déclaration, fait à l'express commandement du Roi, par le marquis Du Mesnil, son lieutenant général, commandant en Dauphiné. — Arrêt du Parlement de Grenoble ordonnant que ledit marquis Du Mesnil sera pris et saisi au corps, afin d'être traduit dans les prisons royales de la conciergerie du Palais, pour son procès lui être fait et parfait, et au cas où il ne pourrait être appréhendé, portant que ses biens seront saisis et annotés et qu'un commissaire sera établi à la régie d'eux; — Lettre écrite au Roi, par cette Cour, au sujet de cet arrêt et où elle cherche à établir qu'elle devait regarder Du Mesnil comme suspect, d'autant plus qu'il s'opposait à toutes assemblées de sa part et qu'il refusa constamment de lui communiquer les ordres qu'il aurait reçus de Sa Majesté, etc.

B. 2326. (Registre.) — In-folio, papier, 382 feuillets.

1630-1650. — Comptes des recettes et dépenses du Parlement de Grenoble, rendus par Louis Baudet, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, commis au recouvrement des droits et deniers communs de cette Cour. Ces droits et deniers consistaient dans le fonds des menues nécessités; dans les amendes, pour procès criminels; dans les épices provenant des arrêts de réception, pour les officiers de la Cour, les gouverneurs et autres fonctionnaires, les avocats, les procureurs en la Cour, les notaires, les greffiers des communautés et les huissiers, et dans les sommes qui appartenaient au Parlement. — Les épices d'arrêts de réception étaient fixées, savoir : pour un président, 640 livres; — pour un conseiller, 426 livres 13 sous; — pour un secrétaire en la Cour, 180 livres 12 sous; — pour un gouverneur d'une ville ou d'autre place, 213 livres 7 sous; pour un vi-bailli, 380 livres; — pour un juge royal, 90 livres; — pour un lieutenant en la prévôté, 106 livres 13 sous 6 deniers; — pour un avocat, 19 livres 4 sous; — pour un procureur en la Cour, 32 livres; — pour un huissier en la Cour 48 livres; — pour un notaire dans une ville ou un bourg, 6 livres 8 sous; — pour un notaire dans un village, 3 livres 4 sous; — pour un secrétaire de communauté, 9 livres 12 sous; tous ces droits furent ensuite augmentés, pour la plupart; on y astreignit même

les huissiers de ville et de campagne et d'autres fonctionnaires. — Les épices de l'arrêt de réception pour le premier huissier au Parlement s'élevaient à la même somme que pour un conseiller, à 426 livres, etc.

B. 2327. (Registre.) — In-folio, papier, 445 feuillets.

1651-1667. — Mêmes comptes, rendus par Louis Baudet, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi en la Cour; — il est fait recette des épices de réception payées: — par le marquis de Viriville, pour la charge de gouverneur de la ville et du château de Montélimar; — par Hector d'Agoult, seigneur de Bonnaval; Jean-Baptiste de Mistral; Pierre de Vaulx; Gabriel Prunier, seigneur de La Buisnière, et Jacques-Charles de Bressac, pour leurs offices de conseillers en la Cour; — par Louis de Bazemont, seigneur de Fiancey et autres places, reçu conseiller du Roi, vibailli de Vienne; — par François Perrin et Jean Cogne, nommés, le premier, conseiller, secrétaire du Roi en la Cour, et le second, substitut du procureur général du Roi en la Judicature de Romans. — Amendes adjugées à l'arbitraire de la Cour, indiquées comme étant en souffrance et dues, savoir: — 3,000 livres par Charles Boulon, de la ville de Paris, condamné suivant arrêt rendu à la poursuite de Charles Du Vivier, tuteur de Marguerite Lotin (il est dit qu'il s'était évadé des prisons de Grenoble pendant la nuit); — 800 livres par Guy Pape, sieur de Saint-Auban, et Gaspard Pape, sieur de Sainte-Euphémie; — 3,400 livres par le curateur au cadavre de feu sieur comte de Suze, tué en duel; — 10,000 livres par Charles de Grâce, sieur de Saint-Tropez, et Henri de Grâce, sieur de Vaugrenier, etc.

B. 2328. (Registre.) — In-folio, papier, 500 feuillets.

1668-1684. — Mêmes comptes, rendus par Jean-Baptiste de Mistral, Gabriel de La Croix de Pisançon, Alexandre de Chaponay-Feysin, Alexis-Romain de Rivolle, François de Guérin de Tencin, Jean-Baptiste-Félicien de Boffin d'Argenson, François de Francon et François de Gratet, seigneur du Bouchage, conseillers en la Cour, nommés successivement syndics. — Autres comptes présentés au Parlement par François Denicourt, conseiller, secrétaire du Roi, greffier civil et criminel en la Cour: — somme de 184 livres 8 sous payée à Jean Félix, dit Du Vivier, premier huissier du Parlement, pour fournitures de cierges et flambeaux par lui faites pour les processions auxquelles assistait cette Cour les jours de la Chandeleur, du Vœu de la ville, de l'Ascension, de la Fête-Dieu et de son Octave, de la Fête de Notre-Dame-d'Août et pour l'ouverture de la Cour et autres cérémonies; — gages,

d'une année, de l'exécuteur de la haute justice, 120 livres, à raison de 25 livres par quartier; ils furent augmentés, en 1683, d'une gratification de 30 livres et continués sur le pied de 130 livres annuellement. — Divers à-comptes sur 1,300 livres, payés à Ozias et Daniel Guillebaud, sculpteurs et menuisiers, de Grenoble, ou à la veuve de ce dernier, pour boiseries et lambris du grand bureau de la première Chambre et autres ouvrages faits au Palais, etc.

B. 2329. (Registre.) — In-folio, papier, 514 feuillets.

1685-1707. — Mêmes comptes, rendus par François Denicourt. On lit dans les chapitres des dépenses les articles suivants: — payé aux sieurs Cavin et Morin, marchands tapissiers, 44 livres; à Pierre Albonnenc, marchand, 33 livres; à Pierre Brun, aussi marchand, 72 livres; à François Ramel, charpentier, 11 livres, et à M. Caillier, prêtre, chanoine et sacristain de l'église de Saint-André de Grenoble, 20 livres, pour tapisseries et tenture, pour fourniture de velours, pour cierges, pour façon d'une estrade et chapelle ardente et pour honoraires et frais du service du chancelier Michel Le Tellier que la Cour a fait célébrer dans cette église le 15 novembre 1685; — payé 20 livres au bâtonnier de l'église de Saint-André, qui sonne pendant l'année la cloche dite de l'Audience, pour les audiences publiques de la Cour; — payé 350 livres à Pierre Montaguy, brodeur, de Grenoble, à compte sur le prix fait pour la tapisserie de velours du grand bureau de la première Chambre; — payé 35 livres 4 sous au sieur Loquau, maître de musique de l'église cathédrale, et aux enfants de chœur qui ont assisté à la grand'messe et au *Te Deum* chantés dans la chapelle du Palais, pour la convalescence du Roi, etc.

B. 2330. (Registre.) — In-folio, papier, 303 feuillets.

1708-1728. — Mêmes comptes, rendus par Balthazard Don, notaire, commis à la recette des droits et deniers du Parlement; — somme de 126,720 livres, empruntée en partie et payée en trois ans par cette Cour, pour le rachat de la capitation de ses officiers; ledit rachat fixé ainsi qu'il suit: — le premier président, 9,990 livres; — huit présidents, à raison de 2,970 livres pour chacun d'eux; — deux chevaliers d'honneur, cinquante-cinq conseillers et quatre membres du parquet, chacun 1,485 livres, et Laurent Arnaud, payeur des gages du Parlement, 2,475 livres; la Cour avait employé à ce rachat de la capitation 67,400 livres de ses fonds communs; — 300 livres payées au conseiller Canel, syndic du Parlement, pour une année de ses gages, échue à la Saint-

Martin; — 120 livres payées au sieur Charpy, savoir : 108 livres pour douze douzaines de gants envoyées au sieur Beaupied, chargé de les remettre au conseiller Pourroy de La Mérie, député pour les affaires de la compagnie dans cette capitale, et 12 livres pour le port, etc.

B. 2331. (Carton.) — 14 pièces, papier.

1729-1750. — Mêmes comptes, rendus par Louis Chenevier, chargé du recouvrement des deniers communs du Parlement de Grenoble. Aux chapitres des recettes de ces comptes figurent, entr'autres sommes, 3,705 livres, montant des menues nécessités du Parlement de Grenoble allouées, chaque année, à cette Cour par l'État; 2,000 livres prises annuellement sur la ferme des octrois de cette ville, et 1,450 livres, remises par Raby de La Ponte, receveur du domaine, et devant être employées, savoir : — aux buvettes, 1,600 livres; — au chauffage, 600 livres; — aux flambeaux et bougies, 260 livres; — aux réparations du Palais, 850 livres; — à l'entretien de l'horloge du Palais, 60 livres. — Sur le compte de 1732, sont portées en dépense 32 livres, payées au sieur Alain, pour frais de la musique d'une messe chantée dans l'église de Saint-André, à cause de la convalescence du duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné. Le soir, le Palais fut illuminé, en même temps qu'il y eut un feu de joie, comme le constate l'ordonnancement d'une somme de 4 livres 4 sous, pour chandelles et bois, de l'illumination à cause de cette convalescence, etc.

B. 2332. (Carton.) — 14 pièces, papier.

1751-1772. — Mêmes comptes, rendus par Louis Chenevier. — Somme de 10,000 livres empruntée de M. Du Sozey de Rochefort, en constitution de rente, sur une délibération du Parlement et par le conseiller Bally de Clarivaux, syndic de cette compagnie; — autre somme de 3,000 livres empruntée de l'évêque de Grenoble, en constitution de rente au denier vingt et sur délibération aussi du Parlement, par les sieurs de La Coste et Bally de Bourchenu, conseillers en cette Cour. — Somme de 3,000 livres payée au conseiller de Barral, député à Paris pour affaires de la compagnie et à raison de ses frais; il fut ajouté à cette somme une vaisselle d'argent que donna le Parlement à ce conseiller et qu'il avait achetée du sieur Ruynat, orfèvre de Grenoble, au prix de 6,250 livres. — Somme de 326 livres payée, savoir : 258 livres aux musiciens qui ont chanté une grand'messe en musique dans l'église de Saint-André, le 21 janvier 1757, en action de grâce du rétablissement de la santé du Roi, et 68 livres à M. Hélie, prêtre, sacristain de cette église, pour le service

de la grand'messe. — Somme de 400 livres payée, pour ses honoraires, au Père César Cerclot, augustin, prédicateur du carême, etc.

ENREGISTREMENT.

B. 2333. (Registre.) — In-folio, papier, 196 feuillets.

1510-1539. — Concordat passé entre le roi François I^{er} et le pape Léon X; — ordonnance du Parlement pour l'observation des statuts du Dauphiné; — bulle du pape contre les clercs qui ne portent point l'habit ecclésiastique ni la tonsure; — commission formée de quatre personnes chargées de l'examen, de la surveillance et du soin d'exécution des travaux à faire pour défendre la ville de Grenoble contre la rivière du Drac, savoir : Gaspard de Lafont, docteur en droit; Jean Griffon, seigneur de Veynes; Claude d'Albion et Urbain Coct; — lettres de provisions de la charge de lieutenant général gouverneur du Dauphiné donnée à Guillaume Gouffier, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Bonnavet, amiral de France, en remplacement du seigneur de Boyssy, grand maître de France, décédé; — publication d'une ordonnance du Parlement, faite à Grenoble, que tous vagabonds, gens sans aveu et n'ayant aucun métier aient à quitter le pays dans quatre jours, sous peine de la corde; — règlement pour la ville de Grenoble menacée de la peste; — levée de cinq cents francs-archers; — don de l'office de connétable de France vacant depuis longtemps, fait en faveur d'Anne sire de Montmorency, chevalier de l'ordre du Roi, grand maître et premier baron de France, etc. (Registre A, en mauvais état; plusieurs feuillets sont en partie déchirés.)

B. 2334. (Registre.) — In-folio, papier, 378 feuillets.

1540-1549. — Procès-verbal de la réunion du ressort de la principauté d'Orange au Parlement du Dauphiné, dressé par Bertrand Rabot, docteur en droit, conseiller en cette Cour (1); — ordonnance d'Abbeville, sur la juridiction du Dauphiné; — déclaration du roi François I^{er}, qui maintient le duc d'Estoutteville, comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, dans tous les privilèges et pouvoirs de sa charge les plus amples possibles; — permission de sortir les blés du Dauphiné et du royaume, à cause de leur grande abondance, excepté pour les terres et le pays du Genevois; — réduction des notaires; — taux imposé aux

(1) Ce document, qui porte la date du 15 mars 1517, est un fragment d'un plus ancien volume mis en tête de ce registre.

hôtelières pour le logement et la nourriture d'un homme à cheval, à raison de 10 sous par jour, c'est-à-dire 3 sous 6 deniers le dîné et 6 sous 6 deniers le soupé et le couché; dans cette somme, étaient comprises toutes dépenses, soit pour l'homme, soit pour le cheval, bois, chandelles et gîte; avec défense faite auxdits hôteliers de ne rien exiger de plus, sous peine de punition corporelle et d'amende, savoir : pour la première fois, trois jours de prison et 20 sous parisis d'amende; huit jours de prison et 40 sous parisis, en cas de récidive, et sous la peine du fouet ou de toute autre punition corporelle laissée à l'arbitraire du juge, et de 100 sous parisis d'amende pour la troisième fois, etc. (Registre B; la fin du volume tombe en lambeaux.)

B. 2335. (Registre.) — In-folio, papier, 217 feuillets.

1549-1560. — Édits du roi Henri II : — attribuant aux Cours souveraines et aux juges présidiaux la connaissance, punition et correction de tous contrevenants aux édits, ordonnances et déclarations sur le fait d'hérésie luthérienne et sur les autres erreurs et fausses doctrines, avec défense d'imprimer ou vendre tous livres commentaires, scolies, annotations, tables, indices, épithomés et sommaires sur la sainte Écriture et la religion chrétienne, faits et composés depuis quarante ans, en latin, grec, hébreu et autres langues, même en langue française, sans avoir été vus ou visités, avec défense aussi de favoriser en aucune manière, soit en leur écrivant, soit en leur envoyant de l'argent, ceux qui sont sortis du royaume pour aller résider à Genève et autres pays notoirement séparés de l'union de l'Église et de l'obéissance du Saint-Siège apostolique; — concernant le poids des monnaies; — déclarant franches et libres les personnes sujettes encore aux droits de taillabilité et de main-morte en Dauphiné, en Savoie, dans la Bresse, le Bugey et le Valromay; — ordonnant l'aliénation du domaine en Dauphiné jusqu'à 6,000 livres de revenu; — réglant la connaissance des causes en matière domaniale et juridiction contentieuse, etc. (Registre C; en mauvais état.)

B. 2336. (Registre.) — In-folio, papier, 178 feuillets.

1560-1565. — Édit du roi François II, sur la résidence des gouverneurs et des magistrats, sous peine de privation de leurs offices; — lettres de ce prince, exprimant le désir qu'il soit convoqué un concile général pour aviser au moyen de mettre fin aux troubles qui proviennent de la dissolution de l'ancienne discipline. — Lettres du roi Charles IX : — prescrivant aux évêques et archevêques de résider au principal lieu ou siège de leurs diocèses, sous peine de la saisie de leur temporel pendant

tout le temps de leurs absences; — obligeant toutes personnes à payer les dîmes, champars, terrages, censes, rentes et autres deniers dus aux gens d'église et bénéficiers, sous peine de saisie de leurs deniers et possessions; — fixant la tenue des États généraux; — interprétant l'édit sur la pacification des troubles; — prescrivant l'ordre à suivre par les villes des gouvernements du royaume, afin que toutes choses soient remises en la tranquillité voulue pour le bien du peuple et le repos de chacun; — indiquant la marche qui devra être observée pour les élections prochaines des prévôts des marchands, maires, échevins, gouverneurs, consuls, jurats et administrateurs des villes où sont un archevêché ou évêché et un Parlement ou siège présidial, etc. (Registre D.)

B. 2337. (Registre.) — In-folio, papier, 555 feuillets.

1565-1576. — Lettres du roi Charles IX : — consentant à l'exécution de la bulle du pape qui nomme le cardinal de Bourbon son légat et vicaire général dans le Comtat-Venaissin et les provinces de Vienne, d'Arles, d'Embrun et de Narbonne; — déclarant qu'il veut que ses sujets de la religion dite réformée jouissent d'une pleine liberté de conscience et qu'ils ne puissent être forcés de contribuer aux charges des confréries, de donner le pain bénit, de tapisser le devant de leurs demeures sur le passage des processions et de prêter serment en d'autres termes qu'ils ne sont dans l'usage de le faire, c'est-à-dire : *par le Dieu vivant*, — concernant la confiscation des biens de ceux de la nouvelle opinion qui, s'étant absentés de leurs maisons depuis les derniers troubles de Paris, ne rentreraient point chez eux et ne feraient point leur soumission; — donnant à la Reine-mère tout pouvoir et toute autorité de faire ce qu'elle verra et jugera utile et nécessaire pour la conservation de l'État; — remontrances faites au Roi par son procureur général près du Parlement de Grenoble, sur les déprédations commises par les troupes de l'armée de Sa Majesté et sur la misère du pays, etc. (Registre E.)

B. 2338. (Registre.) — In-folio, papier, 360 feuillets.

1577-1578. — Déclaration du roi Henri II, qui exempte les greffiers en la Cour du Parlement de Grenoble et ceux de la Chambre des Comptes du Dauphiné de l'obligation de se faire pourvoir d'offices de notaire et secrétaire de la maison et couronne de France; — édit de ce roi pour l'administration et la distribution de la justice à rendre par le Parlement. — Lettres du roi Charles IX autorisant : — la vente des biens ecclésiastiques, à la forme de la bulle du pape et suivant les instructions de

ses délégués, attendu que cette vente était ordonnée pour le service du Roi et à cause de l'urgente nécessité de ses finances; — prescrivant la réduction des offices de la Chambre des Comptes du Dauphiné; — permettant à tous étrangers de pouvoir demeurer dans le marquisat de Saluces et d'y acquérir des biens et possessions pendant le délai de dix ans, sans crainte d'être inquiétés ni d'être assujettis au droit d'aubaine. — Lettres du roi Henri III autorisant Horace de Birague, fils de Jérôme, et sur la recommandation du chancelier René de Biragues, à jouir, dans le royaume, de tous les bénéfices et dignités ecclésiastiques dont il était investi et qu'il pourrait canoniquement obtenir dans la suite, sans déroger au concordat passé avec le Saint-Siège, ni aux privilèges, franchises et libertés de l'église gallicane, etc. (Registre F.)

B. 2339. (Registre.) — In-folio, papier, 370 feuillets.

1576-1587. — Édit de pacification donné par le roi Henri III pour ceux qui tenaient le parti de la nouvelle opinion; — lettres du Roi qui commettent le maréchal de Bellegarde pour se transporter en Dauphiné, y visiter les villes et places, si le besoin l'exige, et y assurer la paix et le repos public; — lettres de provisions de l'office de lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, donné à Laurent de Maugiron, comte de Montléans, marquis de Saint-Symphorien, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en son conseil privé et capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, en remplacement de Gordes, décédé; — édit sur le paiement des dimes en faveur des bénéficiers; — ordonnance de la Reine-mère (Catherine de Médicis), étant à Grenoble, par laquelle il est enjoint aux notables de cette ville de se trouver en personne, chacun à son tour, pour le service de la garde des portes, sous peine d'une amende de 10 écus pour la première fois et du double, en récidive; étant exceptés de cette mesure les présidents, conseillers et gens du Roi du Parlement, à moins qu'il n'y eût cas d'urgence; — lettres patentes contre les usuriers, et qui chargent Soffrey Du Châtelard et Antoine Morard, conseillers en la Cour, de faire informer et procéder contre eux, jusqu'à sentence définitive et exécution de ladite sentence, etc. (Registre G.)

B. 2340. (Registre.) — In-folio, papier, 805 feuillets.

1587-1596. — Lettres patentes du roi Henri III : — déclarant que le duc de Mayenne, pair, grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté, en Bourgogne, est envoyé, à la tête d'une armée, en Dauphiné, contre ceux de la nouvelle opinion;

ISÈRE. — SÉRIE B.

— faisant savoir qu'il a signé, avec le roi de Navarre, une trêve pour une année. — Lettres du roi Henri IV : — approuvant les articles convenus entre le sieur DesDIGUIÈRES et les conseillers en la Cour du Parlement de Grenoble, sur le fait de la reddition de cette ville; — supprimant le conseil de justice établi à Die; — portant que tous ceux de la noblesse du royaume voués à la profession des armes, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de soixante, fassent connaître la résolution qu'ils ont de servir Sa Majesté et son royaume, en la guerre présentement ouverte contre les étrangers; — annonçant à tous ses sujets qu'il veut conserver la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il ne désire rien tant que la convocation d'un saint et libre concile ou quelque assemblée ecclésiastique, suffisante, pour délibérer et traiter sur le fait de la religion; — prévenant qu'il est devenu catholique, et que le jour même (25 juillet 1593), il a fait des prières et qu'il est allé à la messe, etc. (Registre H; une partie de la fin du volume a souffert de l'humidité)

B. 2341. (Registre.) — In-folio, papier, 843 feuillets.

1597-1603. — Édit de Nantes rendu par le roi Henri IV, sur les déclarations des précédents édits de pacification avec ceux de la religion prétendue réformée, et contenant création de chambres mi-partie près des Parlements de Paris, de Grenoble et de Bordeaux, et maintien de la Chambre de Castres pour le ressort du Parlement de Toulouse; — édit de Rouen portant abolition de divers impôts et arrérages; — cahiers du pays, auxquels il est répondu par le Roi, en son conseil, étant à Grenoble; — ordonnance faite sur la résolution de la paix conclue entre le Roi et le duc de Savoie par l'entremise du pape Clément VIII et le cardinal Aldobrandin, son neveu, légat du Saint-Siège apostolique; — règlement fait par le Roi sur l'interprétation de l'article XLV de l'édit de Nantes quant à la proportion des juges de l'une et de l'autre religion; — édit portant établissement des chevaux de relais et de louage dans toute la France, soit pour les voyageurs, soit pour les besoins de l'agriculture, avec défense de saisir ces chevaux, pour dettes particulières, paiement de contributions et autres charges; — arrêt donné par le Roi sur les différends entre les trois Ordres du Dauphiné; — édit sur la chasse; — édit réduisant au denier seize les pensions acquises à prix d'argent, etc. (Registre I ou J; manque le registre K.)

B. 2342. (Registre.) — In-folio, papier, 655 feuillets.

1606-1610. — Édit du roi Henri IV portant prohibition de l'usage des draps d'or et d'argent à toutes per-

sonnes de quelque condition, sexe et qualité qu'elles soient; — nomination de Jean de La Croix, seigneur de Chevières, à l'évêché de Grenoble, en remplacement de François de Fléard, décédé; — commission donnée par le Roi au premier président du Parlement de Grenoble, Arthus Prunier, seigneur de Saint-André, de s'entendre avec les conseillers de cette Cour, des gentilshommes et notables bourgeois, soit de cette ville, soit d'autres lieux de la province, François de Fougerolles, médecin ordinaire du Roi, et tel autre médecin qu'on jugera à propos de choisir, à l'effet de dresser un règlement pour les médecins, chirurgiens et apothicaires du Dauphiné; — arrêt signé par le Roi, en son conseil d'État, qui maintient, à Saint-Marcellin, le siège présidial du Bailliage du Bas-Viennois et Valentinois et dont les consuls et habitants de Romans demandaient le transfert dans leur ville; — lettres patentes du Roi et arrêt du Conseil qui permettent aux habitants de Vienne de continuer, pendant dix ans, la levée d'un octroi sur les vins; lequel existait depuis deux cents ans et dont le produit était affecté à l'entretien et aux réparations des murailles, des tours, des portes, des ponts et fossés de la ville, etc. (Registre L; une partie du volume tombe en lambeaux; manque la registre M.)

B. 2343. (Registre.) — Grand in-folio, papier, 607 feuillets.

1614-1619. — Lettres patentes du roi Louis XIII, confirmatives de l'édit de Nantes et autres précédents édits de pacification; — brevet du Roi et bulles apostoliques pour Guillaume Hugon, général des Cordeliers, nommé à l'archevêché d'Embrun; — règlement pour la ville de Briançon, concernant les assemblées publiques et l'élection des consuls; — confirmation des privilèges de la ville de Romans; — lettres patentes du Roi qui bannissent du royaume tous les juifs, dans le délai d'un mois, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens; — autres lettres du Roi, en forme d'édit, qui déclarent le prince de Condé et ses adhérents perturbateurs de l'ordre public, criminels de lèse-Majesté et déchus de leurs offices, charges et privilèges; — défense expresse de faire aucune levée de gens de guerre, à pied ou à cheval, avec ordre donné à tous gouverneurs et lieutenants généraux de se saisir des contrevenants, et, en cas de résistance, de les poursuivre à main armée et de *les tailler en pièces*; — déclaration faite devant la Cour du Parlement, par le maréchal de Lesdiguières, de se départir et de se démettre, volontairement, de l'administration du gouvernement du Dauphiné, pour en laisser la libre jouissance et disposition au comte de Soissons, gouverneur de ce pays, grand maître de France, et qui, à cause de son bas âge, n'avait point encore été mis

en possession de son gouvernement, etc. (Registre N; il a souffert de l'humidité.)

B. 2344. (Registre.) — In-folio, papier, 344 feuillets.

1619-1622. — Lettres du roi Louis XIII: — com-mettant Claude Frère, premier président du Parlement de Grenoble; Guichard Déagent, premier président de la Chambre des Comptes; Abel Servient, procureur général du Roi près de la première de ces deux Cours, et le trésorier général, chargés de s'entendre avec le procureur des États, à l'effet d'engager, sous la faculté de rachat et jusqu'à la somme de 600,000 livres, en Dauphiné, la vente du sel dont le prix venait d'être porté à 40 sous le minot, outre les droits de gabelle, les crues et les augmentations, afin d'être ladite somme employée à l'entretien de l'armée que Lesdiguières, sur l'ordre du Roi, avait levée pour la défense de ce pays et pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité; — confirmant les privilèges attribués aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte, et sur la demande du frère Joachim de Montagne Formigères, chevalier, commandeur de Montsermis et ambassadeur de l'ordre de Malte auprès de Sa Majesté; — obligeant les notaires royaux du Dauphiné à faire sceller du petit sceau du ressort de leur juridiction les contrats, obligations et tous actes, dans le délai d'un mois, sous peine de leur nullité; le mois étant compté pour trente jours et non compris le jour de l'acte, etc. (Registre complètement en lambeaux.)

B. 2345. (Registre.) — In-folio, papier, 383 feuillets.

1622-1625. — Lettres patentes du roi Louis XIII: — contenant pardon général pour les mouvements et soulèvements qui ont eu lieu en France de la part de ceux de la religion prétendue réformée, dans quelques villes, bourgs et châteaux qu'ils détenaient; — ordonnant l'aliénation, sous faculté de rachat perpétuel, de 35,000 livres de rente sur les 50,000 livres de gabelle que devait à Sa Majesté la ferme du sel en Dauphiné; — interdisant l'usage des draps, toiles et passements d'or et d'argent pour les habits, ainsi que les gallons, clinquants, broderies et toutes sortes de passementeries dites de Milan et façon de Milan, sous peine de 500 livres d'amende, payables, un tiers au dénonciateur et deux tiers aux pauvres du lieu où sera rendu le jugement de condamnation; — réitérant l'abolition des duels, avec défense à tous princes, seigneurs, gentilshommes et autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de favoriser, d'assister et de retirer les contrevenants, et avec prime, pour chaque capture, d'une somme de 1,500 livres à prendre sur les recettes géné-

rales de France; — prohibant tout trafic et commerce avec l'Espagne, jusqu'à ce que ce royaume ait levé la saisie qu'il venait de mettre sur des effets de sujets français, etc. (Registre O.)

B. 2346. (Registre.) — In-folio, papier, 676 feuillets.

1625-1629. — Édits du roi Louis XIII : — sur la paix qu'il lui a plu de donner à ses sujets de la religion prétendue réformée; avec les articles particuliers pour la ville de La Rochelle; — sur le fait des duels et des rencontres. — Lettres du Roi : — portant défense à tous sujets français, et même aux anglais et autres étrangers étant en France, de commercer en Angleterre, sous peine de confiscation des marchandises, ainsi que des vaisseaux, chevaux, charriots et attelages ayant servi et servant au transport desdites marchandises, et sous peine aussi de punition corporelle; — déclarant le sieur de Soubise (Benjamin de Rohan) et tous ceux qui adhèreraient et se joindraient à lui, au parti des Anglais, rebelles, traîtres, perfides et criminels de lèse-Majesté. — Pouvoir donné par le Roi au prince de Condé de commander son armée, en Languedoc, Dauphiné, Guienne et Lyonnais, en qualité de son lieutenant général, à l'effet de réprimer ceux des sujets rebelles qui voudraient tenter quelque entreprise dans ces provinces. — Édit de création de sièges d'élections à Grenoble, à Vienne, à Romans, à Valence, à Crest, à Die, à Montélimar, à Embrun, à Briançon et à Gap. — Édit de création d'un bureau des finances en Dauphiné, composé de quatre présidents, de dix-huit trésoriers généraux de France, d'un avocat du Roi, d'un procureur du Roi, de deux greffiers et de quatre huissiers, etc. (Registre P.)

B. 2347. (Registre.) — In-folio, papier, 572 feuillets.

1629-1632. — Lettres du roi Louis XIII : — établissant un service de postes, depuis Grenoble jusqu'à Suze; — interdisant la sortie des blés, avoine et légumes du Dauphiné, tant à cause de la rareté des grains dans le pays que pour le passage des gens de guerre envoyés en Italie, et ce, sous peine de confiscation desdits blés, avoine et légumes et des chevaux, charrettes et bestiaux servant ou ayant servi à leur transport; — portant défense de faire aucune levée de gens de guerre, à pied ou à cheval; — déclarant criminels de lèse-Majesté et perturbateurs du repos public tous ceux qui ont conseillé à la Reine, sa mère, et au duc d'Orléans, son frère, de se soustraire à son obéissance et de sortir du royaume, comme aussi tous ceux qui les ont assistés et assisteraient dans leurs *menées et pratiques*; — annonçant au Parlement de Grenoble

qu'il a fait choix de la personne du président Segulier pour la charge de garde des sceaux, à la place du sieur de Châteauneuf; — contenant création de la charge de grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, en faveur du cardinal de Richelieu, avec suppression des offices d'amiral et de vice-amiraux de France, comme étant lesdits offices trop onéreux, à cause de leurs gages, etc. (Registre Q.)

B. 2348. (Registre.) — In-folio, papier, 428 feuillets.

1632-1641. — Lettres du roi Louis XIII : — déclarant criminels de lèse-Majesté le comte de Moret (Antoine de Bourbon), les ducs d'Elbœuf (Charles II de Lorraine, petit-fils du duc de Guise), de Bellegarde (Roger de Saint-Lary) et de Romanet, le président de Cognieux, le sieur du Puy, Laurent Mousigot, le père de Chantecombe et autres personnes de quelque rang et condition qu'elles soient, qui ont conseillé et favorisé la sortie du duc d'Orléans du royaume; — nommant premier président du Parlement de Grenoble Claude Frère, son conseiller en ses conseils d'État et Privé, pour y avoir séance et voix délibérative; — contenant amnistie et pardon pour le duc d'Orléans et tous ceux qui ont suivi son parti, s'ils rentrent en France et font leur soumission dans le délai de trois mois; — prononçant diverses peines contre ceux qui désertent l'armée sans congés, savoir : peine de mort pour tous soldats d'infanterie et de cavalerie, et pour les chefs et officiers, privation de noblesse pour eux et leurs successeurs, à perpétuité, s'ils sont gentilshommes, et, dans le cas contraire, condamnation aux galères, à l'arbitraire des juges, avec dégradation des armes pour les uns et pour les autres; — arrêt donné par le Roi étant, en conseil d'État, à Lyon, entre les trois Ordres du Dauphiné, concernant le cadastre, etc. (Registre R.)

B. 2349. (Registre.) — In-folio, papier, 330 feuillets.

1642-1648. — Lettres du roi Louis XIV : — annonçant la victoire de Rocroy remportée par le duc d'Enghien; — déclarant la Reine-mère, Anne d'Autriche, régente du royaume et le duc d'Orléans lieutenant général en toutes les provinces de France, sous l'autorité de la Reine; — exposant les raisons qui l'ont amené à s'assurer de la personne du duc de Beaufort (François de Vendôme), devenu suspect et dont les mauvais desseins, s'ils n'eussent été réprimés, auraient mis en péril le gouvernement de l'État; — commettant Sébastien Pourroy, président au Parlement; Pierre Françon, Adrien Prunier, Louis de Jouffrey, Claude de Vesc, Ennemond Baudet et Alexandre-Éléonor de Chaponay-Feyzin, conseillers en cette Cour, à l'effet

d'informer et d'instruire le procès jusqu'à punition des coupables, sur le fait de la sédition survenue à Valence, occasionnée par la cherté des vivres, et où avait été assassiné Pierre Ducros, conseiller en la Cour; — lettres de la Reine-mère, faisant connaître qu'elle a confié le soin de l'éducation et du gouvernement du Roi au cardinal de Mazarin, d'autant plus que le défunt roi Louis XIII l'avait choisi pour être le parrain de son fils, et apprenant en même temps qu'elle a cru devoir adjoindre au cardinal, à cause de ses nombreuses et grandes occupations, le marquis de Villeroy, etc. (Registre S.)

B. 2350. (Registre.) — In-folio, papier, 210 feuillets.

1648-1652. — Lettres et déclarations du roi Louis XIV : — contenant l'établissement d'une Chambre de justice, pour la recherche et la punition des abus et des malversations en fait de finances; — pour faire cesser les mouvements et ramener la tranquillité dans le royaume; — donnant avis des troubles survenus à Paris et de sa sortie de la capitale, avec injonction signifiée aux officiers du Parlement de cette ville de sortir également dans les vingt-quatre heures, afin de le rejoindre à Montargis dans un délai de quinze jours, à peine de lèse-Majesté, de la perte de leurs offices et de la confiscation de leurs biens; — informant le Parlement de Grenoble de l'arrestation, faite au bois de Vincennes, des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville: — déclarant criminels de lèse-Majesté au premier chef la duchesse de Longueville, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne, le prince de Marsillac, ensemble tous leurs adhérents et fauteurs et ceux qui leur prêteraient appui; — constatant l'innocence des princes de Condé et de Conti. — Lettre du duc d'Orléans au Parlement de Grenoble, sur la même innocence et sur le rétablissement de l'ordre. — Arrêt du Conseil d'État, qui évoque au Parlement de cette ville tous les procès civils et criminels des officiers de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, etc. (Registre T, en lambeaux.)

B. 2351. (Registre.) — In-folio, papier, 365 feuillets.

1652-1656. — Bulle du pape Paul V et lettres du roi Louis XIII, pour la sécularisation de l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne; — lettres du roi Louis XIV, qui confirment les privilèges de l'Université d'Avignon donnés par Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, avec le droit conféré aux docteurs et gradués de cette Université d'être admis dans le royaume, pourvu qu'ils soient Français ou natifs de ladite ville d'Avignon; — édit du même Roi, portant création de la

charge de conseiller du Roi procureur syndic général des trois Ordres du Dauphiné, de trois offices de substitués, dont deux pris dans l'ordre de la noblesse et un dans celui du tiers-État, et de trois offices de conseillers du Roi trésoriers receveurs généraux des deniers du pape; (est nommé conseiller du Roi, procureur syndic général des trois Ordres Antoine-François de Murinais, seigneur de Bozancieu, d'Arcoulles et d'autres places); — lettres de provisions de la charge de lieutenant général au gouvernement du Dauphiné donnée à François de Béthune, marquis de Rosny, en survivance à son père Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, pair de France, etc. (Registre U; la fin du volume est en fort mauvais état.)

B. 2352. (Registre.) — In-folio, papier, 214 feuillets.

1657-1659. — Arrêts du conseil Privé du Roi : — prorogeant, pendant deux ans, le droit accordé aux officiers de la Sénéchaussée du Puy d'évoquer leurs procès, ceux de leurs femmes, de leurs enfants et domestiques au Parlement de Grenoble, au lieu de les porter au Parlement de Toulouse, et cela à cause de l'animosité qui avait paru exister entre ce dernier Parlement et ces officiers; — voulant que les conseillers, secrétaires, greffiers civils et criminels de la Cour de Parlement du Dauphiné expédient et signent toutes lettres de justice et de chancellerie communément avec les auditeurs contrôleurs de la Chancellerie près de cette Cour, secrétaires de la maison et couronne de France, jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné. — Lettres patentes du roi Louis XIV, par lesquelles il entend que l'édit de Nantes et les arrêts et règlements donnés en conséquence, relatifs à ceux de la religion prétendue réformée, soient exécutés suivant leur forme et teneur, n'entendant innover en rien auxdits arrêts par sa dernière déclaration. — Édits du même prince : — révoquant la Cour des Aides de Vienne, pour la réunir à la Cour du Parlement de Grenoble; — portant affranchissement des biens et héritages roturiers en Dauphiné, au moyen du paiement d'une somme en capital formée au denier seize, sur une moyenne de l'impôt des quatre dernières années; etc. (Registre V, en mauvais état).

B. 2353. (Registre.) — In-folio, papier, 381 feuillets.

1659-1661. — Brevet du roi Louis XIV, qui autorise Abel de Santereau, seigneur de Chasse, conseiller au Parlement de Grenoble, à établir des glaciers dans l'étendue de l'Élection de cette ville et dans celle des Élections de Vienne, de Valence, de Romans et de Montélimar, en tel nombre qu'il jugera nécessaire au public, pour jouir de

cette autorisation pendant vingt ans, et avec défense à toutes personnes vendant publiquement de la glace d'avoir une glacière, sous les peines du droit. — Arrêts du Conseil d'État : — prorogeant, pour trois ans, les permissions données aux officiers de la Cour des Comptes de Montpellier et à ceux de la Cour des Comptes Aides et Finances de Provence d'évoquer leurs causes au Parlement de Grenoble; — accordant privilège et hypothèque à tous les prêteurs de deniers employés au rachat de tailles. — Lettres patentes du roi Louis XIV, qui font expresses défenses et inhibitions aux ministres de la religion prétendue réformée et aux habitants de la vallée de Pragelas, autrement appelée de Valcluson, d'empêcher les peuples d'aller aux instructions, catéchismes et sermons des pères Jésuites envoyés dans cette vallée pour y rétablir la religion catholique, apostolique et romaine qui s'y était éteinte depuis plusieurs années, etc. (Registre X; en mauvais état.)

B. 2354. (Registre) — In-folio, papier, 462 feuillets.

1661-1665. — Édit du roi Louis XIV, qui établit une chambre de justice, à Paris, pour la recherche et la punition des abus et malversations en fait de finances, depuis le mois de mars 1635. — Lettres de ce Roi : — voulant que la Cour du Parlement de Grenoble condamne dorénavant le plus de criminels valides possibles aux galères, parce qu'elles étaient dépourvues de forçats; — défendant à tous ceux de la religion prétendue réformée, convertis à la religion catholique, apostolique et romaine, de retourner à leur première croyance, pour quelque cause et et sous quel prêtre que ce soit, et à tous catholiques, prêtres, religieux et religieuses et autres personnes engagées dans les ordres sacrés de l'Église, de quitter la religion catholique, apostolique et romaine pour prendre la R. P. R, soit afin de se marier, soit autrement, sous peine de procédures contre les coupables, suivant la rigueur des ordonnances; — faisant connaître ses intentions au sujet de l'observation du traité de commerce passé avec les états de Hollande; — ordonnant la publication des bulles des papes Innocent X et Alexandre VII contre l'hérésie de Jansenius, avec obligation à tous ecclésiastiques et bénéficiers de signer un formulaire par lequel ils condamnaient de cœur et de bouche la doctrine de ce prélat, etc. (Registre Z; en mauvais état.)

B. 2355. (Registre.) — In-folio, papier, 410 feuillets.

1665-1667. — Bulle du pape Alexandre VII, qui nomme à l'évêché de Vaison Charles-Joseph de Suarez, en remplacement et sur la résignation de Joseph-Marie

de Suarez, son frère; — commission donnée par le père Mathieu Orland, maître et prieur général des Carmélites de l'ancienne observance régulière, au père Ange de Camballas, dit, en religion, de la Conception, provincial de Toulouse, de visiter les couvents de son ordre, en Dauphiné. — Édits du roi Louis XIV : — défendant d'établir des monastères et communautés religieuses, sans autorisation; — donnant pouvoir aux habitants des paroisses et communautés, dans toute l'étendue du royaume, de rentrer, sans aucune formalité de justice, en possession de leurs fonds, terres, pâturages, bois, usages communs, droits et autres biens quelconques vendus ou donnés à baux, à censes et emphytéoses et même échangés, depuis l'année 1620, sous le remboursement des prix et sommes qui en sera fait aux détenteurs, par dixièmes et dans le délai de dix ans; — contenant règlement pour les procédures et formalités judiciaires en matière de procès et de contestations. — Arrêt du Parlement du Dauphiné qui oblige tous les couvents de religieuses à faire, dans un prompt délai, le dépôt, au greffe de la Cour, de leurs titres de fondation, afin qu'on pût savoir s'ils n'étaient pas tenus de recevoir gratuitement un certain nombre de personnes, etc. (Registre Y; la fin du volume est complètement en lambeaux.)

B. 2356. (Registre.) — In-folio, papier, 429 feuillets.

1668-1670. — Déclarations du roi Louis XIV : — portant que, dans les cas d'absence, de maladie ou d'empêchement légitime du président de service en la Chambre de l'Édit de la Cour du Parlement de Dauphiné, le plus ancien en réception des conseillers catholiques en cette Chambre présidera, prendra les voix et opinions tant aux audiences qu'en la Chambre du Conseil (1); — touchant les procédures qui doivent avoir lieu pour l'exaction des deniers royaux et autres matières ayant le même privilège; — accordant l'exemption des tailles et autres charges aux maîtres de postes. — Arrêt du Conseil d'État, faisant don à perpétuité, au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Grenoble, de l'imposition établie dans cette ville sur les grains et farines que les habitants font moudre pour leur usage. — Lettres du roi Louis XIV : — autorisant un octroi sur les vins qui entrent et se débitent à Saint-Marcellin; — approuvant l'établissement d'une maison de religieux des pères de la Charité dans la ville de Valence; — mettant sous sa protection et sauvegarde,

(1) Les conseillers de la religion réformée firent opposition à l'enregistrement de cette déclaration du Roi; il fut passé outre; la Cour se contenta de donner acte de leur protestation.

en faveur des religieux de l'abbaye de Saint-Antoine, en Viennois, leur prieuré de Rome; déclarant en même temps ce prieuré national, avec pouvoir d'y faire mettre les armes de Sa Majesté et sous la clause qu'on n'y recevrait que des religieux français, etc. (Registre AA; le commencement du volume tombe en lambeaux.)

B. 2357. (Registre.) — In-folio, papier, 434 feuillets.

1670-1673. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne aux avocats, procureurs et autres personnes publiques, soit en plaidant et dans les procès, soit par écrit ou autrement, d'user dorénavant des mots de religion prétendue réformée, lorsqu'ils parleront de ceux de la religion. — Déclarations du roi Louis XIII : — indiquant la manière dont doivent se juger les différends entre les sujets de Sa Sainteté de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin et ceux de Sa Majesté, pour raison des biens situés auxdits pays; — voulant qu'aucun religieux ne puisse être établi dans un monastère non réformé sans qu'il en ait reçu la permission expresse; — concernant la régence donnée à la Reine pendant l'absence du Roi parti pour la guerre contre les États des provinces unies des Pays-Bas. — Édits : — pour le commerce; — pour la création des offices de banquiers expéditionnaires de Cour de Rome et de la légation, et des offices de greffiers des arbitrages dans les villes du royaume; — pour la conservation des hypothèques sur les rentes des tailles et autres revenus du Roi, etc. (Registre BB.)

B. 2358. (Registre.) — In-folio, papier, 468 feuillets.

1673-1678. — Déclarations du roi Louis XIV : — concernant la portion congrue des curés ou vicaires perpétuels du diocèse de Vienne, dans la partie du Dauphiné; ladite portion congrue, fixée à 200 livres payables moitié en argent et le surplus en douze setiers ou quatre-vingt-seize bichets mesure de Vienne, moitié froment, moitié seigle et en six charges de vin; — pour la marque de la vaisselle d'étain; — pour la vente exclusive du tabac par l'État; — pour la marque et les droits de parchemin et papier timbré (ce fut le premier impôt du timbre établi en Dauphiné). — Lettres de ce prince : — nommant pour lieutenant général au gouvernement du Dauphiné Camille d'Hostun, comte de Tallard, colonel-lieutenant du régiment des Cravates, en remplacement du marquis de Ragny, décédé; — donnant avis qu'il a pourvu le sieur Le Tellier, ministre et secrétaire d'État et de son commandement, de la charge de chancelier et garde des sceaux; — annonçant la prise de la ville et du château de Fribourg en Briscau par le maréchal de Créqui, avec invi-

tation faite à la Cour du Parlement de Grenoble d'assister, en corps et en robe rouge, au *Te Deum* qui sera chanté dans la cathédrale de cette ville, etc. (Registre CC.)

B. 2359. (Registre.) — In-folio, papier, 463 feuillets.

1678-1683. — Arrêt du conseil d'État, qui fait expresse inhibition et défense à la Cour du Parlement de Grenoble de prendre, à l'avenir, connaissance des livres en ce qui regarde la foi et la religion, sauf à elle à prescrire, par mesure de police, la suppression des livres imprimés en infraction aux règlements de Sa Majesté ou contraires à son service et au bien public; ledit arrêt rendu au sujet d'enquêtes que cette Cour avait ordonnées à propos de la publication d'un ouvrage intitulé : *Miroir de l'âme chrétienne*. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XIV, qui : — fixent le plus haut intérêt des constitutions de rentes au denier dix-huit; — suppriment la Chambre de l'Édit de Grenoble, avec incorporation de ses offices au Parlement de cette ville; — défendent, pendant dix années, en Dauphiné, dans l'intérêt de la culture, la saisie des bestiaux de toutes qualités, à moins que la saisie ne soit opérée pour le prix de ces bestiaux ou pour le remboursement de celui qui en a fourni le prix; — prohibant à toutes personnes de quelque rang et condition qu'elles soient de sortir du royaume sans permission pour aller s'établir en pays étrangers, etc. (Registre DD.)

B. 2360. (Registre.) — In-folio, papier, 555 feuillets.

1683-1686. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XIV, qui : — permettent à Jean-François-Paul de Bonne, duc de Lesdiguières, de faire marquer d'un dauphin couronné les faux qui se fabriquent dans la gorge de Vizille, avec l'indication du nom de la forge; — fixent le mode d'enseignement du droit canonique et du droit civil dans l'Université de Valence; — obligent les baillis et sénéchaux royaux et premiers juges des lieux, les baillis, sénéchaux, prévôts, châtelains et autres chefs des justices seigneuriales à se transporter chez les malades de la religion prétendue réformée se trouvant en danger de mort, à l'effet de recevoir leurs déclarations et savoir d'eux-mêmes s'ils veulent mourir dans cette religion; — défendent à ceux de ladite religion de s'assembler, sous aucun prétexte, ailleurs que dans leurs temples et en présence du ministre qui leur a été donné par un syndic ou qui aura été choisi en un colloque tenu à ces fins et sur la permission de Sa Majesté; — précisent la manière dont les révisions seront faites pour les procès au Parlement de Besançon; — maintiennent les religieux de la Grande-

Chartreuse dans la possession des montagnes, bois, terres, héritages et toutes choses à eux appartenant, sans être obligés à l'avenir de rapporter autre titre que la seule preuve de possession centenaire, etc. (Registre EE.)

B. 2361. (Registre.) — In-folio, papier, 596 feuillets.

1686-1692. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XIV, qui : — interdisent la religion prétendue réformée, à perpétuité, dans la vallée de Pragélas; — règlent les mariages de ceux de cette religion, dont les pères sont sortis du royaume; — révoquent la surséance de trois ans accordée aux nouveaux catholiques, pour le paiement de leurs dettes; — créent deux offices de payeurs dans chaque Bureau des Finances; — autorisent Louis Ragon, bourgeois de Lyon, à établir des manufactures de pipes à tabac dans les provinces de Languedoc, de Provence, de Dauphiné et de Roussillon, pour la durée de quinze ans; — confirment dans l'affranchissement des tailles, taillons, subsistances et autres levées de deniers, les fonds roturiers affranchis, en Dauphiné, ensuite des derniers édits; — permettent d'employer en rentes sur l'hôtel de ville de Paris les deniers dus aux bénéficiaires; — instituent : — un office de procureur du Roi dans tous les lieux ayant une maison de ville; — des experts, priseurs et arpenteurs; — des commis aux greffes des Parlements; — des maîtres gardes dans chaque corps de métiers; — un chevalier honoraire dans chaque Présidial. — Règlement de la Cour du Parlement de Grenoble, pour la réformation des formalités et procédures de justice et pour l'abréviation des procès, etc. (Registre FF.)

B. 2362. (Registre.) — In-folio, papier, 474 feuillets.

1692-1699. — Lettres patentes, édits et déclarations du Roi Louis XIV, qui créent : — des syndics des arts et métiers dans les villes et dans les bourgs clos du royaume; — un fermier général du café, du thé, des sorbets et du chocolat, avec règlement concernant la vente desdits objets; — des contrôleurs de dispenses de bans pour les mariages; — un lieutenant de Roi dans chaque province, chargé de remplacer le gouverneur et le lieutenant général; — des receveurs particuliers des tailles dans toutes les villes et communautés du royaume; — des maires dans toutes les villes et dans les bourgs; — des inspecteurs, secrétaires et trésoriers du ban et de l'arrière-ban; — des contrôleurs des titres et actes passés par les notaires; — un lieutenant de la maréchaussée dans chaque Bailliage et Sénéchaussée. — Lettres du même Roi : — contenant permission de tenir des hôtelleries et auberges; — concernant la

dot des religieuses; il est dit qu'elle ne pourrait excéder 500 livres de pension pour les couvents établis à Paris et dans les villes ayant un Parlement, et 300 livres pour les couvents fondés dans les autres lieux, etc. (Registre GG.)

B. 2363. (Registre.) — In-folio, papier, 128 feuillets.

1694-1697. — Lettres patentes, édits et déclarations du Roi Louis XIV, qui créent : — une sénéchaussée et un siège présidial à Valence, formé d'un juge présidial, de deux présidents, d'un lieutenant général, d'un lieutenant particulier, d'un assesseur civil et criminel, de treize conseillers laïcs, d'un conseiller clerc, d'un conseiller gardescel, de deux avocats du Roi, d'un procureur du Roi et d'un substitut du procureur du Roi adjoint aux enquêtes avec pouvoir de postuler; on y ajouta ensuite un lieutenant principal, trois nouveaux conseillers laïcs et quelques autres officiers; — des crieurs d'enterrements; — un conseiller receveur des gabelles dans chaque grenier et chambre à sel dépendant des fermes générales des gabelles de France, en Languedoc, en Roussillon, en Lonnais, Provence et en Dauphiné. — Lettres du même Roi, qui unissent : — la maladière d'Allevard à l'hôpital de ce lieu; — les hôpitaux de Savasse, de Saint-Marcel-lez-Sauzet et de Poët-laval et la maladière de Montélimar à l'hôpital de cette ville; — les hôpitaux de Poliéas et de Vinay et la maladière de Tullins à l'hôpital de ce lieu; — la maladière de Crest à l'hôpital de cette ville, etc. (Registre HH.)

B. 2364. (Registre.) — In-folio, papier, 496 feuillets.

1700-1704. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XIV, qui créent : — des procureurs du Roi et autres officiers en la judicature du lieutenant de police dans toutes les villes où il en existe; — une imposition de 18 deniers sur chaque jeu de cartes; — un conseiller élu contrôleur des quittances, dans chaque élection du royaume; — des conseillers du Roi commissaires aux inventaires dans tous les lieux du royaume où la justice appartient à Sa Majesté, savoir : quatre dans les villes où il y a justice supérieure, ainsi que dans les villes de Lyon, de Marseille, de La Rochelle, de Poitiers, d'Angers, de Tours, d'Orléans, de Caen, d'Amiens, d'Arras, de Rheims et de Châlons; deux dans chaque autre ville ayant un Présidial, Bailliage ou Sénéchaussée ressortissant desdites cours supérieures, et un dans chacune autre ville et dans chaque bourg où se trouve une juridiction royale ordinaire; — un office de président près de chaque siège d'Élection. — Autres lettres du même Roi : — ordonnant l'exécution du tarif entre la France et la Hollande, au

sujet des marchandises qui entrent dans lesdits pays ou qui en sortent; — portant suppression des capitaineries des chasses de la vénerie; — maintenant les évêques et archevêques dans les droits qu'ils ont d'instituer et de destituer leurs officiaux, etc. (Registre II et JJ.)

B. 2365. (Registre.) — In-folio, papier, 430 feuillets.

1705-1707. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XIV, qui créent : — des offices de conseillers auditeurs des comptes, conservateurs des dépôts publics dans toutes les juridictions royales; — des conseillers receveurs des épices, vacations et sabbatines près de chaque Cour de Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides et autres Cours et Juridictions royales (devant lesdits receveurs faire partie desdites Cours et Juridictions, porter la robe et le bonnet comme le greffier en chef, être exemptés de la capitation, et leurs fils affranchis du service de la milice; pouvant être les offices des mêmes receveurs des épices exercés par toutes sortes de personnes, sans dérogeance à la noblesse); — un greffe d'experts dans les villes et lieux ayant justice royale, chargé de la rédaction des procès-verbaux ou rapports de tous experts et en toute matière. — Lettres patentes du même Roi : — portant dispense d'un degré de service en faveur de quatre officiers de chaque compagnie supérieure dans le royaume, et ce, à l'effet d'obtenir la noblesse, sans qu'il soit nécessaire que leurs pères aient rempli la même charge, ou qu'eux-mêmes exercent pendant vingt ans; — unissent au corps du Bureau des Finances du Dauphiné les offices de second président et de trésorier, etc. (Registre KK.)

B. 2366. (Registre.) — In-folio, papier, 799 feuillets.

1707-1711. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XIV, qui créent : — deux offices de conseillers du Roi, auditeurs, rapporteurs généraux des comptes de la fourniture des étapes et trésoriers de France, dans chaque Bureau des Finances; — un lieutenant des maréchaux de France, par augmentation, dans chaque Bailliage, Sénéchaussée, Duché-pairie et autres justices ressortissant des Cours souveraines; — un contrôleur élu dans chaque Élection du royaume; — des médecins et chirurgiens généraux et particuliers, en titre d'office, à la suite des armées et dans les hôpitaux des places de guerre; — des trésoriers particuliers en Dauphiné; — deux lieutenants généraux d'artillerie sous le titre de grands maîtres, avec deux commissaires et deux contrôleurs provinciaux, dans chaque département de Dauphiné et de Provence; — un conseiller du Roi, garde des archives, près de chaque Parlement, Cour des Comptes, Cour des

Aides, Bureau des Finances, Présidial, Sénéchaussée et autre siège de justice dans tout le royaume; — un conseiller du Roi, inspecteur, conservateur général de ses domaines, dans chaque province ou généralité. — Déclaration du même Roi, contenant règlement pour l'Université d'Orange, etc. (Registre LL.)

B. 2367. (Registre.) — In-folio, papier, 373 feuillets.

1711-1715. — Lettres patentes, édits et déclarations du Roi Louis XIV, qui créent : — cent nouvelles lettres de noblesse dans le royaume (il en avait déjà été créé précédemment cinq cents en 1696 et deux cents en 1702; desquelles deux cents dernières lettres de noblesse, cent avaient été révoquées); — soixante offices d'inspecteurs des finances; — un commissaire alternatif aux revues et un contrôleur commissaire particulier triennal aux revues et logements des gens de guerre, dans chaque lieu d'étape du royaume; — des commissaires aux prisées de ventes des meubles, tant forcées que volontaires; — un conseiller du Roi, trésorier de France, conservateur des gages, dans chaque Bureau des Finances. — Lettres patentes du même Roi : — voulant que la constitution du pape Clément XI, acceptée par les archevêques et évêques du royaume assemblés à Paris, soit reçue et publiée dans toute la France, avec ordre de supprimer les livres ayant pour titres : *Nouveau Testament, en français, avec des Réflexions morales sur chaque verset, et Abrégé de la Morale de l'Évangile, des Épîtres canoniques et de l'apocalypse, ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces livres sacrés*, sous défense de débiter, d'imprimer et même de retenir lesdits livres, à peine de punition exemplaire, etc. (Registre MM.)

B. 2368. (Registre.) — In-folio, papier, 307 feuillets.

1715-1717. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XIV, qui : — invitent les officiers du Parlement de Grenoble à faire à Dieu des prières pour le salut du défunt dernier Roi, et maintiennent ces officiers dans leurs fonctions; — instituent le duc d'Orléans régent du royaume de France pendant la minorité de Sa Majesté; — permettent aux Cours supérieures de faire des remontrances au Roi, avant de procéder à l'enregistrement des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes émanés de sa seule autorité et de son propre mouvement; — règlent de nouveau les droits de greffe des Cours supérieures et inférieures; — contiennent provisions de commandant en Dauphiné, en l'absence du gouverneur et du lieutenant général au gouvernement de cette province, en faveur du premier président du Parlement de Grenoble,

ou du plus ancien président qui le remplacera ; — portant privilège au sieur Law et à sa Compagnie d'établir une banque générale, etc. (Lisez, en tête de cet article, Louis XV au lieu de Louis XIV).

B. 2369. (Registre.) — In-folio, papier, 524 feuillets.

1712-1733. — Édits, déclarations et lettres du roi Louis XV : — qui maintiennent le comte de Toulouse dans les honneurs, rangs et prérogatives à lui accordés par le roi Louis XIV, sans tirer à conséquence et à cause des services par lui rendus à l'État ; — qui établissent la juridiction du premier chirurgien de Sa Majesté sur les barbiers, les perruquiers, les baigneurs et étuveurs, dans toute l'étendue du royaume ; — remettant aux sujets de Sa Majesté, dans les vingt généralités des pays d'élection et des provinces d'Alsace, de Metz, de Franche-Comté, de Flandre, du Hénaut et du Roussillon, les restes des impositions de toute nature, même de capitation et du dixième, antérieures à 1719, et ce afin qu'ils s'attachent de plus en plus à la culture des terres ; — qui défendent de porter des diamants ; — révoquant tous affranchissements des tailles ; — concernant la vaisselle et tous autres ouvrages d'or et d'argent ; — qui interdisent de vendre les blés, les farines et les grains ailleurs qu'aux halles et marchés ; — pour les juridictions consulaires. — Arrêt du Parlement de Grenoble portant défense aux archevêques et évêques, à leurs vicaires et officiaux, aux recteurs et suppos des Universités, aux corps et communautés ecclésiastiques et à tous autres séculiers et réguliers, de recevoir, lire, faire lire et exécuter aucun décret ou bref, aucune bulle, constitution et expédition émanant de la cour de Rome, sans des lettres patentes du Roi, enregistrées en la Cour, etc.

B. 2370. (Registre.) — In-folio, papier, 414 feuillets.

1733-1741. — Édits, déclarations et lettres du Roi Louis XV : — pour la teinture des laines destinées aux tapisseries ; — qui suppriment la commission établie pour la réformation des bois en Dauphiné ; — pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume ; — qui augmentent le prix du sel dans le grenier d'Orange ; — concernant le trafic des sucres raffinés à Bordeaux ; — pour la fabrication des bouteilles et carafons de verre ; — contenant la forme de tenir les registres des baptêmes, des mariages et sépultures, des vêtues, des noviciats et des professions de religieux ; — confirmant l'agrégation des deux séminaires de Viviers et de ceux de Lyon et du Puy à l'Université de Valence ; — concernant les nègres esclaves des colonies ; — voulant que les sujets du

ISÈRE. — SÉRIE B.

Roi de Pologne, dans les États de Lorraine, soient réputés naturels français ; — qui défendent le port d'armes et la chasse ; — qui exemptent de tous droits les blés, grains et légumes entrant dans le royaume. — Arrêts du Parlement de Grenoble, qui prohibent les académies de jeux et les jeux de hasard, le jeu nommé le quinze et celui de la rochette, etc.

B. 2371. (Registre.) — In-folio, papier, 400 feuillets.

1741-1748. — Édits, déclarations et lettres du Roi Louis XV : — portant règlement entre le clergé séculier et le clergé régulier du diocèse d'Embrun ; — énonçant les peines qui seront prononcées contre les commis et les employés des postes convaincus de malversations dans leurs emplois ; — qui autorisent les capitaines généraux des fermes à faire des visites dans les maisons privilégiées ; — qui exemptent de tous droits de sortie diverses étoffes et marchandises des manufactures du royaume, destinées à l'étranger ; — concernant le commerce des îles françaises ; — établissant un droit de marque ou de contrôle sur les ouvrages en cuivre ; — créant des inspecteurs et contrôleurs des maîtres et gardes dans le corps des marchands et des inspecteurs et contrôleurs des jurés dans les communautés d'arts et métiers du royaume (le corps des marchands était formé des drapiers, des épiciers et apothicaires, des orfèvres, des merciers, des bonnetiers et des pelletiers) ; — réduisant à quarante le nombre des procureurs au Parlement de Grenoble et réglant leurs droits et émoluments ; — autorisant le Parlement de cette ville à fixer et désigner les lieux où seront exercées les justices des seigneuries particulières du Dauphiné, etc. (Manque le volume de 1748 à 1755)

B. 2372. (Registre.) — In-folio, papier, 450 feuillets.

1755-1764. — Édits, déclarations et lettres du roi Louis XV : — défendant à ceux qui ont commencé leurs études de médecine dans une faculté du royaume de les aller continuer dans l'Université d'Avignon ; — portant que l'huile de pavot, dite d'œillet, reconnue d'un usage pernicieux, ne pourra être débitée dans le commerce que mêlée avec de l'essence de térébenthine, afin de ne point être employée aux aliments ; — qui suppriment une des deux chaires de professeur en médecine, vacante à l'Université de Valence ; — qui fixent, par forme d'abonnement, à neuf cent cinquante mille livres les deux vingtièmes à imposer dans la Généralité de Grenoble ; — attribuant au vi-bailli de Vienne, en instance, et au Parlement de Grenoble, en appel, et même au-dehors du ressort de

3..

ce Parlement, la connaissance du procès criminel relatif à un vol commis dans l'église de Saint-Maurice, à Vienne; — qui exemptent de la taille et des corvées les monnayeurs, les ajusteurs et les tailleurs du serment de France et autres officiers des monnaies; — qui ordonnent un don gratuit, pendant six ans, par les villes, faubourgs et bourgs du royaume; — qui disposent des biens vacants de la société des Jésuites; — traité entre le roi de France et le roi de Sardaigne; pour la limite des deux États; etc.

B. 2373. (Registre.) — In-folio, papier, 751 feuillets.

1764-1779. — Édits, déclarations et lettres du roi Louis XV : — portant exemption réciproque du droit d'aubaine entre les sujets de Sa Majesté et ceux de l'Électeur Palatin, de l'Électeur de Bavière, du Landgrave de Hesse-Cassel, du prince de Hesse-Darmstadt, de l'Évêque prince de Liège et du grand-duc de Toscane; — qui ordonnent la levée et perception d'un second vingtième; — contenant règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume; — concernant les ordres religieux en France; — qui encouragent les défrichements en Dauphiné. — Édits, déclarations et lettres du roi Louis XVI : — qui confirment l'extinction de l'ordre et de la congrégation des chanoines religieux de Saint-Ruf; — qui commettent le comte de Tonnerre pour procéder au rétablissement du Parlement de Grenoble; — qui concèdent, pour la durée de cinquante ans, à Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, les mines de métaux et demi-métaux dans la commune d'Allemond; — portant ratification d'un traité avec le corps helvétique; — concernant les arts de peinture et de sculpture. — Arrêts du Parlement de Grenoble : — ordonnant la suppression d'un imprimé contenant un bref du pape Clément XIII; — approuvant le règlement d'un mont-de-piété dans la ville d'Embrun, etc. (Manque le volume de 1779 à 1790.)

B. 2374. (Registre.) — In-4°, papier, 592 feuillets.

1544-1555. — Lettres du roi François I^{er} qui commettent François de Montholon et François de Saint-André, présidents au Parlement de Paris; Jean Maynier, conseiller au Parlement de Provence; Jean Tignyat, conseiller au Parlement de Dombes, juge civil et criminel de Lyon, et autres, afin de procéder, sur les poursuites de Jeoffrey de La Bretonnière, à la vérification et à l'instruction des malversations perpétrées par André Sorma et consorts, fermiers du sel en Dauphiné, joints à eux Antoine Chonet

et Pierre Bourguignon, habitants de la ville de Romans. — Lettres paréatis (1) en faveur : — d'Henri de Torchefelon, chanoine de Saint-Chef, contre Aymar Coppier, aussi chanoine de Saint-Chef, au sujet de la chamarerie de cette église; — d'Antoine Bernard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Anjou, contre Antoine Roux, seigneur de Perdrix, pour l'exécution d'un arrêt de condamnation de dépens. — Arrêt du Parlement de Grenoble, qui homologue un accord entre François de Saint-Marcel, prévôt de l'église collégiale de Saint-André de cette ville, et les habitants du mandement de Saint-Bonnet, pour les droits de dîmes, etc.

B. 2375. (Registre.) — In-4°, papier, 462 feuillets.

1554-1555. — Lettres paréatis qui autorisent : — Etienne Roybon, conseiller au Parlement de Savoie, à procéder, en Dauphiné, dans le procès entre Etienne de Grolée, chevalier, baron de ce lieu, et Sébastien de Montbel, chevalier, comte d'Entremont et de Montbel; — la publication, dans le ressort de la Cour, d'un monitoire obtenu de Pierre Isnard, vice-gérant de la Cour et Chambre apostolique d'Avignon, par Balthazard de Gerente, écuyer, seigneur de Varages, héritier et neveu de Balthazard de Gerente, archevêque et prieur d'Embrun, à l'effet de savoir si ce dernier, peu de temps avant sa mort, n'avait pas confié à quelqu'un un coffre ou une cassette renfermant de l'argent; — l'exécution des lettres du Roi qui maintiennent François de Varnier, chanoine de l'église collégiale de Trévoux, dans la possession du prieuré de La Madeleine et Tour-des-Vignettes, démembré de l'abbaye de Haute-Combe, ordre de Cîteaux, avec jouissance d'une pension annuelle de 40 ducats, sur les fruits de la maison de La Sarraz, dépendant de cette abbaye, etc.

B. 2376. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 231 feuillets.

1554-1557. — Lettres du roi Henri II : — voulant que tous vicaires, officiers et autres personnes chargées de la surintendance des bénéfices soient natifs de France, avec ordre de remplacer, par des sujets français, celles de ces personnes qui sont étrangères; — commettant Léonard Pecolly pour garder et régir les biens de l'abbaye de Boscodon, mis sous la main de Sa Majesté, par suite du décès du dernier abbé; — établissant un siège d'Élection,

(1) On appelait paréatis des lettres de chancellerie, pour faire exécuter une sentence hors du ressort du tribunal où elle avait été rendue.

composé de deux élus, d'un procureur du Roi, d'un greffier et de deux sergents, à Grenoble, à Gap, à Valence, à Vienne et à Romans; — sur la dépopulation des bois et portant règlement des maîtres et autres officiers des Eaux et Forêts du Dauphiné; — prescrivant aux trésoriers généraux de faire continuelle résidence au siège de leur généralité; — ordonnant que les criminels condamnés soit à la mort civile, soit au bannissement, seront transportés dans l'île de Corse pour y travailler aux fortifications et à la défense de l'île, etc.

B. 2377. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 282 feuillets.

1557-1558. — Lettres du roi Henri II : — qui exemptent du fait de convocation et de contribution du ban et de l'arrière-ban Jérôme de Montex, seigneur de Mirabel, conseiller médecin ordinaire du Roi et premier médecin du dauphin; — qui évoquent devant le Parlement de Grenoble les appellations du juge de Nantua précédemment portées, suivant d'autres lettres du Roi, d'abord devant le Parlement de Paris et ensuite devant celui de Savoie, et sans aucun préjudice, soit aux droits du cardinal de Lorraine, duc et archevêque de Reims, pair de France, abbé de Cluny, soit à ceux du cardinal de Lénoncourt, évêque d'Auxerre, prieur et seigneur de Nantua; — approuvant et ratifiant tout ce qu'avait fait, dans le marquisat de Saluces, le sieur de Vassy, pour y recevoir les serments de fidélité dus à Sa Majesté et ce dont l'avait chargé le prince de Malphi, maréchal de France, gouverneur du Piémont, etc.

B. 2378. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 164 feuillets.

1558-1559. — Lettres du roi Henri II : — au sieur de la Genette, son valet de chambre ordinaire, pour la démolition du château de Montmeillan et du fort de Saint-Jacques, en Savoie, avec ordre d'en tirer auparavant toutes les munitions de guerre, vivres et provisions qui s'y trouvent, et de les faire transporter à Grenoble au moyen de bateaux sur la rivière de l'Isère; — pour la levée d'une somme de 30,000 livres sur les officiers (fonctionnaires) et autres habitants riches et aisés du Dauphiné; laquelle somme devait leur être remboursée sur les finances du dernier quartier de l'année, par les mains du receveur général de ce pays; — pour l'aliénation du domaine du Roi-dauphin, en Dauphiné et dans le marquisat de Saluces, jusqu'à la somme de 10,000 livres de revenu; — qui évoquent devant le Parlement de Grenoble le procès qu'avaient Diane de Poitiers, dame de Saint-Vallier, des Baronnie, de Chalençon et de Privas, et les habitants de

cette ville, au sujet du transfert des pierres servant à mesurer les grains vendus sur le marché, etc.

A. 2379. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 293 feuillets.

1560-1563. — Lettres du roi François II : — qui contiennent pardon en faveur des coupables de tous crimes concernant le fait de la foi et de la religion, à l'exception des prédicants, sous l'obligation imposée aux coupables desdits crimes de vivre dorénavant en bons catholiques, vrais fidèles et obéissants fils de la sainte mère l'Église et de garder ses commandements et institutions comme les autres sujets; — attribuant aux juges royaux déjà chargés de la connaissance et de la correction des prédicants le droit de connaître également des dogmatisateurs particuliers qui sont une espèce de prédicants et autres, commettant scandales ou trouble public à l'occasion de la religion; — autorisant les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à acheter dans le royaume des provisions et munitions de guerre, telles que plomb, salpêtre, cuivre, bois de marine et autres objets pour la défense de l'île de Malte; — commettant le vi-bailli de Vienne pour mettre, sous la main du Roi-dauphin, le temporel de l'archevêché de Vienne devenu vacant par suite du décès de Charles de Marillac.

B. 2380. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 209 feuillets.

1563-1566. — Lettres du Roi Charles IX : — qui unissent à perpétuité le marquisat de Saluces à la juridiction et au ressort du Parlement de Grenoble, pour le règlement de la justice; — qui nomment Pierre Latard, fleur de soie du Roi, en remplacement d'Antoine Carraz, décédé; — défendant le port d'armes et toutes assemblées illicites; — créant Claude Guppon, écuyer, sieur de Saint-Julien, grand maître, surintendant et général réformateur sur le fait des mines, minières, métaux et toutes substances terrestres, or, argent, cuivre, étain, plomb, argent vif, acier, fer, alun, vitriol, couperose, salpêtre, sel gemme, sel nitre, charbon et autres substances dans tout le royaume; — déclarant Gaspard de Coligny, sieur de Châtillon, amiral de France, innocent de la mort de François de Lorraine, duc de Guise; pair, grand maître et grand chambellan de France.

B. 2381. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 282 feuillets.

1566-1569. — Lettres du Roi Charles IX : — qui prorogent de six mois le délai accordé au clergé de racheter ses immeubles, aliénés afin d'aider l'État dans ses

dépenses et frais de guerre, à raison desquels immeubles les gens Église étaient tirés sur les États du Roi, pour 3,000,231 livres, tandis que le clergé prétendait que, sans tenir compte de cette somme, on avait vendu de son temporel, pour plus de 5,158,693 livres, à cause du travail inégalement fait par suite de la violence et de l'animosité des juges et autres officiers chargés de la vente des biens; — faisant don des revenus de la ville, du château et de la seigneurie de Dronero, dans le marquisat de Saluces, pendant deux ans, en faveur du colonel Francisque Chiamonte, maistre du camp du Roi; — qui défendent au Parlement de Grenoble de connaître d'une saisie de marchandises en contrebande, faite au Pont-de-Beauvoisin, sur Simon de Farges, ainsi que de toutes affaires de ce genre dont l'attribution avait été donnée à Nicolas de Lange, lieutenant particulier de la Sénéchaussée de Lyon; — ordonnant, moyennant finances, l'anoblissement de six cent soixante-dix-neuf personnes, suivant un état de répartition par baillages et par sénéchaussées.

B. 2382. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 466 feuillets.

1570-1573. — Lettres du Roi Charles IX: — qui maintiennent, pour une année encore, le duc de Nemours, comte de Vaudemont, tant en son nom qu'en qualité de tuteur de ses enfants et de Jeanne de Savoie, son épouse, dans la jouissance des terres de l'Oisans, de Valbonnais, de la Mure, de Theys, de Claix, d'Entraigues, du Périer, de Ratier, et autres, nonobstant la saisie de ces mêmes terres, comme étant du domaine delphinal, faite par le procureur général du Roi près de la Chambre des comptes du Dauphiné et à raison desquelles il y avait procès devant cette Chambre; — qui confirment, ratifient et approuvent les statuts, franchises et libertés accordés aux habitants de Lyon, en 1495, par Charles VIII, roi de France, de Sicile et de Jérusalem; — qui font don au sieur de Gordes, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant général au gouvernement du Dauphiné en l'absence du prince dauphin d'Auvergne, du revenu du château et de la terre de Grane pendant sa vie et jusqu'à la somme de 400 livres par année; — qui déchargent du droit d'aubaine les habitants de la ville de Carmagnole, dans le marquisat de Saluces.

B. 2383. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 560 feuillets.

1574-1577. — Lettres du Roi Charles IX: — qui érigent la terre de Vaulx-en-Velin en marquisat, en faveur de Stéphane Mutro, son conseiller et maître ordi-

naire de son hôtel. — Lettres du Roi Henri III: — portant confirmation des privilèges et franchises des habitants de Montélimar; — qui maintiennent les privilèges et les droits de préséance des officiers du conseil souverain ci-devant établi au-delà des monts, rentrés en France par suite de la restitution du Piémont au duc de Savoie et jusqu'à ce que lesdits officiers fussent pourvus d'autres offices aux Cours souveraines du royaume; — ordonnant la saisie et la vente des biens de ceux de la nouvelle opinion qui n'ont point fait les soumissions voulues, qui ont pris les armes contre l'autorité de sa majesté ou se sont absentés du royaume sans congé ou permission soit du Roi, soit de ses lieutenants généraux; — qui, sur la requête des gens des Trois États du Dauphiné, cassent et révoquent un édit de création de trois offices de receveur des deniers dans cette province, etc.

B. 2384. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 632 feuillets.

1577-1580. — Lettres du Roi Henri III: — qui chargent le Bailli du Viennois de faire procéder à l'instruction du procès entre Nicolas Bruno, receveur des décimes du diocèse d'Embrun et François de Bourges, receveur général des finances en Dauphiné, au sujet d'une somme de 4,000 livres, et pour lequel procès le Parlement s'était déclaré incompetent; — pour le fait des monnaies; — touchant l'aliénation du domaine delphinal jusqu'à la somme de 120,000 livres de revenu; — faisant don d'une coupe de bois de haute futaie de quatre arpents à prendre dans la forêt de Servette; à Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, en considération de ses bons services et pour lui donner les moyens de réparer sa maison de Bayard et de faire des fours à chaux; — accordant pendant neuf années les revenus du péage de Montélimar aux hoirs de Jacques d'Urre, seigneur d'Ourches, de son vivant chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et colonel des bandes du Dauphiné; — pour l'aliénation du bien temporel des ecclésiastiques du diocèse de Gap, autorisée jusqu'à la somme de 13,104 liv., suivant la répartition faite entre les diocèses du royaume, pour lesquels diocèses le pape avait permis l'aliénation des biens de l'Église jusqu'à la somme de 50,000 écus d'or de rente ou de revenu annuel.

B. 2385. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 345 feuillets.

1580-1581. — Lettres paréatis en faveur de: — Michel de Goutefrey, prieur de Saint-Julien-en-Quint, demandant que Claude Rolland, adjudicataire de certains héritages de ce prieuré, fut contraint de s'en départir; —

de François Combel, commis du receveur général du clergé de France, pour le paiement des sommes accordées à Sa Majesté par les prélats et autres députés du clergé du royaume. — Arrêts du Parlement de Grenoble, homologuant : — l'accord signé par Ennemond Rabot, seigneur d'Illins et de Cornillon, conseiller en cette cour, d'une part, et Gabrielle de Saint-Chamond, dame de Septème, de Diémoz et de Hauterive, fille de Christophe de Saint-Chamond, conseiller du Roi en ses conseils privé et d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, d'autre part, pour les limites et la séparation des deux terres de Septème et d'Illins, du côté de Challeyssins ; — la transaction passée entre Pierre de Bressieux, seigneur de Beaucroissant, d'une part ; Pierre Chapuis, notaire royal delphinal, Genthon Therme, François Vachon, seigneur de l'Épinay et consorts, d'autre part, au sujet du droit d'usage et de glandage de la forêt du Deveys, etc.

B. 2386. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 447 feuillets.

1580-1582. — Lettres du roi Henri III : — permettant à Guyot, Henri et Alexandre Pollation et autres associés, de tirer, pour l'approvisionnement du Dauphiné, la quantité de 5568 muids, 28 quintaux, cinq douzièmes de sel, d'une part ; et 521 muids, 92 bennes, d'autre part, des salines de Peccais et autres du Languedoc et de la Provence, et, même de l'Espagne, à défaut de ces salines ; — approuvant et confirmant les levées et impositions de deniers, faites par l'ordre du Parlement de Grenoble d'accord avec la Chambre des Comptes et le lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné, pour l'entretien de l'armée envoyée dans ce pays, sous les ordres du duc de Mayenne, contre les perturbateurs, et les fauteurs des nouvelles idées religieuses ; — qui commettent tels présidents et conseillers du Parlement de Grenoble, que désignera le gouverneur du Dauphiné, pour s'entendre avec les députés du Sénat de Turin, commis par le duc de Savoie, au sujet de la délimitation du territoire de Chaulmont d'avec celui de la ville de Suze. — Requête des gentilshommes dauphinois de la religion réformée, contenant leurs griefs sur les manœuvres employées pour que leurs plaintes n'arrivent point jusqu'à Sa Majesté, et les empêcher de jouir de l'édit de pacification, etc.

B. 2387. (Registre.) — In-4°, papier, 244 feuillets.

1581. — Lettres paréatis en faveur de Charles de Lorraine, évêque de Metz, nommé et présenté au pape pour être pourvu de l'abbaye de St-Pierre-de-Vienne, en

remplacement de Jacques de Fay, avec ordre de mettre sous la main du roi les biens et revenus de cette abbaye, jusqu'à ce que le nouveau titulaire ait obtenu ses bulles et provisions apostoliques. — Arrêts du Parlement qui homologuent : — la transaction entre Jacques de Miollans, chevalier, seigneur d'Anjou et de Faramans, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, et les consuls et habitants de Pommiers, au sujet d'un étang ou d'une serre au lieu dit du Fay ; — l'accord entre Claude de Clermont, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de Montoisson, et Aymar François de Meuillon, gentilhomme de la chambre du Roi, à raison d'un legs de 8,000 livres fait audit de Clermont par Catherine de Meuillon, dame de Montrigaud ; — autre accord entre Gabriel Ambrois, dit Maréchal, co-seigneur de Bardouanche et du château de Saint-Michel, et François et Claude Odoard frères, de la ville de Briançon, relativement aux droits et biens d'Esprite de Bardouanche, femme de Jean Odoard, père de ces derniers.

B. 2388. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 567 feuillets.

1582-1584. — Lettres du roi Henri III : — accordant à Thomas Pobel, prieur de Ripaille, pourvu de l'évêché de St-Paul-Trois-Châteaux, en remplacement de Jean de Joly, décédé, la main-levée des fruits et revenus de cet évêché qui appartiennent à Sa Majesté, d'après les droits régaliens ; — portant qu'il sera exigé pour le paiement et l'entretien des troupes en Dauphiné, un droit de deux et demi pour cent sur toutes les denrées et les marchandises passant tant par eau que par terre dans cette province et dans le Vivarais, le long du Rhône ; — qui suppriment, sur le désir des États du Dauphin, le Bureau des Finances ; — qui ordonnent la levée de 300,000 livres accordées par les députés du clergé assemblés à Paris et à Moulins, dans tous les diocèses du royaume, pour subvenir à la nécessité des affaires et aux besoins de l'État ; — qui font don à François de Bourbon, Dauphin d'Auvergne, gouverneur du Dauphiné, chaque année et pendant tout le temps qu'il aura le gouvernement de cette contrée, des 4000 ducats dus par les communautés du Briançonnais et nonobstant tous autres dons que Sa Majesté pourra lui faire.

B. 2389. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 486 feuillets.

1584. — Lettres du roi Henri III : — qui ratifient une sentence arbitrale rendue dans un procès entre Marguerite et Pierre Godin, enfants et héritiers de défunt Jean Godin et les recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon,

d'une part, et autre Jean Godin et Yves de Lus, d'autre part, avec injonction à ces derniers de payer une somme de 1000 écus, moitié aux héritiers Godin et moitié à l'Hôtel-Dieu; — commettant le vi-bailli de Valence pour connaître, en première instance, d'une substitution des biens de Charles Lentelme et dont Jean de Serre, habitant de Lorient, demandait d'être envoyé en possession comme héritier en partie de Françoise Lentelme, sa mère, femme de Pons de Serre et fille de Charles Lentelme. — Compromis fait entre Hélène de Priam, veuve de Louis de Vesc, et Judith de Vesc, femme de Quentin de Salvette, du lieu de Montboucher, pour paiement de droits dotaux; — transaction passée entre Pierre Paparin de Chaumont, évêque de Gap, conseiller ordinaire du Roi, d'une part, et les habitants de Poligny, à eux joints Jacques de Poligny, d'autre part, pour droits et devoirs seigneuriaux dus à l'évêque; etc.

B. 2390. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 666 feuillets.

1584-1587. — Lettre du roi Henri III : — qui établissent à Lyon, à Valence et à Montélimar un droit sur les blés et les grains descendant le long du Rhône, savoir : 20 sous par chaque année (charge d'un âne) de blé froment; 14 sous pour chaque année de seigle, et 10 sous pour chaque année d'avoine ou de méteil; étant destiné ledit droit à l'entretien et au paiement des troupes tenues en Dauphiné et ne pouvant être exigé qu'une seule fois; — qui autorisent l'exécution de toutes poursuites contre les débiteurs de l'ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, à l'effet d'activer le recouvrement des sommes dues à cet ordre et qui lui devenaient nécessaires pour la défense de l'île de Malte, assiégée par les forces turques; — qui enjoignent au Parlement de Grenoble d'intérimier l'édit du Roi contre les usuriers, tel qu'il existait et sans modification aucune parce que les restrictions que cette Cour avait apportées à cet édit rendaient son exécution inutile; — qui sanctionnent et confirment l'établissement d'un collège à Tournon, fondé par le cardinal de Tournon, confié à la direction des Jésuites et qu'approuvaient des bulles du pape, déjà transcrites aux greffes des Parlements de Toulouse et de Paris; — qui accordent mainlevée des terres de Crémieu, de Quirieu et de La Balme, en faveur de Violente de Savoie, veuve de Nicolas Henri, chevalier, comte d'Atteusan, etc.

B. 2390. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 885 feuillets.

1587-1596. — Lettres du roi Henri III : — qui, à cause de la pénurie, de la cherté et de l'extrême nécessité

des grains et légumes, défendent leur sortie du royaume sous peine de mort; — qui ordonnent aux tribunaux de commuer la peine des condamnés, soit au bannissement à temps ou à perpétuité, soit au fouet, soit à d'autres punitions corporelles, en la peine des galères à temps ou à vie, suivant le cas, attendu le besoin d'hommes pour cette partie du service de Sa Majesté; — qui concèdent amnistie et abolition entière de toutes peines encourues par les nouveaux perturbateurs, ayant contrevenu aux dispositions de l'édit de juillet qu'avait juré le Roi, en la tenue des États. — Lettres du roi Henri IV, qui ratifient et approuvent comme ayant été fait par sa volonté et suivant ses ordres tout ce qu'avait exécuté François de Bonne, seigneur Des Diguières, son conseiller en ses conseils d'État et Privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, commis par lui, pour faire la guerre en Dauphiné, depuis l'année 1585, contre ceux qui pour lors étaient hostiles à son parti, avec un pouvoir entièrement absolu.

B. 2391. (Registre.) — In-4°, papier, 1,104 feuillets.

1595-1596. — Lettres paréatis : — pour Henri de Saluces de Miolans, seigneur de Tarde, contre les hoirs et ayants-droit de Clauda de Miolans, dame de Saint-Vallier; — en faveur d'Antoine Servient, avocat, juge épiscopal de Grenoble, contre Nicolas Mitallier, conseiller au Parlement de cette ville, Jean-Ennemond de Menon et autres opposants à la vente et aliénation de la juridiction de la terre de Biviers, du domaine delphinal. — Arrêts du Parlement de Grenoble homologuant : — une transaction entre Aubert Martin, seigneur de Champoléon et de Saint-Jean, co-seigneur du mandement de Montorsier et de l'Espinasse, et Gaspard de Bérenger, seigneur du Gua, pour la somme de 5,000 livres, constitution dotale de Madeleine de Bérenger, femme dudit Aubert Martin; — l'accord entre Jacques de Morges, seigneur de l'Espine, Jean de Morges, seigneur de Saint-Genis, Jeanne de Morges, veuve de Jean de Colant, seigneur du Percy, Clauda de Morges, femme de Louis d'Alanson de Chabestan, frères et sœurs, et Claire de Pélissier, veuve de Jean de Morges, leur mère, d'une part, et Antoine de Morges, seigneur d'Allons, d'autre part, au sujet des terres d'Allons et de l'Espine, etc.

B. 2392. (Registre.) — In-4°, papier, 1,144 feuillets.

1597-1598. — Lettres paréatis en faveur de Pierre Gredel, du canton de Soleure, à l'effet d'obtenir l'exécution d'un arrêt du conseil du Roi, condamnant les États

du Dauphiné à lui payer une somme de 4,484 écus 36 sous 7 deniers, compte réglé et dû par ces États pour la solde d'une compagnie de troupes Suisses ayant été en garnison à Valence et à Grenoble, dès l'année 1569. — Arrêts du Parlement de Grenoble, qui homologuent : — un règlement fait pour la restauration et l'entretien de l'abbaye de Bonnevaux, entre les religieux de cette abbaye et frère Edme de La Croix, docteur en théologie, abbé de Cîteaux, général de son ordre et premier conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Bourgogne ; — l'accord passé entre les États du Dauphiné et les habitants de Château-Dauphin, réduisant de moitié les feux de ce mandement, avec défense de faire aucune poursuite contre lesdits habitants pour arrérages de tailles et d'autres impôts, attendu que, depuis dix années leur territoire était dévasté et ravagé par les troupes du duc de Savoie, qui le mettaient à contribution ; — une transaction entre Anne de Savoie, marquise de Galérande, dame de Jarcieu, et Henri de Saluces de Miollans, seigneur de Carde, pour la reddition du compte de tutelle dudit seigneur de Carde, par Françoise de Foix, comtesse douairière de Tardes.

B. 2393. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 517 feuillets.

1596-1599. — Lettres du roi Henri IV : — qui suppriment tous droits de marque, de contre-marque et de représailles, en faveur des habitants d'Avignon, et du Comtat-Venaissin, pour la facilité des relations commerciales et les bons rapports entre les sujets des deux États ; — accordant amnistie entière et abolition du passé à Henri de Savoie, pair de France, duc de Nemours, et comte de Genevois, pour tout ce qui avait eu lieu dans les derniers troubles, soit de sa part, soit de celle de son père ; — qui approuvent et reconnaissent comme ayant été fait dans de bonnes intentions, tout ce qu'avait exécuté Jean-Louis de La Valette, duc d'Épernon, chevalier des ordres du Roi, colonel-général de l'infanterie française, gouverneur et lieutenant-général de Sa Majesté, à Metz, à Boulogne, dans l'Angoumois, dans le pays de Saintonge et en Provence ; — invitant les tribunaux du royaume, lorsqu'ils auraient à sentencier à mort quelques hommes forts et robustes, pourvu qu'ils ne fussent point coupables de crimes atroces, tels qu'assassinats, fausse-monnaie, ou autres de ce genre, à les condamner de préférence aux galères à vie, ayant soin d'en user de même pour les galères à temps, à l'égard d'autres criminels moins coupables, afin de renforcer la chiourne du Roi, qui manquait de bras nécessaires.

B. 2394. (Registre.) — In-4o, papier, 762 feuillets.

1600. — Lettres paréatis : — obtenues par Claude de Monmorillon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Auvergne, pour faire procéder à toutes poursuites contre ses débiteurs ; — en faveur de Jeanne de Sassenage, femme d'Antoine de Bron, seigneur de Liègue, comte de Rochefort, contre Melchior Rullat, du lieu de la Tour-du-Pin, pour paiement de frais et dépens. — Transaction passée entre Charles de Vesc, seigneur de Comps et de Vesc, co-seigneur de Dieu-le-Fit, et les consuls et la communauté de ce dernier lieu, au sujet d'un placage, herme et terre situés à la Buissière, albergés aux habitants de cette communauté par le commandeur de Poët-Laval, et Jean et Etienne de Vesc, co-seigneurs de ce même lieu. — Enregistrement d'un arrêt du Parlement de Grenoble qui déclare les consuls de Valence dans le droit de tenir, aux processions, convois funèbres, baptêmes et autres cérémonies publiques, le rang le plus honorable et de marcher les premiers, sans que personne de la ville puisse les précéder, etc.

B. 2395. (Registre.) — In-4o, papier, 1,535 feuillets.

1600-1601. — Lettres paréatis : — qui interdisent au Parlement de Grenoble, à cause des rapports d'alliance et de parenté existant entre plusieurs conseillers de cette Cour et les parties intimées, de connaître du procès intenté par François et Jacques Revinchini, marchands, de Florence, négociants sous le privilège des foires de Lyon, aux hoirs d'Hugues Thomasset, trésorier et receveur des États du Dauphiné, et à leurs cautions, à l'effet d'être remboursés de la somme de 26,833 écus prêtés audit Thomasset pour subvenir aux affaires du pays ; — autorisant Pierre Theyssier, avocat, cessionnaire des ayants-droit de Guillaume de Coisy, aumônier ordinaire du Roi, abbé de Montmajour, en Provence, à poursuivre les fermiers de l'archevêché d'Embrun, pour le paiement d'une somme de 250 écus due par l'archevêque de cette ville. — Arrêt du Parlement de Grenoble qui homologue une transaction passée entre Claude de Perdeyer, seigneur de l'Argentière, commandant pour le Roi au château et en la vallée de Queyras, et les consuls et la communauté du Monestier-de-Briançon, débiteurs d'une somme de 2,000 écus envers ledit de Perdeyer, etc.

B. 2396. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 495 feuillets.

1600-1602. — Lettres du roi Henri IV : — donnant main-levée des marchandises, bateaux et attelages

saisis par la douane de Vienne, sur David et Henri Payer, frères, marchands, de Schaffouse (Suisse), Jean Bosel et héritiers de Paul Feremberger, marchands, de Nuremberg, (ladite main-levée accordée à cause des traités d'alliance qui existaient entre la France et les cantons Suisses et les villes impériales, pour la circulation du commerce), sous la condition de l'acquittement des droits de douane exigés; ces marchandises consistaient en brottes ou racines de bois ramassés en Languedoc, Provence, Auvergne et Dauphiné; — qui enjoignent au Parlement de Grenoble de prêter toute aide à l'abbaye de St-Pierre de Vienne, soit pour la correction et discipline monastique des religieux et personnes y assujetties, soit pour l'entretien du service divin, les aumônes, les réparations des églises et édifices concernant cette abbaye et le paiement des censes, pensions, rentes et autres droits, même par l'emprisonnement des personnes sujettes aux dites correction et discipline; — transaction entre Gaspard de Perinet, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes du Dauphiné, seigneur de Barsac, et les habitants de cette commune au sujet du paiement des lods dus pour la vente des propriétés.

B. 2397. (Registre.) — In-4°, papier, 1,726 feuillets.

1602. — Lettres paréatis : — pour l'exécution d'un arrêt du Parlement de Grenoble qui maintient Aymar de Dorne en la possession de l'office de juge mage de Valence, nonobstant l'opposition formée par l'évêque de cette ville, et à raison duquel office ledit de Dorne avait compté à cet évêque, pour les affaires de son évêché, la somme de 400 écus; — en faveur d'Antoine de Chaulnes, trésorier des réparations et fortifications du Dauphiné et du marquisat de Saluces, afin de régler ses comptes avec les agents commis aux fortifications de diverses places dans ces deux provinces; — obtenues par les héritiers d'Henri Costaing, de la ville de Lyon, afin de faire exécuter un arrêt du conseil rendu à leur profit contre le duc de Bouillon, maréchal de France, comme héritier de Charlotte de La Marck, sa femme, dame de Sedan. — Enregistrement du contrat de mariage entre David Terrail, sieur de Bernin, et Clémence Ponnat, fille d'André Ponnat, conseiller au Parlement de Grenoble. — Transaction entre les consuls et la communauté de Lemps et le capitaine Isaac Bar, de Nyons, avec obligation imposée aux habitants de cette communauté d'aller moudre leurs grains au moulin dudit Bar, etc.

B. 2398. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 796 feuillets.

1602-1605. — Lettres du roi Henri IV : — qui ad-

jugent la ferme des gabelles du sel à la part du royaume, de la Bresse, du Bugey, du Valromais, du Bailliage de Gex et des terres étrangères, à Barthélemy Gallois et Guillaume de Charency, de la ville de Lyon, pendant quatre années, pour le prix annuel de 82,000 écus, payables de six en six mois; ledit bail subrogé à Jean Hopil, bourgeois de la ville de Paris; — qui autorisent Claude du Caire, écuyer, entrepreneur général des minières de France, et ses associés, agents, procureurs fondés et ouvriers, à rechercher et à travailler toutes sortes de minières, soit or, argent, plomb, cuivre, fer et autres minéraux, soit vitriol, soufre et autres divers métaux de quelque qualité qu'ils soient, dans le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, le Lyonnais et le Beaujolais, aux clauses et conditions convenues; — qui annulent, cassent et révoquent tous dons et transports du domaine, et réunissent les biens, objets de ces dons et transports, au domaine de la couronne; — qui attribuent exclusivement à la Chambre de l'édit de Grenoble, l'entière connaissance des procès de ceux de la religion prétendue réformée de Provence, attendu leur trop grand éloignement de la Chambre de l'édit de Castres.

B. 2399 (Registre.) — In-4°, papier, 870 feuillets.

1603. — Lettres paréatis en faveur du sieur Dampierre, général des galères du Roi, à l'effet de poursuivre contre les receveurs des péages le remboursement des sommes à eux payées pour le passage, par le Dauphiné, d'une quantité de mille huit cent soixante ânes de froment destiné à l'approvisionnement des galériens (1), lorsque ce transport aurait dû être fait sans paiement de droits. — Arrêts du Parlement de Grenoble : — approuvant une transaction passée entre Jérôme de Villars, archevêque et comte de Vienne, conseiller du Roi en ses conseils privé et d'État, abbé de l'église collégiale de Saint-Chef, et le doyen et les chanoines de cette église, au sujet de la vente faite par ce prélat, comme abbé de Saint-Chef, à Antoine de Grolée, seigneur de Chapeaucornu, de la moitié de la juridiction des villages de Vasselin, de Vignieu, d'Arcisses et de Crucillieux, laquelle appartenait auxdits chanoines; — homologuant l'accord signé par Anne Allemand de Pasquier, abbesse du royal monastère des Hayes, et les consuls et la communauté de Villard-Saint-Christophe, à raison des montagnes albergées aux habitants de cette communauté, etc.

(1) Anée, charge d'un âne, d'une bête de somme.

B. 2400. (Registre.) — In-4°, papier, 1,407 feuillets.

1603-1604. — Lettres paréatis : — pour Lucrèce de Gadagne, veuve de Charles d'Apchon, baron de Tournes, chevalier de l'ordre du Roi, fille de défunt Guillaume de Gadagne, sénéchal de Lyon, comte de Verdun et de Ciry, en Bourgogne, afin de faire assigner devant le conseil de Sa Majesté Antoine d'Hostun, chevalier, sieur de Beaucire, comme administrateur de Balthazard d'Hostun, né de son mariage avec Diane de Gadagne; — pour le cardinal François de Joyeuse, intervenant dans le procès porté devant la chambre de l'Édit de la Cour du Parlement de Paris, entre Georges de Clermont, marquis de Galerande, et Lucrèce de Castel, sa femme, veuve de Georges d'Amboise, marquis de Revel, comme tuteur et tutrice de Charles d'Amboise, fils dudit défunt Georges, d'une part, et Charles d'Amboise de Bussy, d'autre part; — pour Antoine, baron de Sassenage et du Pont-en-Royans, seigneur de Rovon et d'Armieu, demandeur en exécution de défauts par lui obtenus contre Marc Vachon, seigneur de Veurey, Laurent de Revel, seigneur de Chasselay, et Antoine de Sassenage, seigneur d'Iseron, etc. (Registre en fort mauvais état.)

B. 2401. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 712 feuillets.

1605-1607. — Lettres du roi Henri IV : — contenant bail à ferme de la douane de Vienne au profit de Jean de Monceaux, avocat au présidial de Lyon, pour la somme de 125,000 livres par an; à cette douane étaient assujetties toutes les marchandises, arrivées sans congé, venant du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de l'Italie, de la Savoie et d'autres pays et qui se voituraient en Provence, en Languedoc ou ailleurs, soit par eau, soit par terre; — qui chargent François Bonnet, docteur en droit, avocat au Parlement de Grenoble, de l'économet de l'évêché de cette ville, après le décès de l'évêque François Fléard et en attendant que Charles de Mausel, nommé par le Roi pour lui succéder, ait obtenu du pape ses bulles et les provisions apostoliques; — qui chargent Claude Expilly, avocat général près du Parlement de Grenoble, et Jean Coste, avocat en cette Cour, comme procureur du Roi en cette partie, de visiter tous les péages du Rhône, depuis Seyssel jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la mer, et tous ceux de l'Isère, depuis Grenoble jusqu'à Valence, pour connaître des abus et des malversations qui se commettent, etc.

B. 2402. (Registre.) — In-4°, papier, 856 feuillets.

1606. — Lettres paréatis : — pour les hoirs de Jean ISÈRE. — SÉRIE B.

Riqueti, sieur de Mirabeau, écuyer de la ville de Marseille, contre Jean-Claude Alleman, baron d'Uriage, en poursuite de frais adjugés auxdits hoirs; — en faveur de François Fléard, évêque et prince de Grenoble, pour l'exécution d'un arrêt du conseil d'État rendu dans le procès entre ledit Fléard et Antoine Servien, juge épiscopal de cette ville, Hugues de Lionne et Louis Lambert, avocats au Parlement de Grenoble; — au profit de René de La Tour, seigneur de Gouvernet, baron d'Aix, de Meuillon et de Montauban, conseiller du Roi en son conseil d'État et son sénéchal aux comtés de Valentinois et Diois, gouverneur du château et de la ville de Montélimar, demandeur en paiement d'une somme d'argent à lui adjugée par la chambre de l'Édit de Castres, contre Daniel de Glane, sieur de Cugié, fils et héritier d'Aimé de Glane — Arrêt du Parlement de Grenoble qui homologue une transaction entre Guillaume de Simiane, baron de Gordes, seigneur de La Terrasse, de Lumbin et d'autres lieux, et Claude Du Fay, seigneur de Saint-Jean-de-Bournay, relativement aux droits que prétendait avoir ce dernier sur la seigneurie de La Terrasse, etc.

B. 2403. (Registre.) — In-4°, papier, 894 feuillets.

1606-1607. — Lettres paréatis : — au profit de Jean-Baptiste Escalin des Aimards, baron de la Garde, en paiement de frais de procès à lui adjugés, contre Jeanne Dallian, veuve et héritière de Louis de Blain, sieur du Pont et de La Bâtie-Rolland; — pour Paul et Hélène d'Ancezune de La Tour, enfants et héritiers d'Aymar d'Ancezune, seigneur de Vinay, de Bizonnes et d'autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, contre Gaspard de Montagny, sieur de La Tour, Marguerite de La Baume, Honorade de Burrillon et Arthus Vachon, en délaissement de biens fonds tenus par ces derniers. — Arrêts du Parlement de Grenoble qui homologuent : — une transaction entre Alphonse Paléologue, docteur en médecine, comme cessionnaire du sienr de Roussel et de Pierre Gautier, dit de Lange, de la ville d'Embrun, et les consuls et la communauté du Mont-Genèvre, Val-des-Prés et Pont-de-la-Vachette, débitrice envers ledit Paléologue d'une somme réglée à 2,280 livres; — l'accord passé entre Claude Baron, fils de Gaspard Baron de Malpertuis, demandeur en exemption de tailles pour cause de noblesse, et les consuls et la communauté de Panossas, qui, au moyen d'une somme de 1,500 livres payée par ledit Baron, s'obligent à ne plus le cotiser sur les rôles de tailles, etc.

A. 2404. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 457 feuillets.

1607. — Arrêts du Parlement de Grenoble condamnant : — Jean Peyre, du lieu de Théus, pour cause d'usure, à la restitution des intérêts qu'il avait reçus et à 300 livres d'amende, dont 50 livres payables au dénonciateur ; — trois habitants de Callas, en Provence, à être roués vifs, trois autres au bannissement perpétuel et les consuls anciens et modernes de cette communauté à être bannis de la viguerie de Draguignan pendant un an, tous contumaces, en réparation du meurtre commis sur les personnes de Jean-Baptiste de Pontevès, seigneur de Callas, et de son fils Pierre, tués dans un moment de révolte, et en même temps que Françoise d'Agoult, femme dudit de Pontevès, et Balthazard, son fils le plus jeune, furent faits et détenus prisonniers, et que le château fut détruit avec d'autres bâtiments, au point qu'on traça une voie publique sur leur sol ; le même arrêt privait les habitants de Callas de leurs moulins et fours banaux, les obligeait à rétablir le château et les édifices ruinés, et les soumettait au paiement de diverses amendes, savoir : 30,000 livres au profit de Louise de Villeneuve, dame de Callas ; 12,000 livres applicables au palais de justice de Grenoble ; 600 livres payables aux religieuses de Sainte-Claire, aux frères Prêcheurs, aux Récollets et aux Cordeliers de cette ville, et 2,000 livres devant être employées à la construction d'une chapelle expiatoire, dotée d'un revenu annuel de 200 livres, afin d'y célébrer à perpétuité une messe basse tous les jours et une messe haute avec office de morts, le 24 mars, pour le repos des âmes de Jean-Baptiste et de Pierre de Pontevès ; les consuls du lieu étant tenus d'assister à cette dernière messe, etc.

B. 2405. (Registre.) — In-4°, papier, 542 feuillets.

1608-1609. — Lettres paréatis : — ordonnant l'exécution d'un arrêt du Parlement de Bourgogne rendu en faveur d'Alix Du Vache, veuve de Joachim de Rue, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes du Dauphiné, contre Judith de Rue, femme d'Antoine Brenier, avocat au Parlement de Grenoble, pour le paiement d'une somme de 152 livres ; — renvoyant au conseil de sa majesté, après enquête, le jugement à rendre dans le procès civil entre les consuls et la ville de Valence et Henri Bressac, vi-bailli de cette ville, pour vérification de ses lettres d'annoblissement, attendu qu'il avait plusieurs parents et alliés soit au Parlement de Grenoble, soit à la chambre des comptes du Dauphiné. — Transaction passée entre Antoine de La Baume de Suze, comme mari et maître des biens dotaux de Marie de Guiffay, dame de La Baume et de Glandage,

et les consuls et habitants de la communauté de Montlaur en Diois, pour les droits de vingtain ; — autre transaction faite entre Gabriel Martin, prieur de St-Césaire de Nyons, et les consuls et la communauté de cette ville, pour la liquidation du paiement des dimes, etc.

B. 2406. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 393 feuillets.

1608-1611. — Lettres du roi Henri IV : — graciant Marc Vulson, conseiller au Parlement de Grenoble, qui ayant surpris Madeleine de Boulogne, sa femme, en adultère avec Pierre de Bogniot, les avait tués tous les deux, pendant que Joseph Durand, son cousin, avocat au même Parlement, aussi gracié par ces lettres, était à la porte de la maison, soit pour leur interdire toute sortie, soit pour empêcher qu'il leur fût porté secours ; — qui maintient le comte de Soissons, gouverneur du Dauphiné et lieutenant général pour le Roi, en cette province, dans le droit de pourvoir aux charges vacantes par mort, résignation, forfaiture ou autrement, ainsi que le faisaient les gouverneurs ses prédécesseurs, à l'exception des charges au Parlement de Grenoble, à la Chambre des Comptes, au bureau des Finances et autres auxquelles il est d'usage d'être pourvu par Sa Majesté ; — qui concèdent à Jacques de Lestang, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, le droit d'établir un siège de justice haute moyenne et basse, mère mixte et impère dans sa maison de Lestang, etc., etc.

B. 2407. (Registre.) — In-4°, papier, 588 feuillets.

1609-1610. — Lettres paréatis : — pour René Briant et Pierre Robin, marchands, de Lyon, fournisseurs de l'argenterie du Roi, créanciers d'une somme de 3,000 livres, de Marguerite de Saint-Michel, veuve de Laurent de Meuillon, seigneur de Bressieu et de Beaujeu, et de Louis de Meuillon, son fils, chevalier, seigneur desdits lieux ; — pour Jacques de Grolée, comte de Viriville, contre Justine Artaud de Montauban, veuve de Jacques de Chipre, écuyer, sieur de Sousbroche, et Pompée de Castellan, sieur d'Esparon, comme tuteur de ses enfants nés de son mariage avec défunte Lucrèce Artaud de Montauban ; — pour Pierre Palmier, seigneur de la Bâtie-Montgascon, contre Pierre Fléard, seigneur de Pressins, François Fléard, évêque de Grenoble, et François Fléard, président au Parlement de cette ville. — Transaction entre François Gruel, seigneur de Laborel, et François d'Orléans, seigneur de Bédouin, comme mari et maître des droits de Françoise Gruel, fille dudit François Gruel, au sujet de la constitution dotale faite à cette dernière, etc.

B. 2408. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 1,032 feuillets.

1609-1614. — Lettres du roi Louis XIII : — permettant l'établissement d'un poids public et d'un impôt sur les viandes et les farines, dans la ville de Crest ; — créant une foire à Sassenage le 25 avril et un marché le vendredi de chaque semaine ; — contenant, sur la demande du syndic des communautés villageoises du Dauphiné, renvoi au Parlement de Paris pour l'examen des dettes restant à vérifier avec attermoiment de paiement desdites dettes suivant le règlement ; — attribuant à la chambre de l'Édit de Grenoble la connaissance d'un procès entre le duc de Nevers, David de Choiseul baron de Langues, Anne Destancourt, veuve de Guiffroy de Saint-Astier et autres, attendu le partage de la cour de Rouen ; — faisant don de 6 deniers pour chaque muid de sel débité dans la province pendant quatre ans aux religieux Minimes de la Plaine ; — accordant un pareil don de 6 deniers par minot de sel vendu en Dauphiné pendant six ans aux religieux Dominicains de Grenoble, pour les aider à reconstruire leurs bâtiments ; — portant augmentation de deniers accordés pour l'entretien des docteurs régents de l'Université de Valence jusqu'à la somme de 6,000 livres par an, etc.

B. 2408. (Registre.) — In-4°, papier, 927 feuillets.

1610-1612. — Lettres paréatis : — pour le duc de Ventadour, pair de France, chevalier de l'ordre du Roi et son lieutenant général en Languedoc, à l'effet de faire exécuter ses lettres de committimus (1) par lui obtenues de Sa Majesté ; — pour Samson de Périssol, conseiller au Parlement de Grenoble, et Françoise de Sillol, mariés, contre Jean de Villeneuve, baron de Tourette, à raison de ses droits et prétentions sur la baronnie de ce lieu ; — pour Jacques de Michallon, écuyer, lieutenant du sieur Du Passage, gouverneur de la ville et de la citadelle de Valence, afin d'être maintenu dans le droit, en l'absence du gouverneur, de précéder aux cérémonies publiques et particulières le bailli de cette ville, qui n'avait point la qualité de juge royal et dont l'office était à la nomination de l'évêque. — Transaction entre Emmanuel de Savoie, marquis de Villard, d'une part, et François et Antoine de Roger, frères, fils et héritiers de défunt François de Roger, baron de Fibras, d'autre part, au sujet d'une substitution apposée au testament d'Antoine Des Prés, maréchal de France, aïeul dudit Emmanuel de Savoie, etc.

(1) Lettres que le Roi donnait à ceux qui avaient leurs causes commises aux requêtes du Palais.

B. 2409. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 763 feuillets.

1611-1613. — Lettres du roi Louis XIII : — com-mettant Pierre Boissat, vi-bailli de Vienne, afin de procé-der aux recherches à faire à l'effet de retrouver le pendant d'oreille en diamant, perdu par la Reine mère, dans la plaine de Saint-Fonds, près de Lyon ; — touchant les duels et rencontres ; — pour le paiement des gens de guerre, établis en garnison dans le fort de Barraux ; — autorisant le transfert du château de Pierre-Ancise de Lyon, aux prisons de Roanne, d'Albert de Thélis, sieur de Chonan, condamné à mort pour crime de fausse mon-naie et dont la peine capitale avait été commuée en celle de détention dans le château de Pierre-Ancise ; — char-geant Claude Frère, conseiller du Roi et maître des re-quêtes de son hôtel, Claude Expilly, conseiller du Roi et son avocat général au Parlement de Grenoble, et Pierre Pascal, conseiller du Roi, visiteur général des gabelles à sel du Dauphiné et du Languedoc, de se faire présenter et de vérifier les titres des propriétaires de péages sur le Rhône, la Saône et l'Isère, etc.

B. 2410. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 441 feuillets.

1614-1616. — Lettres du roi Louis XIII : — qui défendent tout enrôlement de troupes pour aller servir en pays étranger, avec injonction à ceux qui se trouvent dans ce cas, hors du royaume, d'y rentrer, sous peine de crime ; — approuvant la conduite du maréchal Des Digières, lieutenant général au gouvernement du Dau-phiné, administrateur de ce pays, qui avait permis d'y lever des gens de guerre, envoyés au-delà des monts à l'armée du duc de Savoie, et avait fait sortir des prisons de Grenoble un colonel au service de ce prince, Jean-Jacques Allard, arrêté et incarcéré par ordre du Parle-ment, pour infraction aux ordonnances du Roi ; — décla-rant le prince de Condé et ses adhérents rebelles, pertur-bateurs du repos public, criminels de lèse Majesté et, comme tels, voulant qu'il soit procédé contre eux, tant en leurs personnes qu'en leurs biens ; — qui confirment l'édit de Nantes et tous arrêts et règlements rendus en faveur de ceux de la religion prétendue réformée, avec abolition entière accordée à ceux de cette religion ayant pris part à la dernière levée d'armes, et revenant à leurs devoirs, dans le délai d'un mois, etc.

B. 2411. (Registre.) — In-4°, papier, 772 feuillets.

1615-1616. — Lettres paréatis pour Claude Ollier, sieur de Montjeu, écuyer, vi-bailli du Gapençais, deman-

deur en paiement de la somme à lui due par la communauté de Ribiers. — Arrêts du Parlement de Grenoble homologuant les transactions : — entre Octavien Émé, conseiller du Roi en ses conseils d'État et Privé et second président à ce Parlement, comme administrateur de Claude Émé de Saint-Julien, son fils, chanoine prébendé en la grande église de Notre-Dame d'Embrun, et les consuls et les communautés de la vallée du Queyras, pour des droits d'une ancienne prébende, réglés à une rente annuelle et perpétuelle de 52 florins; — entre Pierre de Bocsozel, prieur de Vif, et Claude Guibert, prêtre et curé de Chabottes, pour la portion congrue due à ce dernier, fixée à quatre setiers blé froment, quatre setiers vin, le tout à la mesure de Vif, et 8 livres en argent. — Lettre de vicaire de l'abbaye de Saint-Chaffey, en Auvergne, données en faveur de Louis Du Vache, religieux de l'ordre de Cluny, prieur de Vizille et sacristain de Vif, etc.

B. 2412 (Registre.) — In-4°, papier, 626 feuillets.

1616-1618 — Lettres paréatis : — pour Bertrand de Chaponay, conseiller du Roi, trésorier général de ses Finances en la Généralité de Lyon, fils et héritier de Pierre de Chaponay, seigneur d'Eybens et de Bresson, demandant que les officiers des communautés où son dit père laissait des biens et héritages fussent commis à l'effet de procéder à leur inventaire; — pour Jean-Pierre de Ruynat, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Vincent lez Valence et de Saint-Jean de Montélimar, contre André Ripert et les consuls et la communauté de Châteauneuf du Rhône, sur le droit de faire paître son bétail de sa grange de Dronnette dans le lieu du Devez. — Arrêts du Parlement de Grenoble qui homologuent : — un accord entre Marianne Chappuis, veuve de Charles Du Bonnet-Finé, avocat à ce Parlement, et les consuls et les communautés de Grenoble, de Saint-Égrève et de Voreppe, à raison de l'indemnité due à ces communautés par suite des lettres de noblesse accordées audit Du Bonnet-Finé; — la transaction passée entre Alexandre de Mirabel, seigneur de ce lieu, de Blacons et du Sauzet, et François de Grimaud, sieur de Saint-Clair, à raison des dommages et intérêts demandés par ce dernier, pour avoir été enlevé, fait prisonnier et détenu par des agents dudit de Mirabel, etc.

B. 2413. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 773 feuillets.

1616-1619. — Lettres du roi Louis XIII : — qui enjoignent au Parlement de Grenoble de rester en corps dans cette ville et même en temps de vacations, pour

avoir soin des affaires de la province et contenir chacun en son devoir, à cause de l'absence de Lesdiguières envoyé, provisoirement, hors du royaume, et de celle de plusieurs personnes investies du commandement, appelées auprès du Roi; — chargeant Claude Frère, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, premier président du Parlement de Grenoble, des procédures et formalités pour la recherche des biens à réunir au domaine; fonctions déjà remplies par Arthus Prunier de Saint-André, son prédécesseur; — contre les étrangers et inconnus qui quittent leur lieu de naissance pour se retirer dans les villes; — contre les blasphémateurs du saint nom de Dieu; — prohibant les armes à feu; — approuvant l'échange passé entre Sa Majesté et César de Disimieu, gouverneur de la ville et du château de Vienne et pays de Viennois, de la terre de Disimieu et Grassas contre celle de Vertrieu; — contenant défense de porter des habits avec or ou argent, fin ou faux, sous peine de 15,000 livres d'amende applicables un tiers au fisc, un tiers aux pauvres et un tiers au dénonciateur, etc.

B. 2414. (Registre.) — In-4°, papier, 782 feuillets.

1617-1618. — Lettres du roi Louis XIII : — renvoyant à la Chambre des Requêtes du grand Conseil de Sa Majesté la connaissance du procès entre Jean d'Ornano, marquis de Maubec, colonel des Bandes-Corses, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie, et Octavien-Émé de Saint-Julien, conseiller du Roi, second président au Parlement de Grenoble; — qui enjoignent à tous notaires, tabellions et greffiers et à toutes personnes publiques d'expédier et faire expédier les titres et documents en leurs possessions, pouvant servir au litige qu'avait Balthazard de Gadagne d'Hostun, seigneur de la Baume et comte de Verdun, contre François de Robbe, comte et chanoine de Lyon, comme tuteur des enfants de défunt Zacharie de Robbe, devant la Cour du Parlement de Paris. — Mariage entre Henri de Savoie, duc de Genevois, de Nemours et de Chartres, comte de Genève, de Gisors, marquis de St-Sorlin et de St-Rambert, vicomte de Lyons, de Vernon et d'Ambleville, baron de Faucigny, de Beaufort, de Chazay et de Bray sur Vernin, seigneur de Poncin, de Cordon, de Nogent, de Pont-sur-Seine et d'autres lieux, demeurant en son hôtel de Nemours, à Paris, rue Panse, paroisse de St-André-des-Arts, et dame Anne de Lorraine, duchesse d'Aumale, fille unique de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, grand fauconnier des sérénissimes archiducs, etc.

B. 2415. (Registre.) — In-4°, papier, 572 feuillets.

1620. — Lettres paréatis : — pour Charles de Clermont, baron de Chatte, seigneur de La Brosse, de La Faye et d'autres places, conseiller du Roi en ses conseils d'État et Privé et son sénéchal au pays du Velay, contre les hoirs de Claude Alleman, seigneur de Puvelin, à raison de ses droits en l'hoirie de Jean de Clermont de Chatte, son oncle, seigneur de Saint-Just; — pour César de Birague, à l'effet d'obtenir la pleine et entière main-levée de tous les biens sur lui saisis à la requête du prieur, des chanoines et du chapitre de la prévôté d'Oulx. — Transaction entre Jean-Claude Alleman, baron d'Uriage, seigneur d'autres places, d'une part, et Charles Du Motet, seigneur de Séchillienne et d'Oulles, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, commis des États du pays, Louis-François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, et consorts, d'autre part, au sujet de leurs droits et prétentions sur la terre de Séchillienne; — autre transaction entre Henri de Bressac, bailli de Valence et de son ressort, et Alexandre de Montoyson, tant en son nom qu'en celui de Gaspard, son frère, tous les deux fils et héritiers de Barbe Peyrollier, leur mère, veuve de Charles Montoyson, agrégé en l'Université de Valence et avocat fiscal de cette ville, créanciers d'une somme de 3,000 livres, etc.

B. 2416. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 635 feuillets.

1620-1622. — Lettres du roi Louis XIII : — déclarant illicite l'assemblée convoquée par ceux de la religion prétendue réformée, à la Rochelle, avec défense expresse de la continuer et d'en tenir ailleurs sous peine de perturbation du repos public et de crime de leze Majesté; — reconnaissant la Reine mère innocente de toutes choses généralement quelconques, arrivées pendant les derniers troubles; — donnant la charge de commissaire et conducteur général des condamnés aux galères de Sa Majesté à Guillaume de Billy, sur la présentation faite par le comte de Joigny, conseiller au conseil du Roi, chevalier de ses ordres, général des galères de France; — contenant l'ordre donné au Parlement de Grenoble de remettre entre les mains d'Abel de Bérenger de Morges, gouverneur de cette ville, le comte de La Suze et autres prisonniers de sa suite, détenus dans la Conciergerie du palais et de cesser toutes poursuites judiciaires commencées contre eux; — manifestant l'intention de Sa Majesté, au sujet des derniers mouvements survenus dans le royaume et du libre exercice de la religion prétendue réformée, etc.

B. 2417. (Registre.) — In-4°, papier, 496 feuillets.

1621. — Lettres paréatis : — pour Claude de Berger, seigneur de Roybon, de La Palud et d'autres places, tuteur des hoirs de défunt André de Berger, son frère, à l'effet d'appeler en garantie et adjudication de cause Pierre Palmier, sieur de La Bâtie-Montgascon, fils et héritier de Lucie de Beauvoir, femme Palmier, dans son procès contre Hugues de Beauvoir, baron de Faverges; — pour Antoine Féraillon, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contre les consuls et la ville de Valence, afin d'être maintenu dans l'exemption des tailles tout le temps qu'il sera pourvu de son dit office; — pour Urbain Richard, bourgeois de Paris, cessionnaire de Jean de Bray, lieutenant du guet de cette ville, contre Gaspard Du Ginot, écuyer, sieur de Vors, débiteur d'une somme de 3,000 livres; — pour François de Castille, conseiller du Roi en ses conseils d'État et Privé, receveur général du clergé de France, demandant d'être autorisé à faire exécuter des lettres de contrainte par lui obtenues contre le receveur principal des décimes du Dauphiné, etc.

B. 2418. (Registre.) — In-4°, papier, 990 feuillets.

1623-1624. — Lettres paréatis : — pour Jean-Antoine David, religieux professe de l'ordre de Cluny, à l'effet d'être maintenu en la possession et jouissance du prieuré de Saint-Marcel lez Sauzet, dans lesquelles il était troublé par Pierre Arnoux et Claude de Vignon; — pour Jean-Jacques de Gost de Bâternay, baron d'Anthon, gouverneur de la ville d'Angoulême, contre Piat de La Sablière, fermier général des gabelles du Lyonnais, afin d'obtenir le maintien d'un droit de péage sur les bateaux chargés de sel montant le Rhône, en face d'Anthon. — Transaction passée entre Claude Frère, chevalier, seigneur de Barbières, de Fiancey, de Beaumont, de Crolles, de Montfort et d'autres places, conseiller du Roi en ses conseils d'État et Privé et premier président du Parlement de Grenoble, d'une part, et les habitants desdits lieux de Crolles et de Montfort, d'autre part, sur la banalité des moulins. — Lettres de vicaire de l'abbé de Cluny, dans le diocèse de Lyon et dans le Dauphiné, accordées à Ennemond de Falquier, sieur de Vitrey, prêtre, présenteur, chanoine et comte de l'église cathédrale de Saint-Jean de Lyon, etc.

B. 2419. (Registre.) — In-4°, papier, 646 feuillets.

1624-1625. — Lettres paréatis : — pour Honoré de

de grâce accordée à Balthazard de Beyssan, sieur de Saint-Savornin, Lazarin Doria, sieur de Satournon, et Honoré de Montolion, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; — qui abolissent et pardonnent tout ce qu'avait fait Hector de La Tour-Gouvernet, sieur de Montauban, gouverneur de Montélimar, depuis qu'il avait pris les armes contre Sa Majesté, ainsi que tous les méfaits commis par Charles et Melchior Villet, Aron Marcel, Antoine Achard et Scipion Chaix, attachés à son parti et sur qui pesaient de graves poursuites criminelles; — ordonnant d'actives recherches contre le comte de Loménie, qui s'était évadé de prison; — qui accordent à Girard de Revillasc, sieur de Darne, gouverneur de Moras, les matériaux provenant de la démolition du fort et du château de ce lieu; — qui prescrivent l'aliénation de 7,200 livres de rente à prendre sur les gabelles du Dauphiné, etc.

B. 2422. (Registre.) — In-4°, papier, 980 feuillets.

1627. — Lettres paréatis : — pour Guy-Balthazard Émé de Saint-Julien, conseiller au Parlement de Grenoble, contre Melchior Du Bout, receveur du taillon en Dauphiné, au sujet d'une donation faite au président Octavien Émé de Saint-Julien, père dudit Guy-Balthazard, par Anne Émé de Saint-Julien, sa sœur, veuve et héritière de Jérôme Belle, seigneur de Saint-Didier; — pour Anne de Foresta, fille et héritière de François de Foresta, sieur de Rogues, conseiller au Parlement de Provence, contre François de Pontevès, curateur de François de Forbin, baron de Villelaure, à raison de l'ouverture d'un fidéicommis des biens de la maison de Faulcon; — pour Guy et Claude Du Bourg, sieur de Peytieu, frères, enfants d'Aymar, héritier lui-même de Laurent Du Bourg, sieur de Cezarges, demandeurs en exécution de poursuites, devant le Parlement de Provence, contre Marguerite de Baronat, veuve de Symphorin Borin, sieur de Tournin; — pour Paule de Chambaud, vicomtesse de Lestrang et de Privas, veuve et héritière de René de La Tour de Gouvernet, afin de faire appeler devant le sénéchal ou son lieutenant les parents de ses cinq pupilles (quatre filles et un fils), à l'effet de leur nommer un tuteur, etc. (Registre en lambeaux.)

B. 2423. (Registre.) — In-4°, papier, 453 feuillets.

1628-1631. — Lettres du roi Louis XIII : — qui établissent à Grenoble un grenier et magasin à sel; — qui maintiennent les religieux de la Chartreuse de Durbon, dans le droit de prendre trois minots de sel pour leur usage, au grenier d'Hières ou à celui de Provence, sans payer

aucune rétribution; — qui assignent, sous forme d'aumône, aux religieuses de Sainte-Claire de Grenoble, une somme annuelle de 200 livres à prélever sur l'émolument du sceau et affectée au service d'une messe, appelée de la Chancellerie, que ces religieuses faisaient dire, chaque jour, pour la prospérité de Sa Majesté, et à laquelle assistaient le garde du sceau et les autres officiers de la chancellerie du Parlement; — qui, du consentement d'Étienne de Bonne, comte de Tallard, conseiller du Roi en ses conseils d'État et Privé et premier maréchal de ses camps et armées, unissent et incorporent à la ferme des gabelles du Dauphiné, la fontaine à sel de La Saulce, à la charge, par le fermier de ces gabelles, d'acquitter, entre les mains dudit comte de Tallard, une somme annuelle de 4,000 livres payable par quartiers et de lui fournir la quantité de trente émines de sel, poids de Provence, pour le franc salé de sa maison, etc.

B. 2424. (Registre.) — In-4°, papier, 736 feuillets

1631-1632. — Lettres du roi Louis XIII : — qui autorisent à Chabeuil l'établissement d'un poids public, avec taxe sur les marchandises, les grains et les farines, afin d'aider cette communauté à s'acquitter de ses dettes, évaluées à une somme de 30,004 livres, provenant de dépenses faites pour l'entretien des gens de guerre, pour l'établissement d'un collège tenu par les Jésuites et pour les réparations de l'église et de la halle. — Lettres paréatis : — renvoyant devant la Cour d'Aix la connaissance du procès entre Aimé-Louis Meuillon de Grolée, seigneur et marquis de Bressieu, et Aimé de La Baume de Suze, comte de Rochefort; — en faveur d'Achille de Harlay, conseiller au Parlement de Paris, tant en son nom qu'en celui de Christophe-Auguste de Harlay, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Saint-Aubin, en Champagne, contre Charles de Harlay, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, pour la production de l'inventaire des biens d'Anne de Bellièvre, dame d'Illins, leur aïeule; — ordonnant l'exécution d'un arrêt du conseil obtenu par François de L'Hôpital, seigneur du Challier, contre Pierre de Portes, receveur du Dauphiné, pour le paiement de 61,508 livres 8 sous lui restant dû sur plus forte somme en remboursement d'étapes imposées en 1620, etc.

B. 2425. (Registre.) — In-4°, papier, 560 feuillets.

1633. — Lettres paréatis : — pour Jacques Le Roy, contrôleur général des réparations et fortifications au gouvernement du Lyonnais, contre Gaspard Perinet, sieur du Barsac, président à la Chambre des Comptes du Dauphiné,

à l'effet de faire intervenir dans leur procès les héritiers de défunt Jean Perinet, frère du défendeur; — pour Jean-Pierre de Lombard, sieur de Sainte-Cécile et des Ambres, héritier de Scipion et de Pierre de Lombard, ses père et oncle, intéressés, avec Joachim Tauguel, aux fermes générales des gabelles à sel de Provence et du Dauphiné, en paiement de la somme de 64,725 livres 4 sous 6 deniers à lui restant due sur celle de 256,917 livres par Marie de Lheurye, mère et tutrice des enfants de défunt François Bally, de la ville de Vienne; — pour Clauda de Baille, veuve de Jean de Saillans, afin d'être autorisée à se faire expédier les actes nécessaires dans son procès contre Jean de La Blache, en délaissement de biens venant de Marguerite de Baille, sa tante. — Accord entre Antoine Serve, prêtre, bachelier en théologie, curé de Roussillon, Jean-Baptiste Bartholy, correcteur du couvent des Minimes de ce lieu, et Antoine de Hautvillard, recteur du collège des Jésuites de Vienne, à raison de leurs droits sur divers fonds et biens du prieuré de Salaise, etc.

B. 2426. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 520 feuillets.

1633-1639. — Lettres paréatis : — pour Paul Corréard, bourgeois de la ville de Gap, demandeur en mainlevée d'une saisie apposée, à la requête de Paul Prévost, chevalier, seigneur d'Oisonville, sur les biens de défunt Jacques Corréard, son frère, en son vivant conseiller du Roi, contrôleur des guerres et régiments en Dauphiné, et dont ledit Prévost se disait héritier; — pour Christine de Paris, à l'effet d'obtenir justice contre Arnaud de Polloud et Scipion de Polloud, son père, prévôt des maréchaux du Dauphiné, à raison des excès commis sur sa personne et son honneur par ledit Arnaud de Polloud. — Érection de la maison forte du Collet, en fief franc et noble, en faveur de Marc Vulson, conseiller au Parlement de Grenoble; — acquisition de la terre domaniale de Pierrelatte faite par les consuls et la communauté de cette ville, au prix de 13,700 livres; — provisions de l'office de garde de la forêt de Claix, données à Guillaume Gilbert, sieur de Maison-Neuve, etc.

B. 2427. (Registre.) — In-4°, papier, 836 feuillets.

1635-1636. — Lettres paréatis : — pour Thomas de Coquille, abbé commendataire de Saint-André de Vienne, afin d'empêcher que François Boissat, économe nommé par Sa Majesté à la conservation des biens et revenus de cette abbaye, soit troublé en cette qualité par le gardien des bénéfices vacants en régle; — pour Venance de Jouy, seigneur de Pennes, de Barnave et de Piégros, demandant

Serre, conseiller du Roi, trésorier général de la marine du Levant, des mortepayes, fortifications et réparations du pays de Provence et de l'entretien des galères de Sa Majesté, à l'effet de poursuivre et de rechercher par toutes voies Jean-Jacques Carrelasse commis par lui au recouvrement de sommes importantes. et Antoine Giraud, dit La Fougère, qui avait emporté de Montpellier une somme de 6,000 livres; — pour Ursule de Montoye, veuve d'Antoine de Lestang, chevalier, sieur de Sablon, contre Antoinette de Lestang, en autorisation d'une enquête de témoins ordonnée par la souveraine Cour de Sa Majesté catholique, séant à Mons, dans le Hainaut; — pour Claude de Bergeron, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Bourgogne, afin de faire assigner devant le conseil du Roi Gaspard Chappuis, sieur de Brigandières; — pour les habitants catholiques de Gap, demandant que ceux de la religion prétendue réformée ne fussent appelés dans le conseil général de cette ville, composé de soixante personnes, et dans le conseil particulier, composé de vingt-quatre membres, qu'à raison d'un dixième ou d'un neuvième, sans changer l'ordre établi, que, des trois consuls, un devait être de la religion réformée, etc.

B. 2420. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 466 feuillets.

1624-1626. — Lettres du roi Louis XIII : — qui permettent, pendant dix ans, à Denis Béguignon, boulanger au service de Sa Majesté, de construire des moulins à bluttor, de son invention, et qui, dirigés par un seul enfant, donnent plus de farine, en un jour, que quatre moulins ordinaires; — accordant pardon et amnistie au prince de Soubise et à ceux qui, avec lui, ont agité le royaume durant les derniers troubles, pourvu qu'ils fassent leur soumission dans le délai d'un mois, à peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois, comme criminels de lèse Majesté; — déchargeant tous les sujets du Roi, de la religion prétendue réformée, des jugements, sentences et arrêts prononcés contre eux, pour cause de soulèvements et avec ordre de les rétablir dans leurs biens confisqués; — qui, à l'occasion du mariage de la princesse Henriette, sœur de Sa Majesté, avec Charles I^{er}, roi de la Grande-Bretagne, remettent toutes peines et confiscations encourues par les contrevenants aux édits sur le duel ou prononcées contre eux, avec obligation expresse de se conformer à ces édits pour l'avenir, etc.

B. 2421. (Registre.) — In-4°, papier, 314 feuillets.

1626-1628. — Lettres du roi Louis XIII : — qui chargent le Parlement de Grenoble d'enteriner les lettres

qu'il soit défendu à ceux de la religion prétendue réformée de Barnave d'y faire aucun exercice public de leur culte ; — pour Gaspard de Bouffier, conseiller du Roi et son avocat général au Parlement de Grenoble, à l'effet d'obtenir que la connaissance du procès qu'il avait avec Antoine de Chaulnes, écuyer, et Méraude de Benoît, mariés, Claude de Chaulnes, leur fils, écuyer, président au Bureau des Finances du Dauphiné, et Paul Aymon, leur gendre, conseiller au même Parlement de Grenoble, fût portée devant le Conseil de Sa Majesté. — Sentence du vicaire général du diocèse d'Agde, juge délégué par la Cour de Rome, qui prononce la dissolution du mariage entre Marguerite de Clermont de Montoyson et Henri de Guers, baron de Castelain, etc.

B. 2428. (Registre.) — In-4°, papier, 1,261 feuillets.

1638-1643. — Lettre paréatis : — pour Louis de Suze, évêque de Viviers, afin d'avoir expédition des pièces nécessaires dans le procès qu'il avait au Parlement de Toulouse, contre Madeleine de Plouvier, femme de Claude Frère, premier président au Parlement de Grenoble, et Charles de Leberon, évêque et comte de Valence ; — pour Anne de Balme, veuve d'Ennemond Lemaistre, conseiller en cette dernière Cour, et femme en secondes noces de François de Maux, conseiller en la Sénéchaussée de Lyon, contre Guy-Balthazard et Gaspard Lemaistre, frères et héritiers dudit Ennemond, comme créancière de l'hoirie de son défunt mari pour une somme de plus de 45,000 livres ; — pour Pierre Coste, conseiller du Roi, receveur général des rentes de la ville de Lyon, curateur d'Octavien de Chaponay, écuyer, seigneur d'Eybens et de Bresson, héritier de défunte Françoise Scaron, dame desdits lieux, contre Pierre Le Blanc, conseiller du Roi, président en la Chambre des Comptes, sur l'opposition formée par Catherine Vignon, femme dudit Le Blanc, à la vente de son office de président, etc.

B. 2429. (Registre.) — In-4°, papier, 582 feuillets.

1640-1648. — Lettres du roi Louis XIII : — au Parlement de Grenoble, au sujet de la prise de la ville d'Aire par le maréchal de la Malleraye ; de la mort du comte de Soissons, gouverneur du Dauphiné ; de la trahison tramée par les sieurs de Soubise et de La Vallette ; — voulant que la peine de mort à laquelle seraient condamnés des coupables soit commuée à celle des galères à vie ; — prescrivant des poursuites judiciaires contre Daniel de Philibert, sieur de Sainte-Marguerite, vi-bailli de Gap, pour crime d'usure dont il était publiquement diffamé ; —

concernant le rétablissement et l'entretien du collège de Valence en faveur des Pères de la Mission ; — ordonnant des poursuites contre les habitants de Bressieux qui avaient sonné le tocsin pendant deux jours et s'étaient émeutés contre une compagnie de fusiliers envoyée sur les lieux pour faire opérer le recouvrement des tailles ; — portant renvoi, au Parlement de Grenoble, de l'instruction et du jugement du procès criminel intenté contre le maréchal de France Philippe de La Mothe Houdancourt, vice-roi en la province de Catalogne, pour détournement de deniers destinés à la solde des armées du Roi et détenu dans le château de Pierre-Ancise, à Lyon, etc.

B. 2430. (Registre.) — In-4°, papier, 547 feuillets.

1646-1647. — Lettres paréatis : — pour Jean Le Blanc, écuyer, sieur de Saint-Étienne, fils et héritier de défunt Abel, seigneur de ce lieu, à l'effet d'être mis en possession des biens de ce dernier et que lui contestait autre Jean Le Blanc, son aïeul, écuyer, seigneur du Percy ; — pour Christophe de Montfaucon, baron d'Hurle-Vissec, afin d'obtenir l'exécution d'un arrêt donné à son profit par la Cour du Parlement de Grenoble, contre Daniel de Galliers, président à la Chambre des Comptes de Montpellier, et le sieur de Saint-Bonnet, conseiller au Parlement de cette dernière ville ; — pour Jérôme Médaille, prêtre, curé de Millaures, demandeur en exécution de lettres de l'archevêque de Turin, qui défendaient à Colomban Sobeyran de l'inquiéter dans la possession de sa cure, sous peine d'excommunication ; — pour François Salcet de Marcon, à raison d'une saisie faite contre lui, à la requête de Jean de La Croix de Chevières, marquis d'Ornacieux, président au Parlement de Dijon, et dont la main-levée avait été ordonnée ensuite d'un arrêt du Conseil d'État, etc.

B. 2431. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 316 feuillets.

1648-1649. — Lettres paréatis : — pour Marguerite de Morges, marquise de Bressieux, comtesse de Ribiers, dame de Serres, appelant d'arrêts rendus à son préjudice, au profit des créanciers de Bertrand de Morges, son père ; — pour Louis-François de La Baume, comte de Suze et de Rochefort, marquis de Villards, bailli des montagnes du Dauphiné, contre Aymar de Poysieu, seigneur du Passage, afin de production de pièces ; — pour Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, pair de France, lieutenant général au gouvernement du Dauphiné, propriétaire des greffes anciens, alternatifs et triennaux du siège présidial de Valence, à l'effet de maintenir les fermiers de

ces greffes dans les droits et émoluments établis, nonobstant un règlement de ce Présidial. — Arrêt du Parlement de Grenoble qui approuve un traité fait par les fermiers des artifices à épées, soit sur la rivière de La Fure, soit à Moirans, à Voiron et à Vienne, pour le rétablissement de cette industrie en Dauphiné, etc.

B. 2432. (Registre). — Petit in-folio, papier, 546 feuillets

1648-1657. — Lettres du roi Louis XIV : — portant règlement pour la distribution de la justice et l'ordre des finances ; — qui ratifient la revente de la terre et seigneurie de Bourgoin, passée par Louis de Bourbon, comte de Soissons, pair, grand-maitre de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ses pays de Dauphiné, de Champagne et de Brie, à la dame Anne de Montaffin, sa mère, veuve de Charles de Bourbon, comte de Soissons, pair et grand-maitre de France, gouverneur du Dauphiné et de la Normandie, moyennant le prix de 39,000 livres en principal et 1,950 livres pour le sol par livre, et la revente aussi de la seigneurie de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs et de celle d'Izeaux, moyennant la somme de 20,800 livres en principal et 1,040 livres pour le sol par livre ; — qui autorisent l'érection d'un collège à Grenoble, par les jésuites, pour l'enseignement et l'instruction de la jeunesse ; — contenant amnistie en faveur de ceux de la religion prétendue réformée du Languedoc, des Cévennes et du Dauphiné, à l'occasion des troubles survenus à Vals, en Vivarais, etc.

B. 2433. (Registre). — Petit in-folio, papier, 534 feuillets.

1657-1669. — Lettres du roi Louis XIV : — permettant aux roturiers du Dauphiné de posséder des fiefs et biens nobles avec affranchissement du droit de franc fief, en confirmation des privilèges, franchises libertés et immunités accordés aux possesseurs et propriétaires des biens et héritages tenus en franc alleu dans la province ; — portant que les droits de péages levés à Saint-Symphorien, à Patte-Saint-Rambert, à Roche-de-Glun, à Étoile, à Bais-sur-Bais, à Ancône, à Jonnage, sur toutes marchandises, à l'exception du sel, seront perçus à l'avenir par doublement, au profit de Sa Majesté ; — autorisant l'établissement d'un bateau sur le Rhône, par Éléonor-Alexandre de Chaponay de Feyzin, conseiller au Parlement de Grenoble, pour l'usage d'une tuilière et d'un four, dans la paroisse de Feyzin ; — donnant la charge de conseiller du Roi, enquêteur et général réformateur des eaux et forêts du Dauphiné, à Louis de Maugiron, baron du Mollard, seigneur de Varacieu, de Plan et de Châteaubour,

ISÈRE. — SÉRIE B.

mestre de camp d'un régiment de cavalerie et maréchal des camps et armées du Roi ; — autorisant Humbert de Lionne, chevalier, seigneur de Flandaine et de Génissieu, gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Romans, à faire construire dans cette ville, sur la rivière de l'Isère, un pont en bois à la place de celui qui venait d'être emporté dans la dernière inondation, etc.

B. 2434. (Registre). — Petit in-folio, papier, 136 feuillets.

1675-1679. — Lettres du roi Louis XIV : — qui prescrivent l'exécution d'un tarif général pour les ports de lettres et paquets expédiés par la voie des postes et courriers ordinaires dans les villes et lieux du royaume et pays étrangers, en remplacement des droits attribués aux maîtres courriers, contrôleurs, peseurs et taxateurs de ports de lettres, supprimés par une déclaration précédente ; — concernant l'usage et la distribution du papier timbré ; — remettant toute peine encourue par Florimond de Truchet de Chambarlhac, Jacques de Truchet de Saint-Cierge, frères, et Fraise de Croussac, qui, dans une rixe arrivée au village de Saint-Cierge, s'étaient servi de leurs pistolets contre des habitants de ce lieu et dont l'un mourut le lendemain des suites de sa blessure ; — qui adjugent à Nicolas Saunier, bourgeois de Paris, la ferme des gabelles de France, de Lorraine et de Franche-Comté et celle des cinq grosses fermes du royaume, pendant la durée de six ans, pour la somme de 25,950,000 livres durant la présente guerre ou de 27,200,000 livres en cas de paix, à commencer six mois après sa publication, et à la charge, en outre, du paiement des gages des officiers des greniers à sel, etc.

B. 2435. (Registre). — In-folio, papier, 365 feuillets.

1679-1686. — Lettres du roi Louis XIV : — relatives aux duels et rencontres et aux peines encourues par les contrevenants ; — portant que les temples où auraient été célébrés des mariages entre des sujets de Sa Majesté de la religion catholique, apostolique et romaine et de la religion prétendue réformée, au préjudice des dispositions des édits, et où auraient été faits des prêches séditieux, seraient démolis et rasés et que l'exercice du culte serait aboli dans ces lieux pour toujours ; — défendant aux sujets de la religion catholique de la quitter pour embrasser la religion prétendue réformée, avec prohibition à ceux de la religion prétendue réformée de les recevoir ; — interdisant à tous gens de mer et de métier de sortir du royaume avec leurs familles, pour aller en pays étrangers ; — prononçant condamnation à l'amende honorable et au

bannissement perpétuel hors du royaume contre les ministres de la religion prétendue réformée qui recevraient ou souffriraient des relaps et apostats dans les temples ; — réduisant le conseil souverain de Pignerol en conseil provincial, et soumettant les appellations de ses jugements et sentences au Parlement de Grenoble ; — accordant amnistie aux religionnaires du Dauphiné, à la réserve de ceux qui en sont exceptés par les édits ; — supprimant le jeu de la bassette, soit dans les académies soit dans les maisons particulières, etc.

B. 2436. (Registre.) — In-folio, papier, 170 feuillets.

1686-1690. — Lettres du roi Louis XIV : — faisant défense à tous ministres de la religion prétendue réformée, tant français qu'étrangers, de rentrer dans le royaume sans permission par écrit, à la réserve de ceux étant au service des ambassadeurs ou envoyés des princes étrangers ou des républiques près de Sa Majesté ; avec défense également à toutes personnes de donner retraite, secours ou assistance auxdits ministres restés cachés ou rentrés en France, comme aussi de faire des assemblées ou exercices de religion autres que de la religion catholique, apostolique et romaine, le tout sous les peines portées par les édits ; promettant, en outre, 5,500 livres de récompense à quiconque donnera lieu à la capture d'un ministre trouvé dans le royaume ; — concernant les peines prononcées contre ceux de l'un et de l'autre sexe, qui, après avoir fait abjuration de la religion prétendue réformée et venant à tomber malades, refuseraient de recevoir les sacrements, ou qui, en mourant, déclareraient vouloir persister et mourir dans cette religion ; s'ils recouvreraient la santé, ils seraient poursuivis en justice comme criminels et condamnés, les hommes aux galères à vie et les femmes et filles à la réclusion et les uns et les autres à faire amende honorable et à la confiscation de leurs biens ; s'ils mourraient, leurs cadavres seraient trainés sur une claie et jetés à la voirie, etc.

B. 2437. (Registre.) — In-4o, papier, 237 feuillets

1698-1704. — Lettres du roi Louis XIV — autorisant les consuls et la communauté de Romans à lever, pendant neuf ans, un droit d'octroi sur le blé boulanger et sur le vin étranger entré ou débité dans cette ville, pour être les deniers en provenant employés aux charges locales ; — permettant à Etienne-Jean-Daniel et à Moïse Bourcet, frères, du lieu d'Usseaux, dans la vallée de Cluson, anciens convertis à la religion catholique, apostolique et romaine, d'aller en Savoie, en Piémont et dans le comtat d'Avignon, pour leurs affaires particulières,

nonobstant les édits de défense relatifs aux nouveaux convertis ; — qui prorogent, de neuf ans, la levée d'un droit de 2 sous et de 2 sous par livre sur les marchandises passant par eau et par terre à Vienne, sous le pont du Rhône, pour les réparations du pont, murailles et portes de cette ville et même pour la construction de l'église des pères Jésuites fondée par les habitants ; — concédant au collège des Jésuites de Grenoble le titre de collège royal, etc.

B. 2438. (Registre.) — In-4o, papier, 370 feuillets.

1704-1710. — Lettres du roi Louis XIV : — qui réhabilitent Jean Le Blanc, natif d'Usseaux, revenu des galères où il avait été condamné pour cinq ans, comme ayant contrevenu aux édits sur le fait de la religion prétendue réformée, et ce, à cause de sa bonne conduite tenue depuis ; — fondant, sur le produit des amendes du Parlement de Grenoble, une messe quotidienne pour les prisonniers de la conciergerie du palais de cette ville, à raison d'une somme de 300 livres par année ; — déchargeant Louis Carret, dragon dans le régiment-Dauphin, de la peine des galères à perpétuité à laquelle il était condamné pour désertion, sous la condition de servir toute sa vie dans ce régiment et d'en rapporter le certificat de son capitaine au procureur général du Roi près de la Cour du Parlement de Grenoble chaque fin d'année ; — contenant règlement pour l'administration de l'hospice de la Charité de la ville de Lyon, dans lesquelles lettres il est dit que cet hospice avait servi de modèle à plusieurs autres établissements de ce genre, entre autres à ceux de Paris et de Tours ; — qui maintiennent Guy Allard, avocat au Parlement de Grenoble, dans son rang de doyen des avocats et le relèvent de tous griefs et de toutes plaintes à raison desquels il aurait pu être grevé, lésé et molesté, etc.

B. 2439. (Registre.) — In-4o, papier, 376 feuillets.

1710-1715. — Lettres du roi Louis XIV : — accordant à Henri de Ferminaud, écuyer, sieur de Libet, natif de Beaucaire, en Languedoc, capitaine au régiment d'infanterie de Louvigny, et Antoine Galle, nommé aussi Antoine Roux, dit L'Eveille, natif d'Orange, soldat de ce régiment, remise et pardon de la peine par eux encourue pour avoir, dans une rixe survenue à raison d'une distribution de viande faite à Montélimar, frappé d'un coup d'épée François Dubois, boucher de cette ville, mort des suites de cette blessure ; — mettant fin à toutes procédures et formalités ordonnées contre Just de Bologne,

écuyer, lieutenant de la compagnie de Chaffat au régiment d'infanterie-Poitou, Charles de Bologne son frère, écuyer, lieutenant de la compagnie Justin au régiment d'infanterie de Travers, et François Magnin, natif de Virieu, sergent dans cette dernière compagnie, qui, au sortir d'un cabaret du lieu d'Auberives en Royans où ils avaient racolé deux jeunes garçons, se voyant assaillis par des habitants accourus pour les délivrer, avaient tué d'un coup de baïonnette l'un d'eux nommé Jean Maréchal ; — qui réduisent à soixante-seize feux, deux tiers, un quarante-huitième et un cent quatre-vingt-douzième de feu les communautés restant du Briançonnais, soit à cause de la distraction des vallées de Pragelas, d'Oulx, de Césanne, de Bardonnèche et de Château-Dauphin, cédées au duc de Savoie par le traité d'Utrecht, soit en considération des charges que ces communautés avaient supportées par suite du passage et du séjour des troupes dans le pays pendant les dernières guerres, etc.

B. 2440. (Registre). — In-folio, papier, 306 feuillets.

1715-1717. — Lettres patentes, édits et déclarations du roi Louis XV : — qui créent la charge de grand-maître et surintendant des postes, courriers et relais de France et des offices subalternes pour le service des postes ; — qui exemptent des tailles pendant six ans les soldats libérés du service par congés ou réforme ; — révoquant les commissions ci-devant données, au sujet de la révision des feux de la province de Dauphiné, avec renvoi des contestations aux juges chargés d'en connaître ; — portant suppression de différents offices dans les maîtrises des eaux et forêts ; — qui suppriment les privilèges de noblesse accordés à prix d'argent aux offices de secrétaires des Cours dont la finance n'arrive pas à 10,000 livres ; — contenant règlement général pour le commerce des Indes et de l'Amérique ; — qui défendent d'imprimer et de vendre livres, libelles, mémoires et autres ouvrages, sans permission ; — au sujet de faillites et banqueroutes ; — qui interdisent, sous peine des galères, de graver, d'imprimer, de vendre et de débiter des formules ou cartouches sur le modèle des congés militaires, etc.

B. 2441. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 922 feuillets.

1716-1727. — Lettres du roi Louis XV : — autorisant Gaspard de Vidaud de La Tour, chevalier, son conseiller en ses conseils et son procureur général au Parlement de Grenoble, propriétaire du péage d'Anthon, à continuer d'en exiger les droits de toutes personnes et nonobstant tous passeports délivrés, à l'exception des seuls

ministres d'État de France et étrangers, revêtus des marques de leur caractère ; — en faveur de la compagnie des Indes, avec subrogation à elle faite, sous le nom d'Armand de Pillavoyne, du bail des gabelles et des cinq grossés fermes générales du royaume, pendant la durée de cinq ans ; — accordant remise et pardon à Thimoléon de Maugiron, qui avait attaqué et tué Pierre-Avit de Trivio, avocat, colonel de la milice bourgeoise de Vienne, pour propos insultants tenus par ce dernier contre Denis-Louis-Thimoléon, marquis de Maugiron, son père ; — faisant cession au prince de Conty (Armand de Bourbon) de tous les droits acquis à Sa Majesté sur la principauté d'Orange, ensuite des traités de paix conclus entre le roi Louis XIV et Guillaume de Nassau, roi d'Angleterre, héritier de cette principauté, etc.

B. 2442. (Registre). — Petit in-folio, papier, 834 feuillets.

1727-1740. — Lettres du roi Louis XV : — qui permettent, sur la demande des consuls de Vienne et pour l'entretien du collège des Jésuites de cette ville, de continuer, pendant neuf ans, la levée de 6 deniers par minot de sel, vendu et débité en Dauphiné ; — qui autorisent Joseph-Daniel de Cosnac, évêque de Die, à faire construire dans la vallée de Vercors, terre patrimoniale de son église, un martinet à fer et les édifices et bâtiments nécessaires à son exploitation, et à faire en même temps l'emprunt d'une somme de 25,000 livres pour la création de cet établissement ; — qui commuent en un bannissement du royaume la peine de mort prononcée contre Louis Brion, praticien de Grenoble, natif d'Heyrieu, qui avait tué Claude Charvin, fils de Louis Charvin, du lieu de la Tronche, à raison duquel crime il y eut un règlement d'indemnité de la somme de 2,000 livres au profit du père du défunt. — Transaction entre le syndic des jésuites du collège d'Embrun, comme recteur de la chapelle de Saint-Martin de Malazin et les pariers de la montagne de ce nom, habitants d'Orcières et lieux circonvoisins, au sujet du pâturage et du bûcherage dans les forêts de cette montagne, etc.

B. 2443. (Registre). — Petit in-folio, papier, 660 feuillets.

1740-1761. — Lettres du roi Louis XV : — déchargeant André Marquis, ancien lieutenant au régiment d'infanterie-Touraine, bourgeois de la ville d'Orange, d'une amende de 300 livres encourue pour contravention aux édits et aux règlements sur le fait de la religion ; — portant attribution à la première chambre du Parlement de Grenoble de l'instruction et de la connaissance du procès

contre le sieur de Klinglin, prêteur royal de Strasbourg, contre son fils et leurs complices et participes, accusés de concussion; — contenant grâce et pardon en faveur de Philippe-Guillaume de Gramont, écuyer, gouverneur de la ville et tour de Crest, qui, au port de Cellard sur le Rhône, mandement de la Roche-de-Glun, avait, à la suite d'altercations, tué d'un coup de pistolet, qu'il était en usage de porter avec lui, Louis Fontaine, batelier, sur son refus de le passer avant un charretier qui était là et attendait depuis longtemps; Fontaine laissait une veuve et un enfant; l'indemnité réglée à leur profit fut de 2,096 livres, moitié pour chacun d'eux. — Ordonnance de la Cour du Parlement de Grenoble commettant le sieur Lagier de Vaugelas, à l'effet d'informer des excès ayant eu lieu de la part de ceux de la religion prétendue réformée de Valdrôme, qui avaient abattu deux croix et tenu au village de Jeaugières une assemblée où le prédicant avait béni plusieurs mariages, etc.

B. 2444. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 434 feuillets.

1762-1785. — Lettres du roi Louis XV: — qui suppriment le grenier à sel de Romans comme n'offrant aucun avantage, soit pour le commerce de cette ville, soit pour le produit de la ferme des gabelles; — qui transfèrent l'un des deux greniers à sel de Sisteron à Serres, pour la commodité des habitants des trois Bailliages des montagnes du Dauphiné (il y avait déjà dans l'étendue de ces trois Bailliages, sans compter Grenoble, six bureaux, savoir: à Briançon, à Ville-Vieille, à Gap, à Embrun, à Die et à la Mure); — imposant un absolu silence quant aux faits qui, pour cause d'abus, avaient motivé des recherches contre des fonctionnaires, avec ordre de cesser toutes poursuites à cet égard. — Transaction entre Charles-Louis de Boissat, seigneur de Cuirieu, mestre de camp de cavalerie et lieutenant-colonel de dragons, en qualité d'héritier de François de Boissat, son père, d'une part, et Gabrielle de Muzy, marquise de Romanesche et de Pressins, dame de La Tour-du-Pin, de La Bâtie-Montgascon et de Diémoz, autorisée par Pierre comte de Vallin, son mari, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Jal, seigneur d'Hières, de Rosset et de Brotel, d'autre part, au sujet de leurs contestations respectives, etc.

B. 2445. (Registre.) — In-4°, papier, 302 feuillets.

1693. — Lettres du roi Louis XIV: — relatives au paiement des rentes des commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en France, et sur la demande du bailli

d'Hautefeuille, grand prieur d'Aquitaine, ambassadeur extraordinaire de cet ordre, auprès de Sa Majesté; — qui nomment lieutenant de Roi au département des Bailliages d'Embrun et de Gap, François de Morges, seigneur de Ventavon, aux appointements annuels de 2,666 livres 13 sous 4 deniers; — attribuant à Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Charny, de Briosne et d'autres lieux, pair et grand écuyer de France, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne et gouverneur du pays d'Anjou, de la ville et du château d'Angers et de Pont de Cée, le privilège exclusif d'établir des litières pour la commodité publique dans les villes et lieux du royaume qu'il jugera convenables; — qui approuvent l'établissement et les statuts d'un bureau de prêt charitable, à Grenoble, pour assister, sur un dépôt de gages, les personnes se trouvant dans des nécessités pressantes, etc.

B. 2446. (Registre.) — In-4°, papier, 314 feuillets.

1694. — Lettres du roi Louis XIV: — qui maintiennent les officiers de la Cour du Parlement de Grenoble et ceux de la Chambre des Comptes du Dauphiné en l'exemption de tous droits et émoluments de greffe et de sceau, dans les juridictions du ressort de cette Cour, de conformité aux arrêts du Conseil des 26 août et 9 septembre 1692; — approuvant les contrats faits entre Georges-Paul de Maulevrier de Langeron, abbé général de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois, et Armand de Montmorin, évêque de Die, pour l'établissement d'un séminaire à Sainte-Croix, près de cette ville, sous la direction des religieux de Saint-Antoine, à l'effet d'y former des prédicateurs chargés d'instruire les nouveaux convertis; — qui érige en marquisat la terre de Valbonnais, en faveur de Jean-Pierre Moret de Bourchenu, premier président de la Chambre des Comptes du Dauphiné; ladite terre composée des paroisses de Valbonnais, d'Entraigues, du Périer, de Chantelouve et de Valjouffrey, etc.

B. 2447. (Registre.) — In-4°, papier, 455 feuillets.

1695. — Lettres du roi Louis XIV: — portant homologation d'une transaction passée entre les procureurs du Parlement de Grenoble et ceux du Bailliage du Graisivaudan, au sujet de leur postulation concurrente devant les justices de cette ville, soit domaniales, soit seigneuriales; — qui érige en marquisat, sous le titre de marquisat de Pluvinel, les terres d'Egluy et de La Rochette, en faveur de Joseph de La Baume-Pluvinel, conseiller au Parlement de Grenoble, seigneur desdites terres, de la vallée de Quint, de Pontaix, de Chatte et d'autres lieux; — qui su-

brogent Guillaume Castillon, entrepreneur de travaux publics, Jean Guille, ingénieur du Roi et Jean-Luc Frosne, commis aux bâtiments de Sa Majesté, au lieu et à la place du prince de Conty, pour l'établissement du canal de Pierrelatte amenant, sur le territoire de cette ville, des eaux du Rhône, à prendre à la queue de La Roche de Donzère au quartier appelé Robinet; — autorisant la suppression de plusieurs chapelles de l'église cathédrale de Grenoble, telles que celles de Saint-Étienne, de tous les Saints, de Notre-Dame de Pitié ou de la Consolation, de Saint-Antoine, du Saint-Sépulcre et autres, pour en affecter les revenus à l'entretien des habitués de cette église, etc.

B. 2448. (Registre). — In-4°, papier, 455 feuillets.

1696. — Lettres du roi Louis XIV : — confirmant l'aliénation de la terre et seigneurie du Bourg-lez-Valence, faite par Pierre de Veynes, abbé de l'église collégiale de ce lieu, prévôt de l'église cathédrale de Valence, en faveur de Claude de Veynes, seigneur du Prayet, de l'Ile-Adam, de Chichilianne, de Veynes et de la Poype, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné, pour la rente annuelle et perpétuelle de 460 livres; — concédant à François de La Chaise, chevalier, comte de Souternon, capitaine des gardes de La Porte, la faculté exclusive d'établir un service de coches d'eau sur le Rhône, de Lyon à Avignon, et pour toutes les villes sur cette route. — Transaction passée entre Pierre d'Arnoul, chevalier, intendant général de la marine, inspecteur général des classes de tous les matelots du royaume, seigneur de Rochegude, et les consuls et les communautés de ce lieu, au sujet d'une cession de cinquante saulmées de bois communs, dits La Garigue, faite par les habitants audit seigneur, etc.

B. 2449. (Registre). — In-4°, papier, 252 feuillets

1697. — Lettres du roi Louis XIV : — autorisant la ville de Crest à continuer pendant neuf ans la perception d'un droit d'octroi sur les vins et les viandes, pour s'acquitter de ses dettes, contractées afin de subvenir aux frais de logement des gens de guerre, aux fournitures d'étapes, aux levées et recrues de régiments, aux réparations contre les ravages occasionnés par la rivière de la Drôme, à l'entretien des tours, murailles et ponts levis et autres dépenses; — qui réduisent et modèrent à 3,500 livres la taxe de 5,240 livres imposée sur le corps des procureurs du Bailliage de Vienne pour la finance de deux offices de certificateurs des criées et subhastations réunis audit corps;

— conservant les offices de contrôleurs des dépens, soit des conseils d'Etat et Privé et du grand conseil, soit de toutes cours de justice royale, dans l'étendue du royaume. — Nomination de vicaire général en l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, faite par Étienne Saintot, conseiller-clerc en la cour du Parlement de Paris, abbé commendataire dudit monastère de Saint-André, en faveur d'Antoine Argoud, abbé de Carais, doyen de l'église primatiale de Vienne et grand vicaire de l'archevêché de cette ville, etc.

B. 2450 (Registre). — In-4°, papier, 343 feuillets.

1698. — Lettres du roi Louis XIV : — voulant que les Pères jésuites du collège de Grenoble jouissent, à titre de dotation et de fondation perpétuelle de ce collège, d'une rente de 2,000 livres, employée dans les états des Finances de Sa Majesté, sous le nom des Pères Jésuites de Pignerol; — accordant aux trésoriers généraux de France au bureau des Finances du Dauphiné la noblesse transmissible, ainsi que la faculté de porter la robe noire de satin, mais sans chaperon, et ne pouvant pas, dans les cérémonies publiques à l'église de la cathédrale, avoir place au chœur avec le Parlement et la Chambre des Comptes, sauf à eux de se placer dans tel lieu de la nef ou dans telle chapelle de l'église dont ils conviendront avec l'évêque et le chapitre de la cathédrale; — portant que les primiciers, docteurs, supôts, gradués et écoliers de l'Université d'Avignon seront reçus dans toutes les villes, Cours et Universités du Royaume, comme naturels français, avec défense faite aux Universités de Valence, de Besançon et autres, de les inquiéter à l'avenir, sous peine de 3,000 livres d'amende. — Statuts et ordonnances du chapitre général de l'église de Notre-Dame d'Embrun, etc.

B. 2451. (Registre). — In-4°, papier, 268 feuillets.

1699. — Lettres du roi Louis XIV : — qui exemptent les habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin, possesseurs de biens en France, de la taxe imposée sur les étrangers habitant dans le royaume, par la raison que lesdits habitants étaient tenus et réputés, en vertu de leurs privilèges, comme vrais et naturels français; — prorogeant de neuf années la levée d'un octroi, à Vienne, sur le sel, les farines, le vin (à l'exception de celui du crû) et la viande de porc, pour subvenir aux dépenses de cette ville et à l'entretien de ses murailles, ponts et portes, ainsi qu'aux frais de passage et de séjour des troupes; — portant confirmation de l'établissement d'un hôpital général et de celui de la Providence à Grenoble. — Transaction entre Louis de Murat de Lestang, seigneur de Sa-

blon, d'une part, et Henri de Flotte, Ferdinand de Vitrolles, Léon-François Audrevon, prêtre théologal de Lans-Lestang, Pierre Bernon et les consuls et la communauté de Moras, d'autre part, pour l'arrosage des prairies, etc.

B. 2452. (Registre.) — In-4°, papier, 247 feuillets.

1700. — Lettres du roi Louis XIV : — qui unissent au corps des maires et consuls de Grenoble les charges de lieutenant général de police, de procureur de police, de six commissaires et de quatre huissiers de police nouvellement créés dans cette ville et dont les finances s'élevaient à la somme de 60,000 livres et 2 sous par livre. — Conventions passées entre Claude Fiot, conseiller honoraire au Parlement de Dijon, abbé de Saint-Étienne de cette ville, patron et présentateur de l'église de Bressy en Bourgogne et François Simon, prêtre du diocèse de Langres, pourvu du bénéfice de cette église, au sujet de son érection en cure faite par l'évêque de Châlons ; — actes capitulaires passés entre Claudine de Marnais, abbesse de Saint-Just de Romans et les religieuses de cette communauté, à raison du temporel du monastère ; — assemblée générale du chapitre de l'église collégiale de Sainte Croix de Montélimar, pour la distribution des revenus de ce chapitre entre le doyen, le sacristain et les chanoines, en se conformant à la résidence et au service de l'église, pendant neuf mois, comme le portaient les statuts d'érection de cette collégiale par le pape Nicolas V, etc.

B. 2453. (Registre.) — In-4°, papier, 229 feuillets.

1701. — Lettres du roi Louis XIV : — qui confirment l'établissement d'un couvent d'Ursulines à Montélimar ; — portant évocation au Parlement de Grenoble en faveur des officiers et magistrats présidiaux en la Sénéchaussée de Montpellier ; — qui instituent dans la ville de Tallard deux foires, outre celle déjà existante du 21 octobre, à tenir le jour de la fête de Saint-Jean et le 19 septembre ; ladite création de deux foires faite sur la demande de Camille d'Hostun, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées et de sa province de Dauphiné, et son ambassadeur extraordinaire en Angleterre ; — qui naturalisent sujet français Edmond Hogan, prêtre hibernais, docteur en théologie, natif de la ville de Cork en Irlande ; — qui autorisent Claude et Joseph Verdun, marchands, de la ville de Rhodes en Rouergue, à établir une ou plusieurs manufactures de drap de laine, de camelot et de toutes autres sortes d'étoffes dans les villes de Lyon et de Neufville, ainsi que dans l'étendue de

dix lieues aux environs, et d'y fabriquer lesdits draps et lesdites étoffes à l'exclusion de toutes personnes, pendant l'espace de trente ans, avec exemption de tous droits d'entrée des laines, soies, droguets, ingrédients de teintures et autres matières nécessaires auxdites manufactures, etc.

B. 2454. (Registre.) — In-4°, papier, 198 feuillets.

1702. — Lettres du roi Louis XIV : — qui déclarent vrai et naturel français Daniel de Riordan, natif de la province de Momonie en Irlande, capitaine dans le régiment irlandais de Dillon, fixé et demeurant à Valence ; — consentant à l'abdication et renonciation volontaires faites par Georges-Paul de Mauleuvrier Langeron, de son office de supérieur général de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois, sous la condition d'une pension de 6,000 livres au lieu de celle de 8,500 livres qu'il s'était réservée par sa démission. — Statuts du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Apollinaire de la ville de Valence ; — règlement politique pour l'administration des affaires municipales de la ville d'Embrun ; — lettres de vicaire général d'Antoine de Thélis de Valorge, abbé de Saint-Martin-de-l'Isle-Barbe de Lyon, données à Gabriel de Jarente de Cabanes, prévôt de l'église métropolitaine d'Avignon, etc.

B. 2455. (Registre.) — In-4°, papier, 318 feuillets.

1703. — Lettres du roi Louis XIV : — confirmant les droits, privilèges et franchises de l'hôpital général ou grand hôpital de Notre-Dame de Pitié du pont du Rhône de la ville de Lyon ; — accordant l'établissement d'un séminaire de missionnaires dans le diocèse de Vienne, sur la demande d'Armand de Montmorin, archevêque de cette ville ; — autorisant Jean d'Alléoud, sieur de Brignon, à vendre pour le prix de 10,000 livres un petit domaine situé en Dauphiné, afin de se libérer d'un cautionnement qu'il avait fait pour une partie de la terre de Jansac acquise par le sieur d'Aiguebonne, son frère ; — portant que le lieutenant général de police et le maire de Grenoble seront chefs, directeurs et administrateurs de l'hôpital général de Grenoble, et que, en cette qualité, ils jouiront des mêmes droits, rang et séance que les autres administrateurs-nés, et qui étaient, savoir : l'évêque de Grenoble, les premiers présidents du Parlement et de la Chambre des Comptes et le conseiller Canel, choisi exceptionnellement, sans tirer à conséquence après son décès, etc.

B. 2456. (Registre.) — In-4°, papier, 320 feuillets.

1704. — Lettres du roi Louis XIV : — qui nomment,

gouverneur de la ville et de l'arsenal de Grenoble et du Bailliage du Graisivaudan Laurent-Joseph Émé-Guyffrey de Monteynard, marquis de Marcieu et de Boutières, capitaine au régiment du Roi-infanterie, en remplacement de Guy-Balthazard Émé, marquis de Marcieu, son père; — qui légitiment Marguerite-Thérèse Boniel de Catillon, fille unique et naturelle de Bertrand Boniel de Catillon, sieur d'Arvilliers, conseiller du Roi, trésorier de France en la Généralité de Grenoble. — Délibération des habitants et de la communauté du Monestier-de-Clermont, relative à la nomination des consuls qui, après avoir été choisis une première fois, ne pourraient plus l'être que de leur consentement et dans le cas aussi qu'on ne trouvât pas dans la communauté des gens aptes et solvables; — traité entre les maire et consuls de Romans et les administrateurs et directeurs de l'hôpital de cette ville, d'une part, et les religieux de la Charité de Saint-Jean-de-Dieu, d'autre part, pour le service des malades, etc.

B. 2457. (Registre.) — In-4°, papier, 244 feuillets.

1705. — Lettres du roi Louis XIV : — qui confirment dans leur noblesse, et au besoin anoblissent, Joseph de Fusselet, conseiller du Roi, commissaire provincial des guerres en la Généralité de Lyon, et Jacques et Antoine Masseron, frères, le premier, sieur de Versanne, capitaine au régiment de Saintonge, et le second, sieur d'Aiguebelle, capitaine-commandant au second bataillon de Tiérache; — qui déclarent compatibles les offices de conseiller au Parlement de Grenoble et de premier président au Sénat de Nice en faveur de Louis de Regnault de Sollier, et les offices de président en la même Cour du Parlement de Grenoble et de premier président au Sénat de Chambéry qu'avait François de Guérin, seigneur de Tencin, de Brignoud, de Frogès et d'autres places. — Vente et délivrance d'un droit de vintain sur les grains en froment, méteil, seigle et transailles et sur les légumes, pendant une année, dans la communauté de Montmaur, passées par les habitants de ce lieu à divers particuliers, pour la somme de 340 livres, à l'effet de soutenir un procès contre les chartreux de Durbon, au sujet de leurs bois et pâturages communs, etc.

B. 2458. (Registre.) — In-4°, papier, 247 feuillets.

1706. — Lettres du roi Louis XIV : — contenant permission au cardinal Étienne Le Camus, évêque de Grenoble, d'établir dans cette ville un séminaire, sous le titre de Saint-François-de-Sales, pour y recevoir les pauvres ecclé-

siastiques et prêtres du diocèse; — confirmant les habitants de Tulette dans l'exemption de toutes tailles, subsides et autres impositions auxquels les fonds taillables se trouvent assujettis, sous la clause néanmoins que lesdits habitants seront compris dans les répartitions pouvant être faites à l'avenir aux cas où les trois ordres de la province doivent contribuer, nommés cas de droit. — Bulle du pape Clément XI, contenant translation de l'ordre de Saint-François en celui de Saint-Benoît, en faveur de Charles-Joseph de Clermont-Chatte, religieux profès des frères Minimes de Valence; — statuts de la confrérie des chapeliers de Valence, établie sous le nom de confrérie de Saint-Jacques-le-Majeur, pour subvenir aux nécessités des maîtres et compagnons de la corporation, etc.

B. 2459. (Registre.) — In-4°, papier, 270 feuillets.

1707. — Lettres du roi Louis XIV : — portant confirmation de la bulle de sécularisation du chapitre de Saint-Pierre de Vienne, concédée par le pape Paul V; — qui confirment l'établissement d'un grand et d'un petit séminaire, institués d'abord dans le bourg de Guillestre, et transférés à Embrun par Charles Brulart de Genlis, archevêque de cette ville. — Arrêt de la Cour du Parlement de Grenoble qui autorise la communauté de Rochegude, et à l'effet de subvenir au paiement de ses dettes, à établir un droit de capage de 5 livres sur chaque contribuable, résidant ou forain, ayant domicile audit lieu, de 5 livres sur chaque pourceau, de 2 livres 5 sous sur chaque trentenier de bétail lanu ou chèvres; de 20 sous sur chaque veau ou poulain au-dessous de l'âge de deux ans et de douze pugnerées de grains, moitié blé froment et moitié seigle, ou d'une évaluation en argent, pour chaque sommée de grains de cette nature, le tout, pendant une durée de trente ans; — règlement d'une union de charité, établie à la Mure, pour le soulagement des malades de ce lieu, etc.

B. 2460. (Registre.) — In-4°, papier, 286 feuillets.

1708. — Lettres du roi Louis XIV : — ratifiant la vente de la terre de Voreppe, passée par Jean d'Agoult, seigneur de Rochebrune, en faveur des religieux de la Grande-Chartreuse, pour la somme de 56,500 livres et 15,000 livres d'étrennes; — qui réunissent au corps des notaires de Grenoble les offices de syndics, créés par édit du mois de mars 1706, pour les droits de petit scel des actes et contrats. — Règlement entre les président et lieutenant, assesseurs et les conseillers du Roi, élus en l'Élection de Vienne pour le service de ce bureau; —

transaction passée entre Louis de Lattier, seigneur de La Touche, de Portes, de Souspierre et d'autres lieux, et les consuls et la communauté de La Touche, relativement aux droits seigneuriaux et à raison desquels il y avait procès devant la Cour du Parlement de Grenoble, etc.

B. 2461. (Registre.) — In-4°, papier, 112 feuillets.

1709. — Lettres du roi Louis XIV : — qui nomment lieutenant des maréchaux de France en Dauphiné, rièrre le Bailliage de Vienne, Thomas Boffin, marquis d'Argenson, sieur de Pusigneu et de Pinet, colonel d'un régiment d'infanterie, et rièrre le Bailliage de Crest, Charles de Chabrières, seigneur de La Roche de Grane; — qui commettent Jean-Baptiste Reynaud pour exercer l'office de conseiller du Roi, garde et dépositaire des archives du Parlement, de la Chambre des Comptes et du Bureau des Finances du Dauphiné à Grenoble; office créé à titre héréditaire par édit du mois de janvier 1708. — Lettres de provisions de conseiller du Roi contrôleur ancien, alternatif et triennal de receveur des épices, sabatines et vacations tant ordinaires qu'extraordinaires du Parlement du Dauphiné, en faveur de Claude Pleure; office nouvellement créé et auquel il n'avait point encore été pourvu; — agrégation au collège de médecine de Grenoble de Joachim Cochet, natif de cette ville, docteur de l'Université d'Avignon et qui avait pratiqué à Montpellier, etc.

B. 2462. (Registre.) — In-4°, papier, 155 feuillets.

1710. — Lettres du roi Louis XIV : — contenant provisions de l'office de son conseiller et procureur en l'Élection de Gap, au profit d'Antoine Girard, en remplacement et sur la résignation de Joseph Brutinel; — qui font don à Pierre Taconet, des Avenières, de l'office de secrétaire-greffier de la communauté et du mandement de ce lieu; office par lui acquis de Pierre Revol, seigneur dudit lieu des Avenières, et qu'il tenait de François de Gratet de Dolomieu. — Bulle du pape Clément XI, autorisant le transfert de l'ordre des Religieux mendiants en celui de Saint-Benoît, en faveur de Denis Bon, prêtre religieux, avec attribution de la sacristie de La Grand; en remplacement et sur la résignation de Louis Poussin, prêtre religieux du même ordre de Saint-Benoît; — procès-verbal de l'assemblée des habitants de Valence, tenue sous la présidence de l'évêque, dans l'hôtel consulaire, pour l'élection d'un maire, à la place du premier consul, des autres consuls et des conseillers; sont nommés : maire, Fabien Grégoire, avocat, lieutenant en la judicature de Valence, fils et héritier d'Antoine Grégoire, aussi avocat

et lieutenant en la même judicature, ancien maire; second consul, Salomon Chambet, marchand, de cette ville; troisième consul, Antoine Chossy, et quatrième consul, Pierre Joffre-Berthon, etc.

B. 2463. (Registre.) — In-4°, papier, 390 feuillets.

1711-1712. — Lettres du roi Louis XIV : — qui érigent la terre et baronnie de Montmiral en marquisat en faveur de Joachim de Mistral, conseiller au Parlement de Grenoble; — qui érigent la terre de Ribiers en comté en faveur de Cosme-Alphonse de Valbelle, marquis de Montfaucon, sur la demande et supplication de Louis-Alphonse de Valbelle, son oncle, évêque de Saint-Omer, aumônier et maître de l'oratoire de Sa Majesté. — Sentence d'Ennemond Alleman de Montmartin, évêque de Grenoble, portant suppression de l'office de sacristain de l'église collégiale de Saint-André, avec union de cet office à la mense capitulaire; — bref du pape qui nomme pour vice-légat au siège d'Avignon Alleman Salvati, avec l'arrêt du Parlement de Grenoble qui autorise l'exécution de ce bref dans le ressort de la juridiction de cette Cour, pourvu qu'il ne contienne rien de contraire aux concordats et libertés de l'église gallicane; — règlement pour la nomination des consuls du Monestier de Briançon, qui, à l'effet d'éviter toutes cabales pouvant avoir des résultats fâcheux, devaient être uniquement choisis par une assemblée formée, chaque année, de quarante hommes des plus capables, solvables et de probité connue du bourg dudit Monestier, et de vingt hommes de chacun des deux hameaux du Casset et des Guibertès, ce dernier lieu comprenant aussi les sections de Fressinet et de Serre-Barbou, etc.

B. 2464. (Registre.) — In-4°, papier, 308 feuillets.

1712-1713. — Lettres du roi Louis XIV : — qui naturalisent sujet français Simon Stampe dit La Buissière, natif de Serre-Fontaine, au pays de Liège et habitant en France depuis quarante-trois ans; — qui légitiment Pierre Duchon, capitaine au régiment de cavalerie de Soméry, fils naturel de Pierre Duchon, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné, et de Marie-Madeleine Maudit de La Boulay. — Règlement pour l'administration de la communauté de Roussillon, le mode et le lieu des réunions, le rang et la préséance du maire et de officiers municipaux; — transaction entre François Benoît, notaire à Grenoble, en qualité de tuteur onéraire de Marie-Françoise-Camille de Sassenage et Catherine-Ferdinande d'Hostun de La Baume de Tallard, sa mère,

veuve de Louis-Gabriel-Alphonse de Sassenage, chevalier, marquis dudit lieu, au sujet de la succession de leur frère et fils Joseph-Marie de Sassenage, seigneur de ce lieu, d'Iseron, de Vourey et d'autres places, sire de Brulon et Viré, au pays du Maine, marquis du Pont-en-Royans, second baron du Dauphiné et commis des États de cette province, etc.

B. 2465. (Registre.) — In-4°, papier, 472 feuillets.

1713-1714. — Lettres du roi Louis XIV : — qui unissent à la terre et seigneurie de La Baume d'Hostun, érigée depuis peu en duché, en faveur de Camille d'Hostun, comte de Tallard, chevalier des ordres du Roi, gouverneur pour Sa Majesté au comté de Bourgogne et lieutenant général au gouvernement du Dauphiné, maréchal de France, les terres d'Hostun et d'Eymieu, acquises du marquis de Lionne. — Transaction entre les consuls et la communauté de Mollans en Dauphiné et les habitants des Veaux au Comtat-Venaissin, pour le partage des bois et montagnes sur lesquels ces derniers avaient droit de bûcherage et de paquelage, sous la servitude ou redevance annuelle d'une émine de blé-froment et d'une charge de bois, dues par chaque habitant au seigneur du lieu ; — accord entre Hugues-Humbert de Servient, abbé commendataire de Notre-Dame de Cruas et les religieux de ce monastère, tant sur la mense et les portions mensales que sur la juridiction ; — règlement de police pour les habitants de Besse ; il y est dit qu'on dressera sur la place publique un carcan où, sur l'ordre des consuls et des officiers de la communauté, et durant le temps qu'ils jugeront nécessaire, seront attachés ceux qu'on aura surpris commettant un larcin pendant le jour, et que les vols commis pendant la nuit seront poursuivis comme à l'ordinaire, etc.

B. 2466. (Registre.) — In-4°, papier, 334 feuillets.

1714. — Lettres du roi Louis XIV : — portant suppression de l'office claustral de camérier de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, de Vienne, et réunion des revenus et droits, dépendant de cet office, à la mense conventuelle du grand prieur et des religieux de cette abbaye ; — qui approuvent les bulles de sécularisation, accordées par le pape Paul III, en faveur du chapitre de Saint-Chef, et contenant entre autres choses que les canonicats et prébendes ne seront donnés qu'à des sujets habitués dans cette église et nobles de père et de mère ; — qui ratifient l'établissement d'une maison de charité dans la ville de Gap, fondée par Jean de Girard, sieur des Orres, pour l'éducation et l'entretien des orphelins de l'un et de l'autre sexe,

ISÈRE. — SÉRIE B.

depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de quinze. — Sentence arbitrale rendue par Ennemond Alleman de Montmartin, évêque de Grenoble, nommé juge en cette partie suivant une bulle du pape, sur l'utilité ou le désavantage pour le prieuré de St-Pierre-d'Allevard d'un albergement du domaine dit la Montagne de Vaugraine, passé par dom Jacques Charonier, prieur de ce monastère, à Jacques Gaillard, conseiller-secrétaire du Roi en la Chambre des Comptes du Dauphiné, etc.

B. 2467. (Registre.) — In-4°, papier, 572 feuillets.

1714-1715. — Lettres du roi Louis XIV : — qui confirment les privilèges des religieux de la Grande-Chartreuse ; — qui attribuent, chaque année, aux officiers du Parlement de Grenoble, pour la répartir entre eux, une somme de 2,000 livres, à prendre sur les revenus des deniers communs de l'octroi de cette ville, et concèdent, soit auxdits officiers, soit à leurs veuves, l'exemption de tous droits de lods et ventes, de quint et de requint, et de tous autres droits seigneuriaux et féodaux pour les fiefs et terres qu'ils pourraient acquérir dans la mouvance du domaine du Roi, et même qu'ils pourraient vendre, au cas que ces droits, par une disposition quelconque, fussent mis à la charge du vendeur ; — portant établissement d'un hôpital de filles, sous le nom de Présentes, dans la ville de Grenoble. — Bulle du pape qui pourvoit Joseph-François de Gualtèri de l'évêché de Vaison, en remplacement de François Genet, décédé ; — lettres du Roi Louis XV : — pour annoncer la mort du roi Louis XIV ; — qui font connaître la nomination du duc d'Orléans comme régent du royaume, etc.

B. 2468. (Registre.) — In-4°, papier, 296 feuillets.

1716. — Lettres du roi Louis XV : — établissant un hôpital général dans la ville de Crest, avec union à cet hôpital de l'ancien Hôtel-Dieu, déjà existant ; — qui, en l'absence du gouverneur du Dauphiné et du lieutenant général au gouvernement de cette province, ou d'un commandant pourvu d'une commission spéciale, attribuent le commandement du pays au premier président du Parlement de Grenoble ou à celui des présidents qui le remplace. — Délibération des habitants des communautés de Courthezon et de Jonquières, contenant diverses impositions pour les besoins du service de ces communautés et pour le paiement de leurs dettes ; — délibération des habitants de Trêscleux pour l'arrosage de leurs prairies et le maintien de leurs droits de pâturage et de bûcherage, suivant les usages du pays et de conformité aux conces-

6..

sions à eux faites par les anciens Dauphins ; — délibération des habitants de la ville de La Mure, portant règlement du droit de picot ou de treizain, sur les vins vendus au détail par les hôteliers, les débitants et les revendeurs, etc.

B. 2469. (Registre.) — In-4^o, papier, 209 feuillets.

1717. — Lettres du roi Louis XV : — qui confirment les privilèges de l'église séculière et collégiale de Saint-Pierre de Vienne ; — qui autorisent l'établissement d'un hôpital général dans la ville d'Embrun. — Arrêts du Parlement de Grenoble : — défendant aux archevêques et évêques, à leurs vicaires et officiers, aux recteurs et suppôts des universités et à toutes communautés séculières et régulières du ressort de la Cour, de recevoir, lire faire lire et exécuter, et à tous imprimeurs et libraires, d'imprimer, de vendre, de débiter et distribuer des brefs, décrets, constitutions, et autres expéditions émanées de la Cour de Rome, sans des lettres patentes de Sa Majesté ; — approuvant les conventions passées entre les habitants du hameau des Guiberts, commune du Monestier-de-Briançon et le curé de cette paroisse, au sujet des droits curiaux de baptême, de mariage et de décès, fixés, savoir : baptême administré à la maison, attendu l'éloignement de l'église, 12 sous ; mariage, avec messe, 4 livres 10 sous ; enterrement, avec transport du corps sur les lieux et grand'messe, 2 livres, sans repas ; — ordonnant l'enregistrement d'une bulle du pape qui nomme par intérim vice-légat d'Avignon François-Maurice Gontéri, archevêque de cette ville, etc.

B. 2470. (Registre.) — In-4^o, papier, 550 feuillets.

1718. — Lettres du roi Louis XV : — autorisant l'enregistrement d'un bref du pape Clément XI relatif à la séparation des Augustins déchaussés de la province de Dauphiné et au mode d'élection de leurs officiers et supérieurs ; — qui érige la terre de Soyans en marquisat, en faveur de René-Antoine de La Tour-du-Pin de Montauban, seigneur de Soyans. — Transaction entre Anne de Molette de Morange, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Poët-Laval, en cette qualité coseigneur de Dieulefit, d'une part, et Antoine de Vesc de Comps, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur de Vesc et de Truinas, coseigneur aussi de Dieulefit, d'autre part, contenant aliénation par ledit de Morange de sa portion de coseigneurie au profit dudit de Vesc ; — délibération prise par l'assemblée des habitants de La Salle en Briançonnais, statuant que dorénavant nul ne pourra être consul plus d'une fois dans sa vie,

et que ceux qui l'ont été par le passé ne pourront plus l'être à l'avenir, etc.

B. 2471. (Registre.) — In-4^o, papier, 534 feuillets.

1719. — Lettres du roi Louis XV : — qui confirment, sur la requête du maréchal duc de Villeroy, gouverneur de Sa Majesté, l'union du prieuré de Chavanoz, dépendance de l'abbaye de l'Isle-Barbe, faite en faveur du monastère du Montcarmel des Carmes déchaussés de la ville de Lyon ; — qui donnent la charge de sénéchal au Présidial de Valence à Léandre-Auguste de Chatillon, maréchal de camp des armées du Roi et inspecteur général de cavalerie et dragons ; — qui nomment lieutenant général au gouvernement du Dauphiné René Ismidon, comte de Bérenger, en remplacement du maréchal duc de Tallard. — Transaction entre Annet-Louis-François de La Baume de Suze, abbé de l'abbaye royale de Saint-Léon-de-Toul en Lorraine, comte de Lion et grand-vicaire de l'archevêque de Vienne, comme procureur fondé de Louis-François de La Baume, son frère, chevalier, comte de Suze, marquis de Bressieux, baron de Brezins, seigneur de Serres, d'une part, et les consuls et habitants du mandement dudit lieu de Serres, d'autre part, au sujet du rachat des droits et devoirs seigneuriaux dus par ces derniers, au moyen d'une rente ou pension annuelle de 400 livres, non rachetable, etc.

B. 2472. (Registre.) — In-4^o, papier, 560 feuillets.

1720. — Lettres du roi Louis XV : — qui approuvent le décret d'union du prieuré de Jarrie au couvent des Minimes de Grenoble ; — qui, à la prière de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, seigneur de Trescleoux, établissent dans ce lieu deux foires, le lundi de la semaine de l'Ascension et le 27 novembre, jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge, franchises et exemptes de tous droits de lods et de péages ; — qui nomment gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Dauphiné Louis d'Orléans, duc de Chartres, premier prince du sang, pair de France ; — qui, sur les instances de Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais, premier président de la Chambre des Comptes de Grenoble, instituent dans cette ville une chaire de professeur d'histoire sacrée et profane, chargé d'y faire deux leçons publiques les mardi et samedi de chaque semaine, de quatre heures à six heures du soir ; — qui placent la juridiction du duché de Lesdiguières et Champsaur sous le ressort immédiat du Parlement de Grenoble. — Délibération de habitants de la communauté de Revest-de-Bion, pour la nomination de

leurs consuls et l'administration des affaires de cette communauté ; — procédure de régalement des eaux du torrent de Claret, pour l'arrosage des prés du terroir de Ribiers, etc.

B. 2473. (Registre.) — In-4°, papier, 240 feuillets.

1721. — Lettres du roi Louis XV : — qui désignent les présidents et conseillers devant former la chambre des vacations du Parlement de Grenoble ; — qui renvoient à la connaissance de cette Cour tous les procès qu'avait et que pourrait avoir devant la Cour du Parlement de Besançon Jacques de Viennois de La Baume-Perrenot-Grandvelle, comte de Sainte-Amour, marquis d'Oiselay, baron de Chantonay, maréchal impérial et colonel de dragons, à cause des discussions d'intérêt qu'il se trouvait avoir avec la plupart des magistrats de cette dernière Cour ; — qui autorisent la création d'un marché le jeudi de chaque semaine et de quatre foires par an, au lieu de Laragne, dans la baronnie d'Arzeliers, sur la demande de Camille d'Hostun, comte de Tallard, seigneur du duché de Lesdiguières, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et son lieutenant général au gouvernement du comté de Bourgogne. — Déclaration du doyen et du chapitre de l'église angélique et catholique du Puy en Velay, par laquelle ils nomment pour leur vicaire en Dauphiné, tant au spirituel qu'au temporel, André de Villars, docteur en théologie et curé de Marsas, avec pouvoir de conférer les bénéfices vacants et à vaquer, dépendant de leur nomination, etc.

B. 2474. (Registre.) — In-4°, papier, 298 feuillets.

1722. — Lettres du roi Louis XV : — permettant à Jean-Baptiste Bancel, bachelier en droit de l'Université de Valence, de soutenir sa thèse de licencié quoiqu'il n'ait point satisfait au temps d'études voulu, ni gardé les interstices exigés. — Donation d'un domaine situé à Bouquéron, faite par Gasparde de Salvaing de Boissieu, veuve de Gaspard de Ballon, aux religieuses du monastère de Montfleury, sous la réserve, pendant sa vie, de la jouissance des fruits du domaine donné ; — conventions passées entre Gabriel de Cosnac, évêque de Die, et le chapitre de l'église cathédrale de cette ville, au sujet de la présentation et nomination du vicaire de cette paroisse ; — opposition formée par l'ordre des avocats de la Cour du Parlement de Grenoble, à l'exécution d'une requête présentée par quatre avocats de cet ordre, tendant à ce qu'il fût nommé par la Cour un conseil de trente membres chargés de la juridiction correctionnelle sur leurs con-

frères ; — lettres de Charles de Bourbon, grand maître de France, gouverneur du Dauphiné, qui créent un marché chaque semaine et une foire deux fois par année dans le bourg de Tain, etc.

B. 2475. (Registre.) — In-4°, papier, 579 feuillets.

1723. — Lettres du roi Louis XV : — qui autorisent Antoine de La Grange à exercer l'office d'assesseur au Bailliage de Saint-Marcellin, en même temps que celui des judicatures subalternes dont il était ou pourrait être pourvu et à continuer aussi les fonctions d'avocat, sans qu'on puisse lui objecter aucune incompétence. — Démission donnée par Pierre de Berulle de sa charge de premier président du Parlement de Grenoble, ensuite de la survivance qui venait d'en être accordée à Pierre-Nicolas de Berulle, son fils, maître des requêtes de l'hôtel de Sa Majesté ; — délibération des habitants de La Mure pour l'établissement d'un conseil de communauté à l'effet de s'occuper des affaires ordinaires et extraordinaires de la ville, à l'exception toutefois de l'élection des consuls et de celle des députés chargés de la capitation et de la délivrance des fermes qui devraient être nommés en assemblée générale ; — lettre du général des Carmes, datée de Rome, au révérend père Denis Aguilhon, prêtre, docteur en théologie, prieur des Grands Carmes de Marseille, pour la tenue d'un chapitre provincial de ces religieux à Orange ; — règlement du chapitre de l'église métropolitaine d'Embrun ; — assemblée générale des habitants d'Orange pour l'établissement de divers impôts, pendant trois ans, sur les personnes, les biens, l'industrie et les bestiaux dans l'étendue du territoire de cette ville, etc.

B. 2476. (Registre.) — In-4°, papier, 600 feuillets.

1724. — Lettres du roi Louis XV : — qui permettent à François-Paul de Neuville de Villeroy, archevêque et comte de Lyon, primat de France, commandeur de ses ordres et seigneur de la terre d'Oisans en Dauphiné, d'y construire un fourneau à couler le fer et un martinet, avec défense à tous propriétaires de bois situés dans l'étendue de l'Oisans de les faire charbonner ou de les vendre à d'autres personnes qu'à celles qui seraient chargées de l'exploitation de ce fourneau et de ce martinet ; — qui transfèrent au 9 du mois de septembre la foire de La Combe-de-Lancey, qui se tenait auparavant le 4 octobre. — Statuts des pénitents blancs de la dévote compagnie de Notre-Dame du Confalon, érigée dans la ville de Valence ; — règlement de police pour le marché établi à Crémieu le

mardi de chaque semaine ; — délibérations de la ville de Romans au sujet des linceuls ou draps qu'exigeait l'hôpital de Sainte-Foy, des héritiers de chaque chef de famille décédé ; — délibération de la communauté de Lachau, dans les Baronnies, à l'effet d'obtenir le retrait des portions de terrains communaux, cédées à des habitants pour les défricher et les planter en vignes, sous diverses conditions qu'ils n'avaient point remplies, etc.

B. 2477. (Registre.) — In-4°, papier, 338 feuillets.

1725. — Lettres du roi Louis XV : — qui déchargent les prévôts, chanoines et chapitre de l'église métropole d'Embrun, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Charles Brulart de Genlis, archevêque et prince de cette ville, de la reconstruction du château de Guillestre, dépendance de cette même église et qu'avait laissé tomber en ruines ce prélat ; — qui rétablissent au lieu de Saillans, le jeudi de chaque semaine, un marché interrompu depuis près de deux siècles par les désordres des guerres civiles — Délibération de l'Université de Valence qui admet à l'agrégation en la théologie Fortunat Chomel, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Apollinaire de cette ville, avec dispense du temps qui lui restait à remplir pour arriver à cette agrégation ; — acte de fondation d'un carême dans l'église paroissiale de Saint-Jean-en-Royans, par Alphonse Jay, bourgeois de ce lieu, carême qui devait être uni et incorporé à la quinzaine de Pâques, fondée dans cette église par Michel Vinay ; — délibération du conseil général des Quarante de Grenoble, qui proroge de deux ans l'élection de Joseph Pelissier et de François Gamon, consuls de cette ville, chargés de la construction des casernes et autres ouvrages, etc.

B. 2478. (Registre.) — In-4°, papier, 345 feuillets.

1726. — Lettres du roi Louis XV : — confirmatives des privilèges dont jouissaient les religieuses de Sainte-Colombe, de Vienne, entre autres de l'exemption de tous droits d'entrée et autres pour les vins de leur crû, jusqu'à la quantité de trois cents charges ; — qui nomment lieutenant général de police de la ville de Valence Jean-Pierre-Joseph Debeaux, avocat au Parlement de Grenoble — Assemblée des habitants de la communauté de Briançon, pour l'élection des consuls, des conseillers et des auditeurs des Comptes ; — arrentement d'une terre en hermes, du contenu de cinq sétérées dite à Souchon, pour y planter une vigne, passé en faveur d'Antoine Ferrand, du lieu de Valaurie, par dom Jean-Baptiste Guichard, prieur claustral de l'abbaye de Notre-Dame-d'Aiguebelle, tant en son chef qu'en qua-

lité de procureur fondé de Godefroy-Maurice de Conflans, abbé commendataire de ce monastère, sous le consentement de Philibert Auberton de Mauvergnau, abbé de Morimond, bachelier de Sorbonne, supérieur majeur des insignes chevaliers et ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, de Monteze, d'Avis et du Christ, premier père de l'ordre de Cîteaux et père immédiat de ladite abbaye d'Aiguebelle, etc.

B. 2479. (Registre.) — In 4°, papier, 312 feuillets.

1727. — Lettres du roi Louis XV : — portant confirmation des privilèges des religieux de l'ordre des Chartreux, avec exemption des droits de sceau en la Chancellerie de Dauphiné pour toutes lettres et expéditions concernant les maisons de cet ordre ; — qui maintiennent Laurent-Joseph Emé-de-Guiffrey de Monteynard, comte de Marcieu, marquis de Boutières, gouverneur des ville et citadelle de Grenoble et du Bailliage de Graisivaudan, au droit de faire exploiter des fourneaux à couler la gueuse, dans sa terre de Saint-Vincent-de-Mercuze. — Délibération des marchands gantiers de la ville de Grenoble, au sujet de leur commerce, pour défendre l'introduction des gants étrangers et empêcher qu'un maître ne suborne un ouvrier de son confrère sous quelque prétexte que ce soit ; — délibération de la communauté de Chabeuil pour la fondation d'un collège dans cette ville, en y employant une rente de six vingts écus déjà affectée à cette œuvre par Jeau Reynaud, bachelier en droit, notaire et procureur à Chabeuil, etc.

B. 2480. (Registre.) — In-4°, papier, 450 feuillets.

1728. — Lettres du roi Louis XV : — qui confirment les filles trinitaires de Valence dans la direction de l'Hôtel-Dieu de cette ville ; — créant à Grenoble une juridiction chargée de connaître, en première instance, des différends nés ou à naître au sujet de la perception des droits de marque de fers, aciers et quincailleries, tant pour ceux qui se coulent et se fabriquent dans les forges et fourneaux du pays que pour ceux qui viennent du dehors et entrent dans le royaume par les bureaux établis en Dauphiné ; — maintenant et conservant les habitants de Tulette, en Dauphiné, dans l'exemption de toutes tailles, contributions, garnisons et gabelles et de tous les impôts, subsides, droits de ban, d'arrière-ban et autres charges, suivant les privilèges à eux accordés en 1563, pour s'être volontairement soumis à la domination du Roi-Dauphin ; — approuvant et ratifiant les statuts et règlements de l'hôpital de Saint-Rémy, dits des Quinze-Vingts, fondé à Paris par

le roi saint Louis et avec autorisation accordée aux administrateurs de cet hôpital de faire des quêtes et de placer des tronc dans les églises, pour les besoins de cet établissement ; avec injonction aux procureurs, marguilliers, fabriciens et trésoriers des églises et aux consuls des villes de faire eux-mêmes, en personnes, lesdites quêtes les jours de Pâques et de la Toussaint, etc

B. 2481. (Registre.) — In-4°, papier, 422 feuillets.

1729. — Lettres du roi Louis XV : — qui nomment son conseiller et bailli de Viennois, séant à Grenoble, à Saint-Marcellin et à Vienne, Guy-Joseph-François de Maugiron, en remplacement de Louis-Timoléon de Maugiron, son père, décédé ; — approuvant la vente d'une portion de maison située à Saint-Marcellin, pour le prix de 5,500 livres, passée à Claude Des Blaches, marchand, de cette ville, par les mariés Moïse Chiron et Diane Martinon, nouveaux convertis, et provenant de la succession de Pierre Martinon, père de cette dernière, mort hors du royaume. — Statuts des maîtres-tailleurs de la ville de Vienne ; — statuts et règlements pour la communauté des maîtres-barbiers et perruquiers de la ville de Grenoble, — statuts et règlements des médecins, chirurgiens et apothicaires de la ville de Die ; — acte de fondation d'une messe quotidienne à célébrer à perpétuité au maître-autel de l'église de Coublevie, à l'exception des trois derniers jours de la semaine sainte ; ladite fondation, faite sous le paiement d'une somme de 200 livres chaque année, par Anne Du Cachet, veuve de Jean de Burdin, écuyer, sieur de La Ras, capitaine de cavalerie au régiment de Villepion, etc.

B. 2482. (Registre.) — In-4°, papier, 531 feuillets.

1730. — Lettres du roi Louis XV : — qui érigent en marquisat la terre de l'Arthaudière, comprenant les paroisses de Saint-Clair, de Saint-Etienne, de Saint-Bonnet-de-Chavagne et de Saint-Hilaire, avec plusieurs fiefs, maisons fortes et domaines, en faveur de Claude Mathias de La Porte de l'Arthaudière, conseiller au Parlement de Grenoble ; — concernant la police et la justice de Valence, lesquelles appartenaient à l'évêque de cette ville ; — portant établissement d'une manufacture d'étoffes à Valence, dans les locaux de l'hôpital, par Jean Bauchot-Bressieux, marchand, de cette ville, et sous la jouissance de divers droits, entre autres de l'exemption pendant vingt ans, pour ledit Bressieux ainsi que pour ses associés et seize maîtres-ouvriers ou maîtresses-ouvrières, soit du logement des gens de guerre, soit de toutes charges publiques et per-

sonnelles. — Délibération des consuls et habitants d'Arvieu au sujet de la police et des affaires municipales de cette communauté, le tout en conformité des privilèges accordés aux habitants du Briançonnais par les anciens Dauphins, etc.

B. 2483. (Registre.) — In-4°, papier, 546 feuillets.

1731. — Lettres du roi Louis XV : — qui autorisent Henri-Laurent De Montauban de Flotte, seigneur de Jarjayes, de Laval, de Barlet, de Châtillon et du Désert au Bailliage de Gap, à établir dans deux bois, l'un appelé Puysernier, à Jarjayes, et l'autre situé à Laval, tous les deux entourés de fonds à lui appartenant, de manière à ce qu'il ne puisse en résulter aucun dommage pour les fonds voisins des habitants, deux garennes, à les peupler de lièvres, de lapins et d'autre gibier, avec défense à toutes personnes de lui donner aucun trouble ou empêchement, de chasser dans lesdites garennes, d'y mener du bétail et d'y faire aucun dégât, sous peine de 500 livres d'amende ; — qui confirment les anciens privilèges accordés aux habitants d'Izeaux par le dauphin Jean II. — Bulle du vice-légat d'Avignon qui approuve le traité passé entre le chapitre de l'église cathédrale d'Orange, comme prieur de Mornas, et les consuls et la communauté de ce lieu, au sujet des dîmes ; — modification apportée aux anciens statuts du chapitre de Saint-Barnard de Romans, en ce que le sous-sacristain qui se disait en droit d'exiger des héritiers des chanoines et habitués défunts leurs ornements distinctifs dans l'ordre clérical, ne pourrait plus demander que l'aumusse, le surplis, le bonnet et le bréviaire pour servir à la représentation funéraire ; que le bréviaire serait remis aux archives du chapitre et que les autres objets appartiendraient au sous-sacristain, à moins que les parents ne préfèrent lui payer 20 livres pour un chanoine, 8 livres pour un habitué et 4 livres pour un du bas-chœur, etc.

B. 2484. (Registre.) — In-4°, papier, 474 feuillets.

1732. — Lettres du roi Louis XV : — qui concèdent aux capucins de la province de Dauphiné les privilèges, exemptions et franchises déjà accordés aux capucins du royaume et en particulier à ceux des villes de Paris et de Toulouse ; — portant union des prieurés de Saint-Jean-lez-Crest, de Saint-Maurice-de-Bégu, des Saints-Pierre-et-Paul-de-Comps et de Saint-Etienne-de-Célas à la mense collégiale du chapitre de Saint-Sauveur de la ville de Crest ; — qui approuvent la suppression de divers offices claustraux de l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, de plusieurs prieurés et de la cure de Saint-Jean de Valence,

pour en être les revenus et bénéfices affectés au service du séminaire de cette ville, sous la direction des prêtres missionnaires du Très-Saint-Sacrement de l'autel ; — qui mettent sous la protection et sauvegarde spéciale de Sa Majesté la maison nationale française des chanoines réguliers de Saint-Antoine de Saint-Augustin de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois, établie à Florence ; — qui donnent le commandement en chef du Dauphiné à Jean-Baptiste-François de Maillebois, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, maître de sa garde-robe, son lieutenant général en la province du Languedoc, gouverneur des ville et château de Saint-Omer et ci-devant son envoyé extraordinaire à la Cour de Bavière. — Statuts et règlement des frères tailleurs et cordonniers de la ville de Paris, etc.

B. 2485. (Registre.) — In-4°, papier, 615 feuillets.

1733. — Lettres du roi Louis XV : — qui confirment l'union des revenus des offices claustraux de l'abbaye de Boscodon à la mense conventuelle de cette abbaye et la suppression des prieurés de Saint-Quenis et de Saint-Marc, incorporés à cette dite mense ; — permettant à Benoît de Vignon de faire construire, pour l'usage de ses mines, un haut fourneau sur le ruisseau Salin, au mas de Saille, dans la commune de Saint-Pierre-d'Allevard ; — qui établissent deux foires au village de Saint-Marcel-de-Belaccueil, l'une le 26 mai et l'autre le 4 septembre ; — qui maintiennent Daniel Garnier, bourgeois de Rovon, dans la possession d'un martinet à fabriquer le fer, qu'il avait audit lieu, dans le vallon des Combes, sur le ruisseau de Drevennes ; — qui commettent le comte de Cambis, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, pour commander en Dauphiné, en l'absence du gouverneur et du lieutenant général en cette province. — Arrêt du Parlement qui défend aux chirurgiens de la ville de Gap de procéder aux visites et rapports des blessés, tués, noyés, mutilés, empoisonnés ou frappés de mort violente et autres cas, sans la présence et assistance du médecin du Roi, à peine de nullité et de 1,000 livres d'amende pour chaque contravention ; — règlement pour la communauté de la Vallouise dans le Briançonnais, etc.

B. 2486 (Registre.) — In-4°, papier, 352 feuillets.

1734. — Lettres du roi Louis XV : — qui relèvent Jeanne Aubert, fille d'André Aubert, nouvelle convertie, du serment de fidélité qu'elle aurait dû prêter, lors de sa rentrée en France, entre les mains du gouverneur ou commandant pour Sa Majesté dans la pre-

mière place frontière, à la charge par elle de prêter ledit serment entre les mains du gouverneur ou commandant de la ville de Grenoble, et sans que le défaut de cette première formalité, qu'elle ignorait complètement, pût lui être opposé dans le procès qu'elle soutenait au Parlement de cette ville contre François Teste, avocat en cette Cour. — Délibération de la confrérie des maîtres-cordonniers de Vienne, tenue dans la grande salle des frères Prêcheurs de cette ville, qui modifie quelques articles des anciens statuts de cette corporation ; — délibération de la communauté du Pont-en-Royans pour l'établissement d'une école de filles, fondée par Marguerite Fillet, veuve de Gaspard Garaud ; — transaction passée entre Claude Paris La Montagne, écuyer, seigneur de Serpaize, d'Illins et d'autres lieux, Louis de Leusse, seigneur des Côtes, conseiller au Parlement de Grenoble, Antoine Bergeron de Saint-Germain et consorts, d'une part, et les habitants d'Illins, d'autre part, au sujet de la banalité du moulin de ce lieu, etc.

B. 2487. (Registre.) — In-4°, papier, 346 feuillets.

1735. — Lettres du roi Louis XV : — qui maintiennent Jean Liottier et Jean-Antoine Covat, marchands de fer de Lyon, dans la propriété et jouissance des forges, fourneaux, martinets et autres artifices qu'ils avaient sur la rivière de Gère, joignant le faubourg de la ville de Vienne, dit Mont-Salomon ; — portant don du retrait féodal sur divers fonds et héritages, dans le territoire de Courthezon, en faveur de François-Félix de Balbis de Berthon de Crillon. — Délibération de la communauté de Montélimar, qui autorise Balthazard Peytier, marchand, de cette ville, à dériver de l'eau, par le moyen d'un canal, de la rivière de Robion, pour l'arrosage de ses fonds près de la porte d'Aygu, sans causer aucun préjudice à la mesure de l'ancien pont ni aux murailles de la ville ; — acte d'échange, passé entre Henri Oswald de La Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, primat des primats des Gaules, vice-gérant du Souverain-Pontife dans la province viennoise et dans sept autres provinces, abbé chef supérieur général et administrateur perpétuel de la sacrée abbaye et de tout l'ordre de Cluny, premier aumônier du Roi, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, chanoine et grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg, abbé de Saint-Sauveur de Rédon, de Saint-Pierre et Saint-Paul des Conches et de Notre-Dame-de-Naclasse, chanoine de l'église de Liège, d'une part, et Gabriel-Joachim Du Puy de Murinais, seigneur de Bellegarde-et-Poussieux, d'autre part, de la terre de Revel, attachée à l'archevêché de Vienne,

contre des capitaux de pensions foncières et non rachetables, etc.

B. 2488. (Registre.) — In-4°, papier, 718 feuillets.

1736. — Lettres du roi Louis XV : — qui unissent à la terre de Morges celle de Saint-Jean-d'Hérans, et l'érigent en comté, en faveur de Claude-Etienne de Roux Deageant, chevalier d'honneur au Parlement de Grenoble ; — qui confirment la suppression de l'abbaye de femmes de Saint-Goire et en unissent les biens en dépendant à celle de Notre-Dame-des-Colonnes, dite de Sainte-Claire, de Vienne ; — qui permettent aux religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-la-Déserte, de la ville de Lyon, de vendre une métairie dite l'Ile-de-Nerjoux qu'elles avaient en Dauphiné sur les paroisses de Vaulx et de Décines ; — qui approuvent la cession définitive faite, moyennant la somme de 8,000 livres, par le chapitre de l'église cathédrale de Grenoble aux religieux Cordeliers de cette ville, de l'église et des bâtiments du prieuré de la Madeleine et d'un terrain y joint qui leur avaient été concédés provisoirement à l'époque où Lesdiguières leur avait pris leur ancien monastère dans le quartier de l'Ile-Verte, pour y construire un arsenal, aujourd'hui la citadelle. — Transaction passée entre Joseph De Valernod, seigneur du Fay, conseiller du Roi, premier président, lieutenant général au Présidial de Valence, et Pierre-Louis Chomel, abbé général de l'ordre de Saint-Ruf, prieur de Saint-Vallier, au sujet d'un échange de rentes, etc.

B. 2489. (Registre.) — In-4°, papier, 367 feuillets.

1737. — Lettres du roi Louis XV : — faisant don à Henri Gautier, de la ville d'Aix, écuyer, trésorier général des Etats de Provence, du droit de prélation dû à Sa Majesté à cause du fief de la terre du Poët, situé en Dauphiné, acheté par ledit Gautier ; — qui amortissent et affranchissent à perpétuité, au profit des religieuses de l'abbaye de Saint-André-le-Haut de Vienne, différents domaines achetés par elles et consistant en bâtiments, terres, prés, vignes, moulins, battoirs, pressoirs à huile et foulons ; — agréant l'union de l'abbaye de Ramières, dans la principauté d'Orange, à l'évêché de cette ville, pour augmenter ses revenus et le mettre en état de faire du bien dans ce diocèse, où il y avait encore beaucoup de huguenots. — Jugement de l'officialité de Lyon qui déclare nulle et comme ayant été contrainte la profession faite dans le couvent des Récollets de cette ville par Etienne Rochette, prêtre, curé de Saint-Christophe-en-Oisans ; — baux passés à André Barthélemy, marchand, de Grenoble,

par Gabriel Jars, marchand, de Lyon, et Philippe Canal, banquier en cette dernière ville, des coches, carrosses et carrioles, de Lyon à Grenoble et retour, pendant la durée de six ans, à raison de 1,962 livres 10 sous chaque année, etc.

B. 2490. (Registre.) — In-4°, papier, 314 feuillets.

1738. — Lettres du roi Louis XV : — permettant à Joachim Francon, écuyer, seigneur de Revel, de reconstruire les fourneau, martinet et artifices propres à couler la mine et à fabriquer le fer, qui avaient existé autrefois à Lancey ; — qui confirment Joseph de Barral, chevalier, seigneur d'Allevard, de La Bâtie-d'Arvillars, de Montferrat, de Rochechinard et d'autres terres, dans la jouissance d'un fourneau à couler la gueuse et de cinq martinets à faire le fer, situés dans la communauté d'Allevard ; — portant provisions de prieur de Saint-Laurent de Grenoble, en faveur de Pierre Lenfant, religieux profès de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, abbé régulier de l'abbaye royale de Saint-Martin-de-Séez ; — renvoyant à l'examen du Parlement de Grenoble un bref du pape Clément XII qui charge Michel Vauldry, provincial et commissaire général des religieux conventuels de Saint-François de la province de Saint-Bonaventure, de la tenue prochaine du chapitre de ces religieux, dans la ville de Valence, etc.

B. 2491. (Registre.) — In-4°, papier, 250 feuillets.

1739. — Lettres du roi Louis XV : — qui rétablissent à Valence deux foires, l'une le lendemain de l'Ascension et l'autre le lendemain de la fête de Saint-Luc, chacune de la durée de huit jours ouvrables et consécutifs, et deux marchés, les jours de lundi et de jeudi de chaque semaine, sous le droit, pour chaque foire, d'une obole ou maille d'or (12 sous 6 deniers) ; lesdites foires et lesdits marchés, créés par le roi Louis XI étant encore Dauphin, et qui étaient tombés en désuétude depuis la révocation de l'édit de Nantes ; — qui nomment gouverneur de la ville et de l'arsenal de Grenoble et du Bailliage du Graisivaudan Pierre-Guy-Balthazard Emé-Guiffrey-de-Monteynard, marquis de Marcieu et de Boutières, capitaine au régiment royal des vaisseaux, en remplacement et sur la démission du marquis de Marcieu, son père ; — qui érigent les terres de Saint-Julien et de Siccieu en comté, en faveur d'Arthur-Joseph de la Poype St-Julien de Gramont, conseiller au conseil de Sa Majesté, premier président du Parlement de Grenoble. — Statuts et règlements des tisseurs de toile, des tanneurs et corroyeurs et des maîtres-maçons, charpentiers et recouvreurs de la ville de Vienne, etc.

B. 2492. (Registre.) — In-4°, papier, 290 feuillets.

1740. — Lettres du roi Louis XV : — concédant privilège exclusif d'une fabrique de fer-blanc, en Dauphiné, pendant la durée de vingt ans, en faveur d'Alexandre Botut, marchand, de Sébastien Teyssier, géomètre, et de Claude Badon, entrepreneur de travaux publics, tous les trois de la ville de Grenoble ; — autorisant Pierre de Bérenger, maréchal des camps et armées du Roi, à faire construire un fourneau à fer et un martinet, au lieu de La Ferrière, en remplacement d'un précédent fourneau abandonné depuis longtemps ; — consentant à l'exécution d'un bref de translation dans l'ordre de Saint-Benoit, obtenu du pape par Claude Moussier, capucin de Montélimar, avec permission de pouvoir posséder un bénéfice dans cet ordre ; ledit consentement donné pourvu qu'il n'y ait rien dans ce bref de contraire aux droits, aux ordonnances et aux constitutions de l'État, ni rien qui déroge aux privilèges, franchises et libertés de l'église gallicane ; — qui unissent à l'hôpital général de Romans, institué en 1736, et pour l'aider dans son achèvement, les revenus de diverses œuvres de charité déjà établies dans cette ville, telles que l'aumône générale, celle de Perrot de Verdun, l'hôpital de Rebaste, fondé par Disdier Villard et celui des jeunes pauvres orphelins, créé par Hélène Tardy, etc.

B. 2493. (Registre.) — In-4°, papier, 294 feuillets.

1741. — Lettres du roi Louis XV : — portant défense au père de François Martin, demeurant à Grenoble, de s'immiscer, directement ou indirectement et sous aucun prétexte, dans la construction et dans l'usufruit des moulins, battoirs et artifices qu'il voulait établir, nonobstant qu'il soit en puissance paternelle et malgré le refus de son père de l'émanciper ; — portant union de l'office de payeur des gages triennaux des officiers du Parlement aux deux offices de receveur ancien et de receveur alternatif, dont étaient pourvus Louis Chenavier et Claude Arnaud ; — qui permettent l'union de l'abbaye de Notre-Dame-de-Saint-Thiers-de-Saou à la mense épiscopale de l'évêché de Grenoble. — Arrentement de la carrière et du rafour de la porte de France, passé par le chapitre de la cathédrale de Grenoble à François Riondet, entrepreneur, pour la durée de huit ans, à raison de 1,300 livres et quelques volailles chaque année ; — arrêt du Parlement de Grenoble qui oblige le procureur du Roi près de la maîtrise des Eaux et Forêts du département de cette ville à faire procéder au jugement des poursuites en retard, dans le délai de trois mois, sous peine d'en répondre en son propre et privé nom, etc.

B. 2494. (Registre.) — In-4°, papier, 400 feuillets.

1742. — Lettres du roi Louis XV : — portant translation, dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin au prieuré conventuel de Saint-Donat, de Pierre Ithier, prêtre, religieux profès des frères Mineurs de l'observance régulière de Saint-François, dits les Récollets, du couvent de Romans ; — qui déclarent sujet naturel français André Donadei, prêtre, curé de Courtenay, natif du Bueil, au comté de Nice, si bien que ce comté soit de l'ancien domaine de la couronne et que les sujets de ce pays qui se retirent en France y soient réputés régnicoles ; — qui chargent le Parlement de Grenoble de tous les procès et de toutes les causes et instances qu'aurait le sieur de Courban, abbé de Notre-Dame de Lure, au diocèse de Sisteron, pour le sujet de cette abbaye ; — faisant don au sieur et à la dame de Tournemine, du privilège du droit entier d'établir des chaises à porteur dans les villes et autres lieux du royaume. — Règlement et statuts du bureau du Conseil et Prêt charitable de Grenoble, pour les pauvres qui, faute de moyens, ne sont point en état de se faire rendre justice, etc.

B. 2495. (Registre.) — In-4°, papier, 298 feuillets.

1743. — Lettres du roi Louis XV : — qui maintiennent Marie-Anne Paquet, veuve et héritière testamentaire de Claude Sambein, président en la Chambre des Comptes du Dauphiné, dans la possession et jouissance des forges, fourneaux, martinets et artifices qu'elle avait sur la rivière de Gère, près de Vienne ; — qui renvoient au Parlement de Grenoble, pour les juger et terminer, tous les procès mus et à mouvoir, à raison desquels serait ou pourrait être partie Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, archevêque d'Aix, soit par rapport aux hommages dus à son église, soit pour toutes autres affaires ; — approuvant l'ordonnance de Pierre de Guérin de Tencin, cardinal, prêtre de la sainte Église romaine, du titre des SS. Nérée et Achillée, archevêque de Lyon, qui supprime dans son diocèse, comme donnant lieu à plusieurs inconvénients, quelques fêtes et qui en transfère d'autres aux jours du dimanche. — Délibération de la communauté du Villard-de-Lans, pour l'établissement d'une boucherie ; — règlement et statuts des procureurs postulants en la Sénéchaussée et siège Présidial de Valence, etc.

B. 2496. (Registre.) — In-4°, papier, 264 feuillets.

1744. — Lettres du roi Louis XV : — qui autorisent Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Gap, à

répudier la succession de Madeleine Bouffier, veuve de Hyacinthe Joubert, docteur en médecine de cette ville, qui avait institué ce prélat pour son héritier; — confirmant les privilèges des religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, voués au service des malades et blessés (Il y avait en Dauphiné trois hôpitaux dirigés par ces religieux, savoir : à Grenoble, à Vizille et à Romans); — permettant à Pascal Aquaviva, vicaire général du Saint Siège, dans la ville d'Avignon, le Comtat-Venaissin et pays adjacents, d'exercer en Dauphiné les fonctions de sacheur, pourvu qu'elles n'aient rien de contraire aux décrets et concordats passés entre la cour de Rome et le royaume et qu'elles ne dérogent en aucune manière soit aux droits de Sa Majesté, soit aux franchises et libertés de l'église gallicane; — concédant à Zaccharie Armand, de Nyons, le privilège exclusif d'une manufacture de savon, dans cette ville et dans tout le Dauphiné, pendant la durée de quinze ans, etc.

B. 2497. (Registre.) — In-4°, papier, 436 feuillets.

1745. — Lettres du roi Louis XV : — déterminant les limites dans lesquelles doivent s'exercer les droits d'usage des habitants d'Allevard et de La Chapelle-du-Bard, sur les terres, hermes et bois des religieux de la chartreuse du val de Saint-Hugon; — qui permettent à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem de faire couper des bois, pour une valeur de 1,048,500 livres, dans les futaies, quartiers, réserves, baliveaux et arbres épars des commanderies, bailliages et autres bénéfices des six grandes prévôtés de Saint-Gilles, d'Auvergne, de l'Île de France, d'Aquitaine, de Champagne et de Toulon. — Statuts des maîtres menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs de pierres, plâtriers, tourneurs et faiseurs de peignes et de broches, de la ville de Montélimar; — établissement d'un poids public à Mens pour le pesage des blés et des farines, à raison d'un droit de 6 deniers par quintal; — règlement de police pour le bourg et le mandement de Vif, où sont portées défenses expresses d'acheter des denrées, grains et provisions avant huit heures du matin en hiver et sept heures en été, avec injonction faite auxdits revendeurs, hôtes et cabaretiers de vendre, les dimanches et jours de fête, notamment durant les offices et aux heures indues, etc.

B. 2498. (Registre.) — In-4°, papier, 344 feuillets.

1746. — Lettres du roi Louis XV : — qui confirment l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Briançon, connu sous le nom des Saint-Roch et Saint-Charles, fondé depuis

ISÈRE. — SÉRIE B.

plusieurs siècles et dont les titres de création étaient perdus; — qui, sur la soumission faite par Joseph-Louis-Vincent de Mauléon, chevalier de Causan, ancien colonel du régiment de Conty-infanterie, lui transportent à titre d'arrentement la terre et seigneurie de Jonquières, à la charge d'une rente de 2,200 livres, payable chaque année au domaine; — portant fixation de limites entre la terre de La Côte-Saint-André et celle d'Ornacieux. — Transaction entre Françoise de La Tour de Lachau-Montauban, en qualité de fondée de pouvoirs d'André-Jérôme de Plantin, son mari, seigneur de Villeperdrix, de Leoux et d'autres places, d'une part, et les consuls et la communauté dudit lieu de Villeperdrix, d'autre part, au sujet des droits seigneuriaux et à raison desquels il y avait procès pendant au Parlement de Grenoble, etc.

B. 2499. (Registre.) — In-4°, papier, 724 feuillets.

1747. — Lettres du roi Louis XV : — qui permettent à Jean de Caulet, évêque de Grenoble et à ses successeurs de faire à la maison dite le Château de la Plaine, près de cette ville, tous les changements qui seront jugés nécessaires; — qui pourvoient de la charge de lieutenant général au gouvernement du Dauphiné César-Gabriel comte de Choiseuil, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, en remplacement et sur la démission du marquis de Sassenage; — confirmant l'établissement, dans la ville de Vienne, du grand Hôtel-Dieu ou hôpital de Saint-Paul et de Saint-Antoine. — Requêtes présentées au Parlement de Grenoble par les consuls de la communauté de Laborel, en leur qualité d'administrateurs des biens des pauvres, tendant au paiement de la vingt-quatrième due auxdits pauvres sur les dîmes de la communauté que percevaient le prieur et le curé de ce lieu; — ordonnance de l'archevêque d'Embrun qui unit à l'église paroissiale de la ville de Briançon les revenus de dix-neuf chapelles fondées dans cette église; — délibération de la communauté de Saint-Bonnet en Champsaur, pour l'établissement d'un poids public et de mesures sur la place du Marché, etc.

B. 2500. (Registre.) — In-4°, papier, 355 feuillets.

1748. — Lettres du roi Louis XV : — qui nomment gouverneur du Dauphiné Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang, pair de France et lieutenant général des armées de Sa Majesté; en remplacement et sur la démission du duc d'Orléans, son père; — qui confirment l'établissement d'un Hôtel-Dieu à Bourgoin pour le soulagement et l'entretien des malades; — qui assurent au duc de Chartres, gratifié de la charge de gouverneur

7..

du Dauphiné, une somme de 900,000 livres de retenue à prendre sur le gouvernement de cette province, avec faculté de disposer du tout ou de partie de la somme, de son vivant, même en minorité si bon lui semble, par donation, testament ou autrement et de la manière qu'il jugera le plus à propos, comme aussi d'emprunter et d'hypothéquer sur la retenue de cette somme, jusqu'à concurrence de 900,000 livres. — Règlement général des eaux dérivées de l'Auvèze, pour l'arrosage des fonds qui composent les mas de La Haute et Basse-Viéroze, de La Gorge et du Rieu de Laval, sur le territoire de la ville du Buis, etc.

B. 2501. (Registre.) — In-4^o, papier, 330 feuillets.

1749. — Lettres du roi Louis XV : — portant confirmation de l'établissement du couvent des Carmes de Beauvoir, fondé par le dauphin Humbert II ; — qui approuvent la transaction passée entre le chapitre de la prévôté d'Oulx et les communautés du Briançonnais, d'après laquelle ce chapitre délaisse, à titre d'abandon ou d'emphytéose perpétuelle aux habitants de ces communautés tous les droits de dîmes qu'ils lui devaient, sous l'obligation à eux imposée de lui payer chaque année, en forme d'abonnement, une somme de 1,600 livres et d'acquitter à sa décharge une redevance annuelle de vingt muids de grains dus par ce chapitre à l'archevêque d'Embrun. — Statuts des boulangers de la ville de Vienne ; — arrêt du Parlement de Grenoble qui homologue le traité conclu entre Pierre-François-Xavier de Reboul de Lambert, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux et les consuls et la communauté de cette ville, pour l'établissement et l'enseignement des écoles, etc.

B. 2502. (Registre.) — In-4^o, papier, 317 feuillets.

1750. — Lettres du roi Louis XV : — qui autorisent Joseph-Marie duc d'Hostun, pair de France, comte de Tallard, marquis de Laragne, chevalier des ordres de Sa Majesté, gouverneur du comté de Bourgogne, à faire construire un fourneau et un martinet pour la fabrication du fer, dans la communauté de St-Martin-le-Colonel ; — qui érigent la paroisse de Montferrat, formée de la paroisse de ce nom et de plus de la moitié de celles de Saint-Pierre et de Paladru, en marquisat, pour Charles-Gabriel-Justin de Barral, conseiller au Parlement de Grenoble. — Bulle du pape Benoît XIV, qui institue un évêché à Pignerol en faveur de Jean-Baptiste Dorlie de Saint-Innocent, sécularise les abbaye, chapitre et prévôté d'Oulx et en réunit les revenus à la mense du nouvel évêché ; — délibération de l'Université de Valence qui admet à l'aggrégation le père Basile, clerc de l'ordre des frères Mineurs

conventuels de Saint-François, docteur en théologie, avec dispense du temps qu'il avait à remplir encore pour arriver à cette aggrégation, etc.

B. 2503. (Registre.) — In-4^o, papier, 297 feuillets.

1751. — Lettres du roi Louis XV : — contenant échange entre Sa Majesté et Marguerite Brachet, d'une maison avec jardin, ferme, terre, pré, vignes, le tout appartenant à cette dernière, situé à Choisy, contre la terre et le domaine d'Alleverd, en Dauphiné, avec ses droits et dépendances tels qu'ils existaient et comprenant les paroisses d'Alleverd, de Saint-Pierre, de La Ferrière, de Pinsot et de La Chapelle-du-Bard ; — accordant aux directeurs de l'hôpital général de Grenoble permission exclusive de vendre de la viande pendant le carême, au profit des pauvres de cette ville. — Délibération de la communauté d'Aoste, qui défend, dans l'intérêt des propriétaires de vignobles, d'entrer soit du vin étranger, soit des vendanges étrangères, sous peine de 3 livres d'amende et de confiscation des vins, tonneaux et raisins, et ordonne l'établissement d'un poids public aux moulins bannaux, avec injonction aux habitants d'y faire peser leur grains et farines, etc.

B. 2504. (Registre.) — In-4^o, papier, 587 feuillets.

1752. — Lettres du roi Louis XV : — donnant permission aux Carmes déchaussés de la ville de Lyon, comme prieurs de Chavanoz et en cette qualité, seigneurs de ce lieu et de Revorchay, de transiger et traiter avec Jeanne-Madeleine de Gallet de Montdragon, veuve et héritière de Joseph-Gabriel de Vidaud de La Bâtie, seigneur d'Anthon, en son vivant procureur général du Roi au Parlement de Grenoble, au sujet des droits et redevances dus par lesdits religieux à ladite veuve de Vidaud ; — qui maintiennent les Pères Augustins de Vinay dans la possession des biens dépendants de la chapelle de Notre-Dame de l'Ozier et voulant que les acquisitions faites par les religieux chargés de desservir cette chapelle soient réputées faites au nom du couvent de Vinay pour y demeurer en tant que de besoin unies ; — portant réunion d'offices municipaux aux corps et communautés de Grenoble, de Vienne, de La Mure, de Crémieu, de Bourgoin et Jallieu, de Maubec et d'Artas, et des Eparres. — Règlement et statuts des maîtres menuisiers de la ville de Grenoble, etc.

B. 2505. (Registre.) — In-4^o, papier, 532 feuillets.

1753. — Lettres du roi Louis XV : — qui érigent la terre de Vinsobres en comté, en faveur de Jean-François

Doyze, président à la Chambre des Comptes du Dauphiné, et, à défaut d'enfants légitimes laissés à son décès, en faveur aussi de Jean-Baptiste Doyze, son frère, chevalier de Saint-Louis; — qui maintiennent François de Grattet, chevalier, marquis de Dolomieu, comte de Saint-Paul, dans la propriété et possession d'environ quatre-vingt sétérées de terrain albergées en 1526 par Charles de Crussol, chambellan du roi François I^{er}, seigneur engagiste de la terre de La Côte-Saint-André à Guigues Guiffrey de Boutières et situées sur le territoire dudit lieu de La Côte. — Délibération des habitants du mandement de La Mure pour la conservation des bois et la sûreté des fruits de ce mandement; — arrêt du Parlement de Grenoble qui approuve le tarif des préparations et compositions de pharmacie des apothicaires de cette ville; — autre arrêt de cette Cour, qui homologue un acte passé entre Jean-Baptiste de Bocsozel de Montgontier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand maréchal de son ordre, seigneur et commandeur de Saint-Paul, et Charles Galix-Mortillet, curé de ce lieu, pour l'établissement d'un nouveau canal d'arrosage à travers divers fonds, etc.

B. 2506. (Registre) — In-folio, papier, 486 feuillets.

1754. — Lettres du roi Louis XV : — portant confirmation et règlement pour l'hôpital de Pierrelatte; — permettant à Jean et à Pierre Boyer, frères, et à Claude Charvet, de continuer à fabriquer, à Vienne, toutes sortes d'étoffes de laine, de soie, de poil de chèvre, de coton et de fils de laine-soie et fleuret, et même des ratines, nonobstant le privilège accordé aux entrepreneurs de la manufacture de Neuville, avec la faculté, soit de mettre sur la principale porte de leur maison une inscription et sur leurs étoffes un plomb ayant ces mots : manufacture royale, soit d'avoir un portier à la livrée de Sa Majesté; — qui unissent les revenus des monastères des Ursulines de Crest à ceux de la Visitation de cette ville et des Ursulines de Die. — Délibérations de la communauté de Chandieu, relatives à l'emploi d'une somme de 18,425 livres provenant du capital d'un legs de 6,000 livres fait aux pauvres par Geoffroy de Laigue, capitaine des gardes de Monsieur, frère du Roi, suivant son testament du 9 octobre 1679, et des intérêts de cette somme qui, pour diverses causes, n'avaient pas été payés depuis le 29 septembre 1712; — règlements de police pour les communautés de Valdrôme, d'Upaix, de Corps, etc.

B. 2507. (Registre.) — In-4^o, papier, 304 feuillets.

1755. — Lettres du roi Louis XV : — permettant

aux consuls de Vienne d'acquérir des cohéritiers Parron et de la demoiselle Rousset deux maisons situées l'une sur la place des Jacobins et l'autre dans la rue qui tend du pont de la Gère à la porte de Lyon, pour donner plus de largeur au lit de cette rivière à son embouchure dans le Rhône et pour rendre la circulation de cette rue plus facile; — qui autorisent l'établissement d'un hôpital dans la communauté de Saint-Agnan en Vercors, fondé par deux personnes de ce lieu, savoir : Jean Odde de Bouniot, écuyer, sieur de Saint-Julien, et Marie Rolland, veuve de Jean Faure; — portant union, au couvent des Dominicains de Paternoz, de la cure de Paleyssin et de la succursale de Maubec; — maintenant les Chartreux du Dauphiné dans les privilèges à eux accordés, de jouir de leurs bois en bons pères de famille, même de ceux dont la propriété leur appartient, quoique chargés de droits d'usage. — Délibération de la communauté de Bourdeaux, pour l'entrée des vins étrangers; — décret du chapitre provincial des Carmes de la province de Provence, tenu dans la ville de Vienne, etc.

B. 2508. (Registre.) — In-4^o, papier, 504 feuillets.

1756. — Lettres du roi Louis XV : — qui confirment l'établissement d'une école gratuite des filles dans la paroisse de Saint-André en Royans, fondée par André Robert, prieur et curé de cette paroisse; — renvoyant au Parlement de Grenoble la connaissance du procès de Jean-Frédéric de La Tour de Gouvernet, comte de Paulin, baron de Cuzagues, marquis de La Roche-Chalais et colonel au corps des grenadiers de France et autres intéressés, au sujet d'une saisie réelle des terres de Cuzagues et de La Roche; — qui autorisent les habitants de Cessieux à faire l'acquisition d'une maison destinée à servir de presbytère au curé de cette paroisse; — permettant à Hélène Bigillion, directrice de l'hôpital de Montélimar, de former une communauté de six religieuses de l'ordre de la Trinité, à l'effet de desservir cet hôpital. — Règlement pour le pâturage des bestiaux dans la communauté de Puisseguin; — statuts des marchands drapiers et toiliers de la ville de Valence, etc.

B. 2509. (Registre.) — In-4^o, papier, 573 feuillets.

1757. — Lettre du roi Louis XV : — qui autorisent les consuls et la communauté de Valence à acheter, de la veuve Bigeard et du sieur Bigeard de Saint-Maurice, son fils, chevalier de Saint-Louis, au prix de 9,000 livres une maison avec emplacement y joint, sur la place aux Clercs, pour construire un hôtel de ville convenable, un

corps de garde et un poids public ; — approuvant la transaction passée entre les consuls et la communauté de Roche-gude, d'une part, et Guillaume-Alexandre-Hyacinthe de Robert, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie et capitaine de grenadiers au régiment de Picardie, en qualité de procureur fondé de Louis-Joseph-Jean-Marie-Dominique de Robert, chevalier, marquis d'Aquéria, capitaine de cavalerie, seigneur dudit lieu de Roche-gude, tant en la partie de Dauphiné qu'en celle du comtat, au sujet du four, des moulins, des fontaines, des droits d'arrosages des montagnes, des pâtures et autres biens communaux de ce même lieu ; — confirmant les anciens statuts des habitants de Veynes, qui défendaient l'entrée des vins étrangers dans cette communauté, avec concession de divers droits d'octroi. — Règlement de police de la communauté de Mollans, etc.

B. 2510 (Registre). — In-4°, papier, 331 feuillets.

1758. — Lettres du roi Louis XV : — qui approuvent la fondation d'une communauté de religieuses hospitalières à la place de l'hôpital Général du Saint-Esprit dans la ville d'Embrun : — qui confirment l'établissement des religieuses de la congrégation de Notre-Dame de l'ordre de Saint-Augustin, au Pont-de-Beauvoisin, avec permission d'acquérir un emplacement contigu aux écoles de leur monastère. — Délibération des habitants de Briançon intéressés au grand canal appelé Béal-Neuf, et règlement pour la division de l'eau de ce canal ; — transaction entre Gaspard-Alexis de Plan des Augiers, évêque de Die, et les consuls et la communauté de cette ville, au sujet des forêts de Vassieu ; — arrêt du Parlement de Grenoble qui homologue le contrat d'abandon fait à ses créanciers par François-Annibal-Guy-Thimoléon de Maugiron, comte de Montléans, seigneur de Rivière et de Beauvoir de Marc, brigadier des archers de Sa Majesté, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom, et ancien grand bailli du haut et bas Viennois et du Graisivaudan, et l'adhésion donnée par ces mêmes créanciers à l'acte d'abandon convenu, etc.

B. 2511. (Registre). — In-4°, papier, 479 feuillets.

1759. — Lettres du roi Louis XV : — qui ratifient une transaction passée entre frère Chrisostome de Gail-lard d'Agoult, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Poët-Laval, et Madeleine Monier, fille de défunt Martin Monier, au sujet du moulin banal d'Eyzahu, lequel ayant appartenu de toute ancienneté à la commanderie de Poët, était, sans qu'on en sût

le titre, passé à Jean de Lolle, sieur de La Serve, et successivement à Françoise de Guyon, sa veuve, qui l'avait appentionné audit Martin Monier ; — qui rétablissent et confirment une troisième foire, le jour du mardi-gras, et un marché le mardi de chaque semaine, au lieu de Saint-Maurice en Trièves ; — qui autorisent Antoine Quincieux, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois, prieur de Veynes et Pomponne de Lafond, procureur au Bailliage de Gap, à faire un échange de biens-fonds ; — portant établissement de droits d'octroi, en faveur de la communauté de Bourgoin et Jallieu ; — qui fixent et distinguent les droits du prince de Conty, comme seigneur de Pierrelatte, et ceux de cette communauté, etc.

B. 2512. (Registre). — In-4°, papier, 271 feuillets

1760. — Lettres du roi Louis XV : — qui attribuent en première instance au Bailliage de Vienne les causes de l'Hôtel-Dieu et de la maison de charité de cette ville ; — qui autorisent, dans le cas qu'il n'y ait en cela rien de contraire aux libertés de l'église gallicane, l'exécution d'un indult du pape Clément XIII, en faveur de Claude-Mathias-Joseph de Barral, conseiller honoraire en la Cour du Parlement de Grenoble, aumônier de Sa Majesté, prieur commendataire de Saint-Pierre d'Allevard, de conférer pour lui ou pour ses vicaires les bénéfices dépendants de son prieuré, pendant la durée de quinze ans ; — permettant à Roger-Silvain de Ponnat, baron de Gresse et de Baurières, à Pierre Liotaud-Artaud-de Montauban, seigneur de Bellegarde et de Beaumont, et aux Révérends Pères religieux de la chartreuse de Durbon, de faire le dessèchement des *Palus*, marais et terres inondées du Grand et du Petit lac de Luc indivis. — Dotation de l'école gratuite de charité pour l'instruction des pauvres jeunes filles de Tain, faite par défunt Louis de Loche, bourgeois de ce lieu, et Jacques de Loche, son frère, prêtre, ancien curé de Saint-Bonnet-sur-Gaulaure et de Saint-Jean de Muret, sous la direction des religieuses de Notre Dame de Tournon ; — règlement de la communauté du Villard-Saint-Cristophe, concernant les pâturages, etc.

B. 2513. (Registre.) — In-4°, papier, 366 feuillets.

1761. — Lettres du roi Louis XV : — portant confirmation de l'établissement des religieuses de l'Annonciade céleste, dans la ville de Vienne ; — qui autorisent la suppression de l'abbaye de Notre-Dame du Puy, dans la ville d'Orange, et l'union de ses biens et revenus au monastère de Sainte-Croix d'Apt, de l'ordre de Cîteaux. —

Délibération de la communauté de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui, afin d'augmenter les ressources de l'hôpital de cette ville, décide qu'au décès de tout chef de famille exempt ou non exempt, privilégié ou non privilégié, ses héritiers sont tenus de donner à l'hôpital, dans le délai de six mois, des draps et couvertures provenant du défunt, à raison d'une valeur ainsi fixée, ou leur valeur en argent, savoir : pour un habitant payant une cotisation de 12 florins et au-dessus, 6 livres; de 9 à 12 florins, 5 livres, et de 6 à 9 florins, 3 livres; les exempts de tailles ou non cotisés, devant être compris dans la première catégorie, et les artisans, non propriétaires de fonds, dans la deuxième catégorie, etc.

B. 2514. (Registre.) — In-4°, papier, 504 feuillets.

1762. — Lettres du roi Louis XV : — qui confirment le traité passé entre Jean de Caulet, évêque de Grenoble, comme syndic du séminaire de cette ville, et Jean-Baptiste Dorlie de Saint-Innocent, évêque de Pignerol, au sujet des biens et revenus dépendants de la prévôté de Saint-Laurent d'Oulx, unie à l'évêché de cette dernière ville et situés dans le diocèse de Grenoble. — Ordonnance de la Cour du Parlement de Grenoble qui décharge Charles-François d'Inguibert de Saint-Victor, ancien capitaine au régiment de Navarre, résidant à Ville-Delisle, au Comtat-Venaissin, de l'assignation à lui donnée aux requêtes du Parlement de Paris, de la part de Jean-Joseph d'Inguibert, sous-brigadier des mousquetaires, son frère, avec injonction faite au juge d'Orange de veiller au maintien de sa juridiction, spécialement en ce qui concerne les instances générales d'ordre et de discussion introduites devant lui; — transaction entre Joseph-Paul-Antoine Jean, duc de Montpezat, prince du Saint-Empire apostolique, chevalier d'honneur de l'ordre de Malte, l'un des quatre barons du Dauphiné, lieutenant général du Roi en Languedoc, seigneur de Piegon, d'une part, et les habitants de ce lieu, d'autre part, pour les droits seigneuriaux dus par lesdits habitants, etc.

B. 2515. (Registre.) — In-4°, papier, 346 feuillets.

1763. — Lettres du roi Louis XV : — qui réunissent au corps de la communauté de Saint-Marcellin seize offices municipaux créés par édit du mois de novembre 1733, et non vendus, pour les faire exercer par des personnes dont la communauté aurait fait choix; lesdits offices, savoir : deux offices de maire mitriennaux, l'un ancien et l'autre alternatif; deux offices de lieutenants de maire; deux offices d'échevins; quatre offices d'assesseurs; deux offices

de secrétaires greffiers; deux offices de contrôleurs de greffiers; un office d'avocat du Roi et un office de procureur du Roi; — qui autorisent les directeurs de l'hôpital du Saint-Esprit de la ville d'Embrun à faire l'acquisition d'une maison et d'autres bâtiments afin d'y loger des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin. — fondation d'une école gratuite pour les jeunes filles à Saint-Lattier, par Angélique et Cécile Tabaret, avec le concours de Jean-Joseph de Boissieu, leur neveu, docteur en médecine; — statuts et règlements des boulangers de la ville de Romans, organisés sous le nom de confrérie de Saint-Honoré, etc.

B. 2516. (Registre.) — In-4°, papier, 484 feuillets.

1764. — Lettres du roi Louis XV : — qui relèvent Claudine de Bessès, veuve de Charles Orlandin de Fontozier, lieutenant de prévôt du Vivarais, Velay et Gévaudan, du laps de temps écoulé depuis la signification d'arrêts antérieurs et la renvoient à la première Chambre du Parlement de Grenoble, chargée de prononcer sur l'objet de son litige avec Gabriel Biousse Duplan, juge-mage de Valence; — concernant les réparations à faire contre le Rhône pour prévenir ses irruptions, tant sur les possessions de l'hôpital Général de Lyon, au quartier de la Tête-d'Or, que sur le pont et le faubourg de la Guillotière, dans le cas où le fleuve vint à s'ouvrir un nouveau lit, comme on avait tout lieu de le craindre; — qui autorisent l'exécution d'une ordonnance de l'archevêque d'Embrun, pour la réunion à l'église paroissiale de Guillestre de neuf chapelles fondées dans cette église. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par l'hôpital de Sainte-Claire de Gap, de la succession de Pierre de Pérouze, évêque de cette ville, qui avait institué pour ses héritiers par moitié cet hôpital et le chapitre de son église cathédrale (ce chapitre venait de renoncer à sa moitié en faveur de l'hôpital); — délibération de la communauté du Mont-de-Lans pour le règlement des bois et pâturages, etc.

B. 2517. (Registre.) — In-4°, papier, 640 feuillets.

1765. — Lettres du roi Louis XV : — qui substituent le Parlement de Grenoble aux commissaires députés nommés pour juger le différend entre les consuls et la communauté de Sermérieu, d'une part, et le sieur comte de Gruel, seigneur en partie de Morestel, et le sieur Grandval, son agent, d'autre part, au sujet des bois, brosses et bruyères en la possession desquels ladite communauté demandait d'être maintenue; — établissant deux

foires, l'une le 23 avril et l'autre le 29 septembre, et un marché, le mardi, dans la ville de Montdauphin; — qui confirment, avec concession de nouveaux droits, les privilèges de l'hôpital Général de Notre-Dame-de-Pitié, du pont du Rhône et du grand Hôtel-Dieu de Lyon; — qui approuvent l'institution des prêtres de l'Oratoire, fondée par le cardinal de Berulle. — Statuts et règlement des fabricants en bas drapés de Vienne; — transaction entre César d'Agoult, conseiller au Parlement de Grenoble, et Nicolas Renard, premier commis du contrôle général des rentes de la Chambre des Comptes de Paris, comme procureur fondé de Joseph-Louis d'Agoult, seigneur de Voreppe, ancien lieutenant-colonel du régiment de Vieille-marine, ancien lieutenant de Roi du fort de Barraux, au sujet d'intérêts de famille; — testament de Denis Bertrand de Montfort, mestre de camp de cavalerie, par lequel il institue pour son héritière Claire de Bertrand de Montfort, sa sœur, à la charge d'une substitution au profit de Pierre-Auguste-Maurice Bertrand de Saint-Denis, avocat au Bailliage du Buis, etc.

B. 2518. (Registre.) — In-4°, papier, 490 feuillets.

1766. — Lettres du roi Louis XV : — qui, sur la demande d'Antoine-Joseph d'Amat, évêque de Senez, abbé commendataire de Notre-Dame de Boscodon au diocèse d'Embrun, déchargent la succession de Victor de Lafond de Savine, précédent abbé commendataire, des travaux et réparations qu'il était tenu de faire aux anciens bâtiments de Boscodon, détruits en partie par les troupes ennemies, en 1692; — évoquant à la première Chambre du Parlement de Grenoble toutes les contestations survenues et à survenir, à raison de l'exploitation de la manufacture des toiles peintes établie à Orange. — Transaction passée entre le chapitre de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Crest et la communauté d'Etoile, au sujet d'un terrain de vingt-sept sétérées sur cette communauté, au terroir de Lachaux; — testament de Marguerite d'Armand de Mison, veuve de Léon d'Armand, chevalier, marquis de Mison, ancien capitaine au régiment des garde-françaises de Sa Majesté, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lequel elle astreint ses successeurs dans ses terres de Mison, de Châteauneuf et de Ribiers à payer, chaque année, pendant la durée de soixante ans, 2,000 livres pour l'entretien de deux sœurs grises ou autres au choix de l'évêque de Sisteron, chargées de prendre soin des malades de ces trois terres et de faire le catéchisme aux enfants, etc.

B. 2519. (Registre.) — In-4°, papier, 459 feuillets.

1767. — Lettres du roi Louis XV : — qui ordonnent d'acheter une portion de maison sur la place de St-André de Grenoble, pour servir à l'agrandissement des prisons, et autorisent les consuls de cette ville à faire l'acquisition de l'autre portion, ainsi que du jeu de paume y attenant, pour les besoins du service; — qui attribuent une pension de 1,000 livres, sur les fonds et revenus de l'archevêché de Vienne, à Charles Piolle, prêtre du diocèse d'Embrun, licencié en droit-canon, official ordinaire, vicaire général et syndic général du diocèse de Vienne. — Délibération de la communauté de La Mure pour l'établissement d'un poids à farines; — ordonnance de Guillaume d'Hugues, archevêque de Vienne et prieur de Tullins, par laquelle, en cette dernière qualité, il exempte des dîmes quelques fonds de la chapelle de Notre-Dame des Croix du mont de Parménie, dans la dîmerie de Tullins, et autre ordonnance de l'évêque de Grenoble, portant défense au curé de Beaucroissant qui regardait cette chapelle comme une dépendance de sa cure, d'y faire aucune procession paroissiale, voulant que cette même chapelle reste immédiatement soumise à son siège épiscopal, etc.

B. 2520. (Registre.) — In-4°, papier, 307 feuillets.

1768. — Lettres du roi Louis XV : — qui autorisent Nicolas Affre, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, pourvu de la sacristie du prieuré de Saint-Laurent de Grenoble, à prendre possession de ce bénéfice devenu vacant par le décès de Jean-Antoine Delolme, précédent titulaire; — permettant à Claude-Marie de Roux, des comtes de Laric, clerc tonsuré du diocèse de Grenoble, de prendre les degrés de bachelier et de licencié en droit civil et canonique de la faculté de droit de l'Université de Valence, pour être ensuite, s'il en est jugé capable, admis au serment d'avocat, sans faire, à cause de son état, un plus long cours d'études ni garder les interstices requis. — Délibération de la communauté de Châteauneuf de Mazenc, pour l'établissement d'un poids à romaine dans les moulins banaux; — délibération de la communauté de Feyzin, dans le but de réprimer les abus, détériorations et dégradations commis par des particuliers dans les pâturages communs; — traité passé entre le syndic de l'hôpital Général de Grenoble et celui des religieux de la Charité de cette ville, pour l'emploi de diverses fondations, le service des malades et le paiement des sommes dues à ces religieux, etc.

B. 2521. (Registre.) — In-4°, papier, 639 feuillets.

1769. — Lettres du roi Louis XV : — portant permission à Pierre Richaud de l'Adverseil, seigneur de Beaufin et de Fallavaux, de construire un haut-fourneau à cuire la mine de fer, avec un martinet sur un terrain à lui appartenant dans la terre de Saint-Firmin; — qui approuvent le décret de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, relatif à l'union de la cure paroissiale de cette ville à l'un des trois offices d'hebdomadiers de cette église, pourvu qu'il n'aie rien de contraire aux constitutions canoniques, privilèges, franchises et libertés de l'église gallicane; — qui dérogent à l'édit du mois de mai 1768, concernant la fixation des portions congrues pour l'ordre de Malte; — qui autorisent l'archevêque d'Embrun à faire procéder, selon les formes prescrites par les saints canons, à la suppression de l'abbaye de Boscodon et à l'union de ses biens et revenus à divers établissements de cette ville. — Contrat d'union passé entre les propriétaires de fonds situés sur les communautés de La Roche et du Buis, intéressés à l'arrosage de ces fonds, etc.

B. 2522. (Registre.) — In-4°, papier, 722 feuillets.

1770. — Lettres du roi Louis XV : — qui, sur la demande de Pierre-Louis de Leyssins, archevêque d'Embrun, et celle du syndic du chapitre de son église cathédrale, maintiennent les officiers de justice dudit archevêque dans le droit de précéder aux cérémonies publiques les officiers de ville et de porter le dais aux processions conjointement avec les juges royaux; — réglant provisoirement l'administration de la communauté de Veynes; — qui ordonnent la levée et la perception de droits d'octroi sur les marchandises et les vins étrangers dans la communauté du Péage de Pisançon; — qui légitiment Louis de Glasson, sieur de Grand-Champ, aide-major du régiment de Bourgogne-cavalerie, fils naturel de Louis de Glasson, capitaine de cavalerie au régiment de Cheylas, et de Marie-Anne de Saint-Martin. — Règlement de police pour la communauté d'Alex; — délibération de la communauté de La Ferrière, pour la fixation des droits casuels du curé; — partage du commun des îles de Rame entre les habitants de Chantemerle, en Briançonnais; — difficultés entre le comte de Tonnerre, lieutenant général commandant en Dauphiné, et le bureau d'administration du collège de Grenoble, au sujet d'une allée de charmilles et d'une terrasse qui touchaient à ce collège en même temps qu'ils aboutissaient aux remparts, etc.

B. 2523. (Registre.) — In-4°, papier, 615 feuillets.

1771. — Lettres du roi Louis XV : — autorisant le maire et les échevins de Montélimar à augmenter de 600 livres la rétribution annuelle des religieux Cordeliers qui tenaient le collège de cette ville depuis 1664; — portant confirmation du titre de conseiller du Roi en faveur des notaires de cette ville. — Transaction passée entre Pierre-Marie de Fouchon, chevalier, seigneur de Valserrès, conseiller au Parlement de Provence, et les consuls et la communauté de ce lieu, au sujet des droits et devoirs seigneuriaux par eux dus et réglés d'après des traités des années 1298 et 1558; — règlement de police de la communauté de Venterol et Novezan, qui défend aux cabaretiers, aubergistes et autres débitants de boissons d'entrer du vin étranger; — délibération de la communauté de Saint-Sauveur, dans l'Embrunais, relative à la conservation des bois communaux, etc.

B. 2524. (Registre.) — In-4°, papier, 652 feuillets.

1772. — Lettres du roi Louis XV. — qui portent fixation de lods, dus au chapitre de l'église cathédrale de Grenoble, au sujet de l'acquisition faite, au nom de Sa Majesté, de deux maisons situées dans cette ville, destinées à servir de logement au commandant du Dauphiné et au premier président du Parlement de Grenoble; — qui suppriment un droit d'octroi sur les blés à Vienne, et le remplacent par un doublement du droit de vingtain sur toutes sortes de vins; — permettant à la communauté de Saint-Vallier d'alberger un terrain communal appelé La Buissonnée, avec autorisation de construire une digue contre le Rhône; — qui approuvent l'échange de la seigneurie d'Upaix, donnée à Étienne d'Agout, des seigneurs de Sault, chevalier novice de Saint-Lazare, capitaine au régiment royal Roussillon-cavalerie, contre vingt-et-un arpents de bois futaie en la forêt de Senonches, cédés à Sa Majesté, agissant pour elle Augustin-Henri Cochin, conseiller d'État, et Joseph-Marie Terray, ministred'État et conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des Finances, abbé commendataire de Molènes, commandeur secrétaire des ordres de sadite Majesté. — Testament de Louis Monnier, prêtre et curé de Sardieu, par lequel il institue pour ses héritiers les pauvres de cette paroisse; — délibération de la communauté de Livron pour l'établissement d'un nouveau canal d'arrosage, etc.

B. 2525. (Registre.) — In-4°, papier, 723 feuillets.

1773. — Lettres du roi Louis XV : — qui maintien-

nent Apollinaire-Étienne de Vaulserre, baron des Adrets, dans la propriété de la terre et seigneurie de Theys, à titre patrimonial, contrairement à l'instance et aux poursuites de l'inspecteur général du domaine de la Couronne qui demandait que cette terre fût déclarée domaniale; — qui approuvent l'acquisition d'une maison avec jardin, à Tullins, pour le logement du curé et du vicaire, et pour servir d'hôtel de ville et de dépôt d'archives; — qui sanctionnent la suppression de la paroisse de Saint-Ferréol et son union à celle de Notre-Dame de La Vie, avec autorisation de démolir son église et son presbytère, sur le motif que cette ville, dont la population n'était plus que de sept à huit mille habitants, comptait encore sept paroisses; — qui confirment la vente d'une maison et d'un terrain inculte passée, par la communauté de Saint-Gervais à Joseph-Dominique de Guigues de Moreton, marquis de Chabrillan, premier écuyer de Son Altesse le comte d'Artois, colonel du régiment de Conty. — Délibération de la communauté de Mens, tendant à emprunter une somme de 2,000 livres à l'effet de soutenir un procès contre le comte de Morges, qui voulait priver les habitants de ce lieu des eaux qu'ils avaient depuis des siècles et les seules qu'il y eût dans le pays, etc.

B. 2526. (Registre). — In-4°, papier, 426 feuillets.

1774. — Lettres du roi Louis XV : — qui déclarent académiques les études faites au Bourg-de-Saint-Andéol, où venait d'être transféré le séminaire de Viviers à la suite de l'incendie de cet établissement arrivé en 1772 et qui autorisent les professeurs de ce séminaire à donner aux étudiants des attestations d'études à cause de la perte des registres brûlés dans cet incendie; — qui exemptent du droit de leyde les grains, bestiaux, denrées et autres marchandises vendues au marché de La Côte-Saint-André, en même temps qu'elles créent un poids public pour le pesage des grains sous la redevance annuelle de 400 livres du plus beau blé froment, réduites à raison de 18 deniers la livre; — autorisant Jean de Cairol de Madaillan, évêque de Grenoble, à emprunter, sur les biens et revenus de son diocèse, de l'abbaye de Villeneuve-d'Avignon et du prieuré de Caulhac, la somme de 30,000 livres à l'effet de payer les frais de réunion de cette abbaye et de ce prieuré audit diocèse; — confirmant le legs de ses biens fait, à l'hôpital d'Orange, par Germain Sissaud, professeur en médecine à la faculté de cette ville. — Délibération de la communauté de Tallard, pour l'acquisition d'une maison curiale, etc.

B. 2527. (Registre). — In-4°, papier, 442 feuillets.

1775. — Lettres du roi Louis XVI : — qui approu-

vent l'augmentation d'une classe de dessin dans le collège de Vienne, pour y être tenue par Pierre Schneider, peintre de cette ville; — qui règlent la perception d'un droit sur les vins dans la ville de Vienne; — permettant aux administrateurs de l'hôpital de Romans d'accepter des mariés François Faure et Madeleine Charbonnel l'abandon d'un moulin à huile et autres biens, moyennant une pension annuelle de 250 livres, à l'effet de terminer leurs contestations au sujet du canal de ce moulin, sur lequel l'hôpital avait lui-même un moulin à blé; — qui confirment, en faveur des habitants du Comtat-Venaissin et en considération de leur zèle pour le bien et l'avantage de la couronne de Sa Majesté, les privilèges à eux accordés par les rois de France, tels que l'exemption de tous droits forains sur les chairs vives et mortes, sur les blés, foin, fromages, poissons, huiles et autres vivres nécessaires à leurs familles, et l'entière franchise des fruits, denrées du crû de leurs terres, seigneuries et possessions situées dans le royaume et dans tous pays de l'obéissance du Roi, etc.

B. 2528. (Registre). — In-4°, papier, 356 feuillets.

1776. — Lettres du roi Louis XVI : — approuvant la fondation d'une chapelle au hameau de Raberyères, sur la communauté de Château-Roux, faite par Jean Agnel, habitant de ce lieu, pour la commodité des paroissiens; — qui, sur la demande de l'évêque et du syndic général du clergé de Belley, unissent au séminaire de cette ville les biens dépendant du prieuré de Corbelin, de l'ordre de Saint-Ruf, supprimé. — Ordonnance de l'évêque de Grenoble, qui établit un vicaire à Chapareillan; — règlement fait par le chapitre général des Carmes déchaussés, tenu à Marseille; — délibération de la communauté de Lus-La-Croix-Haute, relative à la conversion d'un droit de gabelle en rente annuelle et à l'abandon d'une scie à eau et de ses artifices que demandait Henri-Armand-Balthazard de Jarente, marquis de Senas, baron dudit lieu de Lus-La-Croix-Haute, capitaine de cavalerie; — déclaration de Claude Blondau, curé de la paroisse de Carisieu, portant option pour la portion congrue telle qu'elle était réglée par édit du Roi, avec abandon des dîmes dues aux obédienciers, chanoines et barons de Saint-Just de Lyon comme curés primitifs et seigneurs décimateurs de ladite paroisse, etc.

B. 2529. (Registre). — In-4°, papier, 308 feuillets.

1777. — Lettres du roi Louis XVI : — portant permission à Jean-Georges Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne, d'emprunter à constitution de rente au

nom et sur les biens de l'archevêché de cette ville une somme de 30,000 livres, pour payer les frais de l'union de l'abbaye de Saint-Chaffrey-le-Monestier à cet archevêché; — approuvant l'indult accordé par la Cour de Rome à Charles-Abel de Loras, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, receveur et procureur général dudit ordre et grand prieur d'Auvergne, de jouir des bénéfices de diverses chapelles situées en Dauphiné, pourvu que cet indult n'ait rien de contraire aux saints décrets et constitutions canoniques ni rien qui déroge aux privilèges, franchises et libertés de l'église gallicane; — autorisant les consuls et officiers municipaux de Courthézon à faire l'achat de trois bâtiments sur la place publique pour la construction d'un hôtel de ville et pour l'agrandissement de cette place; — accordant aux notaires de la ville de Romans le droit de prendre le titre de conseiller du Roi et de se servir d'un sceau aux armes de Sa Majesté, etc.

B. 2530. (Registre.) — In-4°, papier, 426 feuillets.

1778. — Lettres du roi Louis XVI : — autorisant les religieuses hospitalières de Grenoble à vendre leurs biens afin de s'acquitter de leurs dettes et à placer ce qui restera libre en constitution de rentes; — qui donnent l'abbaye des Ayes à Jeanne de Buffevant, en remplacement de Marie-Laurence-Anise de La Porte de l'Arthaudière, décédée: — qui transfèrent le chapitre de Saint-Chef et de Saint-André-le-Bas dans celui de l'église de Saint-Pierre de Vienne et unissent les deux chapitres, pour n'en former qu'un seul; — qui modifient la concession de la forêt de Mantaille, faite à Marie-Anne-Judith de Châtellus, femme séparée de biens de Jean-Baptiste-Louis, marquis de La Tournelle, mestre de camp de cavalerie. — Testament de Jean-Baptiste Baudet de Beauregard, prêtre, chanoine du chapitre de l'église cathédrale de Grenoble, par lequel il lègue à ce chapitre une somme de 100,000 livres à la charge de nourrir et d'entretenir les enfants de chœur de cette église, afin de les élever dans l'esprit et la piété convenable, et une autre somme de 10,000 livres aux pauvres de l'hôpital Général et de la Providence de Grenoble; — règlement pour les biens défrichés et les pâturages de la communauté d'Aussellon, etc.

B. 2531. (Registre.) — In-4°, papier, 390 feuillets.

1779. — Lettres du roi Louis XVI : — donnant permission exclusive, pendant quinze années, à Jean-Pierre Ling, natif de Sarbourg et à ses héritiers, succes-

ISÈRE. — SÉRIE B.

seurs ou ayants cause de préparer et faire préparer suivant sa méthode le charbon de terre, pour le rendre propre aux mêmes usages que le charbon de bois; — portant concession du terrain de la forêt de Mornay, du contenu de mille neuf cent trente-quatre arpents, sur les communautés de Moras et de Beaurepaire, en faveur d'Alexandre-Séraphin-Joseph comte de Sparre, écuyer, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, colonel du régiment royal Suédois, commandeur de l'ordre de l'Épée en Suède, et d'Adélaïde Camurel, son épouse; — qui maintiennent la dame marquise de Montchal, engagiste du domaine, dans les droits de péages de Jonage et de La Bâtie de Montluel, avec modification des anciens tarifs et sous l'exemption de tous droits en faveur de la Charité et de l'Aumône Générale de Lyon pour les denrées et marchandises à leur usage. — Testament de Thérèse Margaillan, fille de défunt Pierre, du lieu de La Pra, sur la communauté d'Aspres, par lequel elle institue les pauvres pour ses héritiers; — délibération de la communauté de Pellafol, qui défend à chaque habitant de tenir, pendant l'été, dans son bercail plus du double des bestiaux qu'il aura hiverné, etc.

B. 2532. (Registre.) — In-4°, papier, 328 feuillets.

1780. — Lettres du roi Louis XVI : — qui unissent les biens de l'ordre de Saint-Ruf au chapitre de Saint-Apollinaire de Valence; — permettant à Claude-Mathias-Prosper de Barral, évêque de Troyes, titulaire du prieuré de Saint-Pierre d'Allevard, de faire démolir les bâtiments de ce prieuré, qui tombaient en ruines et pouvaient entraîner dans leur chute l'église à laquelle ils tenaient; — qui autorisent les consuls et la communauté de Crest à faire l'acquisition d'un terrain pour former un cimetière. — Règlement pour la société de Charité, instituée en faveur des laboureurs pauvres dans la paroisse de La Mure, sous le nom de Confrérie de Saint-Bernard; — création d'un grenier d'abondance en forme de mont-de-piété, pour les habitants des Crottes, par François Albrand, de cette commune; — arrêt du Parlement de Grenoble qui permet à Madeleine-Henriette-Sabine Ollivier de Sénozan de Viriville et au comte Archambaud-Joseph de Talleyrand de Périgord, mariés, tous les deux encore mineurs, de vendre, suivant les formes ordinaires, leurs biens en Dauphiné pour l'acquittement de dettes, etc.

B. 2533. (Registre.) — In-4°, papier, 320 feuillets.

1781. — Lettres du roi Louis XVI : — qui approuvent l'établissement, à Grenoble, d'une bibliothèque publique, ainsi que le choix de vingt-cinq personnes nommées

8..

pour la diriger, les autorisant à se donner des successeurs, et confirmant un legs fait à cette bibliothèque par Jean-Claude Raby, dit l'Américain, avec permission de recevoir à l'avenir de semblables libéralités; — sanctionnant le décret de l'archevêque de Vienne, relatif à l'extinction de l'ordre de Saint-Ruf et à la sécularisation de ses membres ou bénéfices, dans le diocèse de cette ville; — ordonnant l'exécution de la bulle du pape qui unit le chapitre de Saint-Chef à celui de Saint-Pierre de Vienne, en tant que cette bulle n'ait rien de contraire aux franchises et libertés de l'église gallicane et aux lois et usages du royaume; — qui autorisent les habitants de Bernin à faire l'acquisition d'un terrain pour y construire une nouvelle église; — permission donnée à la ville de Valence d'acquérir, à raison d'un prix qui n'excédera pas 3,000 livres, un local destiné à y exercer les troupes de la garnison, etc.

B. 2534. (Registre.) — In-4°, papier, 262 feuillets.

1783. — Lettres du roi Louis XVI: — qui permettent aux consuls et à la communauté d'Allex d'alberger des terrains cultivés, à l'effet d'en affecter le prix et la moitié de celui des rentes à la construction des digues, afin de se garantir des ravages de la rivière de la Drôme; — qui autorisent les habitants de Voiron à faire l'acquisition de deux maisons et d'une portion de maison pour la construction d'un hôtel de ville, d'une halle et d'un bureau destiné à la marque des toiles. — Plantement de limites entre Joseph de La Croix de Chevières de Sayve, marquis d'Ornacieux, président à mortier au Parlement de Grenoble, et Charles-Abel de Loras, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des Feuilles, procureur général dudit ordre au grand prieuré d'Auvergne, et, en cette qualité, spécialement chargé de l'administration des biens de Saint-Antoine unis à Malte, pour la séparation de la dimerie inféodée audit marquis d'Ornacieux, appelée de Ste-Catherine, sur Pajay, d'avec celle de Saint-Antoine, dite de Malte; — traité entre Raymond-Pierre de Béranger, seigneur de La Ferrière et d'autres lieux, la communauté de Varces et Saint-Paul-de-Varces et François de Vachon, marquis de Belmont, au sujet de quelques points de démarcation de territoire, litigieux entre ces deux seigneurs, etc.

B. 2535. (Registre.) — In-4°, papier, 370 feuillets.

1783. — Lettres du roi Louis XVI: — autorisant Fiacre-François de Grave, évêque de Valence, à vendre la terre et seigneurie de Montvendre faisant partie des biens de l'évêché de cette ville, avec la justice haute, moyenne et

basse et les droits en dépendant, à Joseph de Saint-Germain de Ville-Plat, seigneur de Montmeyran, pour le prix de 6,600 livres et sous l'obligation d'une rente annuelle et foncière de 600 livres payable à l'évêque et à ses successeurs, et sous la condition encore d'acquitter les charges dont étaient grevés les biens vendus, entre autres une redevance de trente-deux setiers de grains due au chapitre de Valence; — qui confirment l'acquisition faite par les directeurs de la bibliothèque publique de Grenoble d'une portion de maison contiguë à cet établissement. — Difficultés entre les habitants catholiques et les habitants protestants de Vinsobres, au sujet de l'élection des officiers de cette communauté: les uns demandaient que le premier consul fût exclusivement choisi parmi les catholiques; les autres, au contraire, insistaient pour que les officiers municipaux fussent pris indifféremment parmi tous les habitants, sans distinction de religion, et de conformité à un arrêt rendu par la Cour du Parlement de Grenoble, etc.

B. 2536. (Registre.) — In-4°, papier, 360 feuillets.

1784. — Lettres du roi Louis XVI: — portant création de quatre foires à Crémieu, pour y être tenues: la première, le 3 février, sous la halle; la deuxième, le 13 juin, dans l'enceinte de la ville et autour de la halle; la troisième, le 7 novembre, à la porte de La Loi, et la quatrième, le 15 décembre, à la porte Neuve; — autorisant les religieux Dominicains de Grenoble à emprunter la somme de 200,000 livres, pour la reconstruction de leur maison, et à faire l'acquisition d'une petite maison enclavée dans le terrain sur lequel ils sont obligés de reconstruire. — Transaction entre les habitants de Suze-la-Rousse et Charles-Louis de La Baume, seigneur et comte de ce lieu, en règlement des sommes dues par ces habitants audit seigneur; — accord entre les habitants de Villard-Bonnot et François Charollois, prieur titulaire de Domène, au sujet de la dîme sur les vignes cultivées en hautins et treillages; — arrêt du Parlement de Grenoble qui homologue les statuts de l'église cathédrale de cette ville, etc.

B. 2537. (Registre.) — In-4°, papier, 242 feuillets.

1785. — Lettres du roi Louis XVI: — qui confirment l'établissement d'une école chrétienne pour les jeunes filles, fondée à St-Sauveur par Joachim Detroyat, curé de cette paroisse; — qui suppriment une prébende et cinq chapelles dans l'église des religieuses de l'abbaye de St-André-le-Haut, à Vienne, avec union de leurs fruits et revenus

à ce monastère, à la charge de faire acquitter les services et messes qui en dépendent; — permettant aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Romans d'acquérir une maison voisine de ce monastère pour y loger leur aumônier; — qui autorisent l'ordre de Malte à vendre et les religieuses Bernardines de Vienne à acheter la maison conventuelle et l'église des Antonistes dans cette ville, pour le prix de 25,000 livres, avec autorisation donnée auxdites religieuses de vendre elles-mêmes les bâtiments qu'elles occupent et d'emprunter une somme de 40,000 livres destinée soit à payer le prix de leur acquisition faite de l'ordre de Malte, soit à s'acquitter des frais de leur translation dans les nouveaux bâtiments. — Ordonnance de l'évêque de Valence qui affecte à une retraite annuelle qui sera prêchée par un prêtre ou missionnaire dans la paroisse d'Hostun, une donation de la somme de 80 livres faite par Ennemond Montluel, bourgeois de cette commune, pour diverses prédications dans le courant de l'année, etc.

B. 2538. (Registre.) — In-4°, papier, 268 feuillets.

1786. — Lettres du roi Louis XVI: — portant que l'office de notaire dont était pourvu Laurent Brissaud, à Saint-Laurent-du-Pont, sera transféré à la résidence de Serezin-Succieu et Buffières, où n'existait point encore d'office de notaire; — qui confirment les anciens privilèges des habitants du Briançonnais; — qui autorisent Gabriel-Marie Gabriel, curé de Saint-Symphorien-d'Ozon, à échanger une petite maison dépendant de son bénéfice, située dans ce bourg et dont la démolition avait été ordonnée, contre trois pièces de terre que lui cédait, de son côté, Jean-Baptiste de La Porte, chevalier, seigneur d'Eydoche, de Bocsozel et d'autres lieux; — qui confèrent à Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc d'Orléans, la charge de gouverneur du Dauphiné, devenue vacante par la mort du duc d'Orléans, son père. — Lettre du marquis de Marcieu, gouverneur de Grenoble et du Bailliage du Graisivaudan, qui défend à François-Pierre Dumas de Ville et à la dame Anne Barroyer, directeurs d'une troupe de comédiens à Grenoble, d'y donner aucune représentation, sous quelque prétexte que ce soit, jusqu'à ordre contraire de Sa Majesté, etc.

B. 2539. (Registre.) — In-4°, papier, 348 feuillets.

1787. — Lettres du roi Louis XVI: — qui autorisent l'établissement d'une fabrique d'acier et d'ouvrages de quincaillerie, dans la vallée de La Galaure, par Louis Moyroud, maître de forges à Peyrouset, et Pierre-Vincent

Pochin La Bruyère, ancien directeur de la fonderie royale de canons de Saint-Gervais; — qui ratifient l'échange passé entre André-Charles de Bonnaire de Forges, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant au département des domaines et bois, commissaire délégué en cette partie, agissant au nom de Sa Majesté, d'une part, et Charles-Armand-Augustin Pons, vicomte de Pons, comte de Clermont, premier baron et connétable du Dauphiné, grand maître héréditaire des maisons des dauphins et dauphines, et Pulchérie-Eléonore de Lannion, vicomtesse de Pons, son épouse, d'autre part, de la moitié du droit d'éminage et de mesurage qu'avaient ces derniers sur les grains apportés au marché de la ville de Meaux (l'autre moitié de ce droit appartenait à l'évêque) contre la terre et la seigneurie de Tullins dont les mêmes échangistes, mariés de Pons, jouissaient déjà à titre d'engagement, à l'exception du droit de leyde sur les grains réservé à Sadite Majesté, etc.

B. 2540. (Registre.) — In-4°, papier, 134 feuillets.

1788. — Lettres du roi Louis XVI: — qui autorisent Fiacre-François de Grave, évêque de Valence, à vendre pour le prix de 23,000 livres, à titre d'inféodation, aux sieurs Bernon de Montéligier et Cartier de Sablière les droits honorifiques attachés aux terres et seigneuries de Beaumont et de Livron comprises dans la mense épiscopale de son évêché, avec la permission d'employer ce prix à la construction d'une chapelle attenant à la cathédrale et destinée aux ordinations. — Règlement pour la faculté des arts en faveur de l'Université de Valence; — vente et démolition de la chapelle rurale de Saint-Martin, située à Saint-Symphorien-d'Ozon, en la Grand'Rue, dépendant de la sacristie du prieuré de ce lieu, sous la condition que le service de cette chapelle sera transféré dans l'église paroissiale; — règlement particulier pour l'administration de la communauté des Crottes, portant que les affaires communales seront gérées à l'avenir par un conseil composé de vingt-et-un membres, dont dix seront changés la première année et onze l'année suivante, ainsi continuant, etc.

B. 2541. (Registre.) — In-4°, papier, 197 feuillets.

1789. — Lettres du roi Louis XVI: — approuvant la fondation d'une école de charité à Roybon, pour l'instruction des jeunes filles, par Marie et Marcelline Berger, sœurs, dudit lieu de Roybon: — permettant au maire et aux échevins de Vienne de continuer pendant neuf années

les droits d'octroi exigés dans cette ville et destinés soit au paiement des dettes, soit à faire face aux dépenses ; — permettant à l'Hôtel-Dieu du Buis d'acquérir une maison pour servir d'hôpital et de vendre ses anciens bâtiments ; — prescrivant l'ouverture d'un canal pour fertiliser les plaines arides de Jarrie, de Champagnier et d'Echirolles, connu sous le nom de Canal d'Echirolles. — Arrêt du Parlement de Grenoble qui autorise l'établissement d'une imprimerie à Orange, par Esprit Nicolau, avec la permission de prendre le titre d'imprimeur du Roi (c'était la continuation d'une imprimerie qui avait existé dans cette ville, de 1573 à 1740), etc.

B. 2542. (Registre.) — In-4°, papier, 44 feuillets.

1790. — Lettres du roi Louis XVI : — confirmant un décret d'Henri-Charles Du Laud d'Allemand, évêque de Grenoble, qui sécularise Jean-Joseph Giraud, prieur claustral, et Jean-Baptiste-François Saurel, religieux, tous les deux de la maison de Domène, de l'ordre de Cluny ; — qui approuvent une ordonnance de Louis-Joachim Armand, prêtre, promoteur du diocèse de Vaison, supprimant le titre de la cure de Notre-Dame de La Lauze, en Dauphiné, avec union de ses biens et revenus au prieuré cure de Saint-Michel de Mollans. — Bulle du pape Pie VI, portant pension d'une somme de 372 livres en faveur de Jean-Baptiste-Marie Teissier, vicaire général du diocèse de Riez, en Provence, etc.

B. 2543. (Registre.) — In-4°, papier, 267 feuillets.

1696-1704. — Plaidés pour : — Nicolas d'André, prêtre prébendé en l'église de Tuèry, qui, sur le territoire de Chapareillan, se rendant à son bénéfice, accompagné de sa mère, femme âgée de soixante-quinze ans, et après avoir passé devant le corps-de-garde établi pour empêcher la désertion des religionnaires et le bureau de la douane placé plus loin avait été arrêté, assailli, frappé avec sa mère par des employés même de la douane, le sieur de Montfort, lieutenant dans le régiment d'Angoumois, de garnison au fort Barraux, et d'autres personnes, tous pris de vin et revenant d'une partie de débauche (M^e Brenier, avocat) ; — Pierre Dobert, conseiller du Roi, lieutenant en la Cour commune de Grenoble, contre Justine Prost de La Bobinière, veuve et héritière bénéficiaire de Jean-Louis de Michel, avocat au Parlement de cette ville, sur un fait de rature et d'altérations commises dans un exploit d'enchères publiques, ce dont se plaignait ladite veuve (M^e Expilly, avocat), etc.

B. 2544. (Registre.) — In-4°, papier, 212 feuillets.

1705-1710. — Plaidés pour : — Louis Orgeval Du Bouchet, receveur en titre au bureau de la douane à Pontcharra, et Jacques Bourdis, contrôleur au bureau et grenier à sel du même lieu, qui, aidés par les deux fils de ce dernier, avaient opéré sur un radeau la capture de deux tonneaux de marchandises entrées en contrebande et qu'on accusait d'avoir soustrait une partie de ces marchandises pour les vendre à Freychet fils, marchand à Grenoble (M^e Meney, avocat) ; — Pierre-Jacques de Virieu de Beauvoir, baron de Faverges, seigneur de La Palud, de Fitolieu, de Romagnieu et d'autres places, conseiller au Parlement de Grenoble, pour être maintenu au droit de prohiber la pêche de la rivière de la Bourbre, dans toute l'étendue desdites terres de La Palud et de Fitolieu (M^e Moret, avocat) ; — Charles-Balthazard de Clermont de Chatte, chevalier, comte de Roussillon, contre Laurent Guillet, sieur de Domessin, conseiller et procureur du Roi au Bureau des Finances du Dauphiné, au sujet d'un jugement de ce Bureau, frappant d'amendes divers particuliers débiteurs des lods dus à l'État, à raison d'albergements à eux passés par ledit Clermont de Chatte (M^e Meney, avocat) ; — Jacques Mande, marchand commissionnaire, de la ville de Lyon, contre Charles Ferrand, adjudicataire général des fermes de France, pour la mainlevée de marchandises, drogueries, épiceries, thés et baleines, dont la saisie avait été faite au bureau d'Heyrieu (M^e Meney, avocat), etc.

B. 2545. (Registre.) — In-4°, papier, 280 feuillets.

1709. — Plaidés pour : — Ennemond Copin du Bonnet, conseiller au Parlement de Grenoble, créancier d'Alexandre de Bonne, gouverneur de Tallard, représenté par Camille d'Hostun de La Tivollière, son arrière petit-fils, seigneur, marquis de Tallard, maréchal de France (M^e Delolle, avocat) ; — Jacques de Reynier, sieur de Lesternet, contre Catherine d'Aubert, veuve et héritière d'André de Reynier, débitrice de diverses sommes, ensuite de l'abandon fait par ledit Jacques à son frère dans son contrat de mariage avec ladite d'Aubert (M^e Bon, avocat) ; — le sieur Giraud, vi-châtelain de Varcès, ancien fermier du prieuré de Saint-Michel de Connexe, contre François de Boffin, sieur de Parnans, en paiement de rentes reconnues, en 1641, par François de Briançon, aïeul maternel dudit de Boffin (M^e Meney, avocat) ; — Louis-Gabriel Sarrazin, sieur de Saint-Fonds, contre Françoise Ricol, veuve de Charles de Sarrazin, en rendement de compte de l'administration des biens de ce dernier, et en sa qualité de

tutrice et de curatrice de défunt Jean-Antoine de Sarrazin, son fils (M^e Meney, avocat), etc.

B. 2546. (Registre.) — In-4°, papier, 190 feuillets.

1710. — Plaidés pour : — Charles-Hyacinthe Braconnier de Sainte-Marie, prêtre et curé de Crémieu, à l'effet d'obtenir le paiement de sa portion congrue et de celle de son vicaire, contre Marie-Angélique de Disimieu, comtesse de Verrue (M^e Meney, avocat) ; — Jean Châtelain, doyen des professeurs en médecine de l'Université de Montpellier, contre Henri Michel, major du régiment d'infanterie de Rochefort, en paiement d'une somme de 5,278 livres qu'il demandait lui être allouée dans la discussion des biens d'André Michel, père dudit Henri (M^e Meney, avocat) ; — Joseph Sossin, archiviste de la ville de Marseille, en remboursement d'une somme de 2,400 livres à lui cédée ensuite de règlement de compte par Marc-Antoine d'Aresne, sur Anne d'Aresne de La Forbière, femme séparée de biens d'Ignace d'Aresne, tous de la même ville (M^e Moret, avocat) ; — Jeanne-Françoise de Maniban, femme de Guy d'Ambay, seigneur de La Fitte, contre Marthe de La Font, femme de Joseph-Marie Le Mazine, marquis de Montagu, conseiller du Roi en ses conseils, procureur général au Parlement de Toulouse, afin de faire déclarer comme valablement contracté et célébré le mariage entre Thomas de Maniban, écuyer, de la ville de Bordeaux, et Jeanne de La Font (M^e Meney, avocat), etc.

B. 2547. (Registre.) — In-4°, papier, 458 feuillets.

1711. — Plaidés pour : — Claude Pascal, avocat au Parlement de Grenoble, châtelain de Saint-Geoire, demandeur en requête de rabat contre François-Joseph de Coysia et Antoinette Pascal, mariés, à raison de l'hérédité de Gaspard Pardessus, aumônier du duc de Lesdiguières (M^e Meney, avocat) ; — les habitants des Granges-de-Vaux contre les consuls et la communauté de Mollans, pour l'usage du bois et du pâturage dans les communaux de ce dernier lieu (M^e Expilly, avocat) ; — Guillaume Aubin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Valdrôme, pour le paiement d'une rente à lui due par Benoît Agnès, docteur en médecine, de la ville de Die (M^e Delolle, avocat) ; — Barthélemy Du Faure-Verdecy, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes du Dauphiné, en sa qualité de mari de Thérèse de Corbières, contre Marianne de Chambaud de Bavas, femme d'André de Morel, ancien maître aux Comptes en la même Chambre, pour le remboursement d'une somme de 8,000 livres (M^e Reymond, avocat), etc.

B. 2548. (Registre.) — In-4°, papier, 434 feuillets.

1712. — Plaidés pour : — Louis de Thomassin, sieur de Mazaugues, ancien conseiller au Parlement de Provence, contre Jacques de Grilles, capitaine au régiment de Bellaffaire, pour l'exécution d'un traité passé entre ledit de Thomassin et autre Jacques de Grilles, oncle dudit capitaine (M^e Reymond, avocat) ; — Pierre Richaud, seigneur de Fallavaux, maire du mandement de Corps, contre David Imbert Du Plantier, pour le paiement d'une taxe de dépens (M^e Expilly, avocat) ; — Hector-Samson d'Agoult, baron de Montmaur, tant en son nom qu'en celui de ses sœurs Renée, Charlotte et Louise et comme ayant droit de son frère Charles d'Agoult, capitaine au régiment de La Chau, contre Jean-Dominique de La Croix de Chevières de Sayve, conseiller du Roi en ses conseils et président au Parlement du Dauphiné, pour la distribution du prix de l'office de président de ce dernier qu'il avait acquis de Samson de Périssol Alleman, sieur de Saint-Ange (M^e Borel, avocat) ; — Charles-Jacques d'Arnoux, chanoine de l'église collégiale de Saint-Saveur de Crest, et Marie d'Arnoux, contre leur frère Joseph d'Arnoux, conseiller et avocat du Roi en la Sénéchaussée de ladite ville de Crest, au sujet de l'hérédité de leur père commun (M^e Delolle, avocat), etc.

B. 2549. (Registre.) — In-4°, papier, 222 feuillets.

1713. — Plaidés pour : — Pierre-Mathieu de La Porte, directeur du doublement des péages, contre Claude Mitifiot, receveur des droits de ce doublement, à Vienne, en rendement de compte de sa recette (M^e Delolle, avocat) ; — Jean-François de Ponnat, baron de Gresse et seigneur de Baurières, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, premier président de la Chambre des Comptes de Chambéry, contre les Pères Capucins de Grenoble, pour dommages et intérêts, à raison de dégradations commises par eux dans son jardin attenant à leur monastère (M^e Delolle, avocat) ; — François Devaux, aspirant à la maîtrise d'apothicaire à Grenoble, et la veuve de Claude Devaux, son père, ancien apothicaire, contre le syndic et les jurés des maîtres apothicaires de cette ville qui voulaient obliger cette veuve à fermer sa boutique, faute par elle d'avoir, suivant leurs statuts, présenté un serviteur jusqu'au moment de la réception de son fils (M^e Expilly, avocat) ; — René d'Aléoud, sieur d'Aiguebonne, héritier, sous bénéfice d'inventaire, d'Alexandre d'Aléoud, sieur d'Ausselon, contre Jean-Dominique de Tullès, marquis de Villefranche, au sujet de la

terre de Saint-Maurice dont se disait propriétaire ledit d'Aléoud (M^e Pêtrequin, avocat), etc.

B. 2550. (Registre.) — In-4°, papier, 222 feuillets.

1714. — Plaidés pour : — Marie-Alix de Rostaing, femme de Louis-François de La Baume, comte de Suze, marquis de Bressieux, à l'effet d'être autorisée à vendre, pour le prix de 54 ou 55,000 livres le domaine du Petit-Mouchet et ses dépendances, afin d'en employer le prix au paiement de dettes (M^e Bichon, avocat); — Françoise de Mornay de Montchevreuil, veuve d'Armand de Précomtal, chevalier, marquis de ce lieu, seigneur d'Ancône et d'autres places, lieutenant général des armées du Roi, en qualité de tutrice et d'administratrice de ses enfants, pour le paiement de six années d'arrérages de censes à elles dues sur le domaine de l'Eymare, dépendant des hoiries de Louis et d'Antoine Fargier, receveurs des tailles de l'Élection de Montélimar (M^e Reymond, avocat); — Jean Gardon, conseiller du Roi, receveur et payeur des gages des officiers du Bureau des Finances de Grenoble, Joseph Gardon son frère et Joseph Treillard, ces deux derniers marchands associés de cette ville, demandeurs en cassation de poursuites que faisaient exécuter contre eux, en paiement d'un billet de change, Michel Duclot, Joseph Ravix et Guillaume Serane, entrepreneurs des équipages des armées du Roi et fournisseurs de six cent trente-six mulets pour la levée du blocus de Gironne (M^e Bon, avocat), etc.

B. 2551. (Registre.) — In-4°, papier, 204 feuillets.

1715. — Plaidés pour : — Suzanne de Calvière de Saint-Cosme, veuve de Georges de Bardel, sieur de La Plaine, créancière d'une constitution de rente au capital de 20,000 livres déclaré dette à jour par défaut de paiement de plusieurs annuités, contre Jacques Du Puy de Tournon, marquis de Montbrun (M^e Expilly, avocat); — Marianne de Michaëlis du Seuil, femme de Jean-Baptiste de Sigoin, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Sisteron, demanderesse en provisions contre son dit mari (M^e Expilly, avocat); — Jean de Monteynard, seigneur de Leyssaud, capitaine au régiment de Villeroy, appelant d'une sentence du vi-bailli du Graisivaudan, à l'effet d'être envoyé en possession d'un domaine situé à Saint-Robert, acquis par Charles Magallon, conseiller du Roi, trésorier des ponts et chaussées de Dauphiné (M^e Flavians fils, avocat); — César de Montfaucon, marquis de Vissec, poursuivant Louis Villeméjane, bourgeois, de Vigan, en délaissement de fonds et bâtiments, objets de leur litige (M^e Expilly, avocat), etc.

B. 2552. (Registre.) — In-4°, papier, 165 feuillets.

1716. — Plaidés pour : — Catherine de La Porte-Bocsozel, abbesse du royal monastère de Laval, contre Marie de Girard, femme de François Barbier, sieur de L'Aigue, demanderesse en garantie, de la part de ce monastère, au sujet de l'ancienne verrerie de Chambéran (M^e Dorcières, avocat); — Jean-Baptiste de Francon, seigneur de Saint-Jean de Vaux, poursuivant en exécution de dépens Françoise Du Pilhon, veuve de Félicien Margaillan-Grinde, seigneur de Miribel et de Château-Bernard, Félicien de Margaillan, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, Jacques-Gaspard de Margaillan, prieur de Guineze, et Laurent de Margaillan, lieutenant-colonel de cavalerie, seigneur dudit lieu de Miribel (M^e Bon, avocat); — Joseph d'Estaing, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Saint-Flour, et Charles-Alexandre d'Estaing de Saillans, abbé commendataire de Saint-Vincent de Genlis, tant en leur nom qu'en celui de Gaspard d'Estaing, marquis de Terrail, leur frère, en reconnaissance de fonds et en paiement d'arrérages de rentes par Mathieu Allemand, seigneur de Montrigaud (M^e Bon, avocat); — l'hôpital Général de Montpellier, contre Henri-François de Grave, marquis de Solas, à raison du droit de coupe que levait ce dernier sur les blés vendus dans cette ville et dont l'hôpital se disait exempt, en vertu d'une opposition immémoriale (M^e Delolle, avocat), etc.

B. 2553. (Registre.) — In-4°, papier, 534 feuillets.

1718. — Plaidés pour : — Pons de Thézan, vicomte de Pujol, s'opposant à la demande en légitime formée par Elisabeth de Thézan, sa sœur, femme de Charles de Sauvin, lieutenant de vaisseau du Roi (M^e Bon, avocat); — Marguerite de Poterlat de Saint-Ange, demanderesse en nouveau délai de rachat d'un domaine exproprié contre elle et adjugé à Michel Rigaud, marchand, de Crest, son créancier d'une somme capitale de 8,424 livres (M^e Clément, avocat); — Louis de Lattier de Bayanne, contre Joseph-François de Gelas de Lebéron, seigneur de Saint-Georges d'Espéranche, pour arrérages de plusieurs années d'une pension et à raison de laquelle il avait fait opérer une saisie entre les mains d'Antoine Jars, de Claude Nugues et de Jean Millon, fermiers dudit Lebéron (M^e Delolle, avocat); — Silvie-Françoise de Maugiron et Madeleine d'Agoult de Chanousse, dames de Saint-Jay, troublées dans la jouissance de leur bois de l'Île de La Bourelle, par Jean-François de Ponnat, seigneur, baron de Gresse et d'autres lieux, président à mortier au Parlement de Grenoble (M^e Meney, avocat) etc.